

A decorative rectangular border with a repeating floral or scrollwork pattern surrounds the central text.

MANUEL DU TIERS-ORDRE

— DE —

SAINT FRANÇOIS



MANUEL
DU
TIERS-ORDRE
DE
SAINT FRANÇOIS



LES PÈRES FRANCISCAINS

964, Rue Dorchester Ouest

MONTREAL (CANADA)

Bx3652

F7

1913

PROTESTATION

Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII, du 13 mars 1625, nous déclarons, en ce qui concerne les miracles, révélations et autres faits rapportés dans ce Manuel ainsi que les titres donnés à des serviteurs de Dieu non encore canonisés, que nous n'entendons leur attribuer qu'une autorité purement humaine, sauf ce qui a été confirmé par la sainte Eglise Romaine et par le Saint-Siège Apostolique. Les décisions suprêmes du Chef visible et infaillible de cette sainte Eglise seront toujours la règle invariable de notre foi.

NIHIL OBSTAT

Montréal, 18 août 1912.

Fr. M.-RAYMOND SIFANTUS,
o. f. m., cen. del.

IMPRIMATUR

Montréal, 18 août 1912.

Fr. ANGE-M. HIRAL, o. f. m.
vic. prov.

NIHIL OBSTAT

21 februarii 1913.

CAROLUS LECOQ,
censor librorum.

IMPRIMATUR

Montréal, 21 février 1913.

✠ PAUL,
Archevêque de Montréal.

*On trouve ce Manuel
avec tous les objets relatifs au Tiers-Ordre*

dans les Maisons du Tiers-Ordre :

29, Avenue Seymour, Montréal.

777, Rue Lagachetière Est, Montréal.

271, Rue Saint-Hubert, Montréal.

105, Rue des Stigmates, Ville-Montcalm, Québec.



No
Sœu
leur
rendi
était
ment
Po
Man
ans a
des n
dans
Expo
décis
Le
R. P
en v
des r
indul
perm
dress
l'Arc
sa gi
de sc
la pr
ce go
mun
meil
les in
L'
sera

AVERTISSEMENT.

Nous présentons avec confiance à nos Frères et Sœurs du Tiers-Ordre cette nouvelle édition de leur Manuel, que nous nous sommes efforcés de rendre aussi pratique, intéressant et édifiant qu'il était possible sans en modifier trop considérablement le volume et le format.

Pour la substance, nous avons donc gardé le Manuel du R. P. Désiré, qui depuis plus de vingt ans a formé à la vie et à la dévotion franciscaines des milliers de Tertiaires Canadiens. On retrouvera dans cette nouvelle édition sa complète et si claire Exposition de la Sainte Règle mise au courant des décisions récentes des Congrégations Romaines.

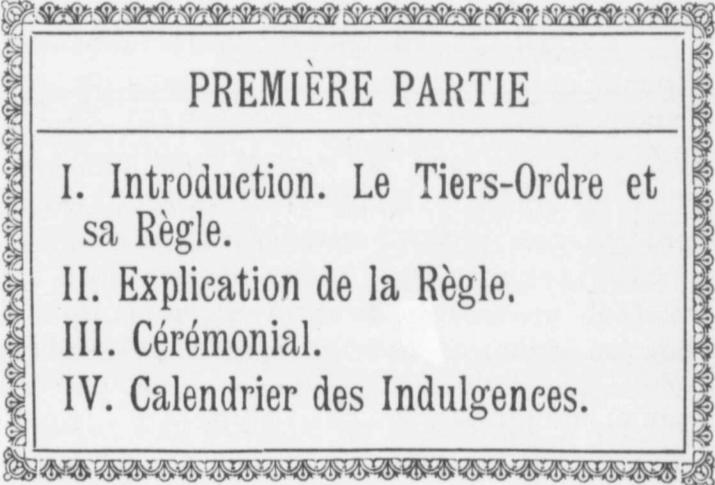
Les notions sur les indulgences, que le même R. P. a remaniées selon la législation actuelle en vue de cette édition, donneront à nos lecteurs des renseignements clairs et précis sur le gain des indulgences. Le calendrier — qu'il nous soit permis d'en remercier ici sa bienveillance — a été dressé par M. l'Abbé Saint-Denis, calendariste de l'Archidiocèse de Montréal. Tertiaire lui-même, sa grande compétence nous assure de l'exactitude de son œuvre. L'exactitude, qu'on pourrait appeler la première et principale qualité d'un catalogue de ce genre, n'en est cependant point la qualité commune, et il y a à cela de recevables excuses. La meilleure est sans doute la profusion avec laquelle les indulgences ont été départies aux Tertiaires.

L'une des améliorations qui, nous l'espérons, sera des plus goûtées, est la traduction en langue

française du Cérémonial. Les prières qui le composent sont très belles et pieuses, mais peu de personnes en pouvaient profiter. Nos chers Tertiaires trouveront désormais plus d'intérêt à la longueur des cérémonies. Dans l'espoir fondé que la récitation du Petit Office de la T. S. V. Marie en deviendrait plus commune, nous avons aussi donné la traduction de ces prières si chères aux générations chrétiennes.

La magistrale Introduction, la traduction du Cérémonial et quelques autres améliorations ont été empruntées au Manuel édité par nos Pères de France. Un autre emprunt, ou plus exactement la reprise d'un bien de famille, nous a également permis de compléter notre Manuel par un Abrégé de la vie des Saints des Trois Ordres. Nos lecteurs en sentiront tout l'attrait.

Daigne notre Père saint François bénir cette nouvelle édition comme il a béni les précédentes, pour la gloire de Dieu, l'honneur de son propre nom, et la diffusion du Tiers-Ordre.



PREMIÈRE PARTIE

- I. Introduction. Le Tiers-Ordre et sa Règle.
- II. Explication de la Règle.
- III. Cérémonial.
- IV. Calendrier des Indulgences.



Ce
mieux
Ordre
est d
l'imita
sur la
Sauve
chréti
avant
poser,
bienv
que
pensé
nuels
lignes

Tie
Ordre



INTRODUCTION

LE TIERS-ORDRE ET SA RÈGLE

Ce nouveau Manuel a pour but de faire mieux connaître et pratiquer la Règle du Tiers-Ordre de saint François d'Assise: son ambition est d'amener un grand nombre de fidèles à l'imitation de celui qui a été envoyé de Dieu, sur la terre, comme un modèle parfait du divin Sauveur pour ranimer la foi et ramener les chrétiens à la pratique de l'Évangile. Il est bon, avant d'aborder le thème principal qu'il doit exposer, de dire, en quelques lignes, au lecteur bienveillant ce qu'est le Tiers-Ordre. C'est ce que nous allons faire en résumant quelques pensées empruntées à diverses brochures et manuels publiés sur ce sujet, et exposées dans les lignes suivantes.

Origine et nature du Tiers-Ordre

Tiers-Ordre est la même chose que *troisième Ordre*. Le Tiers-Ordre de saint François est, en

effet, le troisième Ordre institué par ce Saint admirable, qui remplit le XIII^e siècle de son nom et de ses œuvres.

Voici ce qui se passait, vers l'an 1209, dans une petite ville d'Italie, à Assise, en Ombrie. Un jeune homme se rencontrait, ardent et impétueux, libéral et magnifique, cœur aimant et passionné, avide de gloire et de plaisir. On le surnommait, à Assise, *la fleur de la jeunesse*. Tout à coup ce jeune homme ne semble plus lui-même. On le voit se montrer sous une bure grossière, ceint d'une corde, tête et pieds nus, modeste et recueilli, ne parlant que pour prêcher la pénitence ou demander l'aumône pour l'amour de Dieu. D'abord, on le traite d'insensé; puis on s'étonne, on l'admire, on le vénère, on écoute religieusement ses conseils, on l'imite et on se met sous sa conduite. Ce fut le commencement de l'Ordre des Frères-Mineurs ou du *premier Ordre*.

Peu de temps après, en 1212, saint François instituait le *second Ordre* composé de vierges chrétiennes qu'il nomma Dames de la Pauvreté; on les appelle aussi Clarisses, du nom de sainte Claire d'Assise, leur fondatrice.

Enfin le *troisième Ordre*, celui dont nous parlons ici, commença en 1221, sous le nom de *Tiers-Ordre de la Pénitence*.

Comment, et à quelle occasion, saint François fonda-t-il ce troisième Ordre? C'est ce que

nous
sant
envir
prem
Sa
si ar
audit
vie
solu
tache
sa di
ses e
couv
ceux
intéri
tout
moin
et le
de se
viend
une
et co
s'enf
semb
tous
acqu
Ce
insti
Le
les

nous allons dire: En 1221, le bon Saint obéissant à une inspiration divine, évangélisait les environs d'Assise, où il avait fondé ses deux premiers Ordres.

Sa prédication était si entraînante, son zèle si ardent pour exciter dans les cœurs de ses auditeurs la haine du péché et le désir d'une vie pénitente, que la plupart d'entre eux résolurent de renoncer à leurs biens et de s'attacher à sa suite. Ils voulaient se mettre sous sa direction, pour recevoir ses conseils et imiter ses exemples, les hommes, en entrant dans les couvents du premier Ordre, les femmes, dans ceux du second. Mais saint François, éclairé intérieurement, ne voulut point condescendre tout à fait aux désirs de leurs cœurs; néanmoins, il les adopta pour ses enfants spirituels, et leur promit qu'après avoir terminé le cours de ses missions apostoliques en Toscane, il reviendrait au milieu d'eux, et leur donnerait une règle de vie nouvelle, *adaptée à l'état et condition de chacun*; de telle sorte que, sans s'enfermer dans un cloître, ils seraient pourtant semblables aux Religieux et participeraient à tous les mérites que lui et les siens pourraient acquérir dans les exercices de la vie religieuse.

Ce problème difficile, François le résolut en instituant le troisième Ordre.

Le marchand Luchésius et son épouse furent les premiers Tertiaires franciscains. Le fonda-

teur leur fit prendre un habit simple et modeste, de couleur cendrée, avec une corde à plusieurs nœuds pour ceinture, et leur prescrivit la pratique de plusieurs exercices de piété, en attendant une Règle spéciale. Il la composa l'année suivante, et un grand nombre de laïques fervents s'inscrivirent parmi ses religieux observateurs.

Approuvé d'abord verbalement par le pape Honorius III, le Tiers-Ordre reçut de ce même Pontife une approbation solennelle qui combla de joie saint François. Dès lors, sans se détourner de sa vie de continuelle oraison, et des soins que réclamaient le premier et le second Ordres, il s'employa avec zèle, jusqu'à la fin de sa vie, à développer et à affermir ce grand œuvre. Il formait aux vertus de leur nouvel état les Frères et les Sœurs, déjà revêtus du saint habit tertiaire; il les réunissait et présidait leurs assemblées, et les confondait dans une même affection avec les nombreux disciples que Dieu lui avait donnés dans ses deux premiers Ordres. Au milieu des nombreuses souffrances et des angoisses de ses longues maladies, il les recommandait au Seigneur, et, à l'exemple de Jésus-Christ, son modèle, il priait avec la tendresse d'un père, non seulement pour les Tertiaires, ses contemporains, mais aussi pour tous ceux qui, dans la suite des siècles, viendraient prendre place au sein

de l'i
che. l

Le
comm
ses, u
une

C'est
ORD.

lemen

déclar

Tiers-

renfer

des s

spéciè

viciat,

et 'de

encor

dans

Ordre

saint,

tienne

tablen

tinct

ont p

le Ti

ou a

dienc

de l'

const

ture

de l'innombrable famille dont il était le patriarche. Nicolas IV a confirmé cette règle.

Le Tiers-Ordre Franciscain n'est donc pas, comme le croient beaucoup de personnes pieuses, une simple association, une congrégation, une confrérie, pas même une archiconfrérie. C'est beaucoup plus que tout cela: c'est un ORDRE VERITABLE, ainsi que l'a formellement déclaré le Saint-Siège: « Nous statuons et déclarons, a dit le pape Benoît XIII, que le Tiers-Ordre est *vraiment et proprement* un Ordre renfermant dans son unité des séculiers répandus sur toute la terre..., puisqu'il a sa Règle spéciale, approuvée par le Saint-Siège, son noviciat, sa profession, et un habit de matière et de forme déterminées. » Ces paroles ont encore été solennellement confirmées par Pie IX, dans sa bulle du 7 Juillet 1848: « Le Tiers-Ordre, dit ce grand Pape, est non seulement saint, méritoire, conforme à la perfection chrétienne, mais, de plus, il forme un *Ordre véritablement et proprement dit*, entièrement distinct de toute autre association. » Quelques-uns ont pensé que Léon XIII avait voulu ramener le Tiers-Ordre à l'état d'une simple confrérie ou association. Le grand pape, dans une audience donnée le 7 juillet 1883 aux Supérieurs de l'Ordre des Frères-Mineurs, déclare que la constitution *Misericors* n'a pas changé la nature et l'essence du Tiers-Ordre qui reste, dit-il,

un Ordre véritable. Dans la Constitution elle-même il dit: « Rien n'est enlevé à la nature intime de l'*Ordre* que nous voulons garder dans son intégrité et sans altération. »

Le but du Tiers-Ordre

Tous ceux qui ont reçu le baptême et qui ont le bonheur d'avoir la foi, devraient aussi mettre en pratique les commandements de Dieu et de l'Eglise; mais, hélas! ils sont nombreux ceux qui oublient leurs devoirs religieux ou ne les accomplissent qu'imparfaitement, et qui, par là, entraînent un grand nombre de chrétiens à marcher sur leurs traces; les mauvais exemples, les mauvaises compagnies, conversations ou lectures, etc., font tous les jours des victimes. — De leur côté, les apostats, les incroyants et les impies pratiquent le mal avec ostentation, font une guerre acharnée à l'Eglise et propagent avec ardeur leurs funestes doctrines par leurs paroles, leurs écrits et leurs exemples. Pour centupler leurs forces de destruction, ils forment entre eux des associations secrètes ou publiques. Toutes les œuvres du mal fortement liguées ensemble, sous la direction de la franc-maçonnerie, combattent l'Eglise. Ne faut-il pas opposer aux catholiques lâches et tièdes des catholiques fervents? aux francs-maçons des francs-chrétiens? Par quels moyens? Par l'as-

sociat
ensen
bien,
pernic
par le
de co
croier
Jésus
des
Apôtr
aient
aussi
Tiers
d'asse
dével
la pl
verai
Ses
gage
les c
Tiers
tiens,
à cie
Ségu
révol
comr
Chri
doit
conci
proté

sociation et l'apostolat. Les bons doivent s'unir ensemble pour s'encourager mutuellement au bien, pour se prémunir contre la contagion si pernicieuse du mal, et pour devenir des apôtres par le bon exemple, la prière et l'action auprès de ceux qui ne pratiquent pas ou même ne croient pas la vérité. Agir ainsi, c'est imiter Jésus-Christ qui fonda l'Eglise ou l'association des fidèles, et convertit le monde par douze Apôtres. « Je suis venu, disait-il, pour qu'ils aient la vie, et une vie abondante. » C'est aussi ce qu'a fait saint François en fondant son Tiers-Ordre. — Une multitude de ligues et d'associations ont été fondées dans l'Eglise pour développer la vie chrétienne dans les âmes; la plus efficace d'après l'enseignement des souverains pontifes est le Tiers-Ordre Franciscain. Ses membres ne font aucun vœu, mais ils s'engagent d'une manière spéciale à observer tous les commandements de Dieu et de l'Eglise. *Le Tiers-Ordre, c'est l'association des francs-chrétiens, c'est la franc-maçonnerie du bien agissant à ciel ouvert.* « Il est à l'Eglise, a dit Mgr de Ségur, ce que la franc-maçonnerie est à la révolution. » Aussi l'Eglise a-t-elle toujours recommandé le Tiers-Ordre comme *l'armée du Christ*, la ligue catholique par excellence, qui doit unir les bons contre les impies. *Deux conciles généraux*, plus de *quarante papes* l'ont protégé, défendu et enrichi de privilèges et

d'indulgences. A partir de 1221 jusqu'en 1500, on compte plus de *cent neuf bulles* données en sa faveur, et, depuis, le nombre s'en est accru considérablement, surtout, sous les pontificats de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X, tous trois tertiaires de saint François.

Et depuis sa fondation, le Tiers-Ordre a été un moyen sûr de salut et de sanctification pour une multitude de chrétiens.

Il peut présenter à l'admiration de tous une phalange nombreuse de saints pris dans toutes les classes de la société.

Il exerça au XIII^e siècle et aux siècles suivants une action religieuse et sociale très salubre, en mettant au service de l'Eglise des légions de défenseurs. C'est ainsi que firent partie du Tiers-Ordre plus de quatre-vingt-dix saints ou bienheureux dont on célèbre la fête, par exemple saint Louis, roi de France, sainte Elisabeth de Hongrie, saint Ferdinand de Castille, sainte Jeanne de Valois, saint Yves, saint Roch, le bienheureux Henri, roi de Danemark, le bienheureux Curé d'Ars, saint Philippe de Néri, saint François de Paule, saint Paul de la Croix, saint Camille de Lellis, saint Jérôme Emilien, saint François de Sales, le vénérable Eudes; quarante-cinq martyrs, environ deux cents confesseurs, vierges ou veuves en possession du titre de bienheureux; plusieurs papes; des fondateurs de congrégations religieuses, tels

que s
lines,
gèle
saint
saint
mas
plus
vains
Dante
Miche
trina,
lomb,
Pellico
Bosco
de Lo
Le
vrais
Dieu

Le

Le
les so
qu'il
ques
ment
maux
Ordre
malade

Man

que sainte Angèle de Mérici, fondatrice des Ursulines, sainte Rose de Viterbe, bienheureuse Angèle de Foligno, sainte Marguerite de Cortone, saint Ignace de Loyola, saint Vincent de Paul, saint François de Sales, Jeanne d'Arc, Thomas Morus, M. Olier, le cardinal de Bérulle : plus de cent trente rois ou reines : des écrivains et des personnages illustres, tels que Dante, Lope de Véga, Le Tasse, Raphaël, Michel-Ange, Giotto, Murillo, Cimabué, Palestrina, Galilée, Galvani, Volta, Christophe Colomb, Charles-Quint, Vasco de Gama, Silvio Pellico, Garcia Moreno, de Pimodan, Dom Bosco, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, etc.

Le but du Tiers-Ordre est donc de faire de vrais chrétiens, des saints cherchant avant tout Dieu et la gloire de Dieu.

Le Tiers-Ordre est un remède social

*Il réforme la société en réformant
les individus.*

Le Tiers-Ordre est un remède efficace pour les sociétés malades comme la nôtre, parce qu'il peut les ramener à Dieu. Les catholiques travailleront donc utilement et sérieusement à guérir la société contemporaine des maux dont elle souffre en aidant au Tiers-Ordre à se multiplier. La société n'est en effet malade que pour s'être éloignée de Dieu et

de la religion. Or, le Tiers-Ordre a précisément pour but le rapprochement de Dieu et la pratique des vertus chrétiennes.

Le Tiers-Ordre est en effet un moyen infail-
lible de restaurer l'équilibre social en ramenant
la société à la pratique des vertus évangéli-
ques et des devoirs chrétiens qui renferment en
eux toute justice et, par la justice, l'harmonie
entre les diverses classes de la société. Les trou-
bles sociaux sont la conséquence nécessaire de
la disparition des sentiments religieux, parce que
la société n'est pas fondée sur le principe de
l'égale répartition des avantages et des biens
terrestres, mais plutôt sur la pratique des
préceptes évangéliques. Si chacun veut et sait
faire son devoir, il n'y aura plus de ques-
tion sociale. Mais faire son devoir, ce n'est
pas autre chose que s'acquitter des obligations
permanentes et réciproques qui nous incombent
envers Dieu, envers nos semblables, envers
nous-mêmes. D'un mot, faire son devoir, c'est
pratiquer tout le Décalogue et, par conséquent,
posséder la vertu et l'effort chrétien qui sont
la base de l'élévation sociale. Beaucoup ne con-
naissent plus Dieu et ses commandements, ils
négligent les devoirs envers le prochain, et l'é-
goïsme semble être le seul mobile des actions
du grand nombre. D'autres ont encore la con-
naissance de Dieu et des devoirs qui leur in-
combent, mais ils méprisent Dieu, leurs devoirs

et toi
maux
gnora
nestes
faux l
clu Jé
vie et
nes r
saper
société
que l
toutes
forme
et en
qui en
dans l
Il c
les in
périeu
férieu
parler
dans
trop s
absen
plupar
Con
n'est
votes
piété.
chréti

et toute autorité établie. De là, les grands maux qui désolent la société. Le mépris et l'ignorance ont donné naissance aux doctrines funestes du rationalisme, du naturalisme et du faux libéralisme. C'est seulement après avoir exclu Jésus-Christ de la pensée des hommes, de la vie et des mœurs des peuples, que ces doctrines néfastes ont pu unir leurs efforts pour saper les fondements les plus profonds de la société humaine. Et bien! voilà justement ce que le Tiers-Ordre est appelé à combattre de toutes ses forces. Il doit travailler à la réforme sociale, en faisant de bons catholiques et en les unissant dans une vaste association qui embrasse l'ensemble des points à observer dans la vie chrétienne.

Il doit ramener l'esprit chrétien dans tous les individus, aussi bien dans les classes supérieures que dans les classes moyennes et inférieures. C'est par là qu'il est, à proprement parler, une force sociale, et travaille à infuser dans tous les cœurs cette vie chrétienne qui trop souvent nous manque et qui amène cette absence d'initiative que nous rencontrons la plupart du temps dans les classes dirigeantes.

Considéré à ce point de vue, le Tiers-Ordre n'est pas seulement une association d'âmes dévotes qui savourent en paix les douceurs de la piété. Il est pour beaucoup le pivot de l'activité chrétienne; il est le soutien de ceux qui veu-

lent se dévouer aux bonnes œuvres de la charité. L'homme qui n'établit pas son travail sur la base fondamentale de la piété est un banc de sable que le vent de la contradiction a bientôt fini de disperser. Il faut toujours se défier un peu des hommes d'œuvres quand ils ne sont pas en même temps des hommes de piété; ils n'offrent aucune force de résistance, et, n'ayant pas une conviction chrétienne suffisante, ils ne seront jamais capables de grandes entreprises.

Dans le Tiers-Ordre, on apprend à devenir un homme de piété, un homme de Dieu; et par là un homme d'action. Le Tiers-Ordre est *incontestablement un Ordre actif et militant*. Après avoir travaillé sur lui-même, le Tertiaire doit agir sur les autres. Après avoir triomphé de ses propres penchants, il doit porter la guerre au dehors et combattre les ennemis de l'Eglise et de la société. « Les Tertiaires, disait Grégoire IX, sont les soldats du Christ et de nouveaux Machabées. Leurs armes sont la Règle de saint François qu'ils doivent porter d'une main et le crucifix de l'autre. »

Le naturalisme, comme le socialisme, peut se résumer en quatre négations radicales: négations de Dieu, de la famille, de la propriété et de l'autorité.

C'est contre ces négations que le Tiers-Ordre est un rempart infranchissable par les prin-

cipes
garde.
serrés
partou
souffri
tice, e
par le
leurs e

Et
chrétie
Allard
premie
lois ex
et ils
pour r
suffisan
leur sa
le mor

Au
firent
tiaires
corrom
Tiers-O
les Te
ciété f

Cinq
ternités
la pénit
de l'en
ennem

cipes chrétiens dont il est la meilleure sauvegarde. Les Tertiaires doivent marcher en rangs serrés pour les combattre, non pas en portant partout la guerre et la révolte, mais en sachant souffrir tout en soutenant les droits de la justice, en s'efforçant de pratiquer les vertus qui par le bon exemple toucheront et convertiront leurs ennemis.

Et c'est là ce que faisaient les premiers chrétiens, comme le fait remarquer M. Paul Allard, dans son *Histoire des Persécutions*. Les premiers chrétiens étaient passifs vis-à-vis des lois existantes. Ils priaient, ils se sanctifiaient et ils savaient souffrir; mais ils étaient actifs pour répandre l'Évangile, et quand ils l'eurent suffisamment répandu, grâce à l'ascendant de leur sainteté et des secours surnaturels divins, le monde se réveilla chrétien.

Au XIII^e siècle, François et ses disciples ne firent pas autrement. Aidés des premiers Tertiaires qu'ils avaient recrutés dans une société corrompue, ils commencèrent par répandre le Tiers-Ordre et quand, à un moment donné, les Tertiaires se trouvèrent en nombre, la société fut forcément transformée.

Cinquante ans après l'établissement des Fraternités, les Tertiaires étaient si nombreux dans la péninsule italique qu'ils ébranlèrent le pouvoir de l'empereur d'Allemagne Frédéric II, l'un des ennemis les plus redoutables et les plus per-

fides que l'Eglise ait jamais rencontrés. Les partisans de ce prince se plaignaient même dans une lettre que la nouvelle association de saint François a été aussi désastreuse pour la cause impériale dans le Milanais que plusieurs défaites sur le champ de bataille.

Eh bien! aujourd'hui comme autrefois le Tiers-Ordre est appelé à avoir sa part d'action dans la réforme sociale, et il l'aura si les pasteurs des âmes entendent la voix du Vicaire de Jésus-Christ et si les Tertiaires deviennent de plus en plus nombreux. Il l'aura, si les Tertiaires s'appliquent à faire revivre en eux ce qui constitue l'esprit de saint François: il leur faut unir à l'amour des pauvres, des souffrants et des petits, les vertus de pauvreté, de pénitence et d'humilité. Alors, à la sainteté joignant l'action, les Tertiaires lutteront victorieusement contre les ennemis qu'ils ont à combattre.

Pour cela ils doivent s'efforcer d'aider les prêtres et les curés et agir toujours sous leur direction en entrant dans toutes les bonnes œuvres, qu'elles s'appellent Société de Saint-Vincent de Paul, la Bonne Presse, l'Œuvre du repos du dimanche, le Catéchisme ou le Patronage, etc., etc.

Toutes ces œuvres, le troisième Ordre de saint François ne veut point les supplanter, mais bien les unir entre elles pour marcher à la conquête des âmes.

Son
les; c
soient
classe
fants.
la fan
minar
fille c
celui
qui e
pagne
nature
volont
vaste
taura
Au
il op
tous
rable
avec
la so
D'a
de ci
vres
conqu
tiaire
ple,
tous
En
devo

Son action s'étend plus loin que chacune d'elles ; car les œuvres catholiques quelles qu'elles soient ne peuvent atteindre chacune qu'une classe déterminée d'hommes, de femmes ou d'enfants. Le Tiers-Ordre atteint toutes les classes, la famille et la société, le soldat comme le séminariste et le prêtre, le célibataire, la jeune fille et la mère, le fils et le père de famille, celui qui n'est pas dans les œuvres comme celui qui en fait partie, celui qui demeure à la campagne comme celui qui habite la ville. Par sa nature même, il a prise sur toutes les bonnes volontés et *il fait de tous les honnêtes gens une vaste association catholique dont le but est la restauration chrétienne de la société.*

Au système bien connu : diviser pour régner, il oppose l'union et l'entente fraternelle de tous les catholiques, chose aujourd'hui si désirable et qui seule peut nous donner de lutter avec avantage contre les ennemis de Dieu, de la société et de la patrie.

D'ailleurs le Tiers-Ordre ne se contente pas de cimenter et d'unifier pour ainsi dire les œuvres catholiques, mais il marche encore à la conquête des indifférents et des impies. Le tertiaire, dans la conversation et par le bon exemple, doit s'efforcer d'amener à la bonne cause tous ceux avec lesquels il est en rapport.

En dehors de toute pensée politique, il a le devoir de défendre par ses paroles, ses écrits

et ses actes, la liberté religieuse, la famille, la propriété, la patrie. Il doit entrer dans les œuvres de bienfaisance, pour y apporter l'esprit d'abnégation et de charité; il doit être apôtre dans son pays et dans sa famille, et devenir le modèle de ses enfants, de ses serviteurs, de ses ouvriers et de tous ses concitoyens. Le Tiers-Ordre lui fournit tous les moyens nécessaires pour arriver à ces fins.

Léon XIII disait aux pèlerins qui, en 1882, se rendaient à Assise au centenaire de saint François :

« Misérable et méprisé, dépourvu de l'appui du savoir humain et de la sagesse d'ici-bas, saint François a pu faire revivre, dans une grande partie du monde corrompu et plein d'erreurs, l'esprit de Jésus-Christ, qui l'avait prédestiné dès le début à de grandes entreprises; à la différence du violent perturbateur de Brescia, qui l'avait précédé de peu de temps, il n'a pas suscité de discordes civiles, mais prêché toujours la paix; il n'a pas excité les esprits à la haine, mais leur a toujours inculqué l'oubli des injures; il n'a pas entraîné le peuple à la rébellion, mais cherché à le maintenir toujours, par ses paroles et par son exemple, dans la plus parfaite soumission à l'autorité; il ne s'est pas adonné à propager des doctrines dangereuses, mais, fils dévoué de l'Eglise, il s'est toujours efforcé de faire connaître et aimer

l'Eva
tant
mais
tifica
pren
la Pi
Vica
se tr
le de
et l'a
pauv
cherc
de p

« I
exem
de sa
ment
ble p
temp
sion,
et qu
fruits

Le
milieu
font
plus
en v
quest
Tiers-
donne

l'Évangile ; il aimait d'un amour sincère, constant et actif, le peuple, dont il ne flattait jamais les passions ; et loin d'attaquer le Pontificat comme Arnould, il n'osa point entreprendre la mission qui lui avait été confiée par la Providence sans avoir reçu la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. En François d'Assise se trouvent réunis, dans une admirable harmonie, le dévouement à l'Église, l'amour du prochain et l'amour de la patrie. Il a été l'ami sincère des pauvres et des opprimés, dont il a toujours cherché à adoucir le sort sans violer les droits de personne.

« Inspirez-vous, très chers Fils, d'un si haut exemple, et lorsque vous serez à Assise, auprès de sa tombe vénérée, recommandez-lui ardemment l'Église ; recommandez-lui aussi Notre humble personne, appelée à la gouverner dans des temps si calamiteux, afin que, par son intercession, les discordes et les dangers disparaissent, et que l'Église puisse de nouveau se réjouir des fruits précieux de la paix chrétienne. »

Le Tiers-Ordre a donc sa place marquée au milieu de toutes les œuvres qui déjà existent et font le bien. Il doit grouper, pour leur donner plus de force, toutes les bonnes volontés. C'est en vain que l'on cherchera une solution à la question sociale en dehors de l'Évangile. Le Tiers-Ordre qui est la pratique de l'Évangile donne cette solution. En faisant de chacun un

bon chrétien, il réforme les individus qui composent la famille, la paroisse, la commune et la société. Lorsque toutes les familles, les paroisses et les communes auront été réformées par le retour des individus à la pratique de l'Évangile, la question sociale sera résolue, toute la société sera réformée et la paix et le bonheur régneront partout avec la justice et la charité.

Cherchons donc à répandre le Tiers-Ordre pour atteindre ce but, c'est ce que voulait Léon XIII. Il nous le dit dans la Constitution *Misericors*: « Nous avons écrit l'Encyclique *Auspicato* dans le désir et l'unique intention d'appeler par notre invitation le plus d'âmes possible à l'acquisition de la sainteté chrétienne. Les hommes ne sauraient porter remède aux maux qui nous accablent et détourner les périls qui nous menacent qu'à la condition de hâter le retour des *individus* et de la *société* vers Jésus-Christ, qui peut toujours sauver ceux qui ont recours à Dieu par Lui. (Heb. 7-25.) »



Le
Cons
la F
mée
aux
cepe
tain
l'act
Règ
S. B
tifes
tular
mon
Tert
SAIN
cola
qui
mod
vre



PREMIÈRE RÈGLE DU TIERS-ORDRE

Le Souverain Pontife Léon XIII, dans sa Constitution *Misericors*, tout en déclarant que la Règle du Tiers-Ordre, approuvée et confirmée par Nicolas IV, *ne répond plus tout à fait aux mœurs et aux temps présents*, recommande cependant (Chapitre II, § 4) la pratique de certaines prescriptions de la Règle. De plus, par l'acte de profession, on s'engage à *observer la Règle du Tiers-Ordre instituée par le B. P. S. François et confirmée par les Souverains Pontifes Nicolas IV et Léon XIII*. Pour que les postulants n'ignorent pas ces prescriptions et pour montrer l'esprit séraphique qui doit animer les Tertiaires, nous donnons d'abord la RÈGLE DE SAINT FRANÇOIS, promulguée par le Pape Nicolas IV, et ensuite la Constitution de Léon XIII qui modifie cette Règle. C'est cette Règle ainsi modifiée que nous nous réservons de faire suivre de quelques courtes explications.

 CONSTITUTION

dans laquelle le Pape Nicolas IV
confirme
la Règle donnée par N. S. P. S. François

AUX

Frères et aux Sœurs de la Pénitence, en y ajoutant certaines choses en rapport avec le temps et les personnes.

NICOLAS, ÉVÊQUE,

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,

A nos bien-aimés Fils et à nos bien-aimées Filles en Jésus-Christ, les Frères et les Sœurs de l'Ordre de la Pénitence, tant présents qu'à venir, à perpétuité,

Salut et Bénédiction apostolique.

Aucune tourmente ne saurait secouer, ni aucune tempête ébranler les solides fondements de la Religion chrétienne qui reposent sur la montagne de la Foi catholique. Or, cette Foi, que les disciples du Christ embrasés du feu de l'amour divin ont prêchée avec zèle aux nations qui vivaient dans les ténèbres, l'Eglise Romaine la possède et la conserve fidèlement. Elle est, en effet, la foi droite et véritable sans laquelle personne ne peut être agréable au

Très-
C'est
prom
titude
fesse
çois,
ses]
le m
fants
qu'ils
serve
tique
senti
priso
la b

De l

C'e
des
favor
Qu
form
récej
foi c
mair

1. I

Très-Haut, ni trouver grâce devant ses yeux. C'est elle qui prépare les voies du salut et qui promet les récompenses et les joies de la béatitude éternelle. C'est pourquoi le glorieux confesseur de Jésus-Christ, le bienheureux François, le fondateur de cet Ordre, montrant par ses paroles, aussi bien que par ses exemples, le moyen de s'élever à Dieu, a instruit ses enfants dans la pureté de cette foi; il a voulu qu'ils la professent hautement, qu'ils la conservent fidèlement et qu'ils la mettent en pratique, afin que, après avoir marché dans ses sentiers salutaires, ils méritent, au sortir de la prison de cette vie, d'entrer en possession de la bienheureuse éternité.

CHAPITRE I

De la manière d'examiner ceux qui veulent entrer dans l'Ordre.

C'est pourquoi, voulant accorder à cet Ordre des faveurs toutes spéciales et dans le but de favoriser son accroissement, nous statuons (1):

Que tous ceux qui seront admis à garder cette forme de vie soient, avant leur admission ou réception, soumis à un examen attentif sur la foi catholique et leur obéissance à l'Eglise Romaine; et, si l'on reconnaît qu'ils font une

1. Ici commence la Règle composée par saint François.

profession sincère et constante de cette foi et de cette obéissance, on pourra les recevoir sans crainte.

On doit toutefois veiller avec sollicitude à ne jamais admettre dans ce genre de vie une personne hérétique, ou suspecte d'hérésie, ou même celle qui est malfamée. Et s'il arrivait qu'on en eût admis quelqu'une, il faudrait la dénoncer au plus tôt aux Inquisiteurs de l'hérésie, afin qu'elle soit punie.

CHAPITRE II

De la manière de recevoir ceux qui veulent entrer dans l'Ordre.

Lorsque quelqu'un se présentera pour entrer dans cette Fraternité, les Ministres chargés des réceptions s'informeront avec soin de son emploi, de son état et de sa condition; ils lui exposeront clairement les obligations de la Règle, et surtout la nécessité de restituer le bien d'autrui.

Après cela, s'il persiste dans son désir, on lui donnera l'habit à la manière ordinaire, et il devra avec soin, s'il est détenteur du bien d'autrui, satisfaire à sa dette, soit en numéraire, soit en donnant un gage équivalent; il aura soin également de se réconcilier avec le prochain.

Après avoir rempli toutes ces obligations, et

l'anne
Discr
l'Ord
gardé
satisf
du
aurai
Lorsc
sera
sonne
par
mûre
vena
du r
De
perso
nité,
siècl
une
Qu
être
et l

De
Il
dre
bles
sera

l'année du Noviciat étant achevée, si les Frères Discrets le jugent digne d'être admis dans l'Ordre, il fera profession en promettant de garder tous les Commandements de Dieu et de satisfaire comme il convient, selon la volonté du Visiteur, pour les transgressions dont il aurait pu se rendre coupable contre la Règle. Lorsqu'il aura fait cette promesse, l'acte en sera rédigé par une personne publique. Personne ne pourra être reçu d'une autre manière par les Supérieurs, à moins que, après une mûre délibération, il ne leur paraisse plus convenable d'en agir autrement, en considération du rang de la personne et de ses instances.

De plus, Nous ordonnons et statuons que personne, après son entrée dans cette Fraternité, ne puisse en sortir pour retourner au siècle. Il sera cependant permis de passer dans une autre Religion approuvée.

Quant aux femmes mariées, elles ne pourront être admises dans cet Ordre sans la permission et le consentement de leurs maris.

CHAPITRE III

De la forme et de la qualité des Vêtements.

Il faut, de plus, que les Frères de cet Ordre soient ordinairement vêtus d'étoffes humbles pour le prix et pour la couleur, qui ne sera ni entièrement blanche, ni tout à fait noire,

à moins que, pour quelques causes légitimes et manifestes, le Visiteur, de l'avis du Ministre, n'ait accordé une dispense temporaire pour la modicité du prix. Leurs manteaux et fourrures seront sans collet, fendus ou non, mais agrafés et non ouverts, comme la bienséance l'exige; leurs manches seront fermées.

Les Sœurs porteront aussi un manteau et une tunique d'étoffe d'un prix modique; ou qu'elles aient, du moins, avec le manteau, une jupe de couleur blanche ou noire, ou bien une robe ample de chanvre ou de lin cousue sans aucun froncis.

Pour ce qui concerne néanmoins la qualité du vêtement et des fourrures des Sœurs, on pourra leur accorder des dispenses selon la condition de chacune et la coutume des lieux.

Elles ne feront usage ni de ruban, ni de cordon de soie. Les Frères et les Sœurs n'auront que des fourrures de laine, des bourses de cuir et des cordons simples et sans aucune soie, renonçant, selon le salutaire conseil de saint Pierre, prince des Apôtres, à tous les autres vains ornements de ce siècle.

CHAPITRE IV

Que les Frères et les Sœurs évitent les festins licencieux et les spectacles, et qu'ils ne donnent rien aux histrions.

Les repas licencieux, les spectacles, les jeux

public
terdits
pour
d'emp
donne

Les
l'usag
dredie
la fa
traire
en m
dira
de la
jours
aux a
et d
ne j
avec
leur
prés
soupe
comp
Cet
dans
est
s'app

M

publics et les danses leur sont absolument interdits. Ils ne donneront rien aux histrions ni pour de vaines frivolités, et ils auront soin d'empêcher les membres de leur famille de rien donner pour ce sujet.

CHAPITRE V

De l'abstinence et du jeûne.

Les Frères et les Sœurs s'abstiendront de l'usage de la viande les lundis, mercredis, vendredis et samedis, à moins que la maladie ou la faiblesse du tempérament n'exige le contraire. Ceux qui auront été saignés pourront en manger trois jours de suite; on ne l'interdira pas non plus à ceux qui voyagent. L'usage de la viande sera également permis à tous aux jours de solennité, où l'ancien usage le permet aux autres chrétiens. Ils pourront user des œufs et du fromage tous les autres jours où l'on ne jeûne pas. Mais lorsqu'ils se trouveront avec d'autres religieux dans leurs couvents, il leur sera permis de manger ce qu'on leur présentera: qu'ils se contentent du dîner et du souper, à moins qu'ils ne soient d'une faible complexion, ou malades, ou en voyage.

Ceux qui se portent bien doivent être sobres dans le boire et dans le manger, selon qu'il est écrit dans l'Évangile: *Que vos cœurs ne s'appesantissent pas par l'excès du boire et du*

manger. Ils réciteront une fois l'Oraison dominicale avant le dîner et avant le souper; après le repas, ils la réciteront de nouveau en y ajoutant *Deo gratias*. S'il arrive qu'ils y aient manqué, ils diront trois fois le *Pater noster*.

Les Frères et les Sœurs jeûneront tous les vendredis de l'année, à moins qu'ils n'en soient dispensés par la maladie ou toute autre cause légitime ou que la fête de Noël ne se célèbre en ce jour. Mais ils jeûneront tous les mercredis et vendredis, depuis la fête de la Toussaint jusqu'à Pâques; ils observeront pareillement les autres jeûnes établis par l'Eglise, et ceux qui seront prescrits par l'Ordinaire pour quelque cause d'utilité publique. Pendant le carême de la Saint-Martin jusqu'à Noël, et pendant le grand Carême qui commencera le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à Pâques, ils devront jeûner tous les jours, le dimanche excepté, à moins que la maladie ou quelque autre nécessité ne les en dispense.

Les personnes enceintes pourront, si elles le veulent, s'abstenir de toute austérité corporelle, à la réserve des prières, jusqu'au jour de leurs relevailles. Ceux qui travaillent pourront, à raison de leurs fatigues incessantes, faire trois repas les jours où ils travaillent, depuis le dimanche de Pâques jusqu'à la fête de saint François (1). Lorsqu'il leur arrivera de travailler chez

1. Ces mots *jusqu'à la fête de saint François* ont été substitués

les autres, il leur sera permis de manger de tout ce qui leur sera présenté, excepté le vendredi ou tout autre jour de jeûne que l'on sait être généralement prescrit par l'Eglise.

CHAPITRE VI

Combien de fois par an ils doivent se confesser et de communier.

Chacun des Frères et des Sœurs ne manquera pas de confesser ses péchés et de recevoir dévotement le sacrement de l'Eucharistie trois fois l'an, savoir: aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte; mais, auparavant, ils se réconcilieront avec le prochain et restitueront le bien d'autrui.

CHAPITRE VII

Que les Frères ne portent point d'armes offensives.

Les Frères ne porteront point sur eux d'armes offensives, à moins que ce ne soit pour la défense de l'Eglise Romaine, ou de la foi chrétienne, ou de leur propre pays, ou bien encore avec la permission de leurs supérieurs.

par le pape Nicolas IV à ceux-ci: *jusqu'à la fête de saint Michel* que saint François avait mis dans la Règle.

CHAPITRE VIII

De la récitation des Heures canoniales.

Que tous récitent chaque jour les sept heures canoniales, à savoir: Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Les Clercs, c'est-à-dire ceux qui savent le Psautier, diront pour Prime *Deus in nomine tuo, Beati Immaculati* jusqu'à *Legem pone*, et les autres Psaumes des Heures avec le *Gloria Patri*, selon le rit des Clercs. Lorsqu'ils ne se rendront pas à l'église, ils auront soin de dire pour Matines les Psaumes que récitent les Clercs, ou ceux que l'on dit dans l'église cathédrale; ou tout au moins, ils ne manqueront pas de réciter comme ceux qui ne savent pas lire, douze fois le *Pater* avec le *Gloria Patri* pour Matines, sept fois pour chacune des autres Heures avec le *Gloria Patri*.

Ils ajouteront aux heures de Prime et de Complies le petit Symbole ⁽¹⁾ et le *Miserere mei Deus*, s'ils le savent; s'il leur arrivait de l'omettre, ils réciteraient trois fois le *Pater noster*.

Les malades pourront se dispenser, s'ils le veulent, de réciter les Heures canoniales.

Pendant le Carême de la Saint-Martin et pendant le grand Carême, ils auront soin d'assister

1. Le Symbole des Apôtres.

aux M
à mo
cause

Que

Tou
leur t
biens
ment
d'enti

D

S'il
ou le
nes
comr
faire,
possi

Quel

Si

aux Matines qui se récitent dans leurs paroisses, à moins qu'ils n'en soient dispensés pour une cause légitime.

CHAPITRE IX

Que tous ceux qui en ont le droit fassent leur testament.

Tous ceux à qui la loi le permet doivent faire leur testament, ordonnant et disposant de leurs biens dans les trois mois qui suivent immédiatement leur entrée dans l'Ordre, afin que nul d'entre eux ne soit exposé à mourir intestat.

CHAPITRE X

De la paix à rétablir entre les Frères et les étrangers.

S'il arrive quelque division entre les Frères ou les Sœurs, ou même avec d'autres personnes étrangères à l'Ordre, on rétablira la paix, comme les ministres jugeront à propos de le faire, en ayant même recours pour cela, si c'est possible, aux conseils de l'Evêque diocésain.

CHAPITRE XI

Quelle doit être leur conduite, lorsqu'on blesse leurs droits et leurs privilèges.

Si les Frères ou les Sœurs sont attaqués dans

leurs droits ou leurs privilèges par les autorités civiles ou ecclésiastiques des lieux qu'ils habitent, les Ministres du lieu auront soin de recourir à l'Évêque et aux autres Ordinaires, afin d'agir en ces circonstances d'après leurs conseils et leurs instructions.

CHAPITRE XII

Qu'ils s'abstiennent autant que possible
des serments solennels.

Que les Frères et les Sœurs s'abstiennent de tout serment solennel, à moins de quelque grave nécessité, dans les cas permis par le Saint Siège, c'est-à-dire pour rétablir la paix, pour justifier leur foi, pour confondre la calomnie, confirmer un témoignage, et pour sceller un contrat de vente, d'achat ou de donation, lorsqu'on le croira nécessaire.

Dans les conversations ordinaires, ils éviteront les serments avec le plus grand soin, et si parfois quelqu'un d'entre eux laissait échapper un jurement par inadvertance, ainsi que cela arrive à ceux qui parlent beaucoup, le soir du même jour, au moment où il doit faire son examen de conscience, il dira trois fois l'Oraison dominicale pour expier ces jurements irréfléchis.

Enfin, que chacun se souvienne d'exhorter sa propre famille à bien servir Dieu.

CHAPITRE XIII

De l'audition de la Messe et de la tenue
des Assemblées.

Que tous les Frères et les Sœurs entendent la messe tous les jours, s'ils le peuvent commodément.

Ils se réuniront chaque mois dans l'église ou dans la chapelle désignée par les Ministres pour y assister au saint Sacrifice.

Chacun d'eux donnera un denier de la monnaie courante au Trésorier, qui recueillera cet argent et le distribuera, selon l'avis des Ministres, aux Frères et aux Sœurs qui se trouvent dans l'indigence, et surtout aux infirmes et à ceux qu'on sait n'avoir pas de quoi payer leurs funérailles; le reste sera donné aux autres pauvres selon leurs besoins.

On prendra aussi sur cet argent pour une offrande à l'église où l'on se réunit.

Ils feront en sorte, s'ils le peuvent commodément, de se procurer pour ces Assemblées un religieux capable d'annoncer la parole de Dieu, afin qu'il les exhorte avec zèle à la pénitence et à la pratique des œuvres de miséricorde, en les aidant de ses avis et de ses conseils.

Que chacun garde exactement le silence durant la célébration des Saints Mystères et la prédication. Que chacun soit attentif à la prière et à

l'office, à moins qu'il n'en soit détourné pour le bien commun de la Fraternité.

CHAPITRE XIV

Des Frères malades et défunts.

Si quelqu'un des Frères tombe malade, les Ministres, si le malade les fait prévenir de son état, seront obligés de le visiter eux-mêmes, ou de le faire visiter par un ou plusieurs Frères, au moins une fois la semaine. Ils l'exhorteront, selon qu'il leur paraîtra plus à propos, à recevoir le Sacrement de Pénitence, et, s'il est dans le besoin, ils l'assisteront des deniers communs.

Si ce malade vient à décéder, on en donnera avis aux Frères et aux Sœurs de la ville ou du lieu où il est mort, afin qu'ils assistent en personne à ses funérailles. Ils ne se retireront qu'après la célébration de la Messe et l'inhumation.

Nous voulons que tout cela soit également observé à l'égard des Sœurs malades ou décedées.

De plus, dans les huit jours qui suivront immédiatement le décès, les Frères qui sont prêtres diront chacun une messe pour l'âme du défunt; ceux des Frères et des Sœurs qui savent le Psautier diront chacun cinquante Psaumes, ceux qui ne le savent pas réciteront le même nombre

de Pa
nam à

Apr
feront
Frères
Ceux
l'an 1
manq
domin
quiem

Qu
dans
avec
et s'e
office
nistré
pour

De la

Les
que
rale,
n'y a
cela;

de *Pater noster*, et ajouteront le *Requiem æternam* à la fin de chaque *Pater*.

Après cela, dans le courant de l'année, ils feront célébrer trois messes pour le salut des Frères et des Sœurs, tant vivants que défunts. Ceux qui savent le Psautier le diront une fois l'an pour la même intention, et les autres ne manqueront pas de réciter *cent fois* l'*Oraison dominicale*, en y ajoutant chaque fois le *Requiem æternam*.

CHAPITRE XV

Des Ministres.

Quant aux ministères et aux offices indiqués dans le texte de cette Règle, chacun acceptera avec dévouement ceux qui lui seront imposés, et s'efforcera de les remplir avec fidélité. Tout office sera limité dans sa durée. Aucun des Ministres ne sera institué à vie, mais seulement pour un temps déterminé.

CHAPITRE XVI

De la visite et de la correction des coupables.

Les Ministres, les Frères et les Sœurs de chaque localité s'assembleront, pour la visite générale, dans un oratoire ou dans une église lorsqu'il n'y aura point de local spécialement affecté à cela; ils auront pour Visiteur un prêtre appar-

tenant à un Ordre religieux approuvé, lequel imposera une pénitence salutaire à ceux qui auront commis quelque faute notable. Aucun autre ne pourra exercer auprès d'eux cet office de Visiteur.

Mais comme cette forme de vie a été instituée par le B. François, nous leur conseillons de prendre pour Visiteurs des religieux de l'Ordre des Frères-Mineurs, que les Custodes ou les Gardiens de cet Ordre leur assigneront, quand ils en seront requis. Nous ne voulons pas néanmoins que ces Congrégations soient visitées par un laïque (1).

Cette visite se fera une fois l'an, à moins que cette nécessité ne demande qu'on la fasse plus souvent. Les incorrigibles et les désobéissants seront avertis trois fois, et s'ils ne s'efforcent pas de se corriger, qu'ils soient, de l'avis du Discrétoire, définitivement retranchés de l'Ordre.

CHAPITRE XVII

De la fuite des procès entre eux et avec d'autres.

Que les Frères et les Sœurs évitent, en outre, selon leur pouvoir, les procès entre eux; si on leur en suscite, qu'ils s'efforcent de les terminer à l'amiable, et s'ils ne peuvent y réussir,

1. Ce paragraphe a été ajouté par Nicolas IV.

qu'ils
connaî

Comm

Les
ront
abstin
de la
ils le

Qu
les fa

Les
fautes
mérit
qu'un
trois
et le
pulsé
exclu

n'

Du

qu'ils aient recours au juge qui a le droit d'en connaître.

CHAPITRE XVIII

Comment et par qui peuvent être accordées les dispenses de l'abstinence.

Les Ordinaires des lieux ou le Visiteur pourront dispenser les Frères et les Sœurs des abstinences, des jeûnes et des autres austérités de la Règle, pour une cause légitime, quand ils le jugeront opportun.

CHAPITRE XIX

Que les Ministres dénoncent au Visiteur les fautes publiques des Frères et des Sœurs.

Les Ministres doivent dénoncer au Visiteur les fautes publiques des Frères et des Sœurs qui méritent une pénitence. Et s'il s'en trouve quelqu'un qui soit incorrigible, les Ministres, après trois monitions, prendront l'avis du Discretoire et le dénonceront au Visiteur, afin qu'il soit expulsé par lui de la Fraternité, et que son exclusion soit prononcée à l'assemblée suivante.

CHAPITRE XX

Comment, en cette Règle, personne n'est obligé sous peine de péché mortel.

Du reste, nous ne voulons pas que les Frè-

res et les Sœurs de cet Ordre soient obligés sous peine de péché mortel, à l'observance des choses contenues dans cette Règle, à moins qu'ils n'y soient tenus d'ailleurs en vertu des commandements de Dieu ou de l'Eglise; mais ils devront accepter avec une sincère humilité et accomplir efficacement la pénitence qui leur a été imposée, selon la gravité de leurs transgressions.

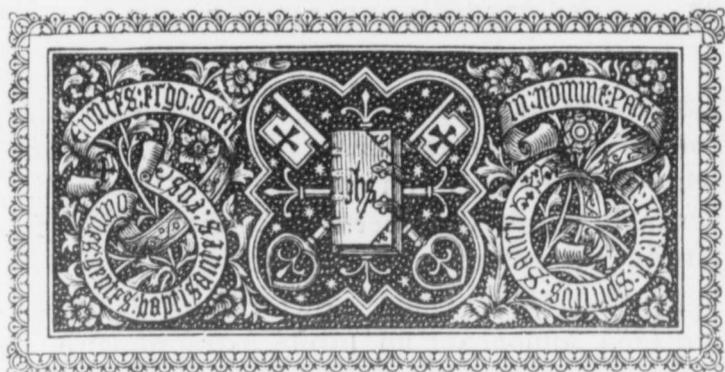
Conclusion de la Bulle de Nicolas IV.

Qu'il ne soit donc permis à qui que ce soit d'enfreindre la teneur de notre Statut et Ordonnance ou d'y contredire par une téméraire entreprise; et si quelqu'un osait le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu et de ses bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul.

Donné à Riéti, le 16^e jour des calendes de septembre, la seconde année de notre Pontificat. — (L'an de Notre-Seigneur 1289, et le 17 du mois d'août.)



Le
Tiers
et de
ques
1.
où il
maux
chrét
faire
Chris
2.
1883
nouv
Règl
soins
à to
Tier:
la m



LÉON XIII ET LE TIERS-ORDRE

Le grand tertiaire Léon XIII a recommandé le Tiers-Ordre dans une multitude d'allocutions et dans quatre encycliques adressées aux évêques et aux fidèles du monde entier.

1. *Encyclique Auspicato*, 17 septembre 1882, où il montre dans le Tiers-Ordre le remède aux maux présents. « Nous exhortons vivement les chrétiens, dit le Pape, à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ... »

2. *Encyclique-Constitution Misericors*, 30 mai 1883, par laquelle Léon XIII recommande de nouveau le Tiers-Ordre, modifie et adoucit la Règle primitive pour mieux l'adapter aux besoins de la société actuelle et la rendre accessible à toutes les personnes de bonne volonté. « Le Tiers-Ordre, dit-il, a été institué et disposé pour la multitude. »

3. *Encyclique Humanum genus, 20 avril 1884*, contre la franc-maçonnerie, où il dévoile cette secte perverse et lui oppose le Tiers-Ordre, véritable école de liberté, d'égalité et de fraternité chrétiennes.

4. *Encyclique Quod Auctoritate, 22 décembre 1885*, annonçant un Jubilé extraordinaire. Le Pape rappelle la nécessité de la pénitence, et signale encore le Tiers-Ordre comme moyen « de mettre cette vertu sous la garde d'une institution stable ».

— « On ne peut rien nous faire de plus agréable que de propager le plus possible la sainte milice du Tiers-Ordre. » (Lettre du 28 octobre 1882.)

— « Travailler à répandre comme il faut le Tiers-Ordre, c'est accomplir l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (Audience du 3 octobre 1882.)

— « *Une inspiration divine* nous poussa à proclamer saint François comme protecteur dans les calamités et les malheurs présents, et à montrer dans le Tiers-Ordre la régénération de la société chrétienne. » (Audience du 18 décembre 1884.)

— « Ah! le Tiers-Ordre Franciscain! Vous savez combien je désire son extension. J'y reviens toujours. *J'en parle dans toutes les occasions.* » (Audience du 12 mars 1886.)

— «
Ordre
beauc
1886.)

— «
Tiers-O
(Audié

— «
institut
nis par
en viv
server

1893
de div

S'ad

Mineu

« Le
société

ranime
lieux

vent,
contri

pourq
des B

bien
compt

liaires
associ

et les
emplo

— « Répétez partout que c'est par le Tiers-Ordre que je veux relever la France: propagez beaucoup cette institution. » (Audience de mai 1886.)

— « Travaillez activement à la diffusion du Tiers-Ordre: *c'est lui qui doit régénérer le monde.* » (Audience du 5 octobre 1891.)

— « Nous avons toujours reconnu dans cette institution un des secours les plus efficaces fournis par la Providence, afin que les chrétiens, tout en vivant au milieu du monde, puissent se préserver de ses corruptions. » (Discours du 12 avril 1893 aux cinq mille Tertiaires venus à Rome de divers pays pour le Jubilé épiscopal.)

S'adressant au Ministre Général des Frères-Mineurs, il lui écrivait, le 25 novembre 1898: « Le Tiers-Ordre Franciscain peut rendre à la société les plus grands services. S'il a jadis ranimé les cœurs chrétiens, fortifié en divers lieux la piété et l'amour de la vertu; si, souvent, à des époques troublées, il a puissamment contribué à faire régner le calme et la concorde, pourquoi ne ferait-il pas renaître en abondance des biens semblables? Assurément il excitera bien plus qu'autrefois le zèle des chrétiens, s'il compte un plus grand nombre de chefs et d'auxiliaires actifs qui s'efforceront de répandre cette association et de mettre en lumière sa nature et les bienfaits qu'on doit espérer d'elle, qui emploieraient à cette fin, la prédication, les

écrits, les réunions, en un mot tous les moyens qui leur paraîtront efficaces.»

La dernière page de l'*Encyclique Auspicato* dit combien vif était le désir du grand Pape de voir les fidèles entrer nombreux dans le Tiers-Ordre. Citons-la :

« Au milieu de tant et de si grands périls, vous comprenez sans doute, Vénérables Frères, qu'il y a lieu d'espérer beaucoup des institutions franciscaines, ramenées à leur état primitif. Si elles florissaient, la foi, la piété et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi; cet appétit désordonné des choses périssables serait réprimé; et il n'en coûterait pas de dompter ses passions par la vertu, sacrifice que la plupart des hommes considèrent aujourd'hui comme le plus lourd et le plus insupportable des jougs. Les chrétiens, unis par les liens de la fraternité, s'aimeraient entre eux et ils auraient pour les pauvres et les indigents, qui sont l'image de Jésus-Christ, le respect convenable. En outre, ceux qui sont vraiment pénétrés de la religion chrétienne, savent de source certaine que c'est un devoir de conscience d'obéir aux autorités légitimes, et de ne léser qui que ce soit en aucune chose. Rien n'est plus efficace que cette disposition d'esprit pour extirper tout genre de vice à sa racine; pour arrêter la violence, l'injustice, l'esprit de révolution et l'envie entre les diverses classes de la

société
cipes
questio
questio
parfait
bien e
que pa
ricordi
sort e
tre n'
l'un d
par la
Tell
avons
chacun
tation
que j
rêt pa
ajou
souve
ficat,
exhort
ser d'
de Jé
grand
tre s
traces
appro
rons
grâce

société, toutes choses qui constituent les principes et les éléments du *socialisme*. Enfin la question des rapports du riche et du pauvre, question qui préoccupe tant les économistes, sera parfaitement réglée par cela même qu'il sera bien établi et avéré que la pauvreté ne manque pas de dignité; que le riche doit être miséricordieux et généreux, le pauvre content de son sort et de son travail; puisque ni l'un ni l'autre n'est né pour ces biens périssables, et que l'un doit aller au ciel par la patience, l'autre par la libéralité.

Telles sont les raisons pour lesquelles Nous avons eu depuis longtemps fort à cœur de voir chacun se proposer, autant qu'il le pourra, l'imitation de saint François d'Assise. Et parce que jadis Nous avons toujours porté un intérêt particulier au Tiers-Ordre des Franciscains, aujourd'hui que Nous avons été appelé par la souveraine bonté de Dieu au Souverain Pontificat, Nous saisissons l'occasion favorable, pour exhorter vivement les chrétiens à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ. On compte de tous côtés un grand nombre de personnes de l'un et l'autre sexe qui marchent généreusement sur les traces du Père Séraphique. Nous louons et Nous approuvons vivement leur zèle, mais Nous désirons que leur nombre augmente et se multiplie, grâce surtout à vos efforts, Vénérables Frères.

Le point principal de Notre recommandation, c'est que ceux qui auront revêtu les insignes de la *Pénitence*, aient les yeux fixés sur leur très saint Instituteur et s'attachent à l'imiter; sans quoi tout ce qu'on attend de bon des associés se réduirait à rien. Appliquez-vous donc à faire connaître et estimer le *Tiers-Ordre*, comme il mérite réellement; veillez à ce que ceux qui ont la charge des âmes enseignent soigneusement ce qu'il est, combien il est accessible à chacun, de quels privilèges il jouit pour le salut des âmes, et combien d'avantages il promet à la famille et à la société. Ce zèle est d'autant plus opportun, que les Religieux Franciscains du premier Ordre souffrent en ce moment davantage de l'indigne persécution qui les a frappés.

Plaise à Dieu que, par la protection de leur Père, ils sortent bientôt de la tempête plus vigoureux et plus florissants! Plaise à Dieu que les populations chrétiennes s'empressent d'embrasser la Règle du Tiers-Ordre, avec autant d'ardeur et en aussi grand nombre qu'elles affluaient autrefois à l'envi auprès de François lui-même! Nous le demandons surtout avec plus de raisons aux Italiens, que le lien d'une même patrie et l'abondance particulière des bienfaits reçus obligent à plus de dévotion pour saint François et à plus de reconnaissance. Ainsi, après sept siècles, l'Italie et le monde chrétien tout entier se verraient ramenés du désor-

dre à
le bier
grâce,
surtout
la mē
Dieu,
la foi
haut

Afin
Léon
tions
dre a
Miseri
Règle
comme
à tous
tables

Apr
écoute
zèle a

Cett
consta
tenair
résum

« Er
semer
mœur

dre à la paix et de la perdition au salut, par le bienfait du Pauvre d'Assise. Demandons cette grâce, dans une prière unanime, en ces jours surtout, à saint François lui-même; demandons la même grâce à la Vierge Marie, Mère de Dieu, qui a toujours récompensé la piété et la foi de son serviteur par la protection d'en haut et par les dons particuliers.»

Afin de voir les foules répondre à son appel, Léon XIII diminua les rigueurs, les obligations de la Règle du Tiers-Ordre pour la rendre accessible à tous. Dans la Constitution *Misericors Dei Filius*, il donne une nouvelle Règle qui, sans détruire l'ancienne toujours recommandée aux âmes de bonne volonté, offre à tous les fidèles de pouvoir devenir de véritables tertiaires en l'observant.

Pie X et le Tiers-Ordre.

Après avoir entendu la voix de Léon XIII, écoutons maintenant celle du Pape Pie X, au zèle ardent comme le feu.

Cette voix il l'a fait entendre dans une circonstance solennelle: A l'occasion du VII^e centenaire du Premier Ordre franciscain, il écrivait, résumant l'œuvre de S. François:

« Enfin parut un Troisième Ordre merveilleusement adapté à la restauration des saintes mœurs dans le monde chrétien, puisque rece-

vant les deux sexes, il n'exclut aucun état de vie, aucune condition: heureusement offert à tous ceux qui ne pourraient, n'y étant pas appelés de Dieu, suivre François dans ses cloîtres, et qui voudraient cependant à sa suite, par la pratique de leurs devoirs d'état, marcher vers le ciel. Et en effet, aussitôt que cet institut se fut répandu dans l'Italie et les régions voisines, renaquit aussi le culte public et privé des vertus chrétiennes; et par la suite où qu'il ait fleuri, il a porté les mêmes fruits. *Si bien que si François n'eût pas fait autre chose dans l'Eglise, pour celle-là seule il aurait le droit d'être compté parmi les hommes qui ont le mieux mérité d'Elle.*

Aussi nous souhaitons de Dieu et nous lui demandons qu'il daigne rendre fructueuses pour toute la race du Patriarche d'Assise les prochaines fêtes séculaires, et nous avons confiance que nos désirs et nos vœux, par l'intercession de saint François, seront exaucés; mais surtout nous lui *demandons que ces solennités aient pour résultat d'accroître le nombre des Tertiaires*; car, quoi de plus désirable, aux temps où nous sommes, alors que dans la vie familiale, dans les rapports des citoyens et dans l'administration des choses publiques, l'oubli et le mépris des institutions chrétiennes vont croissant, quoi de plus désirable, disons-nous, que croisse en proportion cet Ordre qui dans toutes les classes de

la soci
et de

C'est
seur, I
porté t
ration
même
sissant
avec pl
cesseur
cœur l
nous v
coup d
dans
sont se

Non
ment
prendr
meux:

Dan
faveur
positio
tion d
bres c
Ce re
SUR
autres

« F
sera j
voir

la société infusera l'esprit chrétien de sagesse et de discipline?

C'est donc à bon droit que notre Prédécesseur, Léon XIII, d'heureuse mémoire, a apporté tant de soin et de diligence à la restauration du Tiers-Ordre Franciscain dont il a même sagement tempéré les lois. Et nous, saisissant cette excellente occasion, nous reprenons avec plus d'insistance ce projet de notre Prédécesseur: Tous, tant que vous êtes qui avez à cœur la gloire de François et le salut des âmes, nous vous exhortons avec instance d'avoir beaucoup de zèle pour que le grand nombre s'enrôle dans le Tiers-Ordre, et pour que ceux qui y sont se montrent vrais disciples d'un tel maître. »

Non seulement Pie X ne pense pas autrement que son Prédécesseur, mais *il veut reprendre avec plus d'insistance son mot d'ordre fameux: FAITES DES TERTIAIRES.*

Dans cette même occasion, Pie X établit en faveur des Tertiaires, comme gage de ses dispositions à leur égard, une pleine communication de privilèges et indulgences avec les membres des Premier et Second Ordres franciscains. Ce rescrit était accompagné d'une LETTRE SUR LE TIERS-ORDRE, qui contenait entre autres ces graves paroles:

« Faites bien comprendre que rien ne nous sera plus doux ni plus agréable que de les savoir exacts observateurs des règles de leur

Ordre: *car par là ils apporteront un précieux appui à cette restauration de toutes choses dans le Christ, qui est, depuis les débuts de notre Pontificat, notre constante préoccupation.* »

Et plus loin: « Qu'ils s'appliquent à remplir leurs devoirs avec le zèle que réclament les circonstances; et qu'ainsi un pas soit fait vers l'heureuse transformation tant désirée de toutes choses. C'est pour cela, c'est parce qu'il en espérait ce fruit de bien commun, que notre illustre Prédécesseur a restauré le Tiers-Ordre franciscain. Et nous, héritier de cette espérance, nous sommes convaincu que ce qu'il a établi mérite d'être développé par tous les moyens. »

Nous pourrions encore citer bien des actes et des paroles du glorieux et diligent Pontife, et notamment son récent discours aux Tertiaires du Latium, qui lui furent présentés par le Cardinal Vivès en juin 1912.

Mais nous concluons par cette parole maintenant bien connue de Mgr Delamaire:

« Je connais la pensée intime de Pie X, comme j'ai connu celle de Léon XIII; pour l'un comme pour l'autre, dans le T.-O. est le germe du relèvement, de la rénovation, de la résurrection de l'ordre social. »



RÈ

du T

Don

Le
 sant a
 léger,
 a lais
 seulem
 misér
 lui so
 la mé
 dans
 Seign
 telle,
 grand
 dans



RÈGLE ACTUELLE DU TIERS-ORDRE

Constitution sur la Règle
du Tiers-Ordre séculier de saint François

Donnée par Notre Saint-Père Léon XIII,

Pape par la Divine Providence.

Le miséricordieux Fils de Dieu, qui, imposant aux hommes un joug suave et un fardeau léger, pourvoit à la vie et au salut de tous, a laissé l'Église fondée par lui héritière, non seulement de son pouvoir, mais aussi de sa miséricorde, afin que les bienfaits acquis par lui soient perpétués dans tous les siècles avec la même charité. C'est pourquoi, de même que dans les actes et dans les préceptes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dans toute sa vie mortelle, ont brillé cette douce sagesse et cette grandeur d'invincible bonté, de même aussi dans toutes les institutions de la république

chrétienne on remarque une admirable indulgence et douceur, de sorte qu'en cela même l'Eglise paraît reproduire exactement la ressemblance de Dieu qui *est charité* (1 Joan. IV, 16).

Le caractère de cette bonté maternelle est d'accommoder sagement, autant que possible, les lois aux temps, aux mœurs, et de garder toujours une souveraine équité dans les préceptes et dans les obligations. Cette charité constante, unie à la sagesse, permet à l'Eglise d'allier l'immutabilité absolue et éternelle de la doctrine avec des changements prudents dans la discipline.

Réglant Notre esprit et Notre âme sur ces principes dans l'exercice du Pontificat, Nous regardons comme de Notre devoir de porter un jugement droit sur la nature des temps, de peser toutes les circonstances afin que personne ne soit détourné par les difficultés de la pratique des vertus utiles. Il Nous a plu, aujourd'hui, de soumettre à cette loi l'association des Franciscains du Tiers-Ordre séculier, et de décider avec soin s'il fallait en adoucir les prescriptions à cause de la différence des temps.

Nous avons chaleureusement recommandé cet Institut du Patriarche François dans la Lettre Encyclique *Auspicato*, donnée le 17 septembre de l'année dernière. Nous l'avons écrite dans le désir et l'unique intention d'appeler à propos,

par No
à l'acq
effet, l
accable
la négl
mes ne
tourner
retour
Christ,
recours

Tout
ment
Christ
ment
école
tique
ment
voués
suiver
ces d
bre d
de te
géliq
Ordre
pour
l'exp
sance
religi
No
souti

par Notre invitation, le plus dâmes possible à l'acquisition de la sainteté chrétienne. En effet, la source principale des maux qui nous accablent et des périls qui nous menacent, est la négligence des vertus chrétiennes; les hommes ne sauraient porter remède aux uns et détourner les autres, qu'à la condition de hâter le retour des individus et de la société vers Jésus-Christ, *qui peut toujours sauver ceux qui ont recours à Dieu par lui* (Hebr., XII, 25).

Toutes les règles franciscaines visent précisément à l'observance des préceptes de Jésus-Christ, car leur saint Instituteur s'est uniquement proposé de faire de ce genre de vie une école où l'on s'exercerait avec soin à la pratique des grandes vertus chrétiennes. Assurément les deux premiers Ordres Franciscains, voués à la pratique des grandes vertus, poursuivent un but plus parfait et plus divin; mais ces deux Ordres sont accessibles au petit nombre de ceux à qui la grâce de Dieu a permis de tendre à la sainteté des prescriptions évangéliques avec une spéciale ardeur. Le Tiers-Ordre, au contraire, a été institué et disposé pour la multitude. Les monuments du passé et l'expérience du présent témoignent de sa puissance pour rendre les mœurs pures, intègres et religieuses.

Nous devons rendre grâce à Dieu, auteur et soutien des bons conseils, de ce que les oreilles

du peuple chrétien ne se sont pas fermées à nos exhortations. Bien plus, de nombreux pays, on nous informe du progrès de la piété envers François d'Assise et de l'accroissement du nombre de ceux qui demandent à entrer dans le Tiers-Ordre. C'est donc pour exciter encore ce mouvement que Nous avons décidé de diriger Notre pensée vers les motifs qui pourraient empêcher ou retarder ce salutaire élan des âmes. Tout d'abord, Nous avons considéré que la Règle du Tiers-Ordre, approuvée et confirmée par notre prédécesseur Nicolas IV dans sa Constitution apostolique *Supra Montem* du 18 août 1289, ne répond pas tout à fait aux mœurs et aux temps présents. Aussi, comme on ne peut en accomplir les prescriptions sans peine et sans difficulté, a-t-il fallu jusqu'ici, sur la demande des Tertiaires, dispenser de la plupart des règles les plus importantes: ce qui, on le comprend sans peine, ne peut se faire qu'au détriment de la discipline commune.

Il y avait encore, relativement à cette société, une autre question qui réclamait notre sollicitude. Nos prédécesseurs, les Pontifes Romains, dans la souveraine bienveillance avec laquelle ils avaient accueilli le Tiers-Ordre dès son origine, ont accordé à ses membres de grandes et nombreuses Indulgences pour l'expiation de leurs péchés. Dans le cours des années, le caractère et le motif de ces Indul-

gences
et l'on
pontifi
dans
Ce n'e
aposto
consta
dans
du 15
mais,
nomb:

Aus
a coi
des I
Emin
soin
exam
Nous
signa
à coi
féren
Ordre
faire
aux
quelc
afin
pour
ils o
Nous
porte

gences donnèrent lieu à des questions perplexes, et l'on discutait souvent si, dans tel cas, l'indult pontifical était certain, et dans quel temps et dans quelle mesure il était permis d'en user. Ce n'est pas certes, que la prévoyance du Siège apostolique ait laissé à désirer dans ces circonstances, et le pape Benoît XIV, notamment; dans sa Constitution *Ad Romanum Pontificem* du 15 mars 1751, mit fin aux doutes antérieurs; mais, depuis, d'autres sont survenus en grand nombre.

Aussi la pensée de ces inconvénients Nous a conduit à désigner, dans la Congrégation des Indulgences et saintes Reliques, quelques Eminentissimes Cardinaux pour vérifier avec soin l'ancienne législation des Tertiaires, pour examiner aussi les Indulgences et privilèges et Nous en faire un rapport motivé; et pour Nous signaler ensuite après un mûr examen les points à conserver et à modifier, eu égard à la différence des temps. Après avoir exécuté Nos Ordres, ces Cardinaux Nous proposèrent de faire fléchir les lois anciennes, de les adapter aux habitudes de la vie actuelle, en modifiant quelques chapitres. Au sujet des Indulgences, afin qu'il n'y ait plus de doute possible, et pour éviter le danger de rien faire d'irrégulier, ils ont pensé qu'à l'exemple de Benoît XIV, Nous ferions sagement et utilement de rapporter et d'abroger toutes les Indulgences jus-

qu'ici accordées, et d'en décréter d'autres par une concession nouvelle pour les membres de cette société.

Donc, pour le bien et l'avantage de l'avenir, pour l'accroissement de la gloire de Dieu, l'encouragement de la piété et du zèle pour toutes les vertus, par les présentes Lettres, en vertu de Notre Autorité apostolique, Nous renouvelons et sanctionnons, comme il a été dit plus haut, la Règle du Tiers-Ordre franciscain séculier. Qu'on ne croie pas cependant que rien soit enlevé à sa nature intime que Nous voulons garder dans son intégrité et sans altération. Nous voulons, en outre, et ordonnons que tous les Tertiaires jouissent des Indulgences et privilèges qui sont énumérés dans le catalogue ci-dessous, en supprimant toutes les Indulgences et privilèges que le Siège apostolique, en tout temps, sous quelque nom et quelque forme que ce soit, avait accordés jusqu'ici à cette société.

Règle du Tiers-Ordre Séculier de Saint François.

CHAPITRE I

De l'admission, du noviciat et de la profession.

1. Personne ne doit être admis avant l'âge de 14 ans accomplis; les conditions requises sont

les b
corde
missi
apost
2.
mise
mari
rait
3.
suiva
cord
des
4.
Ordi
mis
tron
d'ob
requ
prof

1.
dans
luxe
cun
dest
2.
lanc
les

les bonnes mœurs, un caractère ami de la concorde, la fidélité à la Foi catholique et la soumission envers l'Eglise romaine et le Siège apostolique.

2. Les femmes mariées ne peuvent être admises à l'insu ni sans le consentement de leur mari, excepté le cas où leur confesseur en jugerait autrement.

3. Les membres du Tiers-Ordre porteront, suivant l'usage, le petit *scapulaire* ainsi que le cordon : sinon ils seront privés des privilèges et des droits accordés.

4. Ceux ou celles qui entreront dans le Tiers-Ordre feront une année de noviciat ; puis, admis à la profession, suivant l'usage, ils promettent d'observer les commandements de Dieu et d'obéir à l'Eglise, et d'accomplir la satisfaction requise, s'ils manquent à quelque point de leur profession.

CHAPITRE II

De la manière de vivre.

1. Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront dans leur habillement de tout ce qui ressent le luxe et l'élégance mondaine, et observeront, chacun suivant sa condition, les règles de la modestie.

2. Ils devront fuir avec la plus grande vigilance les bals et les spectacles dangereux, et les repas licencieux.

3. Ils observeront la frugalité dans le boire et le manger; avant et après le repas ils invoqueront Dieu avec piété et reconnaissance.

4. Ils jeûneront la veille de l'Immaculée Conception et du Patriarche saint François, et ils auront en outre un grand mérite si, d'après l'ancienne discipline des Tertiaires, ils jeûnent le vendredi et font maigre le mercredi.

5. Ils confesseront leurs péchés chaque mois et ils s'approcheront aussi chaque mois de la Sainte Table.

6. Les Tertiaires clercs, qui récitent l'office divin tous les jours, ne sont pas obligés de réciter un autre office. Les laïques qui ne disent ni l'office canonial, ni le petit office de la sainte Vierge, devront dire chaque jour douze *Pater*, *Ave*, *Gloria*, à moins qu'ils n'en soient empêchés par l'infirmité.

7. Ceux que la loi autorise à faire un testament doivent le faire à temps.

8. Dans leur famille, les Tertiaires s'appliqueront à donner le bon exemple, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres. Ils ne laisseront pas entrer dans leur maison les livres et les journaux qui peuvent porter quelque atteinte à la vertu, et ils en interdiront la lecture à leurs subordonnés.

9. Ils auront soin de maintenir entre eux et avec les autres la charité et la bienveillance. Ils

s'appl
tout le

10.

nécess
les pl
le soi
de ce
qu'ils

11.

teront
aux a
aura

12.

ressou
aide
cas d
du cu

13.

ou ils
comp
grave
semer
à ten

14.

gers
res d
de so
triarc
la m

s'appliqueront, selon leur pouvoir, à apaiser partout les discordes.

10. Ils ne prêteront jamais serment, sinon par nécessité. Ils éviteront les paroles déshonnêtes, les plaisanteries bouffonnes. Qu'ils s'examinent le soir pour voir s'ils ont commis quelque faute de ce genre; et s'ils se trouvent coupables, qu'ils se corrigent par le repentir.

11. Ceux qui le peuvent commodément assisteront chaque jour à la messe. Ils se rendront aux assemblées mensuelles que le Supérieur leur aura indiquées.

12. Ils mettront en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent, pour venir en aide aux plus pauvres des Frères, surtout en cas de maladie, ou pour le service et la dignité du culte.

13. Les Ministres iront visiter le Frère malade, ou ils enverront près de lui quelqu'un pour accomplir ce devoir de charité. En cas de maladie grave, ils donneront les conseils et les avertissements nécessaires, afin que le malade reçoive à temps les derniers sacrements.

14. Les Tertiaires de la localité et les étrangers présents assisteront aux obsèques des Frères défunts, et réciteront pour le soulagement de son âme le tiers du Rosaire institué par le Patriarche saint Dominique. Les prêtres, pendant la messe, et les laïques aussi, pendant la sainte

Communion qu'ils feront, s'ils le peuvent, prient pour le repos éternel du défunt.

CHAPITRE III

Des offices, de la visite et de la Règle elle-même.

1. Les offices ou emplois seront conférés dans l'assemblée des Tertiaires. Ces offices dureront trois ans. On ne doit pas les refuser sans juste motif, et il ne faut point les exercer avec négligence.

2. Le *Visiteur* s'informerá soigneusement si la Règle est bien observée. Il doit donc visiter d'office les Congrégations chaque année, et plus souvent s'il est besoin; il convoquera en assemblée générale les Ministres et tous les Frères. Si le Visiteur rappelle un Tertiaire à son devoir par voie de monition ou d'injonction, ou bien s'il lui inflige une peine salutaire, le coupable devra se soumettre avec docilité et ne pas refuser la pénitence.

3. Les Visiteurs seront choisis dans le premier Ordre de saint François, ou dans le Tiers-Ordre régulier et désignés par les Custodes ou *Gardiens* qui en seront priés. L'office de Visiteur est interdit aux laïques.

4. Les Tertiaires insubordonnés et scandaleux recevront trois avertissements et, s'ils ne se soumettent pas, ils seront exclus de l'Ordre.

5. Qu
Règle
soient

les cor

6. Si
Tertiai

cette R

dente

— Les

premie

ci-dess

corder

(Ici

maire

Ordre.

d'autre

commo

dans le

Et n

choses.

restent

fiées,

apostol

tres rè

apostol

Qu'il n

en auc

tres a

attaqu

Man

5. Qu'on sache bien que les infractions à cette Règle ne sont pas des péchés, pourvu qu'elles ne soient point d'ailleurs des transgressions contre les commandements de Dieu et de l'Eglise.

6. Si une cause grave et légitime empêche un Tertiaire d'observer quelques prescriptions de cette Règle, la dispense ou la commutation prudente de ces préceptes pourra lui être accordée. — Les supérieurs ordinaires des Franciscains du premier et du troisième Ordre et les Visiteurs ci-dessus mentionnés auront plein pouvoir d'accorder ces dispenses.

(Ici est placé dans la CONSTITUTION le sommaire des indulgences et des privilèges du Tiers-Ordre. Et comme depuis lors sont intervenues d'autres concessions, nous avons indiqué pour la commodité des Tertiaires toutes ces indulgences dans le calendrier perpétuel, page 256.)

Et nous voulons que toutes et chacune de ces choses, telles qu'elles sont ci-dessus décrétées, restent à perpétuité établies, confirmées et ratifiées, nonobstant toutes constitutions, lettres apostoliques, statuts, coutumes, privilèges et autres règles tant de Nous que de la chancellerie apostolique et toutes autres choses contraires. Qu'il ne soit donc permis à personne de violer en aucune façon ou en aucune partie Nos lettres apostoliques. Mais si quelqu'un osait les attaquer en quelque manière, qu'il sache qu'il

encourra l'indignation de Dieu Tout Puissant et de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur, mil huit cent quatre-vingt trois, le troisième jour des calendes de juin (1), la sixième année de Notre pontificat.

C. Card. SACCONI, prodataire,
Th. Card. MERTEL.

Visa de la curie: I. Vicomte D'AQUILA.
Lieu du ✠ sceau.

Enregistré à la secrétairerie des Breis.

I. GUGNONI.

1. Le 30 mai.



*Now
l'expli
nous la
que pos*

D.
R.
me d
donne
mend
leur s
la re
de l'e



EXPLICATION DE LA RÈGLE

Nous avons pensé que les Tertiaires préféreraient avoir l'explication de leur Règle sous forme de catéchisme et nous la donnons par demandes et réponses aussi brèves que possible.

INTRODUCTION.

Notions générales sur les Ordres de saint François.

D. *Qu'est-ce que l'Ordre de la Pénitence ?*

R. L'Ordre de la Pénitence est une forme de vie établie par saint François, pour donner aux personnes qui vivent dans le monde les moyens de faire plus sûrement leur salut, et de tendre à la perfection, par la religieuse observance des préceptes et de l'esprit de l'Évangile.

D. *Quand et par qui a été fondé cet Ordre ?*

R. Cet Ordre a été fondé par saint François d'Assise, en 1221.

D. *Qui lui a donné le nom d'Ordre de la Pénitence ?*

R. C'est le nom que lui donna saint François, et qui lui a été conservé par les Souverains Pontifes.

D. *Quand et par qui a été promulguée la Règle de cet Ordre ?*

R. La Règle de cet Ordre, composée par saint François sous l'inspiration de Dieu, reçut aussitôt l'approbation du Pape Grégoire IX et de ses successeurs; mais ce n'est qu'en 1289 que le Pape Nicolas IV donna une bulle pour approuver solennellement cette Règle. Le 30 mai 1883, Léon XIII, afin de la mettre plus à la portée de tous les fidèles qu'il invitait à s'enrôler dans le Tiers-Ordre, la modifia, sans cependant rien changer ni à sa nature ni à son esprit.

D. *Cette forme de vie constitue-t-elle un Ordre véritable ?*

R. D'après le Pape Benoît XIII, c'est un Ordre véritable et proprement dit parce qu'il a ce qui est l'essentiel d'un Ordre, c'est-à-dire une Règle approuvée par l'Eglise, un

temps
bit, e
accor
des C
let 18
une s
vérita
un O
qu'il
béissa
qu'il
mais
religié
D.
ORDRE
R.
saint
D.
Ordre.
R.
l'Ordre
lui d
1212.
D.
subi d
R.
res-M
de F

temps de noviciat, une profession, un habit, etc. Léon XIII, dans une audience accordée aux Généraux des Franciscains, des Conventuels et des Capucins, le 7 juillet 1883, disait: « Le Tiers-Ordre n'est pas une simple Congrégation, c'est un *O. dre véritable.* » On ne peut cependant l'appeler un Ordre *religieux* proprement dit, parce qu'il n'a pas les trois vœux essentiels d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, et qu'il n'a pas non plus la vie commune; mais on peut l'appeler à juste titre la vie religieuse dans le monde.

D. *Pourquoi appelle-t-on cet institut TIERS-ORDRE ou troisième Ordre?*

R. Parce que c'est le troisième fondé par saint François.

D. *Saint François avait donc fondé deux autres Ordres?*

R. Oui, saint François avait déjà fondé l'Ordre des Frères-Mineurs en 1209 et celui des Clarisses, qui est le second, en 1212.

D. *L'Ordre des Frères Mineurs n'a-t-il pas subi des divisions, au cours des siècles?*

R. Oui, et de nos jours, outre les Frères-Mineurs connus sous le nom générique de Franciscains, il y a les Frères-Mineurs

Conventuels et les Frères-Mineurs Capucins.

D. *Quelle a été l'origine des Conventuels ?*

R. Du vivant même de saint François, la pauvreté, telle que l'entendait le saint Fondateur, rencontra de l'opposition chez un certain nombre de ses disciples. Cette opposition créa peu à peu dans l'Ordre deux courants : l'un, des observants qui n'usaient point de dispenses quant à la pauvreté ; l'autre, des mitigés, qui observant tout le reste de la Règle, ne pratiquaient cependant que la Pauvreté religieuse ordinaire, par dispense des Souverains Pontifes. Les partisans de ces deux tendances vécurent sous l'autorité du même Ministre Général, ne faisant qu'un seul Ordre, jusqu'en 1517. A cette date, après avoir vainement essayé de ramener les deux groupes à une observance unique, le Pape Léon X sépara les mitigés qui s'appelèrent les Frères Mineurs Conventuels. Plus tard ils obtinrent eux-mêmes un Ministre Général indépendant, et formèrent dans l'Ordre une branche autonome.

D. *Quelle a été l'origine des Capucins ?*

R. En 1528, alors que florissait l'Observance, un religieux, le P. Mathieu Ba-

schi, et
tirer
surtout
çois.
P. M.
Mineu
resta.
Siège
Mineu
tituée
indépe
memb
d'abor
ne so
sous
forme
leur a
ter la
vant l

Ave
de vie
pour
telle
forme
autonc
de gr
ciété.

schi, quitta les Frères Mineurs pour se retirer dans la solitude, dans le but d'imiter surtout la vie érémitique de saint François. Des disciples se joignirent à lui. Le P. Mathieu revint mourir chez les Frères Mineurs, en odeur de sainteté. Son œuvre resta, elle obtint l'approbation du Saint Siège et fut soumise à l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels. En 1619, elle fut constituée en Ordre distinct avec un Général indépendant par le Pape Paul V. — Les membres de cet Ordre s'appelèrent tout d'abord: Les Ermites de saint François. Ils ne sont plus connus depuis longtemps que sous le nom de Capucins, venu de la forme spéciale de leur grand capuce, qui leur a été imposé, avec l'obligation de porter la barbe, par la bulle du Pape approuvant leur Ordre.

Avec le temps, ils ont quitté le genre de vie érémitique qui était leur raison d'être, pour revenir à la pratique de la Règle, telle que l'observent les Franciscains. Ils forment eux aussi dans l'Ordre une branche autonome; ils ont rendu et rendent encore de grands services à l'Eglise et à la société.

D. *N'y a-t-il pas eu d'autres dénominations admises dans l'Ordre aux temps passés ?*

R. Oui, il y a eu en particulier les Récollets, premiers missionnaires du Canada, les Réformés et les Alcantarins, dont les Constitutions ajoutaient encore aux rigueurs de la Règle, mais ces groupements relevant tous du même Ministre Général n'ont pas brisé l'unité substantielle de l'Ordre. Comme ces dénominations variées étaient cependant pour l'Ordre des Frères-Mineurs une cause d'affaiblissement, et pour le gouvernement une source de difficultés, Léon XIII les a supprimées par la Bulle *Felicitate quadam* et a rétabli l'unité parfaite de l'Ordre des Frères-Mineurs, telle que l'avait voulue saint François.

D. *Peut-on dire que les trois Ordres : des Franciscains, des Conventuels et des Capucins sont également institués par saint François et qu'ils forment ensemble le premier Ordre ?*

R. Au sens canonique, tel que l'a défini la constitution *Septimo jam pleno* du 4 octobre 1909, oui. Toutefois, le Saint-Siège a donné au Général des Franciscains l'usage de l'antique sceau de l'Ordre, et à la famille dont il est le chef la préséance sur les deux autres.

D. *Il lui aus*

R.

qu'unis
sieurs
guliers
gle de
et fai
cette c
tuts d
le mo
vent
et du
séculie

D. *du pr
Ordre.*

R.

Tiers-
nent
ceux
réguli
que f
rection
mellen

D. *produit*

R.

D. *L'Ordre de la Pénitence (Tiers-Ordre) est-il lui aussi divisé en plusieurs classes ?*

R. Oui, l'Ordre de la Pénitence, bien qu'unique en lui-même, se divise en plusieurs classes, savoir: 1^o Les Tertiaires réguliers vivant en communauté, sous la Règle du Tiers-Ordre modifiée par Léon X et faisant les trois vœux de religion: à cette classe se rattachent les *nombreux Instituts* de Sœurs Franciscaines connues dans le monde entier; 2^o Les Tertiaires qui vivent dans les Communautés du premier et du second Ordre; 3^o Enfin les Tertiaires séculiers vivant au milieu du monde.

D. *Les Tertiaires relevant des diverses familles du premier Ordre forment-ils plusieurs Tiers-Ordres ?*

R. Non, il n'y a qu'un seul et même Tiers-Ordre; mais les Tertiaires appartiennent à la famille qui les a reçus, comme ceux qui ont été admis par les Tertiaires réguliers appartiennent à ces derniers. Chaque famille est indépendante dans la direction de ses membres. Léon XIII l'a formellement déclaré.

D. *Les trois Ordres de saint François ont-ils produit un grand nombre de Saints ?*

R. Le premier Ordre compte plus de 150

Saints ou Bienheureux dont on célèbre la fête, près de sept mille martyrs ou confesseurs ayant le titre de bienheureux dans l'Ordre, deux cents dont le corps se conserve en tout ou en partie sans corruption. Le deuxième Ordre a 23 Saintes ou Bienheureuses honorées d'un culte public. Le troisième Ordre se glorifie d'avoir 95 Saints ou Bienheureux dont on célèbre la fête, 45 martyrs et plus de deux cents confesseurs, vierges ou veuves, en légitime possession du titre de Bienheureux, sans parler des nombreux saints fondateurs d'Ordres religieux.

CHAPITRE PREMIER.

De l'admission du Noviciat et de la Profession.

§ I. — DES QUALITÉS DE CEUX QUI VEULENT ENTRER DANS L'ORDRE.

Il est interdit d'admettre au Tiers-Ordre une personne qui n'aurait pas quatorze ans accomplis, qui ne serait pas de bonne vie et mœurs, amie de la concorde et ne se ferait pas remarquer par l'exacte pratique de la Foi catholique et une soumission éprouvée envers l'Église Romaine et le Siège apostolique.

D. *Sur quels points doit-on examiner un sujet avant de l'admettre ?*

R. Avant d'admettre quelqu'un dans le Tiers-Ordre, on doit examiner: 1° S'il a une foi pure, la connaissance des vertus de la religion et une piété intelligente et éclairée; 2° S'il est bien soumis à l'Eglise romaine; 3° S'il a une vie régulière, une réputation intacte et des habitudes religieuses.

D. *Pour admettre quelqu'un dans une fraternité, sont-ce là les seules conditions exigées ?*

R. Non, car une personne médisante, celle qui a un esprit bizarre, un jugement étroit, une humeur fâcheuse, un caractère altier, trop susceptible et brouillon, ou encore les personnes qui ont des dettes criardes ou des inimitiés, en un mot toutes les personnes dont la présence pourrait jeter le moindre discrédit sur le Tiers-Ordre ne peuvent et ne doivent être admises dans une Fraternité.

D. *Mais ne peut-on pas recevoir dans le Tiers-Ordre isolé et même dans une Fraternité une personne qui aurait autrefois donné du scandale ?*

R. Oui, ces personnes peuvent être admises si leur conversion a été éclatante ou bien éprouvée.

D. *Doit-on considérer, dans ceux qui se présentent, leur état et leur position dans le monde ?*

R. Notre séraphique Père saint François, qui voulait des âmes avant tout, n'exclut personne de son troisième Ordre pourvu qu'on ait une profession honnête. Les Statuts d'Innocent IX *exigent* pourtant que le postulant puisse vivre convenablement de son emploi, de son travail, ou de son métier.

D. *La condition de mendiant est-elle un obstacle insurmontable à l'admission dans le Tiers-Ordre ?*

R. Recevoir dans une Fraternité une personne qui ne peut suffire à sa subsistance par un travail honnête ou une personne sans domicile fixe, serait de nature à jeter le discrédit sur la Fraternité et à favoriser la paresse, en faisant escompter les aumônes du Tiers-Ordre, qui n'est pas une société de secours mutuels. Si cependant un mendiant se faisait remarquer par une grande vertu, il pourrait être reçu comme Tertiaire isolé. Il en est de même des personnes de vertu dont la famille n'aurait pas toute l'honorabilité voulue.

D. *Doit-on examiner tous ceux qui se présentent ?*

R.
sujet
condu

D.
de qu
Ordre

R.
de pe
rait
Tiers
tuts
avant

Les
mari
fesseu

D.
des m

R.
relle
gheu
doiv
afin
tranc
gle,
dant

R. On peut dispenser de l'examen un sujet bien connu par sa foi et sa bonne conduite.

D. *Pourquoi la Règle exige-t-elle au moins l'âge de quatorze ans pour la réception dans le Tiers-Ordre ?*

R. C'est afin de s'assurer des garanties de persévérance qu'un âge plus tendre pourrait donner moins sûrement. En cela, le Tiers-Ordre suit de près la Règle des Instituts religieux qui n'admettent pas de novices avant l'âge de quinze ans.

§ II. — DES FEMMES MARIÉES.

Les femmes mariées ne peuvent être reçues à l'insu du mari et sans son consentement ; excepté le cas où leur confesseur jugerait à propos d'agir autrement.

D. *Pourquoi la Règle exige-t-elle le consentement des maris pour l'admission des femmes mariées ?*

R. C'est afin de maintenir la loi naturelle et la loi divine dans toute leur rigueur, en rappelant aux femmes qu'elles doivent obéir à leurs maris. C'est aussi afin d'assurer aux femmes la plus grande tranquillité dans l'observance de leur Règle, puisque leurs maris, en leur accordant leur plein consentement, se désistent

en quelque sorte de leur autorité et de leur droit à l'obéissance de la part de leurs femmes en tout ce qui serait contraire à cette Règle.

D. Les femmes mariées ne peuvent donc faire aucun acte extérieur de religion qu'avec le consentement de leurs maris ?

R. Une femme mariée n'a pas besoin du consentement de son mari pour accomplir les commandements de Dieu et de l'Eglise; bien plus, elle ne peut ni ne doit obéir à son mari, dans les choses contraires à la loi de Dieu. Mais, généralement parlant, toute femme mariée doit suivre la volonté de son mari dans les pratiques de piété qui ne sont pas indispensables au salut; elle doit préférer la paix du ménage à ces œuvres de surérogation. Cependant si un mari refusait sans raison ou par mépris de la religion, son épouse bénéficierait de la concession faite par la Règle, en se passant de son consentement, sur l'avis de son confesseur, parce que les obligations imposées par le Tiers-Ordre ne sont que l'accomplissement plus parfait des commandements de Dieu et de l'Eglise.

§ II

*Les
tude,
seront*

D.

R.

sistai

cond

qui

en o

D.

R.

la fe

tions

sous

minu

Terti

porte

flane

habit

que

D.

usité

R.

autor

habit.

§ III. — DE LA FORME ET DE LA QUALITÉ
DU SCAPULAIRE ET DU CORDON.

Les membres du Tiers-Ordre porteront, suivant l'habitude, le petit SCAPULAIRE ainsi que le cordon; sinon, ils seront privés des privilèges et droits accordés.

D. *Quel était l'habit primitif des Tertiaires?*

R. L'habit primitif des Tertiaires consistait en une grande robe de gros drap cendré, sans taille, retenue par une corde qui ceignait les reins. Les Sœurs portaient en outre un voile noir.

D. *N'y eut-il pas de modification dans la suite?*

R. Oui, à cause du refroidissement de la ferveur, on fit plus tard des modifications; on porta d'abord la grande tunique sous les habits séculiers, puis on la diminua peu à peu. Cependant beaucoup de Tertiaires continuent encore aujourd'hui à porter la grande tunique en laine ou en flanelle de laine grise ou brune sous leurs habits ordinaires, et il serait à souhaiter que leur nombre s'augmentât.

D. *Qui a autorisé le petit habit ou scapulaire usité aujourd'hui?*

R. C'est Jules II et Léon XIII qui ont autorisé le scapulaire à la place du grand habit.

D. *Quelles dimensions doit avoir le scapulaire ?*

R. Le scapulaire, d'après le pape Jules II, doit être assez long devant et derrière, pour qu'on puisse ceindre la corde par-dessus, et les bandes qui passent sur les épaules doivent avoir quatre doigts de largeur. Léon XIII (Décret du 10 Juin 1886), a permis de le réduire encore, même de façon à ce qu'on ne puisse ceindre la corde par-dessus, mais sans désapprouver néanmoins la louable coutume du scapulaire de Jules II, puisqu'il déclare dignes de louange tous ceux qui, le pouvant, observent l'ancienne Règle. Le scapulaire, même le plus petit, doit descendre des épaules sur la poitrine et sur le dos.

D. *De quelle étoffe doit être le scapulaire ?*

R. Le scapulaire doit être d'étoffe tissée, de laine pure, de couleur brune ou cendrée, selon la tradition de l'Ordre.

D. *De quelle matière et de quelles dimensions doit être la corde ?*

R. La corde peut être faite de fil de chanvre, de lin, ou de laine; sa grosseur doit être à peu près d'un demi-doigt; à la rigueur, il suffit qu'elle ceigne les reins, mais ordinairement on la porte double et

l'une
droit

D.

R.

sur le
sous:
cela.

D. *Chiconj
recevoi*

R. *férent*

le sca
cela
spécia
est Co
n'est t

D. *son sca,
ou qu'o*

R. *laire e*

D. *Q*

R. *L*

est l'en
la gro:
tificati

D. *Q*

Manu

l'une des extrémités qui tombe au côté droit a trois nœuds.

D. *Comment se portent le scapulaire et la corde?*

R. On peut les porter soit immédiatement sur le corps, soit sur les vêtements de dessous: la liberté est laissée à chacun en cela.

D. *Quand une personne appartient déjà à l'Archiconfrérie du Cordon séraphique, doit-elle encore recevoir la corde pour être Tertiaire?*

R. Oui, car ce sont deux associations différentes. De même, le Tertiaire qui a reçu le scapulaire et la corde n'est pas pour cela Cordigère; il doit se faire recevoir spécialement. Cependant toute personne qui est Cordigère et Tertiaire en même temps n'est tenue à porter qu'un seul cordon.

D. *Est-il nécessaire de faire bénir de nouveau son scapulaire et son cordon quand on les lave ou qu'on les renouvelle?*

R. Non; il suffit que le premier scapulaire et le premier cordon aient été bénits.

D. *Quelle est la signification de l'habit?*

R. Le saint habit, par sa couleur sombre, est l'emblème de l'humilité et rappelle, par la grossièreté de son tissu, l'esprit de mortification et de pauvreté.

D. *Quelle est la signification de la corde?*

R. La corde, selon le cérémonial, symbolise l'esprit de pureté. On peut y voir aussi les liens de Jésus dans sa Passion. Les trois nœuds peuvent rappeler les trois Personnes de la sainte Trinité ou les trois vertus du Tiers-Ordre: la charité, la pénitence et le détachement.

D. *Doit-on toujours porter le saint habit ?*

R. Les Tertiaires *doivent porter nuit et jour* le saint habit sous peine de ne plus jouir des privilèges attachés à l'Ordre. On peut cependant, en cas de nécessité, de maladie ou de travail échauffant, le quitter pour peu de temps, avec la permission du Visiteur et, à son défaut, du Directeur, sans perdre ces privilèges. Le Tertiaire, qui est en même temps membre de la Confrérie du Carmel, doit porter deux scapulaires, bien que tous deux soient de même étoffe et de même couleur (Décret du 10 Juin 1886). Le scapulaire du Carmel pourrait cependant être retenu par les mêmes cordons que celui du Tiers-Ordre, mais sans être *complètement* attaché à ce scapulaire.

D. *Peut-on, à notre époque, revêtir extérieurement le saint habit ?*

R. Les Tertiaires le peuvent: 1° Dans

les as
cessio
monie
en co
l'auto
Supér
leur 1
se re
cérém
de Fr
se réj
conse
res qu
ne po
de le
le ten

§ IV CE

*Ceux
une ann
vant l'a
dements
quelque
faction*

D. C
quelqu'

les assemblées des Fraternités; 2^o aux processions, aux enterrements et autres cérémonies religieuses auxquelles ils assistent en corps; 3^o dans la vie commune, avec l'autorisation spéciale de l'Ordinaire et des Supérieurs du premier Ordre; 4^o enfin après leur mort, pour être ensevelis. L'usage de se revêtir du grand habit pour certaines cérémonies existe dans un grand nombre de Fraternités, et il serait à souhaiter qu'il se répandît partout, mais toujours avec le consentement des Directeurs. Les Tertiaires qui, pour quelques raisons particulières, ne pourraient se revêtir de temps en temps de leur grand habit, devraient au moins le tenir en réserve pour se faire ensevelir.

§ IV. — DE LA MANIÈRE DE RECEVOIR
CEUX QUI VEULENT ENTRER DANS
L'ORDRE.

Ceux ou celles qui entreront dans le Tiers-Ordre feront une année de Noviciat; puis, admis à la profession, suivant l'usage, ils promettent d'observer les commandements de Dieu, d'obéir à l'Église, et s'ils manquent à quelque point de leur profession, d'accomplir la satisfaction requise.

D. *Quels sont les devoirs des Supérieurs lorsque quelqu'un demande à entrer dans l'Ordre?*

R. Les Supérieurs doivent s'informer avec soin de l'emploi du postulant, de son caractère, de son état et de sa position sociale, ainsi que des autres conditions énumérées plus haut, et lui faire connaître la règle.

D. *Quels sont les devoirs du postulant ?*

R. Le postulant doit sans retard se réconcilier avec le prochain et restituer le bien d'autrui, s'il en est détenteur, ou du moins donner des garanties.

D. *L'admission au Tiers-Ordre suit-elle immédiatement la demande ?*

R. L'admission peut ne pas suivre immédiatement la demande; il serait très utile que le postulant se préparât pendant *deux* ou *trois* mois, s'il est possible.

D. *Qui peut recevoir dans le Tiers-Ordre ?*

R. Les Pères du premier Ordre, ou tout prêtre qui aura reçu des pouvoirs des Franciscains, des Conventuels ou des Capucins, depuis que les pouvoirs exclusifs aux premiers tout d'abord ont été étendus aux derniers.

D. *Qu'est-ce que le Noviciat ?*

R. Le Noviciat est le temps qui s'écoule depuis la prise d'habit jusqu'à la Profes-

sion
prit,
presc

D.

R.

temp
dang
fessio

novic

D.

Novic

R.

rieur
gation
jets ;
jours
souha

au T

pas s

renvo

est b

tère ?

D.

dans i

R.

Saint

me p

sion et pendant lequel on s'exerce à l'esprit, aux vertus propres à l'Ordre et aux prescriptions de la Règle.

D. *Quelle est la durée du Noviciat ?*

R. Elle est d'une année complète. Ce temps ne peut être abrégé qu'en cas de danger de mort, et alors encore cette Profession anticipée doit être renouvelée si le novice revient à la santé.

D. *Peut-on prolonger indéfiniment le temps du Noviciat ?*

R. Dans les Ordres religieux, les Supérieurs ne peuvent permettre une prolongation au-delà de cinq mois, pour les sujets ayant plus de vingt-cinq ans, et toujours avec des raisons graves. Il serait à souhaiter que semblable règle fût appliquée au Tiers-Ordre; si un sujet ne se montre pas suffisamment digne, il vaut mieux le renvoyer; s'il ne sait à quoi se décider, il est bien à craindre qu'il ne soit de caractère à ne le savoir jamais.

D. *Peut-on prendre un nom nouveau en entrant dans le Tiers-Ordre ?*

R. Oui, on peut prendre le nom d'un Saint ou d'une Sainte, que l'on choisit comme protecteur spécial.

D. *Les Novices jouissent-ils des privilèges de l'Ordre ?*

R. Oui, les Novices, faisant déjà partie de l'Ordre, jouissent de tous les privilèges, grâces et Indulgences de l'Ordre; cela est encore vrai quand leur Profession est différée pour motif légitime.

D. *Quand un Novice mérite-t-il d'être admis à la Profession ?*

R. Un Novice peut être admis à la Profession, s'il a accompli l'année du Noviciat, s'il a contracté l'habitude des prescriptions de la Règle, s'il s'est exercé à la pratique des vertus séraphiques, et s'il persévère dans la bonne volonté de se sanctifier.

D. *Qu'est-ce que la Profession ?*

R. La Profession dans l'Ordre de la Pénitence est un acte religieux par lequel on se consacre à Dieu en lui promettant, entre les mains des Supérieurs, comme délégués de l'Eglise, de bien observer toute sa vie les commandements de Dieu.

D. *Quelle valeur a la Profession dans le Tiers-Ordre ?*

R. La Profession dans le Tiers-Ordre, quoique différente de la Profession religieuse, est un puissant moyen de perfection, elle

proc
réels
privi

D.

R.

servi

pres

dans

et d

subi

sions

par

D.

R.

à s'i

verti

siècl

D.

R.

prit

l'Eva

ciaus

D.

Profe

R.

ticuli

vertu

produit aux yeux de l'Eglise des effets réels, elle impose des devoirs et donne des privilèges.

D. *Quel engagement prend-on à la Profession ?*

R. Par la Profession, on s'engage à observer les commandements de Dieu et les prescriptions de la Règle qui se résument dans le renoncement à l'esprit du monde et dans la pratique de la pénitence, ou à subir la peine méritée par ses transgressions en accomplissant la pénitence imposée par le Visiteur.

D. *En quoi consiste ce renoncement au monde ?*

R. Ce renoncement au monde consiste à s'interdire le luxe, la vanité et les divertissements dangereux des enfants du siècle.

D. *En quoi consiste cette pénitence ?*

R. Elle consiste à se pénétrer de l'esprit d'abnégation tant recommandé dans l'Evangile et à faire quelques jeûnes spéciaux.

D. *Quels avantages procure aux Tertiaires la Profession dans le Tiers-Ordre ?*

R. 1^o Elle leur fournit des moyens particuliers pour s'exercer à la pratique des vertus, en leur indiquant la manière de

vivre saintement; 2^o Elle en fait des délégués pour prier au nom de l'Eglise; 3^o Elle les fait participer à toutes les messes, prières, offices, jeûnes, veilles, pénitences, disciplines et autres bonnes œuvres qui se font dans les trois Ordres; 4^o Elle fait des Tertiaires des enfants de saint François et leur assure la protection spéciale de ce grand Saint; 5^o Enfin, elle les rend participants des grâces spéciales que N.-S. promet à ce Saint d'accorder à ses enfants.

CHAPITRE II

De la manière de vivre.

§ I. — DU LUXE.

Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront de tout ce qui ressent le luxe et les recherches de l'élégance et observeront, chacun suivant sa condition, les règles de la modestie.

D. *Est-il permis aux Tertiaires de suivre toutes les modes, dès qu'elles ne sont pas indécentes ?*

R. La Règle le leur défend bien clairement, la seule exception se trouve dans la nécessité de suivre certaines exigences, non du monde, mais de sa condition.

D.
condi
R.
ses p
féren
ne se
avant
gistra
peupl
forme
pas
dans
culier
riger
ciale,
rait l
trer
sifs

D.
de soi
R.
positi
claire
luxe
core
ditior
partic

D. *Que signifient ces mots* "chacun suivant sa condition"?

R. La Règle reconnaît par là les diverses positions sociales qui réclament une différence dans le maintien extérieur. Ainsi il ne serait pas bon que le maître parût moins avantageusement que son ouvrier; un magistrat doit être distingué d'un homme du peuple; une femme mariée doit se conformer aux goûts de son mari, s'il n'y a pas d'excès. Chaque Tertiaire doit donc, dans ce qui concerne son entretien particulier et celui de sa maison, se laisser diriger par les exigences de sa situation sociale, tout en s'abstenant de ce qui pourrait blesser la modestie chrétienne et montrer une somptuosité et un bien-être excessifs de nature à scandaliser les pauvres.

D. *Les Tertiaires peuvent-ils porter des vêtements de soie, des bijoux d'or, des pierres précieuses, etc.?*

R. Anciennement, la Règle le défendait positivement. Elle le défend encore assez clairement, quand elle prescrit de fuir le luxe et l'élégance mondaine; à moins, encore une fois, que les exigences de la condition ne le réclament dans certains cas particuliers.

§ II. — DES BALS, DES SPECTACLES
DANGEREUX ET DES REPAS LICENCIIEUX.

Ils devront fuir avec la plus grande vigilance les bals, les spectacles dangereux et les repas licencieux.

D. *Quels sont les plaisirs mondains défendus par la Règle ?*

R. La Règle défend de prendre part aux festins licencieux, aux bals, aux spectacles dangereux, parce que: 1^o tous les chrétiens sont tenus d'éviter le péché, les occasions du péché et généralement tout ce qui peut en eux porter atteinte à l'esprit évangélique; 2^o de plus, les Tertiaires ont renoncé aux vains amusements du monde. Ce que les Tertiaires ne peuvent se permettre à eux-mêmes, ils ne doivent pas non plus le tolérer dans leurs maisons ni le permettre à leurs enfants ou à leurs subordonnés quand ils en ont la latitude.

D. *Toute danse est-elle interdite aux Tertiaires ?*

R. L'ancienne Règle défendait absolument toute danse et la nouvelle Règle ne semble pas différer à cet égard. De l'avis de tous les directeurs d'âmes, les danses, même honnêtes, entre personnes de différent sexe et telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui

sont
sinon
grave
terdit
ont
ont u
parfo
gence
ils d
prude
D.
tiaires
R.
honne
nocer
leurs
repas
conse
œuvr
pouve
pêche
dang
conde
paste

sont généralement une occasion prochaine sinon de péché, au moins de tentations graves et, comme telles, doivent être interdites. Les Tertiaires, par l'obligation qu'ils ont assumée de donner le bon exemple, ont un motif de plus de s'en abstenir. Si parfois ils étaient obligés par certaines exigences ou convenances de leur situation, ils devraient prendre conseil d'un prêtre prudent, spécialement du Directeur.

D. *Tout plaisir est-il donc interdit aux Tertiaires ?*

R. Non, les Tertiaires peuvent se récréer honnêtement, assister aux représentations innocentes et religieuses, aux assemblées de leurs parents, aux réunions de famille, aux repas de noces, en s'en tenant aux sages conseils du Directeur. Ils feraient même une œuvre méritoire en favorisant, suivant leur pouvoir, d'honnêtes divertissements qui empêcheraient la jeunesse d'en chercher de dangereux, car, en agissant ainsi, ils seconderaient bien souvent les efforts de leurs pasteurs.

§ III. — DE LA FRUGALITÉ, DES PRIÈRES
AVANT ET APRÈS LES REPAS.

Ils observeront la frugalité dans les aliments et la boisson ; avant et après les repas, ils invoqueront Dieu avec piété et reconnaissance.

D. *Est-il défendu aux Tertiaires de prendre du vin ou d'autres boissons fermentées ?*

R. 1^o Il n'y a aucune loi qui défend aux Tertiaires, pas plus qu'aux autres chrétiens, l'usage modéré de vin, de bière, ou boissons fortes en cas de nécessité, pourvu qu'il n'y ait pas d'excès ; 2^o Cependant les Tertiaires, étant tenus plus spécialement à pratiquer la mortification et à donner le bon exemple, se feront un devoir d'entrer dans les Sociétés de Tempérance et d'en observer fidèlement le règlement.

D. *Est-il permis aux Tertiaires de fréquenter les hôtels et les auberges ?*

R. Rien ne s'oppose à ce que les Tertiaires, tout comme les bons chrétiens, profitent de ces maisons, du moins en voyage. Cependant personne n'ignore qu'un Tertiaire se ferait mal noter par le public, si on le voyait habituellement dans ces lieux.

D. *Quelles sont les prescriptions de la Règle concernant les prières avant et après les repas ?*

R.
voque
peut
ordin
à ces
tion
se coi
les re
Tertia
dans
chréti
mence

§

*Ils je
ception
très lou
Tertiai
mercredi*

D. (
la pren
R.
viande
et de
vendr

D. (
R. :

R. La Règle prescrit simplement d'invoquer Dieu avant et après le repas. On peut donc se contenter de dire les prières ordinaires. Cependant il est bien d'ajouter à ces prières un *Pater*, selon la prescription de l'ancienne Règle. On pourrait donc se contenter de dire un *Pater* avant et après les repas, avec le *Deo Gratias* à la fin. Les Tertiaires doivent s'efforcer d'entretenir dans leurs familles l'usage si éminemment chrétien de la prière en commun au commencement et à la fin des repas.

§ IV. — JEUNES ET ABSTINENCES.

Ils jeûneront la veille de la fête de l'Immaculée Conception et de la fête du Patriarche St François; ils seront très louables si en outre, suivant l'ancienne discipline des Tertiaires, ils jeûnent le vendredi et font maigre le mercredi.

D. *Quelles étaient les abstinences imposées par la première Règle?*

R. Les Tertiaires devaient s'abstenir de viande tous les jours de jeûne de l'Eglise et de la Règle, tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis de l'année.

D. *Quels étaient les jours du jeûne?*

R. 1^o Tous les jours prescrits par l'Eglise,

en commençant le Carême le Dimanche de la Quinquagésime; 2^o Tous les vendredis de l'année; 3^o Tous les mercredis depuis la Toussaint jusqu'à Pâques; 4^o Tous les jours depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël.

D. *Quelles sont les pénitences imposées par la Règle modifiée par Léon XIII?*

R. Outre les jeûnes et abstinences de l'Eglise, les Tertiaires doivent jeûner et s'abstenir de manger de la viande la veille de la fête de saint François, c'est-à-dire le 3 octobre, et la veille de l'Immaculée Conception, c'est-à-dire le 7 décembre, à moins que ces fêtes ne tombent un lundi; dans ce cas le jeûne se ferait le samedi précédent. Ce sont là les seules pénitences *strictement* imposées par la Règle actuelle.

D. *Peut-on obtenir une dispense de ces jeûnes?*

R. Oui, les Tertiaires qui par leur travail et leur état de santé seraient empêchés de jeûner et de faire abstinence peuvent obtenir une dispense des supérieurs ecclésiastiques pour les jeûnes de l'Eglise, et des Supérieurs de l'Ordre, c'est-à-dire du Directeur ou du Visiteur, pour les deux autres jeûnes.

D. *Les Tertiaires peuvent-ils, pour leurs jeûnes*

de règ
naire,

R.
dispen
où ils

D.
raient-
de mor

R.
ceux
credi
peuve
boire
moins
toujou
de ce
dans
plairai

§

Il s'co
prochero

D. (C
relative

R. I
de co

de règle, user des dispenses accordées par l'Ordinaire pour les jeûnes et les abstinences de l'Église.

R. Oui, ils peuvent user de toutes les dispenses données par l'évêque du diocèse où ils se trouvent.

D. *Quelles bonnes pratiques les Tertiaires pourraient-ils prendre pour entretenir en eux l'esprit de mortification ?*

R. La nouvelle Règle loue et encourage ceux qui continuent à faire maigre le mercredi et à jeûner le vendredi. Les Tertiaires peuvent aussi s'abstenir de manger et de boire en dehors des repas ordinaires, à moins d'une véritable nécessité; ils pourront toujours mortifier leur goût en se privant de ce qui pourrait leur être plus agréable dans les repas et en prenant ce qui leur plairait moins sans nuire à leur santé.

§ V. — DE LA FRÉQUENTATION DES SACREMENTS.

Ils confesseront leurs péchés chaque mois et aussi s'approcheront chaque mois de la sainte table.

D. *Quelles sont les prescriptions de la Règle relativement à la fréquentation des Sacrements ?*

R. La Règle prescrit de se confesser et de communier une fois chaque mois, et

recommande de faire la communion à la mort d'un Tertiaire de la Fraternité.

D. *Les Tertiaires peuvent-ils s'en tenir à la communion mensuelle ?*

R. Oui, absolument parlant, ils observeront la Règle; mais ils communieront plus souvent s'ils se souviennent du désir formel de Pie X et de l'Eglise qui serait de voir tous les fidèles communier chaque jour. Ils doivent aussi penser à bénéficier de toutes les Indulgences plénières qui leur sont accordées et qui requièrent la confession et la communion.

§ VI. — DE L'OFFICE DIVIN.

Les Tertiaires qui récitent l'office divin chaque jour, n'ont pas d'autre obligation à ce titre. Les laïques qui ne disent ni l'office canonial ni le petit office de la sainte Vierge, devront dire par jour douze PATER, AVE, GLORIA, à moins qu'ils ne soient empêchés par la maladie.

D. *Quel Office prescrit la Règle ?*

R. Les Tertiaires qui sont dans les ordres sacrés satisfont à la Règle en récitant le bréviaire romain ou, s'ils le veulent, le bréviaire franciscain; les Tertiaires laïques doivent réciter le bréviaire ou le petit office de la sainte Vierge, ou dire douze *Pater, Ave*

et G
par l

D.
dans

R.

tent

Pierr

donn

D.

sainte

R.

rappr

la pr

sembl

Tertia

cette

D.

R.

frança

égaler

approu

questio

D. C

R. C

res, c-

dès la

dire M

dans l

et *Gloria*, à moins qu'ils ne soient empêchés par la maladie.

D. *Les clercs peuvent-ils nommer S. François dans l'oraison A cunctis, au suffrage des Saints ?*

R. Oui, il est très louable qu'ils ajoutent son nom après celui des apôtres S. Pierre et S. Paul lorsque les rubriques ordonnent de réciter le suffrage.

D. *Est-il mieux de réciter le petit Office de la sainte Vierge ?*

R. Sans aucun doute, car cet office se rapproche davantage du bréviaire qui est la prière officielle de l'Eglise et la Règle semble l'indiquer. Un grand nombre de Tertiaires laïques qui le peuvent, suivent cette louable habitude.

D. *Peut-on réciter l'Office en français ?*

R. On peut réciter l'Office des *Pater* en français, et l'Office de la sainte Vierge également, pourvu que la traduction soit approuvée par l'Ordinaire et qu'il ne soit question que de la récitation privée.

D. *Combien a-t-on de temps pour réciter l'Office ?*

R. On a l'intervalle de vingt-quatre heures, c.-à d. de minuit à minuit. On peut aussi dès la veille au soir, à partir de deux heures, dire Matines et Laudes du lendemain, même dans l'Office des *Pater*.

D. *Peut-on dire tout l'Office à la fois ?*

R. Oui, si l'on ne peut faire autrement. Pour ce qui est de l'Office des *Pater*, on peut le dire à l'heure que l'on veut ; mais les Tertiaires qui en ont la facilité agiront mieux selon l'esprit de l'Eglise en les distribuant aux diverses heures de la journée : cinq pour Matines, et un pour chacune des autres heures, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Cette manière d'agir leur fournira le moyen de penser à Dieu de temps en temps et de sanctifier leurs occupations.

D. *Doit-on préférer la récitation de l'Office, même des Pater, à toute autre prière ?*

R. Oui, parce que l'Office imposé par la Règle est, non seulement un devoir d'état, mais aussi la prière publique de l'Eglise ; et en la récitant, on est délégué de l'Eglise et on prie en son nom tout aussi bien que les prêtres et les religieux.

§ VII. — DU TESTAMENT.

Ceux qui peuvent faire leur testament doivent le faire en temps utile.

D. *Que signifie ce paragraphe ?*

R. Il recommande aux Tertiaires, qui en

ont
testa
dég
plus
pres
toute
de t
à la
son

D.
autre

R.
ser à
faire
pour
telles

D.
œuvre.

R.
dent
bonne
dant,
seront
gneme
faites
sont
celles

ont le droit et la facilité, de faire leur testament dès qu'ils le pourront, afin d'être dégagés de toute préoccupation et de vaquer plus librement au soin de leur âme. Cette prescription a aussi pour but de prévenir toutes ces chicanes qui causent souvent tant de trouble et d'inimitiés dans les familles à la mort de quelqu'un qui n'a pas fait son testament.

D. *Cette prescription n'a-t-elle pas encore un autre but ?*

R. Elle a encore pour but de faire penser à la mort, afin de s'y préparer et de faire prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer le secours de bonnes œuvres, telles que messes, aumônes, etc.

D. *Faut-il remettre l'acquiescement de ces bonnes œuvres après sa mort ?*

R. Il est sans contredit louable et prudent de remettre un certain nombre de ces bonnes œuvres pour après sa mort. Cependant, outre la certitude que l'on a qu'elles seront faites si on les fait soi-même, l'enseignement de l'Eglise est que les œuvres faites par un vivant à ses propres intentions sont d'une application plus certaine que celles qui sont faites pour un défunt. Elles

ont dans un sens un plus grand mérite, celui du sacrifice, puisque celui qui les fait durant sa vie, se dépouille volontairement; celui qui n'applique que ce dont il sera dépouillé par la mort, semble ne pas agir aussi généreusement.

§ VIII. — DE LA MANIÈRE DE VIVRE
DES TERTIAIRES
ET DES MAUVAISES LECTURES.

Dans leurs familles les Tertiaires s'appliqueront à donner le bon exemple, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres. Ils ne laisseront pas entrer dans leur maison les livres et les journaux qui peuvent porter atteinte à la vertu, et ils en interdiront la lecture à leurs subordonnés.

D. *Quelle doit être en général la vie des Tertiaires dans le monde ?*

R. Les Tertiaires doivent mener une vie solidement chrétienne dans tous ses principes et son application. Ils doivent éviter de se faire remarquer par des pratiques extravagantes ou incompatibles avec leur condition. Leur attention doit se porter avant tout sur la fidélité à leurs devoirs d'état. Ils doivent toujours donner le bon exemple, mais sans affectation; ils s'exerceront à une grande charité, toujours pleine de dé-

lica
ils
po
sur
par
san
tres
voit
de
une
niè
I
R
écri
de
à-di
ner
rité
tatic
perç
seul
écri
et l
de l
sur l
D.
leton.

mérite,
les fait
ement;
era dé-
as agir

IVRE

ueront à
s de piété
trer dans
nt porter
e à leurs

des Ter-

me vie
s prin-
éviter
atiques
c leur
r avant
d'état.
emple,
ront à
de dé-

licatesse, entre eux et envers tout le monde; ils soutiendront avec zèle et suivant leur pouvoir les œuvres de piété et de charité, surtout celles de leur Fraternité et de leurs paroisses; ils professeront une grande obéissance et un grand dévouement aux prêtres, pour les seconder de tout leur pouvoir, sans jamais sortir de leur condition de simples fidèles; enfin, ils montreront une grande humilité dans toutes leurs manières et leurs paroles.

D. *Qu'entend-on par mauvaises lectures ?*

R. On entend tout livre, ou journal, ou écrit quelconque contenant quelque chose de contraire à la foi ou aux mœurs, c'est-à-dire tout ce qui serait de nature à donner des doutes contre la foi, contre l'autorité de l'Eglise et des pensées ou des tentations contre la vertu, en un mot, à faire perdre l'esprit chrétien. Les Tertiaires, non seulement doivent éviter la lecture de tels écrits, mais même les bannir de leur maison et les enlever des mains et de la portée de leurs enfants et de toutes les personnes sur lesquelles ils exercent quelque influence.

D. *Est-il défendu de lire toutes sortes de feuilletons et de romans ?*

R. Ces ouvrages n'étant pas tous mauvais de leur nature, la lecture ne saurait en être défendue indistinctement. Remarquons toutefois que de nos jours la plupart de ces écrits sont entachés, sinon d'impiété et d'impureté, du moins de l'esprit pervers du monde, et que même la lecture assidue des bons romans ne paraît pas inoffensive, en ce qu'elle accoutume à vivre d'émotions factices et de sentiments imaginaires.

D. *Peut-on lire tous les écrits qui ne sont pas défendus par l'Église ?*

R. Ce n'est pas la sanction de l'Église qui fait qu'un écrit est mauvais et interdit, c'est sa nature même. Chacun doit suivre sa conscience, en évitant de se faire illusion. Dans le doute, il faut consulter un confesseur éclairé.

D. *Peut-on conserver chez soi n'importe quelles gravures ?*

R. Quoique le mal soit moins dangereux en peinture qu'en réalité, il doit répugner à tout chrétien vertueux, et à plus forte raison à tout Tertiaire, de laisser exposés à la vue de tout venant des tableaux immodestes. Ces tableaux ont envahi les maisons les plus pauvres et s'ils ont cessé de

faire
soit
Enfi
les t
vais
saura
D.
R.
texte
puisq
déper

§ IX.

*Ils a
la char
ser les*

D.
R.
ployé
pour
tice, a
D. A
ses sent
R. I
timents
suétude

faire rougir, il est bien à craindre que ce ne soit que parce qu'ils ont gâté le cœur. Enfin, il faut remarquer que les écrits ou les tableaux que l'on reconnaît comme mauvais pour les enfants ou les étrangers ne sauraient passer comme bons pour soi-même.

D. *Cela doit-il s'entendre aussi des objets d'art?*

R. L'art ne peut jamais être un prétexte légitime pour empoisonner les âmes, puisque l'art véritable ne saurait être indépendant de la loi morale.

§ IX. — DE LA PAIX A CONSERVER AVEC
TOUT LE MONDE.

Ils auront soin de maintenir entre eux et les autres la charité et la bienveillance. Ils s'appliqueront à apaiser les discordes partout où ils pourront.

D. *Tout procès est-il interdit aux Tertiaires ?*

R. Non, un Tertiaire, après avoir employé tous les moyens de conciliation, peut, pour une affaire grave, poursuivre en justice, après avoir consulté le Directeur.

D. *Mais, en cette circonstance, quels doivent être ses sentiments ?*

R. Le Tertiaire doit conserver les sentiments de la modération et de la mansuétude chrétienne.

§ X. — DES SERMENTS,
DES BOUFFONNERIES
ET DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

Ils ne prêteront jamais serment, sinon en cas de nécessité. Ils éviteront les paroles déshonnêtes, les plaisanteries bouffonnes. Ils feront l'examen de conscience le soir, pour voir s'ils ont commis quelque faute de ce genre; s'ils se trouvent coupables, qu'ils se corrigent par le repentir.

D. *Quel est l'objet de ce paragraphe?*

R. Il défend de faire des serments *légèrement* et sans nécessité; cette nécessité s'entend lorsque l'autorité légitime, religieuse ou civile, l'exige. Il défend encore les paroles déshonnêtes, bouffonnes et grossières, qui ne conviennent jamais à des personnes qui se respectent et encore moins à des chrétiens. Enfin, il prescrit l'examen de conscience tous les soirs.

D. *A quoi est-on obligé si l'on a fait un jurement ou prononcé de ces paroles?*

R. L'ancienne Règle ordonnait de réciter trois *Pater* le soir à l'examen de conscience; il serait bon de maintenir cette pratique. On doit au moins faire un acte de contrition et s'imposer une pénitence.

D. *Quel doit être le sujet de l'examen de conscience?*

F
cée
né
la
con

Il
facil
le Su

D
à la
R
Tert
s'ils
n'en
les c
cette

D.
R.
de l
l'app
Tert
veur
d'eux
appo

R. Il doit porter sur les paroles déplacées, comme l'indique la Règle, et en général sur toutes les fautes commises dans la journée contre les commandements et contre la Règle.

§ XI. — DE LA MESSE
ET DES ASSEMBLÉES MENSUELLES.

Ils assisteront chaque jour à la messe, s'ils le peuvent facilement. Ils se rendront aux assemblées mensuelles que le Supérieur leur aura indiquées.

D. *Que prescrit la Règle au sujet de l'assistance à la Messe ?*

R. Notre séraphique Père veut que les Tertiaires entendent la Messe tous les jours, *s'ils le peuvent commodément*, c'est-à-dire s'ils n'en sont pas empêchés par la maladie ou les devoirs de leur état. Léon XIII maintint cette obligation.

D. *Quelle est la raison de cette prescription ?*

R. C'est l'importance du saint Sacrifice de la Messe qui est la continuation et l'application du sacrifice du Calvaire. Les Tertiaires sont invités à honorer le Sauveur descendant chaque jour au milieu d'eux et à profiter des grâces qu'il leur apporte.

D. *La Règle fait-elle une obligation d'assister aux réunions de la Fraternité ?*

R. Oui, on est obligé par la Règle de se rendre aussi exactement que possible à toutes les réunions de la Fraternité à laquelle on appartient, pour entendre les instructions et s'initier de plus en plus à la pratique des vertus séraphiques. Ce point est d'une telle importance qu'un grand nombre de Fraternités ferventes n'hésitent pas à expulser de leur sein les Tertiaires négligents à cet égard et qui ne présentent pas des excuses acceptables.

D. *D'où vient cette importance ?*

R. Les assemblées ont pour but de rappeler leurs devoirs aux Tertiaires, en les leur expliquant, et de les mettre au courant de tout ce qui concerne le Tiers-Ordre. L'expérience montre que les Tertiaires qui négligent les assemblées négligent bientôt tout le reste.

D. *Ces réunions n'ont-elles pas encore un autre avantage ?*

R. Elles contribuent efficacement à resserrer les liens de la charité fraternelle et font sentir à tous les membres la salutaire influence de la direction des Supérieurs de l'Ordre.

D. *Le Directeur ne peut-il pas convoquer les Tertiaires en assemblée plus souvent que tous les mois?*

R. Il le peut certainement et c'est l'usage d'avoir des assemblées extraordinaires les jours de grandes fêtes de l'Ordre, pour donner la Bénédiction papale ou l'Absolution générale, à l'occasion de la Visite, et pour d'autres motifs laissés à son appréciation.

D. *Un Tertiaire doit-il être attaché à sa Fraternité?*

R. Oui, il doit l'aimer comme étant sa famille spirituelle et il ne doit pas la quitter sans des raisons graves et approuvées par le Directeur. Il doit aussi observer avec soin le règlement particulier qu'elle lui impose.

D. *Les grâces sont-elles les mêmes pour les Tertiaires isolés que pour les Tertiaires en Fraternité?*

R. Non. La Fraternité étant le mode normal de la vie du Tiers-Ordre, le Tertiaire isolé est dans un état anormal, bien que légitime. Non seulement il est privé de l'Indulgence plénière attachée à la réunion mensuelle, mais de plus, en Fraternité, on a l'avantage de s'édifier mutuellement, d'entendre des explications de la Règle, et des instructions spéciales qui forment à la pra-

tique des vertus séraphiques, on a droit après sa mort aux suffrages et prières: les Tertiaires isolés sont privés de tous ces avantages. Il est donc préférable, quand on le peut, de faire partie d'une Fraternité.

D. *Peut-on quitter une Fraternité pour entrer dans une autre du même Tiers-Ordre?*

R. Oui, mais pour un motif raisonnable et après en avoir obtenu l'autorisation du Directeur et du Discrétoire, afin de ne pas manquer à la déférence que l'on doit à ses supérieurs, et de pouvoir donner de bonnes références à la Fraternité dans laquelle on demande à entrer.

D. *Peut-on passer d'un Tiers-Ordre à un autre?*

R. Non; on peut bien passer d'une Fraternité du même Tiers-Ordre dans une autre, même qui ne serait pas de la même Obédience, mais on ne peut quitter un Tiers-Ordre pour entrer dans un autre Tiers-Ordre.

D. *Peut-on quitter le Tiers-Ordre pour entrer dans un Ordre religieux ou dans une Congrégation?*

R. Oui; et en entrant dans cet Ordre ou cette Congrégation, on peut conserver l'habit et la corde et gagner les indulgen-

ces
Profe
Terti
tie,
où l'
Mais
ter c
du C
31 je

*Il s'
une son
des con
service*

D.
Règle
R.
tiaires
un de
de to
rappo
consic
D.
R.
aumôn
frais

ces du Tiers-Ordre jusqu'au jour de la Profession. Par la Profession on cesse d'être Tertiaire, parce que l'on ne peut faire partie, en même temps, d'une Congrégation où l'on fait des vœux et d'un Tiers-Ordre. Mais le Tertiaire devenu religieux peut rester ou devenir membre de l'archiconfrérie du Cordon de Saint-François (*v. déc. du 31 janv. 1893*).

§ XII. — DE L'AUMÔNE.

Ils mettront en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent pour venir en aide aux plus pauvres des confrères, surtout en temps de maladie, ou pour le service et la dignité du culte.

D. *Quelle était la prescription de l'ancienne Règle concernant l'aumône ?*

R. L'ancienne Règle prescrivait aux Tertiaires de mettre en commun, *chaque mois*, un denier de la monnaie courante. De l'avis de tous, cette prescription n'ayant pas été rapportée par la nouvelle Règle, doit être considérée comme existant encore.

D. *Quelle est la destination de cette aumône ?*

R. La Règle l'indique clairement. Cette aumône mensuelle doit aider à couvrir les frais du culte et à secourir les Tertiaires

tombés dans le besoin. Elle est destinée aussi à faire face aux dépenses exigées par le fonctionnement de la Fraternité.

D. *Quelle est la manière de recueillir cette aumône ?*

R. Dans un certain nombre de Fraternités, c'est par cotisation annuelle, et dans d'autres c'est par les quêtes qui se font dans les assemblées, ou même par les deux moyens réunis. Chaque Fraternité peut adopter la manière qui lui convient.

§ XIII. — DES MALADES.

Les ministres iront visiter le confrère malade, ou ils enverront auprès de lui quelqu'un pour accomplir ce devoir de charité. En cas de maladie grave, ils donneront les avertissements et conseils nécessaires pour que le malade reçoive à temps les derniers sacrements.

D. *Quels sont les devoirs des Tertiaires envers les Frères malades ?*

R. Ils doivent, quand ils le peuvent, les visiter, les consoler, les exhorter à la patience, à la résignation, les veiller, et, si leur position l'exige, les assister corporellement au moyen des fonds de la Fraternité. Ainsi que le marque la Règle, ils doivent veiller à ce que ces malades re-

çoiv
ils
les
mar
devo
nom
D
l'ago
R.
cure
tre p
tiaire
les p
temp
tuniq
Saint
contr
conse
sans
pensé
confia
lui fa
Marie
Jésus,
et lui
dans
et en

estinée
es par
ir cette
Frater-
t dans
t dans
deux
peut

çoivent à temps les derniers Sacrements ; ils doivent aussi avertir le Directeur qui les visitera ou tout au moins les recommandera aux prières de la Fraternité. Ces devoirs incombent surtout aux infirmiers nommés par le Discrettoire.

D. *Que faut-il faire lorsqu'un Tertiaire est à l'agonie ?*

R. Il faut, autant que possible, lui procurer l'assistance du Directeur ou d'un autre prêtre. En l'absence du prêtre, les Tertiaires présents récitent pour le moribond les prières des agonisants, l'aspergent de temps en temps d'eau bénite, placent sa tunique sur son lit, comme pour inviter Saint François à la couvrir de sa protection contre les assauts du démon. Si le malade conserve encore sa connaissance, il faut, sans le fatiguer, lui suggérer de bonnes pensées, des actes très courts de foi, de confiance, de repentir et d'amour de Dieu, lui faire invoquer les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, revenir souvent au Nom de Jésus, si efficace pour chasser le démon, et lui rappeler de le prononcer une fois dans l'intention de gagner les indulgences et en particulier l'Indulgence plénière à

ou ils
plir ce
neront
malade
envers
t, les
a pa-
et, si
orel-
ater-
e, ils
s re-

laquelle il a droit (v. p. 218); si l'agonie se continue, ne pas cesser de prier pour lui avec ferveur.

§ XIV. — DES DÉFUNTS.

Les Tertiaires de la localité et les étrangers présents assisteront aux obsèques des confrères défunts et réciteront pour le soulagement de son âme le tiers du Rosaire institué par le Patriarche saint Dominique. Les prêtres, pendant la messe, et les laïques aussi dans la sainte communion qu'ils feront s'ils le peuvent, prieront pour le repos éternel du confrère défunt.

D. *Que doit-on faire dès que le malade a rendu le dernier soupir ?*

R. On récite aussitôt le *De profundis* pour le repos de son âme; puis, suivant la volonté qu'il a dû exprimer avant de mourir, si tel était son désir, on le revêt de sa tunique, de la corde à laquelle est attachée la couronne franciscaine; on lui met la Règle et le crucifix dans ses mains croisées sur la poitrine, et, si la famille le permet, on le laisse ainsi exposé jusqu'au moment des funérailles.

D. *Quelle sépulture convient-il de donner aux Tertiaires ?*

R. Une sépulture simple qui rejette tout ce luxe si contradictoire avec la mort. Les

Tert
larité
plus
la t
cet
ter l
cun
diffé
en n
n'ava
sujet
faire
chrét

D.
dépos.
tombe

R.
leur
place
franc
qu'ils

D.
memb

R.
les é
obséc

Ma

Tertiaires devraient prévoir cette particularité dans leur testament et réclamer la plus grande simplicité dans le cercueil et la tombe, en proscrivant à l'avance tout cet éclat extérieur qui n'est bon qu'à flatter l'amour-propre des survivants sans aucun avantage pour l'âme du défunt. La différence serait employée avantageusement en messes et bonnes œuvres. Si le défunt n'avait pas exprimé de volonté formelle à ce sujet, les Tertiaires devraient essayer de faire entrer la famille dans ces vues plus chrétiennes.

D. Les Tertiaires peuvent-ils suivre l'usage de déposer des couronnes ou des fleurs sur les tombes ?

R. Les Tertiaires doivent employer toute leur influence pour abolir cet usage et remplacer ces couronnes et ces fleurs par l'offrande de messes ou d'autres bonnes œuvres qu'ils peuvent faire connaître à la famille.

D. Quels sont les devoirs imposés à l'égard d'un membre défunt de la Fraternité ?

R. Tous les Tertiaires de la localité et les étrangers présents doivent assister aux obsèques, réciter un tiers du Rosaire, c'est-

à-dire, un chapelet de la Sainte Vierge (1), et communier, à son intention, les prêtres tertiaires auront pour lui une intention au *Memento* de la Messe.

D. *Les Tertiaires ne sont-ils pas tenus de réciter tous les jours certaines prières pour les défunts ?*

R. La Règle n'en impose pas; mais, d'après un ancien usage, les Tertiaires peuvent réciter un *De profundis* avec l'oraison *Deus veniæ largitor* ou une autre prière.

D. *N'y a-t-il pas d'autres usages pour les défunts ?*

R. Dans certaines fraternités, on fait célébrer chaque mois ou plus ou moins souvent des messes pour les Tertiaires défunts; dans d'autres, on fait célébrer une ou plusieurs messes à chaque décès, ou bien un service solennel; ailleurs les Tertiaires se font un devoir d'assister au service, revêtus du grand habit, et y font la sainte Communion. Ces usages, sans être obligatoires, sont très louables et méritent d'être maintenus et propagés.

Que les Tertiaires soient fort zélés à remplir à l'égard des défunts de leur Frater-

1. La couronne franciscaine des 7 allégresses de la T. S. Vierge peut remplacer le chapelet puisqu'elle permet de gagner une indulgence plénière pour le défunt.

nité,
que
après
auro
funts

Les
des Te
refuse.

D.

R.

qui
avec
empl

D.

par h

R.

pério
aussi
plus

D.

R.

Assist

nité, ces devoirs de charité, se souvenant que Dieu permettra qu'ils soient traités, après leur mort, de la manière dont ils auront agi à l'égard de leurs confrères défunts.

CHAPITRE III.

Des offices, de la visite, et de la Règle elle même.

§ I. — DES MINISTRES.

Les diverses charges seront conférées dans l'assemblée des Tertiaires. Elles dureront trois ans. Nul ne devra les refuser sans juste motif, ni les exercer négligemment.

D. *Que dit la Règle à propos des charges ?*

R. Elle recommande à chacun de ceux qui y auront été appelés de les accepter avec dévouement et de s'efforcer de les remplir avec zèle et fidélité.

D. *Ne peut-on pas refuser les premières charges par humilité ?*

R. On ne peut pas plus refuser la supériorité que les autres emplois, comme aussi on ne doit pas ambitionner même la plus petite charge.

D. *Quels sont les Ministres dans la Fraternité ?*

R. Les Ministres sont le Supérieur, son Assistant et les Discrets.

§ II. — DE LA VISITE DE LA FRATERNITÉ.

Le VISITEUR doit s'informer soigneusement si la Règle est bien observée. Il doit donc visiter, selon le pouvoir de sa charge, le siège des associations chaque année, et plus souvent s'il en est besoin ; il convoquera en assemblée générale les ministres et les confrères qui tous seront tenus d'y assister. Si le Visiteur rappelle un membre à son devoir par voie de monition ou d'injonction, ou bien s'il lui inflige une peine salutaire, le coupable devra se soumettre avec modestie et ne pas refuser la pénitence.

D. *Dans quel but Saint François veut-il qu'on visite les Fraternités ?*

R. La Visite est établie dans le but de maintenir dans toute leur vigueur les prescriptions de la Règle et son esprit et de réprimer les abus qui pourraient se glisser.

D. *Quels sont les devoirs des Tertiaires à l'occasion de la visite ?*

R. Ils doivent assister aux assemblées convoquées par le Visiteur ; rendre compte de la manière dont ils ont observé la Règle ; s'accuser des transgressions et recevoir la pénitence, comme ils l'ont promis au jour de leur Profession : dénoncer les scandales ou les abus commis dans la Fraternité, quand ils ont une certaine gravité, mais toujours avec humilité, charité, et sans orgueil ni exagération.

D.
tences
R. l
la gra
dans
tution
tiaire
ses F

Les V
des Fr
désigné
de Visi

D. c
de Vis.

R. C

Const

« Mai

institu

leur c

des re

que l

Ordre

ront 1

D.

trois C

R.

D. *Le Visiteur peut-il imposer de grandes pénitences ?*

R. Il peut imposer des pénitences selon la gravité des transgressions ; il peut même, dans la forme prescrite par les Constitutions, expulser du Tiers-Ordre le Tertiaire qui serait un sujet de scandale pour ses Frères.

§ III. — DES VISITEURS.

Les VISITEURS seront choisis dans le premier Ordre des Franciscains, ou dans le Tiers-Ordre Régulier, et désignés par les GARDIENS qui en seront priés. L'office de Visiteur est interdit aux laïques.

D. *Qui a désigné les Franciscains pour la charge de Visiteur du Troisième Ordre ?*

R. C'est le Pape Nicolas IV dans sa Constitution *Supra montem*, chap. XVI. « Mais comme cette forme de vie a été instituée par le Bienheureux François, nous leur conseillons de prendre pour Visiteurs des religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, que les Custodes, ou les Gardiens de cet Ordre leur assigneront, quand ils en seront requis. »

D. *Cette charge appartient-elle également aux trois Ordres qui composent le Premier Ordre ?*

R. Jadis elle n'appartenait qu'aux Frères-

Mineurs, mais par un privilège concédé par le Pape Benoît XIII (21 juillet 1728, Bref *Qui pacem*) et confirmé par Pie IX (14 avril 1856, Bref *Sanctissimus*), elle appartient aussi aux Conventuels et aux Capucins.

La visite *doit* être faite par un religieux de l'obédience à laquelle appartient la Fraternité par son érection. Diverses réponses de la S. Congrégation ne laissent aucun doute à ce sujet. C'est un devoir pour le Directeur de demander cette visite chaque année. (Voir les décisions de la S. Congrégation du 4 mars 1903.)

§ IV. — DE L'EXCLUSION DE L'ORDRE.

Les Tertiaires insubordonnés et qui donneraient mauvais exemple, recevront trois avertissements, et, s'ils ne se soumettent pas, ils seront exclus de l'Ordre.

D. *Peut-on exclure de l'Ordre ?*

R. On peut exclure de la Fraternité pour un certain temps, et même pour toujours; dans ce cas, le sujet expulsé est considéré comme un Tertiaire isolé. Pour des raisons très graves, on peut même exclure de l'Ordre, et alors le sujet ainsi exclu n'a plus aucun droit aux biens spirituels de l'Ordre.

D.
R.
nité,
prit
grav
sont
D.
R.
vent
Supé
Visit

§

Qu'
de la
les ma
de Die

D.
R.
peine
s'agit
et de
presc
Tiers
D.
la Règ
R.

D. *Quels sont les motifs d'exclusion ?*

R. Les motifs d'exclusion de la Fraternité, sont l'insubordination, le mauvais esprit ou quelque mauvais exemple moins grave. Les motifs pour exclure de l'Ordre sont l'hérésie ou le scandale public grave.

D. *Qui peut prononcer ces exclusions ?*

R. Le Directeur et le Discrétoire peuvent exclure de la Fraternité; mais les Supérieurs seuls du premier Ordre et les Visiteurs peuvent exclure de l'Ordre.

§ V. — OBLIGATION DE LA RÈGLE.

Qu'on sache bien que les fautes contre les prescriptions de la Règle ne sont pas à ce titre des péchés, pourvu que les manquements ne transgressent pas les commandements de Dieu et de l'Eglise.

D. *La Règle oblige-t-elle sous peine de péché ?*

R. La Règle n'oblige pas en général sous peine de péché même véniel, quand il ne s'agit pas des commandements de Dieu et de l'Eglise; cependant manquer à ses prescriptions, c'est se priver des grâces du Tiers-Ordre.

D. *Doit-on se confesser de ces manquements à la Règle ?*

R. Non, d'après ce qui vient d'être dit.

à moins que la chose à l'égard de laquelle on a manqué ne soit imposée par les commandements de Dieu ou de l'Eglise, attendu qu'on ne doit s'accuser que de ses péchés en confession.

§ VI. — DES DISPENSES.

Si une cause grave et légitime empêche un Tertiaire d'observer quelques dispositions de cette Règle, il sera dispensé de cette partie de la Règle, qui, pour lui, pourra être commuée avec prudence. Les Supérieurs ordinaires des Franciscains, du premier et du troisième Ordre et les Visiteurs ci-dessus mentionnés, auront plein pouvoir pour accorder ces dispenses.

D. *Que faire, lorsque, d'une manière habituelle, on ne peut observer quelque point de la Règle ?*

R. Il faut en demander la dispense ou la commutation.

D. *Par qui doit être accordée cette dispense ou commutation ?*

R. La Règle indique les Supérieurs du premier Ordre et du Tiers-Ordre Régulier et les Visiteurs. Mais en leur absence, le Directeur a les mêmes pouvoirs, pour les cas particuliers, mais non pour toute la Fraternité à la fois et pour les dispenses temporaires seulement. Les Tertiaires doivent profiter de la visite pour demander

au
soin.
pens
pres

Da
nous
l'org
nités
trait
tique
tiaire
leur
rem
Tier

§ I.

Ce
gani
tout
si bi
Tier
terni
à fai

au Visiteur les dispenses dont ils ont besoin. Un confesseur ordinaire ne peut dispenser de la Règle, ni en commuer quelque prescription, sans un pouvoir spécial.

CHAPITRE IV.

De la Fraternité.

Dans les Chapitres qui précèdent, il ne nous a pas été loisible de nous occuper de l'organisation du Tiers-Ordre en Fraternités. Le catéchisme n'était destiné qu'à traiter brièvement les questions d'une pratique générale et concernant tous les Tertiaires. La question des Fraternités et de leur organisation concerne plus particulièrement les Directeurs et les dignitaires du Tiers-Ordre.

§ I. — LA FRATERNITÉ; SARAISON D'ÊTRE.

Certaines personnes prétendent que l'organisation des Tertiaires en Fraternités est tout à fait opposée à l'idée du Tiers-Ordre, si bien qu'aucun Saint ou Bienheureux du Tiers-Ordre n'aurait fait partie d'une Fraternité. Cette allégation nous paraît tout à fait erronée et dénuée de fondement.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir l'ancienne Règle et la nouvelle. Si l'idée du Tiers-Ordre ne réclame pas l'organisation, il faut supprimer la moitié de la Règle. Que deviennent les Ministres et les assemblées? A quoi bon les Visiteurs? Comment faire des collectes? Autant de choses qui indiquent clairement la réunion en un corps sous un chef. C'est à ce point, que de divers côtés on a demandé à Rome s'il était permis de recevoir des Tertiaires *isolés*, qui restent tolérés lorsqu'ils sont, pour une raison laissée au jugement de ceux qui les reçoivent, dans l'impossibilité de faire partie d'une Fraternité.

Le texte des deux Règles indique formellement cette réunion en Fraternités. Un instant d'examen suffit pour convaincre tout esprit judicieux que le Tiers-Ordre n'est pas simplement une œuvre de sanctification personnelle, mais bien plutôt une œuvre de sanctification sociale.

Comment le Tiers-Ordre a-t-il renouvelé la société du Moyen-Age? Ce n'a été que par son organisation. A cette époque, la seule forme d'autorité était l'autocratie absolue, sans aucun contrôle, comme aussi

sans
sait
le pe
vré à
gouve
tombe
vite l
Il est
dres
pareil
de vu
vue m
Saint
téré c
donna
bien
ces ne
aurait
par l'i
par l'
un no
tions.
la Fr
mais t
se pa
des V
C'est

sans aucun recours. La féodalité laïque faisait peser sur le peuple un joug de fer; le peuple tentait de s'affranchir, mais livré à lui-même et sans aucune notion de gouvernement autonome, il ne pouvait que tomber dans l'anarchie ou redevenir bien vite l'esclave du maître qu'il avait cru fuir. Il est facile de comprendre tous les désordres qui devaient suivre nécessairement un pareil état de choses, désordres au point de vue religieux et désordres au point de vue moral.

Saint François fit appel à ce peuple altéré de liberté et fatigué de désordres. Il donna d'abord à chacun une règle de vie bien claire et bien précise. Puis il réunit ces nouveaux adeptes en un seul corps qui aurait son propre gouvernement, non pas par l'intervention directe d'un chacun, mais par l'attribution de l'autorité de tous à un nombre restreint choisi par des élections. C'était le Discrétoire ou conseil de la Fraternité. Son autorité était absolue, mais toujours soumise au contrôle de l'Eglise par l'intermédiaire des Franciscains et des Visiteurs.

C'est cette organisation qui a été copiée

par les corporations ouvrières du moyen âge, dans la formation des municipalités et dans l'établissement des diverses associations religieuses, sociales et économiques de nos jours. La Franc-Maçonnerie elle-même l'a copiée et c'est là qu'elle a puisé le principe de sa force redoutable; voilà pourquoi Léon XIII lui oppose le Tiers-Ordre comme un des moyens les plus puissants.

Dans le principe, le conseil était tout; il se choisissait un prêtre qui remplissait simplement le rôle de chapelain; plus tard, ce chapelain eut droit de contrôle, mais son autorité ne s'exerçait que lorsque la Fraternité manquait ouvertement à la Règle ou à la soumission à l'Église. Ce n'est que bien plus tard que ce chapelain devint Directeur avec pouvoir de donner l'habit et de recevoir à la Profession. En tant que délégué des Supérieurs du Premier Ordre, le directeur est bien le véritable supérieur de la Fraternité. Mais son autorité *spirituelle* n'enlève rien à l'autonomie de celle-ci, ni à l'autorité du Discrétoire.

Voilà donc que nous trouvons la vraie démocratie dans l'organisation du Tiers-Or-

dre.
bier
aus
l'Ég
§ II
Lo
Ord
men
ciau
exer
Ces
néra
Prov
sur
man
Un
obéc
une
la F
la v
la I
elle
1903
à l'in
la F
cemb

dre. Il est facile de comprendre tout le bien qui peut s'opérer par une organisation aussi puissante soumise au contrôle de l'Eglise.

§ II. — DES POUVOIRS DE DIRECTEUR.

Lorsqu'un prêtre désire établir le Tiers-Ordre dans une paroisse ou un établissement, il doit être muni de pouvoirs spéciaux. Pour obtenir ces pouvoirs ou les exercer, il n'est pas obligé d'être tertiaire. Ces pouvoirs sont conférés soit par le Général pour le monde entier, soit par le Provincial ou le Gardien ayant juridiction sur le territoire pour lequel ils sont demandés.

Un Directeur qui tient des pouvoirs d'une obédience peut, avec ces pouvoirs, diriger une Fraternité d'une autre obédience. Mais la Fraternité reste toujours soumise, pour la visite et la direction, à la Maison ou à la Province sous l'obédience de laquelle elle a été érigée. (S. Congrégation, 4 mars 1903). Tout changement d'obédience, opéré à l'insu de la famille religieuse qui a érigé la Fraternité, est nul et invalide. (6 décembre 1911.)

A moins d'indications du contraire, les pouvoirs accordés directement par les Supérieurs de l'Ordre sont jusqu'à révocation, mais seulement pour le diocèse où se trouve actuellement le prêtre qui les obtient.

Ils sont personnels, de sorte qu'un prêtre emporte ses pouvoirs d'une paroisse ou d'un établissement à l'autre, sans faculté de les déléguer à son successeur ni à un remplaçant quelconque. Quand une Fraternité a perdu son Directeur, il est du devoir du Supérieur et du Discretoire d'en avertir les Supérieurs du premier Ordre.

Pour obtenir les pouvoirs du Directeur du Tiers-Ordre, s'adresser aux *Supérieurs des Franciscains*. (Montréal, Québec, Les Trois-Rivières, Que., North-Edmonton, Alta.).

§ III. — ETABLISSEMENT D'UNE FRATERNITÉ DANS UNE PAROISSE.

Ainsi muni de pouvoirs, le prêtre choisit un certain nombre de chrétiens sérieux, animés de bonne volonté, en état de comprendre leurs devoirs et d'exercer une bonne influence. Il en choisira peu pour commencer, afin de les former plus solidement;

mais
attir

La
lorsq
profè
que
pend

Ces
teur
d'érig
de te
siège
les I

S'il
et de
avec
Ordin
un T
Saints

A n
rait
ou de
même
Frater
titres,
les en
aussi,

mais la ferveur de ces premiers sujets en attirera bien vite d'autres.

La Fraternité ne saurait être établie que lorsqu'il y a déjà un certain nombre de profès, une dizaine par exemple, et après que les réunions mensuelles ont eu lieu pendant un certain temps.

Ces conditions étant remplies, le Directeur demande à l'Ordinaire la permission d'ériger la Fraternité et la reconnaissance de telle église ou de tel oratoire comme siège de la Fraternité, à l'effet de gagner les Indulgences accordées par la Règle.

S'il y a un nombre suffisant d'hommes et de femmes, il érige deux Fraternités avec le cérémonial indiqué dans le Rituel. Ordinairement chaque Fraternité doit avoir un Titulaire choisi de préférence parmi les Saints de l'Ordre.

A moins d'autorisation spéciale, il ne saurait y avoir deux Fraternités de Frères ou de Sœurs de même Obédience dans la même localité. Cela ne s'entend pas des Fraternités qui pourraient exister à divers titres, comme pour les pensionnaires ou les employés d'un établissement. De même aussi, dans la même localité, un seul prêtre

peut exercer ses pouvoirs de Directeur à l'égard de la Fraternité. Les autres prêtres munis de pouvoirs ne pourraient s'en servir pour le public, que subordonnément au Directeur de la Fraternité; et cela, pour l'unité de direction.

Le Directeur doit diriger sa Fraternité en se conformant aux manières et aux usages de l'Obéissance à laquelle elle appartient.

§ IV. — DES ÉLECTIONS.

Les élections peuvent se faire de trois manières. Ordinairement tous les Profès émettent leurs votes par bulletins secrets; les Profès seuls peuvent voter et sont seuls éligibles. La majorité absolue des voix est requise et suffit. En cas de partage égal des voix, le vote du Directeur ou de celui qui préside en vaut deux et fait la majorité.

Si le trop grand nombre de votants devait entraîner de la confusion, les élections pourraient se faire par le Discrétoire sortant, et toujours dans les mêmes conditions.

Un
vota
chois
ou a
Direc
ter c
Discr
vant
moye
prem
nière:

Enf
céder
par s
Visite
lui-mé
leur
s'en
Les I
dinair
Direc
à l'ép
du Vi

Dan
séparé
un A
crets

Man

Un autre mode consiste à présenter aux votants une liste dans laquelle ils pourront choisir ou sur laquelle ils pourront enlever ou ajouter tels noms qu'il leur plaira. Le Directeur ou le Visiteur peut aussi présenter divers noms et demander l'avis ou du Discrétoire, ou de toute la Fraternité, suivant qu'il le juge bon, en faisant voter au moyen de boules blanches et noires, les premières signifiant l'acceptation, les dernières le rejet du candidat proposé.

Enfin, si ces diverses manières de procéder présentaient des difficultés sérieuses, par suite de circonstances particulières, le Visiteur, ou le Directeur, pourrait nommer lui-même directement aux charges. Ce droit leur appartient toujours, mais ils doivent s'en servir avec beaucoup de discrétion. Les premières élections se font pour l'ordinaire directement par le Visiteur ou le Directeur. Il est bon de faire les élections à l'époque de la visite sous la direction du Visiteur.

Dans ces élections, on nomme d'abord séparément le Supérieur ou Ministre, puis un Assistant, enfin six, huit ou dix Discrétoires ou conseillers ensemble, suivant le

nombre des Tertiaires qui composent la Fraternité. On peut aussi élire d'abord les discrets, puis proposer à la Fraternité de choisir parmi eux le Supérieur et l'Assistant. Si dans la suite un plus grand nombre de Discrets était requis ou que l'un d'eux vînt à manquer en dehors du temps des élections, le Discrétoire supplée, en nommant des Discrets dont la charge durerait jusqu'aux élections générales.

D'après la Règle, les charges durent trois ans; mais rien n'empêche que la même personne soit réélue indéfiniment, pourvu qu'elle ne soit pas élue à vie. Après les trois ans, le Directeur peut, dans certains cas, proroger pour quelques mois les charges, en attendant que d'autres élections soient possibles.

On ne doit élire que des personnes pieuses, intelligentes et bien pénétrées de l'esprit du Tiers-Ordre; des personnes exerçant un grand prestige dans la Fraternité et dans la société, capables de se dévouer au bien de l'Ordre. Il faut écarter avec soin toute personne à l'esprit étroit, indiscreète, ambitieuse, et négligente. Toute personne qui aurait cabalé pour se faire élire

ou c
ge c
Le
et a
il a
de c
ont
Le
au j
ges
des
un
des
des
pre
sont
ne
élus
D
on
per
§ V
L
i.
égale
donn

ou qui se plaindrait de n'avoir pas de charge doit être exclue du Discrétoire.

Les votes doivent être absolument secrets et aucun des votants ne doit dire pour qui il a voté. De même aussi, il est défendu de dire en dehors de la Fraternité ceux qui ont obtenu des voix.

Le Discrétoire étant constitué se réunit au plus tôt pour pourvoir aux autres charges de la Fraternité. Il choisit un Maître des Novices, un secrétaire, un trésorier, un infirmier, un sacristain, des lecteurs et des portiers, s'il en est besoin. Le Maître des novices, le secrétaire, le trésorier, le *premier* infirmier et le *premier* sacristain sont de droit membres du Discrétoire, s'ils ne sont pas choisis parmi les Discrets déjà élus.

Dans les Fraternités moins nombreuses, on peut confier plusieurs charges à la même personne.

§ V. — NOTIONS SUR LES DIFFÉRENTES CHARGES (1).

Le SUPÉRIEUR ou *Ministre* doit veiller

1. Tout ce qui est dit ici et ailleurs, concernant les *Frères* est également applicable aux *Sœurs*. Dans les réunions des sœurs on donne à la Supérieure le nom de *Mère*.

au bon fonctionnement de la Fraternité; c'est à lui de voir à ce que chaque officier s'acquitte convenablement de sa charge; il doit visiter les pauvres et les malades, apaiser les discordes et corriger charitablement les abus. Il ne doit rien innover dans la Fraternité sans l'assentiment du Directeur, envers qui il doit professer le plus grand respect et la plus parfaite soumission. Les devoirs de l'*Assistant* sont les mêmes; il doit suppléer le Supérieur ou même partager sa tâche, en cas de besoin. Il occupe le premier rang après lui.

Le MAITRE DES NOVICES est chargé d'instruire les Novices, de leur expliquer la Règle et de les mettre au courant de tout ce qui concerne l'Ordre. A cet effet, il est bon qu'il les réunisse séparément, si le Directeur le juge à propos. Il doit tenir une liste exacte de ses Novices, les visiter s'il le peut, et se mettre au courant de ce qui concerne leur conduite, afin d'en rendre compte au Discrétoire, surtout lorsqu'il s'agira de les admettre à la Profession.

Le SECRÉTAIRE est chargé de rédiger et de transcrire tout ce qui doit être inscrit dans le registre de la Fraternité, sa-

voir:
fessio
la F
ratio
soin
res r
sions
l'indi
l'Ord
que
acqui
répar
prises
dinai
faits
servé
fessio
qui v
nité:
porte
périe
Frater
risés
rier
même
acte
ture

voir: les actes de prise d'habit et de Profession; le procès-verbal de l'érection de la Fraternité et des élections; les délibérations du Discrétoire; les décès, en ayant soin de faire une mention spéciale des Frères morts en odeur de sainteté; les expulsions; les changements de Directeur, avec l'indication des services rendus par eux à l'Ordre; les noms des bienfaiteurs, ainsi que les dons et les bienfaits insignes; les acquisitions mobilières et immobilières; les réparations importantes; les œuvres entreprises par la Fraternité; les visites extraordinaires; les grâces obtenues et les autres faits dont le souvenir mérite d'être conservé. Il délivrera les diplômes de profession et les lettres testimoniales pour ceux qui veulent passer dans une autre Fraternité: ces diplômes et ces lettres doivent porter la signature du Directeur, du Supérieur et la sienne, avec le sceau de la Fraternité. Il écrira aussi les mandats autorisés par le Discrétoire, afin que le trésorier puisse payer les dépenses ou les aumônes prescrites. Lorsqu'il aura rédigé un acte ou un procès-verbal, il en donnera lecture au Discrétoire, à la séance suivante,

et le fera signer par le Directeur et le Supérieur; lui-même y apposera sa signature et le sceau de la Fraternité.

Le TRÉSORIER reçoit les fonds de la Fraternité avec le livre des comptes. C'est lui qui fait les quêtes et perçoit les cotisations, quand elles sont établies par le Discrétoire. Il doit rendre ses comptes tous les ans après la fête de saint François, à la fin de son triennat et toutes les fois qu'il en est requis par le Discrétoire ou simplement par le Supérieur. Il ne peut faire aucune dépense sans un mandat signé par le Supérieur et le Secrétaire.

Le SACRISTAIN s'occupe de tout ce qui concerne le culte, prépare les fêtes et ce qui est nécessaire aux assemblées ordinaires et extraordinaires. On peut lui donner des aides.

L'INFIRMIER doit être un Tertiaire bien charitable, discret et disposant facilement de son temps. Il doit visiter les Tertiaires malades, leur accorder toutes les consolations possibles. En cas de besoin, il peut réclamer pour les pauvres les secours pécuniaires de la Fraternité, il doit veiller à ce que les malades reçoivent les secours

de la
il av
confe
on p
chac
Les
les le
fice
vent
et c'
ou d
Le
nir l
les
Ils c
et en
tisse
dina
Le
dre
Il d
à ce
leur

Le

de la religion en temps voulu et pour cela il avertit le Supérieur et, s'il le faut, le confesseur. Dans les centres plus populeux, on peut élire des aides-infirmiers qui ont chacun la charge d'un quartier.

Les LECTEURS ont pour mission de dire les leçons, les versets et les antiennes à l'Office quand on le dit publiquement; ils doivent répondre dans les diverses cérémonies et c'est à eux que revient le soin de chanter ou d'entonner les cantiques.

Les PORTIERS sont chargés de maintenir l'ordre dans les assemblées et d'exclure les personnes étrangères au Tiers-Ordre. Ils constatent les présences et les absences et en font rapport à qui de droit. Ils avertissent les Tertiaires des réunions extraordinaires qui peuvent avoir lieu.

Le BIBLIOTHÉCAIRE est chargé de prendre soin de la bibliothèque de la Fraternité. Il donne les livres aux Tertiaires, veille à ce qu'ils soient rendus en bon état et à leur conservation.

§ VI. — DU DISCRÉTOIRE.

Le Discrétoire a la charge de toute l'ad-

ministration de la Fraternité, sous l'autorité du Directeur. *Aucune décision ne saurait avoir de valeur ni être mise à exécution sans le consentement du Directeur.*

C'est le Discrétoire qui doit faire les admissions au Noviciat et à la Profession. Il doit veiller à la parfaite observance de la Règle et empêcher tous les abus. En cas de manquement de la part d'un Tertiaire, il délègue un ou deux de ses membres pour examiner le corps du délit et faire un rapport consciencieux. Le coupable est averti, ainsi que l'indique la Règle, et si, après une troisième monition, il ne s'amende pas, le Discrétoire prononce son exclusion de la Fraternité ou se concerte avec le Directeur pour déférer le cas aux Supérieurs du premier Ordre qui pourront prononcer l'exclusion de l'Ordre.

Aucune dépense ou acquisition importante ne doit se faire sans l'avis et le consentement du Discrétoire.

Chacun des Discrets a le droit et, pour mieux dire, le devoir d'émettre son avis sur les questions proposées. Chacun aussi peut présenter à l'examen toute question qu'il jugera utile pour le bien de la Fra-

tern
cela
rité
men
men
et l
doit
tre

La
ces
vain
qui
terni
bres
créte

Le
Frat
pour
bien
doive
feror
à tou
semb
du D

ternité. Il est inutile d'ajouter que tout cela doit se faire avec la plus délicate charité et la plus grande humilité. Ordinairement, les suffrages sont recueillis, secrètement par le vote fait au moyen des boules, et le résultat de toutes les délibérations doit toujours être consigné dans le registre de la Fraternité.

La plus grande discrétion doit régner dans ces réunions et tout Discret qui serait convaincu d'avoir divulgué quoi que ce soit qui pût tourner au détriment de la Fraternité ou simplement de l'un de ses membres doit être exclu immédiatement du Discrétoire.

Les Discrets doivent se rappeler que la Fraternité a mis en eux toute sa confiance pour la sage direction des affaires et le bien de l'Ordre. C'est donc une charge qu'ils doivent accomplir avec conscience. Ils se feront un devoir de donner le bon exemple à tous, surtout par leur régularité aux assemblées de la Fraternité et aux réunions du Discrétoire.

§ VII. — LES ZÉLATEURS.

Les Discrets peuvent être chargés d'un certain nombre de Tertiaires et remplir à leur égard le rôle de zélateurs et d'infirmiers. Ils reçoivent alors les noms des Tertiaires qui vivent dans leur quartier et les visitent de temps en temps pour les entretenir dans la ferveur, s'informer de tout ce qui peut les concerner, les visiter dans leurs maladies, etc. Mais tout cela doit se faire avec la plus grande charité et la plus parfaite discrétion. Dans les grandes villes, on choisit en dehors du Discrettoire, des zélateurs pour chaque quartier ou paroisse. Les attributions du zélateur sont de renseigner le Discrettoire dès que la conduite d'un Tertiaire laisse incontestablement à désirer. Il fait connaître aux infirmiers les Frères malades afin qu'ils puissent le visiter si rien dans leur entourage ne s'oppose à cette visite, et informe le Secrétaire des changements de domicile. Il doit surtout travailler à recruter de nouveaux membres. Il doit aussi prêter son concours pour porter aux Tertiaires les avis ou renseigne-

ment
le D

D.
R.
admi
être
Ordr

D.
Ordr
cune 1

R.
ainsi
gréga
1891

D.
R.
tiaire
pend
privé
non
faire
lution

ments dont le Discrétoire, le Supérieur ou le Directeur peuvent le charger.

CHAPITRE V.

Les Tertiaires isolés.

D. *Qu'entend-on par Tertiaire isolé?*

R. Le Tertiaire isolé est celui qui est admis à la vêtue et à la profession sans être rattaché à une Fraternité du Tiers-Ordre.

D. *Est-il permis d'admettre ainsi dans le Tiers-Ordre des personnes ne pouvant faire partie d'aucune Fraternité?*

R. La coutume a toujours été d'admettre ainsi au Tiers-Ordre isolé, et la Sacrée Congrégation, consultée, a répondu le 14 juillet 1891 que ces réceptions sont valides.

D. *Quels sont les privilèges des Tertiaires isolés?*

R. Ils sont les mêmes que ceux des Tertiaires appartenant à une Fraternité. Cependant, pour les Indulgences, ils sont privés de l'Indulgence plénière de la réunion et de la Bénédiction papale. Ils peuvent faire remplacer cette dernière par l'absolution générale. Ils sont aussi privés des

avantages particuliers de la Fraternité et de l'union spéciale de prières et de mérites qui existe entre ses membres. Il est donc préférable de faire partie d'une Fraternité quand on le peut sans inconvénient grave.

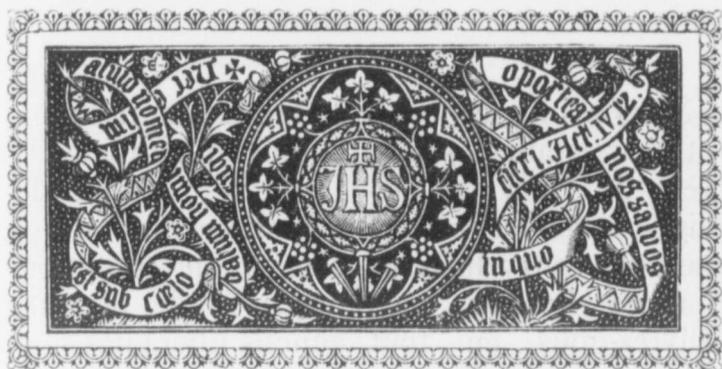


Pri

V
tus,
fidél
in e

1. 1

nité et
nérites
t donc
ternité
grave.



CÉRÉMONIAL DU TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS D'ASSISE.

Approuvé par un décret
de la Sacrée Congrégation des Rites
du 18 juin 1883.

ARTICLE I.

Prières pour les réunions mensuelles et autres de la Fraternité.

I. AU COMMENCEMENT DE LA RÉUNION.

Veni, sancte Spiri-
tus, reple tuorum corda
fidélium, et tui amoris
in eis ignem accende ¹.

Venez, Esprit-Saint,
remplissez les cœurs de
vos fidèles, et allumez
en eux le feu de votre
amour ¹.

¹. Indulgence de 300 jours chaque fois. S. Con. 8 mai 1907.

Nous avons recours à votre assistance, sainte Mère de Dieu ; ne dédaignez pas les prières que nous vous adressons dans nos besoins, mais délivrez-nous en tout temps de tous les périls, ô Vierge comblée de gloire et de bénédictions.

O bienheureux Père François, du haut des cieux, jetez un regard sur nous, et intercédez pour votre famille, pour cette famille que vous avez choisie, afin qu'en votre présence, elle persévère dans le service du Seigneur.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Notre Père (*tout bas*).

∇. Et ne nous induisez pas en tentation.

Sub tuum præsidium confúgimus, sancta Dei Génitrix ; nostras deprecations ne despicias in necessitatibus nostris : sed a periculis cunctis líbera nos semper, Virgo gloriósa et benedicta.

Réspice, beáte Pater Francisce, de excélsco cœlórum habitáculo, et deprecáre pro pópulo tuo, pópulo quem elegisti, ut sérviat coram te omni témpore in ministério Dómini.

Kýrie, eléison.

Christe, eléison.

Kýrie, eléison.

Pater noster (*secretó*).

∇. Et ne nos inducas in tentatiónem.

R̄. Sed libera nos a malo.

Ÿ. Memor esto congregatiónis tuæ

R̄. Quam possedisti ab initio.

Ÿ. Dómine, exáudi oratiónem meam.

R̄. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobiscum.

R̄. Et cum spíritu tuo.

OREMUS.

Mentes nostras, quæsumus Dómine, lumine tuæ claritátis illústra : ut vidére possimus quæ agénda sunt, et quæ recta sunt ágere valeamus. Per Christum Dóminum nostrum.

R̄. Amen.

Aux réunions solennelles, et à la Visite, on ne dit pas Veni, sancte Spiritus ; mais on chante :

Veni, Créator Spíritus,

R̄. Mais délivrez-nous du mal.

Ÿ. Souvenez-vous de votre congrégation.

R̄. Qui vous a appartenu dès le commencement.

Ÿ. Seigneur, exaucez ma prière.

R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous.

R̄. Et avec votre esprit.

PRIONS.

Éclairez nos âmes, Seigneur, par la splendeur de votre lumière ; afin que nous puissions voir ce que nous devons faire, et que nous ayons la force d'exécuter ce qui est bien. Par le Christ, Notre-Seigneur.

R̄. Ainsi soit il.

Venez, Esprit créa-

teur, visitez les âmes de ceux qui sont à vous ; remplissez de vos grâces célestes les cœurs que vous avez créés.

Vous êtes notre consolateur, le don du Dieu très haut, la fontaine de vie, le feu sacré, la charité et l'onction spirituelle de nos âmes.

C'est vous qui répandez sur nous vos sept dons ; vous êtes le doigt de Dieu, l'objet de la promesse du Père, vous mettez sa parole sur nos lèvres.

Faites briller votre lumière dans nos âmes, versez votre amour dans nos cœurs, et fortifiez à tous les instants notre chair infirme et défaillante.

Éloignez de nous l'esprit tentateur, accordez-nous une paix durable, et que, sous votre conduite, nous évitions

Mentes tuórum visita,
Imple supérna grátia,
Quæ tu creásti pectora.

Qui díceris Paráclitus,
Altíssimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, chá-
ritas,
Et spiritális únctio.

Tuseptifórmis múnere,
Dígitus patrénæ déxte-
ræ,
Tu rite promíssum Pa-
tris,
Sermóne ditans gút-
tura.

Accénde lumen sén-
sibus,
Infúnde amórem cór-
dibus,
Infirma nostricóporis,
Virtútefirmans pérpeti.

Hostem repéllas lón-
gius,
Pacémque dones pró-
tinus ;
Ductóre sic te prævio,

Vité

Per

tr

Nos

li

Teq

tu

Crec

pe

Deo

Et F

Surr

In s

Ame

V.

tuun

Ry

ciem

De

lium

illust

da

Spíri

de ej

latiôn

M.

Vitémus omne nóxium.

Per te sciámus da Patrem,

Noscámus atque Filium ;

Teque utriúsque Spíritum

Credámus omni témpore.

Deo Patri sit glória,

Et Filio, qui a mórtuis,

Surréxit ac Paráclito,

In sæculórum sæcula.

Amen.

∇. Emitte Spíritum tuum, et creabúntur.

℞. Et renovábis fáciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda fidélium sancti Spíritus illustratióne docuísti : da nobis in eódem Spíritu recta sápere, et de ejus semper consolatióne gaudére. Per

tout ce qui pourrait nous nuire.

Apprenez nous à connaître le Père, apprenez-nous à connaître le Fils ; et vous, Esprit du Père et du Fils, soyez à jamais l'objet de notre foi.

Gloire soit au Père, et au Fils qui est ressuscité d'entre les morts, et à l'Esprit consolateur, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

∇. Envoyez votre esprit, et tout sera créé.

℞. Et vous renouvelerez la face de la terre.

PRIONS.

O Dieu, qui avez éclairé les cœurs de vos fidèles par la lumière du Saint-Esprit, accordez-nous, par le même Esprit, de goûter ce qui est bien et de jouir sans

cesse de la consolation
dont il est la source.
Par le Christ Notre-Sei-
gneur ¹.

Christum Dóminum
nostrum ¹.

R̄. Amen.

II. A LA FIN DE LA RÉUNION.

Seigneur, ayez pitié de
nous.

Kýrie, eléison.

Christ, ayez pitié de
nous.

Christe, eléison.

Seigneur, ayez pitié de
nous.

Kýrie, eléison.

Notre Père (*tout bas*).

Pater noster (*secretó*).

☩. Et ne nous indui-
sez pas en tentation.

☩. Et ne nos indúcas
in tentatiónem.

R̄. Mais délivrez nous
du mal.

R̄. Sed libera nos a
malo.

☩. Confirmez, ô Dieu,
ce que vous avez opéré
en nous.

☩. Confirma hoc,
Deus, quod operátus
es in nobis.

R̄. Du haut de votre
saint temple qui est à
Jérusalem.

R̄. A templo sancto
tuo, quod est in Jerú-
salem.

☩. Seigneur, exaucez
ma prière.

☩. Dómine, exaudi
oratiónem meam.

R̄. Et que mes cris
s'élèvent jusqu'à vous.

R̄. Et clamor meus
ad te véniat.

¹. Indulgence de 100 jours et ind. plénière, 1 fois le mois, quand
on récite cette hymne chaque jour.

V. Dóminus vobiscum.

R̄. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS

Præsta nobis, quæsumus, Dómine, auxili-
lium grátiaæ tuæ : ut
quæ, te auctóre, fa-
ciénda cognóvimus, te
adjuvante, implére va-
leámus.

Agimus tibi grátias,
omnipótens Deus, pro
univérsis beneficiis
tuis. Qui vivis et reg-
nas in sæcula sæculó-
rum.

R̄. Amen.

V. Orémus pro be-
nefactoribus nostris.

R̄. Retribúere di-
gnare, Dómine, ómni-
bus nobis bona facién-
tibus propter nomen
tuum vitam ætérnam.

Amen.

Ant. Si iniquitates.

V. Que le Seigneur
soit avec vous.

R̄. Et avec votre
esprit.

PRIONS

Accordez-nous, Sei-
gneur, le secours de
votre grâce, afin que, par
votre assistance, nous
puissions accomplir ce
que vous nous montrez
qu'il faut faire.

Dieu tout-puissant,
nous vous rendons
grâces de tous vos bien-
faits. Vous qui vivez et
régnez dans les siècles
des siècles.

R̄. Ainsi soit-il.

V. Prions pour nos
bienfaiteurs.

R̄ Daignez, Seigneur,
accorder la vie éternelle
à tous ceux qui nous
font du bien à cause de
votre nom.

Ainsi soit il.

Ant. Si vous consi-
derez les iniquités.

Psaume 129.

Du fond de l'abîme j'ai crié vers vous, Seigneur : Seigneur, écoutez ma voix.

Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière.

Si vous considérez les iniquités, Seigneur ; Seigneur, qui subsistera devant vous ?

Mais vous êtes riche en miséricorde ; je vous ai attendu à cause de votre loi.

Seigneur, mon âme s'est soutenue par votre parole ; mon âme a espéré dans le Seigneur.

Que depuis le matin jusqu'au soir, Israël espère dans le Seigneur.

Car le Seigneur est plein de miséricorde, et l'on trouve en lui une rédemption abondante.

Et il rachètera lui-

Psalmus CXXIX.

De profundis clamavi ad te, Dómine * Dómine, exáudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes ; * in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observáveris, Dómine ; * Dómine, quis sustinèbit ?

Quia apud te propitiatio est, * et propter legem tuam sustinuit te, Dómine.

Sustinuit ánima mea in verbo ejus ; * sperávit ánima mea in Dómino.

A custódia matutína usque ad noctem, * speret Israel in Dómino.

Quia apud Dóminum misericórdia, * et copíosa apud eum redemptio.

Et ipse rédimet Is-

rael
quitá
R.
dona
Et
lúcea

A.
obser
Dóm
bit ?
V.

R.
anim
V.
orati
R.
ad te
V.
cum.
R.
tuo.

De
et hu
tor, q
tiam
cong

rael * ex ómnibus iniquitatibus ejus.

Réquiem ætérnam * dona eis, Dómine.

Et lux perpétua * líceat eis.

Ant. Si iniquitátes observáveris, Dómine, Dómine, quis sustinébit ?

Ÿ. A porta ínferi.

R̄. Erue, Dómine, animas eórum.

Ÿ. Dómine, exáudi orationem meam.

R̄. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobiscum.

R̄. Et cum spiritu tuo.

ORÉMUS

Deus, vénix largítor et humanæ salutis amátor, quæsumus cleméntiam tuam ut nostræ congregatiónis Fratres,

même Israël de toutes ses iniquités.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel.

Et faites luire sur eux la lumière qui ne s'éteint jamais.

Ant. Si vous considérez les iniquités, Seigneur, Seigneur, qui subsistera devant vous ?

Ÿ. De la porte de l'enfer.

R̄. Délivrez leurs âmes, Seigneur.

Ÿ. Seigneur, exaucez ma prière.

R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous.

R̄. Et avec votre esprit.

PRIONS

O Dieu, qui accordez le pardon, et qui aimez à sauver les hommes, nous prions votre miséricorde, par l'interces-

sion de la bienheureuse Marie, toujours vierge, et par celle de tous les Saints, de faire arriver à la béatitude éternelle nos Frères, nos Sœurs et nos bienfaiteurs qui sont sortis de ce monde.

O Dieu, Créateur et Rédempteur de tous les fidèles, accordez aux âmes de vos serviteurs et de vos servantes l'entière rémission de leurs péchés, afin que, par la prière de votre Église, elles obtiennent le pardon qu'elles ont toujours désiré. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

R_z. Ainsi soit-il.

V. Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel.

R_z. Et faites luire sur eux la lumière qui ne s'éteint jamais.

V. Qu'ils reposent en paix ! R_z. Ainsi soit-il.

propinquos et benefactores, qui ex hoc sæculo transierunt, beata Maria semper virgine intercedente cum omnibus sanctis tuis, ad perpetuæ beatitudinis consortium pervenire concedas.

Fidelium, Deus, omnium Conditor et Redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum remissionem cunctorum tribue peccatorum : ut indulgentiam, quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

R_z. Amen.

V. Réquiem æternam dona eis, Domine.

R_z. Et lux perpetua luceat eis.

V. Requiéscant in pace R_z. Amen.

R

L
les
réun
mois
dien
plac

V

tus,
da
amó
accé
Su
diun
cta L
depr
pícia
nosti
cunc
per,
bene
R
Fran
ceció

ARTICLE II

**Réunions particulières du conseil ou
discrétoire.**

Le P. Visiteur ou le Directeur, le Ministre, tous les Frères en charges et les autres discrets se réunissent en séance particulière, une fois par mois. Le P. Directeur ou le Visiteur ou le Gardien préside ; le ministre et les autres discrets se placent selon leur rang, et disent :

AU COMMENCEMENT DE LA RÉUNION.

Veni, Sancte Spíritus, reple tuórum corda fidélium, et tui amóris in eis ignem accénde.

Sub tuum præsídium confúgimus, sancta Dei génitrix; nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris : sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriósa et benedicta.

Réspice, beáte Pater Francisce, de excéso cœlórum habitáculo,

Venez, Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles, et allumez en eux le feu de votre amour.

Nous avons recours à votre assistance, sainte Mère de Dieu ; ne dédaignez pas les prières que nous vous adressons dans nos besoins, mais délivrez-nous en tout temps de tous les périls, ô Vierge comblée de gloire et de bénédictions.

O bienheureux Père François, du haut des

cieux, jetez un regard sur nous, et intercédez pour votre famille, pour cette famille que vous avez choisie, enfin qu'en votre présence, elle persévère dans le service du Seigneur.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Notre Père (*tout bas*).

¶. Et ne nous induisez pas en tentation.

R̄. Mais délivrez-nous du mal.

¶. Souvenez-vous de votre congrégation.

R̄. Qui vous a appartenu dès le commencement.

¶. Seigneur, exaucez ma prière,

R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

¶. Que le Seigneur soit avec vous,

et deprecare pro populo tuo, populo quem eligisti, ut serviat coram te omni tempore in ministerio Domini.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

Pater noster (*secreto*).

¶. Et ne nos inducas in tentationem.

R̄. Sed libera nos a malo.

¶. Memor esto congregationis tuæ,

R̄. Quam possedisti ab initio.

¶. Domine, exaudi orationem meam,

R̄. Et clamor meus ad te veniat.

¶. Dominus vobiscum,

R̄
tuo.

M
quæ
lumi
illust
simu
sunt,
agere
Chris
nostr
R̄.

Ky

Ch

Ky

Pa

to).

¶.

cas il

R̄

malo

¶.

R̄. Et cum sp̄ritu
tuo.

ORÉMUS

Mentes nostras,
quæsumus, Dómine,
lúmine tuæ claritátis
illústra ; ut vidére pos-
simus quæ agénda
sunt, et quæ recta sunt,
ágere valeámus, Per
Christum Dóminum
nostrum.

R̄. Amen.

R̄. Et avec votre esprit.

PRIONS

Éclairez nos âmes,
Seigneur, par la splen-
deur de votre lumière :
afin que nous puissions
voir ce que nous devons
faire, et que nous ayons
la force d'exécuter ce
qui est bien. Par le Christ
Notre-Seigneur.

R̄. Ainsi soit-il.

A LA FIN DE LA RÉUNION.

Kýrie, eléison.

Christe, eléison.

Kýrie, eléison.

Pater noster (*secre-*
to).

Ÿ. Et ne nos indú-
cas in tentatiónem.

R̄. Sed líbera nos a
malo.

Ÿ. Confirma hoc,

Seigneur, ayez pitié de
nous.

Christ, ayez pitié de
nous.

Seigneur, ayez pitié de
nous

Notre Père (*tout*
bas).

Ÿ. Et ne nous indui-
sez pas en tentation.

R̄. Mais délivrez-nous
du mal.

Ÿ. O Dieu, confirmez

ce que vous avez opéré
en nous,

R. Du haut de votre
temple saint qui est à
Jérusalem.

V. Seigneur, exaucez
ma prière,

R. Et que mes cris
s'élèvent jusqu'à vous.

V. Que le Seigneur
soit avec vous,

R. Et avec votre
esprit.

PRIONS

Seigneur, nous vous
en supplions, accordez-
nous votre grâce, afin
que nous puissions
accomplir avec votre se-
cours, ce que vous nous
avez fait comprendre
que nous devons faire.

O Dieu, sans lequel il
n'y a ni force, ni sainteté,
accordez nous votre
abondante miséricorde,
afin que, sous votre con-
duite, nous passions à
travers les biens tempo-

Deus, quod operatus
es in nobis,

R. A templo sancto
tuo quod est in Jerúsa-
lem.

V. Dómine, exaúdi
oratióem meam,

R. Et clamor meus
ad te véniat.

V. Dóminus vobis-
cum,

R. Et cum spíritu
tuo.

ORÉMUS

Præsta nobis, quæ-
sumus, Dómine, auxi-
lium grátie tuæ : ut
quæ, te auctóre, facién-
da cognóvimus, te ad-
juvante, implere valeá-
mus.

Deus, sine quo nihil
est válidum, nihil
sanctum, multiplica
super nos misericór-
diam tuam, ut te
rectóre, te duce, sic
transeámus per bona
temporália, ut non

amit
Chr
nost
A
omr
uni
tuis
in s

R
V
Dó
E
V
áni
dia
in p
I

N
les
On
lor
bén
déj
por
ou
por

amittámus æterna. Per
Christum Dóminum
nostrum.

Agimus tibi grátias,
omnipotens Deus, pro
univérsis beneficiis
tuis : qui vivis et regnas
in sæcula sæculórum.

R̄. Amen.

V̄. Benedicámus
Dómino,

R̄. Deo grátias.

V̄ Et fidélium
ánimæ per misericór-
diam Dei requiescant
in pace.

R̄. Amen.

rels sans perdre les biens
éternels. Par le Christ
Notre-Seigneur.

Dieu tout-puissant,
nous vous rendons grâ-
ces de tous vos bienfaits.
Vous qui vivez et réglez
dans les siècles des siè-
cles.

R̄. Ainsi soit-il.

V̄. Bénissons le Sei-
gneur,

R̄. Grâces à Dieu.

V̄. Que par la miséri-
corde de Dieu les âmes
des fidèles reposent en
paix.

R̄. Ainsi soit-il.

ARTICLE III.

Cérémonie de la prise d'habit.

N.-B. — *Il est bon, mais non indispensable, de faire les vêtements et les professions dans une église ou chapelle. On peut aussi les faire dans tout local convenable, surtout lorsqu'on reçoit des tertiaires isolés. — On doit toujours bénir la corde et l'imposer, même aux personnes qui sont déjà cordigères. Les novices, comme les profès, doivent porter l'habit et la corde jour et nuit. Si, par négligence ou pour toute autre raison, un novice avait omis de les porter pendant un certain temps, il devrait en avvertir le*

Directeur qui jugerait s'il est dans les conditions voulues pour faire valablement sa profession. Le 5 mars 1903, la S. Congrégation a déclaré que le noviciat n'est pas interrompu si le novice quitte l'habit et la corde POUR UN TEMPS, sans avoir rétracté sa résolution de faire sa profession dans l'Ordre de la Pénitence.

C'est aux Supérieurs et, en leur absence, au Directeur de juger de la validité du noviciat dans le cas où le novice aurait été plus ou moins longtemps à ne pas porter le scapulaire et la corde, sans aucune dispense. Le 24 février 1912, le Rme Père Général des Frères Mineurs, autorisé par le Saint Siège, a revalidé toutes les prises d'habit et les professions invalidées par suite d'une omission quelconque dans les cérémonies ou les obligations du noviciat. Les Directeurs et les novices doivent donc faire en sorte de ne rien omettre des choses requises pour la validité des réceptions.

Le Cérémonial approuvé par la Sacrée Congrégation des Rites ne fait mention ni du voile blanc pour les Sœurs novices et noir pour les professes, ni du crucifix pour les Frères profès. Néanmoins, nous donnons les formules de bénédiction pour voiles et crucifix en faveur des Directeurs qui voudraient se conformer à l'usage suivi par un grand nombre de Fraternités.

Au commencement de la réunion, le prêtre, revêtu du surplis et de l'étole blanche, monte à l'autel, et, étant debout ou assis, il s'adresse au postulant qui se trouve à genoux :

Quid postulas ? | Que demandez-vous ?

Celui-ci répond :

Pater, ego humiliter postulo habitum Tertii Ordinis de Pœnitentia, ut cum eo salutem æternam facilius consequi valeam.

On
M
h
de
cet
mer

Le
Il
l'élog
l'ech
du T
bénit

Y.
trum
ni.

Ry.
et te
Y.
oratic

Ry.
ad te
Y.
cum.
Ry.
tuo.

On
i. Cet

Ou en français :

Mon Révérend Père, je demande humblement l'habit du Tiers-Ordre de la Pénitence, afin que, revêtu de cet habit, je puisse obtenir plus sûrement le salut éternel.

Le prêtre dit : Deo grátias.

Il adresse quelques paroles au postulant, fait l'éloge de la sainte résolution qu'il a prise, et l'exhorte à persévérer, en lui rappelant l'excellence du Tiers-Ordre ; puis il se tourne vers l'autel et bénit l'habit, en disant :

∇. Adjutórium nostrum in nómine Dómini.

R̄. Qui fecit cœlum et terram.

∇. Dómine, exaudi orationem meam.

R̄. Et clamor meus ad te véniat.

∇. Dóminus vobiscum.

R̄. Et cum spíritu tuo.

ORÉMUS.

Omnipotens, sempi-

∇. Notre force est dans le nom du Seigneur.

R̄. Qui a fait le ciel et la terre.

∇. Seigneur, exaucez ma prière.

R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

∇. Que le Seigneur soit avec vous.

R̄. Et avec votre esprit.

PRIONS ¹.

Dieu tout-puissant et

¹. Cette oraison peut s'omettre dans les vêtements privés.

éternel, qui avez daigné relever le monde par la mort de votre Fils unique J.-C N.-S. afin de nous délivrer de la mort éternelle, et de nous faire parvenir à la joie du paradis; jetez, nous vous en prions, un regard de miséricorde sur cette famille dévouée à votre service, qui est ici rassemblée à vos pieds, et dont votre serviteur, le B. François, a été l'instituteur, afin d'augmenter le nombre de vos fidèles; établissez-la si fermement sur cette pierre qui est J.-C., qu'elle soit en sûreté contre tous les assauts du monde, de la chair et du démon. Qu'elle marche dans la voie de vos préceptes, et que, par la Passion douloureuse de votre Fils, par les mérites de sa Mère immaculée Marie toujours vierge, de S.

térne Deus, qui per mortem unigéniti Filii tui Dómini nostri Jesu Christi, mundum restauráre misericórditer dignátus es, ut a morte perpétua nos liberáres, et ad gáudia perdúceres paradísi : réspice, quæsumus, pietátis tuæ óculo devótam hanc familiam tuam, hic hódie in tuo nómine congregátam, cujus fámulus tuus beátus Franciscus, ut tibi augeátur credéntium numéris, extítit institútor. Illam super firmam petram, quæ Christus est, confirma, ut ab ómnibus turbationibus, mundi, carnis et diaboli sit secúra : et in-édens per tuóum sémitam mandatórum, méritis acerbíssimæ Filii tui passiónis, et Immaculatæ Matris ejus semper Vírginis

Mar
nost
niúr
gáuc
deat
Chri
nost
R

D
te, q
mort
in pi
vólvi
rióso
beáto
Fran
insti
inspi
per s
Pont
appr
méns
tiæ
citer
indui
beátu
pœni
ac p

Marïæ, ac beâti Patris nostri Francisci, omniúmque Sanctórum, gáudia ætérna possideat. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum.

R̄. Amen.

ORÉMUS.

Dómine Jesu Christe, qui tegúmen nostræ mortalitátis induére, et in præsépio pannis involvi dignátus es, glorióso Confessóri tuo beáto Patri nostro Francisco tres Ordínes institúere salubriter inspirásti, ac eósdem per summos Ecclésiæ Pontífices tui Vicários, approbáre fecísti ; imménsam tuæ cleméntiæ largitátem suppliciter exorámus, ut hæc induménta, quæ idem beátus Franciscus ad pœniténtiæ indícium, ac pro válima contra

François, notre Père, et de tous les Saints, elle parvienne à la joie éternelle. Par le même J.-C., N. S.

R̄. Ainsi soit-il.

PRIONS

Seigneur J.-C. qui avez voulu vous revêtir de notre chair mortelle, et vous envelopper de langes dans la crèche, et qui avez inspiré à votre glorieux confesseur, notre bienheureux Père François, d'instituer trois Ordres qui ont été approuvés par vos vicaires les Souverains Pontifes ; nous supplions humblement votre clémence de daigner bénir et sanctifier ce vêtement que le B. François a donné à ses frères d'armes du Tiers-Ordre de la Pénitence comme une armu-

re puissante contre les attaques du monde, de la chair et du démon, afin que votre serviteur le recevant avec dévotion se revête tellement de vos sentiments, qu'il persévère jusqu'à la fin avec humilité et fidélité dans la voie de vos commandements. Vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles.

R̄. Ainsi soit-il.

S'ils sort plusieurs à recevoir l'habit, on met le pluriel c. à lieu du singulier :

BÉNÉDICTION DE LA CORDE.

PRIONS

O Dieu, qui, pour racheter des esclaves, avez voulu que votre Fils fût lié par les mains des impies, bénissez, nous vous en supplions, cette

sæculum, carnem et dæmónem armátura, commilitónes suos Fratres de Pœniténtia in Tértio Ordine portare constituit, bene ✠ dicere et sanctifi ✠ care digneris, ut hic sámulus tuus (*vel hæc sámula tua*) ea devôte suscipiens, te ita induat, ut in spiritu humilitátis viam mandatórum tuórum ad mortem usque fidéliter percúrrat. Qui vivis etc.

R̄. Amen.

ORÉMUS

Deus, qui, ut servum rediméres, Fílium tuum per manus impiórum ligári voluísti : béne ✠ dic, quæsumus, cíngulum istud, et præsta :

ut
(*vel*
hoc
min
culó
mini
ti
exist
obsé
allig
gnós
nostri
tum
tecur
in
Sanc
sæcul

R̄.

*Ap
voile b*

Dór
per A
cuísti,
clésia
cápite
dum q
tíssima
✠ et sa
et conc
rius sar
est sign

Ma

ut fámulus tuus, qui
(vel fámula tua, quæ)
 hoc peniténtiæ ligá-
 mine præcingitur, vin-
 culórum ejúsdem Dó-
 mini nostri Jesu Chris-
 ti perpétuo memor
 existat, tuisque semper
 obséquiiis alligátum *(vel*
alligátam), se esse co-
gnóscat. Per Dóminum
 nostrum Jesum Chris-
 tum Filium tuum, qui
 tecum vivit et regnat
 in unitáte Spíritus
 Sancti Deus per ómnia
 sæcula sæculórum.

Rz. Amen.

corde, et faites que votre
 serviteur *(ou servante)*
 qui ceindra ce lien de
 pénitence se rappelle
 sans cesse les liens de
 ce même J. C. N.-S. et
 qu'il *(ou elle)* se recon-
 naisse comme à jamais
 enchaîné *(ou enchaînée)*
 à votre service. Par le
 même Jésus-Christ, votre
 Fils, Notre Seigneur, qui
 vit et règne avec vous,
 en l'unité du Saint-Es-
 prit, dans tous les siècles
 des siècles.

Rz. Ainsi soit-il.

*Après la bénédiction de la corde, on peut faire celle du
 voile blanc en ces termes :*

Dómine Jesu Christe, qui
 per Apóstolum tuum do-
 cuísti, ut múlieres in Ec-
 clésia sancta tua veláto
 cápite starent, ad osténdén-
 dum quod amátor es illiba-
 tíssimæ castitátis : benedic
 ✠ et sanctífica velum istud,
 et concède ; ut sicut exté-
 rius sanctitátis et honestátis
 est signum, ita hanc ancíl-

Seigneur Jésus-Christ, qui
 nous avez enseigné par votre
 Apôtre que les femmes
 doivent paraître la tête cou-
 verte dans votre sainte Église,
 pour nous montrer combien
 vous aimez la pureté et la
 chasteté, bénissez et sancti-
 fiez ce voile, et, puisqu'il est
 un signe extérieur de sainteté
 et de pureté, faites que votre

servante, qui doit le porter, soit toujours sans tache, que sa vie soit remplie de bonnes œuvres, et qu'elle règne un jour dans la félicité du ciel avec vos Saints. Vous qui vivez et réglez.

R. Amen.

lam tuam (has ancillas tuas) quæ debet (debet) ipsum gestare, sine mácula semper custodias, et bonis operibus abundare facias, et tandem in cœlo Sanctorum consortio feliciter jungas. Qui vivis et regnas, etc.

R. Amen.

*Le prêtre asperge d'eau bénite l'habit et la corde. Ensuite, à genoux sur le dernier gradin ou sur le marche-pied de l'autel, il entonne l'hymne **Veni, Creator** (pag. 143), et la récite ou la chante alternativement avec les assistants. L'hymne terminée, il se tourne vers le postulant agenouillé devant l'autel et dit :*

Que le Seigneur vous dépouille du vieil homme et de ses œuvres, qu'il détourne votre cœur des pompes du siècle auxquelles vous avez renoncé au baptême.

R. Ainsi soit-il (1).

Exuat te Dóminus veterem hóminem cum áctibus suis, et cor tuum avértat a sæculi pompis quibus abrenuntiásti, cum baptismum suscepísti.

R. Amen.

1. S'ils sont plusieurs postulants, cette formule peut être récitée une seule fois pour tous, mais au pluriel.

Les autres formules doivent être récitées sur chaque novice, en lui imposant l'objet correspondant.

A
I
novi
secú
tus
sanc

R

E

P

nus
et ex
tuisl
ut m
cont
tátis

R

E

A

rissir
rissir
in sí
tátis
(vel
Deo
ópera

Alors il lui met l'habit ou le scapulaire, disant :

Induat te Dóminus
novum hóminem, qui
secúndum Deum creá-
tus est in justítia et
sanctitáte veritátis.

Que le Seigneur vous
revête de l'homme nou-
veau, qui fut créé à
l'image de Dieu dans la
justice et la sainteté de
la vérité.

R̄. Amen.

R̄. Ainsi soit-il.

En lui remettant la corde, il dit :

Præcingat te Dómi-
nus cingulo puritátis,
et extinguat in lumbis
tuis humórem libídinis,
ut máneat in te virtus
continéntiæ et casti-
tátis.

Que le Seigneur vous
ceigne du cordon de la
pureté, et qu'il éteigne
en vous le feu de la con-
cupiscence, afin que
vous conserviez la vertu
de continence et de
chasteté.

R̄. Amen.

R̄. Ainsi soit-il.

Enfin, il lui donne un cierge allumé disant :

Accipe, Frater cha-
ríssime (*vel* Soror cha-
ríssima), lumen Christi,
in signum immortali-
tátis tuæ, ut mórtuus
(*vel* mórtua) mundo,
Deo vivas, fúgiens
ópera tenebrárum.

Cher Frère (*ou* chère
Sœur), recevez la lu-
mière du Christ, comme
signe de votre immor-
talité, afin qu'étant mort
(*ou* morte) au monde,
vous viviez pour Dieu en
fuyant les œuvres des

s tuas)
ipsum
sem-
s opé-
is, et
tórum
ngas.
tc.

orde.
ur le
eni,
lter-
inée,
vant

inus
cum
cor
eculi
bre-
ptis-

écitée
ce, en

ténèbres. Ressuscitez d'entre les morts, et le Christ vous illuminera.

R̄. Ainsi soit-il (¹).

Le prêtre se retourne vers l'autel, et commence le psaume :

Nations, louez toutes le Seigneur ; peuples, proclamez tous sa gloire.

Car sa miséricorde s'est affermie sur nous, et la vérité du Seigneur demeure à jamais.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

Comme il était au commencement, et maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Exúrge a mórtuis, et illuminábit te Christus.

R̄. Amen (¹).

Laudáte Dóminum, omnes gentes; * laudáte eum, omnes pópuli.

Quóniam confirmáta est super nos misericórdia ejus : * et verítas Dómini manet in ætérnum.

Glória Patri, et Fílio, * et Spiritui sancto.

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, * et in sæcula sæculórum. Amen.

(¹) *On peut donner le voile aux Sœurs en disant :*

Que votre visage soit voilé par la modestie, l'humilité et la pudeur ; que le Seigneur vous couvre du voile et du bouclier de la pénitence, afin que l'ennemi ne prévale jamais contre vous.

R̄. Ainsi soit-il.

Opériat vultum tuum modéstia, humílitas et pudicítia ; tegat te Dóminus velo et clýpeo poeniténtiæ ut non præváleat inimicus advérsus te.

R̄. Amen.

De
es i
I
tuo
sale
vun
fac
R
ránt
auxi
R̄
eum
iním
ea).
R̄
tis n
ei.
orati
R̄.
ad te
cum.
R̄.
tuo.

☩. Confirma hoc, Deus, quod operátus es in nobis.

℞. A templo sancto tuo, quod est in Jerúsalem.

☩. Salvum fac servum tuum (*vel* salvam fac famulam tuam).

℞. Deus meus, sperántem in te.

☩. Mitte ei, Dómine, auxilium de sancto.

℞. Et de Sion tuérum eum (*vel* eam).

☩. Nihil proficiat inimicus in eo (*vel* in ea).

℞. Et filius iniquitátis non appónat nocére ei.

☩. Dómine, exáudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te véniat.

☩. Dóminus vobiscum.

℞. Et cum spíritu tuo.

☩. O Dieu, confirmez ce que vous avez opéré en nous.

℞. Du haut de votre temple saint, qui est à Jérusalem.

☩. Sauvez votre serviteur (*ou* servante).

℞. Qui espère en vous, Seigneur.

☩. Envoyez-lui, Seigneur, le secours de votre sanctuaire.

℞. Et défendez-le (*ou* la), du haut de Sion.

☩. Que l'ennemi ne puisse rien contre lui (elle).

℞. Et que le fils de l'iniquité ne puisse point lui nuire.

☩. Seigneur, exaucez ma prière.

℞. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

☩. Que le Seigneur soit avec vous.

℞. Et avec votre esprit.

is, et
ristus.

mente

inum,
audá.
ópuli.
rmáta
niseri-
verí-
et in

Fílio,
to.
rínci-
sem-
a sæ-

tuum
t pu-
ninus
éntie
mícus

PRIONS

Dieu de miséricorde, Dieu de bonté, Dieu de qui procèdent tous les biens, sans qui on ne saurait commencer ni achever rien de parfait, exaucez favorablement nos prières. Défendez de tout danger du corps et de l'âme votre serviteur auquel (*ou* servante à laquelle), nous avons donné en votre nom le vêtement de la pénitence; accordez-lui de persévérer jusqu'à la fin dans sa résolution sainte, afin que ses péchés lui soient remis, et qu'il (*ou* qu'elle) parvienne à la société de vos élus.

O Dieu qui, par la conception immaculée de la Ste Vierge, avez préparé à votre Fils une

ORÉMUS

Deus misericordiæ, Deus pietatis, Deus a quo bona cuncta procedunt, sine quo nihil sanctum inchoatur, nihilque perficitur: precibus nostris benignus assiste; et hunc famulum tuum (*vel* hanc famulam tuam), cui in tuo sancto nomine sacram pœnitentiæ habitum imposuimus ab omnibus periculis mentis et corporis tua protectione defende et concede ei in sancto proposito ad finem usque perseverare, ut peccatorum suorum remissione percépta, ad consórtium electórum tuórum pervenire mereatur.

Deus, qui per immaculatam Virginis conceptionem, dignum Filio tuo habitaculum

præ
mus
ejús
visa
præ
que
inte
perv

D
Cruc
tuo
fessó
co
mon.
tuis
exér
assid
cis
niri.

De
Ludo
sóren
réno
léstis
tra n
quæst

præparásti : quæsumus ; ut qui ex morte ejúsdem Filii tui prævisa, eam ad omni labe præservásti, nos quoque mundos, ejus intercessióne, ad te pervenire concédas.

Deus qui mira Crucis mystéria in tuo devotíssimo confessoré beáto Francisco multifórmiter demonstrásti : da fámulis tuis ipsius semper exémpla sectári, et assídua ejúsdem Crucis meditatióne muniri.

Pour un Frère.

Deus, qui beátum Ludovicum confessorém tuum de terreno regno ad cœlestis regni glóriam transtulísti ; ejus, quæsumus, méritis

demeure digne de lui, nous vous demandons qu'après l'avoir préservée de toute souillure, en prévision des mérites et de la mort de votre Fils, vous nous accordiez par son intercession la pureté nécessaire pour arriver jusqu'à vous.

O Dieu, qui avez retracé les mystères admirables de la Croix dans votre très dévot confesseur, le bienheureux François, accordez à vos serviteurs de suivre constamment ses exemples, et de trouver notre défense dans la méditation assidue de la Passion.

Seigneur, qui avez élevé votre confesseur Saint Louis du trône de la terre à la gloire du trône céleste ; nous vous demandons par son intercession, de pouvoir

régner un jour avec le Roi
des rois Jésus-Christ,
votre divin Fils, qui vit
et règne avec vous dans
les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il.

O Dieu de miséricorde,
éclairez les cœurs de vos
fidèles, et accordez-nous
par la glorieuse interces-
sion de Ste Elisabeth de
mépriser les biens du
monde pour jouir dans
l'éternité des consolations
célestes. Par Jésus-
Christ, Notre Seigneur.

R. Ainsi soit-il.

☩. Seigneur, exaucez
ma prière.

R. Et que mes cris
s'élèvent jusqu'à vous.

☩ Bénissons le Sei-
gneur.

R. Rendons grâces à
Dieu.

et intercessionne,
Regis regum Jesu
Christi Filii tui facias
nos esse consortes.
Qui tecum vivit et
regnat in sæcula sæcu-
lòrum.

R. Amen.

Pour une Sœur.

Tuòrum corda fidè-
lium, Deus miserátor,
illústra: et beátæ Elisa-
beth précibus gloriòsis,
fac nos pròspera mun-
di despìcere et cœlesti
semper consolatióne
gaudère. Per Christum
Dóminum nostrum.

R. Amen.

Après cela le prêtre dit :

☩. Dómine, exáudi
oratióne meam.

R. Et clamor meus
ad te veniat.

☩. Benedicámus Dó-
mino.

R. Deo grátias.

S
dict

B

lii

vos,

A

nom

celui

com

A

men:

clési

tório

decé

præs

Soró

tióne

Inf

Diréc

facul

Visita

nus)

Ordín

sanct

sui I

(vel I

habér

civité

N...)

Se tournant vers l'assistance, il donne la bénédiction en disant :

Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii † et Spiritus Sancti, descendat super vos, et maneat semper. R. Amen.

Après la cérémonie, on inscrit au registre les nom et prénoms du novice, l'endroit où il est né, celui où il demeure et le jour de la prise d'habit, comme suit :

Anno Dómini...,
mense..., die... in ec-
clésia N... (*vel ora-*
tório, vel in loco
decénti domus N...)
præsente Fratrum (*vel*
Sorórum) congrega-
tione :

Infrascriptus ego N...
Diréctor (*vel sacerdos*
facultate munitus, aut
Visitator aut Guardiá-
nus) hábitum Tértii
Ordinis Pœniténtium
sancti Francísci impo-
sui Dómino N... N...
(*vel Dómina N... N...*),
habénti domicilium in
civitate N... (*vel loco*
N...)

L'an du Seigneur...,
le... du mois de..., dans
l'église... (*ou oratoire,*
ou dans une place conve-
nable de la maison) en
présence des Frères (*ou*
Sœurs) réunis en assem-
blée :

Moi, soussigné..., Di-
recteur, (*ou prêtre légitimement autorisé, ou Vi-*
siteur, ou Gardien) j'ai
donné l'habit du Tiers-
Ordre de la pénitence
de Saint-François à M.
M... N. N... domicilié
à...

En foi de quoi j'ai | In quorum fidem
signé : | ego scripsi :

ARTICLE IV.

Cérémonies pour la Profession.

1. *Le jour de la Profession, il y a une réunion solennelle, et l'autel prend ses ornements de fête. Le novice se revêt, s'il est possible, du grand habit de l'Ordre ; ou du moins, il porte par-dessus ses vêtements ordinaires, le scapulaire et la corde. Il se met à genoux devant l'autel, et le prêtre, en surplis et étole blanche, s'agenouille sur la marche la plus élevée, et commence :*

(Veni, Creator, pag. 143).

℣. Envoyez votre esprit, et tout sera créé.

℞. Et vous renouvelerez la face de la terre.

PRIONS.

O Dieu, qui avez éclairé les cœurs de vos fidèles par la lumière du Saint-Esprit, accordez-nous, par le même Esprit, de goûter ce qui est bien et de jouir sans cesse de la consolation dont il est la source.

℣. Emitte Spiritum tuum et creabuntur.

℞. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti ; da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere.

Da
mine
(vel fa
(quar
decoi
es, a
perfe
perve
stum
strum

2. au no

Fra
ror N
las ?

Le

℞. F
fessio
ut in

Ou

Mo
me r
Ordre
vir D

Le p
quelque

Da, quæsumus, Dómine, huic fámulo tuo (*vel fámulæ tuæ*), quem (*quam*) Ordinis hábitu decoráre jam dignátus es, ad inchoáti óperis perfectiónem feliciter pervenire. Per Christum Dóminum nostrum. R̄. Amen.

Accordez, Seigneur, à votre serviteur (*ou* votre servante) que vous avez déjà revêtu (*ou* revêtue) de l'habit de l'Ordre, d'achever heureusement l'œuvre qu'il (*ou* qu'elle) a commencée. Par le Christ Notre Seigneur.

R̄. Amen.

2. *Le prêtre, assis à l'autel ou debout, demande au novice prosterné devant lui :*

Frater N... (*vel Soror N...*), quid postulas?

Frère N... (*ou* Sœur N...), que demandez-vous?

Le novice répond :

R̄. Pater, póstulo admítteri ad sanctam professionem in Tértio Ordine sancti Francísci, ut in eo usque ad mortem Deo sérviam.

Ou bien, en français :

Mon révérend Père, je vous prie de me recevoir à la profession du Tiers-Ordre de saint François, pour y servir Dieu jusqu'à la mort.

Le prêtre dit: Deo grátias, et fait ressortir en quelques mots la sainteté de la profession du

Tiers-Ordre. Il lui fait bien remarquer que cette profession ne renferme aucun vœu, ni aucune obligation sous peine de péché; et que, selon la Règle et les déclarations des Souverains Pontifes, le Tertiaire n'est point lié en conscience plus étroitement que les autres fidèles. Il loue le zèle du novice, et prouve, par l'exemple des Saints de l'Ordre, les effets salutaires de la profession; ou bien, il fait d'autres réflexions selon les circonstances. Puis le novice¹, agenouillé devant le prêtre et les mains jointes, prononce la formule de la profession comme suit :

Ego N. coram Deo omnipotenti, ad honorem Immaculatæ beatæ Virginis Mariæ, et beati Patris Francisci omniumque Sanctorum, promitto servare mandata Dei toto tempore vitæ meæ, et Regulam Tertiæ Ordinis, ab eodem beato Francisco institutam, juxta formam a Nicoláo Papa quarto et a Leóno decimotertio confirmatam; item satisfacere ad Visitatoris placitum pro transgressionibus contra eandem Regulam commissis.

Ou bien, en français :

**En présence de Dieu tout-puissant,
à l'honneur de l'Immaculée Vierge**

1. S'ils sont plusieurs, ils peuvent réciter cette formule ensemble à haute voix, distinctement.

Ma
çois
pro
ten
de
ins
Pèr
con
Léc
sati
tra
Règ

E
si l
pro
aéter
Patr
ritus

R
Ici
cruci

V.
R.
V.
R.

Marie, du bienheureux Père S. François et de tous les Saints, moi, N., je promets d'observer, pendant tout le temps de ma vie, les commandements de Dieu, et la Règle du Tiers-Ordre, instituée par le même bienheureux Père S. François, telle qu'elle a été confirmée par les papes Nicolas IV et Léon XIII; je promets en outre de satisfaire au gré du Visiteur pour les transgressions commises contre la Règle.

Le prêtre ajoute :

Et ego ex parte Dei,
si hæc observáveris,
promitto tibi vitam
ætérnam. In nómine
Patris et Filii † et Spí-
ritus sancti.

℞. Amen.

Et moi, si vous êtes
fidèle à votre engage-
ment, je vous promets
de la part de Dieu la vie
éternelle. Au nom du
Père, et du Fils, † et
du Saint-Esprit.

℞. Ainsi soit-il.

Ici, on peut placer la bénédiction et l'imposition du crucifix et du voile noir.

BÉNÉDICTION DU CRUCIFIX.

℥. Adjutórium nostrum in nómine Dómini,

℞. Qui fecit cœlum et terram.

℥. Sit nomen Dómini benedíctum.

℞. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

✠. Dómine, exáudi oratiónem meam,
 R. Et clamor meus ad te véniat.
 ✠. Dóminus vobíscum,
 R. Et cum spírítu tuo.

PRIONS.

Nous vous supplions, Seigneur Dieu tout-puissant, de daigner bénir ce signe de la croix, afin qu'il soit le remède du genre humain, qu'il fasse accroître nos bonnes œuvres, qu'il rachète nos âmes, qu'il soit enfin un appui, une protection et un bouclier contre les traits de tous nos ennemis. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

ORÉMUS.

Rogámus te, Dómine sancte, Pater omnipótens, æterne Deus, ut dignéris benedícere ✠ hoc signum Crucis, ut sit remédium géneri humano, sit sólíditas fidei, proféctus bonórum óperum, redéemptio animárum, sit solámen et protéctio, ac tutéla contra jácula inimicórum. Per Christum, etc.

BÉNÉDICTION DU VOILE NOIR
(POUR LES SŒURS)

Nous vous supplions très humblement, Seigneur, de faire descendre votre bénédiction sur ce voile qui doit couvrir la tête de votre servante, afin qu'elle soit bénie, pure et sainte. Par Notre-Seigneur, etc.

Supplíces te, Dómine, rogámus, ut super hoc velámen cápiti ancillæ tuæ imponéndum benedíctio ✠ tua descéndat, ut sit hæc benedícta ✠ et immaculáta et sancta. Per Christum, etc.

Le prêtre remet le crucifix en disant :

Recevez la croix du Seigneur et placez-la comme un sceau sur votre cœur, afin

Accipe Crucem Dómini et pone illam quasi signáculum super cor tuum, ut eo

mun
et in
nóm
et S
R

Si

Op
mod
dicit
velo
ut ne
advé

R.

3.
mod
si le
mem
donna

tecu
cum
obse

T
*te
tému

T

*omi

Ti

*tibi

Pote

in nómíne tutus (tuta) sis,
et in hoc signo vincas. In
nómíne Patris, ✠ et Fílii,
et Spíritus Sancti.

R. Amen.

qu'à son abri, vous soyez en
sûreté, et que, par ce signe,
vous soyez victorieux (se).
Au nom du Père, du Fils et
du Saint Esprit.

R. Ainsi soit-il.

Si c'est une Sœur, il lui impose le voile noir, en disant :

Opériat vultum tuum
modéstia, humílitas et pu-
dicítia ; tegat te Dóminus
velo et clýpeo pœniténtiæ,
ut non præváleat inimícus
advérsus te.

R. Amen.

Que votre visage soit voilé
par la modestie, l'humilité
et la pudeur ; que le Seigneur
vous couvre du voile et du
bouclier de la pénitence, afin
que l'ennemi ne prévale
jamais contre vous.

R. Ainsi soit-il.

3. *Tous se lèvent ; puis on chante ou on psal-
modie le Te Deum, et tous les Frères (ou bien,
si le nombre est trop grand, les seuls discrets ou
membres du conseil) viennent, l'un après l'autre,
donner la paix au nouveau profès, en disant : Pax
tecum (La paix soit avec vous) ; il répond : Et
cum spíritu tuo (Et avec votre esprit). Les Sœurs
observeront entre elles les mêmes cérémonies.*

Te Deum laudámus :
*te Dóminum confi-
témur.

Te ætérnum Patrem
*omnis terra venerátur.

Tibi omnes Angeli ;
*tibi Cœli, et univérsæ
Potestátes ;

O Dieu ! nous vous
louons : ô Seigneur !
nous vous glorifions.

Père éternel, la terre
entière vous révere.

Tous les Anges, les
Cieux et toutes les Puis-
sances ;

ómíne
bíens,
gnéris
gnum
dium
fiditas
órum
nimá-
otéc-
ícula
tum,

ine,
elá-
im-
tua
ne-
et
etc.

ini
u-
eo

Les Chérubins et les Séraphins redisent éternellement :

Saint, saint, saint, le Seigneur Dieu des armées.

Les cieux et la terre sont remplis de la majesté de votre gloire.

Le chœur glorieux des Apôtres,

La troupe vénérable des Prophètes,

La blanche armée des Martyrs chantent vos louanges,

Par toute la terre, la sainte Église vous célèbre,

Père d'une infinie majesté ;

Et votre Fils, véritable et unique digne de tous les hommages ;

Et l'Esprit-Saint, le Consolateur.

Vous êtes le Roi de gloire, ô Christ !

Vous êtes le Fils éternel du Père.

Tibi Chérubim et Séraphim, * incessabili voce proclamant :

Sanctus, sanctus, sanctus, * Dóminus Deus Sabáoth.

Pleni sunt coeli et terra * majestátis glóriæ tuæ.

Te gloriósus * apostolorum chorus,

Te prophetarum * laudabilis númerus,

Te mártýrum candidátus * laudat exercitus.

Te per orbem terrarum * sancta confitétur Ecclésia,

Patrem * imménsæ majestátis ;

Venerándum tuum verum * et únicum Fílium ;

Sanctum quoque * Paráclitum Spíritum.

Tu rex glóriæ, * Christe ;

Tu Patris * sempitérnus es Fílius.

T
sus
* n
úter

T
acú
dén
rum
T
sede

Ju
vent

T
tuis
quos
redel
Æ
sanct
nume

Sal
tuum
béne
Et
extóll
ætern

Tu ad liberándum
susceptúrus hóminem
* non horruisti virginis
úterum.

Tu, devicto mortis
acúleo, * aperuisti cre-
déntibus regna cœló-
rum.

Tu ad dexteram Dei
sedes * in glória Patris.

Judex créderis * esse
ventúrus.

Te ergo quæsumus,
tuis fámulis súbveni, *
quos pretiósó Sanguine
redemísti.

Ætérna fac cum
sanctis tuis * in glória
numerári.

Salvum fac populum
tuum, Dómine, * et
benedic hereditáti tuæ.

Et rege eos, * et
extólle illos usque in
ætérnum.

Prenant la nature de
l'homme pour le déli-
vrer, vous n'avez pas dé-
daigné le sein d'une
vierge.

Brisant l'aiguillon de
la mort, vous avez ouvert
aux croyants le royaume
des cieux.

Vous êtes assis à la
droite de Dieu, dans la
gloire du Père.

Vous reviendrez
comme juge ; nous le
croyons.

Daignez donc secourir
vos serviteurs, que vous
avez rachetés par votre
précieux Sang.

Faites qu'ils soient
comptés parmi vos
Saints dans la gloire
éternelle.

Sauvez votre peuple,
Seigneur, bénissez votre
héritage.

Conduisez vos servi-
teurs et menez les au
seuil de la bienheureuse
éternité.

Chaque jour, nous vous bénissons.

Et nous louons votre Nom jusque dans les siècles.

Daignez, Seigneur, en ce jour, nous conserver sans péché.

Ayez pitié de nous, Seigneur ! ayez pitié de nous !

Que votre miséricorde soit sur nous, Seigneur, comme nous avons espéré en vous.

En vous, Seigneur, j'ai espéré ; je ne serai point confondu éternellement.

Per singulos dies, * benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in sæculum, * et in sæculum sæculi.

Dignare, Dómine, die isto, * sine peccato nos custodire.

Miserere nostri, Dómine, * miserere nostri.

Fiat misericórdia tua, Dómine, super nos, * quemádmódu[m] sperávimus in te.

In te, Dómine, sperávi, * non confúndar in ætérnum.

4. *Après le Te Deum, on dit :*

☩. Confirmez, ô Dieu, ce que vous avez opéré en nous,

℞. Du haut de votre saint temple qui est à Jérusalem.

☩. Sauvez votre serviteur (*ou* votre servante)

☩. Confirma hoc, Deus, quod operátus es in nobis,

℞. A templo sancto tuo quod est in Jérusalem.

☩. Salvum fac servum tuum (*vel* salvam fac fámulam tuam)

R
rânt
☩
auxi

R
eum
☩
inim
ea).

R
tátis
cère
☩
orati

R
ad te
☩
cum.

R
tuo.

De
córdi
rus, e
tus es
simæ
collát
ágim

R̄. Deus meus, sperantem in te.

Ÿ. Mitte ei, Dómine, auxilium de sancto.

R̄. Et de Sion tuere eum (*vel eam*).

Ÿ. Nihil proficiat inimicus in eo (*vel in ea*).

R̄. Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.

Ÿ. Dómine, exaudi orationem meam,

R̄. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Dóminus vobiscum.

R̄. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus, cujus misericordiae non est numerus, et bonitatis infinitus est thesaurus, piissimae majestati tuae pro collatis donis gratias agimus, tuam semper

R̄. Qui espère en vous, Seigneur.

Ÿ. Envoyez lui, Seigneur, le secours de votre sanctuaire.

R̄. Et défendez-le (*ou la*), du haut de Sion.

Ÿ. Que l'ennemi ne puisse rien contre lui (*elle*),

R̄. Et que le fils de l'iniquité ne puisse point lui nuire.

Ÿ. Seigneur, exaucez ma prière,

R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous.

R̄. Et avec votre esprit.

PRIONS

O Dieu, dont la miséricorde est sans bornes et la bonté sans limites, nous rendons grâces à votre adorable Majesté des biens reçus, et nous supplions votre clémence

de ne point abandonner ceux à qui vous accordez ce qu'ils vous ont demandé, mais de les mettre en état de recevoir la récompense éternelle.

O Dieu qui, par la conception immaculée de la Ste Vierge, avez préparé à votre Fils une demeure digne de lui, nous vous demandons qu'après l'avoir préservée de toute souillure, en prévision des mérites de la mort de votre Fils, vous nous accordiez par son intercession la pureté nécessaire pour arriver jusqu'à vous.

Seigneur Jésus-Christ qui, pour enflammer nos cœurs du feu de votre amour, avez renouvelé dans le corps de notre B. Père S. François, les Stigmates sacrés de votre passion, accordez-nous que, par ses mérites et

cleméntiam exorantes; ut, qui peténtibus postuláta concédís, eósdem non déserens ad præmia futúra dispónas.

Deus, qui per Immaculátam Vírginis Conceptionem dignum Fílio tuo habitáculum præparásti: quæsumus: ut qui ex morte ejúsdem Fílii tui prævisa, eam ab omni labe præservásti, nos quoque mundos, ejus intercessióne, ad te pervenire concédas.

Dómine Jesu Christe, qui, frigescénte mundo, ad inflammándum corda nostra tui amóris igne, in carne beatíssimi Patris nostri Francísci passiónis tuæ sacra Stígmata renovásti: concéde propi-

tius
préc
ter f
fruct
ciám

D
Lud
rem
regno
glóri
ejus,
tis et
gis r
Fílii
cons

Tu
lium,
illúst
sábet
sis, l
munc
coelés
latiór

De
tuum

tius ; ut ejus méritis et
 précibus, crucem júgi-
 ter ferámus, et dignos
 fructus pœniténtiæ fa-
 ciámus.

ses prières, nous portons
 continuellement la croix,
 et que nous fassions de
 dignes fruits de péni-
 tence.

Pour un Frère.

Deus, qui beátum
 Ludovicum confessó-
 rem tuum de terréno
 regno ad cœlestis regni
 glóriam transtulisti :
 ejus, quæsumus, méri-
 tis et intercessióne, Re-
 gis regum Jesu Christi
 Fílii tui fácias nos esse
 consórtes.

Seigneur, qui avez
 élevé votre confesseur
 saint Louis du trône de
 la terre à la gloire du
 trône céleste ; nous vous
 demandons par son in-
 tercession, de pouvoir
 régner un jour avec le
 Roi des rois, Jésus-
 Christ, votre Fils.

Pour une Sœur.

Tuórum corda fidé-
 lium, Deus miserátor,
 illústra ; et beátæ Eli-
 sábeth précibus glorió-
 sis, fac nos próspéra
 mundi despícere, et
 cœlesti semper conso-
 latione gaudere.

O Dieu de miséricor-
 de, éclairez les cœurs de
 vos fidèles, et accordez-
 nous par la glorieuse in-
 tercession de Ste Éliisa-
 beth de mépriser les
 biens du monde pour
 jouir dans l'éternité des
 consolations célestes.

Deus, qui fámulum
 tuum (*vel* fámulam tu-

O Dieu, qui après
 avoir converti et détaché

du monde et de ses vanités votre serviteur (*ou* servante) l'enflammez du désir de remporter le prix que vous proposez à vos élus, descendez dans son cœur et donnez-lui la grâce de persévérer dans votre service, afin que, muni(e) du secours de votre protection, il (*ou* elle) accomplisse ce qu'il (*ou* elle) a promis avec le secours de votre grâce, et que, donnant toujours aux autres l'exemple d'une sainte vie, il (elle) arrive au bonheur éternel, que vous avez promis à ceux qui persévèrent dans votre service. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

R₇. Ainsi soit-il.

am) a vanitate sæculi conversum (*vel* conversam) ad bravium supernæ vocationis assequendum accendis; pectori ejus illabere, et gratiam tuam, qua in te perseveret, illi infunde; ut protectionis tuæ munitus (*vel* munita) præsiidiis. quod te donante promisit, adimpleat et sancte vivendi aliis semper exemplum præbens, ad ea, quæ perseverantibus promissa sunt, æterna præmia perveniat. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spíritus sancti Deus per ómnia sæcula sæculórum.

R₇. Amen.

A
tion

I
mir
Ost
cier
sere
Dór
ad
cem
ned

E
B
✠ e
mán

E
Celu
liam

5.
la p
comm

In
N...
cérde
nem
Poen
císci

Le prêtre donne au nouveau profès la bénédiction que S. François prononça sur son disciple.

Benedícat tibi Dóminus, et custódiat te. Osténdat Dóminus fáciem suam tibi, et miseréatur tui. Convértat Dóminus vultum suum ad te, et det tibi pacem. Dóminus te ✠ benedícat. Amen.

Que le Seigneur vous bénisse et vous garde. Qu'il vous montre sa face et qu'il ait pitié de vous. Qu'il tourne vers vous son visage et qu'il vous donne la paix. Que le Seigneur vous ✠ bénisse. Ainsi soit-il.

Ensuite, il bénit toute la réunion.

Benedíctio Dei omnipoténtis, Patris et Filii ✠ et Spíritus Sancti, descéndat super vos, et máneat semper. R̄. Amen.

Enfin, il présente le crucifix au nouveau profès. Celui-ci baise les pieds du Crucifié, en signe d'alliance éternelle avec Jésus-Christ.

5. *Quand la réunion est terminée, on inscrit la profession dans le registre des professions, comme suit :*

Infrascriptus ego N..., Director (vel sacerdos) ad professionem in Tertio Ordine Pœniténtium S. Francísci admísi Dóminum

Moi soussigné N., Directeur (ou prêtre) j'ai reçu à la profession du Tiers Ordre de S. François d'Assise M. NN... qui avait reçu l'habit

l'année.... En foi de N. N., qui recéperat
 quoi, j'ai signé : habitum anno..., men-
 se..., die... In quorum
 fidem etc.

Signature du P. Directeur ou du prêtre légitimement autorisé.

Un novice, en danger de mort, peut anticiper la profession et la faire même entre les mains de tout confesseur, si un prêtre, muni des pouvoirs, ne se rencontre pas facilement (car, pour ce cas, les Ministres-Généraux ont déclaré autoriser tout confesseur). Mais cette profession ne sera inscrite sur le registre qu'à la mort du profès ; car si la santé lui était rendue, il devrait de nouveau émettre la profession, et alors elle serait enregistrée.

APPENDICE.

Cérémonies pour la prise d'habit et la Profession simultanées.

Le cérémonial approuvé ne fait pas mention de la prise d'habit et de la profession simultanées, quoique le cas ne soit pas rare. Faut-il dire alors toutes les prières prescrites et pour la prise d'habit, et pour la profession, et ainsi en répéter plusieurs une seconde fois ? Nous sommes convaincus qu'en pareille circonstance il est permis de mo-

diffie
 rémo
 pas
 et la
 cessi
 trop
 tifs
 tions
 Po
 tage.
 éché
 diqu
 pour
 mult
 moni
 exige
 sont
 évité

Ce
 l'aut
 et les
 habit
 dessus
 la co
 et le p
 sur la
 Vénit

difier quelque peu l'ordre habituel des cérémonies; un tel changement ne détruit pas la substance de l'acte: la prise d'habit et la profession restent donc valides. La nécessité de redire les mêmes prières et de trop prolonger les cérémonies sont des motifs suffisants pour légitimer ces modifications.

Pour la facilité des Directeurs, qui partagent cette manière de voir, et qui, le cas échéant, voudraient s'y conformer, nous indiquons comme suit l'ordre des cérémonies pour la prise d'habit et la profession simultanées. Dans cet arrangement des cérémonies, toutes les prières du cérémonial exigées par la vêtture et pour la profession sont récitées. Les répétitions seules sont évitées.

Ce jour-là il y a une réunion solennelle, et l'autel prend ses ornements de fête. Les postulants et les novices se revêtent, s'il est possible, du grand habit de l'Ordre, ou, du moins, ils portent par-dessus leurs vêtements ordinaires le scapulaire et la corde. Ils se mettent à genoux devant l'autel, et le prêtre, en surplis et étole blanche, s'agenouille sur la marche la plus élevée et chante ou récite :

Véni Créator (page 143).

Ÿ. Emítte Spíritum tuum et creabúntur.
 R. Et renovábis fáciem terræ.

ORÉMUS.

Deus, qui corda fidélium sancti Spíritus illustratióne docuísti: da nobis in eódem Spíritu recta sápere, et de ejus semper consolatióne gaudére.

Omnípotens sempitérne Deus, qui per mortem unigéniti Fílii tui Dómini nostri Jesu Christi, mundum restauráre misericórditer dignátus es, ut a morte perpétua nos liberáres, et ad gáudia perdúceres parádisi: respice, quæsumus, pietátis tuæ óculo devótam hanc famíliam tuam, hic hódie in tuo nómine congregátam, cujus fámulus tuus beátus Francíscus, ut tibi augeátur credéntium númerus, éxtitit institútor. Illam super firmam petram, quæ Christus est, confírma, ut ab ómnibus turbatióibus mundi, carnis et diáboli sit secúra; et incédens per tuórum sémitam mandatórum, méritis acerbíssimæ Fílii tui passióis, et Immaculátæ Matris ejus semper Vírginis Mariæ, ac beáti Patris nostri Francísci, omniúmque Sanctórum, gáudia æténa possídeat. Per eúndem Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Da
quos
digna
nem
minu

Le
postul
Puis
il dit

Frè

Les

Mo
hum
la Pé
habit
le sal

Le p
vers T
en disc

Ÿ. A
R. Q
Ÿ. D
R. E
Ÿ. D
R. E

Da quæsumus, Dómine, his fámulis tuis quos (*vel* quas) Ordinis hábitu decoráre jam dignátus es, ad inchoáti óperis perfectiónem feliciter pervénire. Per Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

Le prêtre adresse ensuite quelques paroles aux postulants et aux novices. (Pages 157 et 171). Puis il monte à l'autel; et étant debout ou assis, il dit aux postulants :

Frères (*ou* Sœurs), que demandez-vous?

Les postulants répondent :

Mon Révérend Père, je demande humblement l'habit du Tiers-Ordre de la Pénitence, afin que, revêtu[e] de cet habit, je puisse obtenir plus sûrement le salut éternel.

Le prêtre répond : Deo gratias. Puis il se tourne vers l'autel et bénit les habits ou scapulaires, en disant :

Ÿ. Adjutórium nostrum in nómine Dómini,

R. Qui fecit cœlum et terram.

Ÿ. Dómine, exáudi oratiónem meam,

R. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobíscum,

R. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS.

Dómine Jesu Christe, qui tégumen nostræ mortalitátis indúere, et in præsepío pannis invólvi dignátus es, quique glorióso Confessóri tuo beáto Patri nostro Francíscó tres Ordines institúere salubriter inspirásti, ac eósdem per summos Ecclésiæ Pontífices tui Vicários, approbáre fecísti: imménsam tuæ cleméntiæ largitátem suppliciter exorámus; ut hæc induménta, quæ idem beátus Francíscus ad pœniténtiæ indícium, ac pro válda contra sæculum, carnem et dæmonem armatúra, commilitónes suos Fratres de Pœniténtia in Tértio Ordine portáre constituit, bene ✠ dícere, et sanctifi ✠ cáre dignéris, ut hi fámuli tui (*vel* hæ fámulæ tuæ) ea devóte suscipiéntes, te ita índuant, ut in spírítu humilitátis viam mandatórum tuórum ad mortem usque fidéliter percúrant. Qui vivis et regnas in sæcula sæculórum. R. Amen.

Pour la bénédiction de la corde on dit :

ORÉMUS.

Deus, qui, ut servum redímeres, Fílium tuum per manus impiórum ligáre voluísti:

béne
ut f
hoc
dem
mém
alliga
Per
Chris
regna
ómn

Béné

Dór
lum t
sancta
déndu
tátis:
concé
nestát
(has a
sum
dias,
tander
citer j

béne✠dic, quæsumus, cingula ista, et præsta, ut famuli tui, qui (*vel* famulæ tuæ, quæ) hoc pénitentia ligamine præcinguntur ejusdem Dómini nostri Jesu Christi perpétuo memores existant, tuisque semper obsequiis alligatos (*vel* alligatas) se esse cognoscant. Per eundem Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spíritus Sancti Deus per omnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Bénédiction des Voiles et des Crucifix où c'est l'usage.

Du voile blanc pour les novices.

ORÉMUS.

Dómine Jesu Christe, qui per Apóstolum tuum docuisti ut mulieres in Ecclésia sancta tua, velato cápite starent, ad ostendendum quod amátor es illibatissimæ castitatis: béne ✠ dic et sanctifica vela ista et concède, ut sicut extérius sanctitatis et honestatis est signum, ita hanc ancillam tuam (has ancillas tuas) quæ debet (debent) ipsum gestare, sine mácula semper custodias, et bonis opéribus abundare fácias, et tandem in cœlo sanctorum consórtio feliciter jungas. Qui vivis, *etc.*

Du voile noir pour les professes.

ORÉMUS.

Súpplíces te, Dómine, rogámus ut super hoc velámen cápiti ancíllæ tuæ imponéndum bene † díctio tua descéndat, ut sit hæc bene † dícta et immaculáta et sancta. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.

Bénédiction des Crucifix.

Ÿ. Adjutórium nostrum in nómine Dómini,

℞. Qui fecit cœlum et terram.

Ÿ. Sit nomen Dómini benedíctum,

℞. Ex hoc nunc et usque in sáeculum.

Ÿ. Dómine, exáudi oratiónem meam.

℞. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobíscum,

℞. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS.

Rogámus te, Dómine sancte, Pater omnípotens, ætérne Deus, ut dignéris bene † dícere hoc signum Crucis, ut sit remédium géneri humano, sit solíditas fídei, proféctus bonórum óperum, redémptio animárum, sit solámen et protéctio, ac tutéla contra jácula

inimi
trum

Le
cordes
les po
l'autel

Exu
cum
sæcul
Bapti

Alo
disant

Indu
secún
sancti

En

Præ
et ext
dinis,
et cas

Enfi

Acci
ríssima

1. Ou a

inimicórum. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.

Le prêtre asperge d'eau bénite les habits, les cordes et les voiles, sans rien dire, se tourne vers les postulants qui se trouvent à genoux devant l'autel et dit :

Exuat vos ⁽¹⁾ Dóminus véterem hómímem cum áctibus suis, et cor vestrum avértat á sæculi pompis quibus abrenuntiástis, dum Baptismum suscepístis. R. Amen.

Alors il met à chacun l'habit ou le scapulaire, disant :

Induat te Dóminus novum hómímem, qui secúndum Deum créatus est in justítia et sanctítate veritátis. R. Amen.

En lui mettant la corde, il dit :

Præcíngat te Dóminus cíngulo puritátis, et extínguat in lumbis tuis humórem libídinis, ut máneat in te virtus continéntiæ et castitátis. R. Amen.

Enfin il lui donne un cierge allumé disant :

Accipe, Frater charíssime (vel Soror charíssima), lumen Christi, in signum immor-

1. Ou au singulier selon les cas.

talitátis tuæ, ut mortuus (*vel* mortua) mundo, Deo vivas, fúgiens ópera tenebrárum. Exurge a mórtuis, et illuminábit te Christus. R. Amen.

Après ces cérémonies de la prise d'habit, le prêtre reçoit à la profession les novices auxquels il peut encore auparavant adresser quelques paroles, s'il le juge utile. Assis à l'autel ou debout, il demande aux novices agenouillés devant lui :

Mes Frères *ou* Sœurs, que demandez-vous?

Les novices répondent :

Mon Révérend Père, je vous prie de me recevoir à la profession du Tiers-Ordre de Saint-François, pour y servir Dieu jusqu'à la mort.

Le prêtre répond : Deo Grátias, et les novices agenouillés et les mains jointes prononcent la formule de profession comme suit :

En présence de Dieu tout-puissant, à l'honneur de l'Immaculée Vierge Marie, du bienheureux Père saint François et de tous les Saints, moi, N. (¹), je promets d'observer pendant tout le temps de ma vie les commandements de Dieu, et la Règle du Tiers-Ordre, instituée par le même bienheu-

1. On dit son nom dans le Tiers-Ordre.

reuz
cont
Léoi
satis
tran
Règl

Le
Et
prom
Patris
R. 4

Ici
profès
profes
En

Acc
signá
tutus
nómi
Amer

En
Opé
et pu
peo
cus a

Man

reux Père François, telle qu'elle a été confirmée par les papes Nicolas IV et Léon XIII; je promets en outre de satisfaire au gré du visiteur pour les transgressions commises contre la Règle.

Le prêtre ajoute :

Et ego ex parte Dei, si hæc observaveritis, promitto tibi vitam æternam. In nómine Patris et Fílii ✝ et Spíritus Sancti.

℟. Amen.

Ici le Prêtre remet le crucifix aux nouveaux profès et impose le voile aux Sœurs novices et professes.

En remettant le Crucifix, le prêtre dit :

Accipe crucem Dómini et pone illam quasi signáculum super cor tuum, ut eo munímine tutus (tuta) sis, et in hoc signo vincas. In nómine Patris, ✝ et Fílii, et Spíritus Sancti. Amen.

En imposant le voile blanc et le noir :

Opériat vultum tuum modéstia, humílitas et pudicítia; tegat te Dóminus velo et clypeo pœniténtiæ, ut non præváleat inimícus advérsus te. Amen.

Tous se lèvent; on chante ou on psalmodie le Te Deum (page 175), et tous les Frères (ou bien, si le nombre est trop grand, les seuls discrets ou membres du Conseil) viennent, l'un après l'autre, donner la paix au nouveau profes, en disant: Pax tecum; il répond: Et cum spiritu tuo.

Les Sœurs observeront entre elles les mêmes cérémonies.

Après le Te Deum on dit:

Ÿ. Confirma hoc, Deus, quod operátus es in nobis,

℞. A templo sancto tuo quod est in Jérusalem.

Ÿ. Salvum fac servos tuos (*vel* salvas fac famulas tuas),

℞. Deus meus, sperántes in te.

Ÿ. Mitte eis, Dómine, auxiliúm de Sancto.

℞. Et de Sion tuére eos (*vel* eas).

Ÿ. Nihil proficiat inimícus in eis.

℞. Et fílius iniquitátis non appónat nocére eis.

Ÿ. Dómine, exáudi oratiónem meam,

℞. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobíscum,

℞. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS.

Deus misericórdiæ, Deus pietátis, Deus

a quo bona cuncta procedunt, sine quo nihil sanctum inchoatur, nihilque perficitur: precibus nostris benignus assiste; et hos famulos tuos (*vel* has famulas tuas), quibus in tuo sancto nomine sacrum poenitentiae habitum imposuimus, ab omnibus periculis mentis et corporis tua protectione defende, et concede eis in sancto proposito ad finem usque perseverare, ut peccatorum suorum remissione percipere, ad consortium electorum tuorum pervenire mereantur.

Deus, cujus misericordiae non est numerus, et bonitatis infinitus est thesaurus: piissimae majestati tuae pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes: ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens, ad praemia futura disponas.

Deus, qui per immaculatam Virginis conceptionem, dignum Filio tuo habitaculum praeparasti: quaesumus; ut qui ex morte ejusdem Filii tui praevisa, eam ab omni labe praeservasti, nos quoque mundos, ejus intercessione, ad te pervenire concedas.

Deus, qui mira Crucis mysteria in tuo devotissimo Confessore beato Francisco multiformiter demonstrasti: da famulis tuis, ip-

suis semper exéempla sectári, et assídua ejúsdem Crucis meditatióne muníri.

Pour les Frères.

Deus, qui beátum Ludovicum Confessórem tuum de terréno ad cœléstis regni glóriam transtulisti; èjus, quæsumus, méritis et intercessióne, Regis regum Jesu Christi Fílii tui fácias nos esse consórtes.

Pour les Sœurs.

Tuórum corda fidélium, Deus miserátor, illústra; et beátæ Elísabeth précibus gloriósis, fac nos próspéra mundi despícere, et cœlésti semper consolatióne gaudére.

Deus qui fámulos tuos (*vel* fámulas tuas) a vanitáte sæculi convérsos (*vel* convérsas) ad brávium supérnæ vocatiónis assequéndum accéndis; pèctori eorum illábere, et grátiam tuam, qua in te perséverent, illis infúnde; ut protectionis tuæ muníti (*vel* munítæ) præsídiis, quod te donánte promísérunt adímpleant, et sancte vivéndi áliis semper exémplum præbéntes, ad ea, quæ perseverántibus promíssa sunt, æténa præmia pervéniant. Per Dóminum nostrum Je

sum
et r
per

Ÿ.

Ÿ.

Ÿ.

Ÿ.

*Le
dicti
ple, l*

Be
tend
Conv
det p

En

Be
lii †
et m

*En
et les
d'alli*

*Qu
prise
comm*

sum Christum Filium tuum, qui tecum vivit
et regnat in unitate Spíritus Sancti Deus
per ómnia sæcula sæculórum. R. Amen.

Ÿ. Dómine, exáudi oratiónem meam,

R. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Benedicámus Dómino,

R. Deo grátias.

Le Prêtre donne aux nouveaux profès la bénédiction que saint François prononça sur son disciple, le frère Léon.

Benedícat te Dóminus, et custódiat te. Ostendat Dóminus fáciem suam, et misereátur. Convértat Dóminus vultum suum ad te, et det pacem. — Dóminus te † benedícat. Amen.

Ensuite il bénit toute la réunion :

Benedíctio Dei omnipoténtis, Patris et Filii † et Spíritus Sancti descendat super vos, et máneat semper. R. Amen.

Enfin il présente le crucifix aux nouveaux profès, et les profès baisent les pieds du Crucifié, en signe d'alliance éternelle avec Jésus-Christ.

Quand la réunion est terminée on inscrit la prise d'habit et la profession dans le registre, comme il est indiqué p. 169 et 183.

ARTICLE V.

Cérémonies de la Visite.

Lorsque le Visiteur est arrivé et que la Fraternité est réunie, les Frères (ou Sœurs) chantent les versets suivants du psaume CV :

Louez le Seigneur, car il est bon ; car sa miséricorde est éternelle.

Qui racontera les œuvres de la puissance du Seigneur ? Et qui fera entendre toutes ses louanges ?

Heureux ceux qui gardent l'équité, et qui pratiquent la justice en tout temps.

Souvenez-vous de nous, Seigneur, dans votre bonté à l'égard de votre peuple, visitez-nous par votre assistance salutaire.

Afin que nous puissions voir le bonheur de vos élus et nous réjouir de la joie de votre peuple, et

Confitémini Dómino, quoniam bonus : * quóniam in sæculum misericórdia ejus.

Quis loquétur poténtias Dómini, * audítas fáciét omnes laudes ejus ?

Beáti qui custódiunt judícium * et fáciunt justítiam in omni tèm-pore.

Meménto nostri, Dómine, in beneplá-cito pópuli tui : * vísitá nos in salutári tuo :

Ad vidéndum in bonitáte electórum tuórum, ad lætándum in lætita gentis tuæ : *

ut li
ditat

G
V
gati
R
ab i

C
tras
ne, v
ut
nost
Filiu
sibi
man
vivit
cula
R

Et
l'ora

La

Be

nus
quia
rede
suæ,

ut laudéris cum hære-
ditate tua.

Glória Patri, *etc.*

℣. Meménto congrega-
tiónis tuæ,

℞. Quam possedísti
ab initio.

ORÉMUS

Conscientias nos-
tras quæsumus, Dómi-
ne, visitándo purifica :
ut veniens Dóminus
noster Jesus Christus
Fílius tuus, parátam
sibi in nobis invéniat
mansiónem. Qui tecum
vivit et regnat in sæ-
cula sæculórum.

℞. Amen.

*Ensuite : Veni, Créator. avec le ℣., le ℞. et
l'oraison, comme p. 143.*

La visite se termine par le cantique de Zacharie.

Benedíctus Dómi-
nus Deus Israel, *
quia visitávit et fecit
redemptiónem plebis
suæ,

que vous soyez loué de
ceux que vous avez choi-
sis pour votre bérítage.

Gloi e au Pere, *etc.*

℣. Souvenez-vous de
votre assemblée,

℞. Qui vous a appartenu
dès le commencement.

PRIONS

Daignez, Seigneur,
purifier nos cœurs par
votre visi e, afin qu'à sa
venue notre Seigneur
Jésus Christ, votre Fils,
trouve en nous sa de-
meure préparée. Qui vit
et règne avec vous dans
les siècles des siècles.

℞. Ainsi soit-il.

Béni soit le Seigneur
le Dieu d'Israël, qui a
visité son peuple, et ac-
compli sa rédemption,

Qui a suscité un Sauveur tout-puissant dans la maison de David, son serviteur,

Selon la promesse annoncée dans tous les temps, par la bouche de ses saints prophètes :

De nous sauver de la main de nos ennemis et de nous affranchir de ceux qui nous haïssent :

D'étendre sur nous la bénédiction promise à nos pères et de se souvenir de la sainte alliance faite avec eux,

Et du serment fait à notre père Abraham, qu'il nous ferait cette grâce :

Qu'un jour délivrés de toute crainte et du joug de nos ennemis, nous le servirions

Dans la sainteté et dans la justice, marchant en sa présence tous les jours de notre vie.

Et toi, heureux enfant,

Et erexit cornu salutis nobis ; * in domo David pueri sui,

Sicut locutus est per os sanctorum, * qui a saeculo sunt prophetarum ejus :

Salutem ex inimicis nostris, * et de manu omnium qui oderunt nos :

Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris * et memorari testamenti sui sancti,

Jusjurandum, quod juravit ad Abraham patrem nostrum, * daturum se nobis :

Ut sine timore, de manu inimicorum nostrorum liberati * serviamus illi

In sanctitate et justitia coram ipso, * omnibus diebus nostris.

Et tu, puer, prophé-

ta A
præi
facie
vias

A
tiam
in re
torum
Pe
córd
quib
órier

Ill
in té
mort
dirige
tros i
Gl
V.
et in

R.
pletá

Da
Dóm
pecca

salú-
omo

t per
ui a
etá-

nícis
anu
runt

nise-
ibus
orári
ti,

uod
iam
dá-

de
nos-
ser-

stí-
mi-

hé-

ta Altíssimi vocáberis: *
præibis enim ante
fáciem Dómini, paráre
vias ejus ;

Ad dandam scién-
tiam salútis plebi ejus: *
in remissionem pecca-
tórum eórum :

Per viscera miseri-
córdiæ Dei nostri * in
quibus visitávit nos
óriens ex alto ;

Illumináre his qui
in ténebris, et in umbra
mortis sedent : * ad
dirigéndo pedes nos-
tros in viam pacis.

Glória Patri, *etc.*

Ÿ. Visitásti terram
et inebriásti eam,

R. Multiplicásti locu-
pletáre eam.

ORÉMUS

Da fámulis tuis,
Dómine, indulgéntiam
peccatórum, consola-

tu seras appelé le prophète
du Très-Haut: car tu
marcheras devant la face
du Seigneur, pour prépa-
rer ses voies,

Pour donner à son
peuple la science du sa-
lut, et la rémission de
ses péchés :

Par les entrailles de la
miséricorde de notre
Dieu, qui a voulu que ce
soleil levant vînt d'en
haut nous visiter ;

Pour éclairer ceux qui
sont assis dans les ténè-
bres et dans l'ombre de la
mort, et diriger nos pas
dans le chemin de la paix.

Gloire au Père, *etc.*

Ÿ. Vous avez visité la
terre et vous l'avez abreu-
vée généreusement,

R. Vous l'avez abon-
damment enrichie.

PRIONS

Seigneur, accordez à
vos serviteurs la rémis-
sion des péchés, la con-

solation de la vie, votre protection incessante, afin qu'en vous servant, ils jouissent continuellement de vos miséricordes.

Nous vous prions, Seigneur, de garder vos serviteurs par votre puissant secours; afin que ceux qui mettent en vous tout leur espoir soient toujours défendus par votre protection Par le Christ notre Seigneur.

R. Ainsi soit-il.

Ensuite, on donne la bénédiction avec le Très Saint-Sacrement, si la faculté est accordée; autrement, on termine par les prières, comme à la fin des assemblées (p. 146).

ARTICLE VI.

Des Élections.

On commence par le Veni, Créateur, et les prières (page 143).

Après l'élection, on proclame les noms des élus, et on chante le Te Deum (page 175).

tionem vitæ, gubernationem perpétuam : ut tibi serviéntes, ad tuam jùgiter misericórdiam pervenire mereántur.

Famíliam tuam, quæsumus, Dómine, continuè pietáte custódi : ut quæ in sola spe grátiae cœlestis innítitur, tua semper protectióne muniátur. Per Christum Dóminum nostrum.

R. Amen.

Et
 V.
 Deus
 in no
 R.
 tuo c
 lem.
 V.
 sanct
 R.
 mur
 Chris
 V.
 servu
 cum.
 R.
 tiónis
 V.
 oratic
 R.
 ad te
 V.
 cum.
 R.
 tuo.

De
 córdi
 rus, e

Ensuite :

Ÿ. Confirma hoc Deus, quod operatus es in nobis.

℞. A templo sancto tuo quod est in Jerúsalem.

Ÿ. Ora pro nobis, sancta Dei Génitrix.

℞. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Ÿ. Signásti, Dómine. servum tuum Franciscum.

℞. Signis redemptionis nostræ

Ÿ. Dómine, exáudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobiscum.

℞. Et cum spiritu tuo.

ORÉMUS.

Deus, cujus misericórdiæ non est número, et bonitátis infiní-

Ÿ. Confirmez, ô Dieu, ce que vous avez opéré en nous.

℞. Du haut de votre saint temple qui est à Jérusalem.

Ÿ. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.

℞. Afin que nous soyons dignes des promesses du Christ.

Ÿ. Seigneur, vous avez marqué votre serviteur François.

℞. Des signes de notre rédemption.

Ÿ. Seigneur, exaucez ma prière.

℞. Et que mes cris s'élevent jusqu'à vous.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous.

℞. Et avec votre esprit.

PRIONS.

O Dieu, dont la miséricorde est sans bornes et la bonté sans limites,

erna-
i : ut
tuam
diam
ur.

iam,
nine,
ustó-
spe
niti-
otec-
Per
num

Très
utre-
i fin

ères

lus,

nous rendons grâces à votre adorable Majesté des biens reçus, et nous supplions votre clémence, qui accorde à ceux qui vous prient les grâces qu'ils demandent, de ne jamais nous délaisser, mais de nous conduire aux éternelles joies.

O Dieu qui, par la conception immaculée de la sainte Vierge, avez préparé à votre Fils une demeure digne de lui, nous vous demandons qu'après l'avoir préservée de toute souillure, en prévision des mérites de la mort de votre Fils, vous nous accordiez par son intercession la pureté nécessaire pour arriver jusqu'à vous.

Seigneur Jésus-Christ, qui, pour enflammer nos cœurs du feu de votre amour, avez renouvelé les Stigmates sacrés de votre Passion dans le

tus est thesaurus : piissimæ majestati tuæ pro collatis donis grátias ágimus, tuam semper cleméntiam exorántes ; ut, qui peténtibus postuláta concédís, eósdem non désereñs, ad præmia futúra dispónas.

Deus, qui per immaculátam Virgínis Conceptionem dignum Fílio tuo habitáculum præparásti, quæsumus ; ut, qui ex morte ejúsdem Fílii tui prævísa, eam ab omni labe præservásti, nos quoque mundos ejus intercessióne, ad te pervenire concédas.

Dómine Jesu Christe, qui, frigescente mundo, ad inflammándum corda nostra tui amóris igne, in carne beatíssimi Patris nostri

Fran
sacra
ti : c
ut, e
cibu
ferár
fruct
ciám
regn
lóru

R
V
min
R
Be
lii
et r
R.

L
des

L
psau
C
mine

Francisci passionis tuæ
sacra Stigmata renovás-
ti : concède propítius ;
ut, ejus méritis et pré-
cibus, crucem júgiter
ferámus, et dignos
fructus pœnitentiæ fa-
ciámus. Qui vivis et
regnas in sæcula sæcu-
lórum.

R̄. Amen.

Ÿ. Benedicámus Dó-
mino.

R̄. Deo grátias

corps de notre B. Père
S. François, accordez-
nous, que par ses mérites
et ses prières, nous por-
tions continuellement la
croix et que nous fas-
sions de dignes fruits de
pénitence. Vous qui vivez
et réglez dans les siècles
des siècles.

R̄. Ainsi soit-il.

Ÿ. Bénissons le Sei-
neur.

R̄. Grâces à Dieu.

Benedictio Dei omnipoténtis, Patris et Fí-
lii ✠ et Spíritus Sancti descéndat super vos
et máneat semper.

R̄. Amen.

*Les mêmes cérémonies s'observent aux élections
des Sœurs.*

ARTICLE VII.

Cérémonies pour l'érection d'une nouvelle Fraternité.

*Le Président ouvre l'assemblée par le chant du
psaume CX.*

Confitébor tibi, Dó- mine, in toto corde	Seigneur, je vous loue- rai de tout mon cœur
---	---

dans la société et dans l'assemblée des justes.

Les ouvrages du Seigneur sont grands ; ils répondent entièrement à toutes ses volontés.

Tout ce qu'il a fait publie sa louange et sa gloire : et sa justice demeure dans tous les siècles.

Le Seigneur miséricordieux et clément a laissé un monument de ses merveilles, il a donné la nourriture à ceux qui le craignent.

Il se souviendra éternellement de son alliance : il fera connaître à son peuple la puissance de ses œuvres.

En leur donnant l'héritage des nations : les œuvres de ses mains sont vérité et justice.

Tous ses préceptes sont fidèles, confirmés dans tous les siècles, et

meo : * in consilio justorum et congregatione.

Magna ópera Dómini : * exquisita in omnes voluntates ejus.

Confessio et magnificentia opus ejus : * et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Memóriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserátor Dóminus : * escam dedit timéntibus se.

Memor erit in sæculum testaménti sui : * virtútem óperum suorum annuntiábit pópulo suo.

Ut det illis hæreditatem géntium : * ópera mánuum ejus veritas et júdicium.

Fidélia ómnia mandata ejus ; confirmáta in sæculum sæculi, *

fact
æqu
R
póp
vit
mén
S
non
sap
ni.
I
óm
eun
ma
sæc

(
X
om
pul
E
illo

(
téri
rico
spe
in

facta in veritate et
æquitate.

Redemptionem misit
pópulo suo : * mandá-
vit in ætérnum testa-
mentum suum.

Sanctum et terribile
nomen ejus : * inítium
sapiéntiæ timor Dóm-
ni.

Intelléctus bonus
ómnibus faciéntibus
eum : * láudatio ejus
manet in sæculum
sæculi.

Glória Patri, *etc.*

Ÿ. Speráte in eo,
omnis congregátio po-
puli,

R̄. Effúndite coram
illo corda vestra.

ORÉMUS

Omnípotens sempi-
térne Deus, qui mise-
ricórdia tua hos fidèles
speciáliter aggregásti ;
in eórum corda, quæ

établis sur la vérité et la
justice.

Il a envoyé un ré-
dempteur à son peuple,
il a fait alliance avec lui
pour toute l'éternité.

Son nom est saint et
terrible : la crainte du
Seigneur est le commen-
cement de la sagesse.

Tous ceux qui agissent
conformément à cette
crainte sont remplis
d'une intelligence salu-
taire ; sa louange de-
meure dans tous les
siècles.

Gloire au Père, *etc.*

Ÿ. Espérez en lui,
toute l'assemblée du
peuple.

R̄. Répandez vos
cœurs en sa présence.

PRIONS

Dieu tout-puissant et
éternel, qui par votre
grâce avéz uni ces fidèles
d'un lien particulier,
répandez, nous vous en

prions, dans leurs cœurs le Paraclet qui procède de vous ; fortifiez-les dans la foi et la charité, afin que leur union dans le temps les conduise au salut éternel.

O Dieu, qui préparez à votre majesté une demeure éternelle, formée de pierres vivantes et élues, accordez à ces fidèles votre bénédiction, afin que, comme des pierres vivantes, ils soient construits sur la pierre de vie, Jésus-Christ votre Fils, notre Seigneur.

Nous vous prions, Seigneur, par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours vierge, gardez vos serviteurs de tout mal, et défendez contre les embûches des ennemis ceux qui implorant humblement votre clémence. Par notre Sei-

sumus, Paráclitum, qui a te procedit infunde, illósque in tua fide et charitate corróborá ; ut temporáli congregatióne proficiant ad æternæ felicitátis augmentum.

Deus, qui de vivis et eléctis lapídibus ætérnum majestáti tuæ præparas habitáculum : largire his fidélibus benedictiónem tuam ; ut et ipsi tamquam lapides vivi superædificéntur super lápidem vivum Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum.

Défénde, quæsumus, Dómine, beáta María semper Vírgine intercedente, istam ab omni adversitáte familiam ; et toto corde tibi prostrátam, ab hóstium propítius tuére cleménter insídiis. Per Dóminum nostrum Jesum

Chri
qui
gnat
Sanc
nia s
R.

*Pe
qui s
réuni
différ
d'ind
celle
175).*

V.
trem,
sanct
R.
super
sæcul
V.

Deus,
es in
R.

tuo q
salem.

V. I
gregat
R.

ab iní

Man

Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spíritus Sancti, Deus, per ómnia sæcula sæculórum.

R̄. Amen.

gneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

R̄. Ainsi soit il.

Puis on récite le Veni, Créator, et les prières qui se disent habituellement au commencement des réunions (page 143). Le président nomme aux différentes charges ; il indique quels sont les jours d'indulgence dans le courant de l'année et termine cette première réunion par le Te Deum (page 175).

V̄. Benedicámus Patrem, et Filium, cum sancto Spíritu,

R̄. Laudémus, et superexaltémus eum in sæcula.

V̄. Confirma hoc, Deus, quod operátus es in nobis,

R̄. A templo sancto tuo quod est in Jerúsalem.

V̄. Memor esto congregatiónis tuæ,

R̄. Quam possedisti ab initio.

V̄. Bénissons le Père, et le Fils et le Saint-Esprit,

R̄. Louons et exaltons-le à jamais.

V̄. O Dieu, confirmez ce que vous avez opéré en nous,

R̄. Du milieu de votre temple saint qui est à Jérusalem.

V̄. Souvenez-vous de votre assemblée,

R̄. Qui vous a appartenu dès le principe.

Ÿ. Seigneur, exaucez
ma prière,

℞ Et que mes cris
montent jusqu'à vous !

Ÿ. Que le Seigneur
soit avec vous,

℞ Et avec votre
esprit.

PRIONS

O Dieu, dont la miséricorde est sans bornes et la bonté sans limites nous rendons grâces à votre adorable Majesté des biens reçus, et nous supplions votre clémence, qui accorde à ceux qui vous prient les grâces qu'ils demandent, de ne jamais nous délaisser, mais de nous conduire aux éternelles joies

Dieu, qui donnez la paix et aimez la charité, accordez à vos serviteurs réunis en votre nom, une véritable paix dans l'union de leurs volontés

Ÿ. Dómine, exáudi
oratiónem meam.

℞. Et clamor meus
ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobís-
cum,

℞. Et cum spíritu
tuo.

ORÉMUS

Deus, cujus miséricordiæ non est número, et bonitátis infinitus est thesáurus : piíssimæ majestáti tuæ pro collátis donis grátias ágimus, tuam semper cleméntiam exorántes ; ut qui peténtibus postuláta concédís, eósdem non déserens ad præmia futúra dispónas.

Deus largítor pacis, et amátor charitátis ; da fámulis tuis in nómine tuo congrúatis veram cum tua voluntate concórdiam ; ut

ab ói
advér

De
culáta
ceptio
lio t
præpa
ut qu
dem
eam
præse
que m
cessió
nre c

Deu
tuam l
tri F
foetu r
plificas
ex ejus
rena d
léstiun
per pai
dère.
nostru
tum Fí
tecum

exaudi
l.
meus

vobis-
spiritu

niseri-
tume-
infini-
: piis-
tuæ
s grâ-
sem-

exo-
tenti-
cédis,
erens
a dis-

pacis,
tátis ;
n nó-
gátis
olun-
; ut

ab ómnibus liberéntur
advérsis.

Deus, qui per immaculátam Vírginis Conceptionem dignum Fílio tuo habitáculum præparásti: quæsumus; ut qui ex morte ejúsdem Fílii tui prævisam eam ab omni labe præservásti, nos quoque mundos, ejus intercessióne, ad te pervenire concédas.

Deus, qui Ecclesiám tuam beáti Patris nostri Francísci méritis fœtu novæ prolis amplíficas: tribue nobis ex ejus imitatione terrena despícere, et cœlestium donórum semper participatióne gaudere. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat

avec la vôtre, afin qu'ils soient délivrés de tous les maux

Seigneur, qui par la conception immaculée de la Ste Vierge, avez préparé à votre Fils une demeure digne de lui, nous vous demandons qu'après l'avoir préservée de toute souillure, en prévision des mérites de la mort de votre Fils, vous nous accordiez par son intercession de paraître sans tache devant vous.

O Dieu qui par les mérites de saint François notre père, donnez de l'accroissement à votre Église, accordez-nous de mépriser à son exemple tous les biens de la terre, afin de participer pendant l'éternité à la jouissance des dons célestes. Par notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous,

en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il

V. Bénissons le Seigneur,

R. Grâces à Dieu.

V. Que par la miséricorde divine les âmes des fidèles reposent en paix,

R. Ainsi soit-il.

in unitate Spiritus Sancti, Deus per omnia sæcula sæculorum.

R. Amen.

V. Benedicamus Domino,

R. Deo gratias.

V. Et fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace,

R. Amen.

On donne, à la fin, la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, ou, au moins, la bénédiction indiquée plus haut pour le jour de la vêtue (page 169).

Après la cérémonie, le Président et les Frères en charge déposent dans les archives le registre des admissions et des professions, ainsi que les autres livres de la Fraternité, avec leurs titres respectifs, comme aussi l'acte authentique de la présente érection, acte qui peut être conçu en ces termes :

Anno Dómini., mense..., die..., infrascriptus, ego N. Guardiánus (vel Visitátor, aut Director, aut sacerdos facultátibus legítimis a N. recéptis múnitus) eréxi congregatió-nem Tértii Ordinis sub invocatióne et pa-

troci
sént
subs

M.

*La
pontif
avec
jour,
Confé
être p
la doi
la Fr
ner, 1
comm
risé à
pour
blanch
dit :*

V.

mini,

R.

V.

R.

V.

R.

trocínio S. N., in loco., téstibus N. N. præsentibus. In quorum fidem cum téstibus subscripsi.

ARTICLE VIII

Manière de donner aux Tertiaires la Bénédiction papale.

La Bénédiction papale, concédée par le souverain pontife Léon XIII, se donne deux fois par an, avec la formule de Benoît XIV, mais pas le même jour, ni dans le même lieu où l'évêque la donne. Conformément à cette formule, la Bénédiction doit être prononcée sur le peuple; on ne peut donc point la donner à chaque tertiaire en particulier, mais à la Fraternité réunie. C'est au Directeur de la donner, puisqu'il est entendu que ce pouvoir lui est communiqué. Le Directeur ou un autre prêtre autorisé à cet effet, ou à leur défaut tout prêtre approuvé pour la confession, revêtu du surplis et d'une étole blanche, se rend à l'autel, et s'étant mis à genoux, dit :

℟. Adjutórium nostrum in nómine Dómini,

℞. Qui fécit cælum et terram.

℟. Salvum fac pópulum tuum, Dómine,

℞. Et bénedic hæreditáti tuæ.

℟. Dóminus vobíscum,

℞. Et cum spírítu tuo.

Ensuite, debout, il récite l'oraison suivante :

ORÉMUS.

Omnípotens et miséricors Deus, da nobis auxílium de sancto, et vota pópuli hujus in humilitáte cordis véniam peccatórum poscéntis, tuámque benedictionem postulántis et grátiam, cleménter exáudi: déxteram tuam super eum benígnus exténde, ac plenitúdinem divínæ benedictionis effúnde; qua bonis ómnibus cumulátus, felicitátem et vitam consequátur ætérrnam. Per Christum Dóminum nostrum.

℞. Amen.

Ici le prêtre va du côté de l'épître, et debout, il bénit d'un seul signe de croix, en prononçant à haute voix ces paroles :

Benedícat vos omnípotens Deus, † Pater, et Fílius, et Spíritus Sanctus. ℞. Amen.

ARTICLE IX.

Bénédition avec indulgence plénière pour les tertiaires séculiers.

Outre la Bénédiction papale, les tertiaires peuvent encore recevoir, à certains jours de l'année,

*d'autr
formé.
du 30
Somm
For
dans l*

*Ant
Dómi
nostr
quem
in æt*

Kyr

Kyr

℥. E

℞. S

℥. S

℞. I

℥. M

℞. E

℥. E

℞. A

℥. N

℞. E

cére r

i. Pour
l'étole vio
prêtre anj
(15 Décen

d'autres bénédictions avec indulgence plénière, conformément à la Constitution Misericors Dei Filius, du 30 mai 1883, et comme il est indiqué dans le Sommaire des indulgences (page 256).

Formule prescrite par le même pape Léon XIII, dans le bref Quo univérsti, daté du 7 juillet 1882 (1).

Ant. Intret oratio mea in conspéctu tuo, Dómine; ínclina aurem tuam ad preces nostras; parce, Dómine, parce pópulo tuo, quem redemísti sángine tuo pretíoso, ne in ætérnum irascáris nobis.

Kyrie eléison. Christe eléison.

Kyrie eléison, Pater noster (*tout bas*).

Ÿ. Et ne nos indúcas in tentatiónem,

℞. Sed líbera nos a malo.

Ÿ. Salvos fac servos tuos,

℞. Deus meus, sperántes in te.

Ÿ. Mitte eis, Dómine, auxílium de sancto,

℞. Et de Sion tuére eos.

Ÿ. Esto eis, Dómine, turris fortitúdinis,

℞. A fácie inimíci.

Ÿ. Nihil proficiat inimícus in nobis,

℞. Et fílius iniquitátis non appónat nocére nobis.

1. Pour donner l'absolution générale le prêtre doit être revêtu de l'étole violette. S. Cong. 22 Déc. 1905. A défaut du Directeur, tout prêtre approuvé pour les confessions peut donner cette Bénédiction (15 Décembre 1910).

Ÿ. Dómine, exáudi oratiónem meam,

℞. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobíscum,

℞. Et cum spíritu tuo.

OREMUS

Deus, cui próprium est miseréri semper et párcere: súscipe deprecatiónem nostram; ut nos, et omnes fámulos tuos, quos delictórum caténa constringit, miserátio tuæ pietátis cleméner absólvat.

Exáudi, quæsumus, Dómine, súpplícum preces, et confiténtium tibi parce peccátis: ut páriter nobis indulgéntiam tríbuas benígus et pacem.

Ineffábilem nobis, Dómine, misericórdiam tuam cleméner osténde: ut simul nos et a peccátis ómnibus éxuas, et a pœnis, quas pro his merémur, erípias.

Deus qui culpa offénderis, pœniténtia placáris: preces pópuli tui supplicántis propítius réspice; et flágella tuæ iracúndiæ, quæ pro peccátis nostris merémur, avérte. Per Christum Dóminum nostrum.

℞. Amen.

Après Confíteor, etc. Misereátur, etc. Indulgéntiam, etc. le prêtre continue:

Dón
Petro
que s
vícul
nam,

Per
Dómin
mériti
beatór
Patris
rum, a
hi co
nium
tior. In
Sancti

*Si ce
l'absolu
précède,
Dómin
jusqu'à
du plur*

*Si les
la form
tout le r*

Auct
concés
tuórum

Dóminus noster Jesus Christus, qui beáto Petro apóstolo dedit potestátem ligándi atque solvéndi, ille vos absólvat ab omni vínculo delictórum, ut habeátis vitam ætérnam, et vivátis in sáecula sáeculórum. Amen.

Per sacratíssimam passiónem et mortem Dómini nostri Jesus Christi, précibus et méritis beatíssimæ semper Vírginis Maríæ, beatórum apostolórum Petri et Pauli, beáti Patris nostri Francísci, et ómnium Sanctórum, a Summis Pontificibus mihi concéssa, plenáriam indulgéntiam ómnium peccatórum vestrórum vobis impértior. In nómine Patris, et Fílii ✠ et Spíritus Sancti. Amen.

Si cette indulgence se donne immédiatement après l'absolution sacramentelle, le prêtre omet ce qui précède, et commence directement par ces paroles : Dóminus noster Jesus Christus, etc., et poursuit jusqu'à la fin, en employant le singulier au lieu du pluriel.

Si les circonstances ne permettent pas d'employer la formule en son entier, le prêtre peut omettre tout le reste, et dire :

Auctoritáte a Summis Pontificibus mihi concéssa plenáriam ómnium peccatórum tuórum indulgéntiam tibi impértior. In nó-

mine Patris, et Filii ✠ et Spiritus Sancti.
 R. Amen.

ARTICLE X.

Absolution à l'article de la mort.

Pour donner l'indulgence plénière aux Tertiaires en danger de mort, le P. Directeur ou tout confesseur approuvé, au choix du tertiaire, emploie la formule prescrite par Benoît XIV et insérée au Rituel romain, à savoir : en entrant dans la chambre du malade, le prêtre dit :

Ÿ. Pax huic dómui,
 R. Et ómnibus habitántibus in ea.

Ensuite il asperge d'eau bénite le malade, la chambre et les assistants en disant :

Ant. Aspérges me, Dómine, hyssópo, et mundábó: lavábis me, et super nivem dealbábó.

Miserére mei, Deus, secúndum magnam misericórdiam tuam.

Glória Patri, etc.

Ant. Aspérges me, Dómine, hyssópo, et mundábó: lavábis me et super nivem dealbábó.

Ÿ. Ajutórium nostrum in nómine Dómini,
 R. Qui fecit cœlum et terram.

Ant.
 muli
 summa
 Kyr
 Kyr
 Ÿ. I
 R. S
 Ÿ. S
 fac
 R. I
 Ÿ. I
 R. E
 Ÿ. D
 R. E

Clen
 rum,
 minem
 sperán
 tíonum
 tuum
 tibi ve
 dant.
 et per
 ómniun
 et vén

Ant. Ne reminiscáris, Dómine, delicta fá-
mulí tui (*vel ancíllæ tuæ*), neque vindíctam
sumas de peccátis ejus.

Kyrie eléison. Christe eléison.

Kyrie eléison. Pater noster.

℣. Et ne nos indúcas in tentatiónem.

℞. Sed líbera nos a malo.

℣. Salvum fac servum tuum (*vel salvam
fac ancíllam tuam*),

℞. Deus meus, sperántem in te.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam,

℞. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Dóminus vobíscum,

℞. Et cum spírítu tuo.

ORÉMUS

Clementíssime Deus, Pater misericordiá-
rum, et Deus totíus consolatiónis, qui né-
minem vis períre in te credéntem atque
sperántem, secúndum multitudínem misera-
tiónum tuárum, réspice prop'tius fámulum
tuum N. quem (*vel ancíllam tuam N. quam*)
tibi vera fides et spes christiána commén-
dant. Vísita eum (*vel eam*) in salutári tuo,
et per Unigéniti tui passiónem et mortem,
ómnium ei delictórum suórum remissiónem
et véniam cleménter indúlge: ut ejus áni-

ma, in hora éxitus sui, te júdicem propitiátum invéniat, et in ságuine ejúsdem Fílii tui ab omni mácula ablúta, transíre ad vitam mereátur perpétuam. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. R. Amen.

L'un des assistants dit le Confítecr; le prêtre répète Misereátur, etc. et continue:

Dóminus noster Jesus Christus, Fílius Dei vivi, qui beáto Petro apóstolo suo dedit potestátem ligándi atque solvéndi, per suam piússimam misericórdiam recípiat confessiónem tuam, et restítuat tibi stolam primam, quam in baptísmate recepísti; et ego, facultáte mihi ab Apostólica Sede tribúta, indulgéntiam plenáriam et remissionem ómnium peccatórum tibi concédo.

In nómine Patris, et Fílii ✠ et Spíritus Sancti.

Per sacrosáncta humánæ reparatiónis mystéria, remíttat tibi omnípotens Deus omnes præsentis et futúre vitæ pœnas, paradísi portas apériat et ad gáudia sempitérna perducát. Amen.

Benedícat te omnípotens Deus, Pater, et Fílius ✠ et Spíritus Sanctus. Amen.

Si le malade est près de mourir et qu'il n'y ait

*plus
prière
Dómi*

*Et
prêtre*

*Indi
ómnium
mine
Amen*

*Sacr
tátibus
mino
prascr
ráte
Tértii
probáv*

plus de temps ni pour le Confiteor ni pour les prières, le prêtre lui donne l'indulgence, en disant : Dominus, etc.

Et si la mort paraît encore plus proche, le prêtre dit :

Indulgentiam plenariam et remissionem omnium peccatorum tibi concedo, in nomine Patris, et Filii ✠ et Spiritus Sancti. Amen.

Decretum.

Sacra Rítuum Congregátio, uténdo facultatibus sibi spécialiter a Sanctíssimo Dómino Nostro Leóné Papa XIII tribútis, suprascriptum Cæremoniále, ántea a se accurráte révisum atque emendátum in usum Tértii Ordinis Minórum sancti Francísci approbávit. Die 18 Júnii 1883.

D. Card. BARTOLINIUS,
S. R. C. Præf.

LAURENTIUS SALVATI,
S. R. C. Secret.

Bénédition et imposition du Cordon de Notre Père Saint François ¹.

Formula nunc vigens iussu SS. D. N. Leonis Papae XIII.

Sacerdos habens facultatem, indutus superpelliceo et stola pro ratione temporis, dicit :

℣. Adiutorium nostrum in nomine Domini.

℞. Qui fecit cœlum et terram.

℣. Ora pro nobis beate Pater Franciscæ.

℞. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

℣. Domine, exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum.

℞. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Omnipotens et misericors Deus, oramus immensam clementiam tuam, ut hanc chordam (*vel* has chordas) benedicere ✠ et sanctificare ✠ digneris, ut quicumque sub invocatione Sancti Francisci ea cinctus fuerit (*vel* cincti fuerint), et misericordiam tuam imploraverit (*vel* imploraverint) veniam et indulgentiam tuæ sanctæ misericordiæ consequatur (*vel* consequantur).

1. Pour obtenir le pouvoir de bénir et d'imposer le cordon séraphique, s'adresser au Rme Père Général des Conventuels, Couvent des Douze-Apôtres, à Rome.

Deu
redime
per ma
gari vo
quæsu
istum :
famulu
fam la
pœnitē
præcin
eiusder
Iesu C
memor
semper
tum (v
esse C
Domini
℞. A

*Dein
aspergi
præcin
dicens :*

Accip
ti Patris
sci, ut
præcinc
continē
tis. In n

Deus, qui, ut servum redimeres, Filium tuum per manus impiórum ligári voluisti: bédedic ✠ quæsumus, cingulum istum: et præsta; ut famulus tuus, qui (*vel* famula tua, quæ) hoc pœnitentiæ ligamine præcingitur, vinculorum eiusdem Dómini Nostri Iesu Christi perpétuo memor existat, tuisque semper obsequiis alligatum (*vel* alligatam) se esse cognóscat. Per Dóminum nostrum etc.)

R̄. Amen.

Deinde aqua benedicta aspergit chordam, quam præcingendo porrigit, dicens:

Accipe chordam beati Patris nostri Francisci, ut sint lumbi tui præcincti, in signum continentiae, et castitatis. In nómine Patris, et

Filii ✠, et Spiritus Sancti.

R̄. Amen.

OREMUS

Deus, qui beato Petro Apóstolo tuo, significans qua morte clarificatúrus esset Deum, prædixisti ipsum in senectúte ab alio fore cingendum; famulum tuum (*vel* famulam tuam), quem (*vel* quam) cingulo nostræ fraternitatis præcingimus, tua quæsumus, charitate præcinge, tui nóminis salutári metu constringe, et cor eius alligatuorum ligamine mandatorum, ut auxilio gratiæ tuæ liberátus (*vel* liberáta) a mundo, tuoque vinctus, (*vel* vincta) servítio, in devotíone, quam ássumit, usque in finem júgiter perséveret. Qui vivis et

on de

eonis

spiritu

misé-

ramus

entiam

ordam

benefi-

ficáre

icúm-

átione

ea cin-

cincti

ericór-

ráverit

nt) vé-

entiam

ericór-

r (*vel*

1 séraphi-
vent des

regnas in sæcula sæculórum.

R̄. Amen.

Si plures fuerint, pronuntiabit in plurali quæ in singulari posita sunt.

Deinde :

Ego auctoritate qua fungor, et mihi concessa, recipio te (*vel* vos) et suscipio ad participatió-nem ómnium bonó-

rum spirituá-lium, quæ in toto Ordine Será-phici Patris nostri Francisci ex grátia Dei habéntur. In nomine Patris, et Filii † et Spíritus Sancti. Amen.

Benedictio Dei omnipoténtis, Patris, et Filii † et Spíritus Sancti descéndat super te (*vel* vos) et máneat semper.

R̄. Amen.

Rénovation de la profession.

Cette cérémonie est extraite du cérémonial de Belgique, ainsi que la suivante pour le jubilé. Les tertiaires feront bien de renouveler leur profession à la fin d'une retraite, aux fêtes de S. Louis, de Ste Elisabeth, des Saints de l'Ordre, le 29 novembre et surtout le 16 avril, jour anniversaire de la profession de N. S. P. S. François. Ce jour-là, il leur est accordé une indulgence plénière. Ils peuvent la renouveler, soit en commun, soit en particulier. Ils peuvent alors employer en totalité, ou en partie seulement, les prières indiquées dans ce cérémonial, suivant leur dévotion ; aucune formule spéciale n'est exigée pour gagner l'indulgence accordée le 16 avril.

Pour la rénovation de la profession, on tiendra une assemblée générale et solennelle. Revêtu du

surpl
marc.
Veni,
les ve

Ÿ.
tum t
tur.

R̄.
ciem

De
déliu
illust
da no
ritu r
ejus
tione

De
tuóru
et pér
(*vel* f
nómin
tos (C
sic dir
illecéb
per el
siones

Man

surplis et de l'étole blanche, agenouillé sur les marches de l'autel, le Directeur entonne l'hymne Veni, Creator (p. 143), et chante ou récite debout, les versets et oraisons qui suivent :

∇. Emítte Spíritum tuum et creabúntur.

℞. Et renovábis fáciem terræ.

OREMUS.

Deus. qui corda fidélium Sancti Spíritus illustratióne docuísti ; da nobis in eódem Spíritu recta sápere, et de ejus semper consolatióne gaudére.

Deus qui fidélium tuórum gressus dirígis et pérficis. fámulos tuos (*vel* fámulas tuas) in nómine tuo congregátos (*vel* congregátas) sic dirige et pérfice, ut illecébras mundi semper effúgiant. Promissiónes etiam, quas ad

∇. Envoyez votre Esprit, et tout sera créé.

℞. Et vous renouvelerez la face de la terre.

PRIONS.

O Dieu, qui avez éclairé les cœurs de vos fidèles par la lumière du Saint-Esprit. accordez-nous, par le même Esprit. de goûter ce qui est bien et de jouir sans cesse de la consolation dont il est la source.

O Dieu qui réglez et perfectionnez les pas de ceux qui vous sont fidèles, conduisez et rendez si parfaits vos serviteurs assemblés en votre nom, qu'ils s'éloignent toujours des pièges flatteurs du monde ; affermissez-les éternellement dans

les promesses qu'ils vous ont faites et qu'ils renouvellent au pied de vos sacrés autels, afin que Jésus-Christ votre Fils, venant à eux, les trouve vigilants et les établisse sur tous ses biens.

Dieu tout-puissant, considérez notre faiblesse, et là où les forces nous manquent, répandez l'abondance de vos grâces, afin que nous puissions remplir les promesses que déjà nous avons faites et que nous allons renouveler. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

℞. Ainsi soit-il.

Après une courte exhortation, le Directeur s'assoit sur le marche-pied de l'autel tandis que le Frère supérieur (ou la Sœur supérieure) s'agenouille devant lui et prononce la formule de rénovation au nom de tous. Quelquefois, la formule est prononcée devant le Très-Saint-Sacrement exposé.

altare tuum renovandas deferunt confirmam in ætérnum, ut fidèles in óculis tuis permáneant ; ut cum vénerit Jesus Christus Fílius tuus, ipsos (*vel* ipsas) invéníat vigilántes, ac super ómnia bona sua constituat.

Infirmítatem nostram respice, omnípotens Deus, et ubi vires nostræ deficiunt, effúnde super nos grátia tuæ abundantiam, ut quæ jam promísimus, et promíssa renovámus, exéqui possímus. Per Christum Dóminum nostrum.

℞. Amen.

R
de
rem
par
che
mor
sion
me
pon
de r
(rec
teste
ces
ble ;
prof
senc
l'Im
reux
Sain
les
du ?
heur
par
Léon
faire
les t
tre c

Révérénd Père, en mon nom et au nom de mes Frères (*ou* Sœurs) ici présents, je remercie la divine Majesté d'avoir daigné, par une grâce insigne, me retirer, moi pécheur (pécheresse) indigne, des dangers d'un monde pervers et m'admettre à la profession du Tiers-Ordre de la Pénitence. Je me repens amèrement de n'avoir pas répondu comme je le devais à cette faveur et de ne m'être pas montré assez reconnaissant (reconnaissante) pour un tel bienfait. Je déteste toutes les transgressions et négligences dont je me suis rendu (rendue) coupable; et pour renouveler en moi l'esprit de ma profession, je promets de nouveau, en présence de Dieu tout-puissant, à l'honneur de l'Immaculée Vierge Marie, et du bienheureux Père saint François et de tous les Saints, d'observer, tout le temps de ma vie, les commandements de Dieu et la Règle du Tiers-Ordre instituée par le même bienheureux Père saint François, et confirmée par les Souverains Pontifes, Nicolas IV et Léon XIII; je promets, en outre, de satisfaire, selon la volonté du Visiteur, pour les transgressions que j'aurais commises contre cette Règle. Je désire que cet acte de

renovation de ma profession soit agréable à la sainte Trinité et que, soutenu (soutenu) par le secours du Ciel que j'implore humblement, je lui sois fidèle jusqu'à mon dernier soupir.

Le Directeur ajoutera :

Et moi, si vous observez fidèlement ces choses, je vous promets, de la part de Dieu, la vie éternelle. Au nom du Père, et du Fils ✝ et du Saint-Esprit.

Tous répondront : Ainsi soit-il.

Le Directeur se tournera vers l'autel et entonnera le Psaume suivant :

Voyez qu'il est bon et qu'il est agréable que des frères habitent ensemble !

C'est comme un parfum sur une tête, lequel descend sur une barbe, la barbe d'Aaron.

Lequel descend sur le bord de son vêtement; c'est comme la rosée d'Hermon, et celle qui descend sur la montagne de Sion.

Ecce quam bonum et quam jucundum * habitare fratres in unum !

Sicut unguentum in capite, * quod descendit in barbam, barbam Aaron.

Quod descendit in oram vestimenti ejus : * sicut ros Hermon, qui descendit in montem Sion.

Q
davi
dict
usqu
Gl
V.
Deus
es in
R.
tuo c
salem

De
térnu
cuncta
mund
teratu
Incarr
novaré
supplie
super l
(has fa
(quæ)
sancto
tatem
pas dia
sionis
nem, a
crevéru

Quóniam illic mandávit Dóminus benedict ónem, * et vitam usque in sæculum.

Glória Patri, *etc.*

℣. Confirma hoc, Deus, quod operátus es in nobis,

℞. A templo sancto tuo quod est in Jerúsalem.

ORÉMUS

Deus, qui per coæternum Fílium tuum cuncta creásti ; quique mundum peccátis inventerátum, per mystérium Incarnatiónis ejus, renováre dignátus es : te supplices exorámus, ut super hos fámulos tuos (has fámulas tuas), qui (quæ) hódie in hoc sancto templo tuo vanitátem mundi et pompas diaboli, per professi ónis suæ renovati ónem, abrenuntiáre decrevérunt ita respícere

Puisque c'est là que le Seigneur a établi la bénédiction et la vie jusqu'à jamais.

Gloire au Père, *etc.*

℣. Confirmez, ô Dieu, ce que vous avez opéré en nous,

℞. Du haut de votre temple saint qui est à Jérusalem.

PRIONS

O Dieu qui, par votre Fils, éternel comme vous, avez créé toutes choses et qui avez daigné régénérer, par le mystère de l'Incarnation, le monde plongé dans la boue du péché ; nous vous en supplions, jetez un regard favorable sur vos serviteurs (servantes) ici présents (présentes), qui ont voulu, par la rénovation de leur profession renoncer aujourd'hui dans ce saint temple, aux vanités du

siècle et aux pompes de Satan, afin que renouvelés (renouvelées) selon l'esprit, ils (elles) puissent se dépouiller du vieil homme et de ses œuvres, et revêtir l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu. Par le même Jésus-Christ notre Seigneur.

R̄. Ainsi soit-il.

PRIONS

Seigneur Jésus-Christ, qui êtes la voie, sans laquelle personne n'a d'accès auprès du Père, nous supplions votre clémence de daigner conduire dans les voies étroites et sûres de la vie chrétienne vos serviteurs (servantes) que vous avez arrachés (arrachées) aux voluptés de la chair : et puisque vous avez daigné adresser aux pécheurs cet appel miséricordieux :

dignéris, ut spiritu mentis renovati (renovatae), veterem hominem cum actibus suis exuere et novum, qui secundum Deum creatus est, induere mereantur. Per eundem Christum Dominum nostrum.

R̄. Amen.

OREMUS.

Dómine Jesu Christe, qui es via sine qua nemo vadit ad Patrem, quæsumus clementiam tuam, ut hos famulos tuos (has famulas tuas) a carnalibus desideriis abstractos (abstractas) per arctam ac tutam vitæ christianæ viam deducas ; et qui peccatores vocare dignatus es dicens : Vénite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego

refi
hæc
ita
quá
tóru
qua
tant
sust
Qui
sæc

R̄.

Sa
te De
morta
gnátu
tuæ
tiam
ramus
spiras
lis (fa
féctun
inspire
tua sa

reficiam vos ; præsta ut hæc vox vocatiónis tuæ ita in eis convaléscat, quatenus ónera peccatórum deponentes, et quam dulcis es degustantes, tua refectione sustentári mereántur. Qui vivis et regnas in sæcula sæculórum.

R̄. Amen.

ORÉMUS

Sancte Spíritus qui te Deum ac Dóminum mortálibus reveláre dignátus es, imménsam tuæ pietátis abundántiam suppliciter exorámus, ut sicut ubi vis spiras, sic et his fámulis (famulábus) tuis effectum piæ devotiónis inspíres, et qui (quæ) tua sapiéntia sunt con-

Venez à moi, vous tous qui êtes chargés, et je vous soulagerai ; faites que cet appel de votre bonté agisse sur eux (elles) avec une si grande force qu'après avoir déposé le fardeau de leurs péchés et goûté combien vous êtes doux, ils (elles) méritent d'être soutenus (soutenues) par votre grâce. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

R̄. Ainsi soit-il.

PRIONS.

Esprit de sainteté, qui avez daigné vous manifester aux hommes comme Dieu et Seigneur ; vous qui faites sentir votre souffle là où vous le voulez, daignez graver dans l'âme de vos serviteurs (servantes) les sentiments d'une tendre piété, afin que créés (créées) par votre sa-

piritu
reno-
hómi-
s suis
t, qui
creá-
me-
ndem
inum

Jesu
a sine
it ad
is cle-
t hos
as fá-
urnáli-
ostrác-
er arc-
vitæ
dedú-
atóres
es di-
d me
tis et
t ego

gesse, ils (elles) soient dirigés (dirigées) en toutes choses par votre Providence et instruits (instruites) par votre onction. Accordez-leur, par l'intercession de la S^{te} Vierge Marie, de notre B. P. S. François, de ceux qui ont été ses imitateurs et de tous les Saints, de renoncer si bien aux vanités du siècle, qu'aidés (aidées) de votre puissant secours, ils (elles) achèvent avec toute la fidélité, la piété et la sainteté possible, ce qu'ils (elles) ont commencé aujourd'hui sous votre inspiration ; qu'ils (elles) vivent unis (unies) par les liens d'une vraie charité, dans la pratique de toutes les bonnes œuvres et que, persévérant jusqu'à la mort dans la résolution de mener une vie vraiment chrétienne, ils

díti (conditæ), tua quod que providentia gubernentur, quos (quas) etiam únctio tua de ómnibus dóceat : et per intercessionem beátæ Vírginis Mariæ, beáti Patris nostri Francísci et Sanctórum, sequéntium eum, et ómnium Sanctórum fac eos (eas) a sæculi vanitate ita veraciter converti (convertæ) ut quod hódie te inspirante ínchoantsicjuste, pie ac sancte per ómnium bonórum óperum abundántiam in charitate fratérna fundáti (fundátæ) te adjuvante perficiant, ut in sancto christiánæ conversatiónis propósito persevérantes, ad vi'am perveniant sempitérnam. Qui cum Patre et Fílio ejus, Dómino nostro Jesu Christo vivis et regnas Deus, per óm-

nia

R

C
tiqu
la b
par

E

Fíli

vos,

R

N

fess

agre

nité

céré

sion

imp

qui

est

avec

nia sæcula sæculórum. (elles) parviennent enfin à l'éternelle vie. O vous qui étant Dieu avec le Père et son Fils unique notre Seigneur Jésus-Christ, vivez et réglez dans les siècles des siècles.

R̄. Amen.

R̄. Ainsi soit-il.

On pourrait terminer par le chant d'un cantique, et avec l'autorisation de l'autorité diocésaine, la bénédiction du T. S. Sacrement. Ou bien encore par la bénédiction sacerdotale seulement :

Benedícto Dei omnipoténtis Patris, et Fílii ✠ et Spíritus Sancti, descéndat super vos, et máneat semper.

R̄. Amen.

N. B. *Quand un profès renouvelle sa profession, comme cérémonie désignant son agrégation définitive à une nouvelle fraternité, il prononce simplement, et sans autre cérémonie, la formule ordinaire de profession, page 172. On peut, à cette occasion, imposer le crucifix et le voile aux agrégés qui ne les auraient pas encore reçus. Il est bon de faire coïncider les agrégations avec une cérémonie de profession.*

Cérémonie pour le Jubilé.

A l'occasion d'un 50^{me} ou 25^{me} anniversaire de profession, on peut adopter le même cérémonial. Ouverture de la réunion par le chant du Veni Créator, versets et oraisons (p. 143) ; courte allocution ; antienne et psaume suivant :

Ant. Que mon héritage, Seigneur, soit dans la terre des vivants.

PSAUME. Poussez des cris de joie vers Dieu, ô terre tout entière. Dites un psaume à l'honneur de son nom ; rendez gloire à sa louange.

Dites à Dieu : que vos œuvres, Seigneur, sont redoutables ! à la vue de la grandeur de votre puissance, vos ennemis vous rendront un hommage contraint.

Que toute la terre vous adore et vous chante, qu'elle dise un psaume à la gloire de votre Nom.

Venez et voyez les œuvres de Dieu ; il est

Ant. Pórtio mea, Dómine, sit in terra vivéntium.

PSALMUS. Jubiláte Deo omnis terra, psalmum dicite nómini ejus ! * date glóriam laudi ejus.

Dícite Deo : quam terribília sunt ópera tua Dómine ! * in multitudíne virtútis tuæ mentiéntur tibi inimíci tui.

Omnis terra adóret te et psallat tibi : * psalmum dicat nómini tuo

Veníte, et vidéte ópera Dei : * terríbilis

in c
hón
C
in :
pert
ibi

C
virtu
ócu
resp
pera
in se
B
Deu
audí
laud

Q
mea
non
tión

Q
nos,
exar
miná

In
queu
latiór
stro

in consiliis super filios
hominum.

Qui convertit mare
in aridam, in flumine
pertransibunt pede ; *
ibi lætabimur in ipso.

Qui dominatur in
virtute sua in æternum,
oculi ejus super gentes
respiciunt : * qui exas-
perant non exaltentur
in semetipsis.

Benedicite, gentes,
Deum nostrum : * et
auditam facite vocem
laudis ejus.

Qui posuit animam
meam ad vitam : * et
non dedit in commo-
tionem pedes meos.

Quoniam probasti
nos, Deus : * igne nos
examinasti, sicut exa-
minatur argentum.

Induxisti nos in la-
queum, posuisti tribu-
lationes in dorso no-
stro : * imposuisti

terrible dans ses desseins
sur les fils des hommes.

C'est lui qui a changé
la mer en une terre
aride ; ils passeront dans
un fleuve à pied sec ; là
nous nous réjouirons.

C'est lui qui domine
éternellement par sa
puissance : ses yeux re-
gardent les nations : que
ceux qui l'irritent ne s'é-
lèvent pas en eux-mêmes.

Bénissez, ô nations,
notre Dieu et faites en-
tendre la voix de sa
louange.

C'est lui qui a rendu
mon âme à la vie et qui
n'a pas permis que mes
pieds aient chancelé.

Parce que vous nous
avez éprouvés, ô Dieu,
vous nous avez épurés
par le feu, comme l'ar-
gent est épuré.

Vous nous avez con-
duits dans les lacs, vous
avez mis des tribulations
sur nos épaules ; vous

avez imposé des hommes sur nos têtes.

Nous avons passé par le feu et par l'eau, et vous nous avez conduits au lieu de rafraîchissement.

J'entrerai dans votre maison avec des holocaustes, je vous rendrai mes vœux, qu'ont proférés mes lèvres.

Et que ma bouche a exprimés dans ma tribulation.

Je vous offrirai des holocaustes gras, avec la fumée des béliers, je vous offrirai des bœufs avec des boucs.

Venez et écoutez, vous tous qui craignez Dieu, et je raconterai quelles grandes choses il a faites pour mon âme.

C'est vers lui que j'ai crié de ma bouche, et c'est lui que j'ai exalté par ma langue.

hómines super cápita nostra.

Transívimus per ignem et aquam : * et eduxísti nos in refrigerium.

Introibo in domum tuam in holocáustis : * reddam tibi vota mea quæ distinxérunt lábia mea.

Et locútum est os meum * in tribulatióne mea.

Holocáusta medulláta ófferam tibi cum incénso arietum, * ófferam tibi boves cum hircis.

Veníte, audíte, et narrábo, omnes qui timétis Deum, * quanta fecit ánimæ meæ.

Ad ipsum ore meo clamávi, * et exáltávi sub lingua mea.

Ir
in c
exáu

Pi
Deu
depr

Be
non
mea
diam

Gl
V.

tuos
tuas)

R.
ránte

V.
mine,

cto,

R.
eos (e

V.
inimic

R.
tátis
cère e

Iniquitatem si aspéxi
in corde meo, * non
exáudiet Dóminus.

Propterea exaudivit
Deus, * et attendit voci
deprecationis meæ.

Benedictus Deus, qui
non amóvit oratiónem
meam, * et misericór-
diam suam a me.

Glória Patri, *etc.*

Ÿ. Salvos fac servos
tuos (salvas fac ancillas
tuas),

R̄. Deus meus, spe-
rantes in te.

Ÿ. Mitte eis, Dó-
mine, auxílium de san-
cto,

R̄. Et de Sion tuere
eos (eas).

Ÿ. Nihil proficiat
inimicus in eis,

R̄. Et filius iniqui-
tátis non appónat no-
cère eis.

Si j'ai regardé l'ini-
quité dans mon cœur,
le Seigneur ne m'exau-
cera pas.

C'est pour cela que le
Seigneur m'a exaucé et
qu'il a été attentif à la
voix de ma supplica-
tion.

Béni le Dieu qui n'a
pas écarté ma prière et
sa miséricorde de moi.

Gloire au Père, *etc.*

Ÿ. Sauvez vos servi-
teurs (servantes),

R̄. Qui espèrent en
vous, Seigneur,

Ÿ. Envoyez-leur, Sei-
gneur, les secours de
votre sanctuaire,

R̄. Et défendez-les du
haut de Sion.

Ÿ. Que l'ennemi ne
puisse rien contre eux
(elles),

R̄. Et que le fils de
l'iniquité ne puisse point
leur nuire,

Ÿ. Soyez-leur, Seigneur, comme une tour fortifiée,

R̄. En face de l'ennemi.

Ÿ. Seigneur, exaucez ma prière,

R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous,

R̄. Et avec votre esprit.

Ÿ. Esto eis, Dómine, turris fortitudinis,

R̄. A fácie inimici.

Ÿ. Dómine, exáudi orationem meam,

R̄. Et clamór meus ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobiscum,

R̄. Et cum spiritu tuo.

Pour le 25^{me} anniversaire.

PRIONS.

Seigneur Jésus-Christ, qui pour nous exciter à la persévérance dans l'accomplissement de vos adorables volontés, avez daigné nous faire cette belle promesse : Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie; oubliez miséricordieusement toutes les fautes de vos serviteurs (servantes)

ORÉMUS.

Dómine Jesu Christe, qui ad perseverántem in tua voluntáte famulátum mirífica illa nos promissione excitáre dignáris, qua dicis : Esto fidélis usque ad mortem et dabo tibi corónam vitæ; propitiáre ómnibus iniquitátibus horum famulórum tuórum (harum famulárum tuárum) qui

(qua
mun
nere
plétu
sana
tes e
rona
ricór
bus,
desid
(eáru
læ re
eóru
quáte
men
tam s
tiæ m
a te, c
unicu
ópera
regna
lorum
R̄.

Om
térne
Moýse

(quæ) annum vigésimum quintum tuo munere in hoc statu explétum transiérunt : sana omnes infirmitates eórum (eárum), corona eos (eas) in misericórdia et miseratióibus, et reple in bonis desidérium eórum (eárum), et velut áquilæ renóva juventútem eórum (*vel* eárum) ; quátenus bonum certámen certándo repósitam sibi coronam justitiæ mereántur accípere a te, qui reddíturus es unicuíque secúndum ópera ejus. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

R̄. Amen.

qui ont passé 25 ans dans ce saint état ; guérissez toutes leurs infirmités ; mettez sur leurs fronts une couronne de bonté et de miséricorde ; comblez-les de biens selon leurs désirs, et renouvelez leur jeunesse comme celle de l'aigle ; afin que, combattant le bon combat, ils (elles) méritent la couronne de justice qui leur est réservée et que, fidèle à rendre à chacun selon ses œuvres, vous leur donniez. Vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

R̄. Ainsi soit-il.

Pour le 50^{me} anniversaire.

ORÉMUS.

Omnípotens sempitérne Deus, qui per Moýsen famulum tuum

PRIONS.

O Dieu tout-puissant et éternel qui, par l'organe de Moïse votre

serviteur, avez ordonné aux anciens dans le désert de célébrer en temps voulu l'année du jubilé, et qui avez ordonné qu'à cette occasion, on remit à chacun les charges et les dettes anciennes et qu'on rendit même la liberté aux esclaves, accordez à vos serviteurs (servantes) d'être toujours de fidèles observateurs (observatrices) de vos commandements et de leur Règle : de combattre le bon combat, afin que, par l'abondance de vos grâces, ils méritent de participer au jubilé éternel de votre gloire dans le Ciel. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

R̄. Ainsi soit-il.

La rénovation de la profession se fait de la manière suivante :

Révérénd Père, en mon nom et au nom de mes Frères et Sœurs qui célèbrent avec

Pátribus in deserto annuum jubileum statuto tempore celebrandum præcepisti, et ónera atque debita relaxanda fore jussisti, servos quoque in libertatem restituendos esse mandasti: concède his servis (ancillis) tuis perpetuam mandatorum tuorum et Regulæ observantiam bonique certaminis consummationem perfectam; ut auxilii tui largitate æternam cœlestis glóriæ tuæ jubilationem percipere merantur. Per Christum Dóminum nostrum.

R̄. Amen.

moi
versa

ou

Ré
cinq
profe

Le

Et
chose
la vi
Fils

Lor
on don
de la t
ce bâti
destin

Bén
ne Pa
hoc sig
ut sit f
di as
contra

Manu

moi le vingt-cinquième (cinquantième) anniversaire de leur profession, *etc.*

ou :

Révérend Père, à l'occasion du vingt-cinquième (cinquantième) anniversaire de ma profession, je remercie, *etc.*, (p. 227).

Le directeur ajoute :

Et moi, si vous observez fidèlement ces choses, je vous promets de la part de Dieu, la vie éternelle. Au nom du Père, et du Fils ✝ et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Lors d'un jubilé de cinquante ans de profession, on donne aux jubilaires un bâton crochu, symbole de la Croix, et aux sœurs, une couronne. On bénit ce bâton et cette couronne et on les remet à leurs destinataires.

Bénédictio du bâton.

ORÉMUS

Béne ✝ dic, Dómine Pater omnípotens, hoc signum crucis tuæ ut sit fratri nostro solidi as fídei. ac tutelá contra diabolum, et

PRIONS

Seigneur, Père tout-puissant, bénissez ce signe de votre croix, afin qu'il puisse servir à notre frère de soutien dans la foi, de protection contre

les démons, de consolation et de moyen de défense pour un heureux voyage.

℞. Ainsi soit-il.

Le prêtre présente le bâton au jubilaire et dit :

Recevez en mains, serviteur du Christ, le bois de la croix et avec lui la bénédiction du secours divin, afin que, appuyé sur lui, vous puissiez persévérer courageusement toute votre vie dans votre vocation, et après le terme de votre course ici-bas parvenir à la vie éternelle. Au nom du Père, et du Fils ✠, et du Saint-Esprit.

℞. Ainsi soit-il.

boni itineris solámen et protéctio.

℞. Amen.

Eia ergo, serve Christi, accípe in máni-bus tuis sanctum crucis báculum simulque benedictiónem dívini adjutórii, super quo innixus possis in vocatióne tua toto hujus vitæ tēpore viríliter perseveráre ac tandem consummáto itinere ad vitam ætérnam pervenire. In nómine Patris, et Filii ✠ et Spíritus Sancti.

℞. Amen.

Bénédiction de la couronne.

PRIONS.

O Dieu qui avez daigné promettre la couronne de gloire à ceux qui

ORÉMUS.

Deus, qui fidéliter certántibus et usque ad mortem perseverán-

tibus
promít
es : bé
sumus,
et anc
illam a
sic cu
consum
profess
vare
honóris
lápide
pere n
Jesu
glóriae.
Patre e
vivis et
cula sæ
℞. A

*En a
laire, le*

Acci
Christi,
in sig
corónæ
Sponso
pro tu
labóribu
elargiën

tibus corónam gloriæ promittere dignatus es : béne ✠ dic, quæsumus, corónam istam, et ancillæ tuæ, quæ illam accípit, concéde sic cursum vitæ suæ consummáre suæque professionis fidem serváre ut glóriæ et honóris corónam de lapide pretiósó recipere mereátur a te, Jesu Christe, rex glóriæ. Qui cum Deo Patre et Spíritu sancto vivis et regnas in sæcula sæculórum.

R̄. Amen.

combattent fidèlement jusqu'à la mort ; bénissez, nous vous en prions, cette couronne, et accordez à votre servante qui va la recevoir qu'elle achève sa course ici-bas de façon que, fidèle aux engagements de sa profession, elle reçoive un jour la couronne de gloire et d'honneur, ornée de pierres précieuses de vous, ô Seigneur Jésus-Christ, roi de gloire, qui avec le Père, et le Saint-Esprit, vivez et régnez dans les siècles des siècles.

R̄. Ainsi soit-il.

En déposant la couronne sur la tête de la jubilaire, le prêtre dit :

Accípe, ancílla Christi, hanc corónam in signum cœlestis coronæ tibi ab ætérno Sponso Christo Jesu pro tuis méritis et labóribus tandem elargiéndæ. In nómine

Recevez, servante du Christ, cette couronne comme un gage de la couronne céleste que vous recevrez un jour de Jésus, votre éternel Époux, en récompense de vos mérites et de vos

œuvres. Au nom du
Père, et du Fils ✝, et du
Saint Esprit.

R̄. Ainsi soit-il.

Patris, et Fílli ✝ et
Spíritus sancti.

R̄. Amen.

*Après le chant du ps. Ecce quam bonum (p. 228),
le prêtre chante :*

Ÿ. O Dieu, confirmez,
ce que vous avez opéré
en nous,

R̄. Du haut de votre
saint temple qui est à
Jérusalem.

Ÿ. Seigneur, exaucez
ma prière,

R̄ Et que mes cris
s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ Que le Seigneur
soit avec vous,

R̄. Et avec votre esprit.

Ÿ. Confirma hoc,
Deus, quod operátus
es in nobis,

R̄. A templo sancto
tuo quod est in Jerúsalem.

Ÿ. Dómine, exáudi
oratióem meam,

R̄. Et clamor meus
ad te véniat.

Ÿ. Dóminus vobís-
cum,

R̄. Et cum spíritu
tuo.

PRIONS.

Nous vous prions,
Seigneur, de nous ac-
corder la persévérance
dans l'accomplissement
de vos volontés, afin que
nous ayons le bonheur
de voir croître en méri-

OREMUS.

Da nobis, quæsu-
mus Dómine, perse-
verántem in tua volun-
táte famulátum ut in
diébus nostri- et mé-
rito et número pópu-
lus tibi sérvians au-

geatur.
Dómin

R̄. A

*Puis
nédictio*

Bene
Deus I
creávit
malo c
córpori:
immúne
vet in
rum.

R̄. A

Bene
Deus F
noster
qui vos
sánguine
que pa
præsenti
pacem a

R̄. Ar

Bene
Deus Sp
qui vos
et grátia

† et
geatur. Per Christum,
Dóminum nostrum

tes et en nombre le peu-
ple qui vous est consa-
cré. Par le Christ notre
Seigneur.

R̄. Amen.

R̄. Ainsi soit-il.

228),
hoc,
ratus
ancto
rusa-
caudi
meus
obis-
iritu
æsu-
erse-
olun-
it in
mé-
ópu-
au-

*Puis le prêtre prononce sur les jubilaires la bé-
nédiction suivante :*

Bene†dícat vobis
Deus Pater, qui vos
creávit : et ab omni
malo culpæ et poenæ
córporis animæ ue
immunes vos præser-
vet in sæcula sæculó
rum.

Soyez bénis (bénies) du
Père qui vous a créés
(créées) ; qu'il vous pré-
serve de tout péché et de
tout châtiment du corps
et de l'âme, dans les
siècles des siècles.

R̄. Amen.

R̄. Ainsi soit il.

Bene†dícat vos
Deus Filius Dóminus
noster Jesus Chri-tus
qui vos pretiósó suo
sanguine rédem't det-
que pacem cordis in
præsénti, et in futúro
pacem æternitátis.

Soyez bénis (bénies)
de Dieu le Fils, notre
Seigneur Jésus-Christ,
qui vous a rachetés
(racheées) de son sang
précieux ; qu'il vous
donne la paix du cœur
en ce monde et la paix
éternelle dans l'autre.

R̄. Amen.

R̄. Ainsi soit-il.

Bene†dícat vos
Deus Spíritus Sanctus,
qui vos sanctificávit ;
et grátiam suam copió-

Soyez bénis (bénies)
de Dieu le Saint-Esprit,
qui vous a sanctifiés
(sanctifiées) ; qu'il répan-

de sur vous l'abondance de ses grâces, afin que remplis (remplies) de toutes les bénédictions spirituelles, vous soyez admis (admises) un jour dans la société de ceux dont il est écrit : Bienheureux, Seigneur, ceux qui habitent votre maison; ils vous loueront dans les siècles des siècles.

R̄. Ainsi soit-il.

Pour finir, le Directeur donne, avec la permission de l'évêque du diocèse, la bénédiction du T. S. Sacrement, selon le rite ordinaire. Ou bien il donne la bénédiction sacerdotale, comme il a été dit page 233.



sam vobis infúndat, ut omni benedictione spirituáli repléti tandem inveniámini in consórtio illórum de quibus dictum est : Beáti qui hábitant in domo tua, Dómine ; in sæcula sæculórum laudábunt te.

R̄. Amen.



II

Art. I

1. —
ont été
saint F
Dei Fi
dulgen
cret du
tiaires
églises
paroissi
caine d
que du
velles I

d) La Lettre du 17 mai 1909 communique aux Tertiaires séculiers toutes les Indulgences propres au premier et au deuxième Ordre, ainsi qu'au Tiers-Ordre régulier.

2. — Lorsque plusieurs Indulgences se présentent dans le même jour, il est nécessaire d'accomplir et de renouveler les conditions requises par chacune d'elles, excepté la confession, la communion et le jeûne.

3. — Toutes les Indulgences peuvent se gagner à partir de la veille de la fête à midi jusqu'à minuit du lendemain.

4. — Lorsqu'une fête à laquelle est attachée une Indulgence, est fixée à deux jours différents dans l'Ordre et dans le Diocèse, les fidèles peuvent gagner cette Indulgence au jour qu'ils veulent, mais non pas deux fois.

5. — Lorsque la solennité d'une fête est renvoyée, l'Indulgence suit cette solennité. Il n'en est pas de même si l'office et la messe seulement sont renvoyés.

6. — Toutes les Indulgences que gagnent les Tertiaires comme Tertiaires sont applicables aux âmes du Purgatoire.

7. —
gagne
bent c
alors
se co
qu'ils
tions
indult
quinze
8. —
jour
quelle
9. —
portion
à laqu
l'usag
prière
quée.
10. —

1. S. S.
taine les p
jour.

CHAPITRE II.

INDULGENCES PLÉNIÈRES.

§ I. Conditions requises.

7. — *Confession*. — Les Tertiaires peuvent gagner les Indulgences plénières qui tombent dans la huitaine qui suit la confession, alors même qu'ils n'ont pas l'habitude de se confesser tous les huit jours, pourvu qu'ils accomplissent toutes les autres conditions prescrites. Si leur diocèse jouit d'un indult n'exigeant la confession que tous les quinze jours, ils peuvent s'y conformer (1).

8. — *Communion*. — Elle doit se faire le jour même ou la veille, dans n'importe quelle église.

9. — *Prière*. — Toujours requise et proportionnée, quant à sa longueur, à l'œuvre à laquelle est attachée l'indulgence, d'après l'usage généralement reçu; à moins qu'une prière spéciale ne soit formellement indiquée.

10. — *Visite d'une église*. — Toujours pres-

1. S. S. Pie X a exempté de la condition de confession de huitaine les personnes qui communient chaque jour ou presque chaque jour.

crité, excepté pour les Indulgences indiquées aux nos 12, 15, 16 et 19. *a)* Les Indulgences indiquées *I. P.* ou *S.* de *R.* (*Stations de Rome*) requièrent une visite dans une église où est érigée une Fraternité du Tiers-Ordre; *b)* Celles indiquées *E. F.* exigent une visite dans une église franciscaine, voir no 1, *b)*; *c)* Les Tertiaires que la maladie empêche habituellement de sortir peuvent suppléer à la visite en récitant cinq *Pater* et *Ave*. Si l'empêchement n'existe que le jour de l'Indulgence, ils peuvent faire la visite et gagner l'Indulgence n'importe quel jour dans la huitaine; *d)* Les Tertiaires vivant dans un établissement d'où ils ne peuvent sortir à volonté peuvent gagner les Indulgences en visitant la chapelle de cet établissement.

11. — L'Indulgence attachée à la réunion mensuelle ne se gagne que dans les Fraternités érigées canoniquement. La réunion doit être présidée par le Directeur, à moins que celui-ci étant empêché ne permette aux Tertiaires de se réunir, en faisant les prières ordinaires du Rituel et en remplaçant l'instruction par une lecture pieuse ou quelque chose d'équivalent.

§ II.

12.

ronne
de la
Ave e
Pontif
même:
Station
la Por
et le
postell
se gag
quière:
prière,

13.

réunion
chacun

14.

jour de
de huit

16.

diction
diction
vrait di

§ II. Indulgence plénière sans date fixe.

12. — Chaque jour: 1° En récitant la couronne franciscaine ou des sept allégresses de la sainte Vierge; 2° En disant six *Pater*, *Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife, les Tertiaires peuvent gagner les mêmes indulgences que ceux qui font les Stations de Rome et qui visitent avec piété la Portioncule, les Lieux Saints de Jérusalem et le sanctuaire de saint Jacques de Compostelle. Ces Indulgences 1° et 2° peuvent se gagner plusieurs fois le jour et ne requièrent ni confession, ni communion, ni prière, ni visite.

13. — Chaque mois: 1° En assistant à la réunion mensuelle; 2° Un jour au choix de chacun et en visitant n'importe quelle église.

14. — 1° Le jour de la prise d'habit; 2° Le jour de la profession; 3° Après une retraite de huit jours; 4° A l'article de la mort.

§ III. Bénédiction papale.

16. — Les Tertiaires ont droit à la bénédiction papale deux fois par an. Cette bénédiction est semblable à celle que l'on recevrait directement du Souverain Pontife: elle

équivalent à une Indulgence plénière qui se gagne aux conditions ordinaires; mais la visite n'est pas prescrite.

17. — Ces deux Bénédiction papales peuvent se donner n'importe quel jour de l'année, pourvu que ce soit dans les conditions indiquées par le Rituel.

18. — La Bénédiction papale ne peut se donner qu'une fois le jour et en public. Cependant les Tertiaires empêchés de la recevoir, peuvent se faire appliquer l'Indulgence plénière par tout prêtre, par mode d'Absolution générale.

§ IV. Bénédiction avec indulgence plénière ou Absolution générale.

19. — Ne requiert pas de visite. Le Directeur ou, à son défaut, tout prêtre approuvé peut donner cette Indulgence *a)* publiquement et autant de fois qu'il est nécessaire le jour de la fête ou de la solennité ou le dimanche suivant, si ce jour de fête n'est pas fête de précepte; *b)* au confessionnal, après la confession, dès la veille toute la journée et le jour de la fête, comme ci-dessus.

20. — Le prêtre tertiaire qui donne pu-

blique
nédicti
gence
pu rec
marqu
confes
taine.

21. —
dées di
jours d
chacun
l'Ordre,
est érig
les bes
portera
désignés
7 ans e

22. —
dées pa
certaines
tions so
ment de
Assister

bliquement l'Absolution générale ou la Bénédiction papale gagne lui-même l'Indulgence plénière. Le prêtre tertiaire qui n'a pu recevoir l'Absolution générale au jour marqué, peut se la faire donner par son confesseur n'importe quel jour de la huitaine.

CHAPITRE III.

INDULGENCES PARTIELLES.

21. — Les Indulgences partielles accordées directement aux Tertiaires à certains jours de fête et à douze jours au choix de chacun avec l'approbation du Supérieur de l'Ordre, requièrent la visite d'une église où est érigée une Fraternité, et une prière pour les besoins de l'Eglise. Le Calendrier rapportera en leur place les jours de fêtes désignés. Ces jours-là les Tertiaires gagnent 7 ans et 7 quarantaines.

22. — Pour les autres Indulgences accordées par la Règle à l'accomplissement de certaines bonnes œuvres, les seules conditions sont l'état de grâce et l'accomplissement de l'œuvre indiquée. Voici ces œuvres: Assister à la messe et aux autres offices di-

vins; Assister à des assemblées générales ou particulières de Tertiaires; Donner l'hospitalité aux pauvres; Apaiser les querelles ou aider à les apaiser; Assister à une procession; Accompagner le T. S. Sacrement ou réciter un *Pater* et un *Ave* au son de la cloche; Réciter cinq *Pater* et *Ave* pour l'Eglise ou les Tertiaires défunts; Assister à un enterrement; Ramener à son devoir celui qui s'en était écarté; Enseigner les commandements de Dieu et les autres choses nécessaires au salut. Pour chacune de ces œuvres, 300 jours.

23. — Les Indulgences partielles accordées pour la visite des églises franciscaines nos 1, b) sont:

POUR TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE.

Diman.,	198 ans,	405	quarantaines,	300	jrs
Lundi,		207	»	300	»
Mardi,		»	»	»	»
Merc.,		»	»	»	»
Jeudi,		»	»	»	»
Vend.,		»	»	400	»
Samedi,		»	»	300	»

Outre la visite de l'église, il faut encore la récitation de trois *Pater*, *Ave* et *Gloria*

en l'h
Indulg
indiqu

a.
q.
I. P.
S. de R
E. F.
Eft.
Fr. Cv.

Pour l
Calendri
de Quét
parenthè
gagner l'

en l'honneur de la sainte Trinité. Les autres Indulgences des églises Franciscaines seront indiquées en leur place dans le Calendrier.

EXPLICATION DES SIGNES.

- | | |
|-------------|---|
| a. | an. |
| q. | quarantaine. |
| I. P. | indulgence plénière (N° 1). |
| S. de R. | ou S. R., Stations de Rome. |
| E. F. | Église Franciscaine (N° 10 a.) |
| Eft. | Église de la fraternité (N° 1 ^b). |
| Fr. Cv. Cp. | après les lettres EF. indiquent les bénéficiaires de l'ind. communiquée, c.-à-d. Franciscains, Conventuels ou Capucins. Sans cette indication l'indulg. est commune aux trois Familles. |

Pour les fêtes qui ont un autre jour fixe dans le Calendrier Romain ou dans celui de la Province de Québec, nous avons indiqué ce jour entre parenthèses. Mais il est clair que l'on ne saurait gagner l'indulgence aux deux jours.



Calendrier perpétuel des Indulgences du

A. — Indulgences étrangères au Calendrier perpétuel.

1° CHAQUE JOUR.

Et pour *chaque fois*: Couronne franc. des VII Allégresses.
 Et pour *chaque fois*: 6 *Pater*, *Ave* et *Gloria*.
 5 *Pater* et *Ave* à l'autel du S. Sacrement.
 Communion spirituelle.
 Acte extérieur de vertu.
 Pour chacune des œuvres spécifiées au N° 22.

2° CHAQUE MOIS.

Jour de la réunion.
 Autre jour au choix.
 Le 1^{er} Mardi.
 Le 1^{er} Vendredi, renouv. de cons. au S.-C. ou de la Profession.
 Le 1^{er} Samedi, audition (céléb.) de la messe votive de l'Imm. Conc. (22 août 1906).
 Dernier Dimanche, méditation quotid. de 30 min. (confession et comm.).

3° CHAQUE ANNÉE

4 fois.
 2 fois.
 Fête du titulaire de la chap. de la Frai.
 XL Heures dans la dite chap.
 Retraite de 8 jours. (conf. et comm.).

4° DANS LE COURS DE LA VIE.

Jour de la vêtue (conf. et com.).
 » profession (conf. et com.).
 Audition (céléb.) d'une 1^{re} messe (5 mai 1909).
 50^e anniversaire de la profession (22 août 1906)
 Un jour au choix.
 Article de la mort.
 Port de l'habit à l'art. de la mort.

Tiers-0

CON

300 j.

I. P. Ef

I. P. Ef

7 a. 7 q

Bén. (ou

I. P. Ef

I. P.

I. P.

I. P.

I. P.

I. P.

es du

Tiers-Ordre franciscain rédigé depuis 1911

irier

esses.

a Pro-

ive de

(con-

CONCESSIONS DIRECTES

1883

1901

Communication

1909

	I. P. I. P.	
300 j.		5 a. 5 q. 3 a. 3 q. 3 a. 3 q.
I. P. Eft.		
I. P. Eft.		
7 a. 7 q. Eft.		
		7 a. 7 q.
		I. P.
		60 a. 60 q.
		Abs.
Bén. (ou Abs.)		
I. P. Eft.		
I. P.		I. P. Eft.
I. P.		
I. P.		
		I. P. I. P. Abs.
I. P.		
I. P.		

B. — Indulgences fixes et mobiles du Calendrier perpétuel.

JANVIER.

- 1 CIRCONCISION.
- 6 ÉPIPHANIE.
- 14 (ou le 2^e Dim. après l'Épiph.). Triomphe du S. Nom
de Jésus.
B. Bernard de Corléon.
- 16 SS. Bérard et comp.
- 23 Épousailles de la T. S. V.
- 30 Ste Hyacinthe.
- 31 B^{se} Louise Albertoni.
Le Vend. avant la Septuag. (Chem. de la Croix)
(1906).
Dim. de la Septuag., de Sexag. et de Quinq.

FÉVRIER.

- 1 B. André de Segni.
- 2 PURIFICATION.
Chacun des jours de l'octave.
- 3 B. Odoric (du 14 janv.).
- 4 S. Joseph de Léonisse.
- 5 SS. Pierre Baptiste et autres (ou le 15).
- 13 B^{se} Viridiane.
- 19 S. Conrad.
- 21 S^{te} Angèle de Mérici (ou le 31 mai).
- 22 S^{te} Marguerite de Cortone (ou le 25/26).
CENDRES.
- Un vendredi du Carême au choix.
Les autres jours du Carême non mentionnés.

CO

} 30 a.
S.

} 30 a.
S.

} 30 a.
S.

7 a. 7 q.
} 15 a. 1
S. d

} 10 a. 1
S. d

	CONCESSIONS DIRECTES		Communication
	1883	1901	1909
...	{ 30 a. 30 q. Eft. S. de R.	I. P. Eft.	Abs.
...		{ 30 a. 30 q. Eft. S. de R.	I. P. Eft.
Nom			I. P. EF. Cap.
...		I. P. Eft.	I. P. EF.
...		7 a. 7 q. Eft.	
...		I. P. Eft.	I. P. EF. Fr. Conv.
roix)			I. P. EF. Fr. Cv.
...			Abs. I. P. EF.
...	{ 30 a. 30 q. Eft. S. de R.		
...		I. P. Eft.	I. P. EF. Cv. Cp.
...		I. P. Eft.	Abs.
...			10 a. Eft.
...		I. P. Eft.	I. P. EF. Cv.
...			I. P. EF. Cp.
...		I. P. Eft.	I. P. EF.
...			I. P. FF. Cv.
...		I. P. Eft.	I. P. EF. Cv.
...		I. P. Eft.	I. P. EF.
...		I. P. Eft.	I. P. EF.
...	7 a. 7 q. Eft.		
...	{ 15 a. 15 q. Eft. S. de R.		
...			I. P. EF. Cv.
...	{ 10 a. 10 q. Eft. S. de R.		

MARS.

- 5 S. Jean-Joseph de la Croix.
- 6 S^{te} Colette.
- 9 S^{te} Catherine de Bologne.
- 19 S. Joseph (1).
- 22 S. Bienvenu (1906).
- 24 B. Diégo de Cadix.
- 25 ANNONCIATION.
- 30 B^{se} Angèle de Foligno (1905).
- IV^e Dim. de Carême.

- Dim. des Rameaux (2).

- 3 premiers jours de la Semaine Sainte.
- Jeudi-Saint.
- Vendredi-Saint et Samedi-Saint.
- PAQUES.

- Chaque jour de l'Octave.
- Dimanche de Quasimodo.
- (1) Les ind. de la Fête de S. Joseph ne sont plus transférées depuis le décret du 24 juillet 1911.
- (2) Le premier des XIII Mardis de S. Antoine tombe entre le 16 et le 20 mars (1894).

AVRIL.

- 3 S. Benoît le Maire.
- 16 S. Raphaël, Renouvellement de la profession.
- 23 B. Egide d'Assise (du 20).
- 24 S. Fidèle de Sigmaringen.
- 25 S. MARC.
- 28 S. Paul de la Croix.
- B. Luchésius.

CC

Abs.

{ 15 a.
S.
{ 25 a.
S.
{ 10a.1
{ I. P.
30 a. 30
{ Abs.
{ S.
30 a. 30
30 a. 30

30 a. 30

CONCESSIONS DIRECTES		Communication
1883	1901	1909
Abs.	I. P. Eft. I. P. Eft.	I. P. EF. I. P. EF. Fr. Cv. I. P. EF. I. P. EF. Cv. I. P. EF. Fr. Cv. I. P. EF. Cp. Abs. — I. P. EF. I. P. EF. Cv. Cp.
{ 15 a. 15 q. Eft. S. de R.		
{ 25 a. 25 q. Eft. S. de R.		Abs.
{ 10a. 10q. Eft. S. R. I. P. Eft. S. R.		Abs. Abs.
30 a. 30 q. Eft. S. R.		Abs.
{ Abs. — I. P. Eft. S. de R.		{ I. P. EF. (3 <i>Pater</i> <i>Ave</i> et <i>Gloria</i>).
30 a. 30 q. Eft. S. R.		
30 a. 30 q. Eft. S. R.		
plus I. mbe		
	I. P.	I. P. EF. Fr.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv. I. P. EF. Cv. Cp.
30 a. 30 q. Eft. S. R.		
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cp. I. P. EF. Cv.

III^e Dim. après Pâques (Solen. de S. Joseph). . . .
 Chaque jour des Rogations.
 ASCENSION.

MAI.

3 INVENTION DE LA STE CROIX.
 11 B. Benoît d'Urbino.
 15 S. Pierre Régalat.
 17 S. Pascal Baylon.
 18 S. Félix de Cantalice.
 19 S. Yves.
 20 S. Bernardin de Sienne.
 22 B^{se} Humiliane.
 23 B. Crispin de Viterbe.
 30 S. Ferdinand.
 31 B. Félix de Nicosie.
 Vigile de la Pentecôte.
 PENTECOTE.

Chaque jour de l'Octave.
 TRINITÉ.

FÊTE-DIEU.
 SACRÉ-CŒUR.

JUIN.

3 B. André de Spello.
 13 S. Antoine de Padoue.
 19 B^{se} Micheline.
 20 Octave de S. Antoine.
 SOLENNITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE (fixée au Dim.
 avant la S. Pierre.
 29 SS. PIERRE ET PAUL.

C

30 a.
I. P.

{ 10 a.
 { Abs.
 { E
 30 a. 3

Abs.

JUILLET.

- 2 VISITATION.
- 7 S. Laurent de Brindes.
- 8 S^{te} Élisabeth de Portugal.
S. Nicolas et Comp.
- 14 S. Bonaventure.
- 15 B. Angéline de Marsciano.
- 24 S. François Solano.
- 27 B^{se} M.-Martinengo.

7 a. 7 q.

AOUT.

- 2 PORTIONCULE (de midi de la veille à minuit du jour
même).
- 4 S. Dominique.
- 12 Ste Claire d'Assise.
- 15 ASSOMPTION.
- 16 Roch (ou le 18).
- 18 Ste Claire de Montefalco.
- 19 S. Louis d'Anjou.
- 25 S. Louis Roi.
Le Dim. après l'octave de l'Assomption, VII Allé-
gresses de Marie (1906).

I. P. Eft.

Abs. — 7.

SEPTEMBRE.

- 1 B^{se} Isabelle.
- 4 S^{te} Rose de Viterbe.
- 8 NATIVITÉ DE MARIE.
- 11 B. Bernard d'Offide (1905).
- 13 S^{te} Véronique (ou le 9 juillet).
- 14 Exaltation de la S^{te} Croix.
- 17 IMPRESSION DES STIGMATES DE NOTRE PÈRE SAINT
FRANÇOIS.

{ 7 a. 7 q.
} Abs.

CONCESSIONS DIRECTES		Communication
1888	1901	1909
7 a. 7 q. Eft.	7 a. 7 q. Eft. I. P. Eft. I. P. Eft. I. P. Eft.	Abs. I. P. EF. Cp. I. P. EF. Cv. I. P. EF. Fr. I. P. EF. I. P. EF. Cv. I. P. EF. I. P. EF. Cv.
I. P. Eft.	I. P. toties quot.	I. P. EF. Fr. Abs. — I. P. EF. Abs. — I. P. EF. I. P. EF. Cv. Cp. I. P. EF. Cv. I. P. EF. I. P. EF.
Abs. — 7. a. Eft.	I. P. Eft. I. P. Eft. I. P. Eft.	Abs. — I. P. EF.
	I. P. Eft. I. P. Eft.	I. P. EF. Cv. I. P. EF. Abs.
	I. P. Eft. 7 a. 7 q. Eft.	I. P. EF. Cp. I. P. EF. Cv. Cp.
{ 7 a. 7 q. Eft. } Abs.		I. P. EF.

CON

- 18 S. Joseph de Cupertino.
 24 S. Pacifique de San Sévérino.
 27 S. Elzéar.
 29 S. Michel.
 Chacun des jours des IV Temps.

10 a. 10 c

OCTOBRE.

- 2 SS. Anges Gardiens.
 4 N. S. P. S. FRANÇOIS.
 Chaque jour de l'Octave.
 6 S^{te} Marie-Françoise des V Plaies.
 11 Octave de N. P. S. François.
 12 S. Séraphin.
 13 SS. Daniel et Comp.
 19 S. Pierre d'Alcantara.
 23 S. Jean de Capistran (ou le 23 mars).
 26 B. Bonaventure de Potenza.
 30 B. Ange d'Acri.
 31 B. Thomas de Florence.

I. P. Eft

NOVEMBRE.

- 1 TOUSSAINT.
 12 S. Didace (ou le lendemain).
 16 S^{te} Agnès d'Assise (1895).
 19 STE ÉLISABETH.
 21 Présentation.
 25 S^{te} Catherine.
 26 S. Léonard de Port Maurice.
 27 B^{se} Delphine.
 28 S. Jacques de la Marche.
 29 TOUSSAINT de l'Ordre.

Abs.—7

Commémoraison des défunts des III Ordres.

CONCESSIONS DIRECTES		Communication
1888	1901	1909
	I. P. Eft.	I. P. EF. Cv. Cp. I. P. EF.
	I. P. Eft.	I. P. EF. Fr.
10 a. 10 q. Eft. S. R.	I. P. Eft.	
I. P. Eft.	I. P. Eft.	Abs. — I. P. EF. 10 a. Eft.
	I. P. Eft.	I. P. EF. I. P. EF. I. P. EF. Cv. Cp.
	I. P. Eft.	I. P. EF.
	I. P. Eft.	I. P. EF. I. P. EF. I. P. EF. Cv. I. P. EF. Cp. I. P. EF. Cv.
Abs. — 7 a. 7 q. Eft.	7 a. 7 q. Eft.	Abs. I. P. EF. I. P. EF. Fr. Cv. I. P. EF.
		Abs. Abs. I. P. EF. Fr. Cp. I. P. EF. Fr. I. P. EF. I. P. EF. — I. P. } pour ren. delapr. } I. P. EF. Fr. Cp.

CON

DÉCEMBRE.

1 ^{er} , II ^e , IV ^e , Dim. et chacun des jours des IV Temps de l'Avent.	10 a. 100
III ^e Dim. de l'Avent.	15 a. 150
5 B. Humble de Bisignano.	Abs.
8 IMMACULÉE-CONCEPTION,	
12 Invention du corps de N. S. Père.	
15 Octave de l'Immaculée-Conception.	
20 S. Josaphat (ou 14 nov.).	
24 Vigile de Noël.	15 a. 150
25 NOEL, Messes de minuit et de l'aurore, chacune. Le jour.	15 a. 150 Abs.—I.
26 S. Etienne.	30 a. 300
27 S. Jean.	»
28 SS. Innocents.	»

CONCESSIONS DIRECTES

Communication

1883

1901

1909

Temps

10 a. 10 q. Eft. S.R.

15 a. 15 q. Eft. S.R.

Abs.

I. P. EF.

{ 10 a. EF. - I. P. Eft.

{ I. P. EF. Cv.

I. P. EF. Cv.

I. P. EF. Cv.

I. P. EF. Cp.

15 a. 15 q. Eft. S.R.

15 a. 15 q. Eft. S.R.

Abs.—I. P. Eft. S.R.

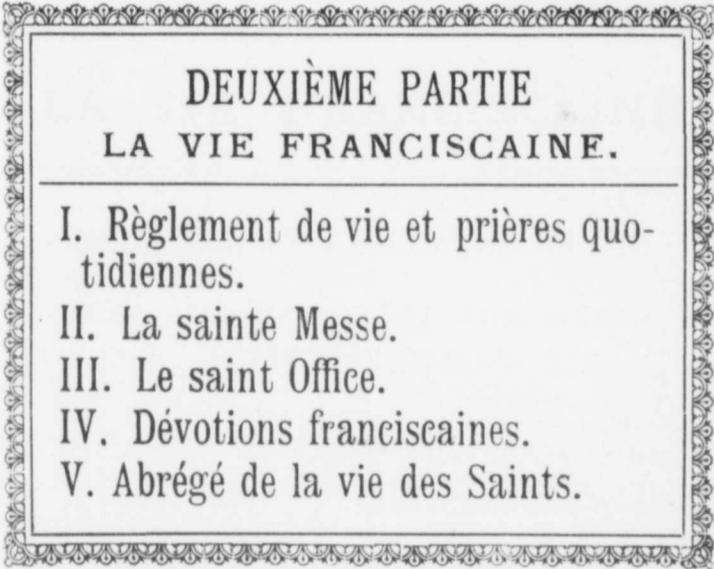
30 a. 30 q. Eft. S.R.

» » »

» » »

acune.

I.
ti
II.
III.
IV.
V.

A decorative border with a repeating floral or scrollwork pattern surrounds the central text.

DEUXIÈME PARTIE
LA VIE FRANCISCAINE.

- I. Règlement de vie et prières quotidiennes.
- II. La sainte Messe.
- III. Le saint Office.
- IV. Dévotions franciscaines.
- V. Abrégé de la vie des Saints.



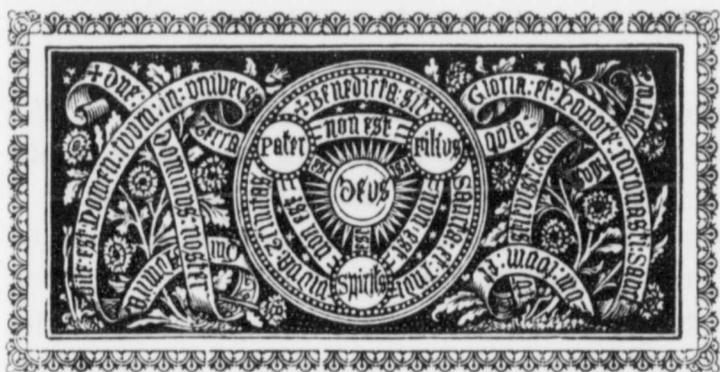
LA

MC

PROPO

La p
Frères
siste es
la très
efficace
cer un
prouvé
l'expres

Manuel



LA VIE FRANCISCAINE

MODÈLE D'UN RÈGLEMENT DE VIE

PROPOSÉ AUX FRÈRES ET AUX SŒURS DU
TIERS-ORDRE.

Qui Regulæ vivit, Deo vivit.
Qui vit d'après la règle vit pour
Dieu.
(SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE.)

La perfection à laquelle sont appelés les Frères et les Sœurs de la Pénitence consiste essentiellement à conformer sa vie à la très sainte volonté de Dieu. Pour tendre efficacement à cette fin, ils doivent se tracer un bon règlement qui, ayant été approuvé par le directeur, deviendra pour eux l'expression de la volonté divine. Ainsi, tou-

tes leurs actions auront le mérite de l'obéissance; leurs exercices de piété étant déterminés, et faits autant que possible à l'heure fixée, seront pratiqués avec plus d'exactitude et de fruit.

Nous leur offrons ici un plan de règlement de vie que chacun pourra modifier, en l'adaptant aux exigences de son état et de sa position. Bien que les Tertiaires, appelés à vivre au milieu du monde, ne puissent point régler tous leurs exercices comme les religieux, il leur sera utile et même nécessaire de se prescrire ceux qu'ils pourront faire et les moments auxquels ils devront les accomplir. Ils éviteront à cet égard deux excès également préjudiciables à leur avancement spirituel: l'esprit de contrainte, qui ne voudrait souffrir le moindre dérangement dans les dévotions, lors même que la charité, le devoir ou toute autre nécessité le réclamerait; et l'inconstance, qui les changerait ou les supprimerait sous le plus léger prétexte. S'il leur arrive de ne pouvoir accomplir tous les points du règlement, ils doivent imiter le matelot, qui, se voyant contraint par la tempête de jeter à la mer une partie de ses marchan-

dises
à re
vre l
écar

On
les e
ne, e
gle e
tique
nous
pres
Chac
ment
chrét
gle;
ques
attra
de nu

1^o]
votre
votre
vous
— D
Dieu,

disés, sacrifie ce qu'il a de moins précieux, à regret, et le plus tard possible. C'est suivre la Règle, dit saint Bernard, que de s'en écarter à propos.

On a réuni dans ce projet de Règlement les exercices ordinaires de la vie chrétienne, et ceux qui sont prescrits par la Règle du Tiers-Ordre. On y indique les pratiques que les maîtres de la vie spirituelle nous proposent comme étant les plus propres à conduire les âmes à la perfection. Chacun devra faire entrer dans son règlement particulier, d'abord les obligations du chrétien et les devoirs formulés par la Règle; après quoi il choisira, parmi les pratiques indiquées, celles qui répondent à son attrait, *en évitant de trop se surcharger et de nuire aux devoirs de son état.*

§ I. — CHAQUE JOUR.

1^o *Du lever.* — Ayez une heure fixe pour votre lever et votre coucher. Le bien de votre âme et votre santé demandent que vous ne prolongiez pas trop votre sommeil. — Dès le réveil, élevez votre cœur vers Dieu, prononcez avec piété les noms de

Jésus, Marie, Joseph, et munissez-vous du signe de la croix. — L'heure arrivée, levez-vous promptement. Sainte Thérèse avait coutume de dire à ses religieuses que, lorsque le moment de se lever est arrivé, il faut sortir du lit comme si le feu y était. Saint Nil disait qu'il y a des démons dont l'emploi et de recueillir les prémices du jour. Offrez à Dieu ce premier acte de mortification et votre journée sera bénie. — Après le lever, mettez-vous à genoux, baissez humblement la terre; offrez à Dieu votre cœur et les actions de la journée par les mains de la très sainte Vierge; c'est là un secret merveilleux pour rendre vos actions méritoires et vous enrichir bien vite pour le ciel (1). Habillez-vous modestement en vous entretenant de quelques saintes pensées, ou en récitant quelques prières vocales afin de vous maintenir dans le recueillement et de vous préparer à l'oraison. — Ne paraissez devant personne sans être convenablement vêtu, n'accordez jamais rien aux vanités de la toilette, vous souvenant

1. Sainte Mechtilde entendit un jour une voix du ciel qui lui disait: « Oh ! que vous êtes heureux, vous qui vivez sur la terre et qui pouvez chaque jour acquérir de nouveaux mérites ! »

que,
aux
de p
2°
la pr
lever
tions.
circo
expos
peut-
le pou
à la
la pr
tez pa
« Cel
son, r
tent
faire
ou da
patibl
lui qu
racle
l'orais
voyan
parez
le si
réveil

que, par votre profession vous avez renoncé aux pompes du siècle et embrassé une vie de pénitence.

2^o *De la prière et de l'oraison.* — Faites la prière vocale immédiatement après votre lever, et avant de vaquer à vos occupations. Ne la retardez pas, à moins d'une circonstance urgente et imprévue: vous vous exposeriez à la faire avec dissipation, et peut-être à l'omettre entièrement. — Si vous le pouvez, consacrez environ une demi-heure à la prière et à l'oraison mentale. — Sans la pratique de l'oraison mentale, ne comptez pas pouvoir avancer dans la perfection. « Celui, dit sainte Thérèse, qui omet l'oraison, n'a pas besoin que les démons le portent à l'enfer, il s'y jette lui-même; mais faire oraison et persévérer dans le péché ou dans la tiédeur sont deux choses incompatibles. » Gerson va jusqu'à dire que celui qui ne médite pas ne peut sans un miracle vivre chrétiennement. — A la fin de l'oraison, n'oubliez pas l'examen de *prévoyance*, dont on parlera plus loin. — Préparez dès la veille un sujet d'oraison, lisez-le si vous le pouvez et pensez-y dès votre réveil; celui qui néglige de préparer son

oraison finit par l'abandonner ou la faire si mal, que cela équivaut à l'omettre complètement. — « Regardez comme un jour perdu, dit saint Léonard de Port-Maurice, celui où vous ne faites pas oraison. » Si vous en étiez empêché par quelque obstacle, suppléez-y, dès que vous le pourrez, par quelques pieuses réflexions ou par une lecture méditée. Terminez toujours votre oraison en prenant quelques résolutions pratiques. Proposez-vous en même temps de gagner toutes les indulgences attachées aux différents exercices de la journée.

3^o *De la sainte Messe.* — Conformément à ce que vous prescrit la Règle, assistez au saint sacrifice tous les jours, s'il est possible, et proposez-vous-y quelques fins particulières, comme serait d'obtenir une grâce et d'acquérir une vertu, etc. M. de Bernières disait : « J'aimerais mieux perdre le monde entier, si je le possédais, qu'une seule messe. O mon Jésus, quel trésor inestimable nous avons en vous, si nous savions le connaître ! » — Lorsque vous ne recevrez pas la communion sacramentelle, faites au moins la communion spirituelle. — Si vous ne trouvez pas d'autre temps pour

vaqu
pend
de v
l'offe

4^o
saint
pour
de c
tach
ou,
occu
saint
de p
repré
avec
par
L'off
pour
que
conse
romé
ou d
piété.
la R
Récit
Saint
courc

vaquer à l'oraison, vous pourriez la faire pendant la messe, en ayant soin néanmoins de vous unir au prêtre, particulièrement à l'offertoire, à l'élévation et à la communion.

4^o *De l'office divin.* — Si vous récitez le saint office, que ce soit toujours avec piété: pour cela, recueillez-vous un instant avant de commencer, dirigez votre intention; attachez-vous à suivre le sens des psaumes, ou, si vous ne comprenez point le latin, occupez-vous intérieurement de quelques saintes pensées. « Une excellente manière de prier, dit sainte Thérèse, c'est de nous représenter Jésus-Christ priant en nous et avec nous, et de prier en union avec lui, par sa bouche, et par son cœur. » — L'office terminé, recueillez-vous un instant pour demander pardon à Dieu des fautes que vous auriez pu commettre, c'est le conseil, que vous donne saint Charles Borromée. — Si vous récitez l'office dominical ou des *Pater*, que ce soit avec la même piété. Vous n'oublierez pas les prières que la Règle vous prescrit pour les défunts. — Récitez tous les jours la station du Très Saint Sacrement et si vous le pouvez, la couronne franciscaine, si riches en indul-

gences. Ces deux pratiques doivent être chères entre toutes aux enfants de saint François.

5° *Du travail.* — Les Frères et les Sœurs de la Pénitence doivent se rappeler que le travail fait partie de la grande loi de l'expiation imposée aux enfants d'Adam. Quelle que soit donc votre position, ne vous en croyez pas exempt. — Faites passer avant tout les devoirs de votre état, sachant bien qu'en cela consiste principalement votre sanctification. — Si la divine Providence vous a placé dans une condition laborieuse, rappelez-vous qu'un grand nombre de saints, et particulièrement dans notre Ordre, ont quitté la haute position dans laquelle ils étaient nés pour y embrasser une vie obscure et pénible, pour s'y sanctifier avec plus de mérite et de sûreté. Remettez-vous, devant les yeux l'exemple de Jésus-Christ, le grand modèle des prédestinés, qui a voulu choisir cet état de labeur pour sa sainte Mère et pour saint Joseph, et gagner lui-même son pain à la sueur de son front. — Apportez à votre travail toute la diligence dont vous êtes capable, qu'il soit pour vous ou

pour
avant
vous
tile
impos
che;
la tra
reil s
6°
de sa
comm
de pu
Dieu
là, di
secret
pour
Dans
sainte
tion.
la ter
une c
ment
recuei
de D

1. Not
méritoire
offertes e

pour les autres, vous souvenant que c'est avant tout pour Dieu et pour le ciel que vous devez travailler. — Nous croyons inutile de rappeler aux Tertiaires la loi si importante de la sanctification du dimanche; nous ne pouvons pas supposer qu'ils la transgressent et donnent jamais un pareil scandale.

6° *Esprit intérieur.* — Un moyen facile de sanctifier ses actions, même les plus communes, c'est, avant de les commencer, de purifier son intention, et de les offrir à Dieu (1) pour sa plus grande gloire. C'est là, dit saint Léonard de Port-Maurice, un secret qui vous fera d'immenses profits pour l'éternité sans qu'il vous en coûte. — Dans votre travail, occupez-vous de quelque sainte pensée et de quelque pieuse affection. « Voulez-vous un paradis anticipé sur la terre, ajoutez le même bienheureux, et une compagnie sûre pour arriver rapidement à la perfection? Vivez intérieurement recueilli, et marchez en la sainte présence de Dieu. Que cette divine présence soit

1. Notre-Seigneur révéla à sainte Gertrude que les actions les plus méritoires et dont Dieu est le plus glorifié sont celles qui lui sont offertes en mémoire de la sainte Passion.

douce et amoureuse, sans la moindre contrainte, car elle ne doit pas consister dans un travail fatigant de l'imagination, mais simplement dans des actes de foi et d'amour. » Sainte Thérèse assure que si l'on persévérerait pendant une année à marcher en la sainte présence de Dieu, on se trouverait, à la fin, au comble de la perfection sans s'en douter. — Les oraisons jaculatoires sont un des moyens les plus propres à entretenir l'esprit intérieur. « Prononcez-les avec ferveur, dit saint Léonard de Port-Maurice; elles sont comme des traits d'amour qui vont droit au cœur de Dieu et qui enrichissent notre âme d'une multitude de mérites. »

7° *Repas.* — Dites avec attention les prières que la Règle vous prescrit, avant et après les repas, et sanctifiez cette action toute matérielle en l'offrant à Dieu, selon le conseil que l'Apôtre nous en donne. — Ne sortez jamais de table sans vous être imposé quelque mortification. Les maîtres de la vie spirituelle nous disent que la mortification du goût est le premier degré pour gravir la montagne de la perfection. Tous les Saints l'ont pratiquée, beaucoup

mêm
nieu
les
nard
rema
prém
en r
autre
spéci
sentir
de G
de l'
petite
Obse
crits
aviez
quez
qui v
tion.

8°
que j
ture.
lectur
de l'o
les pé
se no
comm

même se sont montrés saintement ingénieux dans l'exercice de cette vertu. Parmi les nombreuses pénitences que saint Léonard de Port-Maurice s'était imposées, nous remarquons celle-ci : « J'offrirai à Dieu les prémices des fruits qui paraîtront à table en m'abstenant d'en manger ; quant aux autres, j'en laisserai toujours quelque chose, spécialement de ceux pour lesquels je me sentirais avoir plus de goût. » Saint Louis de Gonzague faisait dans ses repas *la part de l'Ange gardien*, en se privant de quelque petite chose qui eût flatté sa sensualité. — Observez les jeûnes et les abstinences prescrits par la sainte Règle ; et si vous en aviez été légitimement dispensé, ne manquez pas d'accomplir fidèlement la pratique qui vous a été imposée comme compensation.

8° *Lecture spirituelle.* — Nourrissez chaque jour votre âme par quelque pieuse lecture. Saint François de Sales disait que la lecture spirituelle est l'huile de la lampe de l'oraison ; c'est là en effet que l'on puise les pensées et les réflexions dont l'oraison se nourrit. — Saint Philippe de Néri recommandait de préférence les livres com-

posés par des Saints, ou qui traitent de la vie des Saints. Après *l'Imitation*, le plus beau livre sorti de la main des hommes, nous recommandons de lire la vie et les œuvres de notre Père Saint François et des Saints de l'Ordre, les œuvres de Saint François de Sales, de saint Alphonse de Liguori et de saint Léonard de Port-Maurice, religieux de notre Ordre. — Ceux qui ne pourront point faire tous les jours la lecture spirituelle y consacreront un peu plus de temps les jours de dimanche et de fête.

Quant à la manière de la faire, voici le conseil que vous donne saint Léonard de Port-Maurice. « Il convient de lire lentement, posément, et lorsque, en lisant, on rencontre quelque vérité qui va au cœur, et produit une impression salutaire, on doit fermer le livre et élever son esprit vers Dieu en ruminant cette vérité. Observez l'abeille: quand elle a trouvé une fleur chargée de ce suc qu'elle cherche pour confectionner son miel, elle ne se contente pas de s'y arrêter une seule fois, mais elle y retourne jusqu'à ce qu'elle en ait extrait, autant qu'il est possible, tout le suc dont elle a besoin. Ainsi rencontrez-vous une belle

vérité
citez
cœur
passé
l'enti
dire,
de l
plus
son a

90

gez-v
ment
Très
Cette
des
n'ava
de vi
trouv
porte
un é
résida
mais
qu'on
nât à
son, i
bien-a
à pei

vérité, arrêtez-vous-y, pesez-là mûrement, excitez quelques bons sentiments dans votre cœur; puis, ce moment de recueillement passé, reprenez la lecture en continuant à l'entremêler d'un peu de méditation. J'ose dire, qu'une seule page d'un bon livre, lue de la manière indiquée, produira parfois plus de fruit qu'une heure entière d'oraison au pied des autels. »

9^o *Visite au Saint Sacrement.* — Ménagez-vous, si vous le pouvez, quelque moment pour faire tous les soirs une visite au Très Saint Sacrement et à la Sainte Vierge. Cette pratique a toujours fait les délices des Saints. Sainte Elisabeth de Hongrie n'avait pas de plus douces jouissances que de visiter le Très Saint Sacrement. Si elle trouvait l'église fermée, elle en baisait la porte, la serrure et les murs extérieurs par un élan d'amour pour Jésus-Christ qui y résidait. Un saint religieux ne se lassait jamais de visiter le Saint Sacrement; soit qu'on l'appelât à la porte, soit qu'il retournât à sa cellule, ou qu'il allât par la maison, il renouvelait toujours ses visites à son bien-aimé Seigneur, en sorte qu'il passait à peine une heure dans la journée sans lui

rendre ses hommages. Lorsque le vénérable Frère François de l'Enfant-Jésus passait devant une église, il ne pouvait s'empêcher d'y entrer pour visiter le Saint Sacrement, disant qu'il ne convenait pas à un ami de passer devant la maison de son ami sans entrer pour le saluer et lui dire au moins un petit mot. Mais il ne se contentait pas de dire un mot, il y restait le plus longtemps possible. Le R. P. Balthasar Alvarez versait des larmes en voyant les palais des grands remplis de gens qui font leur cour à un homme dont ils espèrent quelque misérable satisfaction, tandis qu'on abandonne les églises, où réside le souverain Maître du monde, riche de biens immenses et éternels. — Aimons Jésus comme l'aimaient les Saints, et, comme eux, nous trouverons du temps pour le visiter.

10° *Examen de conscience.* — Tous les matins, après votre oraison, faites l'*examen de prévoyance*; il consiste à rechercher les bonnes œuvres à faire ce jour-là, les occasions à éviter, et à prendre des résolutions sur chacun de ces points. — Les âmes désireuses de leur perfection ne manquent pas de faire, vers le milieu du jour, l'*exa-*

men
faut
mina
dont
Ne l
votre
battit
saint
toute
Vinc
les s
sur l
cussi
ferez
— I
punir
n'ouk
trois
gle,

née (C
11°
prière
prépa
mode
qu'on

I. V.
régulari

men particulier ; il a pour objet quelque défaut particulier, par exemple la passion dominante, afin de l'extirper, ou une vertu dont on a le plus besoin, pour l'acquérir. Ne limitez point la durée de la lutte contre votre passion dominante. Saint Ignace combattit pendant trente ans la vaine gloire ; saint François de Sales travailla pendant toute sa vie à acquérir la douceur, et saint Vincent de Paul, l'humilité. — Faites tous les soirs l'*examen général* de la conscience sur l'emploi de la journée. Sans cette discussion des actes de tous les jours, vous ne ferez pas un seul pas dans la perfection. — Imposez-vous une pénitence pour vous punir des fautes que vous aurez commises ; n'oubliez pas d'expier par la récitation de trois *Pater*, ainsi que vous prescrit la Règle, tout jurement échappé dans la journée (1).

11^o *Coucher*. — Après avoir fait votre prière du soir, l'examen de conscience, et préparé votre sujet d'oraison, couchez-vous modestement. Saint François de Sales veut qu'on se couche et qu'on dorme avec au-

1. V. pp. 501 et 502, Méthode d'examen particulier et examen de régularité.

tant de modestie que si Notre-Seigneur, se montrant visiblement, nous ordonnait de le faire en sa présence. — Ne vous couchez pas sans avoir jeté de l'eau bénite sur votre lit, vous être muni du signe de la croix et avoir prononcé pieusement les doux noms de *Jésus, Marie, Joseph*. — Après avoir offert à Dieu votre sommeil, endormez-vous en vous occupant de quelque pieuse pensée. Si, pendant la nuit, il vous arrive quelque insomnie, que votre esprit et votre cœur se portent vers Dieu; récitez quelques prières vocales ou livrez-vous à quelque pieuse réflexion. Rappelons ici ce que nous avons déjà dit dans l'explication de la Règle, sur l'utilité de faire en famille la prière du soir.

§ II. — CHAQUE SEMAINE.

1^o *Confession*. — Confessez-vous tous les huit jours, ou au moins deux fois par mois, afin de pouvoir gagner les indulgences. — Faites chacune de vos confessions comme si elle devait être la dernière. Il fut révélé à sainte Thérèse que beaucoup d'âmes sont damnées pour avoir fait de mau-

vaises
si imp
confes
à teni
aussitô
rice,
doute
mandé
casa
ves, m
et rien
teur,
ferme,
ne ch
vous
derez
dont i
à ses
même
dès qu
béissa
qui s'é
pre co
fou. »

2^o (C
commu
les C

Man

vaises confessions. Apportez donc à un acte si important tout le soin qu'il mérite. — La confession terminée, ne vous arrêtez point à tenir des discours inutiles. « Retirez-vous aussitôt, dit saint Léonard de Port-Maurice, à moins que vous n'ayez quelque doute à éclaircir ou quelque conseil à demander. » La bienheureuse Ursule Benincasa disait à ses religieuses: « Soyez brèves, mes filles; dites simplement vos péchés et rien de plus. » Choisissez un bon directeur, qui soit pieux et éclairé, doux et ferme, et une fois que vous l'aurez trouvé, ne changez pas facilement et abandonnez-vous entièrement à sa conduite: ne considérez point sa personne, mais Jésus-Christ dont il est le ministre. — Conformez-vous à ses avis, vous souvenant que les œuvres même les plus saintes perdent leur mérite dès qu'elles sont faites contrairement à l'obéissance. — « Celui, dit saint Bernard, qui s'établit le juge et le maître de sa propre conduite *se donne pour disciple à un fou.* »

2^o *Communion.* — N'omettez point les communions prescrites par la Règle et par les Constitutions de l'Ordre. — Efforcez-

vous de vous rendre digne de la communion fréquente; c'est là seulement que vous trouverez avec abondance la nourriture nécessaire à votre âme, un remède salutaire à toutes vos infirmités spirituelles, et la victoire sur tous vos ennemis. — Sainte Thérèse eût passé à travers une forêt d'épées pour aller communier. — Ne négligez point la préparation et l'action de grâces. « Après la communion, dit sainte Thérèse, songeons à nos intérêts; Dieu paye bien son loyer, si on lui fait bon accueil. » — « Il n'y a point d'oraison plus agréable à Dieu et plus utile à l'âme, ajoute saint Liguori, que celle qui se fait dans l'action de grâces après la communion. »

3^o *Sanctification de la semaine.* — C'est une pieuse pratique de consacrer chacun des jours de la semaine à une dévotion particulière: le dimanche, à la très sainte Trinité; le lundi, aux âmes du purgatoire (1); le mardi, aux saints Anges et à saint An-

1. Un religieux de Saint-François étant venu visiter sainte Marguerite de Cortone et se recommander à ses prières, Notre-Seigneur chargea la sainte de lui dire de célébrer la sainte messe le dimanche en mémoire de sa Nativité et de sa Résurrection; le lundi, pour les âmes du purgatoire; le vendredi, en mémoire de sa Passion, et le samedi en l'honneur de la glorieuse Vierge sa Mère. (*Lég. de sainte Marguerite*, chap. IX.)

toine
seph;
dredi,
sainte
aux
min d
sible.

4^o J
devoir
et aux
pouvez
sont é
compa
Ordre.
pect à
persua
gle et
déclar
fection
conque
qu'un
blâmer
y appo
che et
lasser,
ter les
dre da

toine de Padoue; le mercredi, à saint Joseph; le jeudi, au Saint-Sacrement; le vendredi, à la Passion; le samedi, à la très sainte Vierge. C'est une dévotion propre aux enfants de S. François de faire le chemin de la croix le vendredi autant que possible.

4^o *Esprit paroissial.* — Faites-vous un devoir d'assister aux offices de la paroisse et aux instructions qui y sont faites; vous pouvez entrer dans les associations qui y sont établies, lorsqu'elles ne sont pas incompatibles avec les obligations du Tiers-Ordre. — Donnez partout l'exemple du respect à l'égard de votre pasteur. — Soyez persuadé que M. le curé approuve votre Règle et votre Institut, puisque l'Eglise le déclare saint, méritoire, conforme à la perfection, et menace d'excommunication quiconque oserait le censurer ou empêcher quelqu'un d'y entrer. S'il y a quelque chose à blâmer, ce sont les travers que parfois vous y apportez. Sanctifiez les jours de dimanche et de fête. Sous prétexte de vous délasser, ne vous laissez point aller à fréquenter les réunions mondaines, dont le moindre danger est de remplir l'esprit de mille

vanités frivoles, de dégoûter des pratiques religieuses et de précipiter peu à peu dans l'abîme de la tiédeur. — Que vos conversations soient toujours saintes et édifiantes; bannissez-en avec soin la légèreté, l'esprit de contention et de dispute, les railleries, les médisances, les plaintes et les murmures. Ne fréquentez que des personnes capables de vous porter à la vertu, préférablement les membres de l'Ordre. — N'omettez pas d'exercer les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde, telles que: consoler les affligés, secourir les pauvres, instruire les ignorants, etc. — Voulez-vous mériter la grâce d'une bonne mort: visitez les malades et ne négligez rien pour leur faire recevoir les sacrements. Vous accomplirez ainsi un des principaux devoirs de votre Règle.

§ III. — CHAQUE MOIS.

1^o *Assemblée mensuelle.* — Si vous faites partie d'une Fraternité du Tiers-Ordre, assistez avec exactitude à la réunion mensuelle. Mettez-vous sous la protection du patron qui vous est échu, ne passez aucun

jour
culièr
est po

2^o
le mo
mode
veille,
tes vo
du m
Le le
résolu
Vierg
pourri
votre

Célé
de vo
confir
sible,
tre pr
dre co
ou, à
Ordre
servé
compli

jour sans l'invoquer; honorez-le plus particulièrement le jour de sa fête, et, s'il vous est possible, faites la sainte communion.

2^o *Retraite du mois.* — Choisissez dans le mois le jour qui vous sera le plus commode pour faire une petite retraite. — La veille, récitez le *Veni Creator*; le jour, faites votre préparation à la mort et l'examen du mois en relisant votre règlement de vie. Le lendemain, communiquez et placez vos résolutions sous la protection de la sainte Vierge et de vos saints patrons. — Vous pourriez profiter de ce jour pour découvrir votre âme à votre directeur.

§ IV. — CHAQUE ANNÉE.

Célébrez l'ainversaire de votre baptême, de votre première communion et de votre confirmation. — Faites, s'il vous est possible, la retraite annuelle, et renouvelez votre profession. — Faites en sorte de rendre compte tous les ans au Père Visiteur ou, à son défaut, au Directeur du Tiers-Ordre, de la manière dont vous avez observé la Règle; acceptez avec humilité et accomplissez exactement la pénitence qu'il ju-

gera à propos de vous imposer, conformément à ce que vous avez promis le jour de votre profession. — Célébrez avec une particulière dévotion les fêtes en l'honneur de la très sainte Vierge, de notre Séraphique Père saint François et de vos saints patrons. — Soyez fidèle à faire les exercices du mois de Marie; consacrez le mois de mars à saint Joseph et celui de juin au Sacré-Cœur de Jésus.

§ V. — EN TOUT TEMPS.

Soyez l'enfant respectueux et obéissant de la sainte Eglise Romaine et de votre Evêque diocésain, et de votre curé. — Soyez soumis aux Supérieurs de l'Ordre ainsi qu'aux Visiteurs et aux Directeurs, qui sont leurs délégués. — Evitez avec soin de blâmer et de critiquer qui que ce soit. Soyez charitable dans vos jugements, vos paroles et vos actes. Lisez de temps en temps votre Règle, pénétrez-vous de son esprit et remplissez-en fidèlement les obligations. — Travaillez sérieusement à votre perfection en ne commettant jamais de péché véniel de propos délibéré. « Il en est de nous,

dit le
tracté
d'une
sembl
y pos
de fai
et rep
décou
Hoc
vivrez

Divi
le Co
mon
mon é
parole
peines
expiat
sion e
délivra
toutes
êtes in
molez

dit le P. Aquaviva, lorsque nous avons contracté l'habitude du péché véniel, comme d'une poutre vermoulue qui, bien qu'elle semble intacte au dehors, se brise dès qu'on y pose un fardeau. » — S'il vous arrivait de faire quelque chute, relevez-vous aussitôt et reprenez vos exercices sans jamais vous décourager.

Hoc fac et vives. Faites ceci, et vous vivrez.

OFFRANDE DE LA JOURNÉE.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, mon cœur, mon esprit, ma volonté, mon corps, tout mon être et ma vie avec mes pensées, mes paroles, mes désirs, mes affections, mes peines, mes souffrances et mes œuvres, en expiation de mes péchés, pour la conversion et la sanctification des âmes, pour la délivrance des âmes du purgatoire, et à toutes les intentions auxquelles vous vous êtes immolé sur la croix et vous vous immolez encore tous les jours sur nos autels.

PRIÈRE DU MATIN (1).

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il (2).

O Dieu éternel, me voici prosterné devant le trône de votre infinie majesté: en vous adorant humblement, je vous offre toutes mes pensées, toutes mes paroles, toutes mes actions de ce jour. J'ai l'intention de faire tout pour votre gloire, pour votre amour: pour accomplir votre divine volonté, pour vous servir, vous louer et vous bénir; afin d'être éclairé par les mystères de la foi, d'assurer mon salut, d'avoir part à votre miséricorde et de satisfaire à votre justice divine pour tant de péchés que j'ai commis; pour soulager les âmes du purgatoire; pour obtenir à tous les pécheurs la grâce d'une vraie conversion; en un mot, je veux faire aujourd'hui toutes mes actions en union des pures intentions qu'ont eues en cette vie Jésus et Marie, tous les Saints qui sont dans le ciel et tous les justes qui sont sur

1. Cette prière a été composée par saint Léonard de Port-Maurice, du Premier Ordre de Saint-François.

2. On gagne une indulgence de 50 jours chaque fois qu'on fait le signe de la croix (Pie X, 8 juillet 1903); 100 jours chaque fois qu'on le fait avec de l'eau bénite (Pie IX, 23 mars 1866).

la terre
propre
même
vie et
recevez
tre sair
de ne
et princ
dant la
dulgenc
à toute
jourd'h
plicatio
les soie
soit-il.

Mon
vérités
vous ne

1. On ga
chaque fois
(ces indulg
ces actes; cl
exprime les
indulgence)
pendant un
plénière à l'a

la terre; je voudrais pouvoir signer de mon propre sang cette intention, et je voudrais même la répéter à chaque instant de ma vie et durant toute l'éternité. O mon Dieu! recevez ma bonne volonté; donnez-moi votre sainte bénédiction avec la grâce efficace de ne jamais tomber dans le péché mortel, et principalement durant cette journée, pendant laquelle je désire gagner toutes les indulgences qu'il me sera possible et assister à toutes les messes qui seront célébrées aujourd'hui dans tout l'univers; j'en fais l'application aux âmes du purgatoire, afin qu'elles soient délivrées de leurs peines. Ainsi soit-il.

ACTE DE FOI (1).

Mon Dieu, je crois fermement toutes les vérités que vous nous avez révélées et que vous nous enseignez par votre Eglise, parce

1. On gagne une indulgence de sept ans et sept quarantaines *chaque fois* qu'on récite les actes de foi, d'espérance et de charité (ces indulgences ne sont pas attachées à une formule déterminée de ces actes; chacun peut adopter celle qui lui convient, pourvu qu'elle exprime les motifs respectifs des trois vertus, Benoît XIV); une indulgence plénière une fois le mois au choix, si on récite ces actes pendant un mois. Conditions: confession et prière; une indulgence plénière à l'article de la mort. (Benoît XIV, 28 janvier 1756).

que vous ne pouvez ni vous tromper ni tromper personne.

ACTE D'ESPÉRANCE.

Mon Dieu, j'espère avec une ferme confiance que vous me donnerez, par les mérites de Jésus-Christ, votre grâce en ce monde, et si j'observe vos commandements, votre gloire dans l'autre, parce que vous me l'avez promis et que vous êtes souverainement fidèle dans vos promesses.

ACTE DE CHARITÉ.

Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus toutes choses, parce que vous êtes infiniment aimable, et j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.

Il est bon d'ajouter: *Notre Père*. — *Je vous salue*. — *Je crois en Dieu*. — *Commandements de Dieu*. — *Commandements de l'Eglise*. — *Angelus* (1) ou *Regina cæli*, selon le temps.

1. La pieuse pratique de l'*Angelus* fut établie par saint Bonaventure, dans le Chapitre général de son Ordre tenu à Pise en 1262. Il enjoignit à ses religieux de porter les fidèles à honorer le grand

Au 1
Esprit

Remer

Quel
je, ô
j'ai re
songé
tiré du
pour r
core to
faits. J
reux, j
qui ne
digne c

Demo

Sourc

mystère de
trois Ave
fut approu
Indulgen
le mois, si c
naires : con

PRIÈRE DU SOIR.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Remercions Dieu des grâces qu'il nous a faites.

Quelles actions de grâces vous rendrai-je, ô mon Dieu, pour tous les biens que j'ai reçus de votre infinie bonté? Vous avez songé à moi de toute éternité, vous m'avez tiré du néant, vous avez donné votre vie pour me racheter, et vous me comblez encore tous les jours d'une multitude de bienfaits. Joignez-vous à moi, esprits bienheureux, pour louer le Dieu de miséricorde, qui ne cesse de faire du bien à la plus indigne de ses créatures.

Demandons à Dieu de connaître nos péchés.

Source éternelle de lumière, Esprit-Saint,

mystère de l'Incarnation, en récitant vers le soir, au son de la cloche, trois *Ave Maria*. Cette dévotion, introduite plus tard en France, fut approuvée par Jean XXII.

Indulgence de cent jours chaque fois. Indulgence plénière une fois le mois, si on a récité cette prière tous les jours, aux conditions ordinaires : confession, communion et prières. •

dissipez les ténèbres qui me cachent la laideur et la malice du péché; faites-m'en concevoir une si grande horreur, ô mon Dieu, que je le haïsse, s'il se peut, autant que vous le haïssez vous-même et que je ne craigne rien tant que de le commettre à l'avenir.

Examinons notre conscience sur les fautes commises envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes.

Faisons un acte de contrition.

Mon Dieu, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable, et que le péché vous déplaît; je prends la ferme résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de ne plus vous offenser, de faire pénitence, et de mieux vivre à l'avenir.

Recommandons-nous à Dieu, à la sainte Vierge et aux Saints.

Bénissez, ô mon Dieu, le repos que je vais prendre pour réparer mes forces afin de mieux vous servir. Marie Immaculée,

Mère d
espéran
dre Sé
çois; i
trons.
cédez p
nuit, te
de ma
Angeli

Pénéti
demanc
défaut
plus sp
Exam
avons :
de fois
est la s
Humi
manque
tion et
nous co
en nou
reuse d

Mère de mon Dieu et après lui mon unique espérance; saint Joseph, protecteur de l'Ordre Séraphique; glorieux Père saint François; mon bon Ange et mes saints Patrons, Saints et Saintes de l'Ordre, intercédez pour moi, protégez-moi pendant cette nuit, tout le temps de ma vie et à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

Angelus ou *Regina cœli*, selon le temps

EXAMEN PARTICULIER.

Pénétrons nous de la présence de Dieu, demandons lui la grâce de connaître notre défaut dominant et la vertu qui nous est plus spécialement nécessaire.

Examinons-nous sur le défaut que nous avons résolu de corriger, voyons combien de fois nous y sommes tombés et quelle est la source de toutes ces fautes.

Humilions-nous devant Dieu de tous ces manquements, faisons un acte de contrition et prenons une ferme résolution de nous corriger de notre passion dominante, en nous appliquant à la pratique généreuse de la vertu contraire.

EXAMEN DE RÉGULARITÉ.

Nous donnons un examen détaillé pour les Tertiaires qui ont l'habitude de noter chaque jour leurs manquements et leurs négligences: excellent stimulant pour la piété.

Au réveil: signe de croix et offrande de la journée? — Lever à heure fixe? — Prière du matin? — Méditation? — Messe? — Communion sacramentelle? — Communion spirituelle? — Visite au Saint-Sacrement? — Chemin de la Croix? — Chapelet? — Lecture spirituelle? — Devoirs d'état? — Caractère? — Défaut dominant? — Conversations? — Mortifications volontaires? — Souffrances acceptées? — Repas? — Aumône? — Oraisons Jaculatoires? — Prières pour les défunts? — Bonnes œuvres? — Vertu particulière du mois? — Prières du Tiers-Ordre? — Confession? — Heure sainte? — Retraite du mois? Examen de conscience? — Prière du soir? — Signe de croix avant de s'endormir et offrande de la nuit?

Le T
spécia
perfec
l'Orais
le Ma

En
illustre
çois, é
Saint-C
raison
et devi
thodes
çois de
tres, e
Thérés
sur l'o
beucc
bien p
d'une
person

MÉTHODE D'ORAISON.

D'APRÈS LES ENSEIGNEMENTS DE
SAINT PIERRE D'ALCANTARA.

Le Tertiaire est tenu d'une manière toute spéciale de travailler à l'acquisition de la perfection chrétienne: un petit traité sur l'Oraison se trouvera donc à sa place dans le *Manuel du Tiers-Ordre*.

AVANT-PROPOS.

En 1533, saint Pierre d'Alcantara, cet illustre pénitent de l'Ordre de Saint-François, était Gardien du solitaire couvent de Saint-Onuphre, lorsqu'il composa sur l'oraison un traité qui se répandit vivement et devint comme le modèle des diverses méthodes composées dans la suite. Saint François de Sales le recommande dans ses lettres, et voici en quels termes la séraphique Thérèse fait son éloge: « Il a composé sur l'oraison de petits livres dont on parle beaucoup aujourd'hui, et comme il avait bien pratiqué cet exercice, il en a écrit d'une manière admirablement utile pour les personnes qui s'y adonnent (1). »

1. *Vie de sainte Thérèse* écrite par elle-même, ch. xxx.

En cette matière, la parole de sainte Thérèse fait autorité, et, d'autre part, le Pape Grégoire XV ayant déclaré que la doctrine de saint Pierre d'Alcantara « est une doctrine céleste et dictée par le Saint-Esprit lui-même (2) », son traité de l'oraison ne peut avoir de plus haute recommandation. Mais si, au dire de sainte Thérèse, ce traité était de son temps un puissant moyen de sanctification pour les personnes qui s'adonnaient à l'oraison, pourquoi n'aurait-il pas de nos jours la même vertu? Ne renferme-t-il pas en substance toutes les méthodes qui ont paru depuis? C'est ce qui nous a déterminé à donner les enseignements de saint Pierre d'Alcantara, qui restera toujours l'un des grands maîtres de la vie spirituelle et l'un des plus parfaits modèles de l'homme intérieur.

ARTICLE I.

Définition et importance de l'oraison.

1^o DÉFINITION DE L'ORAISON.

L'oraison mentale est la prière intérieure

x. Boll. Act. S. Petri de Alcantara, p. 651.

de l'â
son q
affecti
tion c
« L'or
un ex
dévelo
crainte
server
II). El
de Die
mérite
en noi
ce que
Ces d
notre
aux c

2

« La
çois d
de l'ho
il ne f
Dieu e
De
est pa

Manu

de l'âme: elle se nomme simplement *oraison* quand elle ne se compose que des affections du cœur: on l'appelle *méditation* quand elle est un travail de l'esprit. « L'oraison, dit saint Pierre d'Alcantara, est un exercice qui a pour but de créer et de développer dans nos cœurs l'amour et la crainte de Dieu, ainsi que la fidélité à observer ses commandements. » (Traité, chap. II). Elle crée et développe en nous l'amour de Dieu par la considération de ce que Dieu mérite de notre part; elle crée et développe en nous la crainte de Dieu par la vue de ce que nous méritons de la part de Dieu. Ces deux considérations inclinent toujours notre volonté à une plus grande fidélité aux commandements.

2^o IMPORTANCE DE L'ORAISON.

« La grâce de l'oraison, dit saint François d'Assise, doit être ardemment désirée de l'homme religieux, parce que, sans elle, il ne fera aucun progrès dans le service de Dieu et n'obtiendra de lui aucune faveur. »

De tous les exercices de piété, il n'en est pas de plus important que l'oraison.

parce que l'assiduité à ce saint exercice est incompatible avec le péché mortel. Comment penser sérieusement à la miséricorde de Dieu et à sa justice, ou aux châtiments éternels réservés aux pécheurs, et oser ensuite commettre le péché mortel?

« L'expérience de tous les jours, dit saint Pierre d'Alcantara, nous montre dans une personne pieuse qui vient de faire oraison, que c'est dans cet exercice que se renouvellent les bonnes résolutions, la ferveur et la détermination à bien faire. »

ARTICLE II.

Méthode d'oraison.

Saint Pierre d'Alcantara divise en six parties sa méthode d'oraison: 1^o *la préparation*, 2^o *la lecture*, 3^o *la méditation*, 4^o *l'action de grâce*, 5^o *l'offrande*, 6^o *la demande*.

« Ces six choses peuvent intervenir, dit-il, dans l'oraison; entre autres avantages, elles ont celui de fournir à l'âme une plus abondante matière de méditation, en la plaçant devant les diverses espèces de fruits,

de se
l'une.

Voi
méth

PR
1^o *h*
lectu
de I
Saint

DE
mém
l'ima
empl
ligen
bont
ou c
ador

TR
actio
mém
lés,
créat
parti
spéci
mém
et d

de sorte que si elle ne peut se nourrir de l'une, elle puisse se nourrir de l'autre. »

Voici le plan général et détaillé de cette méthode.

PREMIÈRE PARTIE. — PRÉPARATION: 1^o *habituelle*, fuite du péché; 2^o *prochaine*, lecture du sujet; 3^o *immédiate*, présence de Dieu, acte de contrition, invocation du Saint-Esprit.

DEUXIÈME PARTIE. — MÉDITATION: 1^o *mémoire*, qui se rappelle et se représente par l'imagination le sujet de l'oraison, par exemple la Passion de Jésus-Christ; 2^o *intelligence*, qui approfondit une vérité, soit la bonté de Dieu, soit sa justice; 3^o *volonté*, ou cœur, amour, reconnaissance, repentir, adoration, admiration, et compassion.

TROISIÈME PARTIE. — CONCLUSION: 1^o *action de grâces*, d'abord pour l'oraison elle-même, pour les motifs qu'elle aura rappelés, ensuite pour les bienfaits généraux: création, rédemption; enfin pour les bienfaits particuliers: préservation, conversion, grâce spéciale à chacun, etc.: 2^o *offrande* de soi-même, de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et dévotions personnelles; 3^o *demande* pour

l'Eglise, pour soi-même, pour le prochain, demande des vertus, surtout de celles opposées au défaut dominant, grâce de l'amour de Dieu.

BOUQUET SPIRITUEL: refrain, devise traçant une ligne de conduite.

RÉSOLUTION: inspirée par la vue de nos nécessités spirituelles.

PREMIÈRE PARTIE. — DE LA PRÉPARATION.

La préparation à l'oraison doit être *habituelle, prochaine et immédiate*.

1° *Préparation habituelle*. — La préparation habituelle consiste dans l'état de grâce et la fuite du péché. Faire oraison, c'est parler à Dieu, c'est s'unir à lui dans un colloque intime; mais celui qui est en état de péché est en révolte contre Dieu; il ne peut donc prétendre à son intimité. La fuite du péché mortel est la préparation obligatoire, et la fuite des plus légers manquements de propos délibéré est la clef d'or qui ouvre sûrement la porte du sanctuaire de l'oraison. Saint Bonaventure dit que « tout le fruit de l'oraison dépend d'une bonne préparation. »

2°
L'orai
par le
se pro
c'est
qu'ell
avec
on pi
impor
avec
notre
ouvra
Seign
qui pa
des g
etc. «
saint
cite l
craint

3° J
tre en
Seign
faire
l'atten
bleme
de pa
du cœ

2° *Préparation prochaine* ou lecture. — L'oraison est l'heure d'audience accordée par le Roi des rois; il convient que l'âme se prépare à cette audience toute intime, et c'est dans la lecture du sujet d'oraison qu'elle découvrira le ton de son langage avec Dieu. Le choix du livre dans lequel on prépare son oraison est d'une grande importance; ce choix doit être en rapport avec les inclinations toutes personnelles de notre piété: tel se sent de l'attrait pour les ouvrages qui traitent de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; tel autre pour ceux qui parlent de telle ou telle vertu, ou encore des grandes vérités de notre sainte religion, etc. « Le meilleur sujet pour chacun, dit saint Pierre d'Alcantara, est celui qui excite le plus son cœur à l'amour et à la crainte de Dieu. » (Chap. II).

3° *Préparation immédiate*. — 1° *Se mettre en la présence de Dieu*, se dire que Notre-Seigneur regarde l'âme qui vient à lui pour faire oraison et se tenir avec le respect et l'attention que l'on aurait s'il était sensiblement présent. 2° *Se reconnaître indigne de parler à Jésus-Christ*, réciter du fond du cœur l'acte de contrition. 3° *Se reconnaî-*

tre incapable de parler dignement à Dieu. Par nous-mêmes nous ne sommes que faiblesse, qu'ignorance, que corruption profonde. Saint Pierre d'Alcantara conseille d'invoquer l'Esprit-Saint pour remédier à notre indignité et à notre incapacité. (*Veni Sancte Spiritus*).

DEUXIÈME PARTIE. — DE LA MÉDITATION.

Saint Bonaventure dit: « Une méditation sainte est si nécessaire à l'oraison, que l'oraison ne peut être parfaite si la méditation ne l'accompagne ou ne la précède. » Dans la méditation, la mémoire, l'intelligence et la volonté ont chacune un rôle particulier.

1° — *La mémoire*. Par la mémoire, on se rappelle soit une circonstance de la vie ou de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit une lecture faite sur le jugement dernier, l'enfer, le paradis, etc.; puis, à l'aide de l'imagination, on se représente le sujet qu'on a préparé. Écoutons encore saint Pierre d'Alcantara: « Lorsque la méditation se fait à l'aide de l'imagination, il faut se représenter chacune des choses comme elle est, ou bien comme elle se pas-

serai
droit
prés
plus
ment
VIII

2°
tellig
qui
tion
et au
Seign
l'éco
dema
fait.

3°
sième
ment
on ai
mand
et ce
et à
faire
en se
venir
que
Pierre

serait en supposant qu'elle se passe à l'endroit même où nous nous trouvons, en notre présence: de la sorte, la représentation sera plus saisissante et plus vifs seront les sentiments qu'elle produira en nous. » (Chap. VIII).

2° *L'intelligence*. — Ce travail de l'intelligence ne doit pas ressembler à une étude qui dessèche l'âme, il doit être une disposition de la volonté à s'affectionner à Dieu et aux choses spirituelles. Parler à Notre-Seigneur dans l'oraison, c'est bien; mais l'écouter, chercher à comprendre ce qu'il demande de nous, c'est beaucoup plus parfait.

3° *Volonté ou cœur*. — C'est dans ce troisième point que consiste l'oraison proprement dite. Dans l'oraison, en effet, on adore, on aime, on se repent, on pleure, on demande, on promet; or, ces divers sentiments et ces divers actes appartiennent au cœur et à la volonté. Il faut bien se garder de faire des efforts tout humains pour exciter en soi une ferveur sensible ou pour en venir à verser quelques larmes. Il suffit que l'on soit « prêt à recevoir, dit saint Pierre d'Alcantara, le sentiment que le Sei-

gneur voudra bien donner, et plus disposé à recevoir l'affection que sa miséricorde accordera qu'à l'exprimer à force de bras. »

Telle est la part que doivent prendre au saint exercice de l'oraison les trois facultés maîtresses de l'âme: la mémoire, l'intelligence et la volonté. Que l'on prenne bien garde toutefois de se figurer qu'elles doivent nécessairement agir méthodiquement l'une après l'autre, rigoureusement subordonnées. Il ne faut pas de *contrainte* dans l'oraison, car, selon la lumineuse définition de sainte Thérèse, elle n'est autre chose qu'un *intime commerce d'amitié où l'âme s'entretient seule à seul avec Dieu. Un commerce d'amitié*, c'est-à-dire un échange de sentiments, une conversation affectueuse dans laquelle l'âme *parle* à son Dieu, et où elle *l'écoute* lui répondre. Les Saints ne craignaient pas d'aller bien avant dans cette sainte familiarité. La séraphique Thérèse avoue ingénument qu'il lui arrivait de dire des *folies* à son Dieu dans ses oraisons.

TROISIÈME PARTIE. — CONCLUSION.

L'audience du grand Roi touche à sa fin; il reste à prendre congé, c'est-à-dire à ré-

sume
meill

1^o
objet
faits

De
à l'a
de s
qu'il
gnet
ainsi

a ob
Le
la r
moy
d'ac

Le
ces
grâc
bonn

Il
tout
sanc

2^o
nou
mên
tion

sumer dans un colloque intime tous les meilleurs sentiments de l'âme envers Dieu.

1° *Action de grâces*. — Elle aura pour objet: 1° l'oraison elle-même; 2° les bienfaits généraux; 3° les bienfaits particuliers.

De même qu'un pauvre mendiant admis à l'audience intime d'un grand prince, avant de se retirer, le remercierait de l'honneur qu'il lui a fait, l'âme doit remercier le Seigneur de l'audience intime de l'oraison, ainsi que des grâces et lumières qu'elle y a obtenues.

Les bienfaits généraux sont: la création, la rédemption, les sacrements, les divers moyens de sanctification. Que de sujets d'action de grâces ?

Les bienfaits particuliers sont des grâces particulières dont l'âme a été favorisée: grâces de préservation, de conversion, de bonnes inspirations, de secours spéciaux, etc.

Il sera bon de réciter le *Magnificat* ou toute autre prière inspirée par la reconnaissance.

2° *Offrande*. — Saint Pierre d'Alcantara nous en indique deux: l'offrande de soi-même, de toutes ses pensées, paroles, actions, épreuves, s'abandonnant entre les

mains de Dieu pour qu'il tasse de nous ce qu'il voudra dans le temps et dans l'éternité.

Mais Jésus-Christ est la plus parfaite des offrandes; il faudra donc « offrir à Dieu le Père les mérites de son Fils et tout ce qu'il a souffert en ce monde, par obéissance, depuis la crèche jusqu'à la croix ».

A ces deux offrandes, notre piété filiale en ajoutera une troisième: offrons l'Immaculée Vierge Marie à son Fils; à cause de ses trésors de grâces et de vertus, Jésus abaissera sur nous un regard de pardon et d'amour.

3^o *Demande.* — Demandons en toute confiance, prions pour l'extension du règne de Jésus-Christ, pour la sainte Eglise, pour le Pape, les Cardinaux, les Evêques et autres ministres inférieurs. Sollicitons pour nous-mêmes le pardon de nos péchés et l'acquisition des vertus, surtout de celle qui est opposée à notre défaut dominant; demandons aussi avec ferveur l'amour de Dieu et la fidélité à sa sainte loi. N'oublions pas notre prochain: parents, amis, bienfaiteurs, ennemis même, prions Dieu de leur accorder toutes les grâces nécessaires

à le
mes
les

Il
frair
mot
rem
faite
vant
prof
sée
soig
de t
sou
jour

La
le s
clair
âme
arm
faut
dan

à leur sanctification; demandons ces mêmes grâces pour les pauvres, les malades, les affligés, etc.

Bouquet spirituel.

Il doit être pour l'âme ce qu'est le refrain d'un cantique préféré, ou encore le mot qui, dans un discours, a profondément remué notre cœur. Dans toute oraison bien faite, il y a une pensée qui pénètre davantage ou une parole qui s'imprime plus profondément dans l'esprit; c'est cette pensée ou cette parole que l'on doit recueillir soigneusement pour en composer une sorte de bouquet dont on se proposera de respirer souvent le parfum dans le cours de la journée.

Résolution.

La résolution doit être inspirée soit par le sujet de l'oraison, soit par la vue plus claire d'une nécessité spirituelle de notre âme; elle doit être particulièrement une arme contre notre défaut dominant, et il faut se la rappeler de temps en temps dans la journée.

Enfin, on termine en récitant soit le *Pater*, soit l'*Ave Maria*, soit le *Sub tuum*.

Durée de l'oraison.

Saint Pierre d'Alcantara recommande de donner à l'oraison le plus de temps possible, mais il faudrait bien se garder de s'en abstenir entièrement sous prétexte qu'on a trop d'occupations. Notre grand saint dit à ce sujet: «Toutefois que celui qui, à cause de ses nombreuses occupations, est pauvre de temps, ne laisse pas d'offrir son obole, comme la pauvre veuve du Temple, parce que, comme ce n'est point par sa négligence qu'il ne demeure pas dans l'exercice de l'oraison, Celui qui pourvoit aux nécessités de toutes les créatures conformément à leur nature pourvoira également aux siennes avec la même sagesse.» Quand les occupations ne permettent pas de faire oraison, il faut au moins avoir le désir de la faire et offrir à Dieu son travail à la place.

ARTICLE III.

Obstacles involontaires.

Parmi les obstacles involontaires signalés

par :
 princ
 distr.
 1^o
 lui
 tuelle
 l'exe
 qu'el
 qu'il
 com
 sa c
 n'a
 S'il
 mett
 qu'il
 beau
 tout
 dit
 cice
 2^o
 encc
 sage
 som
 « C
 nent
 rais
 batt

par saint Pierre d'Alcantara, il y en a trois principaux: le défaut de consolations, les distractions, le sommeil.

1^o *Du défaut de consolations.* — « Pour celui qui manquerait de consolations spirituelles, le remède ne serait pas de laisser l'exercice de l'oraison accoutumée, bien qu'elle lui paraisse aride et sans fruit, mais qu'il se mette en la présence de Dieu comme un accusé coupable; qu'il examine sa conscience et cherche si, par hasard, il n'a pas perdu cette grâce par sa faute. S'il ne peut s'en convaincre, qu'il se soumette à la volonté du Seigneur, qui est qu'il le serve sans consolations. » — « Il fait beaucoup aux yeux de Dieu, celui qui fait tout ce qu'il peut, bien qu'il puisse peu », dit encore notre grand maître dans l'exercice de l'oraison.

2^o *Des distractions.* — Nous empruntons encore à saint Pierre d'Alcantara le passage suivant, ainsi que celui concernant le sommeil.

« Quant aux pensées importunes qui viennent d'habitude nous assaillir pendant l'oraison, il y a un remède, c'est de les combattre courageusement et sans se laisser. Il

ne faut pas cependant que cette résistance se fasse avec une trop grande fatigue et affliction d'esprit, parce que l'oraison n'est pas tant une affaire de force qu'une affaire de grâce et d'humilité.»

3^o *Du sommeil.* — « Si c'est une infirmité, on ne doit pas s'en affliger, puisqu'il n'y a pas de sa faute. Il ne faut pourtant pas se laisser vaincre complètement, mais faire simplement ce que l'on peut, afin de ne point perdre l'esprit d'oraison.» Et plus loin: « D'autres fois le sommeil vient de l'indolence ou du démon. Il faut alors se tenir à genoux, ou debout, ou les bras en croix, sans s'appuyer.»

Nous ne saurions mieux terminer ce petit traité d'oraison qu'en citant les paroles de saint Bonaventure rapportées par saint Pierre d'Alcantara.

« Si vous voulez souffrir avec patience les adversités et les misères de cette vie, soyez homme d'oraison. Si vous voulez acquérir force et constance pour vaincre les attaques de l'ennemi, soyez homme d'oraison. Si vous voulez mortifier votre volonté avec toutes ses affections et tous ses appétits, soyez homme d'oraison. Si vous voulez con-

naître
contr
son.
marc
pénit
d'ora
âme
des p
Si vo
la dé
bonn
homi
et a
Dieu
si vo
les v
vertu
c'est
et la
toute
ses,
de l
bras
l'ora
lequ
aux
vous

naître les ruses de Satan et vous défendre contre ses embûches, soyez homme d'oraison. Si vous voulez vivre allégrement et marcher avec suavité dans la voie de la pénitence et des épreuves, soyez homme d'oraison. Si vous voulez chasser de votre âme les mouches importunes des soucis et des pensées inutiles, soyez homme d'oraison. Si vous voulez la soutenir avec l'aliment de la dévotion et la porter toujours remplie de bonnes pensées et de saints désirs, soyez homme d'oraison. Si vous voulez fortifier et affermir votre cœur dans les voies de Dieu, soyez homme d'oraison. Finalement, si vous voulez arracher de votre âme tous les vices et planter à leur place toutes les vertus, soyez homme d'oraison, parce que c'est dans l'oraison que l'on reçoit l'onction et la grâce de l'Esprit-Saint qui enseigne toutes choses. En outre de toutes ces choses, si vous désirez arriver aux sommets de la contemplation et jouir des doux embrassements de l'Epoux, appliquez-vous à l'oraison, parce qu'elle est le chemin par lequel l'âme monte à la contemplation et aux douceurs des choses célestes. Voyez-vous maintenant la puissance et la vertu

de l'oraison? Et pour prouver tout ce que nous venons de dire, laissant de côté le témoignage des Saintes Ecritures, qu'il nous suffise d'avoir entendu et d'avoir vu et de voir encore tous les jours bien des personnes simples qui ont obtenu toutes les grâces dont nous venons de parler et de bien plus grandes encore par l'exercice de l'oraison. »

« Ils doivent donner grandement leur âme à l'oraison, tous ceux qui veulent imiter Jésus-Christ, les religieux en particulier, qui doivent avoir plus de temps à y consacrer, Je vous exhorte donc, et autant que je le puis, je vous le commande énergiquement, prenez l'oraison pour votre exercice principal: qu'à l'exception de vos devoirs obligatoires, rien ne vous plaise comme l'oraison, parce que rien ne doit vous plaire comme de demeurer avec le Seigneur, et c'est ce qui se pratique dans l'oraison. »
(Saint Bonaventure, *Medit. Vitæ Christi*, cap. XXXVI.)

PRI

O
un p
rayon
à co
Seigr
conn
il m
être

Fai
mal
Faite
de m
que
point
me s
j'ai
état.

Ec
de v
moi
qu'il
m'en
et d
néce

M:

PRIÈRES POUR LA CONFESSION.

Avant la Confession.

O mon Dieu, source de lumière, je suis un pécheur, daignez répandre un de vos rayons dans mon cœur, et venez m'aider à connaître mes péchés. Montrez-les-moi, Seigneur, aussi distinctement que je les connaîtrai quand, au sortir de cette vie, il me faudra paraître devant vous pour être jugé.

Faites-moi connaître, ô Dieu saint, et le mal que j'ai fait, et le bien que j'ai omis. Faites-moi voir le nombre et la grandeur de mes infidélités dans votre service. Faites que je sache combien de fois, jusqu'à quel point j'ai offensé le prochain, le tort que je me suis fait à moi-même, et les fautes que j'ai commises contre les devoirs de mon état.

Eclairez-moi, et ne souffrez pas, ô Dieu de vérité, que l'amour criminel que j'ai pour moi me séduise et m'aveugle: ôtez le voile qu'il met devant mes yeux, afin que rien ne m'empêche de me bien connaître moi-même et de me faire connaître autant qu'il est nécessaire à celui qui tient ici votre place.

MÉTHODE D'EXAMEN DE CONSCIENCE.

Envers Dieu : Omissions ou négligences dans nos devoirs de piété, irrévérences à l'église, distractions volontaires dans nos prières, défaut d'attention, résistance à la grâce, jurements, murmures, manque de confiance et de résignation.

Envers le prochain : Jugements téméraires, mépris, haine, jalousie, désirs de vengeance, querelles, emportements, imprécations, injures, médisances, railleries, faux rapports, dommages aux biens ou à la réputation, mauvais exemple, scandale, manque de respect, d'obéissance, de charité, de zèle, de fidélité.

Envers soi-même : Vanité, respect humain, mensonges, pensées, discours et actions contraires à la pureté, intempérance, colère, impatience, vie inutile et sensuelle, paresse à remplir les devoirs de notre état.

Après l'examen.

Mon Dieu, je suis tout confus, et je n'ose lever les yeux vers vous, parce que mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête. Je vous supplie néanmoins, Seigneur,

de pr
vous
vous

Seig
mon
sincèr
votre
afin
Chris
et me
enner

O
vous
toute
de la
misér
vous
œur
grand
livré
vous

de prêter l'oreille à ma faible prière; je vous confesserai mes péchés, je reviens à vous pour vous suivre de tout mon cœur.

Au moment de se confesser.

Seigneur, soyez dans ma bouche et sur mon cœur, afin que je fasse une confession sincère. Soyez aussi dans la bouche de votre ministre à qui je vais m'adresser, afin qu'il m'applique le sang de Jésus-Christ, votre Fils, pour guérir mes plaies et me rendre invulnérable aux attaques des ennemis de mon salut.

Après la confession.

ACTION DE GRACES.

O mon âme, bénissez le Seigneur, qui vous pardonne tous vos péchés, qui guérit toutes vos infirmités, qui rachète votre vie de la mort, et qui vous environne de sa miséricorde et de ses grâces. O mon Dieu, vous êtes miséricordieux et plein de douceur: vous ne m'avez pas puni selon la grandeur de mes iniquités: vous avez délivré mon âme et vous avez jeté derrière vous tous mes péchés. Je vous ai confessé

mon injustice et vous m'avez pardonné. Soyez-en béni à jamais: en continuant à me faire miséricorde, agréez les très humbles actions de grâces que je vous rends par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils. Ainsi soit-il.

PRIÈRES POUR LA COMMUNION.

Avant la Communion.

I. ACTE DE FOI ET D'ESPÉRANCE.

Mon aimable Jésus, je crois fermement que je vais recevoir votre corps, votre sang, votre âme et votre divinité; je le crois parce que vous l'avez dit, et j'espère de votre infinie bonté les biens et les grâces que vous donnez à ceux qui vous reçoivent avec les sentiments d'une foi vive et d'une confiance entière.

II. ACTE D'ADORATION ET D'HUMILITÉ.

Mon aimable Jésus, je vous adore dans la sainte Hostie avec tout le respect dont je suis capable. Je confesse humblement que je ne suis pas digne de vous recevoir,

mais d
âme se

Ce se
digne c
je les
nouveau
vous d
mille f
core un

Vous
Dieu,
même
âme, c
mais p
che-toi
qui te
de cor
pasteur
sasier
pre sa

mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.

III. ACTE DE CONTRITION.

Ce sont mes péchés qui me rendent indigne de vous recevoir, ô mon Dieu. Déjà je les ai détestés, et je les déteste de nouveau de tout mon cœur, parce qu'ils vous déplaisent, et je suis prêt à mourir mille fois plutôt que d'en commettre encore un seul.

IV. ACTE DE CONFIANCE.

Vous voulez donc bien encore, ô mon Dieu, malgré mes indignités, être vous-même ma nourriture et ma vie ! O mon âme, cesse de t'attrister et de te troubler ; mais plutôt ranime ta confiance et approche-toi sans crainte de ce Dieu de bonté qui te tend les bras, de ce médecin plein de compassion qui veut te guérir, de ce pasteur plein de tendresse qui veut te rassasier de sa propre chair et de son propre sang.

V. ACTE D'AMOUR ET DE DÉSIR.

O mon aimable Jésus, qui m'avez aimé jusqu'à mourir pour moi et jusqu'à me nourrir de votre chair adorable, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus toutes choses: venez prendre possession de mon cœur, qui désire ardemment être uni au vôtre.

PRIÈRE DU SAINT CURÉ D'ARS.

(Que l'on peut réciter avant de communier.)

« O mon bon Père qui êtes dans les
 » cieux, je vous offre en ce moment votre
 » cher Fils, tel qu'on l'a pris, qu'on l'a
 » descendu de la croix, qu'on l'a déposé
 » entre les bras de la très Sainte Vierge,
 » et qu'elle vous l'a offert en sacrifice pour
 » nous. Je vous offre son très saint corps,
 » et par la bouche de sa sainte Mère, je
 » vous demande la rémission de mes péchés,
 » afin de faire une bonne communion, pour
 » obtenir *(telle ou telle grâce, par exemple:*
 » *la foi, la charité, l'humilité, etc.)* »

I. ACT

Je v
 divin
 je den
 ble qu
 s'abai
 ô mira
 vous é
 ce doi
 envers

I

Mon
 tout r
 que le
 dans
 dignes
 bienfa
 pour
 ment.

III.

O n

Après la Communion.

I. ACTE DE RECUEILLEMENT ET D'AMOUR.

Je vous ai donc heureusement trouvé, ô divin Jésus! Vous demeurez en moi et moi je demeure en vous. Quoi! est-il donc croyable que le Dieu de toute majesté ait daigné s'abaisser à venir jusqu'en moi! O excès! ô miracle! ô prodige de bonté! O mon Dieu! vous êtes vraiment riche et magnifique dans ce don infiniment précieux de votre charité envers les enfants des hommes.

II. ACTE D'ADORATION ET DE REMERCIEMENT.

Mon aimable Jésus! je vous adore de tout mon cœur; je m'unis aux adorations que les Anges et les Saints vous rendent dans le ciel. Incapable de vous offrir de dignes actions de grâces pour un si grand bienfait, je les prie de vous en remercier pour moi et de vous en louer éternellement.

III. ACTE D'AMOUR ET D'OFFRANDE.

O mon aimable Jésus, qui êtes la bonté

même, embrasez-moi de plus en plus du feu de votre amour. Recevez, malgré mon indignité, l'offrande que je vous fais de moi-même, afin que rien ne puisse désormais me séparer de vous.

IV. ACTE D'OFFRANDE.

Mon aimable Jésus, qui connaissez ma faiblesse et les besoins de mon âme, accordez-moi la grâce de me corriger de mes défauts et d'avancer dans la vertu. Secourez votre sainte Eglise dans tous ses besoins. Bénissez mes parents, mes amis et mes ennemis, et faites-nous à tous la grâce d'être un jour réunis dans le ciel.

PRIÈRE.



O bon et très doux Jésus, me voici prosterné en votre présence. Je vous prie et vous conjure avec toute l'ardeur de mon âme de daigner imprimer dans mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes fautes et une très ferme volonté

de m'
et une
en esp
ces p
quait
bon J
et ils

On
commu
de Jé
tions d
par ex

Soit
Le

P

Pér
fond
bless
cette
faisai
d'être
vous.
Qu

de m'en corriger, tandis qu'avec un grand amour et une grande douleur je considère et contemple en esprit vos cinq plaies, ayant devant les yeux ces paroles que le prophète David vous appliquait déjà en les mettant dans votre bouche, ô bon Jésus : *Ils ont percé mes mains et mes pieds, et ils ont compté tout mes os.* (Ps. XXI, 17, 18.)

On gagne une indulgence plénière quand, après avoir communié, on récite cette prière devant une image de de Jésus crucifié ; il faut ajouter une prière aux intentions du Souverain Pontife (trois *Pater, Ave* et *Gloria* par exemple). (Pie IX. S. C. Ind., 31 juillet 1848.)

Soit loué et remercié à tout moment
Le très saint et très divin Sacrement,
(100 jours d'indulg. Rac., p. 124.)

PRIÈRE DE SAINT BONAVENTURE.

Pénétrez-moi, Seigneur Jésus, jusqu'au fond du cœur, de la douce et salutaire blessure de votre amour ; remplissez-moi de cette charité vive, sincère et tranquille, qui faisait désirer à votre Apôtre saint Paul d'être séparé de son corps pour être avec vous.

Que je sois affamé de vous, qui êtes le

pain des Anges, la nourriture des âmes saintes, le pain vivant qui soutenez le cœur de l'homme et qui contenez en vous toute douceur. Que mon cœur ait toujours faim de vous, ô pain désirable! qu'il ait soif de vous, ô fontaine de vie! Que je ne cesse de vous désirer, vous que les Anges désirent voir et qu'ils voient toujours avec un nouveau bonheur.

Que mon âme vous souhaite, qu'elle vous cherche, qu'elle vous trouve; soyez l'objet de mes désirs, le sujet de mes méditations et de mes entretiens. Que je fasse tout pour votre gloire, avec amour et avec joie, avec une persévérance qui dure jusqu'à la fin, et que vous soyez seul mon espérance.

Que je vous aime, que je vous serve sans dégoût et sans relâchement. Soyez mon refuge, ma consolation, mon secours, mon partage, mon bien, mon trésor, dans lequel mon cœur soit pour jamais fixé, et que mon âme soit éternellement, immuablement enracinée en vous. Ainsi soit-il.

AUTRE PRIÈRE DE SAINT BONAVENTURE.

O Seigneur très saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, par votre générosité et celle

de vot
la mor
de sa
Franç
pauvre
tous vo
d'être
de poi
bénéfic
ma mi
foulé a
que d'

(Indul
rescrit au

Nous
nard in
rituelle
contriti
de rec
ment c
consiste
suppos

On p
proche
l'hostie

de votre Fils, qui a souffert la passion et la mort pour moi, par la sainteté éminente de sa Mère, et par les mérites de saint François et de tous les Saints, accordez-moi, pauvre pécheur que je suis, et indigne de tous vos bienfaits, de vous aimer vous seul, d'être toujours insatiable de votre amour, de porter constamment dans le cœur le bénéfice de votre passion, de reconnaître ma misère et de désirer d'être méprisé et foulé aux pieds de tous, de ne m'affliger que d'une chose, du péché. ✠. Ainsi soit-il.

(Indulgence de 100 jours une fois le jour: Pie IX, rescrit autographe du 11 avril 1874).

De la Communion spirituelle.

Nous donnons la méthode que saint Léonard indique pour faire la communion spirituelle: il faut émettre d'abord un acte de contrition, puis exciter en soi un vif désir de recevoir Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour: *c'est en cela même que consiste la communion spirituelle*: le désir suppose un acte de foi à la présence réelle.

On peut ensuite se représenter qu'on s'approche de la table sainte et qu'on reçoit l'hostie des mains du prêtre ou d'un saint

pour qui on a une dévotion particulière, ou même de la sainte Vierge.

Cet acte de l'imagination n'est pas nécessaire; ne pas trop s'y arrêter. Enfin, il faut considérer dans un profond silence, Notre-Seigneur au-dedans de soi, l'adorer, le remercier et faire tous les actes qu'on a coutume de faire après la communion sacramentelle.

« La communion spirituelle, ajoute saint Léonard, est un trésor si précieux qu'elle remplit l'âme de toutes sortes de biens. Elle enflamme le cœur d'amour pour Dieu, l'unit à lui et le dispose à recevoir les faveurs les plus signalées. Plusieurs docteurs ne craignent pas de dire qu'on peut faire quelquefois la communion spirituelle avec tant de ferveur qu'on y reçoive la même grâce que si l'on communiait réellement. »

Pour nous faire voir combien cette manière de communier lui plaît, Notre-Seigneur a bien voulu plusieurs fois exaucer les désirs de ses serviteurs en les communiant de ses propres mains, comme il arriva à sainte Claire de Montefalco, ou bien par la main des Anges, comme il arriva au docteur séraphique saint Bonaventure.

On p
les foi
le jour
Choisis
prêtre

Venez
mon â
et rasi
mon â

Si v
sieurs
Port-M
temps

VIS

Pour
Sacrem
des int
thode à

Les à
volontà
à porte
routine
particul
prémun
vous de

On peut communier spirituellement toutes les fois qu'on le veut, le matin et le soir, le jour et la nuit, à l'église et à la maison. Choisissez de préférence le moment où le prêtre communique à la messe.

Venez, ô bon Jésus, l'amour et la vie de mon âme, venez dans ce pauvre cœur, venez et rassasiez mes désirs, venez et sanctifiez mon âme; venez, ô très doux Jésus! venez!

Si vous pratiquez ce pieux exercice plusieurs fois par jour, dit saint Léonard de Port-Maurice, je vous donne un mois de temps pour voir votre cœur tout changé.

VISITE AU T.-S.-SACREMENT.

Pour bien faire vos visites au Très-Saint-Sacrement, vous avez des défauts à éviter, des intentions à vous proposer, une méthode à suivre.

Les *défauts* à éviter sont les distractions volontaires, le respect humain, la curiosité à porter les regards de côté et d'autre, la routine surtout qui semble se mêler en particulier à cet exercice. Or, pour vous prémunir contre tous ces défauts, je ne vous demande qu'une chose, c'est que vous

ayez une foi vive et que vous interrogiez cette foi; tandis que vous avancez en silence vers le lieu saint, répétez en vous-même: Qui suis-je? Que vais-je faire! Laissez agir votre foi en prenant de l'eau bénite pour vous purifier, en faisant le signe de la croix, et fléchissant le genou, en vous prosternant aux pieds de Jésus-Christ.

Si vous croyez fermement, si votre foi est pratique, votre cœur vous dira tout ce que vous devez faire; il en sortira comme des traits enflammés de lumière, de confiance, de générosité et d'amour.

Les *intentions* que vous devez vous proposer sont: 1° d'adorer Jésus-Christ, d'honorer sa présence réelle non seulement dans l'église où vous êtes, mais encore dans tous les lieux de la terre où il est le moins honoré et le plus abandonné; 2° de le remercier d'un si grand don et de tous les autres bienfaits que vous avez reçus de lui; 3° de lui faire amende honorable pour tant d'outrages qu'il reçoit tous les jours dans la divine Eucharistie; 4° de vous entretenir avec lui, et de lui expliquer vos besoins, vos peines, vos afflictions, vos embarras, vos affaires et vos projets; 5° enfin d'obtenir

pour vo
de sal
saint a

La n
suivant
devant
devez
tentez-v
Christ,
de lui
de proc
inspirer

Dans
plus ce
pourrez
si fami

Nous
Jésus-C
qui son
bénisso
monde

Je vo
douce e
ce qui
cette pu
faites q
amour,

pour vous et pour les autres toutes les grâces de salut, de satisfaction, et surtout son saint amour.

La *méthode* à suivre doit être différente, suivant le temps que vous avez à passer devant le Très-Saint Sacrement. Si vous ne devez y rester que quelques instants, contentez-vous d'adorer profondément Jésus-Christ, de faire la communion spirituelle, de lui demander telle ou telle grâce, et de produire tel ou tel acte que l'amour vous inspirera.

Dans les visites où vous passez un temps plus considérable avec Jésus-Christ, vous pourrez vous servir des prières suivantes, si familières à notre Père saint François.

Nous vous adorons, ô très saint Seigneur Jésus-Christ, ici et dans toutes vos églises qui sont par toute la terre, et nous vous bénissons de ce que vous avez racheté le monde par votre sainte Croix.

Je vous supplie, Seigneur, dont la force douce et brûlante enlève mon âme à tout ce qui est sous le ciel, pénétrez-moi de cette puissante flamme de votre amour, et faites que je meure pour l'amour de votre amour, ô vous qui avez daigné mourir

pour l'amour de mon amour. Je vous demande cette grâce par vous-même, Fils de Dieu qui vivez et réglez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

RETRAITE DU MOIS.

Cet exercice consiste à choisir un jour, chaque mois, pour rentrer sérieusement en soi-même, c'est-à-dire pour examiner avec soin la manière dont on a rempli ses devoirs pendant le mois qui vient de s'écouler et pour voir comment on veut les remplir le mois qui va suivre, et ainsi se préparer à une sainte mort.

Nos meilleures résolutions s'affaiblissent bien vite, si nous n'avons soin de les alimenter. Les sentiments de foi s'effacent peu à peu, la ferveur diminue, une funeste routine s'introduit dans les actions les plus saintes, et l'on tombe, sans s'en apercevoir, dans la tiédeur ou dans un état plus funeste encore.

MÉTHODE.

I.

Dès la veille au soir, commencez à vous

prépa
récite
Pratic
per;
dema
lemen
entret

A v
premi
tre p
ce jo
compt
capab
impor
de co
fond

Dès
prière
recuei
derniè

Pou
des fi
vos p
vez, r
ter de

Man

préparer à ce saint exercice. Et, pour cela, récitez attentivement le *Veni Creator*. — Pratiquez une mortification à votre souper; — préparez votre oraison pour le lendemain; — tâchez de redoubler de recueillement, — et en allant prendre votre repos, entretenez votre esprit de pieuses réflexions.

II.

A votre réveil, consacrez à Dieu votre première pensée, votre première parole, votre première action. — Figurez-vous que ce jour vous est accordé pour régler vos comptes avec Dieu. — Ecartez toute idée capable de vous distraire, car il est très important, pour bien faire cette retraite, de commencer la journée dans le plus profond recueillement.

Dès que vous serez habillé, faites votre prière et votre méditation avec le même recueillement que si vous les faisiez pour la dernière fois.

Pour sujet de méditation, choisissez *une des fins dernières de l'homme*, ou une de vos principales obligations. Si vous le pouvez, rendez-vous à l'église pour vous acquitter de ce premier exercice.

Passé ce jour dans le silence et le recueillement autant que vous le permettront votre état, vos occupations et les personnes avec lesquelles vous vivez.

III.

Dans la matinée ou dans le courant de la journée, vous emploierez quelque temps, selon le plus ou moins de loisir que vous aurez, à faire un *examen sérieux* sur l'état de votre âme. Pour cela, lisez d'abord attentivement votre règlement de vie, vos résolutions prises dans les autres retraites; ou, si vous n'avez rien d'écrit, tâchez de vous rappeler les avis de votre confesseur. Voyez où vous en êtes avec Dieu, et prenez la résolution de vous corriger de ce qui lui déplaît dans votre âme. Avant de faire cet examen, invoquez le Saint-Esprit, afin que ses lumières vous aident à pénétrer dans les replis souvent si obscurs de la conscience.

IV.

Tâchez de prendre dans la soirée une demi-heure ou un quart d'heure pour faire la *préparation à la mort*. N'omettez jamais cette pratique; elle forme, avec l'examen

dont
sentie
Reti
tranq
tures,
cifix
sur la
Qu'
Qua
Suis

Vou
main
nion
vie (1)

PR

Jésu

1. La
MARIE-I
\$ 0. 15. l
2. Cen
et en p
plénière
S. C. de

dont nous venons de parler, la *partie essentielle* de la retraite du mois.

Retirez-vous dans un lieu parfaitement tranquille. Et là, oubliant toutes les créatures, mettez-vous à genoux devant un crucifix et livrez-vous à de sérieuses réflexions sur la mort.

Qu'est-ce que mourir ?

Quand et comment mourrai-je ?

Suis-je prêt à mourir ?

V.

Vous pouvez clore la retraite le lendemain matin, en faisant la sainte communion comme si elle était la dernière de votre vie (1).

PRIÈRE POUR DEMANDER LA GRACE D'UNE BONNE MORT (2).

A Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Jésus, mon Seigneur, Dieu de bonté, Père

1. *La Retraite du Mois*, sa nécessité, sa pratique, par le R. P. MARIE-MANSUY, O. F. M. Élegante brochure de 120 pages. Prix : \$ 0. 15. M^{on} Ste Élisabeth.

2. *Cent jours d'indulgence* une fois le jour en récitant cette prière et en priant aux intentions du Souverain Pontife : *Indulgence plénière* une fois le mois aux conditions ordinaires. (Léon XIII, S. C. des Ind., 11 août 1884.)

de miséricorde, je me présente devant vous avec un cœur humilié, contrit et repentant. Je vous recommande ma dernière heure et ce qui doit la suivre.

Quand mes pieds immobiles m'avertiront que ma course en ce monde est près de finir, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes mains tremblantes et engourdis ne pourront plus serrer le crucifix contre mon cœur, et que, malgré moi, elles le laisseront tomber sur mon lit de douleur, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes yeux voilés et troublés par l'effroi d'une mort imminente porteront vers vous leurs regards incertains et mourants, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes lèvres froides et tremblantes prononceront pour la dernière fois votre adorable nom, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes joues pâles et livides inspirent aux assistants la compassion et la terreur, et que mes cheveux, baignés des sueurs de la mort, se dressant sur ma tête, annonceront ma fin prochaine, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes oreilles, près de se fermer

pour
s'ouvr
la sen
pour
ayez p

Qua
fantôn
gée d
esprit,
quité
luttera
drait
des et
cordie

Qua
les do
horreu
bats c
séricor

Quar
sympté
recevez
piation
time d
ment,
moi.

Quan

pour toujours aux discours des hommes, s'ouvriront pour vous entendre prononcer la sentence irrévocable qui fixera mon sort pour toute l'éternité, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mon imagination, agitée par des fantômes horribles et effrayants, sera plongée dans les tristesses mortelles; que mon esprit, troublé par le souvenir de mes iniquités et par la crainte de votre justice, luttera contre l'ange des ténèbres, qui voudrait me dérober la vue de vos miséricordes et me jeter dans le désespoir, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mon faible cœur, oppressé par les douleurs de la maladie, sera saisi des horreurs de la mort et brisé par ses combats contre les ennemis de mon salut, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand je verserai mes dernières larmes, symptômes de ma dissolution prochaine, recevez-les, ô mon Jésus, en sacrifice d'expiation, afin que je meure comme une victime de pénitence; et dans ce terrible moment, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes parents et mes amis assem-

blés autour de moi, s'attendront sur mon douloureux état et vous invoqueront en ma faveur, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand j'aurai perdu l'usage de tous les sens, que le monde entier aura disparu pour moi, et que je gémirai dans les angoisses de la dernière agonie et les affres de la mort, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand les derniers soupirs de mon cœur presseront mon âme de sortir de mon corps, acceptez-les comme venant d'une sainte impatience d'aller à vous, et vous, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mon âme, sur le bord de mes lèvres, sortira pour toujours de ce monde, et laissera mon corps pâle, glacé et sans vie, acceptez la destruction de tout mon être comme un hommage que je veux rendre à votre divine majesté; et alors, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Enfin, quand mon âme paraîtra devant vous et qu'elle verra pour la première fois la splendeur immortelle de votre majesté, ne la rejetez pas de votre présence, mais daignez me recevoir dans le sein de vos

miséric
ment
ayez pi

O D
mort, r
ment,
et la s
puisse
votre s
Seigne
vous d
soit-il.

POU

Proste
rable n
mon D
grâces,
que ma
que voi
la bien
Pardo

miséricordes, afin que je chante éternellement vos louanges. Miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Oraison.

O Dieu, qui, en nous condamnant à la mort, nous en avez caché l'heure et le moment, faites que, passant dans la justice et la sainteté tous les jours de ma vie, je puisse mériter de sortir de ce monde dans votre saint amour, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

AUTRE PRIÈRE

POUR DEMANDER UNE BONNE MORT.

Prosterné devant le trône de votre adorable majesté, je viens vous demander, ô mon Dieu, la plus précieuse de toutes les grâces, la grâce d'une bonne mort. Quelque mauvais usage que j'aie fait de la vie que vous m'avez donnée, accordez-moi de la bien finir et de mourir dans votre amour.

Pardonnez-moi, ô mon Dieu, tout le mal

que j'ai fait, et ayez pour agréable le peu de bien que vous m'avez aidé à faire. Pardonnez-moi; car je me repens de mes fautes, et je les déteste par le seul motif de votre bonté. Pardonnez-moi car je pardonne de tout mon cœur à ceux qui ont pu m'offenser.

Je crois, ô mon Dieu, tout ce que vous avez révélé à votre Eglise. — J'espère en vous, fondé sur vos promesses et sur vos mérites infinis, divin Sauveur, vous qui ne voulez pas que je périsse, et qui êtes mort pour moi. — Je vous aime, ô mon Dieu, de toute l'étendue de mon âme, et de toutes les affections de mon cœur.

Je vous adore avec une humble soumission. Je vous remercie de toutes les grâces que vous m'avez faites en cette vie, et surtout de ce que vous me donnez le moyen de me préparer à la mort.

Je l'accepte en esprit de pénitence, en union à celle de mon Sauveur, et par obéissance à vos adorables volontés.

Père saint, ayez pitié de moi; faites-moi miséricorde.

Père tendre, je remets mon âme entre vos mains.

Jésus
mainte.

Saint
trez da
vous m
intercé

Heur
tre les
moi de
Glori
à mes

Ange
grands
protect
nez pas

Seign
l'amerti
pure, q
ayez pi
elle sor

PRIÈRES

Seigneur
Jésus-Cl
Seigneur

Jésus, soyez mon Sauveur, protégez-moi.
maintenant et à l'heure de ma mort.

Sainte Marie, Mère de miséricorde, montrez dans ce dernier moment de ma vie, que vous me regardez comme un de vos enfants, intercédez pour moi.

Heureux saint Joseph, qui êtes mort entre les bras de Jésus et de Marie, obtenez-moi de mourir en prédestiné.

Glorieux Père saint François, assistez-moi à mes derniers moments.

Ange du ciel, fidèle gardien de mon âme; grands Saints que Dieu m'a donnés pour protecteurs pendant ma vie, ne m'abandonnez pas à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

Seigneur Jésus, je vous en conjure par l'amertume que ressentit votre âme très pure, quand elle sortit de votre corps béni, ayez pitié de mon âme pécheresse quand elle sortira de mon corps. Ainsi soit-il.

PRIÈRES POUR LA RECOMMANDATION DE L'ÂME
DES AGONISANTS. •

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Sainte Marie, priez pour lui.
 Saints Anges et Archanges, priez tous p. 1.
 Saint Abel, priez pour lui.
 Chœur des Justes, priez pour lui.
 Saint Abraham, priez pour lui.
 Saint Jean-Baptiste, priez pour lui.
 Saint Joseph, priez pour lui.
 Saints Patriarches et Prophètes, priez t. p. 1.
 Saint Pierre, priez pour lui.
 Saint Paul, priez pour lui.
 Saint André, priez pour lui.
 Saint Jean, priez pour lui.
 Sts Apôtres et Evangélistes, priez tous p. 1.
 Saints Disciples du Seigneur, priez tous p. 1.
 Saints Innocents, priez tous pour lui.
 Saint Etienne, priez pour lui.
 Saint Laurent, priez pour lui.
 Saints Martyrs, priez tous pour lui.
 Saint Sylvestre, priez pour lui.
 Saint Grégoire, priez pour lui.
 Saint Augustin, priez pour lui.
 Sts Pontifes et Confesseurs, priez tous p. 1.
 Saint Benoît, priez pour lui.
 Notre Père Saint François, priez pour lui.
 Saint Camille, priez pour lui.
 Saint Jean de Dieu, priez pour lui.
 Saints Moines et Ermites, priez tous p. lui.

Sainte
 Sainte
 Stes V
 Sts et
 Soyez-l
 Soyez-l
 De voi
 Du pér
 D'une
 Des pe
 De tou
 De la p
 Par vo
 Par vo
 le, Se
 Par vot
 le, Se
 Par vo
 le, Se
 Par vo
 Seign
 Par la
 délivr
 Au jour
 Pécheu
 Pardon
 plions

Sainte Marie-Madeleine, priez pour lui.

Sainte Lucie, priez pour lui.

Stes Vierges et Veuves, priez toutes p. lui.

Sts et Saintes de Dieu, intercédez tous p. l.

Soyez-lui propice, pardonnez-lui, Seigneur.

Soyez-lui propice, délivrez-le, Seigneur.

De votre colère, délivrez-le, Seigneur.

Du péril de la mort, délivrez-le, Seigneur.

D'une mauvaise mort, délivrez-le, Seigneur.

Des peines de l'enfer, délivrez-le, Seigneur.

De tout mal, délivrez-le, Seigneur.

De la puissance du démon, délivrez-le, Seig.

Par votre Nativité, délivrez-le, Seigneur.

Par votre Croix et votre Passion, délivrez-le, Seigneur.

Par votre mort et votre Sépulture, délivrez-le, Seigneur.

Par votre glorieuse résurrection, délivrez-le, Seigneur.

Par votre admirable Ascension, délivrez-le, Seigneur.

Par la grâce du Saint-Esprit consolateur, délivrez-le, Seigneur.

Au jour du jugement, délivrez-le, Seigneur.

Pécheurs, nous vous supplions, exaucez-nous.

Pardonnez-lui ses péchés, nous vous en supplions.

Seigneur, ayez pitié de nous.
 Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
 Seigneur, ayez pitié de nous.

Le malade étant à l'agonie, on dit :

Partez de ce monde, âme chrétienne au nom de Dieu le Père tout-puissant, qui vous a créée; au nom de Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous; au nom de l'Esprit-Saint qui est descendu sur vous; au nom des Anges et des Archanges, au nom des Trônes et des Dominations; au nom des Principautés et des Puissances; au nom des Chérubins et des Séraphins; au nom des Patriarches et des Prophètes; au nom des saints Apôtres et Evangélistes; au nom des saints Martyrs et Confesseurs; au nom des saints Moines et Solitaires; au nom des saintes Vierges; au nom de tous les Saints et de toutes les Saintes de Dieu. Que votre demeure soit aujourd'hui dans la paix, et votre habitation dans la sainte Sion. Par le même J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

Dieu miséricordieux, Dieu clément, qui par votre infinie miséricorde, remettez les péchés de ceux qui en font pénitence, et

dont l
 crime
 servit
 en de
 exauc
 plein
 maine
 pu co
 chez
 memb
 vous
 ses la
 miséri
 d'une
 suppli
 Je
 sant,
 entre
 créatu
 mort l
 ne, ve
 vous a
 troupe
 de vo
 corps.
 juger
 un ac

dont le pardon efface jusqu'à la trace de nos crimes, jetez un regard favorable sur votre serviteur N., qui avoue ses fautes, qui vous en demande pardon de tout son cœur, et exaucez sa prière. Renouvelez en lui, Père plein de clémence, ce que la fragilité humaine ou la malice de l'esprit tentateur ont pu corrompre ou gâter dans son âme. Attachez au corps de votre sainte Eglise ce membre que vous avez racheté. Laissez-vous toucher par ses gémissements et par ses larmes. Il n'a de confiance qu'en votre miséricorde; daignez l'admettre à la grâce d'une parfaite réconciliation. Nous vous en supplions par J.-C. N.-S. R. Ainsi soit-il.

Je vous recommande à Dieu tout-puisant, mon cher frère, et je vous remets entre les mains de celui dont vous êtes la créature, afin qu'après avoir payé par votre mort la dette commune de la nature humaine, vous retourniez à votre Créateur, qui vous a formé du limon de la terre. Que la troupe glorieuse des Anges vienne au devant de votre âme, lorsqu'elle sortira de votre corps. Que le sénat des Apôtres, qui doit juger avec Dieu tout l'univers, vous fasse un accueil favorable. Que la triomphante

armée des Martyrs se réjouisse à votre arrivée. Que l'éclatante réunion des Confesseurs vous environne. Que le chœur joyeux des Vierges vous reçoive. Qu'admis dans le sein d'Abraham, tous les Patriarches vous félicitent et vous embrassent. Que Jésus-Christ se montre à vous plein de douceur et d'allégresse: qu'il vous place au rang de ceux qui doivent toujours être auprès de Lui. Puissiez-vous ignorer tout ce que les ténèbres, les flammes et les tourments ont d'horrible, d'épouvantable! Que le démon et ses ministres se reconnaissent vaincus en vous voyant arriver accompagné des Anges; que cette troupe infernale se précipite dans l'abîme du chaos éternel dès que vous paraîtrez. Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dissipés; que ceux qui le haïssent fuient à sa présence, qu'ils se dissipent comme la fumée; que les méchants périssent devant Dieu, comme la cire fond devant le feu. Que les justes, au contraire, soient dans la joie et le ravissement devant le Seigneur, et qu'ils soient comblés d'allégresse. Que tous les démons soient confondus et qu'ils vous laissent libre le chemin du ciel. Que Jésus-Christ, qui a souffert pour vous, vous déli-

vre de
vous s
mort
paradi
que r
teur v
ses b
péchés
nombr
Rédem
temple
au ra
douce
divine

℞. A

Rece
teur d
espéré

Seign
teur d
les ma

Seign
teur co
de la

℞. A

Seign

vre de tout supplice en l'autre monde, qu'il vous sauve de la peine éternelle, lui qui est mort pour vous; qu'il vous place dans son paradis pour y jouir des délices spirituelles que rien ne pourra troubler. Que ce Pasteur véritable vous reconnaisse pour une de ses brebis, qu'il vous pardonne tous vos péchés, et qu'il vous mette à sa droite, au nombre de ses élus. Puissiez-vous voir votre Rédempteur face à face! puissiez-vous contempler sans cesse ce Dieu de Vérité! Placé au rang des Bienheureux, allez goûter les douceurs de la joie et de la contemplation divine dans tous les siècles des siècles.

℞. Ainsi soit-il.

Recevez, Seigneur, l'âme de votre serviteur dans le port du salut, comme il l'a espéré de votre miséricorde. ℞. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur de tous les périls de l'enfer et de tous les maux. ℞. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur comme vous avez délivré Enoch et Elie de la mort commune à tous les hommes.

℞. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre servi-

teur, comme vous avez sauvé Noé du déluge. R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez tiré Abraham d'Ur en Chaldée. R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Job de ses souffrances. R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Isaac du bûcher et de la main de son père Abraham. R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Loth de Sodome et de la pluie de feu. R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Moïse de la puissance de Pharaon, roi d'Egypte.

R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Daniel de la fosse aux lions. R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré les trois Enfants de la fournaise ardente et de la puissance d'un roi impie. R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre servi-

teur, c

d'une f

Seign

teur, c

main d

R. Ai

Seign

teur, c

Paul de

Et ce

reuse ?

atroces

me l'ân

particip

R. Ai

Nous

me de

supplior

de, de

triarche

miséric

terre. E

créature

étrange

vivant e

Dieu qu

faire vo

teur, comme vous avez délivré Suzanne d'une fausse accusation. R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré David de la main du roi Saül, et de celle de Goliath.

R. Ainsi soit-il.

Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Pierre et Paul de la prison. R. Ainsi soit-il.

Et comme vous avez délivré la bienheureuse Thècle, Vierge et Martyre, de trois atroces tourments, daignez délivrer de même l'âme de votre serviteur, et l'admettre à participer avec vous aux biens célestes.

R. Ainsi soit-il.

Nous vous recommandons, Seigneur, l'âme de votre serviteur N..., et nous vous supplions, Seigneur Jésus, Sauveur du monde, de daigner placer au milieu de vos Patriarches cette âme pour laquelle votre miséricorde vous a fait descendre sur la terre. Reconnaissez, Seigneur Jésus, votre créature, qui n'est point l'ouvrage des dieux étrangers, mais l'œuvre de vous seul, Dieu vivant et véritable, car il n'y a point d'autre Dieu que vous, il n'y en a point qui puisse faire vos œuvres. Comblez-la de joie, Sei-

gneur, en l'admettant en votre présence: ne vous souvenez plus ni de ses anciennes iniquités, ni de cette ivresse des sens dans laquelle l'a entraînée la fureur ou l'ardeur de la passion; car, quoiqu'elle ait péché, elle n'a cependant nié ni le Père, ni le Fils, ni le Saint-Esprit, mais elle y a cru; elle a eu du zèle pour Dieu, et elle a fidèlement adoré le Seigneur son Créateur.

PRIONS.

Oubliez, Seigneur, les péchés et les erreurs de sa jeunesse, et dans votre miséricorde infinie, souvenez-vous d'elle au sein de votre gloire. Que les cieux lui soient ouverts, que les Anges se réjouissent avec elle: introduisez, Seigneur, votre serviteur dans votre royaume. Que saint Michel, Archange de Dieu, qui a mérité d'être choisi pour chef de la milice céleste, le reçoive. Que les saints Anges de Dieu viennent à sa rencontre, et le conduisent dans la Jérusalem céleste. Que le bienheureux apôtre saint Pierre à qui les clefs de royaume des cieux ont été confiées, l'y accueille, Que le bienheureux apôtre saint Paul, qui répondit si

dignement
cours. C
auquel
intercéd
Apôtres
pouvoir
Que tou
qui ont
de Jésus
que dél
d'arrive
la grâce
vit et r
dans les

Lorsque

R. Sec
venez à
Recevez
sant. V.
vous re
duisent
la. V. I
nel, et
Et prés

dignement à son élection, vienne à son secours. Que saint Jean, l'Apôtre bien-aimé, auquel ont été révélés les mystères célestes, intercède en sa faveur. Que tous les saints Apôtres, auxquels le Seigneur a donné le pouvoir de lier et de délier, prient pour lui, Que tous les Saints et les Elus de Dieu, qui ont souffert en ce monde pour le nom de Jésus-Christ, intercèdent pour lui, afin que délivré des liens du corps il mérite d'arriver à la gloire du royaume céleste, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. R. Ainsi soit-il.

*Lorsque le Malade a rendu le dernier soupir,
on dit;*

R. Secourez son âme, ô Saints de Dieu; venez à sa rencontre, Anges de Dieu. * Recevez-la, † Et présentez-la au Tout-Puis-sant. V. Que le Christ qui vous a appelée vous reçoive, et que les Anges vous introduisent dans le sein d'Abraham. * Recevez-la. V. Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel, et que la lumière éternelle l'éclaire. † Et présentez-la au Tout-Puis-sant.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Notre Père, etc., *à voix basse.*

Ÿ. Et ne nous laissez pas succomber à la tentation, R̄. Mais délivrez-nous du mal.

Ÿ. Donnez-lui, Seigneur, le repos éternel;

R̄. Et que la lumière éternelle l'éclaire.

Ÿ. Seigneur, délivrez son âme, R̄. Des portes de l'enfer.

Ÿ. Qu'il repose en paix, R̄. Ainsi soit-il.

Ÿ. Seigneur, exaucez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Le Seigneur soit avec vous, R̄. Et avec votre esprit.

PRIONS.

Nous vous recommandons, Seigneur l'âme de votre serviteur, afin qu'en sortant de ce monde il vive pour vous, et nous conjurons votre miséricorde de lui pardonner tous les péchés que la fragilité humaine lui a fait commettre. Par J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.



POUR A

La m
la plus
Eglise
la mes
prêtre;
tisfaire
nous s

1. La mé
Port-Maur
son zèle et
d'un saint,
sont attach
temps les f



LA SAINTE MESSE

MÉTHODE

POUR ASSISTER AVEC FRUIT AU SAINT SACRIFICE
DE LA MESSE (1).

La méthode qui paraît la plus propre et la plus conforme à l'esprit de la sainte Eglise pour assister au saint sacrifice de la messe, est de s'unir aux sentiments du prêtre; il doit offrir ce sacrifice pour satisfaire aux quatre principaux devoirs que nous sommes obligés de rendre à Dieu.

1. La méthode que nous donnons a pour auteur saint Léonard de Port-Maurice, religieux Franciscain, connu dans toute l'Italie par son zèle et ses travaux apostoliques. Cette méthode étant l'ouvrage d'un saint, il y a tout lieu de croire que des grâces particulières y sont attachées. L'auteur eut la consolation d'en recueillir en peu de temps les fruits les plus abondants.

et qui sont en même temps les quatre fins pour lesquelles Jésus-Christ lui-même offre, par les mains du prêtre, cet auguste sacrifice.

Le premier devoir, c'est de louer et adorer l'infinie majesté de Dieu; le second, de satisfaire à sa justice pour nos péchés; le troisième, de le remercier de tous les bienfaits que nous en avons reçus; le quatrième, de lui exposer tous nos besoins, comme à l'auteur et au principe de toutes les grâces.

C'est pourquoi, remplissant en quelque manière la fonction du prêtre, lorsque vous assistez à la messe, vous devez, autant qu'il est possible, vous appliquer à la considération de ces quatre fins. Vous le ferez aisément au moyen des quatre offrandes que nous allons vous indiquer.

Au commencement de la messe, lorsque le prêtre s'humilie au pied de l'autel en récitant le *Confiteor*, faites un petit examen de conscience, vous excitant à former dans votre cœur un acte de contrition, demandant humblement pardon à Dieu de vos péchés, implorant l'assistance du Saint-Esprit et de la sainte Vierge, pour entendre la messe avec tout le respect et la dévotion dont vous serez capable. Ensuite, partagez la messe en quatre parties, pour vous mieux acquitter des quatre grands devoirs

dont nous
suivante

I. Da
cement
du prem
la majes
infinies.
abîmez-
ment de
humilié

O m
connais
tre de
je suis
que je
veraine
un hor
fait inc
dette, j
mages

Ce c
même;
devant
avec l
avec l
me réj
à la so
vous r

dont nous avons parlé. Faites-le de la manière suivante.

I. Dans la première partie, depuis le commencement jusqu'à l'Évangile, vous vous acquitterez du premier devoir, qui consiste à adorer et à louer la majesté de Dieu, digne d'honneur et de louanges infinies. Pour cela, humiliez-vous avec Jésus-Christ, abîmez-vous dans votre néant, confessez-le humblement devant cette infinie majesté, et dites-lui, aussi humilié d'esprit que de corps :

O mon Dieu, je vous adore et vous reconnais pour mon Seigneur et pour le maître de mon âme; je proteste que tout ce que je suis et tout ce que j'ai, c'est de vous que je le tiens. Mais, parce que votre souveraine majesté mérite un honneur et exige un hommage infini, et que je suis tout à fait incapable de vous payer une si grande dette, je vous offre les humiliations et hommages que Jésus vous rend sur cet autel.

Ce que Jésus fait, je veux le faire moi-même; je m'humilie et m'abaisse avec lui devant votre suprême majesté; je vous adore avec les mêmes sentiments d'humiliation avec lesquels vous adorez mon Jésus. Je me réjouis de tout mon cœur en pensant à la soumission infinie que ce divin Sauveur vous rend pour moi.

Ici, fermez le livre et continuez intérieurement les mêmes actes, vous félicitant de ce que Dieu est infiniment honoré, et répétant à diverses reprises :

Oui, mon Dieu, j'ai une extrême satisfaction de l'honneur infini qui revient à votre divine majesté de ce saint sacrifice; j'en ai une joie et un contentement que je ne puis exprimer.

Ne vous mettez pas en peine de répéter mot à mot ces prières, mais servez-vous librement des paroles que vous suggérera votre dévotion. Soyez surtout profondément recueilli et uni à Dieu, c'est ainsi que vous vous acquitterez de votre premier devoir envers Dieu.

II. Vous satisferez pour le second, depuis l'Évangile jusqu'à l'élévation. Jetez un coup d'œil sur vos péchés, et voyant les dettes immenses que vous avez contractées envers la justice divine, dites avec les sentiments d'une profonde humilité :

Voici, mon Dieu, ce traître qui tant de fois s'est révolté contre vous. Hélas! pénétré de douleur, j'ai en abomination et je déteste de tout mon cœur mes innombrables péchés; je vous présente en paiement la même satisfaction que Jésus vous fait sur l'autel. Je vous offre tous les mérites de Jésus, le sang de Jésus, ce même Jésus tout

entier,
en qual
veler se
que me
médiat
très pro
pour n
sang ac
corde p
commis
miséric
leur, ve
mon co
mes lar
mon Jé
la croix
ne l'obt
Oui, me
sang pi
mes ini
rer jusc

Puis, a
vraie et
aux affec
de votre

Mon
mes de

entier, Dieu et homme tout ensemble, qui en qualité de victime daigne encore renouveler son sacrifice en ma faveur : et puisque mon Jésus se fait sur cet autel mon médiateur et mon avocat, et par son sang très précieux il vous demande miséricorde pour moi, j'unis ma voix à celle de ce sang adorable, et je vous demande miséricorde pour tant de péchés énormes que j'ai commis. Le sang de Jésus réclame votre miséricorde, et mon cœur, pénétré de douleur, vous la demande aussi. O Dieu de mon cœur, si vous n'êtes pas touché de mes larmes, soyez-le des gémissements de mon Jésus ; s'il a obtenu miséricorde sur la croix pour tout le genre humain, pourquoi ne l'obtiendrait-il pas pour moi sur cet autel ? Oui, mon Dieu, j'espère qu'en vertu de ce sang précieux vous me pardonnerez toutes mes iniquités, et je continuerai de les pleurer jusqu'au dernier soupir de ma vie.

Puis, ayant fermé le livre, répétez ces actes d'une vraie et profonde contrition ; donnez un libre cours aux affections de votre cœur ; dites à Jésus, du fond de votre âme :

Mon bien-aimé Jésus, donnez-moi les larmes de saint Pierre, la contrition de sainte

Madeleine et la douleur de tous les Saints, qui, de pécheurs, sont devenus de véritables pénitents, afin que j'obtienne, par le mérite de ce saint sacrifice, le pardon absolu de mes péchés.

Réitérez ces mêmes actes, profondément recueilli en Dieu ; et soyez sûr qu'ainsi vous payerez les dettes que vos péchés vous avaient fait contracter envers Dieu.

III. Dans la troisième partie de la messe, c'est-à-dire depuis l'élévation jusqu'à la communion, en vous considérant comblés de tant et de si grands bienfaits, offrez à Dieu en échange le corps et le sang précieux de Jésus-Christ, dont la valeur est infinie ; invitez tous les Anges et les Saints du ciel à remercier Dieu pour vous, à peu près de la manière suivante :

Dieu de mon cœur, me voici comblé des bienfaits généraux et particuliers que vous avez daigné me prodiguer, et que vous êtes disposé à m'accorder dans le temps et dans l'éternité. J'avoue que vos miséricordes à mon égard sont infinies ; cependant, je suis prêt à vous payer entièrement et jusqu'à la dernière obole. En reconnaissance et en paiement de tout ce que je vous dois, je vous présente, par les mains du prêtre, ce sang

divin, ce
victime.
pour cou
vez faits
vaut cer
j'ai reçu
moment
dans la
gneur, v
cieux, a
offrez-lu
bienfaits
aussi to
d'hui da
je comp
bienfais
il m'a c
fait mai
daignera
siècles.

Avec qu
ne recevr
sance si a
pas satisf

Pour v
pieux sen
cier Die

divin, ce corps très précieux, cette innocente victime. Cette offrande, j'en suis sûr, suffit pour compenser tous les dons que vous m'avez faits; ce don, qui est d'un prix infini, vaut certainement, à lui seul, tous ceux que j'ai reçus jusqu'ici, que je reçois à chaque moment et que je recevrai encore de vous dans la suite. O vous tous, Anges du Seigneur, vous tous, bienheureux habitants des cieux, aidez-moi à remercier mon Dieu, et offrez-lui, en action de grâces pour tant de bienfaits, non seulement cette messe, mais aussi toutes celles qui se célèbrent aujourd'hui dans le monde entier, afin que par là je compense parfaitement son amoureuse bienfaisance pour toutes les grâces dont il m'a comblé jusqu'ici, pour celles qu'il me fait maintenant, et pour toutes celles qu'il daignera me faire dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Avec quelle douce complaisance ce Dieu de bonté ne recevra-t-il pas le témoignage d'une reconnaissance si affectueuse ! Et comment pourrait-il n'être pas satisfait de cette offrande, qui est d'un prix infini ?

Pour vous exciter davantage à concevoir ces pieux sentiments, invitez tout le paradis à remercier Dieu pour vous ; invoquez tous les Saints

auxquels vous avez une dévotion particulière, et, dans l'effusion de votre cœur, adressez-leur la prière suivante :

O vous, mes saints Patrons, rendez grâces pour moi à la bonté de mon Dieu, afin que je ne vive et ne meure pas dans l'ingratitude; suppliez-le d'agréer ma bonne volonté, et d'avoir égard aux remerciements pleins d'amour que mon Jésus lui fait pour moi dans ce saint sacrifice.

Entretenez-vous dans ces pieux sentiments en répétant plusieurs fois cette prière; et assurez-vous que, de cette manière, vous vous acquitterez de la reconnaissance infinie que vous devez à Dieu pour tous les bienfaits.

IV. Dans la quatrième partie de la messe, depuis la communion jusqu'à la fin, pendant que le prêtre communique sacramentellement, vous ferez la communion spirituelle. Fixez ensuite vos regards sur Dieu qui est au dedans de vous; demandez-lui avec une vive ardeur toutes les grâces dont vous avez besoin; car c'est dans ce moment que Jésus s'unit à vous; c'est lui qui prie et qui demande pour vous. Elargissez donc votre cœur, ne mettez aucune borne à vos désirs; mais demandez à Dieu ses plus grandes grâces, puisque l'offrande de son divin Fils, que vous venez de lui faire, est d'un prix infini. Dites-lui donc avec une profonde humilité :

O Dieu indigne
rement
cune ma
multitude
pourriez-
adorable
où il vo
moi? O
de celui
de votre
sidération
que vou
réussir
C'est ma
vous den
mes péché
finale.

De plu
fiance su
mon Jés
ô mon
sont néce
dont j'ai
vous dem
les infidèle
particulière

O Dieu de mon âme, je me reconnais indigne de vos faveurs; je confesse sincèrement mon indignité; je ne mérite en aucune manière que vous m'exauciez, vu la multitude et l'énormité de mes fautes; mais pourriez-vous rejeter la prière que votre adorable Fils vous adresse sur cet autel, où il vous offre sa vie et son sang pour moi? O Dieu de mon cœur, agréez la prière de celui qui plaide en ma faveur auprès de votre adorable majesté; et en sa considération, accordez-moi toutes les grâces que vous savez m'être nécessaires pour réussir dans la grande affaire du salut. C'est maintenant plus que jamais que j'ose vous demander le pardon général de tous mes péchés, et la grâce de la persévérance finale.

De plus, appuyant toujours ma confiance sur les prières que vous adresse mon Jésus, je vous demande pour moi, ô mon Dieu, toutes les vertus qui me sont nécessaires, tous les secours efficaces dont j'ai besoin pour devenir un saint; je vous demande encore la conversion de tous les infidèles, celle de tous les pécheurs et particulièrement de ceux qui me sont unis

par les liens du sang ou de l'amitié. Je vous conjure aussi de m'accorder la délivrance, non d'une seule âme, mais de toutes celles qui sont actuellement détenues en purgatoire, délivrez-les toutes et, par la vertu de ce saint sacrifice, faites que ce lieu de tourment et d'expiation soit entièrement évacué. Convertissez aussi tous les pécheurs qui sont encore sur la terre, afin que ce misérable monde se change en un paradis de délices, et qu'après vous avoir aimé, loué, béni et adoré dans le temps, nous puissions vous louer dans l'éternité. Ainsi soit-il.

Demandez avec assurance, demandez pour vous, pour vos amis, pour vos parents, tout ce que vous voudrez ; demandez le soulagement de vos besoins spirituels et temporels.

Priez pour la sainte Église, afin que le Seigneur daigne la délivrer des maux qui l'affligent et lui accorder la plénitude de tous les biens. Priez pour tous les membres de notre saint Ordre répandus dans tout l'univers. Surtout, ne demandez point avec tiédeur, mais avec la plus grande confiance : ayez l'assurance que vos prières, unies à celles de Jésus, seront exaucées.

LA SAIN

Par c
on hono
tous les
Passion,
sentimen
sorte de
et très
cette me
excellent
tinués p

On di
la premi
qu'à l'E
vation ;
du prêtr

Dans l
on adore
pirant au
cialemen

Dans l
frances
différent
suit jusq

Dans l
Sauveur

LA SAINTE MESSE EN MÉDITANT LA PASSION.

Par cette manière d'entendre la messe, on honore le divin Cœur de Jésus, dans tous les états, où il s'est trouvé durant sa Passion, et l'on s'efforce d'entrer dans les sentiments de ce Cœur adorable; c'est une sorte de méditation ou d'oraison très utile et très salutaire, et si l'on communie à cette messe, ces sentiments formeront une excellente préparation et pourront être continués pendant l'action de grâces.

On divise la messe en quatre parties: la première, depuis le commencement jusqu'à l'Évangile; la seconde, jusqu'à l'élévation; la troisième, jusqu'à la communion du prêtre; la quatrième, jusqu'à la fin.

Dans la première partie, on considère et on adore le Cœur de Jésus, priant et soupirant aux approches de sa Passion, et spécialement dans le jardin des Oliviers.

Dans la seconde, on compatit aux souffrances de Jésus, s'anéantissant devant les différents tribunaux de Jérusalem; on le suit jusqu'au moment de la flagellation.

Dans la troisième, on contemple le divin Sauveur flagellé, couronné d'épines, etc.;

on le suit dans la voie douloureuse, et jusqu'à son dernier soupir sur la croix.

Dans la quatrième, on adore Jésus enseveli dans le tombeau.

PRIÈRE DE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE
SAINT FRANÇOIS.

PENDANT L'ÉLÉVATION.

O Seigneur, mon Dieu, Père céleste, jetez un regard favorable sur la glorieuse présence de votre Christ; ayez pitié de nous et des autres pécheurs pour lesquels ce Fils béni, Notre-Seigneur, a daigné mourir, pour le salut et la consolation desquels il a bien voulu demeurer avec nous dans le Très Saint Sacrement de l'autel. Ainsi soit-il.

ASPERSION DE L'EAU BÉNITE

Pendant l'année.

Vous m'arroserez, Seigneur, avec l'hysope, et je serai purifié; vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige.

Aspérges me, Seigneur, hyssópo, et mundábor : lavábis me, et supernivem dealbábor.
Ps. Misérere mei, Deus,

secúndu:
misericó
V. Glóri
Ant.
etc.

Aux Di
dit pas *Gl*

V. O
Dómine
diam tua
táre tuur
Dómine,
tiónem
clamor
véniat.
vobiscun
spíritu tu

O

Exáud
sancte, F
tens, até
mittere
tum Ang
cœlis, q
fóveat, p
atque de
habitánte

Manuel

secúndum magnam
misericórdiam tuam.

Ÿ. Glória Patri.

Ant. Aspérges me.
etc.

Ps. O Dieu, ayez pitié
de moi, selon votre gran-
de miséricorde, Ÿ. Gloire
au Père. *On répète:* Vous
m'arroserez.

Aux Dimanches de la Passion et des Rameaux, on ne
dit pas *Glória Patri*.

Ÿ. Osténde nobis,
Dómine, misericór-
diam tuam. R̄. Et salu-
táre tuum da nobis. Ÿ.
Dómine, exáudi ora-
tiónem meam. R̄. Et
clamor meus ad te
véniat. Ÿ. Dóminus
vobíscum. R̄. Et cum
spíritu tuo.

ORÉMUS.

Exáudi nos, Dómine
sancte, Pater omnípo-
tens, ætérne Deus : et
mittere dignéris sanc-
tum Angelum tuum de
cœlis, qui custódiat,
fóveat, protégat, visitet
atque deféndat omnes
habitántes in hoc habi-

Ÿ. Montrez-nous, Sei-
gneur, votre miséricorde.
R̄. Et donnez-nous votre
salut. Ÿ. Seigneur, exau-
cez ma prière. R̄. Et que
mon cri monte jusqu'à
vous. Ÿ. Le Seigneur
soit avec vous. R̄. Et
avec votre esprit.

PRIONS.

Exaucez-nous, Sei-
gneur saint, Père tout-
Puissant, Dieu éternel,
et daignez envoyer du
ciel votre saint Ange,
pour qu'il garde, et sou-
tienne, qu'il protège,
visite et défende tous
ceux qui résident en

cette demeure. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

R̄. Amen.

táculo. Per Christum Dóminum nostrum.

R̄. Amen.

Au temps Pascal.

Je vis une eau sortir du temple, du côté droit, alléluia : et tous ceux auxquels cette eau est parvenue ont été sauvés, et ils diront : Alléluia, alléluia. *Ps.* Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est à jamais. V̄. Gloire au Père. — *On répète l'Antienne* : J'ai vu une eau.

V̄. *Osténde nobis*, etc. ci-dessus avec *Alléluia* et l'Oraison *Exáudi nos*.

ORDINAIRE DE LA MESSE

S. S. Pie X a accordé une Indulgence précieuse (300 jours à chaque messe, plénière une fois le mois) pour ceux qui, au commencement de la messe à laquelle ils vont assister, récitent une prière qui est l'offrande du Saint-Sacrifice selon les quatre fins pour lesquelles il a été institué.

Voici le texte de cette prière :

« Père
 » et au:
 » sainte
 » sur le
 » fice q
 » en s'i
 » qui va
 » Je voi
 » vous 1
 » Je rec
 » toutes
 » créatu
 » vous é
 » 2º Pou
 » bienfa
 » justice
 » en ofi
 » Afin d
 » moi, p
 » *spécial*
 » sont d
 » les pa
 » main t
 » du Pu

L'Ordina
 bien distinc

« Père éternel, je m'unis aux intentions
» et aux sentiments qui animaient la très
» sainte Vierge Marie, Mère de douleur,
» sur le Calvaire, et je vous offre le sacri-
» fice qu'offrit votre bien-aimé Fils Jésus
» en s'immolant lui-même sur la Croix, et
» qui va se renouveler sur cet autel sacré.
» Je vous l'offre: 1^o Pour vous adorer et
» vous rendre l'honneur que vous méritez.
» Je reconnais votre souverain domaine sur
» toutes choses et l'absolue dépendance des
» créatures devant vous, et je confesse que
» vous êtes notre unique et dernière fin; —
» 2^o Pour vous remercier des innombrables
» bienfaits reçus; — 3^o Pour apaiser votre
» justice irritée par tant de péchés et vous
» en offrir une digne satisfaction; — 4^o
» Afin d'implorer grâce et miséricorde pour
» moi, pour (*désigner ici ceux que l'on veut*
» *spécialement recommander*), pour ceux qui
» sont dans la peine et la tribulation, pour
» les pauvres pécheurs, pour le genre hu-
» main tout entier et pour les saintes âmes
» du Purgatoire. »

L'Ordinaire de la Messe est composé de cinq parties bien distinctes : la première est une préparation publique

au pied de l'autel, la seconde est composée de prières et d'instructions, la troisième est l'offrande, la quatrième est la consécration et la cinquième est la communion. La première et la seconde parties forment ce qu'on appelle la *Messe des catéchumènes*, parce qu'autrefois ceux qui n'avaient pas encore été admis au baptême pouvaient y assister ; les trois parties suivantes renferment le sacrifice proprement dit.

Première partie. — CONFESSION.

Le Prêtre, descendu au pied de l'autel, commence :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Je viendrai jusqu'à l'autel de Dieu.

R. Jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse.

In nómine Patris, et Filii, et Spíritus sancti. Amen.

Introibo ad altáre Dei.

R. Ad Deum qui lætíficat juventútem meam.

Restant au pied de l'autel, il récite alternativement avec le ministre le Psaume Júdica me : on n'omet ce Psaume qu'aux Messes des Morts et au temps de la Passion.

Jugez-moi, mon Dieu, et discernez ma cause : défendez-moi contre un peuple impie, tirez-moi des mains de l'homme méchant et trompeur.

Júdica me, Deus, et discérne causam meam de gente non sancta, ab hómino iníquo, et dolóso érue me.

R. Q
fortitúd
me rep
tristis
affligit

Emít
et veri
ipsa m
et addu
tem sar
in tabe

R. I
altáre I
qui læt
tem me

Conf
cíthara,
meus : c
ánima
contúrb

R. S
quónian
tébor ill
tus mei,

Glória
et Spírit
R. Sic
cipio, et

R̄. Quia tu es, Deus, fortitúdo mea, quare me repulísti ? et quare tristis incédo, dum affligit me inimicus ?

Emítte lucem tuam, et veritátem tuam : ipsa me deduxérunt, et adduxérunt in montem sanctum tuum, et in tabernácula tua.

R̄. Et introíbo ad altáre Dei : ad Deum qui lætíficat juventútem meam.

Confitébor tibi in cíthara, Deus, Deus meus : quare tristis es ánima mea ? et quare contúrbas me ?

R̄. Spera in Deo, quóniam adduc confitébor illi : salutáre vultus mei, et Deus meus.

Glória Patri, et Fílio, et Spiritui sancto

R̄. Sicut eratin principio, et nunc, et sem-

R̄. Puisque vous êtes ma force, ô mon Dieu, pourquoi m'avez-vous repoussé et pourquoi suis-je dans la tristesse, étant affligé par l'ennemi ?

Faites luire sur moi votre lumière et votre vérité ; elles me conduiront et m'amèneront à votre montagne sainte et à vos tabernacles.

R̄. Et je viendrai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse.

Je chanterai vos louanges sur la harpe, ô Dieu, mon Dieu ! pourquoi, mon âme, es-tu triste ? et pourquoi me troubles-tu ?

R̄. Espère en Dieu ; car je le louerai encore ; c'est lui qui est mon salut et mon Dieu.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

R̄. Comme il était au commencement, et main-

prières et
trième est
union. La
n appelle
ceux qui
avaient y
sacrifice

ION.

mmence :

patris, et
sancti.

altáre

im qui
entútem

tivement
omet ce
s de la

Deus,
causam
e non
no iní-
ue me.

tenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Je viendrai jusqu'à l'autel de Dieu.

R̄. Jusqu'au Dieu qui réjouit ma jeunesse.

Notre secours est dans le nom du Seigneur.

R̄. Qui a fait le ciel et la terre.

per : et in sæcula sæculórum. Amen.

Introibo ad altáre Dei.

R̄. Ad Deum qui lætíficat juventútem meam.

Adjutórium nostrum in nómine Dómini.

R̄. Qui fecit cœlum et terram.

Le Prêtre récite ensuite le Confiteor :

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux saints Apôtres Pierre et Paul, à notre Père saint François, à tous les Saints, et à vous, mes frères, que j'ai beaucoup péché en pensées, en paroles, et en œuvres ; c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pour quoi je

Confiteor Deo omnipotenti, beátæ Mariæ semper Vírgini, beáto Michaéli Archángelo, beáto Joánni Baptistæ, sanctis Apóstolis Petro et Paulo, beáto Patri nostro Francisco, ómnibus Sanctis, et vobis, fratres : quia peccávi nimis cogitatióne, verbo, et ópere : mea culpa, mea culpa, mea máxima culpa. Ideo precor beátam Mariam semper Vírginem, beá-

tum M
chángel
Joánnes
sanctos
trum et
tum Pa
Francisc
Sanctos,
oráre pro
num De

R̄. M
omnípot
dimíssis
perdícat
ætérnam
Amen.

Le

Confiteor
potenti,
semper
Michaéli
beáto Joá
sanctis A
et Paulo,
nostro F
nibus Sa

tum Michaélem Archángelum, beátum Joánnem Baptistam, sanctos Apóstolos Petrum et Paulum, beatum Patrem nostrum Franciscum, omnes Sanctos, et vos fratres, oráre pro me ad Dóminum Deum nostrum.

prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les saints Apôtres Pierre et Paul, notre Père saint François, tous les Saints, et vous, mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Le ministre répond :

R̄. Misereatur tui omnipotens Deus, et dimíssis peccátiis tuis, perdúcat te ad vitam ætérnam.

Amen.

R̄. Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Le ministre dit à son tour le Confíteor.

Confíteor Deo omnipoténti, beátæ Mariæ semper Vírgini, beáto Michaéli Archángelo, beáto Joánni Baptistæ, sanctís Apóstolis Petro et Paulo, beáto Patri nostro Francisco, ómnibus Sanctis, et tibi,

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux saints Apôtres Pierre et Paul, à notre Père saint François, à tous les Saints,

et à vous, mon Père, que j'ai beaucoup péché en pensées, en paroles, et en œuvres ; c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours Vierge, saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les saints Apôtres Pierre et Paul, notre Père saint François, tous les Saints, et vous mon Père, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

pater : quia peccavi nimis cogitatione, verbo, et opere : mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaëlem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, beatum Patrem nostrum Franciscum, omnes Sanctos, et te, pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Le Prêtre dit ensuite :

Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle.

Rz. Ainsi soit-il.

Que le Dieu tout-puissant et miséricordieux nous accorde le

Misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis peccatis vestris perducat vos ad vitam æternam.

Rz. Amen.

Indulgentiam, absolutionem, et remissionem peccatorum nos-

trorum,
omnipo
cors Dé

Rz. A
Deus
vivificat

Rz.
lætåbitu
Ostér
mine,
tuam.

Rz. Et
da nobi
Dómi
tionem

Rz. E
ad te vé
Dómi

Rz. E
tuo.

Aufer
sumus, I
tates no
Sancta s

trorum, tribuat nobis
omnipotens, et miséri-
cors Dóminus.

R̄. Amen.

Deus, tu convérsus
vivificábis nos.

R̄. Et plebs tua
lætábitur in te.

Osténde nobis, Dó-
mine, misericórdiam
tuam.

R̄. Et salutáre tuum
da nobis.

Dómine, exáudi ora-
tiónem meam.

R̄. Et clamor meus
ad te véniat.

Dóminus vobiscum.

R̄. Et cum spírítu
tuo.

pardon, l'absolution et
la rémission de nos
péchés.

Ainsi soit-il.

O Dieu, tournez-vous
vers nous, et vous nous
rendrez la vie.

R̄. Et votre peuple
se réjouira en vous.

Montrez-nous, Sei-
gneur, votre miséri-
corde.

R̄. Et donnez-nous
votre salut.

Seigneur, exaucez ma
prière.

R̄. Et que mes cris
arrivent jusqu'à vous.

Le Seigneur soit avec
vous.

R̄. Et avec votre
esprit.

En montant à l'autel, le Prêtre dit :

ORÉMUS.

Aufer a nobis quæ-
sumus, Dómine, iniqui-
tátes nostras : ut ad
Sancta sanctórum pu-

PRIONS.

Effacez en nous, Sei-
gneur, nous vous en
prions, nos iniquités,
afin que nous méritions

de nous approcher du Saint des saints avec un cœur pur. Par Jésus- Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.	ris mereámur méntibus introíre. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.
--	--

En baisant l'autel, le Prêtre dit :

Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos Saints dont les reliques sont ici, et par les mérites de tous les Saints, de daigner me pardonner tous mes péchés. Ainsi soit-il.	Orámus te, Dómine, per mérita Sanctórum tuórum quorum reli- quiæ híc sunt, et óm- nium Sanctórum : ut indulgére dignéris óm- nia peccáta mea. Amen.
---	--

Aux Messes solennelles, après que le Prêtre a dit la prière *Orámus te, Dómine*, et baisé l'autel, le Diacre le prie de bénir l'encens, en lui disant : *Bénissez, mon Révérend Père*. Le Prêtre met de l'encens dans l'encensoir en disant : *Soyez béni par celui en l'honneur de qui vous serez brûlé*, et le bénit en faisant le signe de la croix. Puis il encense la croix, le fond de l'autel, le dessus, le devant et les deux côtés.

II^e partie. — PRIÈRES ET INSTRUCTIONS.

Le Prêtre lit l'Introit du jour, puis il dit alternativement avec le ministre :

Seigneur, ayez pitié de nous. R̄. Seigneur,	Kyrie, eléison. R̄. Kyrie, eléison.
--	--

Kyrie, e
R̄. Chr
Christe
R̄. Chr
Kyrie, e
R̄. Kyr
Kyrie, e

Il récite

Glória
Deo : e
homínib
luntátis.

Laud
Bene
Adora
Glorit
Grátia

propter
riam tua
Dómi
coeléstis,
omnípot
Dómi
génite, J
Dóm

mentibus
Christum
trum.

Dómine,
ictórum
m reli-
et óm-
m : ut
éris óm-
a.

a dit la
Diacre le
on Révé-
ncensoir
qui vous
a croix.
essus, le

dit

on.

Kyrie, eléison.
R̄. Christe, eléison.
Christe, eléison.
R̄. Christe, eléison.
Kyrie, eléison.
R̄. Kyrie, eléison.
Kyrie, eléison.

ayez pitié de nous. Sei-
gneur, ayez pitié de nous.
R̄. Christ, ayez pitié de
nous. Christ, ayez pitié
de nous. R̄. Christ, ayez
pitié de nous. Seigneur,
ayez pitie de nous. R̄.
Seigneur, ayez pitié de
nous. Seigneur, ayez pitié
de nous.

Il récite ensuite le Glória, si la Messe le comporte.

Glória in excélsis
Deo : et in terra pax
homínibus bonæ vo-
luntátis.

Laudámus te.
Benedícimus te.
Adorámus te.
Glorificámus te.

Grátias ágimus tibi
propter magnam gló-
riam tuam,

Dómine Deus, Rex
cœléstis, Deus Pater
omnípotens !

Dómine, Fili uni-
génite, Jesu Christe !
Dómine Deus,

Gloire à Dieu au plus
haut des cieux : et paix
sur la terre aux hommes
de bonne volonté.

Nous vous louons.
Nous vous bénissons.
Nous vous adorons.
Nous vous glorifions.

Nous vous rendons
grâces à cause de votre
grande gloire,

Seigneur Dieu, Roi
du ciel, Dieu le Père
tout-puissant !

Seigneur, Fils unique
de Dieu, Jésus-Christ !
Seigneur Dieu,

Agneau de Dieu, Fils
du Père !

Vous qui effacez les
péchés du monde, ayez
pitié de nous.

Vous qui effacez les
péchés du monde, rece-
vez notre prière.

Vous qui êtes assis
à la droite du Père, ayez
pitié de nous.

Car vous êtes le seul
Saint,

Le seul Seigneur,

Le seul Très-Haut,
ô Jésus-Christ,

Avec le Saint-Esprit,
dans la gloire de Dieu
le Père. Ainsi soit-il.

Agnus Dei, Filius
Patris !

Qui tollis peccata
mundi, miserere nobis.

Qui tollis peccata
mundi, suscipe depre-
cationem nostram.

Qui sedes ad dex-
teram Patris, miserere
nobis.

Quoniam tu solus
Sanctus,

Tu solus Dominus ;

Tu solus Altissimus,
Jesu Christe,

Cum Sancto Spiritu
in gloria Dei Patris.

Amen.

Saluant le peuple, le Prêtre dit :

Que le Seigneur soit
avec vous.

R̄. Qu'il soit aussi
avec votre esprit.

Dominus vobiscum.

R̄. Et cum spiritu
tuo.

*Puis il récite la Collecte, l'Épître et le
Graduel, ainsi que l'Alleluia, ou le Trait, et la
Séquence, s'il y a lieu.*

Aux Messes solennelles, l'Épître est lue à haute voix ou
chantée par le Sous-Diacre.

Alla

Mun
ac labi
tens L
Isaïæ p
mundâ
me tua
tionne
dâre, u
gélium
vâleam
Christo
nostrut
Ame
Jube
dicere.
Dôn
meo, e
ut digr
ter an
gélium

Dôn

R̄.
tuo.

*Allant au milieu de l'autel, le Prêtre s'incline
et dit :*

Munda cor meum
ac lábia mea, omnípo-
tens Deus, qui lábia
Isaïe prophætæ cálculo
mundásti igníto : ita
me tua grata misera-
tíone dignáre mun-
dáre, ut sanctum Evan-
gélium tuum digne
váleam nuntiáre. Per
Christum Dóminum
nostrum.

Amen.

Jube, Dómine, bene-
dicere.

Dóminus sit in corde
meo, et in lábiis meis :
ut digne et competén-
ter annúntiem Evan-
gélium suum. Amen.

Purifiez mon cœur et
mes lèvres, ô Dieu tout-
puissant, qui avez puri-
fié les lèvres du prophète
Isaïe avec un charbon
ardent : daignez me puri-
fier ainsi par votre bonté
et par votre miséricorde,
afin que je puisse an-
noncer dignement votre
saint Évangile. Par
Jésus-Christ Notre-Sei-
gneur. Ainsi soit-il.

Seigneur, bénissez-
moi.

Que le Seigneur soit
dans mon cœur et sur
mes lèvres, afin que
j'annonce dignement et
convenablement son
Évangile. Ainsi soit-il.

Avant de lire l'Évangile, le Prêtre dit :

Dóminus vobíscum.

Le Seigneur soit avec
vous.

R̄. Et cum spírítu
tuo.

R̄. Et avec votre
esprit.

Commencement	<i>ou</i>	Initium	<i>ou</i>	Sequentia
Suite du saint Evangile		sancti		Evangelii secun-
selon saint N.		dum		N.

On répond, en faisant le signe de la croix sur le front, les lèvres et la poitrine :

R̄. Gloire à vous,		R̄. Glória tibi, Dó-
Seigneur.		mine.

A la fin de l'Evangile, le ministre répond :

Louange à vous, ô		Laus tibi, Christe.
Christ.		

Et le Prêtre, en baisant l'Evangile, dit :

Que nos péchés soient		Per evangelica dicta
effacés par ce saint		deleantur nostra delic-
Evangile.		ta.

Aux Messes solennelles, le Prêtre, ayant lu l'Evangile, retourne au milieu de l'autel et bénit l'encens ; le Diacre, qui a déposé le livre des Evangiles sur l'autel, se met à genoux pour dire *Munda cor meum* ; il se relève, demande la bénédiction par les mots, *Jube, Domne, benedicere*, et le Prêtre la lui donne en disant : *Dóminus sit in corde tuo, etc.* ; puis le Diacre va chanter l'Evangile.

Après l'Evangile, ou le sermon, s'il y en a un, le Prêtre récite le Credo.

Je crois en un seul		Credo in unum
Dieu, Père tout-puis-		Deum Patrem omnipo-
sant, créateur du ciel et		téntem, factórem cœli

et ter
ómnium
lium.

Et
num J
Filiu
et ex P
ómnia
de D
lúmíne
de Dec
non fa
stantiá
quem
qui pro
nes, et
salúter
cœlis,
EST DE
EX M
ET HO
crucifi
nobis :
láto pa
est : et
die, s
túras :
cœlum
teram
ventúr

et terræ, visibilium
 ómnium, et invisí-
 bilium.

Et in unum Dómi-
 num Jesum Christum,
 Fílium Dei unigénitum:
 et ex Patre natum ante
 ómnia sæcula : Deum
 de Deo, lumen de
 lumine, Deum verum
 de Deo vero : génitum,
 non factum : consub-
 stantiálem Patri : per
 quem ómnia facta sunt :
 qui propter nos hómi-
 nes, et propter nostram
 salutem descendit de
 cœlis, ET INCARNATUS
 EST DE SPIRITU SANCTO
 EX MARIA VIRGINE :
 ET HOMO FACTUS EST :
 crucifíxus étiam pro
 nobis : sub Póntio Pi-
 láto passus, et sepúltus
 est : et resurréxit tértia
 die, secúndum Scrip-
 túras : et ascendit in
 cœlum : sedet ad dex-
 teram Patris : et iterum
 ventúrus est cum glória

de la terre, de toutes les
 choses visibles et invi-
 sibles.

Et en un seul Seigneur
 Jésus-Christ, Fils unique
 de Dieu, né du Père
 avant tous les siècles :
 Dieu de Dieu, lumière
 de lumière, vrai Dieu
 de vrai Dieu : qui n'a pas
 été fait, mais engendré :
 consubstantiel au Père :
 par qui tout a été fait :
 qui, pour nous autres
 hommes et pour notre
 salut, est descendu des
 cieux : qui s'est incarné
 par l'opération du Saint-
 Esprit, dans le sein de
 la Vierge Marie, et s'est
 fait homme : qui a été
 crucifié aussi pour nous,
 a souffert sous Ponce-
 Pilate et a été enseveli ;
 qui est ressuscité le
 troisième jour selon les
 Ecritures, est monté au
 ciel, est assis à la droite
 du Père ; qui viendra
 de nouveau, dans sa

gloire, juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura point de fin.

Je crois au Saint-Esprit, qui est aussi Seigneur, et qui donne la vie : qui procède du Père et du Fils : qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils : qui a parlé par les Prophètes.

Je crois l'Eglise, qui est une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

Le *Credo* se récite tous les dimanches, ainsi qu'aux fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des Apôtres et des Docteurs, et en quelques autres.

judicâre vivos et mortuos : cujus regni non erit finis.

Et in Spíritum sanctum. Dóminum, et vivificántem : qui ex Patre Filióque procedit : qui cum Patre, et Fílio simul adorátur, et conglorificátur : qui locútus est per Prophétas.

Et unam sanctam catholicam et apostólicam Ecclésiám. Confíteor unum baptísma in remissionem peccatórum. Et exspécto resurrectionem mortuórum, et vitam ventúri sæculi. Amen.

I

Dón
R̄. Et

Après c

Súsc
omní
Deus,
látam
ego in
tuus ó
meo vi
innume
cátis, e
et negli
pro ór
stántibi
ómnibu
stíanis
fúntis
proficia
vitam a
Ame

Manu

III^e partie. — OFFERTOIRE.

Le Prêtre se tourne vers le peuple, et dit :

Dóminus vobiscum. R̄. Et cum sp̄ritu tuo.	Le Seigneur soit avec vous. R̄. Et avec votre esprit.
--	---

*Après avoir lu l'Offertoire, le Prêtre offre le pain en
disant :*

ORÉMUS

Súscipe, sancte Pater,
omnípotens ætérne
Deus, hanc immacu-
látam Hóstiam, quam
ego indignus fámulus
tuus óffero tibi Deo
meo vivo, et vero, pro
innumerabilibus pec-
cátis, et offensió nibus,
et negligétiis meis, et
pro ómnibus circum-
stántibus, sed et pro
ómnibus fidélibus chri-
stiánis vivis atque de-
fúntis : ut mihi, et illis
proficiat ad salútem in
vitam ætérnam.

Amen.

PRIONS

Recevez, ô Père saint,
Dieu tout-puissant et
éternel, cette hostie sans
tache que je vous offre,
moi votre indigne servi-
teur, à vous qui êtes
mon Dieu vivant et véri-
table, pour mes péchés,
mes offenses et mes
négligences, qui sont
sans nombre, pour tous
les assistants et même
pour tous les fidèles
chrétiens vivants et
morts, afin qu'elle profite
à eux et à moi pour le
salut éternel.

Ainsi soit-il.

Le Prêtre met le vin et l'eau dans le Calice et dit :

O Dieu qui, par une conduite admirable, avez créé le genre humain dans un état d'excellence, et qui, par un prodige plus admirable encore, l'y avez rétabli, accordez-nous par le mystère de cette eau et de ce vin, d'avoir un jour part à la divinité de celui qui a daigné se revêtir de notre humanité. Jésus-Christ votre Fils, Notre-Seigneur, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Le Prêtre offre le Calice en disant :

Nous vous offrons, Seigneur, le calice du salut, en suppliant votre bonté de le faire monter, comme un parfum d'une agréable odeur, jusqu'au

Deus, qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti, et mirabilius reformasti : da nobis per hujus aquæ et vini mysterium, ejus divinitatis esse consortes qui humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps, Jesus Christus Filius tuus Dominus noster : Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Offérimus tibi, Domine, cálicem salutáris, tuam deprecántes cleméntiam : ut in conspéctu divínæ majestátis tuæ, pro nostra et

totius
cum c
ascend

Puis il

In s
tis, et
trito su
Dómin
crificiu
conspé
ut pláce
Deus.

Il

Veni,
omnipo
Deus ;
hoc sa
sancto
rátum.

*Aux A
disant :
bénit en*

Per

et dicit :
 umánæ
 nitátem
 didísti,
 formá-
 r hujus
 mysté-
 nitátis
 ui hu-
 e fieri
 ticeps,
 Fílius
 oster :
 et re-
 píritus
 ómnia
 m. A-

totius mundi salute | trône de votre divine
 cum odore suavitatis | majesté, pour notre salut
 ascéndat. Amen. | et celui du monde entier.
 Ainsi soit-il.

Puis il s'offre lui-même humblement à Dieu avec tout le peuple :

In spírítu humilitá- | Que les sentiments
 tis, et in ánimo con- | d'un esprit humilié et
 trito suscipiámur a te, | d'un cœur contrit nous
 Dómine : et sic fiat sa- | fassent agréer de vous,
 crificium nostrum in | ô Seigneur ; et que notre
 conspéctu tuo hódie, | sacrifice s'accomplisse
 ut placeat tibi, Dómine | aujourd'hui devant vous
 Deus. | d'une manière qui vous
 le rende agréable, ô
 Seigneur notre Dieu.

Il invoque la bénédiction de l'Esprit-Saint sur les dons :

Veni, Sanctificátor | Venez, sanctificateur
 omnipotens, ætérne | tout-puissant, Dieu éter-
 Deus ; et béne- | dic- | nel, et bénissez ce sacri-
 hoc sacrificium tuo | fice préparé pour rendre
 sancto nómini præpa- | gloire à votre saint nom.
 ratum.

Aux Messes solennelles, le Diacre présente l'encens, disant : Benedicite, Pater reverénde, et le Prêtre le bénit en disant :

Per intercessiónem | Que par l'intercession

du bienheureux Michel Archange qui est debout à la droite de l'autel des parfums, et de tous ses élus, le Seigneur daigne bénir cet encens et le recevoir comme un parfum d'agréable odeur. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

beáti Michaélis Archángeli, stantis a dextris altáris incénsi, et ómnium electórum suórum, incénsus istud dignétur Dóminus bene✠dicere, et in odórem suavitátis accipere. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.

Il encense le pain et le vin en disant :

Que cet encens bénit par vous, Seigneur, monte vers vous et que votre miséricorde descende sur nous.

Incénsus istud a te benedictum, ascéndat ad te, Dómine, et descéndat super nos misericórdia tua.

Il encense l'autel en disant :

Que ma prière s'élève vers vous, Seigneur, comme la fumée de l'encens : que l'élévation de mes mains vous soit comme le sacrifice du soir. Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche et une porte autour de

Dirigátur, Dómine, orátio mea, sicut incénsus in conspéctu tuo : elevátio mánuum meárum sacrificium vespertinum. Pone, Dómine, custódiam ori meo et óstium circumstántiæ lábiis meis :

ut no
meum
tiæ, ad
cusatió

I
Acco
Dómin
amóris
aetérnæ

Dès
par le
peuple.

Lav
céntes
et circ
tuum,

Ut
laudis,
vérsa

Dór
rem
locum
riæ tua

ut non declinet cor meum in verba malitiæ, ad excusandas excusationes in peccatis. mes lèvres, afin que mon cœur ne se laisse pas aller à des paroles de malice, pour chercher des excuses à mes péchés.

Il rend l'encensoir au Diacre en disant :

Accéndat in nobis Dóminus ignem sui amoris, et flammam æternæcaritátis. Amen. Que le Seigneur allume en nous le feu de son amour et la flamme de l'éternelle charité. Ainsi soit-il.

Dès que le Prêtre a rendu l'encensoir, il est encensé par le Diacre, et l'on encense ensuite le clergé et le peuple.

Le Prêtre se lave les mains :

Lavábo inter innocéntes manus meas : et circúmdabo altáre tuum, Dómine. Je laverai mes mains avec ceux qui vivent dans l'innocence, et je me tiendrai autour de votre autel, ô Seigneur.

Ut áudiam vocem laudis, et enárrem univérsa mirábília tua. Afin que j'entende la voix de vos louanges, et que je raconte toutes vos merveilles.

Dómine, diléxi decórem domus tuæ, et locum habitatiónis glóriæ tuæ. Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu où habite votre gloire.

O Dieu, ne me faites pas périr avec les impies, ni mourir avec les hommes sanguinaires,

Dont les mains sont souillées d'iniquités, et dont la droite est remplie de présents.

Pour moi, j'ai marché dans mon innocence. Daignez me racheter et avoir pitié de moi.

Mon pied est demeuré ferme dans la droite voie : je vous bénirai, Seigneur, dans les assemblées.

Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

Comme il était au commencement, et maintenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Après s'être lavé les mains, le Prêtre s'incline au milieu de l'autel, demandant à Dieu d'agréer son oblation :

Recevez, ô Trinité |

Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam, et cum viris sanguinum vitam meam,

In quorum manibus iniquitates sunt : dextera eorum repléta est munéribus.

Ego autem in innocentia mea ingressus sum : redime me, et miserere mei.

Pes meus stetit in directo ; in ecclesiis benedicam te, Domine.

Glória Patri, et Fílio, et Spiritui sancto.

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculórum.

Amen.

Súscipe, sancta Trí-

nitás, h
quam t
memór
Resur
censió
Dómir
honóre
semper
beáti
tæ, et s
tolóru
et istó
Sanctó
ficiat
nobis
lútem
intercé
in coel
mórial
terris.
Christ
nostru

Puis

Ora
meum
crifici
fiat ap
omnip

nitas, hanc oblationem, quam tibi offerimus ob memoriam Passiónis, Resurrecciónis et Ascensiónis Jesu Christi Dómini nostri : et in honórem beatæ Mariæ semper Vírginis, et beáti Joánnis Baptístæ, et sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et istorum, et ómnium Sanctorum : ut illis proficiat ad honórem : nobis autem ad salutem : et illi pro nobis intercedere dignentur in coelis, quorum memoriam ágimus in terris. Per eúndem Christum Dóminum nostrum. Amen.

sainte, cette oblation que nous vous présentons en mémoire de la Passion, de la Résurrection, et de l'Ascension de N.-S. J.-C. : et en l'honneur de la bienheureuse Marie toujours Vierge, de saint Jean-Baptiste, et des saints Apôtres Pierre et Paul, de ceux-ci et de tous les autres Saints, afin qu'elle serve à procurer à eux la gloire, et à nous le salut : et que ceux dont nous honorons la mémoire sur la terre, daignent intercéder pour nous dans le ciel. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Puis il invite le peuple à prier pour la même fin :

Orate, fratres ; ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.

Priez, mes frères, afin que mon sacrifice qui est aussi le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-puissant.

Et le ministre répond :

<p>R₇. Que le Seigneur reçoive par vos mains ce sacrifice pour l'hon- neur et la gloire de son nom, pour notre utilité et pour celle de toute son Eglise sainte.</p>	<p>R₇. Suscípíat Dómi- nus sacrificium de má- nibus tuis ad laudem et glóriam nóminis sui, ad utilitátem quoque nostram, totiúsque Ec- clésiæ suæ sanctæ.</p>
---	--

*Le Prêtre dit tout bas : Amen, puis il récite à
à voix basse la Secrète et termine ainsi à haute
voix.*

<p>Dans tous les siècles des siècles.</p>	<p>Per ómnia sæcula sæculórum.</p>
<p>R₇. Ainsi soit-il.</p>	<p>R₇. Amen.</p>

IV^e partie. — CANON.

*La Préface est l'introduction aux prières de la
Consécration ; le Prêtre la commence en disant sans se
tourner vers le peuple :*

<p>Le Seigneur soit avec vous.</p>	<p>Dóminus vobíscum.</p>
<p>R₇. Et avec votre esprit.</p>	<p>R₇. Et cum spiritu tuo.</p>

Il élève les mains en disant :

<p>Élevez vos cœurs.</p>	<p>Sursum corda.</p>
<p>R₇. Nous les tenons élevés vers le Seigneur.</p>	<p>R₇. Habémus ad Dó- minum.</p>

Joigna

Grati
mino I
R₇. I
tum est

*Le P
fêtes en
ainsi qu*

Vere
tum es
lutare,
et ubiq
Dómin
omníp
Deus :
Dómin
Per qu
tuam l
adóran
tremur
Cœli, c
tútes,
phim
tione
Cum c
voces,
beas d

Joignant les mains et levant les yeux au ciel, il dit :

Grátias agámus Dó-
mino Deo nostro.

R̄. Dignum et jus-
tum est.

Rendons grâces au
Seigneur notre Dieu.

R̄. Cela est raison-
nable et juste.

Le Prêtre poursuit ensuite la Préface : plusieurs fêtes en ont une propre ; à celles qui n'en ont pas, ainsi qu'aux Messes des Morts, on récite la suivante :

Vere dignum et jus-
tum est, æquum et sa-
lutáre, nos tibi semper
et ubíque grátias ágere:
Dómine sancte, Pater
omnípotens, æterne
Deus : * per Christum
Dóminum nostrum.
Per quem majestátem
tuam laudant Angeli,
adórant Doinatiónes,
tremunt Potestátes,
Cœli, cœlorúmque vir-
tútes, ac beáta Séra-
phim sócia exsulta-
tíone concélebrant.
Cum quibus et nostras
voces, ut admítte jú-
beas deprecámur, súp-

Il est vraiment digne
et juste, équitable et
salutaire, de vous rendre
grâces en tout temps et
en tout lieu, ô Seigneur
saint, Père tout-puissant,
Dieu éternel, * par le
Christ Notre-Seigneur :
par qui les Anges louent
votre majesté, les Doina-
tions l'adorent, les
Puissances la révèrent,
les Cieux, les Vertus des
cieux, et les bienheu-
reux Séraphins la cèlebrent dans de communs
transports de joie. Nous
vous prions de per-
mettre que, prosternés

devant vous, nous unissons notre voix à la leur, pour vous louer en répétant ce cantique :

Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées. Les cieux et la terre sont remplis de votre gloire, Hosanna au plus haut des cieux ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, Hosanna au plus haut des cieux !

plici confessiône dicentes :

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dóminus Deus Sábaoth. Pleni sunt cœli et terra glória tua, Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nómine Dómini, Hosanna in excelsis.

Ici commence le Canon ou la règle de la Consécration (1). Le Prêtre, s'inclinant profondément, dit :

Dieu, qui vous manifestez au milieu de nous par le moyen des mystères dont vous avez fait dépositaire notre mère la sainte Église, nous vous supplions, au nom de ce divin Sacrifice, de détruire tous les obstacles qui s'opposent à son

Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dóminum nostrum, supplices rogámus ac pétimus, uti accéptas hábeas, et benedícas hæc ✠ dona, hæc ✠ múnera, hæc ✠ sancta

1. Pour nous conformer à l'esprit de la sainte Église, nous ne donnons pas une traduction proprement dite des mystérieuses paroles du *Canon*.

sacrifici
primis
rimus
tua san
quam p
dire, ad
dignéris
terrârun
fámulo
N., et
N., et
dóxis, e
et apo
cultórib

*Le P
pour le
ceux qui*

Mém
amulór
rúmque
N. et ó
stántiur
fides c
nota de
bus tib
qui tib
sacrific
se, sui
pro re

sacrificia illibáta ; in primis quæ tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta cathólica : quam pacificáre, custodire, adunáre, et régere dignéris toto orbe terrarum una cum famulo tuo Papa nostro N., et Antístite nostro N., et ómnibus orthodoxis, atque cathólicæ et apostólicæ fidei cultóribus.

pèlerinage en ce monde. Donnez-lui la paix et l'unité ; conduisez vous-même notre Saint-Père le Pape, votre vicaire sur la terre ; dirigez notre Évêque qui est pour nous un lien sacré de l'unité ; conservez tous les fidèles enfants de l'Église catholique, apostolique, romaine.

Le Prêtre fait ici le premier Mémento, où il prie pour les bienfaiteurs vivants de l'Église et pour tous ceux qui assistent avec dévotion à la Messe.

Mémento, Domine, amulorum, famularumque tuarum N. et N. et ómnium circumstantium, quorum tibi fides cónita est, et nota devótio, pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis pro se, suisque ómnibus : pro redemptione ani-

Permettez-moi, ô mon Dieu, de vous demander de répandre vos bénédictions spéciales sur vos serviteurs et vos servantes, pour lesquels vous savez que j'ai une obligation particulière de prier... Appliquez-leur les fruits de ce divin Sacrifice qui vous est offert au nom de tous. Visitez-

les par votre grâce ; pardonnez leurs péchés ; accordez-leur les biens de la vie présente et ceux de la vie éternelle.

márum suárum, pro spe salutis et incolumitátis suæ : tibi que reddunt vota sua ætérno Deo, vivo et vero.

Il fait ensuite la mémoire des Saints :

Non seulement, ô mon Dieu, ce sacrifice nous unit à nos frères qui sont encore dans cette vie passagère de l'épreuve ; mais aussi il resserre nos liens avec ceux qui déjà sont établis dans la gloire. * Nous l'offrons donc pour honorer la mémoire de la glorieuse et toujours Vierge Marie, ** des Apôtres, des Confesseurs, des Vierges, en un mot, de tous les Justes, afin qu'ils nous aident par leur puissant secours à devenir dignes de soutenir votre avènement, et de vous contempler à jamais comme eux

Communicantes * et memóriam venerántes, in primis gloriósæ semper Vírginis Mariæ, Genitrícis Dei et Dómini nostri Jésu Christi : ** sed et beatórum Apostólorum ac Mártýrum tuórum, Petri et Pauli, Andréæ, Jacóbi, Joánnis, Thomæ, Jacóbi, Philíppi, Bartholomæi, Matthæi, Simónis, et Thaddæi : Lini, Cleti, Cleméntis, Xisti, Cornélii, Cypriáni, Laurentii, Chrysógoni, Joánnis et Pauli, Cosmæ et Damiáni : et ómnium Sanctórum túorum : quorum méritis precibúsq; concédas, ut

in ómnibus
tuæ mu
Per eúr
Dómin
Amen.

Tenant

Hanc
nem se
sed et
tuæ, *
mine, u
pias, d
in tua
atque
natióne
et in
rum jú
merári.
Dómin
Amen.

*Puis
vie*

Qua
tu, De
quæsur
tam,
ra ✠ ta

in ómnibus protectionis
tuæ muniámur auxilio.
Per eúndem Christum
Dóminum nostrum.
Amen.

dans le séjour de votre
gloire.

*Tenant les mains étendues sur le pain et le vin, il prie
Dieu d'agréeer le sacrifice*

Hanc igitur oblati-
onem servitútis nostræ,
sed et cunctæ familiæ
tuæ, * quæsumus, Dó-
mine, ut placátus acci-
pias, dèsque nostros
in tua pace dispónas,
atque ab æterna dam-
natione nos éripi,
et in électórum tuó-
rum júbeas grege nu-
merári. Per Christum
Dóminum nostrum.
Amen.

Daignez recevoir, ô
Dieu, cette offrande que
toute votre famille vous
présente, comme l'hom-
mage de son heureuse
servitude * En échange,
donnez nous la paix,
sauvez-nous de votre
colère, mettez-nous au
nombre de vos élus ;
par Jésus-Christ Notre-
Seigneur qui va paraître.

*Puis il lui demande de bénir les dons, afin qu'ils de-
viennent le corps et le sang de Jésus-Christ.*

Quam oblati-
onem,
tu, Deus, in ómnibus,
quæsumus, bene ✠ dic-
tam, ad ✠ scríptam,
ra ✠ tam, rationábilem,

Car il est temps que
ce pain devienne son
Corps sacré qui est notre
nourriture, et que ce vin
se transforme en son

Sang qui est notre breuvage ; ne tardez donc plus à nous introduire en la présence de ce divin Fils notre Sauveur.

acceptabilémque facere dignéris : ut nobis Corpus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui Dómini nostri Jésu Christi.

Alors le Prêtre prend le pain, lève les yeux au ciel et, en la personne de Jésus-Christ, prononce sur le pain les paroles sacrées (1) :

Que ferai-je en ce moment, ô Dieu du ciel et de la terre, Sauveur, Messie tant désiré, si ce n'est de vous adorer en silence comme mon souverain maître, de vous offrir mon cœur, comme à son roi plein de douceur ? Venez donc, Seigneur Jésus, venez !

Qui, pridie quam paterétur, accépit panem in sanctas ac venerábiles manus suas ; et elevátis óculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipoténtem, tibi grátias agens, bene dixit, fregit, dedítque discipulis suis, dicens : Accípíte et manducáte ex hoc omnes : HOC EST ENIM CORPUS MEUM.

1. Toutes les personnes qui porteront avec foi, dévotion et amour, leurs regards sur la sainte Hostie, tant pendant l'élévation que quand elle est exposée et prononceront l'invocation : « Mon Seigneur et mon Dieu », pourront gagner chaque fois une indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines. Quiconque aura fait ce pieux exercice tous les jours pendant une semaine et recevra la communion une fois, pourra gagner une indulgence plénière

(Pie X, 18 mai 1907.)

Ces Hosties, qu'il lève Ensu- cin les

Simi-
quam
accípie
clárum
sancta
manus
grátias
dixit, d
lus sui
pite e
omnes
CALIX
NOVI
STAME
PRO M
CATOR
memó

Ces Sang, e Puis les mys Christ

Und
Dómir

Ces paroles prononcées, le Prêtre adore la sainte Hostie ; puis la montre avec révérence au peuple, pour qu'il l'adore à son tour.

Ensuite le Prêtre prend le calice et prononce sur le vin les paroles sacrées.

Simili modo, postquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum Cálícem in sanctas ac venerábiles manus suas, item tibi grátias agens, bene dixit, deditque discipulus suis, dicens : Accipite et bibite ex eo omnes : HIC EST ENIM CALIX SANGUINIS MEI, NOVI ET ÆTERNI TESTAMENTI : MYSTERIUM FIDEI : QUI PRO VOBIS ET PRO MULTIS EFFUNDETUR IN REMISSIONEM PECCATORUM. Hæc quotiescúmque fecéritis, in mei memóriam faciétis.

Sang divin, prix de mon salut, je vous adore. Lavez mes iniquités, et rendez-moi plus blanc que la neige. Agneau sans cesse immolé et cependant toujours vivant, vous venez effacer les péchés du monde ; venez aussi régner en moi par votre force et par votre douceur.

Ces paroles prononcées, le Prêtre adore le précieux Sang, et le fait adorer par le peuple.

Puis il récite la prière suivante, où sont rappelés les mystères du sacrifice sanglant offert par Jésus-Christ à Dieu son Père.

Unde et memores, | La voici donc, ô Père
Dómine, nos servi tui, | saint, l'Hostie si long-

temps attendue. Voici ce Fils éternel qui a souffert, qui est ressuscité glorieux, qui est monté triomphant au ciel. Il est votre Fils ; mais il est aussi notre Hostie, Hostie pure et sans tache ; notre pain et notre breuvage d'immortalité.

sanctam, Hóstiam ✠ immaculatam, Panem ✠ sanctum vitæ æternæ, et Cálicem ✠ salutis perpétuæ.

Le Prêtre demande que notre oblation soit favorablement agréée.

Vous avez agréé autrefois le sacrifice des tendres agneaux que vous offrait Abel ; le sacrifice qu'Abraham vous fit de son fils Isaac, immolé sans perdre la vie ; enfin le sacrifice mystérieux du pain et du vin que vous présenta Melchisédech. Recevez ici l'Agneau par

sed et plebs tua sancta, ejúsdem Christi, Fílii tui Dómini nostri tam beátæ Passiónis necnon et ab ínferis Resurrectionis, sed et in cœlos gloriósæ Ascensionis : offerimus præclæræ majestáti tuæ, de tuis donis ac datis, Hóstiam ✠ puram, Hóstiam ✠

Supra quæ propitio ac seréno vultu respicere dignéris, et accépta habére, sicuti accépta habére dignátus es múnera púeri tui justi Abel, et sacrificium patriárchæ nostri Abrahæ, et quod tibi obtulit summus sacérdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium,

immac

de vo
qui es
libatic

*Puis
oblatio
même.*

Súpmus, o
jube
manu
tui in
tuum,
divína
ut qu
altáris
sacros
Cor ✠
nem
omni
lésti e
mur.
Christ
nostru

nent t

Man

immaculatam hóstiam. | excellence, la Victime
 toujours vivante, le Corps
 de votre Fils qui est le pain de vie, son Sang
 qui est à la fois un breuvage pour nous et une
 libation à votre gloire.

*Puis s'inclinant profondément, il supplie que cette
 oblation soit présentée à Dieu par Jésus-Christ lui-
 même.*

Súppliques te rogá-
 mus, omnípotens Deus:
 jube hæc perférri per
 manus sancti Angeli
 tui in sublime altáre
 tuum, in conspéctu
 divínæ majestátis tuæ:
 ut quotquot, ex hac
 altáris participatióne,
 sacrosánctum Filii tui
 Cor ✠ pus et Sán ✠ gui-
 nem sumpsérimus,
 omni benedictiόne cœ-
 lésti et grátia repleá-
 mur. Per eúmdem
 Christum Dóminum
 nostrum. Amen.

Mais, ô Dieu tout-
 puissant ! ces dons sa-
 crés ne reposent pas seu-
 lement sur cet autel
 terrestre ; l'Agneau vi-
 vant et immolé repose
 aussi sur l'autel sublime
 du ciel, devant le trône de
 votre divine majesté ; et
 ces deux autels ne sont
 qu'un même autel, sur
 lequel s'accomplit le
 grand mystère de votre
 gloire et de notre salut :
 daignez nous rendre par-
 ticipants du Corps et du
 Sang de l'auguste Vic-
 time de laquelle éma-

nent toute grâce et toute bénédiction.

Le Prêtre fait le second Memento, et demande que les défunts participent aux fruits du Sacrifice.

N'excluez personne de votre visite, ô Jésus ! Votre aspect réjouit la cité sainte avec ses élus ; nos yeux encore mortels vous contemplent, quoique sous un voile : ne vous cachez plus à ceux de nos frères qui sont dans le lieu des expiations. Soyez-leur un rafraîchissement dans leurs flammes, une lumière dans leurs ténèbres, une paix dans leurs douloureux transports.

Meménto étiam, Dómine, famulórum, famularúmque tuárum N. et N. qui nos præcésérunt cum signo fidei, et dórmiunt in somno pacis. Ipsi, Dómine, et ómnibus in Christo quiescéntibus, locum refrigérii, lucis et pacis, ut indúlgeas, deprecámur. Per eúndem Christum Dóminum nostrum. Amen.

Le Prêtre, se frappant la poitrine, fait la même demande pour lui-même et les assistants.

Nous sommes pécheurs, ô Père saint, et cependant nous attendons de votre infinie miséricorde une part dans votre royaume, par le mérite de ce sacrifice que nous vous offrons,

Nobis quoque peccatóribus famulis tuis de multitudíne miseratiónum tuárum sperántibus, partem áliquam et societátem donáre dignéris, cum tuis sanctis Apóstolis et Martyri-

bus,
phan
naba
dro,
Felic
Agat
Cæci
ómn
intra
sorti
tor
quæ
mitte
Don

Pe
nia,
bona
cas,
dícis
Per
ip
tibi
poté
ritus
honi
P
sæc
R

bus, cum Joanne, Stéphano, Matthía, Bárnaba, Ignátio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpétua, Agatha, Lúcia, Agnète, Cæcília, Anastásia et ómnibus Sanctis tuis : intra quorum nos consórtium, non æstimátor mériti sed vénia, quæsumus, largítor admítte. Per Christum Dominum nostrum.

Per quem hæc ómnia, Dómine, semper bona creas, sanctí ✠ fícas, viví ✠ fícas, bene ✠ dícis, et præstas nobis. Per ip✠sum, et cum ip✠so, et in ip✠so, est tibi Deo Patri ✠ omnipoténti, in unitate Spíritus ✠ Sancti, ómnis honor et glória,

Per ómnia sæcula sæculórum.

R̄. Amen.

et non à cause de nos œuvres qui ne sont dignes que de votre colère. Mais souvenez-vous de vos saints Apôtres, de vos saints Martyrs, de vos saintes Vierges, de tous les Bienheureux, et donnez-nous par leur intercession, la grâce et la gloire éternelle que nous vous demandons au nom de Jésus-Christ Notre Seigneur, votre Fils.

C'est par lui que vous répandez sur nous vos bienfaits de vie et de sanctification ; par lui encore ; avec lui et en lui, dans l'unité du Saint-Esprit, soit à vous honneur et gloire à jamais !

Dans tous les siècles des siècles.

R̄. Ainsi soit-il.

V^e partie. — COMMUNION.

*Le Canon terminé, le Prêtre se prépare
à la Communion par l'Oraison Dominicale :*

PRIONS.

Instruits par un précepte salutaire, et suivant fidèlement la forme de l'instruction divine qui nous a été donnée, nous osons dire :

Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez - nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous laissez pas succomber à la tentation.

R₇. Mais délivrez-nous du mal.

Ainsi soit-il.

ORÉMUS.

Præceptis salutari-
bus móniti, et divína
institutióne formáti
audémus dicere :

Pater noster, qui es
in cœlis : sanctificétur
nomen tuum ; advéniat
regnum tuum ; fiat vo-
lúntas tua, sicut in cœlo
et in terra. Panem no-
strum quotidiánum da
nobis hódie : et dimítte
nobis débita nostra,
sicut et nos dimittimus
debitóribus nostris. Et
ne nos indúcas in ten-
tatiónem.

R₇. Sed libera nos a
malo.

Amen.

*Le F
délivrer*

Libe-
mus, D
nibus n
præsén
et, inte
et gl
Virgine
María c
stolis
Paulo,
et ómn
propiti
diébus
miseric
júti, et
semper
omni p
cúri. Pe
minum
Christu
qui tec
gnat in
sancti I

Per
sæculórum
R₇. A

Le Prêtre demande spécialement à Dieu de nous délivrer de tous maux, et de nous faire jouir de la paix:

Libera nos, quæsumus, Dómine, ab ómnibus malis præteritis, præsentibus et futuris : et, intercedente beáta et gloriósa semper Vírgine Dei Genitrice María cum beátis Apóstolis tuis Petro et Paulo, atque Andréa, et ómnibus Sanctis, da propítius pacem in diébus nostris : ut ope misericórdiæ tuæ adjúti, et a peccáto simus semper liberi, et ab omni perturbatióne secúri. Per eúndem Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus sancti Deus.

Per ómnia sæcula
sæculórum.

R̄. Amen.

Délivrez-nous, s'il vous plaít, Seigneur, de tous les maux passés, présents et à venir ; et par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse Marie, toujours Vierge, Mère de Dieu, et de vos bienheureux Apôtres Pierre et Paul et André et de tous les Saints, daignez nous accorder la paix pendant les jours de notre vie mortelle ; afin qu'étant assistés du secours de votre miséricorde, nous ne soyons jamais assujettis au péché, ni agités par aucun trouble : Par le même Jésus-Christ, Notre-Seigneur, votre Fils, qui étant Dieu vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit.

Dans tous les siècles
des siècles.

R̄. Ainsi soit-il.

Après avoir rompu l'Hostie, le Prêtre souhaite la paix, en disant :

Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Pax ✠ Dómini
sit ✠ semper vobis.
✠ cum.

R. Et cum spiritu tuo.

Le Prêtre met dans le Calice une partie de l'Hostie, et dit :

Que ce mélange et cette consécration du Corps et du Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, que nous allons recevoir, nous soit un gage de la vie éternelle.

Hæc commixtio et consecratio Corporis et Sanguinis Dómini nostri Jesu Christi, fiat accipiéntibus nobis in vitam ætérnam. Amen.

Ensuite, la tête inclinée et les mains jointes, il implore de la divine Victime la miséricorde et la paix :

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, donnez-nous la paix.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, dona nobis pacem.

Le Prê

Dómi
qui di
tuis : F
vobis,
do vobi
peccáta
Ecclési
secúndi
tuam pa
dunáre
vivis et
per óm
culórun

Aux M
temps qu
ner au Sc

Aux M
Dómine,
l'Agnus
frapper l
repos), e
réquiem.

Le Prê

Dómi
Fili De
voluntá
rante S
per mor

Le Prêtre s'incline et demande encore la paix par la prière suivante :

Dómine Jesu Christe, qui dixisti Apóstolis tuis : Pacem relínquo vobis, pacem meam do vobis : ne respicias peccáta mea, sed fidem Ecclésiæ tuæ : eámque secúndum voluntátem tuam pacificáre et coadunáre digneris. Qui vivis et regnas, Deus, per ómnia sæcula sæculórum. Amen.

Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à vos Apôtres : « Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix, » ne regardez pas mes péchés, mais la foi de cette assemblée qui est à vous, et daignez la pacifier et la réunir selon votre sainte volonté.

Aux Messes solennelles le Diacre baise l'autel en même temps que le Prêtre, reçoit le baiser de paix, et va le donner au Sous-Diacre, qui le porte au chœur.

Aux Messes des Morts le Prêtre ne récite pas l'Oraison *Dómine Jesu Christe*, (Seigneur Jésus-Christ), etc.; et à l'*Agnus Dei*, au lieu de *miserère nobis*, il dit, sans se frapper la poitrine, *dona eis réquiem* (donnez-leur le repos), et au lieu de *dona nobis pacem*, il dit : *dona eis réquiem sempitérnam* (donnez-leur le repos éternel).

Le Prêtre continue en récitant les deux prières préparatoires à la Communion :

Dómine Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntáte Patris, cooperánte Spíritu sancto, per mortem tuam mun-

Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant qui, par la volonté du Père et la coopération du Saint-Esprit, avez donné

par votre mort la vie au monde: délivrez-moi, par ce saint et sacré Corps et par votre Sang, de tous mes péchés et de toutes sortes de maux. Faites que je m'attache toujours inviolablement à votre loi, et ne permettez pas que je me sépare jamais de vous.

Seigneur Jésus-Christ, faites que la réception de votre Corps, que je me propose de prendre, tout indigne que j'en suis, ne tourne pas à mon jugement et à ma condamnation; mais que, par votre bonté, il me serve de défense pour mon âme et pour mon corps, et qu'il me soit un remède salutaire.

dum vivificásti : libera me per hoc sacrosánc-tum Corpus et Sánguinem tuum, ab ómnibus iniquitatibus meis, et univérsis malis : et fac me tuis semper inhæ-rére mandátis, et a te nunquam separári per-mittas. Qui cum eódem Deo Patre et Spírítu sancto vivis et regnas, Deus, in sæcula sæculórum. Amen.

Percéptio Córporis tui, Dómine Jesu Christe, quod ego indignus súmerè præsumo non mihi provéniat in júdicium et condemnatió-nem : sed pro tua pie-táte prosit mihi ad tuta-méntum mentis et córporis, et ad medélam percipiéndam. Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitáte Spírítus sancti, Deus, per ómnia sæcula sæculórum. Amen.

A

Pan
accípia
Dómir

Puis re

Dór
dignus
tectum
tum di
bitur á

II

Cor
stri Je
diat ár
vitam :

Qui
mino
quæ
Cálice
píam,
mini
dans i
num,
meis s

Après avoir récité ces prières, le Prêtre dit :

Panem cœlestem accípíam, et nomen Dómini invocábo.	Je prendrai le Pain céleste et j'invoquerai le nom du Seigneur.
--	---

Puis reconnaissant son indignité, il dit trois fois en se frappant la poitrine :

Dómine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tan- tum dic verbo, et saná- bitur ánima mea.	Seigneur, je ne suis pas digne que vous en- triez en moi ; mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie.
---	---

Il prend le Corps de Jésus-Christ en disant :

Corpus Dómini no- stri Jesu Christi custó- diat ánimam meam in vitam ætérnam. Amen.	Que le Corps de Jésus- Christ, Notre-Seigneur, garde mon âme pour la vie éternelle Ainsi soit-il.
--	--

Il exprime aussitôt sa reconnaissance :

Quid retribuam Dó- mino pro ómnibus, quæ retribuit mihi? Cálicem salutáris acci- píam, et nomen Dó- mini invocábo. Lau- dans invocábo Dómi- num, et ab inimícis meis salvus ero.	Que rendrai-je au Sei- gneur pour tous les biens qu'il m'a faits ? Je pren- drai le Calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. J'invoquerai le nom du Seigneur en chantant ses louanges et je serai délivré de mes ennemis.
--	---

En prenant le Sang de Jésus-Christ, il dit :

<p>Que le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde mon âme pour la vie éternelle.</p>	<p>Sanguis Dómini nostri Jesu Christi custodiat ánimam meam in vitam ætérnam. Amen.</p>
--	---

Après la Communion du Prêtre a lieu celle des fidèles. Le ministre récite le *Confíteor*, le Prêtre répond par *Misereátur* et *Indulgéntiam* ; puis tenant entre les mains la sainte Hostie, il dit *Ecce Agnus Dei* (Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui efface les péchés du monde), puis 3 fois *Dómine, non sum dignus* (Seigneur, je ne suis pas digne, etc.) et, faisant un signe de croix sur le ciboire, il donne la communion en disant : *Corpus Dómini nostri*, etc. (Que le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle.)

Recevant les ablutions, il dit :

<p>Faites, Seigneur, que nous conservions dans un cœur pur le sacrement que notre bouche a reçu, et que le don qui nous est fait dans le temps nous soit un remède pour l'éternité.</p>	<p>Quod ore súmpsimus, Dómine, pure mente capiámus : et de múnere temporáli fiat nobis remédium sempitérnum.</p>
---	--

<p>Que votre Corps que j'ai reçu, Seigneur, et que votre Sang que j'ai bu, s'attachent à mes entrailles ; et faites qu'après avoir été nourri</p>	<p>Corpus tuum, Dómine, quod sumpsi et Sanguis quem potávi, adhæreat viscéribus meis : et præsta, ut in me non remáneat scé-</p>
---	--

lerum
pura e
runt s
vivis e
cula sa

Am

L

Dór

R̄.

tuó.

Il

Dór
R̄. Et

Ite,

Ben
mino.
R̄.

dit :

omni no-
sti custó-
neam in
n. Amen.

es fidèles.
pond par
les mains
l'Agneau
monde),
je ne suis
le ciboire,
ni nostri,
rist garde

súmpsi-
pura
s : et de
ráli fiat
m sem-

n, Dó-
psi et
potávi,
céribus
, ut in
at scé-

lerum mácula, quem | par des sacrements si
pura et sancta refecé- | purs et si saints, il ne
runt sacraménta. Qui | demeure en moi aucune
viviis et regnas in sæ- | souillure du péché: Vous
cula sæculórum. | qui vivez et régné dans
tous les siècles des siè-
cles.

Amen.

Ainsi soit-il.

*Le Prêtre récite la Communion, puis se
tournant vers le peuple, il dit :*

Dóminus vobiscum. | Le Seigneur soit avec
vous.

R̄. Et cum spíritu | R̄. Et avec votre es-
tuo. | prit.

*Il récite ensuite la Postcommunion, puis
saluant le peuple, il dit :*

Dóminus vobiscum. | Le Seigneur soit avec
R̄. Et cum spíritu tuo. | vous. R̄. Et avec votre
esprit.

Ite, Missa est. | Allez, la Messe est
dite.

Ou, lorsqu'on n'a pas dit le Glória :

Benedicámus Dó- | Bénissons le Seigneur.
mino. | R̄. Rendons grâces
R̄. Deo grátias. | à Dieu.

Aux Messes des Défunts :

Qu'ils reposent en | Requiéscant in pace.
paix.

R̄. Ainsi soit-il. | R̄. Amen.

Puis le Prêtre s'incline au milieu de l'autel, et dit :

<p>Recevez favorable- ment, ô Trinité sainte, l'hommage de ma par- faite dépendance, et ayez pour agréable le sacrifice que j'ai offert aux yeux de votre Ma- jesté, quoique j'en sois indigne. Faites, par vo- tre miséricorde, qu'il me soit propitiatoire et à tous ceux pour qui je l'ai offert, par Jésus- Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.</p>	<p>Pláceat tibi, sancta Trínitas, obséquium servitútis meæ, et præ- sta : ut sacrificium, quod óculis tuæ Ma- jestátis indignus ób- tuli, tibi sit acceptáble, mihique, et ómnibus, pro quibus illud óbtuli, sit, te miseránte, pro- pitiáble. Per Christum Dóminum nostrum. Amen.</p>
---	--

Puis il bénit le peuple en disant :

<p>Que le Dieu tout- puissant vous bénisse, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.</p>	<p>Benedícat vos om- nípotens Deus, Pater, et Fílius, ✠ et Spíritus sanctus.</p>
--	--

R̄. Ainsi soit-il. | R̄. Amen.

On ne donne pas la bénédiction aux Messes des Défunts.

I
D
R̄.
tuo.
In
gélii
nem.
R̄.
mine
In
Verb
erat
Deus
Hoc
apud
per i
et sir
nihil,
in ips
erat
lux ir
ténét
prehe
homo
cui r
nes.
móni

Il termine en récitant l'Évangile de S. Jean.

Dóminus vobíscum.

Que le Seigneur soit avec vous.

R̄. Et cum spírítu tuo.

R̄. Et avec votre esprit.

Inítium sancti Evangelíi secúndum Joán-nem.

Commencement du saint Evangile selon saint Jean.

R̄. Glória tibi Dómine.

R̄. Gloire soit à vous, Seigneur.

In princípío erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Hoc erat in princípío apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt : et sine ipso factum est nihil, quod factum est ; in ipso vita erat et vita erat lux hóminum : et lux in ténebris lucet, et ténebræ eam non comprehendérunt. Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joánnes. Hic venit in testimoniúm, ut testimó-

Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en Dieu. Toutes choses ont été faites par lui ; et de tout ce qui a été fait, rien n'a été fait sans lui : la vie était en lui, et la vie était la lumière des hommes ; et la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point comprise. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean. Il vint pour ser-

vir de témoin, pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui. Il n'était pas la lumière, mais il était venu pour rendre témoignage à la lumière. La lumière véritable était celle qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu. Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont pas reçu. Mais il a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu à tous ceux qui l'ont reçu et qui croient en son nom ; qui ne sont pas nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même. Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, qui est la

nium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum. Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognóvit. In propria venit, et sui eum non recepérunt. Quotquot autem recepérunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his, qui credunt in nómine ejus : qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. **ET VERBUM CARO FACTUM EST,** et habitávit in nobis : et vídimus gloriam ejus, glóriam quasi Unigéniti a Patre,

plenu
tátis.

R.

Pl

Av
bene
fruct

Sa
pecc
Amo

S.
dulc
mus
gem

Eia
ricó
bene
hoc
dulc

¶.

I. F
le Sal

plenum grátiaë et veri-
tátis.

gloire du Fils unique du
Père, plein de grâce et
de vérité.

R̄. Deo grátias.

R̄. Rendons grâces à
Dieu.

PRIÈRES A RÉCITER. PAR LE PRÊTRE
AU PIED DE L'AUTEL APRÈS
CHAQUE MESSE BASSE.

(300 jours d'indulgences) (1).

Ave, María, grátia plena, Dóminus tecum:
benedícta tu in muliéribus, et benedíctus
fructus ventris tui Jesus.

Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis,
peccatóribus, nunc et in hora mortis nostræ.
Amen. (*Trois fois*).

Salve, Regína, Mater misericórdiaë; vita,
dulcédo et spes nostra, salve. Ad te clamá-
mus éxules Fílii Evæ: ad te suspirámus
geméntes et flentes in hac lacrymárum valle.
Eia érgo, advocáta nostra, illos tuos mise-
ricórdes óculos ad nos convérte; et Jesum
benedíctum fructum ventris tui, nobis post
hoc exílium osténde, o clemens, o pia, o
dulcis Virgo María!

✠. Ora pro nobis, sancta Dei Génitrix.

1. Pour gagner l'indulgence les fidèles doivent répondre et dire
le Salve Regína.

R. Ut digni efficiámur promissionibus Christi.

OREMUS.

Deus refúgium nostrum et virtus, pópulum ad te clamántem propítius respice; et intercedente gloriósa et immaculáta Vírgine Dei Genitrice María, cum beáto Joseph ejus sponso, ac beátis Apóstolis tuis Petro et Paulo et ómnibus Sanctis, quas pro conversiône peccatórum, pro libertáte et exaltatione sanctæ Matris Ecclésiæ, precés effúndimus, miséricors et benígnus exáudi. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum. Amen.

On doit ajouter la prière suivante :

Sancte Míchael Archángele, defénde nos in prælio: contra nequítiam et insídias diaboli esto præsidium. Imperet illi Deus, súplices deprecámur; tuque, Princeps militiæ cœlestis, sátanam aliósque spíritus malignos, qui ad perditionem animárum pervagántur in mundo, divína virtúte in inférnum détrude. Amen.

*Cor Jesu sacratíssimum, miserére nobis.
(3 fois).*



DE L

Par C
rés or
citées à
la nuit
le Psa
sept fo
miers
ques et
suivant
Matin
minuit;
Tierce,
midi; M

Manue



PETIT OFFICE DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE.

ORIGINE ET MÉTHODE.

Par Office divin, on entend certaines prières ordonnées par l'Eglise pour être récitées à différentes heures du jour ou de la nuit, selon l'ancien usage qu'indiquait le Psalmiste: « J'ai chanté vos louanges sept fois par jour. » L'Eglise, dès les premiers siècles, distribua les prières publiques en sept Heures, qui portent les noms suivants:

Matines et Laudes, que l'on récitait à minuit; Prime, après le lever du soleil; Tierce, à neuf heures du matin; Sexte, à midi; None, à trois heures de l'après-midi;

Vêpres, à six heures du soir. Dans les siècles de foi, ces diverses parties de l'Office divin étaient psalmodiées tous les jours aux heures marquées; plus tard, l'Eglise, par condescendance pour les besoins et la faiblesse de ses enfants, s'est montrée plus indulgente sur ce point.

Ces heures diverses se rapportent, d'après les auteurs ascétiques, aux plus touchants mystères de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'Office de *Matines* nous rappelle la naissance du Sauveur, et sa veillée douloureuse dans la grotte de Gethsémani, sa prière, son agonie, les liens dont il fut chargé. Dans les *Laudes*, nous célébrons la résurrection et l'assomption de Marie, qui, suivant une pieuse croyance, se serait opérée dès l'aurore; c'est pour ce motif que, dans l'office de la sainte Vierge, l'Eglise emploie, à *Laudes*, les antiennes de l'Assomption. A *Prime*, nous pouvons nous rappeler tous les outrages, les souffrances, les crachats, etc., auxquels Jésus-Christ fut en butte dans la maison de Caïphe. Nous pouvons également y honorer son apparition à la très sainte Vierge, après sa résurrection, et la visite des saintes femmes

au sépul-
gellation
damnatio
honorer
lieu à c
se rappo
et les
fut don
se rappo
boulever
tion du
du côté
dant le
des Vêp
descente
Jésus-Cl
Mère,
Euchari
nom l'i
clusion
honorer
séjour
veront
piété p

D'apr
Frères
vent sa

au sépulcre. A *Tierce*, nous honorons la flagellation, le couronnement d'épines et la condamnation à mort. Nous pouvons encore y honorer la descente du Saint-Esprit, qui eut lieu à cette même heure. A *Sexte*, on peut se rappeler le crucifiement de Jésus-Christ et les paroles par lesquelles Marie nous fut donnée pour Mère. A *None*, on peut se rappeler Jésus mourant sur la croix, le bouleversement de la nature, la destruction du règne de Satan, et l'Eglise tirée du côté ouvert de son divin Epoux pendant le sommeil de la croix. Dans l'Office des *Vêpres*, l'Eglise propose d'honorer la descente de la croix, la remise du corps de Jésus-Christ entre les mains de sa sainte Mère, et aussi l'institution de l'adorable Eucharistie. Les *Complies* sont, comme le nom l'indique, le complètement et la conclusion de tout l'office; nous pouvons y honorer la sépulture de Jésus-Christ et son séjour dans le tombeau. Les Tertiaires trouveront dans ces mystères un aliment à leur piété pendant l'Office divin.

D'après les Constitutions de l'Ordre, les Frères et les Sœurs de la Pénitence peuvent satisfaire à l'Office canonial prescrit

par la Règle en récitant l'Office de la sainte Vierge. Il leur est donné de rendre tous les jours à Marie un culte de louanges et de prière; cette auguste Mère ne manquera pas de récompenser leur piété en leur faisant ressentir les effets de sa puissante protection. L'Office se récite en langue latine, qui est celle de l'Eglise, et bien qu'on ne la comprenne pas, on peut retirer le même fruit de cette prière en la faisant avec foi, piété, attention, confiance; alors, c'est Jésus-Christ et l'Eglise qui prient en nous, avec nous et par nous. Les prières latines de l'Office produisent, en quelque sorte, les mêmes effets que les sacramentaux: elles obtiennent des grâces spéciales et en rapport avec les besoins de ceux qui s'en servent. Pendant la récitation de l'Office divin, on peut encore s'occuper de la pensée de Dieu. On peut également appliquer son attention à prononcer avec soin les paroles; cette fidélité respectueuse à bien articuler les mots de la prière est un acte de religion qui honore la majesté divine.

Récitation publique de l'Office.

1. On se divise en deux chœurs qui ré-

citent
par ve
pause
cette
chaqu
cent c
2. O
ge cha
ter le
3. L
sainte
blic ()
ON
Aperi
procio
quasu
mière
la gra
cepté
pres,
l'orais
le *Cre*
ainsi
le *Pe*
ON
L'AUT

1. S. C

citent alternativement les psaumes, verset par verset, en ayant soin de faire une légère pause à l'astérisque *. Dans les hymnes, cette pause s'observe après le 2^e vers de chaque strophe. Les deux Lecteurs se placent de chaque côté.

2. On dit l'antienne finale à la sainte Vierge chaque fois qu'après l'Office on doit quitter le chœur.

3. Les trois derniers jours de la semaine sainte, défense de réciter l'Office en public (1).

ON SE TIENT A GENOUX pendant la prière *Aperi...*, aux paroles: *Venite, adoremus et procidamus* de l'invitatoire; au *℟*. *Te ergo quæsumus* du *Te Deum*; pendant la première strophe de l'hymne *Ave, maris stella*; la grande antienne de la sainte Vierge, (excepté le dimanche depuis les premières Vêpres, et tout le temps pascal), le verset et l'oraison qui la suivent; le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, qui se disent à la fin de Complies, ainsi que pendant la prière *Sacrosanctæ* et le *Pater* et l'*Ave* qui la suivent.

ON SE TIENT DEBOUT, TOURNÉ VERS L'AUTEL, pendant le *℟*. *Domine, labia mea*

1. S. Cong., 16 juillet 1866.

aperies et le *Deus, in adjutorium* en entier; — pendant l'absolution *Precibus et meritis*; — pendant les capitules, les versets qui suivent, le *v. Domine, exaudi*, certaines oraisons et le *Benedicamus*; pendant la grande antienne de la sainte Vierge, le dimanche depuis les premières Vêpres et tout le temps pascal.

ON SE TIENT DEBOUT TOURNÉ EN CHŒUR ⁽¹⁾ pendant le psaume *Venite, exultemus*. lorsque le Supérieur dit *Jube, domne*, pendant l'intonation du premier psaume, c'est-à-dire jusqu'à la médiate, moment où l'on s'assied; pendant les hymnes, le *Te Deum*, les cantiques *Benedictus, Magnificat* et *Nunc dimittis*, pendant les antiennes qui les suivent, et enfin pendant celle de la mémoire des Saints.

ON SE TIENT ASSIS depuis l'intonation du premier psaume jusqu'après le *Gloria Patri* du dernier.

INCLINATIONS. — Tout le chœur s'incline profondément:

1^o Pendant l'*Ave, Maria*, du commencement des Heures;

1. Lorsque les bancs se trouvent placés en face de l'autel, on ne se tourne jamais en chœur.

2^o
hymn
trois

3^o
pend:
Saint
tienn

Le
Si
lorsq
met
la p

N. I
toujou
récitat
gation
la réci
servir
qu'elle
indulg
récitat
gences
Les Te
la réci
bre 18
entier.
les ind
fois pa
choix :
et Con
réciter
chacui

2° Au *Gloria Patri* et à la *doxologie* des hymnes jusqu'à ce qu'on ait nommé les trois personnes de la sainte Trinité;

3° Pendant l'oraison de la fin, mais non pendant l'oraison de la commémoration des Saints à Vêpres et à Laudes ou de l'antienne finale.

Le Président dit toujours l'oraison debout.

Si quelqu'un se trouve hors de sa place lorsque le chœur fait une inclination ou se met à genoux, il doit s'arrêter et prendre la position du chœur.

N. B. Le petit office de la Très Sainte Vierge se dit toujours en latin quand on le récite en public; pour la récitation privée, les fidèles et les membres des Congrégations religieuses de l'un et de l'autre sexe même dans la récitation en commun, mais non publique, peuvent se servir d'une traduction en langue vulgaire, pourvu qu'elle soit approuvée par l'Ordinaire, et gagner les indulgences accordées par les Souverains Pontifes à la récitation de cet office. (*Décision de la S.-C. des Indulgences du 28 août 1903, du 18 décembre 1906, et autres*). Les Tertiaires peuvent profiter de cette concession pour la récitation de leur office. S. S. Léon XIII, le 17 novembre 1887, a accordé à tous les fidèles qui récitent en entier, l'office de la T. S. Vierge, même s'ils y sont tenus, les indulgences suivantes : 7 ans et 7 quarantaines une fois par jour, plénière une fois par mois, au jour de son choix si on le récite tous les jours : conditions, Confession et Communion; 300 jours, une fois par jour à ceux qui récitent seulement Matines et Laudes; 50 jours pour chacune des autres heures.

Pour plus d'ensemble et d'uniformité dans la récitation de l'Office, on a, dans ce Manuel, indiqué par des signes de convention ce que doit réciter chaque personne ou chaque groupe.

P., Président; **1^{er} L.**, premier Lecteur; **2^e L.**, deuxième Lecteur; **LL.**, les deux Lecteurs; **D.**, côté droit (côté de l'Évangile); **G.**, côté gauche (côté de l'Épître); **T.**, tout le monde; *, indique une pause légère.



OFFICE DE LA SAINTE VIERGE

PRIÈRE AVANT L'OFFICE

(*A genoux.*)

SEIGNEUR, ouvrez ma bouche pour que je bénisse votre saint nom, et purifiez mon cœur de toutes pensées étrangères, vaines et mauvaises, éclairez mon intelligence, enflammez mon cœur, afin que je puisse réciter cet Office digne-

P APERI, Dómine, **T** os meum ad benedícendum nomen sanctum tuum: munda quoque cor meum ab ómnibus vanis, perversis et alienis cogitationibus; intelléctum illúmina, afféctum inflámma; ut digne,

attente
Officiu
leam, e
rear an
divinæ
per C
num n

Ry.

T

Christi
líus di
qua ip
Deo I
hastib

T A

plena
bened
ribus,
fructu
Jesus.
Mater
no bi
nunc
nostra

An

attente, ac devôte hoc
Officium recitare vá-
leam, et exaudiri mé-
rear ante conspectum
divinæ majestátis tuæ,
per Christum Dómi-
num nostrum,

Ry. Amen.

T Dómine Jesu
Christe, in unióne il-
líus divinæ intentiónis
qua ipse in terris laudes
Deo Patri persolvísti,
hastibi Horas persólvo.

ment, avec attention et
dévotion, et mériter
d'être exaucé de votre
majesté divine. Je vous
en supplie par Jésus-
Christ Notre Seigneur.

Ry. Ainsi soit-il.

Seigneur J.-C., je vous
offre la récitation de cet
Office, en m'unissant
d'intention aux louanges
que vous adressâtes à
votre Père lorsque vous
viviez parmi les hommes.

A MATINES

On dit d'abord à voix basse :

T AVE, Mária, gratia
plena; Dóminustecum;
benedícta tu in mulié-
ribus, et benedíctus
fructus ventris tui,
Jesus. Sancta María,
Mater Dei, ora pro
nobis peccatóribus,
nunc et in hora mortis
nostræ.

Amen.

JE vous salue, Ma-
rie, pleine de grâce ; le
Seigneur est avec vous :
vous êtes bénie entre
toutes les femmes, et Jé-
sus, le fruit de vos en-
traîlles, est béni. Sainte
Marie, Mère de Dieu,
priez pour nous, pé-
cheurs, maintenant et à
l'heure de notre mort.

Ainsi soit-il.

On commence ensuite à haute voix :

SEIGNEUR, vous ouvrirez mes lèvres, *Ry.* Et ma bouche chantera vos louanges.

V. O Dieu, venez à mon aide, *Ry* Hâtez-vous, Seigneur, deme secourir.

Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit : Maintenant et toujours, comme dès le commencement, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. Alleluia.

Depuis la Septuagésime jusqu'au Jeudi saint au lieu de Alleluia, on dit :

LOUANGE à vous, Seigneur, Roi de gloire éternelle.

Invitatoire. Je vous salue, Marie, pleine de grâces : * Le Seigneur est avec vous.

On répète : Je vous salue, Marie, pleine de grâces : Le Seigneur est avec vous.

P DOMINE, labia mea aperies, **T** *Ry.* Et os meum annuntiabit laudem tuam.

P *V.* Deus, in adiutorium meum intende. **T** *V.* Domine, ad adiuvandum me festina.

Glória Patri, et Fílio, et Spiritui sancto : Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculórum. Amen. Alleluia.

LAUS tibi, Domine, Rex æternæ glóriæ.

Invitatoire. **LL** Ave, Maria, gratia plena, * Dóminus tecum

On répète : **T** Ave, María, gratia plena ; Dóminus tecum.

LL
mus I
mus
nostro
faciem
sione,
jubilati

T A
plena
cum.

LL
magnu
Rex
omnes
non r
pleber
manu
fines t
nes m
spicit

T *

LL
est m
illud,
verun
venit

PSAUME 94

LL VENITE, exultemus Dómino, jubilémus Deo salutári nostro; præoccupémus faciém ejus in confesióné, et in psalmis jubilémus ei.

T Ave María, gratia plena; Dóminus tecum.

LL Quóniam Deus magnus Dóminus, et Rex magnus super omnes deos; quóniam non répellet Dóminus plebem suam: quia in manu ejus sunt omnes fines terræ, et altitúdi- nes móntium ipse cónspicit.

T * Dominus tecum.

LL Quóniam ipsíus est mare, et ipse fecit illud, et áridam fundavérunt manus ejus: veníte, adorémus, et

VENEZ, réjouissons-nous dans le Seigneur; faisons éclater notre joie devant Dieu notre sauveur: présentons-nous à lui avec des chants d'allégresse, et célébrons sa grandeur.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces: Le Seigneur est avec vous.

Car le Seigneur est le grand Dieu, le grand Roi, élevé au-dessus de toute puissance: le Seigneur n'a pas rejeté son peuple, lui qui tient dans sa main toute l'étendue de l'univers, et qui voit les fondements cachés des montagnes.

* Le Seigneur est avec vous.

La mer est à lui, c'est lui qui l'a faite, et ses mains ont fondé la terre; venez, adorons-le, prosternons-nous à ses pieds;

pleurons devant le Seigneur ; c'est lui qui nous a créés ; il est le Seigneur notre Dieu, nous sommes son peuple et son troupeau qu'il nourrit dans ses pâturages.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces : Le Seigneur est avec vous.

Si vous entendez aujourd'hui sa voix, gardez-vous bien d'endurcir vos cœurs, comme au jour où le peuple le tenta dans le désert ; c'est là, dit-il, que vos pères m'ont tenté pour m'éprouver, et ils virent mes œuvres.

* Le Seigneur est avec vous.

Pendant quarante ans je me suis tenu auprès de ce peuple et j'ai dit : Leurs cœurs sont toujours égarés ; ils n'ont pas connu mes voies, et j'ai juré dans ma colère

procidámus ante Deum (*on fait la genuflexion*), plorémus coram Dómino qui fecit nos, quia ipse est Dóminus Deus noster : nos autem pópulus ejus, et oves páscuæ ejus.

T Ave, María, grátia plena : Dóminus tecum.

LL Hódie si vocem ejus audiéritis, nolíte obduráre corda vestra ; sicut in exacerbatióne secúndum diem tentatiónis in déserto, ubi tentavérunt me patres vestri, probavérunt, et vidérunt opera mea.

T Dóminus tecum.

LL Quadragínta annis próxímus fui generatióni huic, et dixi : semper hi errant corde ; ipsi vero non cognovérunt vias meas : quibus jurávi in ira mea, si

introibun
meam.

T Ave,
plena: Dó

LL G
Filio, et
to: Sicut
cipio, et
per, et in
lórum. A

T * Dó

LL Av
tia plena
tecum.

LL QUEN
sídéra

D Colu
prædic

Trinam · 1
chinan

Claustru
lat.

G Cui lu
nia

introibunt in réquiem
meam.

T Ave, María, gratia
plena: Dóminus tecum.

LL Glória Patri, et
Filio, et Spirítui sanc-
to: Sicut erat in prin-
cipio, et nunc, et sem-
per, et in sæcula sæcu-
lórum. Amen.

T * Dóminus tecum.

LL Ave, Maria, gra-
tia plena : Dóminus
tecum.

qu'ils n'entreraient pas
dans le lieu de mon
repos.

Je vous salue, Marie,
pleine de grâces : le
Seigneur est avec vous.

Gloire au Père, au
Fils, et au Saint-Esprit :
Maintenant et toujours,
comme dès le commen-
cement, et dans les siè-
cles des siècles. Ainsi
soit-il.

* Le Seigneur est avec
vous.

Je vous salue, Marie,
pleine de grâces : le
Seigneur est avec vous.

HYMNE

LL QUEM terra, pontus,
sídéra

D Colunt, adórant,
prædicant,

Trinam regéntem má-
chinam,

Clastrum Mariæ báju-
lat.

G Cui luna, sol et óm-
nia

MARIE porte dans son
sein celui que le ciel, la
terre et la mer servent,
adorent et annoncent :
le souverain maître de
l'univers.

Celui à qui le soleil, la
lune et toutes choses
obéissent pendant la

durée des siècles, est porté dans les entrailles d'une Vierge rendue féconde par la grâce céleste.

O bienheureuse Mère, dans le sein de laquelle s'est renfermé le souverain Créateur, qui tient l'univers entier dans sa main !

Bienheureuse Vierge, qu'un envoyé du ciel a visitée, que le Saint-Esprit a rendue féconde, et qui a donné naissance au désiré des nations !

† O Jésus né d'une Vierge, soyez glorifié avec le Père et le Saint-Esprit, dans toute la suite des siècles. Ainsi soit-il.

Deserviunt per tempora,

Perfúsa cœli grátia,
Gestant puéllæ viscera

D Beáta Mater, múnere

Cujus supérnus ártifex,
Mundum pugillo cón-

tinens,
Ventris sub arca clausus est !

G Beata cœli núnctio,
Fecúnda sancto Spírítu,
Desiderátus géntibus.
Cujus per alvum fusus est !

D † Jesu, tibi sit glória,

Qui natus es de Virgine,

Cum Patre et almo Spírítu,

In sempitérna sæcula.
Amen.

*Les trois
lundi et le*

L Ant.

L DOM
noster, *
mirabile e
um in uni

G Quó
est magni
super cœl

Ex ore
lacténtiur
laudem p
cos tuos,
inimicum

Quónia
los tuos,
rum; * lu
quæ tu fu

Quid es
memor es

I^{er} NOCTURNE

Les trois psaumes suivants se disent le dimanche, le lundi et le jeudi.

L *Ant.* Benedícta tu. | *Ant.* Vous êtes bénie.

PSAUME 8

L DOMINE Dóminus noster, * **D** quam admirábile est nomen tuum in univérſa terra !

G Quóniam eleváta est magnificéntia tua * super cœlos

Ex ore infántium et lacténtium perfecísti laudem propter inimícos tuos, * ut déstruas inimícum et ultórem.

Quóniam vidébo cœlos tuos, ópera digitórum ; * lunam et stellas quæ tu fundásti,

Quid est homo quod memor es ejus ? * aut

SEIGNEUR, notre souve ain Maître, que votre nom est admirable par toute la terre !

Vous avez placé au-dessus des cieux le trône de votre puissance.

Vos louanges sont dans la bouche des plus petits enfants, ce qui couvre vos ennemis de confusion, et réduit au silence l'homme qui voudrait se venger sur nous.

Lorsque je considère les cieux qui sont l'ouvrage de vos mains, la lune et les étoiles, vos créatures,

Je m'écrie : Qu'est-ce que l'homme pour que

vous vous souveniez de lui ? qu'est-ce que le fils de l'homme pour que vous le visitiez !

Vous ne l'avez placé qu'un peu au-dessous des anges, vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, vous lui avez donné l'empire sur les œuvres de vos mains.

Vous avez mis tout à ses pieds, les troupeaux de brebis et de bœufs, tous les animaux des champs ;

Les oiseaux du ciel, les poissons de la mer et tout ce qui se meut dans les eaux.

Seigneur, notre souverain maître, que votre nom est admirable par toute la terre !

filius hóminis, quóniam visitas eum ?

Minuísti eum paulo minus ab Angelis, glória et honóre coronásti eum, * et constituísti eum super ópera mánuum tuárum.

Omnia subjecísti sub pédibus ejus, * oves et boves universas, însuper et pécora campi ;

Volucres cœli, et pisces maris qui perámbulant sémitas maris.

Dómine Dóminus noster, * quam admirábilis est nomen tuum in univérsta terra !

Gloria Patri et Sicut erat, et de même après tous les psaumes de cet Office, à moins d'indication contraire.

Ant. Vous êtes bénie entre toutes les femmes,

1^{er} L. *Ant.* Benedícta tu in muliéribus, et

benedictus tris tui.

2^e L.
rha.

LL (glóriam ópera m nuntiát

D Dic verbum, índicat s

Non neque se rum n voces ec

In o exívit s et in fir verba ec

In sol náculur ipse tar procéde suo.

Exsul

Manue

benedictus fructus ventris tui.

2^e **L** *Ant.* Sicut myrrha.

et le fruit de vos entrailles est béni.

Ant. Sainte Mère de Dieu.

PSAUME 18

LL CÆLI enarrant glóriam Dei, * **G** et ópera mánuum ejus annúnciat firmaméntum.

D Dies diei erúctat verbum, * et nox nocti indicat sciéntiam.

Non sunt loquélæ, neque sermónes, * quorum non audiántur voces eorum.

In omnem terram exívit sonus eórum, * et in fines orbis terræ verba eórum.

In sole pósuit tabernáculum suum, * et ipse tamquam sponsus procedens de thálamo suo.

Exsultávit ut gigas

LES CIEUX racontent la gloire de l'Éternel, et le firmament publie les œuvres de ses mains.

Le jour révèle sa grandeur au jour, et la nuit l'annonce à la nuit.

Il n'y a point de peuple, quelque langue qu'il parle, chez qui leur voix ne se fasse entendre.

Leur voix retentit par toute la terre, et leurs concerts arrivent jusqu'aux extrémités du monde.

Le soleil est le pavillon du Très Haut, il se lève semblable à l'époux qui sort de la chambre nuptiale.

Il s'élançe avec ar-

deur comme un géant, pour fournir sa carrière ; il part d'une extrémité du ciel,

Et atteint dans sa course l'autre extrémité, sans que rien puisse se soustraire à ses rayons.

La loi du Seigneur est parfaite, elle convertit les âmes : la parole du Seigneur est la vérité même, elle donne la sagesse aux humbles.

Les commandements du Seigneur sont justes, ils répandent la joie dans les cœurs ; les préceptes du Seigneur sont pleins d'équité, ils éclaireront les esprits.

La crainte du Seigneur demeure éternellement sainte : les jugements du Seigneur sont fondés sur la vérité et la justice.

Ils sont plus désirables que l'or et les pierres les plus précieuses

ad curréndam viam ; *
a summo cœlo egressio
ejus.

Et occûrsus ejus usque ad summum ejus ; *
nec est qui se abscondat a calore ejus.

Lex Dómini immaculata, convertens ánimas : *
testimónium Dómini fidele, sapiéntiam præstans párvulis.

Justitiæ Dómini rectæ, lætificántes corda : *
præceptum Domini lucidum, illúminans óculos.

Timor Dómini sanctus, pérmanens in sæculum sæculi : *
judicia Domini vera, justificata in semetipsa.

Desiderabilia super aurum et lápidem pretiosum multum, * et

dulciór
favum.

Eten
custódi
todiénd
bútio n

Delic
git ? * a
munda
nis parc

Si m
domina
maculá
emunda
máximo

Et en
ceant
mei, *
cordis
tu tuo :

Dóm
meus,
meus.

2° I
myrrha
dedísti

dulcióra super mel et favum.

Etenim servus tuus custódit ea ; * in custodiéndis illis retribútio multa.

Delicta quis intélligit ? * ab ócultis meis munda me, et ab aliénis parce servo tuo.

Si mei non fuerint dominati, * tunc immaculátus ero, et emundábor a delicto máximo.

Et erunt ut compláceant elóquia oris mei, * et meditatio cordis mei in conspéctu tuo semper.

Dómine, ádjutor meus, * et redemptor meus.

2^e L *Ant.* Sicut myrrha elécta odórem dedisti suavitátis, sanc-

ses, ils sont plus doux que le rayon de miel.

Aussi votre serviteur les garde-t-il, sachant qu'il y a de grandes récompenses pour ceux qui les observent.

Qui connaît toutes ses fautes ? Purifiez-moi de celles qui me sont cachées, et préservez-moi de prendre part à celles des autres.

Si elles ne me sont imputées, je serai pur et exempt de bien des prévarications.

Alors mes paroles ne tendront qu'à vous plaire, et les pensées de mon cœur vous seront toujours agréables.

Seigneur, soyez mon soutien et mon rédempteur.

Ant. Sainte Mère de Dieu, vous avez répandu une odeur suave,

pareille à celle de la myrrhe la plus excellente.

Ant. Chantez.

ta Dei Génitrix.

1^{er} L *Ant.* Ante torum.

PSAUME 23

LE SEIGNEUR est le maître de la terre et de ce qu'elle contient, de l'univers et de ceux qui l'habitent.

Il a affermi la terre au-dessus du niveau des mers, il l'a élevée au-dessus du niveau des fleuves.

Qui montera sur la montagne du Seigneur, et qui se présentera dans le lieu saint ?

Celui dont les mains sont sans tache et le cœur sans souillure, qui n'assure pas le mensonge avec des imprécations, et qui ne trompe pas par de faux serments.

Celui-là recevra du

LL DOMINI est terra, et plenitudo ejus ; **D** orbis terrarum, et universi qui habitant in eo.

G Quia ipse super maria fundavit eum ; * et super flumina præparavit eum.

Quis ascendet in montem Domini ? * aut quis stabit in loco sancto ejus ?

Innocens manibus et mundo corde, * qui non accipit in vano animam suam, nec juravit in dolo proximo suo.

Hic accipiet bene,

diction
et mise
salutar

Hæc
quærer
quærer
Dei Ja

Attó
princip
elevám
nâles ;
Rex gl

Quis
gloriæ
tis et p
potens

Attó
princip
elevám
nâles ;
Rex gl

Quis
glóriæ ?
tutum
glóriæ.

1^{er} L
rum hu
quentâ

ix.

Ante to-

est terra,
ejus ; **D**
t, et uni-
bitant inse super
t eum ; *
ina præ-ndet in
nini ? *
: in locománibus
le, * qui
in vano
nec ju-
próximo

t bene,

dictionem a Dómino, *
et misericórdiam a Deo
salutári suo.Hæc est generatio
quærentium eum, *
quærentium faciẽm
Dei Jacob.Attóllite portas,
príncipes, vestras ; et
elevámini, portæ æter-
náles ; * et introíbit
Rex glóriæ.Quis est iste Rex
glóriæ ? * Dóminus for-
tis et potens, Dóminus
potens in prælio.Attóllite portas,
príncipes, vestras : et
elevámini, portæ æter-
náles ; * et introíbit
Rex glóriæ.Quis est iste Rex
glóriæ ? * Dóminus vir-
tutum ipse est Rex
glóriæ.**1^{er} L Ant.** Ante to-
rum hujus vírginis fre-
quentáte nobis dúlciaSeigneur la bénédiction,
et du Dieu, son Sauveur,
la couronne de justice.Tels sont ceux qui
cherchent le Seigneur,
et qui marchent en la
présence du Dieu de
Jacob.Princes, ouvrez vos
portes, et vous, portes
éternelles, ouvrez-vous,
et le Roi de gloire fera
son entrée.Quel est ce Roi de
gloire ? c'est le Dieu fort
et puissant, le Dieu in-
vincible dans les com-
bats.Princes, ouvrez vos
portes, et vous, portes
éternelles, ouvrez-vous,
et le Roi de gloire fera
son entrée.Quel est ce Roi de
gloire ? le Dieu des ar-
mées est lui-même le
Roi de gloire.**Ant.** Chantez de
saints cantiques pour
honorer celle qui est

devenue mère sans ces
ser d'être vierge.

Ÿ. La grâce est répan-
due sur vos lèvres, R̄. Parce que Dieu vous a
bénie pour l'éternité.

Notre Père, à *voix*
basse.

*L'absolution, les bénédictions, les leçons et les répons
sont à la fin du 3^e nocturne, page 452 (1).*

cántica drámatis.

LL Ÿ. Diffúsa est
grátia in lábiis tuis. **T**
R̄. Proptérea benedíxit
te Deus in ætérnum.

T Pater noster, à
voix basse.

II^e NOCTURNE

*Les trois psaumes suivants se disent le mardi et le
vendredi.*

Ant. Paré de votre
gloire.

Ant. Specie tua

PSAUME 44

MON CŒUR cède à la
joie, c'est au Roi des
rois que je consacre mes
chants.

Ma langue imitera la
légèreté de la main d'un
écrivain habile.

Vous surpassez en
beauté les enfants des

ERUCTAVIT cormeum
verbum bonum : * di-
co ego ópera mea Re-
gi.

Lingua mea * cála-
mus scribæ velóciter
scribéntis.

Speciósus forma præ
filiis hóminum : diffúsa

1. Les lecteurs et le chœur se comportent de la même manière aux
trois nocturnes.

est grá
* pro
te Deu

Acc
super
Potent
Spé
chritú
de, pr
et regr

Prop
mansu
justitia
cet te
tera tu
Sagí
populi
in cor
regis.

Sedé
sæculu
ga di
regni t

Dile
et odís
* prop

atis.

iffúsa est
lis tuis. **T**
benedíxit
térnum.
noster, à

les répons

vardi et le

e tua

cor meum
m : * di-
mea Re-

a * cála-
velóciter

orma præ
: diffúsa

manière aux

est grátia in lábiis tuis,
* proptérea benedíxit
te Deus in ætérnum.

Accíngere gládio tuo
super femur tuum, *
Potentíssime.

Spécie tua et pul-
chritúdine tua * intén-
de, prospere procéde,
et regna.

Propter veritátem, et
mansuetúdinem, et
justítiam : * et dédu-
cet te mirábiliter dex-
tera tua.

Sagíttæ tuæ acutæ,
populi sub te cadent, *
in corda inimicórum
regis.

Sedes tua, Deus, in
sæculum sæculi ; * vir-
ga directiónis, virga
regni tui.

Dilexísti justítiam, et
et odísti iniquitatem ;
* proptérea unxit te

hommes, la grâce brille
sur vos lèvres : aussi le
Seigneur vous a-t-il béni
pour l'éternité.

Ceignez-vous de votre
glaive, ô Roi tout-puis-
sant.

Faites éclater votre
gloire et votre majesté,
tendez votre arc, mar-
chez à la victoire, et
réglez.

Par la vérité, la dou-
ceur et la justice, votre
droite opérera des mer-
veilles.

Vos flèches acérées
feront tomber les peu-
ples à vos pieds ; elles
perceront le cœur des
ennemis du roi.

Votre trône, ô Dieu,
subsistera dans tous les
siècles ; le sceptre de
votre empire est le scep-
tre de l'équité.

Vous aimez la justice,
et vous haïssez l'iniquité ;
c'est pourquoi votre

Dieu a répandu sur vous une huile plus précieuse que sur ceux qui ont part à votre gloire.

Vos vêtements et vos palais incrustés d'ivoire sont parfumés de myrrhe, d'ambre et d'aloès : les filles des rois se font honneur d'être à votre suite.

A votre droite sera placée la reine, parée d'un tissu d'or et de riches broderies.

Princesse, écoutez et voyez ; prêtez l'oreille, oubliez votre peuple et la maison de votre père.

Le roi sera épris de votre beauté ; c'est le Seigneur votre Dieu, et les peuples l'adoreront.

Les filles de Tyr, les riches du peuple viendront, avec des présents, réclamer de vous un regard de protection.

Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ præconsórtibus tuis.

Myrrha, et gutta, et casia a vestiméntis tuis, a dómibus eburneis, * ex quibus delectavérunt te filia regum in honóre tuo.

Astitit régina a dextris tuis in vestitu deaurato, * circumdata varietate.

Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam ; * et obliviscere populum tuum, et domum patris tui.

Et concupiscet Rex decorem tuum ; * quoniam ipse est Dóminus Deus tuus, et adorábunt eum.

Et filia Tyri in muneribus : * vultum tuum deprecabúntur omnes dívites plebis.

Omnia Regia Regia
in fimbriis
cum amantibus.

Addu virgines
* próximas
tibi.

Afferet
et exultabit
centur in
gis.

Pro fr
sunt tibi
stítes
super omnia

Mémoria
minis tui
nerationis
nem.

Propter
confitebitur
æternum
lum sæculi

Ant.
pulchritudine
tende, p

Omnis glória ejus filiæ Regis ab intus * in fimbriis aúreis circumamicta varietatibus.

Adducéntur Regi virgines post eam : * próximæ ejus afferéntur tibi.

Afferéntur in lætítia et exultatione ; * adducéntur in templum Regis.

Pro fratribustuis nati sunt tibi filii ; * constitues eos principes super omnem terram.

Mémores erunt nominis tui * in omni generatióne et generatióne.

Propterea pópuli confitebuntur tibi in ætérnum * et in sæculum sæculi.

Ant. Spécie tua et pulchritúdine tua inténde, prospere pro-

Au fond du palais, la fille du roi est toute éclatante de gloire, elle est parée d'un tissu d'or et de riches broderies.

Elle sera présentée au roi avec une troupe de vierges à sa suite ; ses compagnes vous seront présentées, ô prince.

Elles s'avanceront au milieu de la joie et de l'allégresse ; elles seront produites dans le palais du roi.

A vos pères succéderont vos enfants ; vous les établirez princes sur toute la terre.

Ils célébreront la mémoire de votre nom dans la suite des générations.

C'est pour cela que les peuples vous loueront à jamais et dans les siècles des siècles.

Ant Paré de votre gloire et de votre beauté, apprêtez-vous à combat-

tre, à vaincre et à régner. | céde, et regna.

Ant. Dieu l'aidera.

| *Ant.* Adjuvabit eam.

PSAUME 45

DIEU est notre refuge, notre force, notre secours dans les tribulations qui fondent sur nous.

Aussi ne craindrions-nous rien s'il ébranlait la terre, et s'il transportait les montagnes au milieu des mers.

Les eaux de la mer s'élèvent et s'agitent avec un bruit horrible ; les montagnes sont ébranlées par la violence des flots.

Un fleuve impétueux réjouit la cité sainte, le Très-Haut y a établi sa demeure.

Dieu est au milieu d'elle, elle ne sera pas ébranlée ; la protection de Dieu se lève sur elle avec l'aurore.

DEUS noster refugium et virtus ; * adjutor in tribulationibus quæ invenérunt nos nimis.

Propterea non timé-
bimus, dum turbábitur
terra, * et transferéntur
montes in cor maris.

Sonuérunt et turbá-
tæ sunt aquæ eórum : *
conturbáti sunt montes
in fortitúdine ejus.

Flúminis ímpetus
lætíficat civitátem Dei :
* sanctificávit taberná-
culum suum Altíssi-
mus.

Deus in médio ejus,
non commovébitur : *
adjuvabit eam Deus
mane dilúculo.

Contu-
gentes,
sunt regi-
cem sua
terra.

Dómi-
nobiscu-
noster I

Venit
ópera
pósuit
terram,
usque a

Arcu-
confring-
scuta có-

Vacát
quónian-
us : *
géntibus
in terra.

Dómi-
nobiscu-
noster I

Ant.
Deus vu

Conturbatæ sunt gentes, et inclinata sunt regna : * dedit vocem suam, mota est terra.

Dóminus virtutum nobiscum ; * susceptor noster Deus Jacob.

Venite, et videte opera Dómini, quæ posuit prodigia super terram, * auferens bella usque ad finem terræ.

Arcum conteret, et confringet arma, * et scuta comburet igni.

Vacate, et videte quoniam ego sum Deus : * exaltabor in gentibus, et exaltabor in terra.

Dóminus virtutum nobiscum, * susceptor noster Deus Jacob.

Ant. Adjuvabit eam Deus vultu suo : Deus

Les nations ont été dans l'épouvante, les empires ont chancelé, la terre a tremblé à la voix du Seigneur.

Le Dieu des armées est avec nous, le Dieu de Jacob est notre appui.

Venez, voyez les œuvres du Seigneur, les prodiges étonnants qu'il opère : il a relégué la guerre jusqu'aux extrémités du monde.

Il a brisé les arcs, il a rompu les flèches, il a jeté les boucliers au feu.

Vivez en paix et reconnaissez que je suis le Seigneur : je serai glorifié au milieu des nations, je serai glorifié par toute la terre.

Le Dieu des armées est avec nous, le Dieu de Jacob est notre protecteur.

Ant. Dieu l'aidera par ses regards favorables :

Dieu est au milieu d'elle, elle ne sera point ébranlée.

Ant. La paix et la joie.

in medio ejus, non commovebitur.

Ant. Sicut lætantium.

PSAUME 86

SION est bâtie sur les montagnes saintes ; le Seigneur la préfère à tous les pavillons de Jacob.

De magnifiques promesses te sont faites, ô cité de Dieu.

Je compterai Rahab et Babylone parmi les peuples qui me connaissent.

Les Philistins, les Tyriens, les peuples d'Éthiopie seront comptés au nombre de mes enfants.

On dira alors de Sion que des hommes sans nombre sont nés d'elle et que le Très-Haut l'a fondée lui-même.

Le Seigneur distin-

FUNDAMENTA ejus in montibus sanctis : * diligit Dominus portas Sion super omnia tabernacula Jacob.

Gloriosa dicta sunt de te, * civitas Dei.

Memor ero Rahab et Babylonis, * scientium me.

Ecce alienigenæ et Tyrus, et populus Æthiopicum, * hi fuerunt illic.

Numquid Sion dicet : Homo, et homo natus est in ea, * et ipse fundavit eam Altissimus ?

Dominus narrabit in

scripturâ
et prin-
qui fué

Sicut
nium *
te.

Ant.
omniur
tatio e
Dei Gé

Ÿ. I
in labii
térea b
in æter
Pate
basse.

L'abs
sont à l

Les t
le same

Ant.
virgo.

CAN

scriptúris populórum
et princípum, * horum
qui fuérunt in ea.

Sicut lætántium om-
nium * habitatio est in
te.

Ant. Sicut lætántium
ómnium nostrum habi-
tatio est in te, sancta
Dei Génitrix.

Ÿ. Diffúsa est grátia
in lábiis tuis, R̄. Prop-
térea benedíxit te Deus
in ætérnum.

Pater noster à *voix*
basse.

guera, dans le dénom-
brement des peuples et
des princes, ceux qui
tirent d'elle leur origine.

Tes habitants, ô Sion,
seront comblés de joie
et de délices.

Ant. La paix et la joie
sont le partage de tous
ceux d'entre nous qui
vous appartiennent, ô
sainte Mère de Dieu.

Ÿ. La grâce est ré-
pandue sur vos lèvres.
R̄. Parce que Dieu vous
a bénie pour l'éternité.

Notre Père à *voix*
basse.

*L'absolution, les bénédictions, les leçons et les répons
sont à la fin du 3^e nocturne, page 452.*

III^e NOCTURNE

*Les trois psaumes suivants se disent le mercredi et
le samedi.*

Ant. Gaude, Mária
virgo.

Ant. Réjouissez-vous,
Vierge Marie.

PSAUME 95

CANTATE Dómino

CHANTEZ au Seigneur

un nouveau cantique ; que toute la terre célèbre sa gloire.

Célébrez la gloire du Seigneur et bénissez son nom, annoncez chaque jour l'heureuse nouvelle du salut.

Publiez sa gloire parmi les nations et ses merveilles parmi tous les peuples.

Le Seigneur est grand, il ne peut être assez loué ; il est plus redoutable que tous les dieux des nations.

Les dieux que les nations adorent ne sont que de vaines idoles ; mais le Seigneur a créé les cieux.

La gloire et la majesté l'environnent ; la puissance et la magnificence éclatent dans son sanctuaire.

Venez rendre gloire au Seigneur et reconnaissez sa puissance ;

canticum novum ; cantate Dómino, omnis terra.

Cantate Domino, et benedicite nómini ejus : * annuntiáte de die in diem salutáre ejus.

Annuntiáte inter gentes glóriam ejus, * in ómnibus pópulis mirabilia ejus.

Quóniam magnus Dóminus, et laudábilis nimis ; * terríbilis est super omnes deos.

Quóniam omnes dii géntium dæmonia, * Dóminus autem cœlos fecit.

Conféssio et pulchritudo in conspéctu ejus ; * sanctimónia et magnificéntia in sanctificatióne ejus.

Afférte Dómino, patriæ géntium, afférte Dómino glóriam et

honórer
Dómino
mini eju

Tóllit
introíte
adoráte
atrio sa

Comr
ejus un
dícite in
Dómino

Eten
bem te
commo
cábit p
tate.

Láté
sultet
veátur
do ejus
campi,
in eis s

Tun
ómnia
a fácie
venit :
judicáre

honórem ; * afférte
Dómino glóriam nó-
mini ejus.

Tóllite hóstias, et
introíte in átria ejus : *
adoráte Dóminum in
atrio sancto ejus.

Commovéatur a fácie
ejus univérsa terra ! *
dícite in géntibus quia
Dóminus regnávit.

Etenim corréxit or-
bem terræ, qui non
commovébitur ; * judi-
cábit pópulos in æqui-
tate.

Læténtur cœli et ex-
sultet terra ; commo-
véatur mare et plenitú-
do ejus ; * gaudébunt
campi, et ómnia quæ
in eis sunt.

Tunc exsultábunt
ómnia ligna silvárum
a fácie Dómini, quia
venit : * quóniam venit
judicáre terram.

venez rendre au Sei-
gneur la gloire qui est
due à son nom.

Apportez les dons et
entrez dans ses parvis ;
prosternez-vous devant
le Seigneur, dans son
sanctuaire.

Tremblez devant lui,
habitants de la terre,
dites parmi les nations :
Le Seigneur règne.

La terre est affermie,
elle ne sera pas ébran-
lée, le Seigneur jugera
les peuples avec un
sceptre d'équité.

Que les cieux se ré-
jouissent, que la terre
tressaille, que la mer et
ce qu'elle renferme s'a-
gite de joie, que les
champs et ce qu'ils contiennent
bondissent d'al-
légresse.

Que tous les arbres
des forêts célèbrent la
présence du Seigneur
qui vient pour gouver-
ner la terre ;

Pour gouverner l'univers avec justice et les peuples avec équité.

Ant. Réjouissez-vous, Vierge Marie ; votre puissante intercession a fait triompher l'Eglise de toutes les hérésies.

Ant. Rendez-moi digne.

Judicabit orbem terræ in æquitate, * et pópulos in veritate sua.

Ant. Gaude, María Virgo, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.

Ant. Dignare me.

PSAUME 96

LE SEIGNEUR triomphe, que la terre tressaille, que les nombreuses îles se réjouissent.

Un nuage et une obscurité l'environnent ; la justice et l'équité sont l'appui de son trône.

Du sein des nuages sort la flamme qui marche devant lui, et qui consumera ses ennemis.

Les éclairs ont sillonné les nues d'un bout de la terre à l'autre : la terre les a vus et elle a tremblé.

Les montagnes fon-

DOMINUS regnavit, exultet terra ; * lætetur insulæ multæ.

Nubes et caligo in circuitu ejus ; * justitia et judicium correctio sedis ejus.

Ignis ante ipsum præcedet, * et inflammabit in circuitu inimicos ejus.

Illuxerunt fulgura ejus orbi terræ : * vidit, et commota est terra.

Montes sicut cera

fluxerunt
mini ; *
omnis t

Annu
justitia
viderunt
gloriam

Conf
nes qui
tilia, *
tur in :

Ador
Angeli
et lætatur

Et e
liæ Juc
judicia

Quór
nus alt
omnem
exaltatu
nes deo

Qui
num, óc
custodit
mas sa
rum, de
tòris lib

fluxérunt a fácie Dómini ; * a fácie Dómini omnis terra.

Annuntiavérunt cœli justítiam ejus ; * et vidérunt omnes pópuli glóriam ejus.

Confundántur omnes qui adorant sculp-tília, * et qui glórian-tur in simulácris suis.

Adoráte eum, omnes Angeli ejus ; * audívit, et lætáta est Sion.

Et exultáverunt fil-iæ Judæ, * propter judícia tua, Dómine.

Quóniam tu Dómi-nus altíssimus super omnem terram ; * nimis exaltátus es super omnes deos.

Qui dilígitis Dómi-num, ódite malum ; * custódit Dóminus áni-mas sanctórum suó-rum, de manu pecca-tóris. liberábit eos.

dent comme la cire à la présence du maître de la terre.

Les cieux publient sa justice, et tous les peuples ont vu sa gloire.

Qu'ils soient couverts de confusion, ceux qui adorent les idoles, et qui mettent leur confiance en elles.

Adorez le Seigneur, vous tous qui êtes ses anges : Sion a entendu sa voix, et s'est réjouie.

Les filles de Sion ont tressailli de joie à la vue de vos jugements, Seigneur !

Vous êtes le Très-Haut qui commandez à la terre ; vous êtes infiniment élevé au-dessus de tous les dieux.

O vous qui aimez le Seigneur, haïssez le mal : le Seigneur conserve ses élus, il les délivrera des mains des pervers.

La lumière se lève sur le juste, la joie est le partage d'un cœur droit.

Justes, réjouissez-vous dans le Seigneur; et célébrez le souvenir de sa sainteté.

Ant. Rendez-moi digne de chanter vos louanges, ô Vierge sainte: donnez-moi la force de vaincre vos ennemis.

Ant. Vous êtes demeurée vierge.

Lux orta est justo, * et rectis corde lætítia.

Lætámíni, justí, in Dómino, * et confitémini memóriæ sanctificationis ejus.

Ant. Dignáre me laudáre te, Virgo sacráta; da mihi virtutem contra hostes tuos.

Ant. Post partum.

Pendant l'Avent et le jour de l'Annonciation.

Ant. L'Ange du Seigneur.

Ant. Angelus Dómini.

PSAUME 97

CHANTEZ au Seigneur un cantique nouveau, parce qu'il a opéré des merveilles.

Sa droite a sauvé Israël, son bras l'a conservé

Le Seigneur a fait connaître le Sauveur qu'il a

CANTATE Dómino cánticum novum, * quia mirábília fecit.

Salvávit sibi dextera ejus, * et bráchium sanctum ejus.

Notum fecit Dóminus salutáre suum: * in

conspéc
revelávit
suam.

Reco
sericórd
veritátis
Israël.

Vidér
mini te
Dei nos

Jubil
terra:
exsultát

Psáll
cithara,
voce ps
ductilib
córneæ

Jubi á
regis I
veatur
túdo ej
rum, et
in eo.

Flúm
manu,
exsultál

justo, *
lætítia.

usti, in
confité-
sancti-

re me
rgo sa-
írtutem
uos.

partum.

tion.

Dómi-

mino
,*quia

éxtera
chium

Dómi-
n: * in

conspéctu géntium
revelávit justítiam
suam.

Recordátus est mi-
sericórdiæ suæ, * et
veritátis suæ, dómui
Israël.

Vidérunt omnes tér-
mini te ræ * salutáre
Dei nostri

Jubiláte Deo, omnis
terra: * cantáte, et
exsultáte, et psállite.

Psállite Dómino in
cíthara, in cíthara, et
voce psalmi, * in tubis
ductílibus, et voce tubæ
córneæ.

Jubi áte in cónspectu
regis Dómini: * mo-
veátur mare, et pleni-
túdo ejus: orbis terrá-
rum, et qui hábitant
in eo.

Flúmina plaudent
manu, simul montes
exsultábunt a conspéc-

promis; il a révélé sa
justice aux nations.

Il s'est souvenu de sa
miséricorde et des pro-
messes qu'il a faites à
Israël.

Toutes les contrées
de la terre ont été té-
moins des miséricordes
de notre Dieu.

Habitants de la terre,
louez Dieu, tressaillez
d'allégresse et entonnez
des cantiques.

Chantez les louanges
du Seigneur sur vos har-
pes; joignez vos voix au
son des trompettes et
des clairons.

Réjouissez-vous en
présence de Dieu notre
roi: que la mer et tout
ce qu'elle renferme, que
la terre et ceux qui l'ha-
bitent célèbrent ses lou-
anges.

Les fleuves applaudi-
ront, les montagnes tres-
sailliront de joie à la

vue du Seigneur, parce qu'il vient pour gouverner la terre.

Il jugera l'univers selon la justice, et les peuples selon l'équité.

Ant. Vous êtes demeurée vierge après votre enfantement ; ô Mère de Dieu, intercédez pour nous.

Pendant l'Avent et le jour de l'Annonciation.

Ant. L'Ange du Seigneur a annoncé à Marie, et elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

¶ La grâce est répandue sur vos lèvres, R̄. Parce que Dieu vous a bénie pour l'éternité.

Notre Père, à voix basse.

¶ Et ne nous laissez pas succomber à la tentation. R̄. Mais délivrez-nous du mal.

Absolution. Que par les prières et les mérites de la bienheureuse Marie

tu Dómini, * quóniam venit judicáre terram.

Judicábit orbem terrárum in justítia, * et pópulos in æquitáte.

Ant. Post partum virgo invioláta permanísti : Dei Génitrix, intercède pro nobis.

Ant. Angelus Dómini nuntiávit Mariæ, et cóncépit de Spíritu sancto.

¶ Diffúsa est grátia in labiis tuis, R̄. Propitérea benedíxit te Deus in æternum.

Pater noster, à voix basse.

¶ Et ne nos indúcas in tentatióne, R̄. Sed libera nos a malo.

P Absolution. Précibus et méritis beatæ Mariæ semper vírginis,

et ómn
perduc
nus, a
rum, T

2^e L
domne

P
cum p
dicat
R̄. An

Les t
vité de
l'Avent
page 46

2^e L
quem
reditat
bor. T
dixit r
nium,
requié
culo n
hi : I
et in I
et in e

et ómnium Sanctórum, perdúcat nos Dominus, ad regna coelórum, **T** R̄. Amen.

2^e L *Le lecteur.* Jube, domne, benedicere.

P *Bénédiction.* Nos cum prole pia benedicat Virgo María, **T** R̄. Amen.

toujours vierge, et de tous les Saints, le Seigneur nous conduise au royaume des cieux, R̄. Ainsi soit il.

Le lecteur. Mon père, donnez-moi votre bénédiction.

Bénédiction. Que la Vierge Marie nous obtienne la bénédiction de son divin Fils **T** R̄. Ainsi soit-il.

Les trois leçons suivantes se disent depuis la Nativité de Notre-Seigneur jusqu'à l'Avent. — Pendant l'Avent on dit celles qui se trouvent après le Te Deum, page 460.

1^{re} LEÇON.

2^e L IN OMNIBUS réquiem quæsi, et in hæreditate Dómini morabor. Tunc præcepit et dixit mihi Créator ómnium, et qui créavit me requiévit in tabernaculo meo, et dixit mihi : In Jacob inhábita, et in Israel hæreditare. et in eléctis meis mitte

J'AI cherché partout un lieu de repos ; je demeurerai dans l'héritage du Seigneur. Le Créateur de l'univers m'a donné ses ordres et m'a parlé : celui qui m'a créée s'est reposé dans mon sein, et m'a dit : Habitez dans Jacob, qu'Israël soit votre héri-

tage ; et prenez racine dans mes élus. † Vous, Seigneur, ayez pitié de nous, R̄. Rendons grâces à Dieu.

R̄. O Vierge sainte et immaculée, je ne sais par quelles louanges exalter votre gloire : * Car vous avez porté dans votre sein celui que les cieux ne pouvaient contenir. V̄. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni : * Car vous avez porté dans votre sein...

2^e L Jube...

Bénédition. Que la Vierge des vierges intercède pour nous auprès du Seigneur, R̄. Ainsi soit-il.

râdices. † Tu autem, Dómine, miserere nobis, T R̄. Deo grátias.

1^{er} L R̄. Sancta et immaculáta Virgínitas, quibus te láudibus éfferam nésco ; * Quia quem cœli cápere non póterant, tuo grémio contulísti. 2^e L V̄. Benedícta tu in muliéribus, et benedíctus fructus ventris tui ; * 1^{er} L Quia quem cœli capere non póterant, tuo grémio contulísti.

P *Bénédition.* Ipsa Virgo vírginum intercédât pro nobis ad Dóminum, T R̄. Amen.

11^e LEÇON.

J'AI été ainsi affermie dans Sion, j'ai trouvé

2^e L ET sic in Sion firmáta sum, et in civi-

táte sancter requi rúsalem Et radica honorific Dei m illius, et sanctoru mea. † T mine, m T R̄. De

1^{er} L Virgo M minum p rem mul qui te fe num pé 2^e L V̄. A tia plena cum. 1^{er} te fecit, permane

2^e L

P B Virgine cédât n

autem,
re no-
grátias.

icta et
gnitas,
us éffe-

Quia
e non
grémio
V. Be-
uliéri-
s fruc-
1^{er} L
capere
o gré-

Ipsa
inter-
is ad
men.

Sion
civi-

táte sanctificáta simili-
ter requiévi, et in Je-
rúsalem potéstas mea.
Et radicávi in pópulo
honorificáto ; in parte
Dei mei hæréditas
illíus, et in plenitúdine
sanctórum deténtio
mea. † Tu autem, Dó-
mine, miserére nobis,
T R̄. Deo grátias.

1^{er} L R̄ Beáta es,
Virgo María, quæ Dó-
minum portásti creató-
rem mundi. * Genuísti
qui te fecit, et in ætér-
num pérmanes virgo
2^o L V̄. Ave María, grá-
tia plena. Dóminus te
cum. 1^{er} L Genuísti qui
te fecit, et in ætérnum
permanes virgo.

2^o L Jube Dñe.

P *Bénédiction.* Per
Virginem matrem con-
cédát nobis Dóminus

mon repos dans la cité
sainte, et ma puissance
s'est établie dans Jérú-
salem. J'ai pris racine
dans le peuple que le
Seigneur a honoré, et a
choisi pour sa portion et
son héritage et ma de-
meure est dans l'assem-
blée des saints. † Vous,
Seigneur, etc. R̄. Ren-
dons grâces à Dieu.

R̄. Vous êtes heu-
reuse, ô Vierge Marie,
qui avez porté le Sei-
gneur créateur du mon-
de. * Vous avez enfanté
Celui qui vous a créée,
et vous n'avez pas cessé
d'être vierge. V̄. Je vous
salue, Marie, pleine de
grâces, le Seigneur est
avec vous. * Vous avez
enfanté...

Bénédiction. Que le
Seigneur nous accorde
le salut et la paix, par

l'intercession de celle
qui est devenue mère
sans cesser d'être vierge.
R̄. Ainsi soit-il.

salútem et pacem T
R̄. Amen.

III^e LEÇON.

JE SUIS aussi élevée
que les cèdres du Liban
et les cyprès de la
montagne de Sion. Je
suis aussi élevée que les
palmiers de Cadès et les
rosiers de Jéricho. Je
suis comme les beaux
oliviers de la campagne
et comme les peupliers
plantés au bord des
eaux. J'ai répandu une
odeur suave pareille à
celle de la cannelle et
du baume, une odeur
aussi agréable que celle
de la myrrhe la plus
choisie. † Vous, Sei-
gneur, ayez pitié de nous.
R̄. Rendons grâces à
Dieu.

2^e L QUASI cedrus
exaltáta sum in Líbano,
et quasi cypréssus in
monte Sion. Quasi
palma exaltáta sum in
Cades, et quasi plan-
tatio rosæ in Jéricho.
Quasi olíva speciósa in
campis, et quasi plátanus
exaltáta sum juxta
aquas in platéis. Sicut
cinnamómum et bál-
samum aromatizans
odórem dedi : quasi
myrrha elécta dedi sua-
vitátem odóris. † Tu
autem, Dómine, mise-
rére nobis, R̄. Deo
gratias.

On omet le répons suivant quand on dit le Te Deum.

R̄. Vous êtes bien- | 1^{er} L R̄. Felix nam-

que es,
María, c
digníssi
te ortus
† Christ
2^e L V.
lo. inter
intercé
femíneo
omnes t
quicum
tuam sa
moratió
Quia ex
justitiæ
Patri. †
Deus n

*On ne
la Septi
Vierge e*

DE

LL
mus B
confite
G T
trem *
nerátur

que es, sacra Virgo
 María, et omni laude
 digníssima, * Quia ex
 te ortus est Sol justitiæ,
 † Christus Deus noster.
 2^e L V̄. O a pro pópu-
 lo, intervéní pro clero,
 intercède pro devóto
 femíneo sexu : sésentiant
 omnes tuum juvámén,
 quicumque célebrant
 tuam sanctam comme-
 moratióem : 1^{er} L *
 Quia ex te ortus est Sol
 justitiæ. 2^e L Glória
 Patri. † 1^{er} L Christus
 Deus noster.

heureuse, ô Marie,
 Vierge sainte et digne de
 toute louange ; * Car de
 vous est sorti le Soleil
 de justice, † Jésus-
 Christ notre Dieu. V̄.
 Priez pour le peuple, in-
 tercédez pour le clergé,
 et pour les femmes pieu-
 ses et fidèles ; que tous
 ceux qui honorent votre
 sainte mémoire éprou-
 vent votre assistance
 Car de vous est sorti
 le Soleil de justice.
 Gloire au Père. Jésus-
 Christ notre Dieu.

*On ne dit le Te Deum ni pendant l'Avent, ni depuis
 la Septuagésime jusqu'à Pâques, les fêtes de la Ste
 Vierge exceptées.*

HYMNE

DE SAINT AMBROISE ET DE SAINT AUGUSTIN

LL TE DEUM laudá-
 mus **D** te Dóminum
 confitemur.

G Te ætérnum Pa-
 trem * omnis terra ve-
 nerátur,

NOUS vous louons, ô
 Dieu, nous vous recon-
 naissons pour le souve-
 rain Seigneur.

Père éternel, la terre
 entière vous révère.

Tous les Anges, les
Cieux et les Puissances,

Les Chérubins et les
Séraphins redisent sans
fin :

Saint, Saint, Saint, est
le Seigneur Dieu des
armées.

Les cieux et la terre
sont remplis de la ma-
jesté de votre gloire.

Le chœur glorieux
des Apôtres,

La troupe vénérable
des Prophètes,

L'éclatante armée des
Martyrs chante vos
louanges.

Dans toute l'étendue
de l'univers l'Église vous
adore,

O Père dont la ma-
jesté est infinie,

Et votre Fils unique
et véritable,

Et le Saint-Esprit con-
solateur.

O Christ, vous êtes
le Roi de gloire,

Tibi omnes Angeli,*
tibi Cœli, et universæ
Potestates,

Tibi Chérubim et
Séraphim * incessabili
voce proclamant :

Sanctus, * Sanctus,*
Sanctus, * Dóminus
Deus sabaoth.

Pleni sunt cœli et
terra* majestátis glóriæ
tuæ.

Te gloriósus * Apos-
tolorum chorus,

Te Prophetarum *
laudabilis númerus,

Te Mártyrum candi-
dátus * laudat exerci-
tus.

Te per orbem terrá-
rum * sancta confitétur
Ecclésia,

Patrem * immensæ
majestátis.

Venerándum tuum ve-
rum*, et únicum Fílium,

Sanctum quoque *
Paraclítum Spíritum.

Tu Rex glóriæ *
Christe,

Tu Pa-
nus es F

Tu a
susceptu
* non ho
úterum.

Tu c
acúleo,
déntibus
lórurum.

Tu ac
sedes * i

Judeu
vénturu

Te ei
tuis fáu
quos pr
redemis

On fa

Ætér
Sanctis
numera

Salvu
tuum, I
nedic h

Et re
tolle il

Tu Patris* sempiternus es Filius.

Tu ad liberandum suscepturus hominem, * non horruisti Virginis uterum.

Tu devicto mortis aculeo, * aperuisti credentibus regna caelorum.

Tu ad dexteram Dei sedes * in gloria Patris.

Judex* crederis esse venturus.

Te ergo quaesumus, tuis famulis subveni, * quos pretioso sanguine redemisti.

On fait ici la gémuflexion.

Aeterna fac cum Sanctis tuis * in gloria numerari.

Salvum fac populum tuum, Domine, * et benedic hereditati tuae.

Et rege eos, * et extolle illos usque in

Vous êtes le Fils éternel du Père.

Pour délivrer l'homme de l'esclavage, vous n'avez pas dédaigné le sein d'une Vierge.

Brisant l'aiguillon de la mort, vous avez ouvert à ceux qui croient, le royaume des cieux.

Vous êtes assis à la droite de Dieu, dans la gloire du Père.

Nous croyons que vous viendrez un jour juger l'univers.

Secourez donc, nous vous en supplions, vos serviteurs rachetés par votre sang précieux.

Faites qu'ils soient comptés parmi vos Saints dans la gloire éternelle.

Sauvez votre peuple, Seigneur, et bénissez votre héritage.

Conduisez vos enfants, et élevez-les jus-

qu'à la gloire de l'éternité.

Chaque jour nous vous bénissons ;

Nous louons votre nom, maintenant et dans tous les siècles des siècles.

Daignez, Seigneur, pendant ce jour, nous préserver de tout péché.

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Répandez sur nous votre miséricorde, Seigneur, selon que nous avons espéré en vous.

J'ai espéré en vous, Seigneur, je ne serai point confondu à jamais.

in ætérnum.

Per singulos dies * benedicimus te :

Et laudamus nomen tuum in sæculum, * et in sæculum sæculi.

Dignare, Dómine, die isto * sine peccato nos custodire.

Miserere nostri, Dómine, * miserere nostri.

Fiat misericórdia tua, Dómine, super nos, * quemádmodum sperávimus, in te.

In te, Dómine, sperávi, * non confundar in ætérnum.

On lit les trois leçons suivantes après les psaumes de Matines, durant l'Advent et le jour de l'Annonciation (1).

1^{re} LEÇON.

L'ANGE Gabriel fut envoyé par Dieu en une ville de Galilée appelée Nazareth, à une Vierge

MISSUS est Angelus Gábriel a Deo in civitatem Galilææ cui nomen Názareth, ad Vir-

1. Les lecteurs se comportent comme il a été précédemment indiqué.

ginem de
ro cui
Joseph,
vid, et no
María.
Angelus.
Ave, grat
minus t
dicta tu
† Tu au
miserere
grátias.

Ry. M
briel An
riam virg
satam
tians ei
expavesc
lumine.
María,
tiam apu
Ecce cor
ries, et
tissimi F
ei Dómi
dem Dav
et regná
Jacob in

ginem desponsátam vi-
ro cui nomen erat
Joseph, de domo Da-
vid, et nomen Virgini-
s, María. Et ingressus
Angelus ad eam, dixit :
Ave, gratia plena ; Dó-
minus tecum, bene-
dicta tu in mulieribus.
† Tu autem, Dómine,
miserere nobis, R̄. Deo
grátias.

R̄. Missus est Gá-
briel Angelus ad Ma-
riam virginem despon-
satam Joseph, nún-
tians ei verbum ; et
expavéscit Virgo de
lúmine. Ne tíneas,
María, invenísti gra-
tiam apud Dóminum ; *
Ecce concípies et pá-
ries, et vocabitur Al-
tíssimi Fílius. V̄. Dabit
ei Dóminus Deus se-
dem David patris ejus,
et regnabit in domo
Jacob in ætérnum. *

qu'un homme de la mai-
son de David nommé
Joseph, avait épousée,
et cette Vierge s'appelait
Marie. L'Ange étant en-
tré dans le lieu où elle
était, il lui dit : Je vous
salue, pleine de grâces ;
le Seigneur est avec
vous ; vous êtes bénie
entre toutes les femmes.
† Vous, Seigneur, ayez
pitié de nous. R̄. Ren-
dons grâces à Dieu.

R̄. L'ange Gabriel fut
envoyé à la Vierge
Marie, épouse de Jo-
seph, et lui annonça
ce que Dieu lui avait
ordonné de lui dire. La
Vierge étant surprise de
l'éclat de sa lumière, il
lui dit : Ne craignez
point, Marie. Vous avez
trouvé grâce devant le
Seigneur : * Vous allez
concevoir, et vous met-
trez au monde un fils,
qui sera appelé le Fils
du Très-Haut. V̄. Le

Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père, et il régnera éternellement sur la maison de Jacob. * Vous allez concevoir et vous mettrez au monde.....

Ecce concipies et paries, et vocabitur Altissimi Filius.

II^e LEÇON.

MARIE fut troublée en entendant ces paroles, et elle cherchait ce que voulait dire cette salutation. L'Ange lui dit : Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu. Vous allez concevoir dans votre sein, et vous mettrez au monde un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand, on l'appellera le Fils du Très-Haut ; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et

QUÆ cum audisset, turbata est in sermone ejus, et cogitabat qualis esset ista salutatio. Et ait Angelus ei : Ne timeas, Maria, invenisti enim gratiam apud Deum ; ecce concipies in útero, et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Hic erit magnus, et Filius Altissimi vocabitur, et dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus, et regnabit in domo Jacob in ætérnum. et regni ejus non erit finis. † Tu autem, Domine, miserere nobis,

R̄. Deo

R̄. Av
tia plena
cum : *
tus supe
et virtus
umbrábi
enim ex
sanctum.
Filius D
do fiet is
virum n
Et respo
lus dixit
sanctus
te, et vi
obumbrá
enim ex
sanctum.
Filius D

DIXIT
ad Ange
do fiet is

R̄. Deo grátias.

R̄ Ave, María, grátia plena ; Dóminus tecum : * Spíritus sanctus supervéniet in te, et virtus Altíssimi obumbrábit tibi : quod enim ex te nascétur sanctum, vocabítur Fílius Dei. V̄. Quómo-do fiet istud, quóniam virum non cognóscó ? Et respóndens Angelus dixit ei : * Spíritus sanctus supervéniet in te, et virtus Altíssimi obumbrábit tibi : quod enim ex te nascétur sanctum, vocabítur Fílius Dei.

son règne n'aura point de fin. † Vous, Seigneur, avez pitié de nous, R̄. Rendons grâces à Dieu.

R̄. Je vous salue, Marie, pleine de grâces ; le Seigneur est avec vous. * Le Saint Esprit descendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. V̄. Comment cela se fera-t-il ? car je ne connais point d'homme. L'Ange lui répondit : * Le Saint-Esprit descendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé...

III^e LEÇON

DIXIT autem María ad Angelum : Quómo-do fiet istud, quóniam

ALORS Marie dit à l'Ange : Comment cela se fera-t-il ? car je ne con-

nais point d'homme. L'Ange lui répondit : Le Saint-Esprit descendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. Et voilà qu'Élisabeth votre cousine a elle-même conçu un fils dans sa vieillesse, et celle qu'on appelait stérile est maintenant dans son sixième mois, parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu. Marie dit alors : Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. † Vous, Seigneur, ayez pitié de nous, R̄. Rendons grâces à Dieu

R̄. Recevez, ô Vierge Marie, la parole que le Seigneur vous a fait annoncer par un Ange : Vous concevrez un fils qui sera Dieu et homme

virum non cognosco? Et respondens Angelus dixit ei : Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi : ideoque et quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei. Et ecce Elisabeth, cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute sua et hic mensis sextus est illi quæ vocatur stérilis, quia non erit impossibile apud Deum omne verbum. Dixit autem Maria : Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. † Tu autem, Domine, miserere nobis, R̄. Deo gratias.

R̄. Súscipe verbum Virgo Maria, quod tibi a Dómino per Angelum transmís-

sum e
et pári
ter et
benedí
ter ou
V. Pár
lium,
non
méntur
grávida
semper
benedí
ter on
Glória
nedícta
omnes

T A V
P V. D
rium, e

I L.
(Elle se

LL
vit, d
tus est

Manu

sum est : Cóncípies et páries Deum páriter et hóminem, * Ut benedícta dicáris inter omnes mulíeres. V. Páries quidem filium, et virginitátis non patiéris detriméntum : efficiéris grávida, et eris mater semper intácta. * Ut benedícta dicáris inter omnes mulíeres. Glória Patri. Ut benedícta dicáris inter omnes mulíeres.

tout ensemble. * En sorte que vous serez appelée la Vierge bénie entre toutes les femmes. V. Vous enfanterez un fils sans rien perdre de votre virginité, vous serez enceinte et vous deviendrez mère sans cesser jamais d'être vierge : * En sorte que vous serez appelée la Vierge bénie entre toutes les femmes. Gloire au Père. * En sorte que vous...

A LAUDES

T Ave, Maria, etc. | Je vous salue, Marie,
P V. Deus in adjutó- | etc. V. O Dieu, venez,
rium, etc. | etc.

I L. *Le lecteur annonce l'antienne propre au temps.
(Elle se trouve après le psaume.)*

PSAUME 92

LL DOMINUS regná- | LE SEIGNEUR règne, il
vit, decórem indú- | s'est revêtu de sa gloire,
tus est : * **D** indútus | le Seigneur s'est armé de

sa puissance.

La terre est affermie, elle ne sera point ébranlée

Votre trône, Seigneur, existait avant la terre; vous êtes de toute éternité.

Les fleuves, Seigneur, se sont élevés, les fleuves se sont élevés avec un grand bruit.

Les fleuves ont élevé leurs vagues au milieu du retentissement des grandes eaux.

La vue des vagues de la mer excite l'admiration: Le Seigneur dans son élévation est plus admirable encore.

Vos oracles, Seigneur, sont dignes de foi: la sainteté sera l'ornement de votre maison pendant l'éternité.

Gloire au Père, etc.

est Dóminus fortitúdinem, et præcínxit se.

G Etenim firmávit orbem terræ, * qui non commovébitur.

Paráta sedes tua ex tunc: a sæculo tu es.

Elevavérunt flúmina, Dómine: * elevavérunt flúmina vocem suam.

Elevavérunt flúmina fluctus suos, * a vóci-bus aquárum multárum.

Mirábilis elatiónes maris: * mirabilis in altis Dóminus.

Testimónia tua credibília facta sunt nimis: * domum tuam decet sanctitúdo, Dómine, in longitúdinem diérum.

Glória Patri, etc.

(On
cation

1^r L
est M
gaude
dantes
minun

Ant
Gabrie
María
despor

1
Ant
comme
átor g
animát
mens,
ci dig
procéd
sémine
nobis s

2^e L

LL

(On termine ainsi tous les psaumes à moins d'indication contraire.)

De la Purification à l'Avent

<p>1^r L <i>Ant.</i> Assumpta est Maria * in cœlum: gaudent Angeli, laudantes benedicunt Dominum.</p>	<p><i>Ant.</i> Marie a été élevée dans le ciel: * les Anges se réjouissent et bénissent le Seigneur dans leurs louanges.</p>
--	--

Pendant l'Avent

<p><i>Ant.</i> Missus est Gabriel * Angelus ad Mariam virginem, desponsatam Joseph.</p>	<p><i>Ant.</i> L'Ange Gabriel * a été envoyé à la Vierge Marie, que Joseph avait épousée.</p>
---	---

De la Nativité de N. S. à la Purification

<p><i>Ant.</i> O admirabile commercium! * Creator generis humani, animatum corpus sumens, de Virgine nasci dignatus est; et procedens homo sine semine, largitus est nobis suam deitatem.</p>	<p><i>Ant.</i> O prodige admirable! * le Créateur du genre humain, prenant un corps, a daigné naître d'une Vierge, et, se faisant homme sans l'opération de l'homme, nous a rendu participants de sa divinité.</p>
---	--

2^e L *Ant.*

PSAUME 99

LL JUBILATE Deo, | PEUPLES de la terre,

chantez les louanges du Seigneur, servez le Seigneur avec joie.

Paraissez en sa présence avec la plus vive allégresse.

Reconnaissez que le Seigneur est votre Dieu; c'est lui qui nous a créés; et nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes.

Vous, son peuple, vous, les brebis de son bercail, entrez dans son temple en chantant ses louanges, remerciez-le de ses bienfaits.

Bénissez le nom du Seigneur, parce qu'il est plein de bonté; sa miséricorde est éternelle, et ses promesses obtiennent leur accomplissement dans tous les siècles.

omnis terra : * **G** servite Dómino in lætítia.

D Introíte in conspéctu ejus, * in exsultatióne.

Scitóte quoniam Dóminus ipse fecit nos, * et non ipsi nos.

Pópulus ejus, et oves páscuæ ejus, * introíte portas ejus in confessióne, átria ejus in hymnis : confitémini illi.

Laudáte nomen ejus, quóniam suávis est Dóminus : in ætérnum misericórdia ejus, * et usque in generatióne et generatióne véritas ejus.

De la Purification à l'Avent.

Ant. La Vierge Marie a été élevée * au palais du ciel, où le Roi des rois

Ant. María virgo * assúpta est ad æthereum thálamum, in

quo R
láto se

Ant.
grátia p
tecum,
mulieri

De
Ant.
es * ine
gine, tu
Scriptú
via in
dísti, ut
genus
laudám

DEUS
ad te c

Sitivi

quo Rex regum stel- | est assis sur un trône
lato sedet sólio. | semé d'étoiles.

Pendant l'Avent.

Ant. Ave, María, *
grátia plena ; Dóminus
tecum, benedícta tu in
mulieribus, alleluía.

Ant. Je vous salue,
Marie, * pleine de grâ-
ces; le Seigneur est avec
vous, vous êtes bénie
entre toutes les femmes,
alleluia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Quando natus
es* ineffabíliter ex Vir-
gine, tunc implétæ sunt
Scriptúræ : sicut plú-
via in vellus descen-
dísti, ut salvum fáceres
genus humánum : te
laudámus, Deus noster.

Ant. Lorsque vous êtes
né * d'une Vierge par
un mystère ineffable, les
Écritures ont été accom-
plies : vous êtes des-
cendu comme la pluie
sur une prairie, et vous
êtes venu pour sauver le
genre humain : nous
vous louons, ô notre
Dieu !

PSAUME 62.

DEUS, Deus meus, *
ad te de luce vígilo,

MON DIEU, mon Dieu,
dès l'aurore je soupire
après vous,

Sitívit in te ánima

Mon âme a soif de

vous : avec quelle ardeur mon cœur se porte vers vous.

Sur cette terre aride, inculte et déserte, je me présente en esprit dans votre sanctuaire pour y contempler votre puissance et votre gloire.

Votre miséricorde m'est plus précieuse que la vie, mes lèvres célébreront vos louanges.

Oui, je vous bénirai toute ma vie, je lèverai mes mains vers le ciel en invoquant votre nom.

Mon âme sera comme enivrée de jouissances et de délices ; l'allégresse et la louange seront sur mes lèvres.

Je me souviendrai de vous sur mon lit, et vous serez le sujet de mes méditations dès le matin, parce que vous êtes venu à mon secours.

A l'ombre de vos ailes, je me livre aux

mea, * quam multipliciter tibi caro mea !

In terra deserta et inuia, et inaquosa : * sic in sancto apparui tibi, ut vidérem virtutem tuam et glóriam tuam.

Quóniam mélior est misericórdia tua super vitas, * lábia mea laudábunt te.

Sic benedicam te in vita mea, * et in nomine tuo levabo manus meas.

Sicut ádipe et pinguedine repleátur anima mea, * et lábiis exsultatiónis laudábit os meum.

Si memor fui tui super stratum meum, in matutínis meditabor in te : * quia fuísti ádjutor meus.

Et in velaménto alarum tuárum exsultábo,

adhæsit post te ; dextera

Ipsi v
quæsiéru
meam,
inferióra
déntur ir
partes vi

Rex v
in Deo,
omnesq
quia obst
loquénti

Ant. Ir
guentóru
rimus : a
dilexérunt

Ant. N
ria ; * inve
apud Dó
concípies
lium, alle

adhæsit ánima mea
post te ; * me suscepit
dextera tua.

Ipsi vero in vanum
quæsiérunt ánimam
meam, introibunt in
inferióra terræ : * tra-
dentur in manus gládii,
partes vûlpium erunt.

Rex vero lætábitur
in Deo, laudabúntur
omnes qui jurant in eo,*
quia obstructum est os
loquentium iniqua.

transports de la joie ;
mon âme se tient atta-
chée à vous ; votre droite
me soutient.

En vain mes ennemis
attendent à ma vie, ils
seront précipités dans
les abîmès, ils seront
livrés au glaive, ils de-
viendront la proie des
bêtes féroces.

Mais le roi se réjouira
en Dieu ; tous ceux qui
jurent par le Seigneur
seront dans la joie ; les
méchants seront réduits
au silence.

De la Purification à l'Avent.

Ant. In odórem* un-
guentórum turóum cûr-
rimus : adolescentulæ
dilexérunt te nimis.

Ant. Nous courons* à
l'odeur de vos parfums :
les jeunes filles vous
aiment avec tendresse.

Pendant l'Avent.

Ant. Ne timeas, Ma-
ria ; * invenisti grátiam
apud Dóminum : ecce
conciplies et paries fi-
lium, alleluía.

Ant. Ne craignez point,
Marie ; * vous avez trouvé
grâce devant le Sei-
gneur : vous allez con-
cevoir et vous mettrez au
monde un fils, alleluia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Dans le buisson ardent * que vit Moïse, et qui brûlait sans se consumer, nous reconnaissons la figure de votre admirable virginité, que votre fécondité n'a point blessée. Mère de Dieu, intercédez pour nous.

Ant. Rubum quem viderat Moyses * incombustum, conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem: Dei Génitrix, intercède pro nobis.

CANTIQUE DES TROIS ENFANTS.

ŒUVRES de Dieu, bénissez votre créateur, louez-le, publiez dans tous les siècles sa souveraine grandeur.

anges du Seigneur, bénissez-le tous: cieux, bénissez le Seigneur.

Bénissez le Seigneur, eaux suspendues dans les cieux; puissances du Seigneur, bénissez son nom.

Soleil et lune, bénissez le Seigneur: étoiles du ciel, bénissez le Seigneur.

BENEDICITE, omnia opera Dómini, Dómino: * laudáte et superexaltáte eum in sæcula.

Benedícite, Angeli Dómini, Dómino, * benedícite, cœli, Dómino.

Benedícite, aquæ omnes quæ super cœlos sunt, Dómino: * benedícite, omnes virtutes Dómini, Dómino.

Benedícite, sol et luna, Dómino; * benedícite, stellæ cœli, Dómino.

Bene

imber

* ben

spíritus

Bene

æstus,

nedícit

Dómin

Bene

pruina,

nedícit

Dómin

Bene

et niv

benedí

dies, D

Bene

ténébra

benedí

nubes,

Bene

minum

superex

sæcula.

Bene

et colle

benedí

germina

Dómino

Bene

Benedícite, omnis
imber et ros, Dómino;
* benedícite, omnes
spiritus Dei, Dómino.

Benedícite, ignis et
æstus, Dómino; * be-
nedícite, frigus et æstus,
Dómino.

Benedícite, rores et
pruina, Dómino: * be-
nedícite, gelu et frigus,
Dómino.

Benedícite, glácies
et nives, Dómino: *
benedícite, noctes et
dies, Dómino.

Benedícite, lux et
ténébræ, Dómino: *
benedícite, fúlgura et
nubes, Dómino.

Benedícat, terra Dó-
minum: * laudet et
superexáltet eum in
sæcula.

Benedícite, montes
et colles, Dómino: *
benedícite, univérſa
germinántia in terra,
Dómino.

Benedícite, fontes,

Pluies et rosées, bé-
nissez le Seigneur: vents
et tempêtes, bénissez le
Seigneur.

Feux des étés, bénis-
sez le Seigneur: froid des
hivers, bénissez le Sei-
gneur.

Brumes et frimas,
bénissez le Seigneur:
gelées et froids, bénissez
le Seigneur.

Neiges et glaces, bé-
nissez le Seigneur: jours
et nuits, bénissez le Sei-
gneur.

Lumière et ténèbres,
bénissez le Seigneur:
éclairs et nuages, bénis-
sez le Seigneur.

Que la terre le bénisse,
le loue et l'exalte dans
tous les siècles.

Montagnes et collines,
bénissez le Seigneur:
herbes et plantes qui
naissent de la terre, bé-
nissez le Seigneur.

Sources et fontaines,

bénissez le Seigneur :
mers et fleuves, bénissez
le Seigneur.

Monstres marins et
poissons qui respirez
sous les eaux, bénissez
le Seigneur ; oiseaux du
ciel, bénissez le Seigneur.

Animaux domesti-
ques, animaux sauvages,
bénissez le Seigneur ;
enfants des hommes, bé-
nissez le Seigneur.

Enfants d'Israël, bé-
nissez le Seigneur, louez-
le et publiez dans tous
les siècles sa souveraine
grandeur.

Prêtres du Très-Haut,
bénissez le Seigneur :
serviteurs du Très-Haut,
bénissez le Seigneur.

Esprits et cœurs des
justes, bénissez le Sei-
gneur : hommes saints
et humbles de cœur,
bénissez le Seigneur.

Ananias, Azarias,
Misaël, bénissez le Sei-
gneur ; louez-le et publiez

Dómino ; * benedicite,
mária et flúmina, Dó-
mino.

Benedicite, cete et
ómnia quæ movéntur
in aquis, Dómino : *
benedicite, omnes vó-
lucres cœli, Dómino.

Benedicite, omnes
béstiæ et pécora, Dó-
mino : * benedicite,
fí ii hóminum, Dómi-
no.

Benedicat, Israel
Dóminum ; * laudet et
superexáltet eum in
sæcula.

Benedicite, sacer-
dótes Dómini, Dómino :
* benedicite, servi
Dómini, Dómino.

Benedicite, spíritus
et ánimæ justórum,
Dómino ; * benedicite,
sancti et húmiles corde,
Dómino.

Benedicite, Anánia,
Azária, Mísaël, Dó-
mino, * laudáte et su-

perexalt
sæcula.

Bened
et Fíliu
Spíritu :
superex
in sæcu

Bene
mine, i
cœli, * e
glóriusu
tátus in

(On

Ant. E
tu a Dó
te fructu
municáv

Ant.
minus *
patris eju
in ætern

De

Ant. (
dix Jess

perexaltáte eum in
sæcula.

Benedicámus Patrem
et Fílium, cum sancto
Spíritu : * laudémus et
superexaltémus cum
in sæcula.

Benedíctus es, Dó-
mine, in firmaménto
cœli, * et laudábilis, et
gloriósus, et superexal-
tátus in sæcula.

dans tous les siècles sa
souveraine grandeur,

Bénissons le Père, et
le Fils et le Saint-Esprit :
louons Dieu et publions
dans tous les siècles sa
souveraine grandeur.

Vous êtes béni, ô
Dieu, dans le firmament :
à vous la louange, l'hon-
neur et la gloire dans
l'éternité.

(*On ne dit pas Gloria Patri.*)

De la Purification à l'Avent

Ant. Benedícta * filia
tu a Dómino, quia per
te fructum vitæ com-
municávimus.

Ant. Vierge sainte, *
vous êtes bénie du Sei-
gneur, parce que nous
avons reçu par vous le
fruit de vie.

Pendant l'Avent

Ant. Dabit ei Dó-
minus * sedem David
patris ejus, et regnabit
in æternum.

Ant. Le Seigneur lui
donnera * le trône de
David son père et il
régnera éternellement.

De la Nativité de N. S. à la Purification

Ant. Germinávit ra-
dix Jesse, * orta est

Ant. Un rejeton est
sorti * de Jessé, une étoile

est apparue de la maison de Jacob ; une Vierge a enfanté le Sauveur ; nous vous louons et nous vous bénissons, ô notre Dieu !

stella ex Jacob ; Virgo péperit Salvatórem : te laudámus, Deus noster.

PSAUME 148

HABITANTS des cieux, louez le Seigneur, louez-le au plus haut du firmament.

Esprits célestes, louez le Seigneur ; louez-le, milices du ciel.

Soleil et lune, louez le Seigneur : louez-le, étoiles qui répandez la lumière.

Cieux des cieux, louez le Seigneur, et que les eaux qui sont au-dessus des airs louent son saint nom.

Car il a parlé et tout a été fait ; il a commandé, et tout a été créé.

Il a affermi ses ou-

LAUDATE DOMINUM de cœlis : * laudáte eum in excelsis.

Laudáte eum, omnes Angeli ejus : * laudáte eum, omnes virtútes ejus.

Laudáte eum, sol et luna ; * laudáte eum, omnes stellæ et lumen.

Laudáte eum, cœli cœlórum : * et aquæ omnes quæ super cœlos sunt, laudent nomen Dómini.

Quia ipse dixit, et facta sunt * : ipse mandávit, et creáta sunt.

Státuit ea in ætér-

num,
sæcul
pósuit
bit.

Lau
de ter
omme

Ign
glácie
lárum
verbu

Mo
colles
fera, e

Bés
pécora
vóluc

Reg
nes pé
et omi

Júv
senes
laudem
ni ; *
est no

Cor
per ce
* et es
puli su

num, et in sæculum
sæculi : * præceptum
pósuit, et non præteri-
bit.

Laudáte Dóminum
de terra, * dracones, et
omnes abyssi ;

Ignis, grando, nix,
glácies, spíritus procel-
lárum, * quæ faciunt
verbum ejus ;

Montes, et omnes
colles ; * ligna fructi-
fera, et omnes cedri ;

Béstia, et univérsa
pécora ; * serpéntes, et
vólucres pennátæ ;

Reges terræ, et om-
nes pópuli ; * príncipes,
et omnes júdices terræ ;

Júvenes et vírgines,
senes cum junióribus
laudent nomen Dómi-
ni ; * quia exaltátum
est nomen ejus sólius.

Conféssio ejus su-
per cælum et terram ;
* et exaltávit cornu po-
puli sui.

vrages pour toujours ; il
leur a imposé des lois
qui sont immuables.

Louez le Seigneur,
habitants de la terre,
monstres marins, abîmes
des eaux.

Feu, grêle, neige, glace,
tourbillons et tempêtes
qui exécutez ses ordres ;

Montagnes et collines,
arbres fruitiers et cèdres
de toutes espèces ;

Bêtes sauvages, ani-
maux domestiques, rep-
tiles et oiseaux du ciel ;

Rois de la terre, peu-
ples du monde entier,
princes et juges des na-
tions ;

Jeunes gens, vierges,
vieillards et enfants,
louez tous le nom du
Seigneur, car son nom
seul est grand.

Que le ciel et la terre
publient sa gloire, il a
relevé la puissance de
son peuple.

Qu'il soit loué par tous les saints, par les enfants d'Israël, par le peuple qu'il a appelé près de lui.

Hymnus ómnibus Sanctis ejus, * filii Israel, pópulo appropinquánti sibi.

De la Purification à l'Avent

Ant. Vous êtes belle * et majestueuse, fille de Jérusalem ; vous êtes terrible comme une armée rangée en bataille.

Ant. Pulchra es * et decóra, filia Jerúsalem, et terríbilis ut castrorum ácies ordináta.

Pendant l'Avent

Ant. Voici la servante du Seigneur ; * qu'il me soit fait selon votre parole.

Ant. Ecce ancilla Dómini ; * fiat mihi secundum verbum tuum.

De la Nativité de N. S. à la Purification

Ant. Voici Marie qui nous a enfanté * le Sauveur, duquel saint Jean s'écria lorsqu'il le vit : Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui qui efface les péchés du monde, alleluia.

Ant. Ecce María * génuit nobis Salvatorem : quem Joánnes videns exclamávit, dicens : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccáta mundi, alleluia.

P
filiae
mam
et rég
eam,

P
de rac
derád
et req
Spíritu
Deo g

LL
ginum
DSub
Qui t
lun
Lacté
G Qu
stul
Tu re
mir

CAPITULE

De Noël à l'Avent

P Vidérunt eam | Les filles de Sion l'ont
 filiæ Sion, et beatissi- | vue, l'ont proclamée
 mam prædicavérunt, | bienheureuse, et les rei-
 et réginae laudavérunt | nes l'ont louée, R̄. Ren-
 eam, **T** R̄. Deo grátias. | donz grâces à Dieu.

Pendant l'Avent

P Egrediétur virga | Un rejeton sortira de
 de radice Jesse, et flos | la tige de Jessé, et il
 de radice ejus ascendet; | naîtra de sa racine une
 et requiescet super eam | fleur sur laquelle l'Esprit
 Spiritus Dómini, **T** R̄. | du Seigneur se reposera,
 Deo grátias. | R̄. Rendons grâces à
 Dieu.

HYMNE

LL O GLORIOSA vir- | **VIERGE**, pleine de
 ginum, | gloire, élevée au-dessus
D Sublímis intersídera, | des autres, vous avez
 Qui te creávit párvu- | nourri de votre lait celui
 lum | qui vous a donné l'être.
 Lactente nutris úbere.
G Quod Eva tristis áb- | Vous nous rendez, par
 stulit | votre heureuse fécon-
 Tu reddis almo gér- | dité, ce que le péché
 mine; | d'Eve nous avait fait

perdre : par vous les affligés ont entrée au ciel.

Vous êtes la porte qui conduit au palais du Roi de gloire, cette porte brillante, qui donne la lumière. Peuples rachetés, réjouissez-vous : une Vierge vous a donné la vie.

† O Jésus né d'une Vierge, soyez glorifié avec le Père et le Saint-Esprit, dans toute la suite des siècles. Ainsi soit-il.

Ÿ. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, R̄. Et le fruit de vos entrailles est béni.

Intrent ut astra flebiles,
Cœli recludis cárdi-
nes.

Tu regis alti janua,
Et aula lucis fúlgida.
Vitam datam per Vir-
ginem,
Gentes redéptæ,
plaúдите.

† Jesu, tibi sit glória,
Qui natus es de Vir-
gine,
Cum Patre et almo
Spíritu,
In sempitérna sæcula.
Amen.

LL Ÿ. Benedicta tu
in mulieribus, **T** R̄. Et
benedictus fructus
ventris tui.

CANTIQUE DE ZACHARIE

1^e L *Ant.*

Béni soit le Seigneur
Dieu d'Israël, qui a vi-
sité et racheté son peup-
le,

LL Benedictus Dó-
minus Deus Israel **D** *
quia visitávit, et fecit
redemptionem plebis
suæ.

G Et
salútis r
David p

Sicut
os sanct
sæculo
tárum e
Salúte
nostris,
ómniun
nos ;

Ad fa
ricórdia
bus nos
morári
sancti :

Jusju
juravit
patrem
túram s

Ut si
manu in
strórum
viámus

In san
tia cora
nibus di

Et tu,

Manue

G Et eréxit cornu
salútis nobis * in domo
David púeri sui :

Sicut locúsus est per
os sanctórum, * qui a
sæculo sunt, Prophe-
tárum ejus,

Salútem ex inimícis
nostris, * et de manu
ómnium qui odérunt
nos ;

Ad faciéndam mise-
ricórdiam cum pátri-
bus nostris, * et me-
morári testaménti sui
sancti :

Jusjurándum quod
juravit ad Abraham
patrem nostrum, * da-
túram se nobis ;

Ut sine timóre, de
manu inimicórum no-
strórum liberáti, * ser-
viámus illi,

In sanctitáte et justí-
tia coram ipso, * óm-
nibus diébus nostris.

Et tu, puer, Prophéta

Qui a suscité un Sau-
veur tout-puissant dans
la maison de David son
serviteur,

Selon la promesse an-
noncée dès le commen-
cement, par la bouche
des prophètes,

De nous déivrer de
nos ennemis et des
mains de ceux qui nous
haïssent ;

D'étendre sur nous la
miséricorde accordée à
nos pères, et de se sou-
venir de la sainte al-
liance,

Et du serment qu'il
fit à Abraham notre
père, de nous accorder
cette grâce,

Que délivrés du joug
de nos ennemis, nous le
servions sans crainte,

Marchant en sa pré-
sence dans la sainteté et
dans la justice, tous les
jours de notre vie.

Et vous, heureux en-

fant, vous serez appelé le Prophète du Très-Haut ; vous marcherez devant le Seigneur pour lui préparer les voies,

Pour donner à son peuple la science du salut, et la rémission de ses péchés,

Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qui a voulu que ce soleil levant vînt d'en haut nous visiter,

Pour éclairer ceux qui demeurent dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, et pour diriger nos pas dans le chemin de la paix.

Altissimi vocáberis ; *
præibis enim ante fá-
ciem Domini paráre
vias ejus,

Ad dandam scién-
tiam salutis plebi ejus,
* in remissionem pec-
catorum eorum,

Per viscera miseri-
córdiæ Dei nostri, * in
quibus visitávit nos
óriens ex alto,

Illumináre his qui in
ténébris et in umbra
mortis sedent, * ad di-
rigéndo pedes nostros
in viam pacis.

De la Purification à l'Avent

Ant. O bienheureuse Marie, * Mère de Dieu et toujours vierge, temple du Seigneur, sanctuaire du Saint-Esprit, seule vous avez été plus agréable que toutes les créatures à N.-S. J.-C. : priez

Ant. Beáta Dei Gé-
nitrix María, * virgo per-
pétua, templum Dó-
mini, sacrárium Spíri-
tus sancti, sola sine
exémpló placuísti Dó-
mino nostro Jesu
Christo : ora pro pó-

pulo,
clero, in
vóto fe-

Ant.
lætare,
quem n
allelúia
dixit, a
nobis]

Ant.
tus * in
María ;
bébis in
Dei, al

D

Ant.
terium
die : in
ræ ; De
est ; id
mánsit,
erat a

pulo, intervéní pro
clero, intercède pro de-
vóto femíneo sexu.

pour le peuple, intercé-
dez pour le clergé et
pour les femmes pieuses
et fidèles.

De Pâques au samedi avant la Trinité

Ant. Regina cœli,
lætare, * allelúia, quia
quem meruísti portare,
allelúia, resurréxit sicut
dixit, allelúia. Ora pro
nobis Deum, allelúia.

Ant. Reine du ciel,
réjouissez-vous, * all.,
puisque celui que vous
avez mérité de porter
dans votre sein, all., est
ressuscité comme il
l'avait dit, allel. Priez
Dieu pour nous, alleluia.

Pendant l'Avent

Ant. Spíritus sanc-
tus * in te descéndet,
María ; ne timéas, ha-
bébis in útero Fílium
Dei, allelúia.

Ant. Le S.-Esprit des-
cendra sur vous, * Marie :
ne craignez point, vous
porterez le Fils de Dieu
dans votre sein, alleluia.

De la Nativité de N. S. à la Purification

Ant. Mirábile mys-
terium * declarátur ho-
die : innovántur natú-
ræ ; Deus homo factus
est ; id quod fuit per-
mánsit, et quod non
erat assúmsit, non

Ant. Un mystère ad-
mirable * éclate en ce
jour ; il se fait un nou-
veau changement dans
la nature humaine : Dieu
se fait homme : il de-
meure ce qu'il était, il

devient ce qu'il n'était pas, sans souffrir ni mélange ni division.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

☩. Seigneur, écoutez ma prière, R. Et que mes criss'élèvent jusqu'à vous.

commixtionem passus neque divisionem.

P Kyrie, eléison.

T Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

LL ☩. Dómine, exáudi orationem meam, **T** R. Et clamor meus ad te véniat.

Pendant l'année et pendant l'Avent

Oraison. O Dieu, qui avez voulu qu'à la parole de l'ange, votre Verbe prît un corps dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, faites, nous vous en supplions, que nous, qui croyons qu'elle est véritablement Mère de Dieu, soyons aidés auprès de vous par son intercession. Par J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

P *Oremus.* Deus, qui de beatæ Mariæ virginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscipere voluísti; præsta supplicibus tuis, ut qui vere eam genitricem Dei crédimus, ejus apud te intercessionibus adjuvémur. Per eúmdem Dóminum nostrum Jesum Christum.

L

Oren
salútis
Mariæ
cúnda,
præmia
bue, qu
sam p
cédere
quam r
rem vit
minum
Christu
etc., R

T SA
interce
pro no
salúte.

LL
Dómin
justi, **T**
ni, omr

De la Nativité de N. S. à la Purification

Oremus. Deus, qui salútis æternæ beátæ Mariæ virginitate fecúnda, humano géneri præmia præstitisti ; tribue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercedere sentiámus, per quam merúimus auctórem vitæ suscipere, Dóminum nostrum Jesum Christum Filium tuum, etc., *R.* Amen.

Oraison. O Dieu, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N. S. J. C. votre Fils, etc., *R.* Ainsi soit-il.

Durant l'année jusqu'à l'Avent

ANTIENNE A TOUS LES SAINTS

T SANCTI Deiomnes, intercedere dignémini pro nostra omniúmque salúte.

LL *V.* Lætámini in Dómino, et exsultáte, iusti, **T** *R.* Et gloriámini, omnes recti corde.

SAINTS de Dieu, daignez tous intercéder pour notre salut et pour celui de tout le monde.

V. Justes, réjouissez-vous dans le Seigneur, et tressaillez de joie, *R.* Glorifiez-vous en lui, vous tous qui avez le cœur droit.

P *Oraison.* Seigneur, protégez votre peuple et conservez-le par le secours d'une assistance continuelle, qu'il vous demande avec confiance par l'intercession de S. Pierre, de S. Paul et des autres Apôtres.

Nous vous supplions, Seigneur, que tous vos Saints nous assistent en toutes rencontres, afin qu'en honorant leurs mérites nous ressentions les effets de leur intercession. Donnez-nous la paix pendant cette vie ; éloignez de votre Église tous les maux, conduisez nos pas, nos actions, nos volontés et celles de tous vos serviteurs dans le chemin heureux du salut ; récompensez nos bienfaiteurs par les biens du ciel, et accordez le repos éternel aux fidèles qui sont morts. Par Notre Seigneur

P *Oremus.* Protége, Dómine, pópulum tuum, et Apostolorum tuorum Petri et Pauli, et aliorum Apostolorum tuorum patrocinio confidentem, perpétua defensione conserva.

Omnes Sancti tui, quæsumus, Dómine, nos ubique ádjuvent, ut dum eorum mérita recólimus, patrocinia sentiámus. Et pacem tuam nostris concéde temporibus ; et ab Ecclesia tua cunctam repelle nequitiam : iter, actus et voluntates nostras, et ómnium famulorum tuorum, in salutis tuæ prosperitate dispóne : benefactoribus nostris sempiterna bona retríbe, et ómnibus fidelibus defunctis réquiem æternam concéde. Per Dominum nostrum Jesum Chris-

tum,
T R.

P *oratio*
Et claveniat.

LL
Dómirgrátias

P *oratio*
mæ, pe
Dei,
pace.

Ecc
niet, e
ejus cu
die ill
allelúia

V.
Dómin
cándid
eo San

Ore
tias r
mus, D

tum, Fílium tuum,
T R̄. Amen.

P V̄. Dómine, exáudi
oratiónem meam, **T** R̄.
Et clamor meus ad te
véniat.

LL V̄. Benedicámus
Dómino, **T** R̄. Deo
grátias.

P V̄. Fidélium áni-
mæ, per misericórdiam
Dei, requiéscent in
pace. **T** R̄. Amen.

Jésus-Christ votre Fils,
etc., R̄. Ainsi soit-il.

V̄. Seigneur, écoutez
ma prière, R̄. Et que mes
cris s'élèvent jusqu'à
vous.

V̄. Bénissons le Sei-
gneur, R̄. Rendons grâces
à Dieu.

V̄. Que les âmes des
fidèles reposent en paix,
par la miséricorde de
Dieu, R̄. Ainsi soit-il.

Pendant l'Avent

ANTIENNE A TOUS LES SAINTS

ECCE Dóminus vé-
niet, et omnes Sancti
ejus cum eo, et erit in
die illa lux magna,
allelúia.

V̄. Ecce apparebit
Dóminus super nubem
cándidam, R̄. Et cum
eo Sanctórum millia.

Oremus. Conscién-
tias nostras, quæsu-
mus, Dómine, visitádo

LE SEIGNEUR viendra
accompagné de tous ses
Saints, et on verra écla-
ter en ce jour-là une
grande lumière, alleluia.

V̄. Le Seigneur ap-
paraîtra sur une nuée
blanche, R̄. Et mille et
mille Saints paraîtront
avec lui.

Oraison. Seigneur,
nous vous supplions de
purifier nos consciences

en les visitant par votre grâce, afin que N.S. J.-C. votre Fils, venant avec tous ses Saints, trouve en nous une demeure préparée pour le recevoir. Lui qui, étant Dieu, vit et règne avec vous.

☩. Seigneur, écoutez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

☩. Bénissons le Seigneur. R̄. Rendons grâces à Dieu.

☩. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, R̄. Ainsi soit-il.

Si l'office se termine ici, on dit, selon le temps, une des Antiennes à la sainte Vierge, comme après les Complies. — Si l'on continue, à la fin de la dernière heure on dit Pater noster, à voix basse, puis :

☩. Que Dieu nous donne sa paix, R̄. Et la vie éternelle. Ainsi soit-il.

purifica, ut véniens Jesus Christus Filius tuus Dóminus noster, cum ómnibus Sanctis, parátam sibi in nobis invéniat mansiónem. Qui tecum vivit et regnat.

☩. Dómine, exáudi orationem meam, R̄. Et clamor meus ad te véniat

☩. Benedicámus Dómino, R̄. Deo grátias.

☩. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiéscent in pace. R̄. Amen.

P ☩. Dóminus det nobis suam pacem, **T** R̄. Et vitam ætérnam. Amen.

Ave,
Deus,
etc.

MEMÉ
diton
Nostri
poris
Sacráta
nis,
Nascér
súm
María,
Dulcis
tiæ,
Tu no
tege,
Et mor
† Jes
Qui
gine,
Cum
Spíritu,
In :
cula. A

1. Les le
été noté p
tation des

A PRIME ¹

Ave, Maria, etc. <i>Ÿ.</i> Deus, in adjutorium, etc.	Je vous salue, Marie, etc. <i>Ÿ.</i> O Dieu, venez, etc.
--	--

HYMNE

MEMÉNTO, rerum Cón-
ditor,
Nostri quod olim cór-
poris,

Sacráta ab alvo Vírgi-
nis,
Nascéndo, formam
súmpseris.

María, mater grátiaë,
Dulcis parens clemén-
tiaë,

Tu nos ab hoste pró-
tege,

Et mortis hora súscipe.

† Jesu, tibi sit glória,
Qui natus es de Vír-
gine,

Cum Patre et almo
Spíritu,

In sempitérna sæ-
cula. Amen.

SOUVENEZ-VOUS, au-
teur de tous biens, que,
pour naître parmi nous,
vous avez pris un corps
semblable au nôtre dans
le sein d'une Vierge sans
tache.

O Marie, Mère de
grâce, Mère de miséri-
corde, défendez-nous
contre nos ennemis, et
protégez-nous à l'heure
de la mort.

† Gloire à vous, Sei-
gneur, qui êtes né d'une
Vierge, gloire au Père
et au Saint-Esprit dans
les siècles éternels.

Ainsi soit-il.

1. Les lecteurs et le chœur observent aux petites heures ce qui a été noté pour Matines et Laudes, concernant les antiennes et la récitation des Psaumes.

(Les Antiennes sont après le 3^e psaume de chaque heure.)

PSAUME 53

MON DIEU, sauvez-moi pour la gloire de votre nom, déployez votre puissance pour défendre ma cause.

Mon Dieu, écoutez ma prière ; prêtez l'oreille à mes paroles.

Des étrangers se sont élevés contre moi, des hommes puissants ont cherché à m'ôter la vie : ils n'ont pas la crainte de Dieu devant les yeux.

Mais Dieu est venu à mon secours, il a défendu mes jours.

Rejetez sur mes ennemis les maux dont ils me menacent, exterminatez-les comme vous l'avez promis.

Je vous offrirai des

DEUS, in nómine tuo salvum me fac, * et in virtúte tua júdica me.

Deus, exáudi oratió-nem meam : * áuribus pécipie verba oris mei ;

Quóniam aliéni insurréxerunt advérsum me, et fortes quæsi-érunt ánimam meam ; * et non proposuérunt Deum ante conspéctum suum.

Ecce enim Deus ád-juvat me ; * et Dómi-nus suscéptor est áni-mæ meæ.

Avérte mala inimí-cis meis ; * et in veri-táte tua dispérde illos.

Volontárie sacrifi-

cábo tibi
bor nó-
mine, qu
est ;

Quóni
tribulatio
me : * e
cos meos
lus meus

BENE
mine, te
avertisti
Jacob.

Remi-
tem ple-
ruisti ó-
eórum.

Mitiga-
iram tu-
ab ira
tuæ.

Conve-
salutáris
avérte i-
nobis.

Num-
num irá-

cábo tibi ; * et confité-
bor nómini tuo, Dó-
mine, quóniam bonum
est ;

Quóniam ex omni
tribulátione eripuísti
me : * et super inimí-
cos meos despéxit ócu-
lus meus.

sacrifices d'actions de
grâces ; j'exalterai votre
nom, Seigneur, parce
que vous êtes la bonté
même.

Vous m'avez délivré
de toutes mes afflictions,
et j'ai vu tous mes enne-
mis renversés.

PSAUME 84

BENEDIXISTI, DÓ-
mine, terram tuam, *
avertísti captivitátem
Jacob.

Remisísti iniquitá-
tem plebis tuæ, * ope-
ruísti ómnia peccáta
eórum.

Mitigásti omnem
iram tuam, * avertísti
ab ira indignationis
tuæ.

Convérte nos, Deus
salutáris noster, * et
avérte iram tuam a
nobis.

Numquid in ætér-
num irásceris nobis ? *

SEIGNEUR, vous avez
béni votre héritage, vous
avez délivré Jacob de la
captivité.

Vous avez pardonné
l'iniquité de votre peu-
ple, et jeté un voile sur
tous ses péchés.

Vous avez apaisé
toute votre colère, vous
avez détourné de nous
votre indignation.

Convertissez-nous à
vous, ô Dieu notre sau-
veur, et détournez de
nous votre colère.

Serez-vous donc tou-
jours irrité contre nous ?

et votre courroux s'étendra-t-il de génération en génération ?

O Dieu, vous vous tournerez vers nous, vous nous rendrez la vie, et votre peuple se réjouira en vous.

Montrez-nous, Seigneur, votre miséricorde, et donnez-nous votre salut.

J'écouterai ce que dira en moi le Seigneur mon Dieu, parce qu'il me fera entendre des paroles de paix pour son peuple,

Pour ses saints, et pour ceux dont le cœur est changé.

Véritablement le salut de Dieu est près de ceux qui le craignent, et sa gloire habitera parmi nous.

La miséricorde et la vérité se sont rencontrées : la justice et la paix se sont embrassées.

aut étendes iram a generatione in generationem ?

Deus, tu convérsus vivificábis nos, * et plebs tua lætábitur in te.

Osténde nobis, Dómine, misericórdiam tuam, * et salutáre tuum da nobis.

Aúdiam quid loquátur in me Dóminus Deus ; * quóniam loquétur pacem in plebem suam ;

Et super sanctos suos, * et in eos qui converténtur ad cor.

Verúmtamen prope tíméntes eum salutáre ipsíus : * ut inhábitet glória in terra nostra.

Misericórdia et véritas obviavérunt sibi : * justítia et pax osculátæ sunt.

Véritas est, * e cœlo pro

Etenim dabit ben terra nos tum suor

Justítia ambulábi in via gre

LAUDA omnes g dâte eun puli ;

Quóniam est super cordia ej tas Dóm atérnum.

Ant. A
María * in dent Ang benedicu

Véritas de terra orta est, * et justítia de celo prospéxit.

Etenim Dóminus dabit benignitátem; * et terra nostra dabit fructum suum.

Justítia ante eum ambulábit, * et ponet in via gressus suos.

La vérité est sortie du sein de la terre, et la justice a abaissé ses regards du haut du ciel.

Oui, le Seigneur répandra ses dons avec bonté, et notre terre produira son fruit.

La justice marchera devant lui, et tracera la voie que suivront ses pas.

PSAUME 116

LAUDATE DOMINUM, omnes gentes : * laudáte eum, omnes pópuli ;

Quóniam confirmáta est super nos misericórdia ejus, * et véritas Dómini manet in ætérnum.

NATIONS, louez toutes le Seigneur : peuples, célébrez tous sa gloire.

Parce qu'il a signalé envers nous la grandeur de sa miséricorde, et que sa vérité demeure éternellement.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Assúmpta est María * in cœlum; gaudent Angeli, laudántes benedícunt Dóminum.

Ant. Marie a été enlevée dans le ciel : * les Anges se réjouissent et bénissent le Seigneur dans leurs louanges.

Pendant l'Avent.

Ant. L'Ange Gabriel* a été envoyé à la Vierge Marie, que Joseph avait épousée.

Ant. Missus* est Gábriel Angelus ad Mariám vírginem, desponsátam Joseph.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. O prodige admirable!* le Créateur du genre humain prenant un corps, a daigné naître d'une Vierge; et, se faisant homme sans l'opération de l'homme, il nous a rendus participants de sa divinité.

Ant. O admirable commercium!* Créator géneris humáni, animátum corpus sumens, de Vírgine nasci dignátus est; et procedens homo sine semine, largítus est nobis suam deitátem.

CAPITULE

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

Qui est celle qui s'avance comme l'aurore naissante, belle comme la lune, radieuse comme le soleil, terrible comme une armée rangée en bataille? R̄. Rendons grâces à Dieu.

Quæ est ista quæ progréditur quasi auróra consúrgens, pulchra ut luna, elécta ut sol, terríbilis ut castrórum ácies ordináta? R̄. Deo grátias.

Ecce V
et páriet
cábitur
Emmánu
et mel
sciat repr
et elíger
Deo grát

Ÿ. Dig
dare te, V
R̄. Da n
contra h

Kyrie, el

Christe, c

Kyrie, el

Ÿ. Dó
oratióner
Et clamo
véniat.

Oremu
virginale

Pendant l'Avent.

Ecce Virgo concipiet
et pariet filium, et vo-
cabitur nomen ejus
Emmanuel: butýrum
et mel comédet, ut
sciat reprobare malum
et eligere bonum, R̄.
Deo grátias.

Ÿ. Dignare me lau-
dare te, Virgo sacrata,
R̄. Da mihi virtútem
contra hostes tuos.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

Ÿ. Dómine, exáudi
oratiónem meam, R̄.
Et clamor meus ad te
veníat.

Une Vierge concevra
et mettra au monde un
fils, qui sera appelé Em-
manuel; il mangera le
beurre et le miel, en
sorte qu'il sache rejeter
le mal et choisir le bien,
R̄. Rendons grâces à
Dieu.

Ÿ. Rendez-moi digne
de chanter vos louanges,
ô Vierge sainte, R̄. Don-
nez-moi la force de vain-
cre vos ennemis.

Seigneur, ayez pitié
de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié
de nous.

Seigneur, ayez pitié
de nous.

Ÿ. Seigneur, écoutez
ma prière, R̄. Et que
mes cris s'élèvent jus-
qu'à vous.

De la Purification à l'Avent.

Oremus. Deus, qui
virginalem aulam beá-

Oraison. O Dieu, qui
avez choisi le sein virgi-

nal de la bienheureuse Marie pour y faire votre demeure, faites, nous vous en prions, que, secourus par sa protection, nous célébrions sa mémoire d'une manière qui vous soit agréable. Vous qui, étant Dieu, vivez et régnez.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prit un corps dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, au moment où l'Ange lui annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par le même N. S. Jésus-Christ.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Oraison. O Dieu, qui,

tæ Mariæ virginis, in qua habitares, eligere dignatus es; da, quæsumus, ut sua nos defensione munitos, jucundos facias suæ interesse commemorationi. Qui vivis et regnas cum Deo Patre.

Oremus. Deus, qui de beatæ Mariæ virginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiante, carnem suscipere voluisti; præsta supplicibus tuis, ut qui vere eam genitricem Dei credimus, ejus apud te intercessionibus adjuvemur. Per eundem Dóminum nostrum Jesum Christum.

Oremus. Deus, qui

salútis a
Mariæ
cúnda, h
præmia
bue, quæ
sam pro
cédere s
quam n
tórem v
Dóminu
sum Ch
tuum, e

¶. De
oratione
Et clam
véniat.

¶. Ber
mino, R.

¶. Fid
per mise
requiesc
R. Ame

AVE, M
Deus ir
etc.

Manuel

salútis æternæ, beatæ Mariæ virginitate fecunda, humano generi præmia præstitisti: tribue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercedere sentiamus, per quam meruimus auctorem vitæ suscipere, Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, etc., R̄. Amen.

Ÿ. Dómine, exaudi orationem meam, R̄. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Benedicamus Dómino, R̄. Deo grátias.

Ÿ. Fidélium animæ, per misericordiam Dei, requiescant in pace, R̄. Amen.

en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N. S. J.-C. votre Fils, etc., R̄. Ainsi soit-il.

Ÿ. Seigneur, écoutez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Bénissons le Seigneur, R̄. Rendons grâces à Dieu.

Ÿ. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, R̄. Ainsi soit-il.

A TIERCE

AVE, MARIA, etc. Ÿ. Deus in adjutorium, etc.

JE VOUS SALUE, MARIE, etc. Ÿ. O Dieu, venez, etc.

HYMNE

SOUVENEZ-VOUS, auteur de tous biens que, pour naître parmi nous, vous avez pris un corps semblable au nôtre, dans le sein d'une Vierge sans tache.

O Marie, Mère de grâce, Mère de miséricorde, défendez-nous contre nos ennemis, et protégez-nous à l'heure de la mort.

† Gloire à vous, Seigneur, qui êtes né d'une Vierge, gloire au Père et au Saint-Esprit dans les siècles éternels. Ainsi soit-il.

MEMENTO, rerum Conditor.

Nostri quod olim corporis,

Sacrata ab alvo Virginis,

Nascendo formam sumpseris.

Maria, mater gratiæ,
Dulcis parens clementiæ,

Tu nos ab hoste protege,

Et mortis hora suscipe.

† Jesu, tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine,

Cum Patre et almo Spiritu,

In sempiterna sæcula.
Amen.

PSAUME 119

LORSQUE j'étais dans la tribulation, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé.

AD DOMINUM, cum tribulärer, clamavi; *
et exaudivit me.

Dó
mam
iniqui
dolós
Qu
quid
ad li

Sag
tæ, *
desol

He
colatu
tus es
habit
multu
ma m
Cu
pacen
* cu
impu

LE
in n
véni

Au

Dómine, libera áni-
mam meam a lábiis
iníquis, * et a lingua
dolósa.

Quid detur tibi, aut
quid apponátur tibi, *
ad linguam dolósam?

Sagittæ poténtis acú-
tæ, * cum carbónibus
desolatóriis.

Heu mihi, quia in-
colátus meus prolongá-
tus est ! Habitávi cum
habitántibus Cedar; *
multum íncola fuit áni-
ma mea.

Cum his qui óderant
pacem eram pacíficus :
* cum loquébar illis
impugnábant me gratis.

Délivrez-moi, Sei-
gneur, de la calomnie et
de la langue trompeuse
des hommes.

Que gagnerez-vous ?
Quel fruit retirerez-vous
de vos discours impos-
teurs ?

Vous aigüisez les flè-
ches d'un bras puissant,
vous allumez des flam-
mes dévastatrices.

Hélas ! que mon exil
est long : je vis avec les
habitants de Cédar, j'ha-
bite depuis longtemps
une terre étrangère.

Je chéris la paix, et
ils la détestent ; quand
je leur parle, ils s'élèvent
contre moi sans raison.

PSAUME 120

LEVAVI óculos meos
in montes, * unde
véniet auxiliúm mihi.

Auxílium meum a

JE LÈVE mes regards
vers les montagnes sain-
tes d'où me viendra du
secours.

Tout mon secours est

dans le Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

Celui qui vous garde ne laissera pas chanceler votre pied, celui qui vous conduit ne s'endormira pas.

Non, il ne sommeille pas, il ne dort pas, celui qui garde Israël.

Le Seigneur vous garde, il est à votre droite, il vous couvre de son ombre.

Le soleil ne vous brûlera pas pendant le jour, et la lune ne vous trompera pas pendant la nuit.

Le Seigneur vous préservera de tout mal ; le Seigneur préservera votre vie de toute atteinte.

Le Seigneur vous gardera dans toutes vos démarches, maintenant et à jamais.

Dómino ; * qui fecit cœlum et terram.

Non det in commotionem pedem tuum, * neque dormitet qui custódit te.

Ecce non dormitabit neque dormiet, * qui custódit Israel.

Dóminus custódit te ; Dóminus protéctio tua, * super manum dexteram tuam.

Per diem sol non uret te, * neque luna per noctem.

Dóminus custódit te ab omni malo : * custódiat ánimam tuam Dóminus.

Dóminus custódiat introítum tuum et exitum tuum * ex hoc nunc et usque in sæculum.

LA
quæ
In do
mus.

Sta
nostr
Jerús

Jer
ficátu
jus p
idíps

Ill
runt
mini
Israe
nómi

Qu
sedes
des s
vid.

Ro
cem
* et
génti

Fia
tua, *
turríl

PSAUME 121

LÆTATUS sum in his
quæ dicta sunt mihi : *
In domum Dómini íbi-
mus.

Stantes erant pedes
nostri * in átriis tuis,
Jerúsalem.

Jerúsalem quæ ædi-
ficátur ut civitas, * cu-
jus participatio ejus in
idípsum.

Illuc enim ascendé-
runt tribus, tribus Dó-
mini ; * testimónium
Israel, ad confitendum
nómini Dómini.

Quia illic sedérunt
sedes in iudicio, * se-
des super domum Da-
vid.

Rogáte quæ ad pa-
cem sunt Jerúsalem ;
* et abundantia dili-
géntibus te.

Fiat pax in virtúte
tua, * et abundantia in
turríbus tuis.

JE me suis réjoui lors-
qu'on m'a dit : Nous
irons dans la maison du
Seigneur.

Nous habitons au-
trefois dans ton enceinte,
ô Jérusalem.

Jérusalem s'élève
comme une cité dont
les habitants sont étroi-
tement unis entre eux.

Là se réunissent de
toutes parts les tribus
du Seigneur, pour rendre
hommage à son nom se-
lon la loi d'Israël.

Là sont établis les tri-
bunaux de justice, ap-
puyés sur le trône de
David.

Demandez la paix
pour Jérusalem : que
ceux qui t'aiment, cité
sainte, soient heureux !

Que la paix règne au-
tour de tes remparts, et
l'abondance dans tes
palais.

Patrie de mes pères et de mes frères, mes paroles à ton sujet sont des paroles de paix.

Tu possèdes la maison du Seigneur ; c'est pour cela que je te souhaite toutes sortes de biens.

Propter fratres meos et próximos meos, * loquébar pacem de te.

Propter domum Dómini Dei nostri, * quæsívi bona tibi.

De la Purification à l'Avent

Ant. La Vierge Marie* a été élevée au palais du ciel, où le Roi des rois est assis sur un trône semé d'étoiles.

Ant. María virgo * assúmpta est ad æthé-
reum thálamum, in quo
Rex regum stelláto se-
det sólio.

Pendant l'Avent

Ant. Je vous salue, Marie,* pleine de grâces; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes, alleluia.

Ant. Ave, María,*
gratia plena; Dóminus
tecum: benedicta tu in
mulieribus, alleluia.

*De la Nativité de Notre Seigneur
à la Purification*

Ant. Lorsque vous êtes né* d'une Vierge par un mystère ineffable, les

Ant. Quando natus es * ineffabiliter ex Vírgine, tunc implétæ

sunt
plúvia
dísti,
genus
laudá

Et
máta
sancti
requis
lem p
Deo g

Eg
de rá
de rá
det, et
eam
R. D
V.
in láb.
térea
in æté

sunt Scripturæ ; sicut pluvia in vellus descendisti, ut salvum faceres genus humanum : te laudamus, Deus noster.

Écritures ont été accomplies ; vous êtes descendu comme la pluie sur une prairie, et vous êtes venu pour sauver le genre humain : nous vous louons, ô notre Dieu !

CAPITULE

De la Nativité de N.-S. à l'Avent

Et sic in Sion firmata sum, et in civitate sanctificata similiter requievi, et in Jerusalem potestas mea, R̄. Deo gratias.

J'ai été affermie dans Sion, j'ai trouvé mon repos dans la cité sainte, et ma puissance s'est établie dans Jérusalem, R̄. Rendons grâces à Dieu.

Pendant l'Avent

EGREDIÉTUR virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet, et requiescet super eam Spiritus Domini, R̄. Deo gratias.

∇. Diffusa est gratia in labiis tuis, R̄. Propiterea benedixit te Deus in æternum.

UN rejeton sortira de la tige de Jessé, et de sa racine naîtra une fleur, sur laquelle l'Esprit du Seigneur se reposera, R̄. Rendons grâces à Dieu.

∇. La grâce est répandue sur vos lèvres, R̄. Parce que Dieu vous a bénie pour l'éternité.

Seigneur, ayez pitié
de nous.

Jésus-Christ, ayez
pitié nous.

Seigneur, ayez pitié
de nous.

¶. Seigneur, écoutez
ma prière, R̄. Et que
mes cris s'élèvent jus-
qu'à vous.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

¶. Dómine, exáudi
oratiónem meam, R̄.
Et clamor meus ad te
véniat.

Pendant l'Année

Oraison. O Dieu, qui,
en rendant féconde la
virginité de la bienheu-
reuse Marie, avez assuré
au genre humain le salut
éternel, faites-nous
éprouver, s'il vous plaît,
combien est puissante
auprès de vous l'inter-
cession de celle par la-
quelle nous avons reçu
l'auteur de la vie, N.-S.
J.-C. votre Fils, etc., R̄.
Ainsi soit il.

Oremus. Deus, qui,
salútis æternæ, beátæ
Mariæ virginitate fe-
cúnda, humano géneri
præmia præstitisti ; tri-
bue, quæsumus, ut ip-
sam pro nobis intercê-
dere sentiámus, per
quam merúimus auc-
tórem vitæ suscipere,
Dóminum nostrum
Jesum Christum Fílium
tuum, etc., R̄. Amen.

Pendant l'Avent

Oraison. O Dieu, qui
avez voulu que votre

Oremus. Deus, qui
de beátæ Mariæ virgi-

nis
tuum
ante,
volu
cibus
eam
crédi
inter
vént
Dóm
Jesu

¶.
orati
Et cl
veniã
¶.
Dóm
tias.
¶.
per n
requi
Ame

Av
Deus
etc.

nis útero Verbum tuum, Angelo nuntiante, carnem suscipere voluisti, præsta supplicibus tuis, ut qui vere eam genitricem Dei credimus, ejus apud te intercessionibus adjuvémur. Per eúndem Dóminum nostrum Jesum Christum.

Ÿ. Dómine, exáudi orationem meam, R̄. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Benedicámus Dómino, R̄. Deo grátias.

Ÿ. Fidélium animæ, per misericórdiam Dei, requiéscent in pace, R̄. Amen.

Verbe prit un corps dans le sein de la Vierge Marie, au moment où l'Ange lui annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par J.-C. N.-S.

Ÿ. Seigneur, écoutez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Bénissons le Seigneur, R̄. Rendons grâces à Dieu.

Ÿ. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, R̄. Ainsi soit-il.

A SEXTE

AVE, MARIA, etc. Ÿ. Deus, in adjutórium, etc.

JE VOUS SALUE, MARIE, etc. Ÿ. O Dieu, venez, etc.

HYMNE

SOUVENEZ-VOUS, auteur de tous biens; que, pour naître parmi nous, vous avez pris un corps semblable au nôtre dans le sein d'une Vierge sans tache.

O Marie, Mère de grâce, Mère de miséricorde, défendez - nous contre nos ennemis, et protégez-nous à l'heure de la mort.

† Gloire à vous, Seigneur, qui êtes né d'une Vierge ; gloire au Père et au Saint-Esprit dans les siècles éternels. Ainsi soit-il.

MEMENTO, rerum
Conditor,
Nostri quod olim corporis,
Sacra ab alvo Virginis
Nascendo, formam sumpseris.

Maria, mater gratiae,
Dulcis parens clementiae,
Tu nos ab hoste protege,
Et mortis hora suscipe.

† Jesu, tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna saecula.
Amen.

PSAUME 122

JE TIENS mes yeux élevés vers vous, ô Dieu, qui habitez les cieux.

Comme les yeux des

AD te levavi oculos meos, * qui habitas in caelis.

Ecce sicut oculi ser-

vorum
domi

Sic
in m
suæ,
ad I
nostr
reatu

Mi
mine,
* qui
sumu
Qu
pléta
oppr
tibus,
perbi

Nis
erat
nunc
Domi

Cu
homi
vivos

vórum * in mánibus
dominórum suórum,

Sicut óculi ancillæ
in mánibus dómínæ
suæ, * ita oculi nostri
ad Dóminum Deum
nostrum, donec mise-
reátur nostri.

Miserére nostri, Dó-
mine, miserére nostri,
* quia multum repléti
sumus despectióne ;

Quia multum re-
pléta est ánima nostra ;
oppróbrum abundán-
tibus, et despéctio su-
pérbis.

serviteurs sont fixés sur
les mains de leurs maî-
tres,

Et les yeux des ser-
vantes sur les mains de
leurs maîtresses, ainsi
nos yeux sont fixés sur
le Seigneur notre Dieu,
jusqu'à ce qu'il ait pitié
de nous.

Ayez pitié de nous,
Seigneur, ayez pitié de
nous ; car nous sommes
abreuvés d'humiliations.

Mon âme est rassa-
siée de mépris ; nous
sommes l'opprobre des
heureux du siècle, et la
risée des orgueilleux.

PSAUME 123

NISI quia Dóminus
erat in nobis, dicat
nunc Israel, nisi quia
Dóminus erat in nobis.

Cum exsúrgerent
hómines in nos, * forte
vivos deglutissent nos.

Si le Seigneur n'eût
été avec nous, doit s'é-
crier Israël, si le Sei-
gneur ne nous eût assis-
tés.

Lorsque nos ennemis
se déchaînaient contre
nous, nous eussions été
dévorerés tout vivants.

Lorsque leur fureur s'enflammait contre nous, nous eussions été submergés.

Notre âme a passé à travers le torrent : sans le secours du Seigneur, elle n'aurait pu le franchir.

Béni soit le Seigneur qui ne nous a pas livrés à la dent de nos ennemis.

Nous leur avons échappé comme le passereau s'échappe des filets de l'oiseleur.

Le filet a été rompu, et nous avons été délivrés.

Notre secours est dans le nom du Seigneur, qui a fait le ciel et la terre.

Cum irascerétur furor eorum in nos, * forsitan aqua absorbuisset nos.

Torrentem pertransivit anima nostra, * forsitan pertransisset anima nostra aquam intolerabilem.

Benedictus Dominus, * qui non dedit nos in captiorem dentibus eorum.

Anima nostra sicut passer erepta est * de laqueo venantium.

Laqueus contritus est * et nos liberati sumus.

Adjutorium nostrum in nomine Domini, * qui fecit caelum et terram.

PSAUME 124

CEUX qui se confient en Dieu, sont fermes

QUI CONFIDUNT in Domino, sicut mons

Sion :
vébitu
qui h
lem.

Mo
jus * e
cuitu p
nunc,
lum.

Qui
Dómi
catóru
justóru
tendar
quitáto

Bén
bonis,
de.

Dec
in obli
Dómi
tibus
pax su

Ant

Sion : * non commo-
vébitur in ætérnum,
qui hábitat in Jerúsalem.

Montes in circuitu e-
jus * et Dóminus in cir-
cuitu pópuli sui, ex hoc
nunc, et usque in sæ-
lum.

Quia non relinquet
Dóminus virgam pec-
catorum super sortem
justorum ; * ut non ex-
téndant justi ad ini-
quitétem manus suas.

Bénéfac, Dómine,
bonis, * et rectis cor-
de.

Declinantes autem
in obligatiónes addúcet
Dóminus cum operán-
tibus iniquitétem : *
pax super Israel.

comme les montagnes
de Sion : celui qui habite
Jérusalem ne sera jamais
ébranlé.

Une ceinture de mon-
tagnes défend Jérusa-
lem, le Seigneur est lui-
même le rempart de son
peuple maintenant et à
jamais.

Le Seigneur ne lais-
sera pas toujours peser
la verge de l'impie sur
l'héritage des justes, de
peur que les justes ne
s'abandonnent eux-mê-
mes à l'iniquité.

Seigneur, comblez de
biens ceux dont le cœur
est bon et plein de droi-
ture ;

Mais ceux qui mar-
chent dans les voies
tortueuses, Dieu les per-
dra avec les artisans du
crime : que la paix de-
meure en Israël.

De la Purification à l'Avent.

Ant. In odórem * | *Ant.* Nous courons * à

l'odeur de vos parfums : les jeunes filles vous aiment avec tendresse.	unguentórum tuórum cúrrimus : adolescén- tulæ dilexérunt te ni- mis.
--	---

Pendant l'Avent.

<i>Ant.</i> Ne craignez point, Marie ; * vous avez trouvé grâce devant le Seigneur : vous conce- vrez et vous mettrez au monde un fils, allel.	<i>Ant.</i> Ne tíneas, Ma- ría ; * invenísti grátiam apud Dóminum. Ecce concípies et páries fi- lium, allelúia.
---	---

De la Nativité de N. S. à la Purification.

<i>Ant.</i> Dans le buisson ardent * que vit Moïse et qui brûlait sans se con- sumer, nous reconnais- sons la figure de votre admirable virginité, que votre fécondité n'a point blessée. Mère de Dieu, intercédez pour nous.	<i>Ant.</i> Rubum quem viderat * Moyses incom- bústum, conservátam agnóvimus tuam laudá- bilem virginitátem. Dei Genitrix, intercède pro nobis.
---	---

CAPITULE

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

J'AI pris racine dans le peuple que le Seigneur a honoré et qu'il a choisi	ET radicávi in pópu- lo honorificáto, et in parte Dei mei hæré-
--	---

ditas
nitúdi
detént
grátias

DAI
Deus
patris
bit ir
in aet
ejus n
Deo g
V. I
in mu
benedi
ventris
Kyr

Chr

Kyr

V. I
oratió
Et cla
véniat

ditas illius, et in plenitudine Sanctórum detentio mea, R̄. Deo grátias.

pour sa portion et pour son héritage ; et ma demeure est dans l'assemblée de tous les Saints, R̄. Rendons grâces à Dieu.

Pendant l'Avent.

DABIT ei Dóminus Deus sedem David patris ejus, et regnabit in domo Jacob in ætérnum, et regni ejus non erit finis, R̄. Deo grátias.

Ÿ. Benedícta tu in in mulieribus, R̄. Et benedíctus fructus ventris tui.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

Ÿ. Dómine, exáudi oratióem meam, R̄. Et clamor meus ad te véniat.

LE SEIGNEUR lui donnera le trône de David son père, et il régnera éternellement dans la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin, R̄. Rendons grâces à Dieu,

Ÿ. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, R̄. Et le fruit de vos entrailles est béni.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Ÿ. Seigneur, écoutez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

De la Purification à l'Avent.

Oraison. Dieu de bonté, accordez à notre faiblesse le secours de votre grâce, et comme nous honorons la mémoire de la sainte Mère de Dieu, faites que, par le secours de son intercession, nous puissions nous relever de nos iniquités Par N. S. J.-C.

Oremus. Concède, miséricors Deus, fragilitati nostræ præsidium : ut qui sanctæ Dei Genitricis memoriam ágimus. intercessionis ejus auxilio a nostris iniquitatibus resurgámus. Per eúndem Dóminum nostrum Jesum Christum.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prît un corps dans le sein de la Vierge Marie, au moment où l'Ange lui annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par N. S. J.-C.

Oremus. Deus, qui de beátæ Mariæ virginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscipere voluísti; præsta supplicibus tuis, ut qui vere eam genitricem Dei crédimus, ejus apud te intercessionibus adjuvémur. Per eúndem Dóminum nostrum Jesum Christum.

D

Ore
salútis
Mariæ
cúnda
præmi
tribue
ipsam
tercé
per
auctó
pere,
trum
Filiur
Amer
V.
oratió
Et cl
véniat
V.1
mino,
V.
per m
requie
Amer

Av

Ma

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Oremus. Deus, qui salutis æternæ, beatæ Mariæ virginitate fecunda, humano generi præmia præstitisti; tribue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercedere sentiamus, per quam meruimus auctorem vitæ suscipere, Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, etc., R̄. Amen.

Ÿ. Dómine, exaudi orationem meam, R̄. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Benedicamus Dómino, R̄. Deo grátias.

Ÿ. Fidélium animæ, per misericórdiam Dei, requiescant in pace, R̄. Amen.

Oraison. O Dieu, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N. S. J.-C. votre Fils, etc., R̄. Ainsi soit-il.

Ÿ. Seigneur, écoutez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Bénissons le Seigneur, R̄. Rendons grâces à Dieu.

Ÿ. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, R̄. Ainsi soit-il.

A NONE

AVE, María, etc. Ÿ. | JE vous salue, Marie,

etc. V. O Dieu, venez, | Deus, in adiutorium,
etc. | etc.

HYMNE

SOUVENEZ-VOUS, au-
teur de tous biens, que,
pour naître parmi nous,
vous avez pris un corps
semblable au nôtre dans
le sein d'une Vierge sans
tache.

O Marie, Mère de
grâce, Mère de miséri-
corde, défendez-nous
contre nos ennemis, et
protégez-nous à l'heure
de notre mort.

† Gloire à vous, Sei-
gneur, qui êtes né d'une
Vierge ; gloire au Père
et au Saint-Esprit dans
les siècles éternels, R̄.
Ainsi soit-il.

MEMÉTO, rerum
Cónditor
Nostri quod olim
córporis,
Sacráta ab alvo Vir-
ginis
Nascéndo, formam
súmpseris.

María, mater grá-
tiæ,
Dulcis parens clemén-
tiæ,
Tu nos ab hoste pró-
tege,
Et mortis hora sú-
cipe.

† Jesu, tibi sit gló-
ria,
Qui natus es de
VírGINE, [Spíritu,
Cum Patre et almo
In sempitérna sæcu-
la. R̄. Amen.

PSAUME 125

LORSQUE le Seigneur | IN converténdo Dó-

minus
Sion,
sicut c
Tun
gáudio
* et li
sultatio
Tun
gentes
vit D
cum ei
Mag
nus fá
* facti

Con
captivi
* sicut
stro.

Qui
lácrym
tione n

Eúr
bant,
mina s

Ver
nientc

minus captivitatem
Sion, * facti sumus
sicut consolati.

Tunc repletum est
gaudio os nostrum.
* et lingua nostra ex-
sultatione.

Tunc dicent inter-
gentes : * Magnificavit
Dóminus facere
cum eis.

Magnificavit Dómi-
nus facere nobiscum :
* facti sumus lætantes.

Converte, Dómine,
captivitatem nostram,
* sicut torrens in au-
stro.

Qui sémant in
lácrymis, * in exsulta-
tioné metent.

Eúntes ibant et fle-
bant, * mittentes sé-
mina sua.

Veniéntes autem vé-
nient cum exsultatione,

retira Sion de la captivi-
té, notre délivrance nous
parut comme un songe.

Nous poussâmes des
cris de joie, et nous
chantâmes des cantiques
d'allégresse.

Parmi les nations on
disait : « Le Seigneur a
fait des merveilles pour
ce peuple. »

Oui, le Seigneur a fait
en notre faveur des cho-
ses admirables : nous
nous livrons à la joie.

Rappelez, Seigneur,
les restes de la captivité,
ainsi que vous ramenez
les torrents au souffle du
vent du midi.

Ceux qui ont semé
dans les larmes, mois-
sonneront dans l'allé-
gresse.

Ils sont allés en cap-
tivité en pleurant, et por-
tant une poignée de se-
mence.

Ils en reviendront
tout joyeux, portant les

gerbes de leur moisson. * portántes manipulos suos.

PSAUME 126

Si le Seigneur ne bâtit lui-même la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent.

Si le Seigneur ne garde lui-même la cité, c'est en vain que la sentinelle veille.

En vain vous vous levez avant l'aurore : levez-vous après avoir pris votre repos, vous qui mangez le pain de douleur.

Le Seigneur accorde le sommeil à ceux qu'il bénit : le don de Dieu, ce sont les enfants ; sa récompense, c'est la fécondité de la femme.

Telles sont les flèches pour un guerrier, tels sont les enfants pour un père affligé.

Heureux l'homme qui a une nombreuse famil-

NISI Dóminus ædificáverit domum, * in vanum laboráverunt qui ædíficant eam.

Nisi Dóminus custodíerit civitátem, * frustra vígilat qui custodit eam.

Vanum est vobis ante lucem súrgere : * súrgite postquam sedéritis, qui manducátis panem dolóris.

Cum déderit diléctis suis somnum. * Ecce hæréditas Dómini filii ; merces fructus ventris.

Sicut sagíttæ in manu poténtis, * ita filii excussórum.

Beátus vir qui implévit desidérium suum ex

ipsis ; *
tur, cur
mícis su

BEAT
ment D
ámbular

Labó
tuárum
cábis ;
bene tit

Uxor
abúnda
bus dor

Filii t
la oliva
cúitu m

Ecce
homo.*
minum.

Bene
minus e
deas b
ómnibu
tuæ.

ipsis ; * non confundetur, cum loquétur inimicis suis in porta.

le : il ne craindra pas la confusion lorsqu'il plaidera à la porte de la ville.

PSAUME 127

BEATI omnes qui timet Dóminum, * qui ámbulant in viis ejus.

HEUREUX, vous qui craignez le Seigneur, et qui marchez dans ses voies.

Labóres mánuum tuárum quia manducábis ; * beátus es, et bene tibi erit.

Vous jouirez du fruit de vos travaux, vous serez comblés de biens et de bonheur.

Uxor tua sicut vitis abúndans, * in latéribus domus tuæ.

Votre épouse sera pour vous comme est une vigne fertile auprès de votre maison.

Filii tui sicut novellæ olivárum, * in circuítu mensæ tuæ.

Vos enfants seront autour de votre table comme un plant de jeunes oliviers.

Ecce sic benedicétur homo, * qui timet Dóminum.

C'est ainsi que sera béni l'homme qui craint le Seigneur.

Benedícat tibi Dóminus ex Sion, * et vídeas bona Jerúsalem ómnibus diébus vitæ tuæ.

Que le Seigneur vous bénisse du haut de Sion, et vous fasse voir, tous les jours de votre vie, la prospérité de Jérusalem.

Puissiez-vous voir les enfants de vos enfants ; et la paix sur Israel.	Et vídeas filios fili- orum tuorum, * pacem super Israel.
--	---

De la Purification à l'Avent.

<i>Ant.</i> Vous êtes belle* et majestueuse, fille de Jérusalem, vous êtes ter- rible comme une armée rangée en bataille.	<i>Ant.</i> Pulchra es * et decóra, filia Jerúsalem; terribilis ut castrorum acies ordináta.
---	---

Pendant l'Avent.

<i>Ant.</i> Voici la servante du Seigneur ; * qu'il me soit fait selon votre pa- role.	<i>Ant.</i> Ecce ancilla Dómini ; * fiat mihi se- cundum verbum tuum.
---	---

De la Nativité de N. S. à la Purification.

<i>Ant.</i> Voici Marie* qui nous a enfanté le Sau- veur, duquel saint Jean s'écria, lorsqu'il le vit : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde, alle- luia.	<i>Ant.</i> Ecce María * génuit nobis Salvató- rem, quem Joánnes videns exclamávit, di- cens : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccáta mundi, alleluia.
--	---

CAPITULE

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

J'AI répandu une | IN platéis sicut cin-

namómu
num ar
rem ded
elécta d
odóris,

Ÿ. Po
go invi
sisti, R
intercéc

ECCE
piet et
vocábit
Emmár
et mel
sciat re
et elige
Deo gra

Ÿ. A
nuntiáv
concépi
sancto.

Kyri
Chri
Kyri

namómum et bálsamum aromatízans odórem dedi; quasi myrrha elécta dedi suavítatem odóris, R̄. Deo grátias.

∇. Post partum virgo invioláta permanísti, R̄. Dei Génitrix, intercède pro nobis.

odeur suave, pareille à celle de la cannelle et du baume ; aussi douce et agréable que celle de la myrrhe la plus excellente, R̄. Rendons grâces à Dieu.

∇. Vous êtes demeurée vierge sans tache après votre enfantement, R̄. Mère de Dieu, intercédez pour nous.

Pendant l'Avent.

ECCE Virgo concipiet et páriet filium, et vocábitur nomen ejus Emmánuel : butýrum et mel cómedet, ut sciat reprobáre malum et eligere bonum, R̄. Deo grátias.

∇. Angelus Dómini nuntiávit Mariæ, R̄. Et concépit de Spíritu sancto.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

UNE Vierge concevra et mettra au monde un fils, qui sera appelé Emmanuel ; il mangera le beurre et le miel, en sorte qu'il sache rejeter le mal et choisir le bien, R̄. Rendons grâces à Dieu.

∇. L'Ange du Seigneur a annoncé à Marie, R̄. Et elle a conçu par l'opération du S.-Esprit.

Seigneur, ayez.

Jésus-Christ, ayez.

Seigneur, ayez.

¶. Seigneur, écoutez
ma prière, R̄. Et que
mes cris s'élèvent jusqu'à
vous.

¶. Dómine, exáudi
oratiónem meam, R̄. Et
clámor meus ad te
véniat.

De la Purification à l'Avent.

Oraison. Pardonnez,
s'il vous plaît, Seigneur,
les fautes de vos servi-
teurs, et dans l'impuis-
sance où nous sommes
de vous plaire par nos
propres mérites, accor-
dez-nous le salut par
l'intercession de celle
que vous avez choisie
pour être la mère de
votre Fils Notre Sei-
gneur. etc., R̄. Ainsi
soit-il.

Oremus. Famulorum
tuorum, quæsumus,
Dómine, delictis ignós-
ce ; ut qui tibi placere
de áctibus nostris non
valémus, genitrícis Filii
tui Dómini nostri inter-
cessióne salvemur. Per
eúmdem Dóminum
nostrum Jesum Chris-
tum Fílium tuum, etc.,
R̄. Amen.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui
avez voulu que votre
Verbe prît un corps dans
le sein de la bienheu-
reuse Vierge Marie, au
moment où l'ange lui
annonça ce mystère, ac-

Oremus. Deus, qui
de beatæ Mariæ vírgini
útero Verbum tuum,
Angelo nuntiánte, car-
nem suscipere volúisti :
præsta supplicibus tuis,
ut qui vere eam geni-

tricem
ejus ap-
sionibus
Per et
num no-
Christu

D

Orem
salútis
Mariæ
cúnda,
prémia
bue, qu-
sam pro-
dere s-
quam n-
rem v-
Dómini
sum C-
tuum, e

¶. I
oratióne
clamor
niat.

¶. Be

trícem Dei crédimus,
ejus apud te interces-
sionibus adjuvémur.
Per eúmdem Dómi-
num nostrum Jesum
Christum....

cordez à nos prières,
qu'en honorant celle que
nous croyons être vérita-
blement mère de Dieu,
nous soyons aidés au-
près de vous par son
intercession. Nous vous
en prions par....

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Oremus. Deus, qui
salútis æternæ, beátæ
Mariæ virginitate fœ-
cúnda, humano géneri
prémia præstitisti ; trí-
bue, quæsumus, ut ip-
sam pro nobis intercé-
dere sentiámus, per
quam merúimus auctó-
rem vitæ suscipere,
Dóminum nostrum Je-
sum Christum Fílium
tuum, e'c R̄. Amen.

Ÿ. Dómine, exáudi
oratiónem meam. R̄. Et
clamor meus ad te vé-
niat.

Ÿ. Benedicámus Dó-

Oraison. O Dieu, qui,
en rendant féconde la
virginité de la bienheu-
reuse Marie, avez assuré
au genre humain le salut
éternel, faites-nous é-
prouver, s'il vous plaît,
combien est puissante
auprès de vous l'inter-
cession de celle par la-
quelle nous avons reçu
l'auteur de la vie, N. S.
J.-C. votre Fils, etc., R̄.
Ainsi soit-il.

Ÿ. Seigneur, écoutez
ma prière, R̄. Et que mes
cris s'élèvent jusqu'à
vous.

Ÿ. Bénissons le Sei-

gneur, R̄. Rendons grâces à Dieu.

V̄. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, R̄. Ainsi soit-il.

mino. R̄. Deo gr̄atias.

V̄. Fidélium animæ, per misericórdiam Dei, requiêscant in pace, R̄. Amen.

A VÊPRES

Je vous salue, Marie, etc. V̄. O Dieu, venez, etc.

Ave, María, etc. V̄. Deus, in adjutórium, etc.

(Les antiennes sont après chaque psaume.)

PSAUME 109

LE SEIGNEUR a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite.

Jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied.

Le Seigneur étendra hors de Sion le sceptre de votre puissance : vous dominerez parmi vos ennemis.

Votre puissance éclatera au jour que vous paraîtrez avec votre force

DIXIT Dóminus Dómino meo. * Sede ad dextris meis,

Donec ponam inimicos tuos * scabellum pedum tuórum.

Virgam virtútis tuæ émittet Dóminus ex Sion : * dominare in médio inimicórum tuórum.

Tecum princípium in die virtútis tuæ in splendoribus Sanctó-

rum ; *
luciferui

Juráv
non po
* Tu e
aetérnu
•dinem l
Dómi
tuis, *
iræ suæ

Judic
bus, in
conqua
terra m

De t
bibet, *
tábit ca

Ant.
in acc
dus me
suavitá

rum ; * ex útero ante
lucíferum genui te.

Jurávit Dóminus, et
non pœnitébit eum :
* Tu es sacerdos in
æternum*secúndum ór-
dinem Melchisedech.

Dóminus a dextris
tuis, * confrégit in die
iræ suæ reges.

Judicábit in natióni-
bus, implébit ruínas ;
conquassábit cápita in
terra multórum.

De torrénite in via
bibet, * proptérea exal-
tábit caput.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Dum esset Rex*
in accúbitu suo, nar-
dus mea dedit odórem
suavitátis.

dans la splendeur des
saints ; je vous ai en-
gendré de mon sein
avant l'étoile du matin.

Le Seigneur l'a juré,
et il ne rétractera point
son serment : Vous êtes
le prêtre éternel selon
l'ordre de Melchisédech.

Le Seigneur est à
votre droite : il a renver-
sé les rois au jour de sa
colère.

Il jugera les nations,
il remplira tout de la
ruine de vos ennemis :
il brisera sur la terre la
tête de plusieurs.

Il boira dans le che-
min de l'eau du torrent,
et par là il s'élèvera dans
la gloire.

Ant. Pendant que le
Roi * se reposait dans
mon sein, le nard dont
j'étais parfumée a ré-
pandu son odeur.

Pendant l'Avent.

Ant. L'Ange Gabriel * a été envoyé à la Vierge Marie, que Joseph avait épousée.

Ant. Missus est Gabriel * Angelus ad Mariam virginem, desponsatam Joseph.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. O prodige admirable ! * le Créateur du genre humain, prenant un corps animé, a daigné naître d'une Vierge ; et, se faisant homme sans l'opération de l'homme, il nous a rendus participants de sa divinité.

Ant. O admirable commercium ! * Creator generis humani, animatum corpus sumens, de Virgine nasci dignatus est, et, procedens homo sine semine, largitus est nobis suam deitatem.

PSAUME 112

LOUEZ le Seigneur, vous qui êtes ses enfants, louez le nom du Seigneur.

Que le nom du Seigneur soit béni, depuis ce temps jusque dans l'éternité.

Le nom du Seigneur mérite d'être loué depuis l'orient jusqu'à l'occident.

LAUDATE, pueri, Dominum, * laudate nomen Domini.

Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc, et usque in sæculum.

A solis ortu usque ad occasum, * laudabile nomen Domini.

Exc
nes ger
et sup
ejus.

Quis
Deus
altis h
milia r
et in t

Susc
opem,
érogen

Ut
cum
cum
puli su
Qui
stérile
matre
tem.

An
cápite
illius

Excelsus super omnes gentes Dóminus, * et super cœlos glória ejus.

Quis sicut Dóminus Deus noster, qui in altis hábitat, * et humília respicit in cœlo et in terra ?

Súscitans a terra ínopem, * et de stércore érigens paúterem.

Ut collócet eum cum princípibus, * cum princípibus pópuli sui.

Qui habitáre facit stérilem in domo, * matrem filiórum lætántem.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Læva ejus * sub cápite meo, et dextera illius amplexábitur me.

Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations et sa gloire surpasse les cieux.

Qui peut se comparer au Seigneur notre Dieu qui habite au plus haut des cieux, et qui voit cependant les choses les plus petites qui sont dans le ciel et sur la terre ?

C'est lui qui relève le pauvre de la poussière, et qui tire l'indigent de dessus le fumier,

Pour le placer parmi les princes, et même parmi les princes de son peuple.

C'est lui qui donne à celle qui était stérile la joie de se voir dans sa maison la mère de plusieurs enfants.

Ant. Sa main gauche * est placée sous matête, et sa main droite m'entoure.

Pendant l'Avent.

Ant. Je vous salue, Marie, * pleine de grâces : le Seigneur est avec vous : vous êtes bénie entre toutes les femmes, alleluia.

Ant. Ave, María, * grátia plena ; Dóminus tecum ; benedicta tu in muliéribus, alleluía.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Lorsque vous êtes * né d'une Vierge par un mystère ineffable, les Écritures ont été accomplies ; vous êtes descendu comme la pluie sur une prairie, et vous êtes venu pour sauver le genre humain : nous vous louons, ô notre Dieu.

Ant. Quando natus es * ineffabíliter ex Virgine, tunc implétæ sunt Scripturæ ; sicut pluvia in vellus descendisti, ut salvum fáceres genus humanum ; te laudámus, Deus noster.

PSAUME 121

JE me suis réjoui lorsqu'on m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur.

Nous habitons autrefois dans ton enceinte, ô Jérusalem!

LÆTATUS sum in his quæ dicta sunt mihi : * In domum Dómini íbimus.

Stantes erant pedes nostri * in átriis tuis, Jerúsalem !

Jerú
ficatur
cujus
in idíp

Illu
runt t
mini,
Israel,
nómin

Qui
sedes
des
David.

Rog
cem su
et abu
tibus t

Fiat
tua, *
túrribu

Pro
et pró
loquét

Pro
mini I
sivi be

Jerúsalem quæ ædificátur ut cívitas, *
cujus participátio ejus
in idípsum.

Illuc enim ascendérunt
tribus, tribus Dómini, *
testimónium Israel, ad
confiténdum nómini Dómini.

Quia illic sedérunt
sedes in iudicio, *
sedes super domum
David.

Rogáte quæ ad pacem
sunt Jerúsalem ; *
et abundántia diligéntibus
te.

Fiat pax in virtúte
tua, * et abundántia in
túrribus tuis.

Propter fratres meos
et próximos meos, *
loquébar pacem de te.

Propter domum Dómini
Dei nostri, * quæ sívi
bona tibi.

Jérusalem s'élève
comme une cité dont
les habitants sont étroitement
unis entre eux.

Là se réunissent de
toutes parts les tribus
du Seigneur, pour rendre
hommage à son nom
selon la loi d'Israël.

Là sont établis les
tribunaux de justice, appuyés
sur le trône de David.

Demandez la paix
pour Jérusalem : que
ceux qui t'aiment, cité
sainte, soient heureux !

Que la paix règne
autour de tes remparts,
et l'abondance dans tes
palais.

Patrie de mes pères
et de mes frères, mes
paroles à ton sujet sont
des paroles de paix.

Tu possèdes la maison
du Seigneur : c'est pour
cela que je te souhaite
toutes sortes de biens.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Je suis noire, *
mais je suis belle : filles
de Jérusalem, c'est pour
cela que le Roi m'a ai-
mée, et m'a introduite
dans sa demeure.

Ant. Nigra sum, * sed
formosa, filiæ Jerusa-
lem : ideo diléxit me
Rex, et introduxit me
in cubiculum suum.

Pendant l'Avent.

Ant. Ne craignez
point, Marie, * vous avez
trouvé grâce devant le
Seigneur : vous conce-
vrez et vous mettrez au
monde un fils, allel.

Ant. Ne timeas, Ma-
ria, * invenisti grátiam
apud Dóminum. Ecce
concípies et páries fi-
lium, allelúia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Dans le buisson
ardent * que vit Moïse, et
qui brûlait sans se con-
sumer, nous reconnais-
sons la figure de votre
admirable virginité, que
votre fécondité n'a point
blessée : Mère de Dieu,
intercédez pour nous.

Ant. Rubum quem
viderat * Moyses incom-
bustum, conservátam
agnóvimus tuam lau-
dabilem virginitátem
Dei Génitrix, intercède
pro nobis.

PSAUME 126.

Si le Seigneur ne bâ-
tit lui-même la maison,

Nisi Dóminus ædifi-
cáverit domum, * in

vanur
qui æ

Nis
diérit
stra
dit ea

Val
ante l
súrgit
ritis,
panen

Cui
suis s
hæred
merce
tris.

Sicu
nu po
excuss

Beá
plévit
ex ipsi
détur,
inimíc

Man

vanum laboraverunt
qui ædificant eam.

Nisi Dóminus custo-
diérit civitátem, * frus-
tra vígilat qui custó-
dit eam.

Vanum est vobis
ante lucem súrgere : *
súrgite postquam sedé-
ritis, qui manducátis
panem dolóris.

Cum déderit diléctis
suis somnum : * ecce
hæréditas Dómini, filii ;
merces, fructus ven-
tris.

Sicut sagittæ in ma-
nu poténtis, * ita filii
excussórum.

Beátus vir qui im-
plévit desidérium suum
ex ipsis ; * non confun-
détur, cum loquétur
inimícis suis in porta.

c'est en vain que tra-
vaillent ceux qui la con-
struisent.

Si le Seigneur ne
garde lui même la cité,
c'est en vain que la sen-
tinelle veille.

En vain vous vous
levez avant l'aurore : le-
vez-vous après avoir pris
votre repos, vous qui
mangez le pain de dou-
leur.

Le Seigneur accorde
le sommeil à ceux qu'il
bénit : le don de Dieu,
ce sont les enfants ; sa
récompense, c'est la fé-
condité de la femme.

Telles sont les flèches
pour un guerrier, tels
sont les enfants pour un
père affligé.

Heureux l'homme qui
a une nombreuse fa-
mille, il ne craindra pas
la confusion lorsqu'il
plaidera à la porte de la
ville.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Déjà l'hiver est passé, * les pluies ont cessé ; levez-vous, ma bien-aimée, et venez.

Ant. Jam hiems transiit, * imber abiit et recessit ; surge, amica mea, et veni.

Pendant l'Avent.

Ant. Le Seigneur * lui donnera le trône de David son père, et il règnera éternellement.

Ant. Dabit ei Dominus * sedem David patris ejus, et regnabit in ætérnum.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Un rejeton est sorti de Jessé, * une étoile de la maison de Jacob a paru, une Vierge a enfanté le Sauveur ; nous vous louons, ô notre Dieu.

Ant. Germinávit radix Jesse, * orta est stella ex Jacob ; Virgo péperit Salvatórem : te laudámus, Deus noster.

PSAUME 147

JÉRUSALEM, louez le Seigneur ; Sion, louez votre Dieu.

Il a rendu vos portes imprenables ; il a comblé de bénédictions vos enfants.

LAUDA, Jerúsalem, Dóminum : * lauda Deum tuum, Sion.

Quóniam confortávit seras portárum tuárum * benedíxit filiis tuis in te.

Q
pace
mén

Q
suun
curri

Q
lanai
cinei

M
suam
ante
ejus

Er
um,
flabit
fluen

Qu
bum
justit
Israe

Nc
ni na
sua r
eis.

Qui p suint fines tuos
pacem ; * et  dipe fru-
menti s tiat te.

Qui emittit eloquium
suum terr , * velociter
currit sermo ejus.

Qui dat nivem sicut
lanam, * nebulam sicut
cinerem spargit.

Mittit crystallum
suam sicut buccellas : *
ante faciem frigoris
ejus qui sustinebit ?

Emittet verbum su-
um, et liquefaciet ea : *
flabit spiritus ejus, et
fluent aqua.

Qui annuntiat ver-
bum suum Jacob, *
justitias et judicia sua
Israel.

Non fecit taliter om-
ni nationi, * et judicia
sua non manifestavit
eis.

Il vous a donn  la
paix avec tous vos voi-
sins, il vous nourrit du
plus pur froment.

Il donne ses ordres  
la terre ; sa parole vole
avec rapidit .

Il fait tomber la neige
comme des flocons de
laine, il r pand le frimas
comme de la cendre.

Il jette la gr le comme
des morceaux de cristal :
qui peut alors soutenir la
rigueur du froid ?

Mais il commande, et
aussit t la glace se fond :
il fait souffler les vents,
et les eaux coulent de
nouveau.

Il a donn  sa loi  
Jacob, il a fait conna tre
sa justice et ses d crets
  Isra el.

Il n'a pas fait la m me
gr ce   toutes les na-
tions, il ne les a pas ins-
truites de ses comman-
dements.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Sainte Mère de Dieu, * vous êtes admirable et pleine de douceur au milieu de vos délices.

Ant. Speciósá* facta es et suavis in delíciis tuis, sancta Dei Génitrix.

Pendant l'Avent.

Ant. Voici la servante du Seigneur, * qu'il me soit fait selon votre parole.

Ant. Ecce ancilla Dómini, * fiat mihi secundum verbum tuum.

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

Ant. Voici Marie* qui nous a enfanté le Sauveur, duquel saint Jean s'écria lorsqu'il le vit : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde, allel.

Ant. Ecce María* genuit nobis Salvatórem, quem Joánnes videns exclamávit, dicens : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccáta mundi, allelúia.

CAPITULE.

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

J'AI été créée dès le commencement et avant les siècles, je ne cesserai point d'être dans la suite des âges ; j'ai exercé mon

AB initio et ante sæcula creáta sum, et usque ad futúrum sæculum non désinam ; et in habitatióne sancta

cora
R. I

Eq
rádic
rádic
et
eam
R. I

A
Dei
Atqu
Felix
Su
Gabi
Func
Mut

So
Profé
Mala
Bona

coram ipso ministrávi,
R̄. Deo grátias.

ministère devant le Sei-
gneur, dans la maison
sainte, R̄. Rendons grâ-
ces à Dieu.

Pendant l'Avent.

Egrediétur virga de
radice Jesse, et flos de
radice ejus ascendet,
et requiescet super
eam Spíritus Dómini,
R̄. Deo grátias.

Un rejeton sortira de
la tige de Jessé, et une
fleur naîtra de sa racine;
l'Esprit du Seigneur se
reposera sur elle, R̄.
Rendons grâces à Dieu.

HYMNE

Ave, maris stella,
Dei Mater alma,
Atque semper virgo,
Felix cœli porta.

Sumens illud Ave,
Gabriélis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen.

Solve vincla reis,
Profer lumen cæcis,
Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

SALUT, étoile de la
mer, douce Mère de
Dieu, toujours Vierge,
porte fortunée du ciel.

Vous avez accueilli ce
salut de l'archange : ob-
tenez-nous la paix ; vous
êtes, à meilleur titre
qu'Eve, notre Mère.

Brisez le fer des cou-
pables, donnez la lu-
mière aux aveugles,
chassez loin de nous
tous les maux, deman-
dez pour nous tous les
biens.

Montrez que vous êtes notre Mère ; qu'il reçoive par vous nos prières, Celui qui, né pour nous, voulut être votre Fils.

Vierge unique, la plus douce des vierges, obtenez-nous le pardon de nos fautes, la douceur et la chasteté.

Demandez pour nous une vie pure, frayez-nous une route sans dangers, faites nous contempler Jésus au sein des délices.

Gloire à Dieu le Père, honneur au Rédempteur, louanges à l'Esprit Saint, hommage unique à la Trinité. Ainsi soit-il.

∇. La grâce est répandue sur vos lèvres, R̄. Parce que Dieu vous a bénie pour l'éternité.

Monstra te esse matrem,
Sumat per te preces,
Qui, pro nobis natus,
Tulit esse tuus.

Virgo singularis,
Inter omnes mitis,
Nos culpis solutos,
Mites fac et castos.

Vitam præsta puram;
Iter para tutum ;
Ut videntes Jesum,
Semper collætetur.

Sit laus Deo Patri,
Summo Christo decus,
Spirítui sancto,
Tribus honor unus.
Amen.

∇. Diffúsa est grátia
in lábiis tuis, R̄. Prop-
tèrea benedixit te
Deus in ætérnum.

CANTIQUE DE LA SAINTE VIERGE

MON âme glorifie le
Seigneur,

MAGNIFICAT*ánima
mea Dóminum,

Et
meus
meo.

Qu
litáter

* ecc
beáta

nes g
Qu
na qu
sancti

Et
a prog
* timé

Fec
brách
sit s
cordis

Dej
de sec
húmil

Esu
bonis,
mísit

Sus
rum st

Et exsultávit spírítus meus * in Deo salutári meo.

Quia respéxit humilitátem ancillæ suæ ; * ecce enim ex hoc beátam me dicent omnes generatiónes,

Quia fecit mihi magna qui potens est ; * et sanctum nomen ejus.

Et misericórdia ejus a progénie in progénies * tíméntibus eum.

Fecit poténtiam in bráchio suo ; * dispérsit supérbos mente cordis sui.

Depósuit poténtes de sede, * et exaltávit húmiles.

Esuriéntes implévit bonis, * et dívites dimísit inánes.

Suscépit Israel púerum suum, * recordátus

Et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur,

Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante ; car désormais tous les siècles m'appelleront bienheureuse,

Pour les grandes choses que le Tout-Puissant a faites en ma faveur : son nom est saint ;

Et sa miséricorde se répand de race en race sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras ; il a dissipé les desseins que les superbes formaient dans leurs cœurs.

Il a renversé les grands de leurs trônes, et il a élevé les petits.

Il a rempli de biens ceux qui souffraient la faim ; et il a renvoyé vides et pauvres ceux qui étaient riches.

Il a pris sous sa protection Israël son ser-

viteur, se ressouvenant
de sa miséricorde,

Selon la promesse
qu'il a faite à nos pères,
à Abraham et à sa pos-
térité pour toujours.

misericordiæ suæ,

Sicut locútus est ad
patres nostros : * Abra-
ham et sémini ejus in
sæcula.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Heureuse mère,*
Vierge sans tache, glo-
rieuse Reine du monde,
intercédez pour nous au-
près du Seigneur.

Ant. Beáta mater,*
et intácta Virgo, glo-
riosa Regina mundi,
intercede pro nobis ad
Dóminum.

De Pâques au samedi avant la Trinité.

Ant. Reine du ciel,*
réjouissez-vous, alleluia,
puisque celui que vous
avez mérité de porter
dans votre sein, alleluia,
est ressuscité comme il
l'a dit, alleluia. Priez
Dieu pour nous, allel.

Ant. Regina cœli.*
lætáre, allelúia, quia
quem meruísti portáre,
alleluia, resurrexit sicut
dixit, allelúia. Ora pro
nobis Deum, allelúia.

Pendant l'Avent.

Ant. Le Saint-Esprit
descendra * sur vous,
Marie : ne craignez
point, vous porterez le
Fils de Dieu dans votre
sein, allel.

Ant. Spíritus sanctus*
in te descendet, María;
ne tímeas, habébis in
útero Fílium Dei, alle-
lúia.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Magnum hæreditatis mystérium ! * templum Dei factus est úterus nesciéntis virum ; non est pollútus ex ea carnem assúmens : omnes gentes vénient dicéntes : Glória tibi, Dómine.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

Ÿ. Dómine, exáudi orationem meam, R̄. Et clamor meus ad te véniat.

Ant. O grand mystère* qui nous appelle à l'héritage du ciel ! le sein d'une vierge est devenu le temple de Dieu : ce Dieu ne s'est point souillé en prenant chair dans ses chastes entrailles ; toutes les nations viendront, et diront : Gloire à vous, Seigneur.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Ÿ. Seigneur, écoutez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

De la Purification à l'Avent.

Oremus. Concède nos fámulos tuos, quæsumus, Dómine Deus, perpétua mentis et córporis sanitáte gau-

Oraison. Daignez, Seigneur, donner en tout temps à vos serviteurs la santé de l'âme et du corps, accordez-nous,

par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, la grâce d'être délivrés des maux de la vie présente, et de jouir dans le ciel de l'éternelle félicité. Par N.-S. J.-C. votre Fils, qui, etc., R̄. Ainsi soit-il.

dére, et gloriósa beátae Mariæ semper vírginis intercessióne, a præ-senti liberári tristítia, et æténa pérfrui lætítia. Per Dóminum nostrum Jesum Christum Fílium tuum, etc., R̄. Amen.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui avez voulu que votre Verbe prît un corps dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, au moment où l'Ange lui annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par le même N. S. J.-C.

Oremus. Deus, qui de beátae Mariæ vírginis útero Verbum tuum, Angelo nuntiánte, carnem suscipere voluísti; præsta supplicibus tuis, ut qui vere eam genitricem Dei crédimus, ejus apud te intercessionibus adjuvémur. Per eundem Dóminum nostrum Jesum Christum.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Oraison. O Dieu, qui,

Oremus. Deus, qui

salút
Mari
cúnd
præn
bue,
sam
cédes
quan
tóren
Dóm
sum
tuum

SA
inter
pro n
salúte

Ÿ.
mino
R̄. E
nes re

O
Dómi
um,

salútis æternæ, beátæ
 Mariæ virginitate fœ-
 cúnda, humano géneri
 præmia præstitisti, trí-
 bue, quæsumus, ut ip-
 sam pro nobis inter-
 cedere sentiámus, per
 quam merúimus auc-
 tórem vitæ suscipere,
 Dóminum nostrum Je-
 sum Christum Fílium
 tuum, etc., R̄. Amen.

en rendant féconde la
 virginité de la bienheu-
 reuse Marie, avez assuré
 au genre humain le salut
 éternel, faites nous é-
 prouver, s'il vous plaît,
 combien est puissante
 auprès de vous l'inter-
 cession de celle par la-
 quelle nous avons reçu
 l'auteur de la vie, N. S.
 J.-C. votre Fils, etc., R̄.
 Ainsi soit-il.

ANTIENNE A TOUS LES SAINTS

Durant l'année jusqu'à l'Avent.

SANCTI Dei omnes,
 intercedere dignémini
 pro nostra omniúmque
 salúte.

Ÿ. Lætámini in Dó-
 mino, et exultáte, justí,
 R̄. Et gloriámini, om-
 nes recti corde.

Oremus. Protége,
 Dómine, pópulum tu-
 um, et Apostolorum

SAINTS de Dieu, dai-
 gnez tous intercéder pour
 notre salut et pour celui
 de tout le monde.

Ÿ. Réjouissez - vous,
 justes, dans le Seigneur,
 et tressaillez de joie, R̄.
 Et glorifiez-vous en lui,
 vous tous qui avez le
 cœur droit.

Oraison. Seigneur,
 protégez votre peuple et
 conservez-le par le se-

cours d'une assistance continuelle, qu'il vous demande avec confiance par l'intercession de saint Pierre, de saint Paul et des autres Apôtres.

Nous vous supplions, Seigneur, que tous vos Saints nous assistent en toutes rencontres, afin qu'en honorant leurs mérites nous ressentions les effets de leur intercession ; donnez-nous la paix pendant cette vie ; éloignez de votre Église tous les maux ; conduisez nos pas, nos actions, nos volontés et celles de tous vos serviteurs dans le chemin heureux du salut ; récompensez nos bienfaiteurs par les biens du ciel, et accordez le repos éternel aux fidèles qui sont morts. Par Notre Seigneur Jésus-Christ votre Fils, etc. R̄. Ainsi soit-il.

tuorum Petri et Pauli, et aliorum Apostolorum tuorum patrocinio confidentem, perpetua defensione conserva.

Omnes Sancti tui, quæsumus, Dómine, nos ubique adjuvent, ut dum eorum mérita recólimus, patrocinia sentiámus, et pacem tuam nostris concède temporibus ; et ab Ecclésia tua cunctam repelle nequítiam ; iter, actus et voluntates nostras, et omnium famulorum tuorum, in salutis tuæ prosperitate dispóne ; benefactoribus nostris sempiterna bona retribue, et omnibus fidelibus defunctis requiem æternam concède. Per Dóminum nostrum Jesum Christum, Fílium, etc., R̄. Amen.

V.
oratio
Et cl
vénia

V.
mino,

V.
per m
reque
R̄. A

An
vénie
ejus c
die ill
lelúia

V.
Dómi
cándi
eo Sa

Or
tias no
Dómi
rífica,
Christi
minus
nibus

Ÿ. Dómine, exáudi oratiónem meam, R̄. Et clamor meus ad te véniat.

Ÿ. Benedicámus Dómino, R̄. Deo grátias.

Ÿ. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiescant in pace, R̄. Amen.

Ÿ. Seigneur, écoutez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Bénissons le Seigneur, R̄. Rendons grâces à Dieu.

Ÿ. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, R̄. Ainsi soit-il.

Pendant l'Avent.

Ant. Ecce Dóminus véniat, et omnes Sancti ejus cum eo ; et erit in die illa lux magna, alleluia.

Ÿ. Ecce apparébit Dóminus super nubem cándidam, R̄. Et cum eo Sanctórum millia.

Oremus. Consciéntias nostras, quæsumus, Dómine; visitádo purífica, ut véniens Jesus Christus Fílius tuus Dóminus noster, cum ómnibus Sanctis, parátam

Ant. Le Seigneur viendra accompagné de tous ses Saints, et l'on verra éclater en ce jour-là une grande lumière, alleluia. Ÿ. Le Seigneur apparaîtra sur une nuée blanche, Ÿ. Et mille et mille Saints paraîtront avec lui.

Oraison. Seigneur, nous vous supplions de purifier nos consciences en les visitant par votre grâce, afin que N. S. J.-C. votre Fils, venant avec tous ses Saints, trouve

en nous une demeure préparée pour le recevoir. Lui qui, étant Dieu, vit et règne avec vous.

℣. Seigneur, écoutez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

℣. Bénissons le Seigneur, R̄. Rendons grâces à Dieu.

℣. Que les âmes des fidèles reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, R̄. Ainsi soit-il.

sibi in nobis invéniat mansiónem. Qui tecum vivit et regnat.

℣. Dómine, exáudi oratiónem meam, R̄. Et clamor meus ad te véniat.

℣. Benedicámus Dómino, R̄. Deo grátias.

℣. Fidélium ánimæ, per misericórdiam Dei, requiescant in pace, R̄. Amen.

A COMPLES

Ave, Maria, etc.

CONVERTISSEZ-NOUS à vous, ô Dieu notre sauveur, R̄. Et détournez de nous votre colère.

℣. O Dieu, venez à mon aide, etc.

CONVÉRTE NOS, Deus salutáris noster, R̄. Et avérte iram tuam a nobis.

℣. Deus, in adjutórium meum inténde, etc.

PSAUME 128

ISRAEL peut le dire: mes ennemis m'ont sou-

SÆPE expugnáverunt me a juventúte

mea,
rael.

Sæ
runt
mea,
tuérunt

Sup
fabric
res :
iniqui

Dó
cidit
rum :
et col
sum,

runt S
Fia
tectór
usqua
ruit.

De
vit m
metit
qui m

Et
præte
tio De
* ber

mea, * dicat nunc Israel.

Sæpe expugnavérunt me a juventúte mea, * etenim non potuérunt mihi.

Supra dorsum meum fabricavérunt peccatóres : * prolongavérunt iniquitátem suam.

Dóminus justus cóncidit cervíces peccatorum : * confundántur et convertántur retrósum, omnes qui odérunt Sion.

Fiant sicut fœnum tectórum, * quod, priusquam evellátur, exáruit.

De quo non implévit manum suam, qui metit : * et sinum suum, qui manípulos cólligit.

Et non dixerunt qui præteríbant : Benedíctio Dómini super vos : * benedíximus vobis

vent persécuté, depuis ma jeunesse.

Ils m'ont souvent persécuté depuis ma jeunesse ; mais leurs efforts contre moi ont été impuissants.

Les pervers ont sillonné de coups mes épaules : ils n'ont cessé de me persécuter avec fureur.

Le Seigneur est juste, il brise l'orgueil des impies : tous ceux qui haïssent Sion seront couverts de confusion et mis en fuite.

Ils seront comme l'herbe des toits qui sèche avant qu'on l'arrache.

Elle ne remplit pas la main du moissonneur, ni le sein de celui qui emporte les gerbes.

De manière que les passants ne peuvent dire : Que la bénédiction de Dieu soit sur

vous ; nous vous bénissons au nom du Seigneur. | in nómine Dómini.

PSAUME 129

DU FOND de l'abîme j'ai crié vers vous, Seigneur : Seigneur, écoutez ma voix.

Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière.

Si vous exigez, Seigneur, un compte sévère de nos iniquités, qui pourra subsister devant vous, ô mon Dieu ?

Mais vous aimez à pardonner ; aussi, appuyé sur votre loi, j'attends, Seigneur, votre secours.

Mon âme l'attend, fondée sur vos promesses ; mon âme se confie dans le Seigneur.

De la veille du matin jusqu'au soir, qu'Israël espère dans le Seigneur.

Car le Seigneur est

DE PROFUNDIS clamávi ad te, Domine ; * Dómine, exáudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendéntes * in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observáveris, Dómine ; * Dómine, quis sustinébit ?

Quia apud te propitiatio est, * et propter legem tuam sustínui te, Dómine.

Sustínuit ánima mea in verbo ejus ; * sperávit ánima mea in Dómino.

A custódia matutína usque ad noctem, * speret Israel in Dómino.

Quia apud Dómi-

num
copió
dém
Et
rael *
quitát

Do
exalté
* neq
li me

Ne
magn
miral

Si
tiéba
ánim
Sic
super
retrib
mea.
Sp
mino
et us

num misericórdia, * et
copiósá apud eum re-
demptio.

Et ipse redimet Is-
rael * ex ómnibus ini-
quitátibus ejus.

plein de miséricorde, et
l'on trouve en lui une
abondante rédemption.

C'est lui qui rachètera
Israël de toutes ses ini-
quités.

PSAUME 130

DOMINE, non est
exaltátum cor meum,
* neque eláti sunt ócu-
li mei ;

Neque ambulávi in
magnis, * neque in
mirábilibus super me.

Si non humíliter sen-
tiébam, * sed exaltávi
ánimam meam,

Sicut ablactátus est
super matre sua, * ita
retribútio in ánima
mea.

Speret Israel in Dó-
mino, * ex hoc nunc
et usque in sæculum.

SEIGNEUR, mon cœur
ne s'est pas enorgueilli,
et mes regards ne se
sont pas élevés avec
fierté.

Je n'ai pas affecté la
grandeur, et je n'ai pas
marché dans les sentiers
de l'ambition.

Si je n'ai pas été hum-
ble ; si, au contraire, je
me livre à l'orgueil,

Traitez moi comme
l'enfant que l'on sèvre
avant le temps.

Qu'Israël mette sa
confiance dans le Sei-
gneur, maintenant et
dans tous les siècles.

HYMNE

SOUVENEZ - VOUS, ô
 Créateur du monde, que
 vous avez pris autrefois,
 dans le sein d'une Vierge
 pure, un corps sembla-
 ble au nôtre pour naître
 au milieu de nous.

Marie, mère de grâce'
 mère de douceur et de
 clémence, protégez-nous
 contre nos ennemis, et
 recevez-nous à l'heure
 de la mort.

† O Jésus né d'une
 Vierge, soyez glorifié
 avec le Père et le Saint-
 Esprit, dans toute la
 suite des siècles. Ainsi
 soit il.

MEMÉNTO, rerum Cón-
 ditor,
 Nostri quod olim cór-
 poris,
 Sacráta ab alvo Vírgi-
 nis
 Nascéndo, formam
 sumpseris.

María, mater grátiaë,
 Dulcis parens clemén-
 tiaë,

Tu nos ab hoste pró-
 tege,

Et mortis hora súscipe.

† Jesu, tibi sit glória,
 Qui natus es de Vír-
 gine,

Cum Patre et almo
 Spíritu,

In sempitérna sæcula.
 Amen.

CAPITULE

De la Nativité de N. S. à l'Avent.

JE suis la mère du
 saint amour, de la crain-
 te, de la grandeur, et de

EGO mater pulchræ
 dilectiónis, et timóris,
 et magnítudinis, et

sancta
 grátias

Ÿ.

sancta
 R. Ut
 promi

Ecc
 et pár
 bitur
 mánu
 mel c
 repro
 eliger
 grátia

Ÿ.

nunti
 concé
 sanct

Nc
 vum
 secúr
 tuum

sanctæ spei, R̄ Deo
grátias.

Ÿ. Ora pro nobis,
sancta Dei Génitrix,
R̄. Ut digni efficiámur
promissionibus Christi.

l'espérance sainte, R̄.
Rendons grâces à Dieu.

Ÿ. Priez pour nous,
sainte Mère de Dieu,
R̄. Afin que nous deve-
nions dignes des pro-
messes de J.-C.

Pendant l'Avent.

ECCE Virgo concípiet
et páriet fílium, et vocá-
bitur nomen ejus Em-
mánuel ; butýrum et
mel cómedet, ut sciat
reprobáre malum et
eligere bonum, R̄. Deo
grátias.

Ÿ. Angelus Dómini
nuntiávit Mariæ, R̄. Et
concépit de Spiritu
sancto.

UNE Vierge concevra
et mettra au monde un
fils, qui sera appelé Em-
manuel ; il mangera le
beurre et le miel, en
sorte qu'il sache rejeter
le mal et choisir le bien,
R̄. Rendons grâces à
Dieu.

Ÿ. L'Ange du Sei-
gneur a annoncé à Marie,
R̄. Elle a conçu par
l'opération du Saint Es-
prit.

CANTIQUE DE SAINT SIMÉON.

NUNC dimíttis ser-
vum tuum, Dómino,*
secúndum verbum
tuum, in pace ;

MAINTENANT, Sei-
gneur, vous laisserez
aller en paix votre servi-
teur selon votre parole ;

Car mes yeux ont vu
le Sauveur,

Que vous destinez
pour être manifesté à
tous les peuples,

Pour être la lumière
qui éclairera les nations,
et la gloire d'Israël.

Quia vidérunt óculi
mei * salutare tuum.

Quod parásti * ante
fáciem ómnium popu-
lórum,

Lumen ad revela-
tiónem géntium, * et
glóriam plebis tuæ Is-
rael.

De la Purification à l'Avent.

Ant. Nous avons re-
cours* à votre protection,
sainte Mère de Dieu :
ne rejetez pas les prières
que nous vous adressons
dans nos pressants be-
soins ; mais délivrez-
nous toujours de tous
les dangers auxquels
nous sommes exposés, ô
Vierge comblée de gloire
et de bénédictions.

Ant. Sub tuum præ-
sídium * confúgimus,
sancta Dei Génitrix :
nostras deprecations
ne despicias in neces-
sitatibus, sed a perícu-
lis cunctis libera nos
semper, Virgo gloriósa
et benedicta.

Pendant l'Avent.

Ant. Le Saint-Esprit*
descendra sur vous,
Marie ; ne craignez point,
vous porterez le Fils de

Ant. Spíritus sanc-
tus * in te descéndet,
María ; ne tímeas, ha-
bébis in útero Fílium

Dei, a

Ant.
lætáre,
meruís
lúia, re
xit, al
nobis

V. I
orator
clamo
niat.

Ant.
ditátis
templu
úterus
rum :
ex ea
mens ;
vénien
tibi, D

Dei, allelúia.

Dieu dans votre sein,
alleluia.

De Pâques à la Trinité.

Ant. Regina cœli, *
lætâre, allel.; quia quem
meruisti portâre, alle-
lúia, resurréxit sicut di-
xit, allelúia. Ora pro
nobis Deum, allelúia.

Ÿ. Dómine, exáudi
orationem meam, R̄. Et
clamor meus ad te vé-
niat.

Ant. Reine du ciel, *
réjouissez-vous, alleluia,
puisque celui que vous
avez mérité de porter
dans votre sein, alleluia,
est ressuscité comme il
l'a dit, alleluia. Priez
Dieu pour nous, alleluia.

Ÿ. Seigneur, écoutez
ma prière, R̄. Et que
mes cris s'élèvent jus-
qu'à vous.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

Ant. Magnum hære-
ditátis mystérium ! *
templum Dei factus est
úterus nesciéntis vi-
rum : non est pollútus
ex ea carnem ássu-
mens ; omnes gentes
véniént dicéntes : Glória
tibi, Dómine.

Ant. O grand mystère *
qui nous appelle à l'héri-
tage du ciel ! le sein
d'une vierge est devenu
le temple de Dieu ; ce
Dieu ne s'est point souil-
lé en prenant chair dans
ses chastes entrailles ;
toutes les nations vien-
dront, et diront : Gloire
à vous, Seigneur.

Seigneur, ayez pitié
de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié
de nous.

Seigneur, ayez pitié
de nous.

℣. Seigneur, écoutez
ma prière, R̄. Et que
mes cris s'élèvent jus-
qu'à vous.

Kyrie, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

℣. Dómine, exáudi
oratiónem meam, R̄. Et
clamor meus ad te vé-
niat.

De la Purification à l'Avent.

Oraison. Que l'inter-
cession de la bienheu-
reuse et glorieuse Marie
toujours vierge nous
protège, Seigneur, et
nous conduise à l'éter-
nité bienheureuse. Par
N. S. J.-C. votre Fils,
etc., R̄. Ainsi soit-il.

Oremus. Beátæ et
gloriósæ semper virgi-
nis Mariæ, quæsumus,
Dómine, intercésio
gloriósa nos protégat,
et ad vitam perdúcat
ætérrnam. Per Dómi-
num nostrum, etc.,
R̄. Amen.

Pendant l'Avent.

Oraison. O Dieu, qui
avez voulu que votre
Verbe prît un corps dans
le sein de la bienheu-
reuse Vierge Marie, au
moment où l'Ange lui

Orémus. Deus, qui
de beátæ Mariæ vírgi-
nis útero Verbum tuum,
Angelo nuntiánte, car-
nem suscipere voluísti;
præstasuplicibus tuis,

ut qui v
cem De
apud t
bus a
eúmde
nostru
tum.

I

DEU
ætérrna
virgini
máno
præsti
sumus
nobis
tiámus
rúimus
suscíp
nostru
tum F
R̄. Ar

℣.
oratió
Et cla
véniat

ut qui vere eam genitricem Dei credimus, ejus apud te intercessionibus adjuvemur. Per eundem Dominum nostrum Jesum Christum.

annonça ce mystère, accordez à nos prières, qu'en honorant celle que nous croyons être véritablement mère de Dieu, nous soyons aidés auprès de vous par son intercession. Nous vous en prions par le même N. S. J.-C.

De la Nativité de N. S. à la Purification.

DEUS, qui salutis æternæ, beatæ Mariæ virginitate fecunda, humano generi præmia præstitisti, tribue, quaesumus, ut ipsam pro nobis intercedere sentiamus, per quam meruimus auctorum vitæ suscipere, Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, etc., R̄. Amen.

Ÿ. Dómine, exaudi orationem meam, R̄. Et clamor meus ad te veniat.

O DIEU, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheureuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, Notre Seigneur J.-C., votre Fils, etc., R̄. Ainsi soit-il.

Ÿ. Seigneur, écoutez ma prière, R̄. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Bénissons le Seigneur, R̄. Rendons grâces à Dieu.

Bénédition. Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit nous bénisse et nous protège toujours. R̄. Ainsi soit-il.

Ÿ. Benedicámus Dómino, R̄. Deo grátias.

Bénédition. Benedicat et custódiat nos omnípotens et miséricors Dóminus, Pater, et Fílius, et Spíritus sanctus. R̄. Amen.

On dit ensuite une des Antiennes suivantes :

ANTIENNES A LA SAINTE VIERGE.

Pendant l'Avent.

MÈRE auguste du Rédempteur, porte du ciel toujours ouverte, étoile de la mer, venez au secours d'un peuple qui veut se relever de ses chutes. Vous qui, par un prodige dont s'étonne la nature, avez enfanté votre créateur sans jamais cesser d'être vierge, vous qui avez reçu cette glorieuse salutation de l'Ange Gabriel, ayez pitié des pécheurs.

ALMA REDEMPTORIS
mater, quæ pèrvia
cœli,
Porta manes, et stella
maris, succurre cadé-
dénti,
Súrgere qui curat, pó-
pulo : tu quæ genuí-
stí,
Natúra miránte, tuum
sanctum genitórem :
Virgo prius ac posté-
rius, Gabriélis ab ore,
Sumens illud Ave, pec-
catórum miserére.

Ÿ. A
nuntiáv
concép
sancto.

Oren
tuam,
mine, r
infúnd
lo nur
Fílii tu
cognóv
sionem
ad Res
riam p
eumde
minum

Ÿ. P
inviolé
R̄. De
céde p

Ore
salúti
María

¶. Angelus Domini nuntiávit Mariæ, R̄. Et concepit de Spiritu sancto.

Oremus. Grátiam tuam, quæsumus Dómine, méntibus nostris infúnde ; ut qui, Angelo nuntiánte, Christi Filii tui incarnatiónem cognóvimus, per Passiónem ejus et Crucem ad Resurrectiόνis glóriam perducámur. Per eundem Christum Dóminum, R̄. Amen.

¶. L'Ange du Seigneur a annoncé à Marie, R̄. Et elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

Oraison. Daignez, Seigneur, répandre votre grâce dans nos âmes, afin qu'ayant connu, par le ministère de l'Ange, l'Incarnation de Jésus-Christ votre Fils, nous puissions, par les mérites de sa Passion et de sa Croix, parvenir à la gloire de sa Résurrection. Par le même J.-C. N. S., R̄. Ainsi soit-il.

De Noël à la Purification inclusivement.

Alma Redemptóris mater, p. 552.

¶. Post partum virgo invioláta permansísti, R̄. Dei Génitrix, intercede pro nobis.

Oremus. Deus, qui salutis æternæ, beatæ Mariæ virginitáte fœ-

¶. Vous êtes demeurée vierge sans tache après votre enfantement, R̄. O Mère de Dieu, priez pour nous.

Oraison. O Dieu, qui, en rendant féconde la virginité de la bienheu-

reuse Marie, avez assuré au genre humain le salut éternel, faites-nous éprouver, s'il vous plaît, combien est puissante auprès de vous l'intercession de celle par laquelle nous avons reçu l'auteur de la vie, N.-S. J.-C., votre Fils, R̄. Ainsi soit-il.

cúnda, humano géneri præmia præstitisti, tribue, quæsumus, ut ipsam pro nobis intercedere sentiámus, per quam merúimus auctórem vitæ suscipere, Dóminum nostrum Jesum Christum Filium tuum, R̄. Amen.

Depuis la Purification jusqu'au Jeudi saint.

JE VOUS SALUE, Reine du ciel; je voussalue, Reine des Anges: tige sacrée, porte sainte d'où est sortie la lumière du monde. Réjouissez-vous, Vierge, glorieuse, belle pardessus tout: je vous salue, ô vous qui êtes vraiment ravissante: priez pour nous Jésus-Christ.

Ÿ. Rendez-moi digne de chanter vos louanges, Vierge sainte, R̄. Obtenez-moi la force de triompher de vos ennemis.

AVE, REGINA cœlorum: Ave, Dómina Angelórum: Salve, radix; salve, porta Ex qua mundo lux est orta. Gaude, Virgo gloriósa: Super omnes speciósa: Vale, o valde decóra: Et pro nobis Christum exóra.

Ÿ. Dignáre me laudáre te, Virgo sacráta, R̄. Da mihi virtútem contra hostes tuos.

Ore
miséri
gilitáti
dium:
Dei C
riam é
sionis
nostri
surgát
Christ
nostru

RE
re, all
Qui
portár
Res
xit, al
Ora
allelú
Ÿ,
Virgo
R̄. Q
minus

Ore
per R

Oremus. Concéde, miséricors Deus, fragilitati nostræ præsidium: ut qui sanctæ Dei Genitrícis memóriam ágimus, intercessiónis ejus auxilió a nostris iniquitatibus resurgámus. Per eúmdem Christum Dóminum nostrum.

Oraison. Dieu de bonté, accordez à notre faiblesse le secours de votre grâce; et comme nous honorons la mémoire de la sainte Mère de Dieu, faites que, par le secours de son intercession, nous puissions nous relever de nos iniquités. Par le même J.-C N. S.

Pendant le Temps pascal.

REGINA CÆLI, lætare, allelúia;

Quia quem meruisti portare, allelúia.

Resurrexit sicut dixit, allelúia.

Ora pro nobis Deum, allelúia.

Ÿ, Gaude, et lætare, Virgo María, allelúia,

R̄. Quia surrexit Dóminus vere, allelúia.

Oremus. Deus qui per Resurrectiónem

REINE DUCIEL, réjouissez-vous, allel., puisque

Celui que vous avez mérité de porter dans votre

sein, all., est ressuscité comme il l'a dit, allel.

Priez Dieu pour nous, all.

Ÿ. Réjouissez-vous et tressaillez de joie, ô

Marie toujours vierge, alleluia, R̄. Parce que le Seigneur est véritablement ressuscité, all.

Oraison. O Dieu, qui, par la Résurrection de

votre Fils N. S. J.-C., avez daigné réjouir le monde, faites, nous vous en prions, que, par sa sainte mère la Vierge Marie, nous participions aux joies de la vie éternelle. Nous vous le demandons par le même Jésus-Christ Notre Seigneur, R^z. Ainsi soit-il.

Fílii tui Dómini nostri Jesu Christi mundum lætificáre dignátus es ; præsta, quæsumus, ut per ejus genítricem Virgínem Mariám, perpétuæ capiámus gáudia vitæ. Per eundem Christum Dominum nostrum, R^z. Amen.

Depuis la Trinité jusqu'à l'Avent.

SALUT, O REINE, mère de miséricorde, notre vie, notre douceur, notre espérance, salut. Enfants d'Ève, malheureux exilés, nous élevons nos cris vers vous ; nous soupirons vers vous, gémissant dans cette vallée de larmes. Oh ! de grâce, notre avocate, tournez donc vers nous vos regards miséricordieux et après cet exil, montrez-nous Jésus, le fruit béni de vos entrailles, ô clé-

SALVE, REGINA, mater misericórdiæ ; vita, dulcédo et spes nostra, salve. Ad te clamámus, éxsules filii Evæ ; ad te suspirámus, geméntes et flentes in hac lacrymárum valle. Eia ergo, advocáta nostra, illos tuos misericórdes óculos ad nos convérte. Et Jesum, benedíctum fructum ventris tui, nobis post hoc exsílíum osténde ; o clemens, o pia, o dulcis

Virgo

Ÿ.
sancta
R^z. Ut
promis

Ore
sempi
glorió
riæ co
ut dig
bitácu
rétur,
coope
da ut
ratió
pia i
instán
morte
mur. E
stum
strum

Ÿ.
lium
nobis

Pat

Virgo María!

Ÿ. Ora pro nobis, sancta Dei Genítrix, R̄. Ut digni efficiámur promissionibus Christi.

Oremus. Omnípotens sempitérne Deus, qui gloriósæ Virginis Mariæ corpus et ánimam, ut dignum Fílii tui habitáculum éffici mererétur, Spírítu sancto cooperánte, præparásti: da ut cujus commemoratióne lætámur, ejus pia intercessióne ab instántibus malis et a morte perpétua liberémur. Per eundem Christum Dóminum nostrum, R̄. Amen.

Ÿ. Divínium auxiliúm máneat semper nobíscum, R̄. Amen.

Pater noster. — Ave, Maria. — Credo.

mente, ô douce Vierge Marie!

Ÿ. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu, R̄. Afin que nous devenions dignes des promesses de J.-C.

Oraison. Dieu tout-puissant et éternel, qui, par la coopération du Saint-Esprit, avez préparé le corps et l'âme de la glorieuse Vierge Marie pour en faire une demeure digne de votre Fils, accordez-nous d'être délivrés des maux présents et de la mort éternelle par l'intercession de celle dont nous célébrons la mémoire avec joie. Nous vous en supplions par le même J.-C. N. S., R̄. Ainsi soit-il.

Ÿ. Que la grâce divine soit toujours avec nous, R̄. Ainsi soit-il.

Antienne TOTA PULCHRA ES, qui, d'après l'usage de l'Ordre, se récite tous les jours après Complies (1).

Vous êtes toute pure, ô Marie. Vous êtes toute pure, ô Marie. Et la tache originelle n'est pas en vous. Et la tache... Vous, la gloire de Jérusalem. Vous, la joie d'Israël. Vous, l'honneur de notre peuple. Vous, l'avocate des pécheurs. O Marie. O Marie. Vierge très prudente. Mère très clémente. Priez pour nous. Intercédez pour nous auprès du Seigneur J.-C.

O Vierge Immaculée dans votre conception, priez pour nous le Père

LL. *∇.* Tota pulchra es, María. **T.** *R.* Tota pulchra es, María. **LL.** *∇* Et mácula originális non est in te. **T.** *R.* Et mácula originális non est in te. **LL.** *∇.* Tu glória Jerúsalem. **T.** *R.* Tu lætítia Israel. **LL.** *∇.* Tu honorificentia pópuli nostri. **T.** *R.* Tu advocáta peccatórum. **LL.** *∇.* O María! **T.** *R.* O María! **LL.** Virgo prudentíssima. **T.** *R.* Mater clementíssima. **LL.** *∇.* Ora pro nobis. **T.** *R.* Intercéde

1. Wadding nous apprend que l'usage de réciter après Complies une antienne à la sainte Vierge remonte à saint Bonaventure qui le prescrivit au Chapitre de Narbonne, en 1260.

Ind. de 300 jours une fois le jour. Ind. plénière les 2 février, 25 mars, 15 août, 8 sept., 8 décembre. Conditions : confession, communion, visite d'une église publique, prières aux intentions du Souverain Pontife.

pro n
Jesu

LL.

tióne

macu

Ora

* cu

risti.

De

culát

cept

Filio

præp

ut qu

dem

eam

servá

munc

sióné

conce

Chris

nostr

pro nobis ad Dóminum
Jesum Christum.

LL. V̄. In concep-
tione tua, Virgo, * Im-
maculáta fuísti. **T.** R̄. Ora
pro nobis Patrem,
* cujus Fílium pepe-
risti.

P. ORÉMUS.

Deus, qui per imma-
culátam Virginitatis Con-
ceptiónem dignum
Fílio tuo habitáculum
præparásti: quæsumus,
ut qui ex morte ejús-
dem Fílii tui prævisa,
eam ab omni labe præ-
servásti; nos quoque
mundos ejus interces-
sione ad te pervenire
concedas. Per eúmdem
Christum Dóminum
nostrum. **T.** R̄. Amen.

dont vous avez engendré
le Fils.

PRIONS.

O Dieu qui par l'Im-
maculée Conception de
la Vierge avez préparé à
votre Fils une demeure
digne de Lui, accordez-
nous de parvenir en
pureté jusqu'à vous par
l'intercession de celle
que vous avez préservée
de tout péché, en prévi-
sion des mérites de ce
même Fils, N. S. J.-C.,
qui vit et règne avec
vous aux siècles des
siècles Amen.

PRIÈRE APRÈS L'OFFICE (1).

DE la très sainte et indivisible Trinité, de l'humanité sainte de N. S. J.-C. crucifié, de la Virginité féconde de la très heureuse, la très glorieuse et toujours Vierge Marie, et de l'Église triomphante de tous les Saints ; que toute créature proclame la louange, l'honneur, la puissance et la gloire, et que la miséricorde divine daigne nous pardonner à jamais tous nos péchés, R̄. Ainsi soit-il.

∇. Heureuses les entrailles de la Vierge Marie qui ont porté le Fils du Père éternel ! R̄. Et heureuses les mamelles qui ont allaité N. S. J.-C.

Pater noster. — Ave, Maria.

SACROSANCTÆ et individuae Trinitati, crucifixi Domini nostri Jesu Christi humanitati, beatissimæ et gloriosissimæ, sempérque virginis Mariæ fœcundæ integritati, et omnium Sanctorum universitati sit sempiterna laus, honor, virtus et gloria, ab omni creatura, nobisque remissio omnium peccatorum, per infinita sæcula sæculorum, R̄. Amen.

∇. Beata viscera Mariæ virginis, quæ portaverunt æterni Patris Filium, R̄. Et beata úbera quæ lactaverunt Christum Dóminum.

1. Le pape Léon X a accordé, à ceux qui réciteront dévotement cette prière, la rémission de toutes les fautes et négligences commises par fragilité pendant l'Office.



Ma

Le
oblig
récit
vent
ne s

D'
çois,

tri, a
de

7 po
7 po

Com
Cred

les s
à la

Cons
joute

Ma
Saint
encoi

l'oblig

Ma



OFFICE DOMINICAL

Manière de réciter avec fruit et dévotion
l'Office Dominical ou des *Pater*

Les Tertiaires qui ne sont point d'ailleurs obligés à la récitation du Bréviaire et qui ne récitent pas l'Office de la sainte Vierge doivent réciter l'Office des *Pater*, à moins qu'ils ne soient empêchés par la maladie.

D'après la règle donnée par saint François, il fallait réciter 54 *Pater* et *Gloria Patri*, ainsi distribués pour chacune des Heures de l'office: 12 pour Matines et Laudes, 7 pour Prime, 7 pour Tierce, 7 pour Sexte, 7 pour None, 7 pour Vêpres, et 7 pour Complies. On ajoutait le *Miserere* et le *Credo* après Prime et Complies lorsqu'on les savait, et si on les omettait, on disait à la place trois fois le *Pater noster*. Les Constitutions de l'Ordre conseillaient d'ajouter l'*Ave, Maria* au *Pater*.

Maintenant, d'après la Constitution du Saint-Père Léon XIII, bien que l'on puisse encore réciter les 54 *Pater*, on satisfait à l'obligation de l'office en récitant chaque

jour 12 *Pater, Ave et Gloria.* (Const., ch. II, § 6). On peut les réciter en français.

On peut méditer, en récitant cet office, sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous donnons une méthode qui pourra être utile aux Tertiaires qui voudront la suivre; elle empêchera la routine, toujours à craindre, et à laquelle on se laisse aller si facilement.

MATINES ET LAUDES.

℣. Dómine, lábia † mea apéries.

℞. Et os meum annuntiábit laudem tuam.

℣. Deus, in adjutórium meum inténde.

℞. Dómine, ad adjuvándum me festína.

℣. Glória Patri, et Fílio, et Spirítui Sancto.

℞. Sicut erat in princípío et nunc et semper, et in sæcula sæculórum. Amen.

Contemplons notre divin Rédempteur, durant son agonie au jardin des Oliviers, gémissons sur nos propres péchés et sur ceux de nos frères.

5 *Pater. Ave, Maria. Glória Patri, pour Matines.*

1 *Pater. Ave, María. Glória Patri, pour Laudes.*

PRIME.

Méditons ici sur les ignominies du pré-

toire : voyons la couronne d'épines qu'on place avec violence sur la tête de Jésus, et demandons à notre Sauveur l'esprit d'humilité et de pénitence.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

TIERCE

Entendons les coups de la flagellation et prenons la résolution de dompter par la mortification cette chair de péché qui s'est tant de fois révoltée contre Dieu.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

SEXTE

Considérons les tourments affreux de Jésus lorsqu'il est cloué à la croix et n'oublions pas qu'à titre d'enfants de saint François nous devons vivre crucifiés avec Jésus-Christ.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

NONE

Contemplons Jésus-Christ expirant sur la croix, après nous avoir laissé sa divine Mère comme dernier gage de son amour.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

VÊPRES

Notre divin Rédempteur établit le sacrement auguste de nos autels, et nous laisse le mémorial le plus touchant des merveilles qu'il a opérées pour notre salut.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

COMPLIES

Jetons un regard sur le Cœur sacré de Notre-Seigneur, ouvert pour nous ouvrir un asile; entrons dans ce divin Cœur, source inépuisable de grâces, océan immense de miséricorde.

1 Pater. Ave, María. Glória Patri.

N. B. — Pour réciter cet office, on peut se servir d'un chapelet spécial dont les grains sont divisés selon les différentes Heures. C'est ce qu'on appelle le « chapelet de l'office ». Les 12 *Pater*, *Ave* et *Gloria* peuvent se réciter à la fois, soit le matin, soit le soir, ou 6 le matin et 6 le soir, mais il est mieux et plus conforme à l'esprit de la Règle, de les réciter séparément, comme l'indique la méthode : généralement on joint *Matines* et *Laudes*, que l'on peut réciter la veille, à partir de 2 heures. Le matin, on récite sans interruption les 4 petites heures, et dans l'après-midi on dit *Vêpres* et *Complies*. On trouve des chapelets d'office à la même adresse que le Manuel.



D

Sai
la p
pour
pour
Patri
cette
Fran
s'en
ces c
Cardi



DÉVOTIONS FRANCISCAINES

I. ARCHICONFRÉRIE DU CORDON DE SAINT FRANÇOIS.

§ I. ORIGINE.

Saint François d'Assise, ayant embrassé la pauvreté évangélique, ne voulut avoir pour vêtement qu'une grossière tunique et pour ceinture qu'une corde. Un jour le Patriarche Saint Dominique lui demanda cette corde comme signe d'amitié; Saint François, dans son humilité, ne consentit à s'en dessaisir que sur les pressantes instances de leur ami et protecteur commun, le Cardinal Hugolin. Depuis lors Saint Domi-

nique ne se sépara plus de cette précieuse relique de son saint ami.

Une multitude de pieux fidèles voulurent aussi porter ce saint cordon, comme témoignage de la dévotion envers saint François et son Ordre. Le pape Sixte V érigea ce pieux usage en archiconfrérie. La seule condition pour appartenir à cette archiconfrérie est de recevoir le cordon des mains d'un prêtre dûment autorisé. Pour avoir part aux avantages qui y sont attachés, il suffit de porter le cordon.

§ II. INDULGENCES.

A) *Indulgences plénières.*

1° Le jour de la réception.

2° Le jour de la fête patronale du siège de l'archiconfrérie, depuis la veille aux premières vêpres jusqu'au coucher du soleil le lendemain, en visitant cette église et en priant aux intentions du Souverain Pontife.

3° En assistant à la procession mensuelle, aux mêmes conditions.

4° Le 2 août, aux mêmes conditions.

5° Les Stations de Rome aux jours où elles sont indiquées, aux mêmes conditions.

6°
te Cl
de sa
7°
macu
exige
8°
ne fr
9°
Ave
ces d
et de
Comp
sion,
10°

B)
1° 1
Ste V
les c
d'un
faisan
concil
2° 3
la pro
3° 5
pagna

6° Aux fêtes de saint François, de sainte Claire, de saint Antoine et des Stigmates de saint François.

7° La Bénédiction papale le jour de l'Immaculée Conception. *Toutes ces Indulgences exigent la confession et la communion.*

8° Tous les jours, en récitant la couronne franciscaine.

9° Tous les jours, en disant six *Pater, Ave* et *Gloria*, les innombrables Indulgences des Lieux Saints, des Stations de Rome, et de la Portioncule et de saint Jacques de Compostelle. (8 et 9) *ne requièrent ni confession, ni communion, ni visite.*

10° A l'article de la mort.

B) *Indulgences partielles.*

1° 100 *jours*, en assistant à l'office de la Ste Vierge ou à tout autre office récité par les confrères; en assistant aux funérailles d'un confrère ou de tout autre fidèle; en faisant une aumône aux pauvres ou en réconciliant des ennemis.

2° 3 *ans* et 3 *quarantaines*, en assistant à la procession mensuelle.

3° 5 *ans* et 5 *quarantaines*, en accompagnant le T. S. Sacrement porté aux mala-

des; en récitant cinq *Pater* et *Ave* devant l'autel de leur église, ou s'ils sont empêchés par la pauvreté, la distance, la maladie ou quelque autre motif, en récitant cinq *Pater Ave* et *Gloria* en l'honneur des cinq Plaies de N. S. et des Stigmates de saint François.

4^o 7 ans et 7 *quarantaines*, moyennant la confession, la communion, la visite d'une église franciscaine et une prière aux intentions du Souverain Pontife, depuis la veille à midi jusqu'à minuit du jour suivant, aux fêtes de S. François, S. Antoine de Padoue, S. Bonaventure, S. Louis évêque, S. Bernardin, Ste Claire, des Stigmates de S. François, S. Didace, S. Pierre d'Alcantara, des SS. Martyrs de l'Ordre, S. Louis roi et Ste Elisabeth de Hongrie.



Pour la bénédiction et l'imposition du Cordon, voir le CÉRÉMONIAL, p. 222.

II. COURONNE FRANCISCAINE.

§ I. ORIGINE.

Wadding, l'annaliste de notre Ordre, rapporte ainsi l'origine de cette dévotion:

En 1422, entrait dans l'Ordre des Frères

Mir
sain
tout
Ma
Mai
tant
pou
résc
part
fois

La
dit:
prés
frir
un
une
de
roni
que
pieu
telle
dix
l'Or
légr
du
nir
tie

Mineurs un jeune homme très dévot à la sainte Vierge; sa dévotion consistait surtout à orner tous les jours la statue de Marie d'une couronne de fleurs naturelles. Mais l'austérité du noviciat ne lui permettant plus de s'occuper à cueillir des fleurs, poussé par la légèreté de son âge, le novice résolut de rentrer dans le monde. Avant de partir il voulut saluer Marie une dernière fois et réclamer sa protection.

La Reine du ciel lui apparut alors et lui dit: « Pourquoi t'attrister à cause de ce présent de fleurs que tu ne peux plus m'offrir? Je veux t'enseigner à le changer en un présent plus précieux et à me former une couronne plus belle qu'une guirlande de roses. Tous les jours tresse-moi une couronne, non de fleurs qui se fanent vite et que tu ne peux pas toujours avoir, mais de pieuses prières que tu peux toujours réciter, telles que l'Ange te les a enseignées. Récite dix fois la Salutation Angélique et une fois l'Oraison Dominicale en l'honneur de l'allégresse que j'ai éprouvée de la conception du Verbe. — Répète ces prières en souvenir de l'allégresse avec laquelle je suis partie en toute hâte pour visiter ma parente

devant
empêchés
lady ou
q *Pater*
q Plaies
rançois.
nnant la
e d'une
aux in-
puis la
suivant,
de Pa-
évêque,
lates de
l'Alcan-
Louis

du Cor-

re, rap-
on:
Frères

Elisabeth. — Répète-les à cause de la très grande joie avec laquelle j'ai enfanté le Christ sans douleur et sans porter atteinte à ma pureté. — Répète-les à cause de la joie avec laquelle j'ai reçu les Mages qui venaient adorer le divin Enfant. — Répète-les à cause de la joie que j'ai éprouvée en retrouvant au Temple Jésus que je croyais perdu. — Répète-les encore à cause de la joie que j'ai éprouvée dans sa résurrection glorieuse. — Répète-les enfin en l'honneur de ma glorieuse assomption au ciel. Sache bien que si tu les dis tous les jours, tu auras tressé une couronne très agréable à mes yeux et très méritoire pour toi.»

Le jeune homme se mit aussitôt à réciter la formule de prières avec toute la dévotion dont il était capable. Le maître des novices étant venu voir discrètement ce qu'il faisait dans sa cellule aperçut un ange qui enfilait des roses une à une et y ajoutait un lis d'or à chaque dizaine; lorsque la couronne était terminée il la plaçait sur la tête du novice prosterné à terre.

Peu après, le maître des novices lui ayant demandé ce qu'il faisait, il lui rapporta de quelle manière il offrait ses prières à Marie

et l'
C'
des
récit
com
dou
anno
le se

1
A
pou
la r
mêr
O
tatio
1re
2e
3e
4
5e
6e
7e
On

et lui dévoila ainsi la vision qu'il avait eue.

C'est ainsi que s'introduisit dans l'Ordre des Frères-Mineurs et ailleurs l'usage de réciter la couronne de la sainte Vierge composée de sept *Pater* et de soixante-douze *Ave* en l'honneur des soixante-douze années que Marie vécut sur la terre, d'après le sentiment le plus probable.

§ II. RÉCITATION DE LA COURONNE.

Pour les Tertiaires et les Cordigères.

Aucun chapelet particulier n'est requis pour dire la Couronne franciscaine; on peut la réciter sur n'importe quel chapelet et même sur ses doigts.

On commence immédiatement par la récitation de la première allégresse.

- | | | |
|-----------------|-------------|--|
| 1 ^{re} | ALLÉGRESSE: | L'Annonciation. |
| 2 ^e | » | La Visitation. |
| 3 ^e | » | La Naissance de Jésus. |
| 4 ^e | » | L'Adoration des Mages. |
| 5 ^e | » | Le Recouvrement de
Jésus au temple. |
| 6 ^e | » | La Résurrection de J. |
| 7 ^e | » | L'Assomption. |

On ajoute 2 *Ave Maria* et on termine par

un *Pater* et un *Ave* aux intentions du Souverain Pontife.

Une Indulgence plénière est attachée à la récitation de la Couronne pour les Tertiaires et les Cordigères. Il suffit que les VII dizaines soient récitées dans un jour naturel, quelles que soient les interruptions; on peut la gagner plusieurs fois le jour; la confession et la communion ne sont pas requises.

§ III. RÉCITATION DE LA COURONNE.

Pour tous les fidèles.

Par un bref du 15 septembre 1905, accordé à la demande de notre T. R. Père Procureur Général, S. S. Pie X a enrichi la Couronne franciscaine de précieuses indulgences *au profit de tous les fidèles*.

Pour le gain de toutes ces indulgences, il est nécessaire d'avoir une Couronne bénite par le Ministre Général ou un prêtre délégué par lui.

I. — INDULGENCES PLÉNIÈRES.

Tous les fidèles peuvent gagner une indulgence plénière:

1° Toutes les fois qu'ils assistent à la réci-

tat
da
Fr
2
de
pal
tav
mu
3
gn
pai
sep
fes
4
réc
peu
Les
la
seu
che
cœu
tion

1°
la
sain

tation publique de la Couronne franciscaine dans une église des trois Ordres de saint François.

2^o Lorsqu'ils la récitent à une des fêtes des sept allégresses, à une des fêtes principales de la sainte Vierge ou un jour de l'octave de ces fêtes. (La confession et la communion sont requises.)

3^o Encore une indulgence plénière à gagner une fois le mois, au jour de leur choix, par tous ceux qui récitent la Couronne des sept allégresses, tous les samedis. (La confession et la communion sont requises.)

4^o A l'article de la mort, les fidèles qui récitent souvent la Couronne franciscaine peuvent gagner une indulgence plénière. Les conditions exigées sont: la confession, la communion (en cas d'impossibilité la seule contrition suffit), l'invocation de bouche, ou, s'ils ne le peuvent, au moins de cœur, du saint Nom de Jésus, et l'acceptation de la mort pour expier leurs fautes.

II. — INDULGENCES PARTIELLES.

1^o *300 ans* pour tous ceux qui récitent la Couronne franciscaine aux fêtes de la sainte Vierge, autres que celles énumérées

ci-dessus. — 2^o *200 ans* aux jours de fête de précepte. — 3^o *70 ans et autant de quarantaines* pour la récitation de la Couronne n'importe quel jour de l'année. — 4^o Ceux qui portent la Couronne ou la gardent près d'eux et la récitent souvent, gagnent une indulgence de *10 ans* toutes les fois qu'ils récitent *sept Ave* en l'honneur des sept allégées de Marie, ou qu'ils font une œuvre pie, pour l'honneur de Dieu ou l'utilité soit spirituelle, soit temporelle, du prochain.

III. CHEMIN DE LA CROIX.

§ I. INDULGENCES ET CONDITIONS.

En faisant le Chemin de la Croix on gagne toutes les Indulgences plénières et partielles accordées aux sanctuaires de Jérusalem. Il est impossible d'en dire le nombre.

Pour gagner ces Indulgences, il faut aller d'une station à l'autre, sans interruption notable, en méditant sur la Passion, selon sa capacité. Lorsque le Chemin de la Croix se fait publiquement et que l'assistance est trop nombreuse, il suffit de se lever à chaque station et de se tourner vers la station,

si
l'ex
Au
ni
ma
l'us
son

§

A

L

Cro
qui
tou
inte
ren
cice

B

R
min
la

i. l
cjatio
Elisal

si on le peut; le prêtre ou celui qui préside l'exercice doit aller d'une station à l'autre. Aucune prière n'est exigée ni aux stations ni après; la méditation seule est prescrite, mais il est bon d'ajouter une prière, selon l'usage. La confession et la communion ne sont pas prescrites.

§ II. ASSOCIATION DU CHEMIN DE LA CROIX
PERPÉTUEL (1).

A) *Nature de l'Association.*

La pieuse association du Chemin de la Croix perpétuel est une réunion de fidèles qui s'engagent à faire le Chemin de la Croix toutes les semaines ou tous les mois à des intentions déterminées, et se proposent de rendre, pour ainsi dire, perpétuel, cet exercice si salutaire.

B) *Fins de l'Association.*

Rendre plus fréquente la pratique du Chemin de Croix; nous rappeler plus souvent la Passion de N. S. Jésus-Christ et nous

1. Pour plus de renseignements, consulter le « *Manuel de l'Association du Chemin de la Croix* », par le P. Désiré. Maison Sainte-Élisabeth, 29, Avenue Seymour, Montréal.

en appliquer à nous-mêmes et aux autres les mérites dans une plus large mesure; réparer les outrages que l'on fait chaque jour à Dieu et à N. S. Jésus-Christ; demander la conversion des pécheurs; soulager les âmes du purgatoire, surtout les âmes des associés défunts; prier pour le triomphe de l'Eglise.

C) *Avantages.*

1^o Participation aux prières et bonnes œuvres des associés; 2^o Indulgences plénières le jour de l'admission, à l'article de la mort et aux fêtes des saints protecteurs de l'Association qui sont N.-D. des VII Douleurs, troisième dimanche de septembre, S. François d'Assise, 4 octobre, et S. Léonard de Port-Maurice, 26 novembre (1). En outre, les associés gagnent les innombrables Indulgences du Chemin de la Croix. 3^o Assurance d'être soulagé dans le purgatoire par les prières et les chemins de Croix des associés.

1. Pour ces trois jours de fête, outre la confession et la communion, il faut encore la visite d'une église où se conserve le T. S. Sacrement.

D)

1^o

2^o

Croix

jour

aura

si or

le 1^o

§. I

A)

L'

vant

sonn

qu'u

la C

B)

Les

fréqu

1. Pe
teurs, d
cepend
au R.
Trois t

Ma

D) *Obligations.*

1^o Donner son nom à un zélateur (1);
2^o S'engager à faire le Chemin de la Croix une fois par semaine ou par mois au jour que l'on aura choisi soi-même ou qui aura été fixé par le zélateur; 3^o Le faire si on le peut, le Vendredi-Saint, le 3 mai et le 14 septembre.

§. III. ASSOCIATION DU CHEMIN DE LA CROIX VIVANT.

A) *Nature de l'Association.*

L'Association du Chemin de la Croix vivant consiste en groupes de quatorze personnes qui méditent chaque jour sur quelque une des quatorze stations du Chemin de la Croix qui leur a été désignée.

B) *Fin de l'Association.*

Les associés se proposent de rendre plus fréquente la méditation de la Passion, en

1. Pour tous les renseignements, demandes de diplômes de zélateurs, de billets d'admission en français et en anglais (qui ne sont cependant pas indispensables), envois de listes d'associés, s'adresser au R. P. Gardien des Frères-Mineurs, Montréal, Québec, Les Trois Rivières, Que. — North-Edmonton, Alta.

la facilitant, et d'en retirer les fruits avec une plus grande abondance.

C) *Conditions.*

Il faut: 1° se faire inscrire par un Directeur ou par un Zélateur et s'engager à méditer sur la Station désignée; 2° méditer sur la dite Station tous les jours et réciter trois *Pater, Ave* et *Gloria*, en tenant à la main un Crucifix indulgencié pour le Chemin de la Croix.

D) *Indulgences.*

Indulgence plénière, le dimanche ou jour de fête, après l'admission, moyennant la confession et la communion.

Indulgence plénière aux fêtes suivantes: Noël, la Circoncision, Pâques, l'Ascension, la Fête-Dieu, la Pentecôte, la Trinité, l'Invention et l'Exaltation de la sainte Croix, les Stigmates de saint François, et la fête de saint François; ainsi que tous les vendredis du mois de mars, à condition d'avoir médité sur la Station désignée pendant un mois entier, et moyennant la confession.

la c
une
Pont

In
choi
té sa
nant
d'un
du S
In
tion,
7 c
les j
tous

Lo
rale
peut
la C
cet
Glor
L'
à la
solid
guez

la communion, la visite d'une église et une prière aux intentions du Souverain Pontife.

Indulgence plénière une fois l'année au choix de chacun, à condition d'avoir médité sa Station durant toute l'année, et moyennant la confession, la communion, la visite d'une église et une prière aux intentions du Souverain Pontife.

Indulgence de 100 *jours* pour la méditation, les jours ordinaires.

7 *ans et 7 quarantaines* pour la méditation, les jours de dimanche et les fêtes ainsi que tous les jours de la semaine-sainte.

§ IV. LE CRUCIFIX INDULGENCIÉ.

Lorsqu'une impossibilité physique ou morale empêche de visiter les Stations, on peut gagner les Indulgences du Chemin de la Croix avec un Crucifix indulgencié à cet effet en récitant vingt *Pater*, *Ave* et *Gloria*.

L'Indulgence est attachée au christ et non à la croix; ce christ doit être en matière solide et avoir au moins un pouce de longueur.

Le pouvoir d'indulgencier ces crucifix dépend du R^{me} Père Général des Frères Mineurs. Tous les Directeurs du Tiers-Ordre qui tiennent leurs pouvoirs de lui directement ou indirectement, reçoivent en même temps ce pouvoir de cinq en cinq ans, sans avoir besoin de le demander.

Quand plusieurs personnes sont réunies, il suffit que l'une d'elles tienne le crucifix et récite les prières; les autres gagnent les Indulgences en répondant.

Si l'on est trop malade pour réciter ces prières, on gagne les Indulgences en récitant l'acte de contrition, puis, Te ergo, quæsumus, tuis famulis subveni quos pretioso Sanguine redemisti; ou bien en français: Nous vous en supplions, Seigneur, venez au secours de vos serviteurs que vous avez rachetés par votre Sang précieux; en accompagnant au moins en esprit la récitation de trois Pater, Ave et Gloria faite à haute voix par une autre personne.

(tir

O
mise
tout
cœu
rain
en
vous
pécl
qui
tion
à ce
je v
sain
séri
dan

v.
tibi.

§ V. MÉTHODE POUR FAIRE LE CHEMIN
DE LA CROIX

(tirée des Œuvres de saint Léonard de Port-Maurice).

Au pied de l'autel.

ACTE DE CONTRITION.

O très clément Jésus, infiniment bon et miséricordieux, je vous aime par dessus toutes choses, et je me repens de tout mon cœur de vous avoir offensé, vous mon souverain bien. Je vous offre ce Chemin de Croix en l'honneur du douloureux voyage que vous avez accompli pour l'expiation de mes péchés. Je désire gagner les Indulgences qui y sont attachées et prier aux intentions qui portèrent les Souverains Pontifes à concéder un tel trésor. O mon divin Jésus, je vous en supplie humblement, faites que ce saint exercice me serve à obtenir votre miséricorde en cette vie et la gloire éternelle dans l'autre. Ainsi soit-il.

AVANT CHAQUE STATION.

ŷ. Adorámus te, Christe, et benedícimus tibi.

℞. Quia per sanctam Crucem tuam redemísti mundum.

Ou bien en français.

Ÿ. Nous vous adorons, ô Jésus, et nous vous bénissons.

℞. Parce que vous avez racheté le monde par votre sainte Croix.

APRÈS CHAQUE STATION.

Pater, Ave, Gloria.

℞. Misérére nostri, Dómine.

Ÿ. Misérére nostri.

Ÿ. Fidélium animæ per misericórdiam Dei requiésçant in pace. ℞. Amen.

Ou en français.

Notre Père, Je vous salue, Marie, Gloire au Père, etc.

Ÿ. Ayez pitié de nous, Seigneur.

℞. Ayez pitié de nous.

Ÿ. Que par la miséricorde de Dieu les âmes des fidèles trépassés reposent en paix.

℞. Ainsi soit-il.

I^{re} STATION.

Jésus-Christ est condamné à mort.

Pilate est assis sur un tribunal et le Fils

de Dieu est à ses pieds en qualité de criminel! Un mortel, un pécheur sur un trône! l'innocence même, le Saint des saints, un Dieu à ses pieds! quel renversement! O péché, voilà ton ouvrage.

II^e STATION.

Jésus-Christ est condamné à mort.

La croix est appesantie par toutes les iniquités du monde, par toutes les menues; cependant Jésus, tout déchiré, tout épuisé, la reçoit avec une sainte joie pour mon salut. Et moi je ne veux rien souffrir.

III^e STATION.

Jésus tombe sous le poids de sa croix.

Quel triomphe pour les ennemis de Jésus! Quels blasphèmes, en le voyant tomber! Et moi, combien de fois ai-je déshonoré la piété, réjoui les méchants, par mes chutes et mes scandales! Fortifiez mes pas, ô mon Dieu, dans la voie de vos commandements.

IV^e STATION.

Jésus rencontre sa très sainte Mère.

Quel martyr, lorsque leurs yeux se ren-

contrèrent! Le Fils et la Mère ont offert pour moi ce sacrifice si douloureux; et je ne voudrais pas aimer les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie!

V^e STATION.

Simon le Cyrénéen aide Jésus à porter sa croix.

Si j'avais le bonheur de recevoir une relique considérable de la vraie croix, je serais transporté d'allégresse. Quand il m'arrive une affliction, c'est Jésus lui-même qui me donne une partie de sa croix. Combien de fois l'ai-je rejetée ou portée en murmurant?

VI^e STATION.

Une femme pieuse essuie la face de Jésus.

Quel courage de la part de cette sainte femme! comme elle foule aux pieds le respect humain! Mais aussi, quelle récompense pour sa foi! Les traits divins de Notre-Seigneur restent imprimés sur le voile dont elle l'essuya. Contemple cette sainte face, ô mon âme; voilà le miroir des chrétiens!

VII^e STATION.

Jésus tombe à terre une deuxième fois.

A cette nouvelle chute, de nouveaux outrages, de nouvelles moqueries. Ah! je le vois, Jésus est insatiable d'opprobres; et tant d'humiliations ne suffisent pas pour guérir mon orgueil.

VIII^e STATION.

Jésus console les filles de Jérusalem.

Ne pleurez pas sur moi, dites-vous, ô mon Jésus. Y a-t-il donc un mal plus déplorable que vos maux? Ah! je vous entends, c'est le péché qui est le plus grand de tous les maux, et cependant je le commets si aisément! je m'en confesse si froidement! j'y retombe si promptement! O mon Dieu, éclairez-moi et touchez mon cœur.

IX^e STATION.

Jésus tombe pour la troisième fois.

Pourquoi tant de chutes, ô mon Jésus, puisque vous êtes la force de Dieu? — Mon enfant, n'es-tu tombé que trois fois?...

Je tombe pour t'apprendre et pour t'aider à te relever de tes chutes, avec douleur de ton péché, mais sans découragement, et toujours avec confiance en moi.

X^e STATION.

Jésus est dépouillé de ses vêtements.

A quoi pensiez-vous, mon Jésus, quand on vous arrachait vos vêtements avec les lambeaux de votre chair? — Mon enfant, j'offrais tout à mon Père pour toi, parce que je pensais que tu aurais un jour de la peine à te détacher de cet objet, de cette occasion de péché, de cette habitude qui te tyrannise... Ta force est dans mes souffrances...

XI^e STATION.

Jésus est attaché à la croix.

Entends-tu, mon âme, les coups de marteau? Mets ta main à la place de celle de Jésus. Cette idée me fait frémir; et cependant c'est moi qui suis le coupable. Maudit péché, plutôt mourir que de te commettre de nouveau!

Il
ten
bra
don
ouv
qua
vez

Jés

O
d'a
ple
éte
ma
pla
voi
Jés

N

XII^e STATION.

Jésus meurt sur la croix.

Il a les pieds attachés, c'est pour m'attendre; les bras étendus, c'est pour m'embrasser; la tête penchée, c'est pour me donner le baiser de réconciliation; le cœur ouvert, c'est pour me recevoir. O Jésus, quand vous aimerai-je comme vous m'avez aimé!

XIII^e STATION

Jésus est descendu de la croix et remis à sa sainte Mère.

O Marie, Mère de douleur, permettez-moi d'approcher. — Viens, mon enfant, contemple son visage pâle et défiguré, ses yeux éteints, sa bouche fermée, ses pieds et ses mains percés, son côté ouvert; compte les plaies de son corps. Voilà la justice de Dieu! voilà l'énormité du péché! voilà l'amour de Jésus.

XIV^e STATION

Jésus est mis dans son tombeau.

Mon âme devient le tombeau de Jésus par

la sainte communion. Faites-en, mon Dieu, un sépulcre tout neuf, en la purifiant de toutes ses souillures; un sépulcre taillé dans le roc, par une fermeté inébranlable dans votre service; un sépulcre glorieux, en ne permettant pas que j'aie le malheur de vous donner la mort par le péché.

On termine ordinairement par *cinq Pater*, *cinq Ave* et *cinq Gloria Patri* en l'honneur des plaies du Sauveur; on ajoute *un Pater*, *Ave*, *Gloria Patri* à l'intention de Notre Saint-Père le Pape; mais cette prière n'est pas de rigueur pour gagner les indulgences.

§ VI. PRIÈRES DE SAINTE CLAIRE

en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

A la plaie de la main droite.

Louange et gloire vous soient rendues, ô Seigneur Jésus, pour la très sainte plaie de votre main droite. Par cette plaie sacrée pardonnez-moi tous les péchés que j'ai commis contre vous en pensées, en paroles et en actions, par ma négligence dans votre service et par les sensualités dont je me suis rendue coupable, soit en veillant, soit durant mon sommeil. Faites que je garde un

pieu
créé
ma
corp
ô v
siècl
P

Lo
très
de v
plaie
tout
victo
font
ce, a
Déliv
de to
ma v
digne
me d
Pat

Lou
ô bor

pieux souvenir de votre mort et de vos sacrées plaies, et que je vous en témoigne ma reconnaissance en les retraçant en mon corps par la mortification. Accordez-le-moi, ô vous qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Pater et Ave.

A la plaie de la main gauche.

Louange et gloire vous soient rendues, ô très doux Jésus, pour la très sainte plaie de votre main gauche. Par cette sacrée plaie, ayez pitié de moi et ôtez de mon cœur tout ce qui vous y déplaît. Donnez-moi la victoire sur les ennemis acharnés qui me font la guerre; remplissez-moi de votre force, afin que je puisse les fouler aux pieds. Délivrez-moi, par votre miséricordieuse mort, de tous les dangers auxquels sont exposés ma vie et mon salut, et daignez me rendre digne de partager votre gloire dans le royaume de Dieu, ô vous qui vivez, etc...

Pater et Ave.

A la plaie du pied droit.

Louange et gloire vous soient rendues, ô bon Sauveur Jésus, pour la très sainte

plaie de votre pied droit. Par cette sacrée plaie, faites que je mérite mon pardon par une pénitence proportionnée à la grandeur de mes fautes. Oh! je vous en supplie par votre mort, tenez continuellement unie à votre volonté la volonté de votre pauvre servante, et gardez son corps et son âme de toute adversité. Quand le jour redoutable sera venu, recevez mon âme dans votre miséricorde, et donnez-lui les joies éternelles, ô Seigneur qui vivez, etc...

Pater et Ave.

A la plaie du pied gauche.

Louange et gloire vous soient rendues, ô très miséricordieux Jésus, pour la très sainte plaie de votre pied gauche. Par cette sacrée plaie, accordez-moi la grâce d'une intelligence pleine et entière, afin que, par votre secours, j'évite les vengeances que vous exercerez en votre jugement. Je vous demande par votre sainte mort, ô miséricordieux Jésus, que je puisse, avant de mourir, recevoir le sacrement de votre Corps et de votre Sang, avec la confession de tous mes péchés, la contrition parfaite et une entière pureté de corps et d'esprit.

Fait
de
Eco
etc...

P

Lo
ô tr
plaie
et pa
avez
fût o
de n
bord
ô trè
pas
du pe
encor
sés, l
de vo
nant
votre
moi u
et un
aime
âme

Faites que je reçoive, enfin, le sacrement de l'Extrême-Onction, pour la vie éternelle. Ecoutez ma prière, ô Seigneur, qui vivez, etc...

Pater et Ave.

A la plaie du côté.

Louange et gloire vous soient rendues, ô très aimable Jésus, pour la très sainte plaie de votre côté. Par cette sacrée plaie et par cette immense miséricorde que vous avez montrée, en voulant que votre côté fût ouvert, et que vous déployez en faveur de nous tous, après en avoir fait part d'abord au soldat Longin: je vous supplie, ô très doux Jésus, qu'il ne vous suffise pas de m'avoir purifiée par le baptême du péché originel, mais que vous daigniez encore me délivrer de tous les maux passés, présents et à venir, par les mérites de votre précieux Sang, qui est maintenant offert et reçu dans tout l'univers. Par votre mort si pleine d'amertume, accordez-moi une foi vive, une espérance inébranlable et une charité parfaite afin que je vous aime de tout mon cœur, de toute mon âme et de toutes mes forces. Etablissez-

moi solidement dans le bien, afin que je persévère courageusement dans votre saint service, et que je vous plaise maintenant et toujours. Ainsi soit-il.

Pater et Ave.

✠. Nous vous adorons, Seigneur Jésus-Christ, et nous vous bénissons.

℞. De ce que vous avez racheté le monde par votre mort et votre sang.

Oraison.

Dieu tout-puissant et éternel, qui avez racheté le genre humain par les cinq plaies de votre Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, accordez-nous, nous vous en supplions, qu'après avoir honoré chaque jour ces mêmes plaies dans cette vie nous puissions, par les mérites de son sang et de sa mort, éviter la mort subite et éternelle. Nous vous le demandons par ce même Seigneur Jésus, qui vit et règne avec vous dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.



IV.

L
de
Sa
le I
son
ce I
ne I
gnet
que
paro
à se
prie
en u
« Q
lèvres
ne p
comm
rieure
tes. »
« Le
encore
saven
sujet
rences
sation

Mant



IV. LA DÉVOTION AU SAINT NOM DE JÉSUS.

L'Ordre séraphique eut toujours une grande dévotion au saint Nom de Jésus.

Saint François avait un tel respect pour le Nom de Jésus que, s'il rencontrait sur son chemin un lambeau d'écriture portant ce Nom sacré, il le relevait avec soin pour ne pas fouler aux pieds le Nom du Seigneur. « En quelque endroit inconvenant que je trouve le très saint Nom et les paroles écrites du Fils de Dieu, disait-il à ses disciples, je veux les recueillir et je prie qu'on les recueille et qu'on les place en un lieu convenable. »

« Quand le Nom de Jésus venait sur ses lèvres, nous dit le Séraphique Docteur, il ne pouvait passer outre; sa voix s'altérait comme s'il eût entendu une mélodie intérieure dont il eût voulu ressaisir les notes. »

« Les Frères qui ont vécu avec lui, dit encore son disciple, Thomas de Celano, savent comment le Nom de Jésus était le sujet quotidien et continu de ses conférences, combien ce Nom dans sa conversation était doux et suave, comme il pé-

nétrait son discours de bénignité et d'amour. Il semblait avoir toujours Jésus au cœur, Jésus sur les lèvres, Jésus charmant son oreille, Jésus sous les yeux, Jésus dans ses mains, Jésus dans tout son être. »

Saint Bernardin de Sienne fut le grand propagateur de la dévotion au saint Nom de Jésus. Après lui, les plus ardents apôtres du saint Nom de Jésus furent saint Jean de Caspistran, saint Jacques de la Marche, le bienheureux Bernardin de Feltré, le bienheureux Thomas Illyricus, saint Léonard de Port-Maurice, etc. Ces illustres serviteurs de Dieu nous ont passé le Nom de Jésus comme un mot d'ordre et un cri de guerre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; à tous les enfants de saint François d'avoir au cœur la dévotion au saint Nom de Jésus.

LITANIES DU SAINT NOM DE JÉSUS (1).

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

1. Pour tous les fidèles, la récitation des litanies du saint Nom de Jésus est enrichie de 300 jours d'indulgence; (Léon XIII, 16 janvier 1886). Ces litanies sont très anciennes, elles viennent probablement de S. Bernardin de Sienne et de S. Jean de Capistran.

Jésus, écoutez-nous.
 Jésus, exaucez-nous.
 Dieu le Père, des cieux où vous régniez
 ayez pitié de nous.
 Dieu le Fils, Rédempteur du monde, ayez
 pitié de nous.
 Dieu le Saint-Esprit, ayez pitié de nous.
 Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez
 pitié de nous.
 Jésus, Fils du Dieu vivant, ayez pitié...
 Jésus, splendeur du Père,
 Jésus, pureté de la lumière éternelle,
 Jésus, Roi de gloire,
 Jésus, Soleil de justice,
 Jésus, Fils de la Vierge Marie,
 Jésus aimable,
 Jésus admirable,
 Jésus, Dieu fort,
 Jésus, Père du siècle à venir,
 Jésus, Ange du grand conseil,
 Jésus très puissant,
 Jésus très patient,
 Jésus très obéissant,
 Jésus, doux et humble de cœur,
 Jésus, qui aimez la chasteté,
 Jésus, qui nous honorez de votre amour,
 Jésus, Dieu de paix,

ayez pitié de nous.

Jésus, auteur de la vie,
 Jésus, exemplaire des vertus,
 Jésus, zélateur des âmes,
 Jésus, notre Dieu,
 Jésus, notre refuge,
 Jésus, père des pauvres,
 Jésus, trésor des fidèles,
 Jésus, bon Pasteur,
 Jésus, vraie lumière,
 Jésus, sagesse éternelle,
 Jésus, bonté infinie,
 Jésus, notre voie et notre vie,
 Jésus, joie des Anges,
 Jésus, Roi des Patriarches,
 Jésus, Maître des Apôtres,
 Jésus, Docteur des Evangélistes,
 Jésus, force des Martyrs,
 Jésus, lumière des Confesseurs,
 Jésus, pureté des Vierges,
 Jésus, couronne de tous les Saints,
 Soyez-nous propice, pardonnez-nous, Jésus.
 Soyez-nous propice, exaucez-nous, Jésus.
 De tout mal, délivrez-nous, Jésus.
 De tout péché, délivrez-nous, Jésus.
 De votre colère, délivrez-nous, Jésus.
 Des embûches du démon, délivrez nous, Jésus.
 De l'esprit de fornication, délivrez-nous, Jésus.

ayez pitié de nous.

De
 Du
 Par
 t
 Par
 Par
 Par
 Par
 Par
 m
 Par
 Par
 Par
 Par
 ris
 Par
 Par
 Agne
 du
 Agne
 du
 Agne
 du
 Jésus
 Jésus

De la mort éternelle,
 Du mépris de vos divines inspirations,
 Par le mystère de votre sainte Incarnation,
 Par votre Nativité,
 Par votre enfance,
 Par votre vie toute divine,
 Par vos travaux,
 Par votre agonie et par votre Passion,
 Par votre Croix et par votre abandonnement,
 Par vos langueurs,
 Par votre mort et par votre sépulture,
 Par votre Résurrection,
 Par votre Ascension,
 Par l'institution de la très sainte Eucharistie,
 Par vos joies,
 Par votre gloire,
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés
 du monde, pardonnez-nous, Jésus.
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés
 du monde, exaucez-nous, Jésus.
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés
 du monde, ayez pitié de nous, Jésus.
 Jésus, écoutez-nous.
 Jésus, exaucez-nous.

délivrez-nous, Jésus.

ayez pitié de nous.

Jésus.
 is.

Jésus.
 Jésus.

PRIONS.

Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit: « Demandez, et vous recevrez; cherchez, et vous trouverez; frappez, et il vous sera ouvert »; faites-nous, s'il vous plaît, la grâce de concevoir l'affection de votre amour tout divin, afin que nous vous aimions de tout notre cœur en vous confessant de bouche et d'action, et que jamais nous ne cessions de vous louer. Vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles. R. Ainsi soit il.

Daignez, Seigneur, graver dans nos cœurs la crainte et l'amour de votre saint Nom; car jamais vous ne privez de votre appui ceux que vous affermissiez dans votre amour. Par Notre-Seigneur. R. Ainsi soit-il.

V. DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR.

Notre Séraphique Père, embrasé d'amour pour Notre-Seigneur, a été un amant passionné, et de sa Croix, et de son Cœur sacré. Aussi, le divin Maître le donna-t-il comme guide et conducteur à la bienheureuse Marguerite-Marie, apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur. Les Tertiaires puiseront dans cette dévotion ardeur et

générosité. Tous les premiers vendredis du mois, ils feront bien de réciter une des formules de consécration que nous donnons ci-dessous.

PRIÈRE AU SACRÉ-CŒUR

O aimable Sauveur, désirant vous témoigner les sentiments de notre reconnaissance et réparer nos infidélités, nous nous consacrons entièrement à votre divin Cœur, et nous nous proposons de ne plus tomber dans le péché. O Cœur sacré de Jésus, répandez la plénitude de vos bénédictions sur votre sainte Eglise, sur ses ministres, sur tous ses enfants, et en particulier sur notre Ordre et sur tous ses membres; confirmez les justes, convertissez les pécheurs, secourez les moribonds, délivrez les âmes du purgatoire et étendez sur tous les cœurs le doux empire de votre amour. Ainsi soit-il.

Cœur de Jésus brûlant d'amour pour nous, enflammez notre cœur d'amour pour vous. (*Ind. 100 jours. Léon XIII.*)

CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

(*S. S. Léon XIII, 25 mai 1899.*)

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, abaissez vos regards sur nous, très hum-

blement prosternés aux pieds de votre autel. A vous nous sommes, à vous nous voulons être; mais pour que nous puissions vous être unis par des liens plus solides, voici qu'en ce jour, chacun de nous se consacre spontanément à votre Sacré-Cœur.

Nombreux sont ceux qui ne vous ont jamais connu, nombreux ceux qui vous ont méprisé en transgressant vos commandements : ayez pitié des uns et des autres, ô très bon Jésus, et entraînez-les tous vers votre Sacré-Cœur. Soyez, ô Seigneur, le roi non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodigues qui vous ont abandonné. Faites que ceux-ci regagnent vite la maison paternelle afin de ne pas périr de misère et de faim.

Soyez le roi de ceux que l'erreur tient sous son joug ou que le schisme a séparés de l'Eglise : ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin qu'il n'y ait bientôt qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Soyez enfin le roi de tous ceux qui sont plongés dans les vieilles superstitions des gentils, et ne refusez pas de les arracher aux ténèbres pour les amener à la lumière et au règne de Dieu. Donnez, Seigneur, à votre Eglise, la tranquillité, la liberté et le salut. Accordez à toutes les nations l'ordre et la paix, et faites que, d'une extrémité à l'autre de la terre, retentisse

cette seule parole: Louange au divin Cœur par qui nous est venu le salut; à Lui soient honneur et gloire dans tous les siècles. Ainsi soit-il

ACTE DE CONSÉCRATION DES TERTIAIRES
AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

O doux Jésus! Fils éternel du Père, Sauveur du genre humain, Fondateur de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, nous, membres du Tiers-Ordre de Saint-François, nous vous adorons en union avec toute votre Eglise, en union avec les Anges et les Esprits bienheureux, en union avec l'auguste Vierge Marie, et nous disons de toute la plénitude de nos âmes: honneur, gloire, amour, réparation, fidélité constante à vous, notre Seigneur et notre Maître, notre Père et notre Bienfaiteur, notre Dieu et notre Tout.

Nous avons entendu votre voix, ô Jésus, la voix de votre amour, de votre Cœur paternel: *Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui portez le fardeau de la vie, et je referai votre courage. — Voici le Cœur qui a tant aimé les hommes qu'il n'a rien épargné et qui s'est donné tout entier pour leur montrer son amour, et qui, pour tant de bienfaits, ne re-*

çoit qu'ingratitude. Cette voix et ces plaintes ont retenti profondément dans nos âmes, ô bon Jésus, et y ont éveillé les plus vives, les plus légitimes ardeurs... Pardon, ô Jésus, pardon pour nos fautes et celles du genre humain, nous vous le demandons, les larmes aux yeux et la contrition au cœur. Non, plus de péchés ! Réparation pour l'outrage et l'ingratitude.

Prosternés devant vous, nous prenons la ferme résolution de vous rester toujours fidèles, d'observer vos commandements et ceux de l'Eglise, d'honorer vos ministres sur la terre, de vivre fidèlement d'après la Règle du Tiers-Ordre et de nous pénétrer de plus en plus de l'esprit de saint François.

Nous vous donnons nos âmes, nos corps, nos esprits, nos cœurs, nos fraternités, nos familles, tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes. A vous, ô Sacré-Cœur de Jésus, tous nos désirs, toutes nos peines, toutes nos inquiétudes, toutes nos espérances, le présent et l'avenir.

Afin que cette offrande et ces engagements solennels soient plus dignes d'être agréés par vous, nous vous les présentons par les mains de l'Immaculée Vierge, vo-

tre
de
ce
po
O
po
vo
pe
le
pa
I
ave
ens
lou
ma

Seig
Jésu
Seig
Jésu
Jésu
Père
no

tre Mère, et par celles de saint Joseph et de notre Père saint François.

Daignez, ô bon Jésus, accepter et ratifier cette donation et nous donner votre grâce pour rester fidèles à nos bonnes résolutions. O Sacré-Cœur de Jésus, qui avez tant fait pour nous, accomplissez en nous l'œuvre de votre amour et de votre miséricorde. Ne permettez pas qu'un de nous se perde, ait le malheur d'attrister votre Cœur adorable par le péché mortel.

Bon Jésus, c'est dans ces sentiments et avec ces espérances que nous disons tous ensemble de cœur et de bouche: Adoré, loué, béni, aimé soit maintenant et à jamais le Sacré Cœur de Jésus! Ainsi soit-il.

LITANIES DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

(Approuvées par S. S. Léon XIII.)

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu,
Sainte Trinité, un seul Dieu,
Esprit Saint, qui êtes Dieu,
Cœur de Jésus, Fils du Père éternel,
Cœur de Jésus, formé par le Saint-Esprit
dans le sein de la vierge Marie,
Cœur de Jésus, uni substantiellement au
Verbe de Dieu,
Cœur de Jésus, d'une souveraine majesté,
Cœur de Jésus, temple de Dieu,
Cœur de Jésus, tabernacle du Très-Haut,
Cœur de Jésus, maison de Dieu et porte du
ciel,
Cœur de Jésus, fournaise ardente de charité,
Cœur de Jésus, sanctuaire de justice et d'a-
mour,
Cœur de Jésus, plein de bonté et d'amour,
Cœur de Jésus, abîme de toutes les vertus,
Cœur de Jésus, très digne de toutes louanges,
Cœur de Jésus, Roi et centre de tous les
cœurs,
Cœur de Jésus, dans lequel sont tous les
trésors de la sagesse et de la science,
Cœur de Jésus, dans lequel réside toute la
plénitude de la Divinité,
Cœur de Jésus, en qui le Père trouve sa
complaisance,
Cœur de Jésus, dont la plénitude se répand
sur nous tous,

avez pitié de nous.

Dieu, Cœur de Jésus, désiré des collines éternelles,
 Cœur de Jésus, patient et très miséricordieux,
 Cœur de Jésus, libéral pour tous ceux qui vous invoquent,
 Cœur de Jésus, source de vie et de sainteté,
 Cœur de Jésus, propitiation pour nos péchés,
 Cœur de Jésus, rassasié d'opprobres,
 Cœur de Jésus, broyé à cause de nos iniquités,
 Cœur de Jésus, obéissant jusqu'à la mort,
 Cœur de Jésus, percé par la lance,
 Cœur de Jésus, source de toute consolation,
 Cœur de Jésus, notre vie et notre résurrection,
 Cœur de Jésus, notre paix et notre réconciliation,
 Cœur de Jésus, victime des pécheurs,
 Cœur de Jésus, salut de ceux qui espèrent en vous,
 Cœur de Jésus, espérance de ceux qui meurent en vous,
 Cœur de Jésus, délices de tous les Saints,
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

ayez pitié de nous.

ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

V. Jésus, doux et humble de Cœur. —

R. Rendez notre cœur semblable au vôtre.

PRIONS.

Dieu tout-puissant et éternel, regardez le Cœur de votre Fils bien-aimé; soyez attentif aux louanges et aux satisfactions qu'il vous rend au nom des pécheurs. Apaisé par ces divins hommages, accordez à ceux qui implorent votre miséricorde le pardon, au nom de ce même Jésus-Christ, votre Fils qui vit et règne avec Vous en l'unité du Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

300 j. d'ind. une fois le jour (28 mars 1899).

VI. DÉVOTION A LA T. S. V. MARIE.

PRIÈRES

en l'honneur de la Très Sainte Vierge.

PRIÈRE DE SAINT FRANÇOIS A MARIE.

Salut, ô sainte Souveraine, très sainte Reine. Marie, Mère de Dieu. Vous êtes la Vierge toujours pure choisie du haut du ciel par le

Père très saint, consacrée par son Fils très saint et bien-aimé, et par le Saint-Esprit consolateur. En vous est et a été la plénitude de toute grâce et de tout bien. Salut, ô palais de Dieu! Salut, ô tabernacle de Dieu! Mère de Dieu, salut! Et vous aussi, saintes Vertus, qui, par la grâce de l'illumination du Saint-Esprit, vous répandez en nos cœurs infidèles pour les rendre fidèles, salut!

Mère très sainte de Jésus-Christ Notre-Seigneur, Epouse du Saint-Esprit, priez pour nous avec saint Michel Archange, toutes les Vertus des cieux et tous les Saints, votre Fils bien-aimé, notre Seigneur et notre Maître.

Ainsi soit-il.

PRIÈRE A MARIE POUR LES ENFANTS DE
SAINT FRANÇOIS.

O très miséricordieuse Vierge Marie, je vous en conjure, ne cessez de protéger les trois Ordres Séraphiques de votre fidèle serviteur François d'Assise; éloignez-en, je vous en supplie, tout ce qui pourrait les souiller ou ternir leur éclat, et faites qu'ils brillent dans l'Eglise de Dieu comme des étoiles au firmament. Obtenez à chacun des enfants de saint François cet esprit d'humilité et de charité qui anima leur Séraphique Père, afin qu'ils travaillent tous efficacement, non seulement à leur propre

sanctification, mais aussi à accroître la gloire de votre divin Fils par le salut des âmes. Ainsi soit-il.

LE STABAT MATER.

PRIÈRE A N.-D. DES SEPT DOULEURS.

Séquence. Debout au pied de la croix, où son Fils était suspendu, la Mère des douleurs fondait en larmes.

Son âme, en proie aux gémissements, à la désolation et à la souffrance, fut alors transpercée d'un glaive.

Oh ! qu'elle fut triste et affligée, cette Mère bénie du Fils unique de Dieu !

Elle était plongée dans l'amertume et la douleur, cette tendre Mère, à la vue des angoisses de son auguste Fils.

Qui pourrait retenir ses larmes, en voyant la Mère du Christ dans un tel supplice ?

Qui pourrait, sans une tristesse profonde, con-

Stabat Mater dolorosa,
Juxta crucem lacrymosa,
Dum pendebat Filius.

Cujus animam gementem,
Contristatam et dolentem,
Pertransiit gladius.

O quam tristis et afflicta
Fuit illa benedicta
Mater Unigeniti !

Quæ mœrebat et dolébat,
Pia Mater dum vidébat
Nati pœnas inclyti.

Quis est homo, qui non fleret,
Matrem Christi si vidéret

In tanto supplicio ?
Quis non posset contristari,

Chr
I
Dole
P
t
Vidi
t
Et f
V
r
Mor
Dun
E
r
Me
r
Fac,
Fa
n
In
I
Ut s
Sa
a
Cruc
Cor
Tu
Tam
P
Pœn
Fa
fl
Cru
M

Christi Matrem contem-
plári

Doléntem cum Fílio?

Pro peccátis suæ gen-
tis

Vidit Jesum in tormén-
tis,

Et flagéllis súbditum.

Vidit suum dulcem
natum

Moriéndo desolátum,

Dum emísit spíritum.

Eia Mater, fons amó-
ris,

Me sentíre vim doló-
ris

Fac, ut tecum lugeam.

Fac ut árdeat cor
meum

In amándo Christum
Deum,

Ut sibi compláceam.

Sancta Mater, istud
agas,

Crucifíxi fige plagas

Cordi meo válide.

Tui nati vulneráti,

Tam dignáti pro me
pati,

Pœnas mecum dívide.

Fac me tecum pie
flere,

Crucifíxo condolére,

templer la Mère du Sau-
veur souffrant avec son
Fils?

Elle vit Jésus dans les
tourments pour les péchés
de son peuple ; elle le vit
le corps déchiré par les
fouets.

Elle vit son tendre Fils
sans consolation dans sa
mort, et jusqu'à son der-
nier soupir.

O Mère, source d'a-
mour, faites-moi ressentir
la force de votre douleur,
afin que je partage votre
affliction.

Faites que mon cœur
soit embrasé d'amour pour
le Christ mon Dieu, afin
que je ne songe qu'à lui
plaire.

O sainte Mère, impri-
mez bien avant dans mon
cœur les plaies de mon
Dieu Crucifié.

Donnez-moi part avec
vous aux souffrances que
votre Fils daigne ainsi
endurer pour moi.

Faites que, mû par ma
piété filiale, je pleure avec
vous, que, pendant tout le

cours de ma vie, je compatisse à votre Fils crucifié.

Me tenir avec vous près de la croix, et m'associer à votre deuil, c'est là tout mon désir.

Vierge, la plus noble des vierges, ne rebutez point ma prière; laissez-moi pleurer avec vous.

Que je porte en moi la mort du Christ, que je sois associé à sa Passion, et que je garde le souvenir de ses plaies.

Faites que je sois atteint des blessures de votre Fils, que je sois enivré de sa croix et de son sang.

Pour que je ne sois point la proie des flammes éternelles, ô Vierge puissante, défendez-moi vous-même au jour du Jugement.

O Christ! quand il me faudra sortir de cette vie, accordez-moi, par votre Mère, d'arriver à la palme de la victoire.

Et lorsque mon corps devra subir la mort,

Donec ego víxero.

Juxta crucem tecum stare,
Et me tibi sociare,
In planctu desídero.

Virgo vírginum præclára,
Mihi jam non sis amára :
Fac me tecum plángere.
Fac ut portem Christi mortem,
Passiónis fac consórtem,
Et plagas recólere.

Fac me plagis vulnerári,
Fac me cruce inebriári,
Et cruóre Fílii.

Flammis ne urar succensus,
Per te, Virgo, sim defensus,
In die júdicii.

Christe, cum sit hinc exíre,
Da per Matrem me venire
Ad palmam victóriæ.
Quando corpus moriétur

Fac
Par

Ce
DE B
100 i

Seig
Jésu

Seig

Chr

Chr

Die

p

Die

d

Die

Trin

d

Sain

Sain

Sain

Mèr

Mèr

Mèr

r.
fois q
on pe
appli
l'Imm
et l'A

Fac ut animæ donétur	daignez accorder à mon
Paradísi glória. Amen.	âme la gloire du paradis.
	Ainsi soit-il.

Cette hymne a été composée par le franciscain JACQUES DE BENEDICTIS, appelé JACOPONE DE TODI. Pie IX a accordé 100 jours d'indulgences chaque fois qu'on récite le Stabat.

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE (1).

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Christ, écoutez-nous.

Christ, exaucez-nous.

Dieu le Père, des cieux où vous régnez ayez pitié de nous.

Dieu le Fils, Rédempteur du monde, ayez pitié de nous.

Dieu le Saint-Esprit, ayez pitié de nous.

Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

Sainte Marie, priez pour nous.

Sainte Mère de Dieu, priez...

Sainte Vierge des vierges,

Mère du Christ,

Mère de la divine grâce,

1. Tous les fidèles peuvent gagner 300 jours d'indulgences chaque fois qu'ils récitent ces litanies ; de plus, si on les récite chaque jour, on peut gagner, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière applicable aux défunts aux cinq principales fêtes de la Sainte Vierge : l'Immaculée Conception, la Nativité, l'Annonciation, la Purification et l'Assomption. (*S. C. des Indulg., 30 sept. 1817.*)

Mère très pure,
 Mère très chaste,
 Mère sans tache,
 Mère sans corruption,
 Mère aimable,
 Mère admirable,
 Mère du bon conseil,
 Mère du Créateur,
 Mère du Sauveur,
 Vierge très prudente,
 Vierge vénérable,
 Vierge célèbre,
 Vierge puissante,
 Vierge clémente,
 Vierge fidèle,
 Miroir de justice,
 Trône de la sagesse,
 Cause de notre joie,
 Vaisseau spirituel,
 Vaisseau honorable,
 Vaisseau insigne de la dévotion,
 Rose mystique,
 Tour de David,
 Tour d'ivoire,
 Maison dorée,
 Arche d'alliance,
 Porte du ciel,
 Etoile du matin,
 Santé des infirmes,
 Refuge des pécheurs,

Priez pour nous.

Con:
 Secc
 Rein
 Agn
 m
 Agn
 m
 Agn
 m
 y. I
 R. A
 mess
 On
 pand
 conn
 de J
 mérit
 gloir
 Chris
 R.

Consolatrice des affligés,
 Secours des chrétiens,
 Reine des Anges,
 Reine des Patriarches,
 Reine des Prophètes,
 Reine des Apôtres,
 Reine des Martyrs,
 Reine des Confesseurs,
 Reine des Vierges,
 Reine de tous les Saints,
 Reine conçue sans le péché originel,
 Reine du très saint Rosaire,
 Reine de l'Ordre franciscain.

Priez pour nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

℣. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.

℞. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

Oraison. Nous vous supplions, Seigneur, de répandre votre grâce dans nos âmes, afin qu'ayant connu, par la voix de l'Ange, l'Incarnation de Jésus votre Fils, nous arrivions, par les mérites de sa Passion et de sa Croix, à la gloire de la Résurrection. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℞. Ainsi soit-il.

Priez pour nous.

L'IMMACULÉE CONCEPTION.

Le privilège de l'Immaculée Conception a été admis dès le commencement de l'Église par des Pères, des Docteurs et des Saints. On peut suivre cette tradition jusqu'au moment où saint Bernard et les chanoines de Lyor soulevèrent définitivement la question. A partir de cette époque, les discussions ne cessèrent que vers la fin du dix-huitième siècle, et se terminèrent, le 8 décembre 1854, par le triomphe de la doctrine franciscaine, car c'est ainsi qu'était appelée l'opinion favorable au privilège de Marie. En voici la raison.

Dès les premiers jours de l'Ordre, son Séraphique Fondateur ordonna à chacun de ses Religieux de célébrer chaque samedi la sainte messe en l'honneur de Marie Immaculée, et saint Bonaventure, qui avait d'abord combattu le privilège, renouvela cependant la prescription de saint François dans un Chapitre qu'il présida.

L'Université de Paris — la plus renommée de toutes au douzième siècle — ayant été amenée à s'occuper officiellement de l'Immaculée Conception, vit le plus beau

tour
né.
vilèg
favo
vait
sout
telle
sa c
tres
Pari
part
rieu
penc
tant
6000
dans
a tr
leur
trôn
proc
cept
sain
trior

I. I
faveu
bientô
temps

tournoi théologique qui se soit jamais donné. Deux cents docteurs attaquaient le privilège et quelques-uns seulement lui étaient favorables. Mais, parmi ceux-ci, se trouvait le Franciscain Duns Scot ⁽¹⁾, qui seul soutint le poids de la discussion et changea tellement les idées que l'Université adopta sa conclusion: Marie est Immaculée! D'autres discussions eurent lieu encore, soit à Paris, soit dans les autres Universités; mais partout la *Doctrine Franciscaine* sortit victorieuse des attaques. Les luttes qui durèrent pendant cinq siècles furent autant d'éclatants triomphes. Elles donnèrent à l'Ordre 6000 écrivains, qui chantèrent l'Immaculée dans des ouvrages dont un bon nombre a traversé les âges sans perdre de leur valeur première. Enfin Pie IX monta sur le trône de saint Pierre et, le 8 décembre 1854, proclama Marie Immaculée dans sa Conception... Il était juste que les enfants de saint François fussent représentés à ce triomphe, qui était bien leur œuvre.

1. La Sacrée Cong. a reconnu la régularité des procès faits en faveur de la cause de Béatification de Duns Scot, et l'on espère voir bientôt reconnu et autorisé par l'Église le culte qui lui est rendu de temps immémorial.

« La main du Pontife, dit Dom Guéranger ⁽¹⁾, avait orné d'un splendide diadème l'image de la Reine Immaculée; porté sur son trône aérien, le front ceint de la triple couronne, il était arrivé près du portique de la basilique de Saint-Pierre. Là, prosternés à ses pieds, les deux représentants du Patriarche Séraphique arrêterent la marche triomphale. L'un présentait une branche de lis en argent: c'était le Général des Frères-Mineurs de l'Observance; une tige de rosier chargée de ses fleurs en or brillait aux mains du second: c'était le Général des Frères-Mineurs Conventuels. Le Pontife, ému, daigna accepter le don de la famille franciscaine, de qui l'on pouvait dire en ce jour, comme de l'étendard de notre héroïne française: « Qu'ayant été à la lutte, » il était juste « qu'elle fût aussi au triomphe. »

Les Frères-Mineurs continuent toujours à dire, chaque samedi, la messe de l'Immaculée Conception. Jadis, ils invoquaient et combattaient, maintenant ils invoquent et remercient. La dévotion à Marie Imma-

1. *Année liturgique* (l'Avent), p. 386.

culée
recte
C'est
frère

Sai
Notr
l'univ
perso
de n
moi
mes
le f
et I
du l
votre
vit e
Trin
siècl

culée est celle qui doit aller le plus directement au cœur de tous les Tertiaires. C'est le triomphe de leur Mère par leurs frères aînés. Marie ne peut rien leur refuser.

PRIÈRE A MARIE.

Sainte Marie, Reine du Ciel, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et Maîtresse de l'univers, qui n'abandonnez et ne méprisez personne, daignez jeter sur moi un regard de miséricorde et de tendresse, et obtenez-moi de votre cher Fils le pardon de tous mes péchés, afin qu'ayant honoré, comme je le fais de tout mon cœur, votre sainte et Immaculée Conception, je puisse jouir du bonheur éternel par la miséricorde de votre Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, Trinité parfaite, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

NEUVAINÉ PRÉPARATOIRE

à la fête de l'Immaculée Conception de Marie
patronne de tout l'Ordre séraphique.

A L'USAGE DES FRÈRES ET SŒURS DU TIERS-ORDRE (1).

Bénie soit la sainte et Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu.

Indulg. de 300 jours, chaque fois. (*Léon XIII, 10 sept. 1878*). La dire chaque jour de la neuvaine.

PREMIER JOUR.

Prédestination de Marie.

Dieu de toute éternité, ayant destiné Marie à devenir la Mère de son Fils, a fait exception en sa faveur de cette loi de mort qui pèse sur tous les enfants des hommes, et l'a préservée de la contagion du péché

1. Une indulgence de 300 jours, chaque jour de la neuvaine. *Indulgence plénière*, un jour de la neuvaine ou les huit jours qui suivent immédiatement. — Conditions: confession, communion et prières aux intentions du Souverain Pontife. — Les mêmes indulgences sont accordées pour les neuvaines faites, à n'importe quelle époque de l'année, en public ou en particulier, en récitant n'importe quelle prière approuvée par l'autorité ecclésiastique, en l'honneur des fêtes suivantes de la T. S. Vierge: Nativité, Présentation, Annonciation, Visitation, Maternité, Purification, Sept Douleurs, Assomption, Cœur de Marie et son Patronage, Saint Rosaire. (*Pie IX et S. C., 26 nov. 1876*). Cette neuvaine peut servir pour toutes ces fêtes.

origi
leste,
porti
Fils
et c'
conv.
blabl
Imm
sez-v
voir
teur
Dieu
prem
votre
elle
toujc
infer
mêm
Dieu
en v
la té
sans

Me
culée
vous

originel. Fille de prédilection du Père céleste, son amour pour elle devait être proportionné à l'amour qu'il avait pour son Fils bien-aimé, son Verbe, sa substance; et c'est pour cela qu'il l'a créée telle qu'il convient que soit la mère d'un fils semblable à Lui en toutes choses, c'est-à-dire Immaculée. Esprits bienheureux! réjouissez-vous! vous n'aurez pas la douleur de voir la fille de prédilection de votre Créateur coupable un instant aux yeux de son Dieu! Vous avez été créés sans tache, nos premiers parents ont été créés sans tache, votre Souveraine ne vous le cédera en rien; elle sera un soleil sans tache, elle sera toujours digne de Dieu. Non, puissances infernales, elle ne vous appartiendra point, même un instant; il ne sera pas dit que Dieu la possédera après qu'elle aurait été en votre pouvoir; Il l'envoie pour écraser la tête de son ennemi, elle doit l'écraser sans recevoir de blessure.

PRIÈRE

Me voici à vos pieds, ô Vierge Immaculée! Je me réjouis avec vous de ce que vous avez été choisie de toute éternité pour

Marie
e.

ORE (1).

Con-
Marie,

O sept.

Ma-
fait
mort
mes,
éché

uvaine,
urs qui
nion et
indul-
quelle
mporte
onneur
tation,
uleurs,
osaire.
r pour

être la Mère du Verbe éternel, et préservée de la tache originelle. Je remercie et bénis la très sainte Trinité qui vous a accordé tous ces privilèges dans votre Conception, et vous supplie humblement de m'obtenir la grâce de triompher des tristes effets qu'a produits en moi le péché originel.

(Ici trois *Ave Maria* et une autre prière à la T. S. Vierge.)

DEUXIÈME JOUR.

Conception Immaculée de Marie.

Le Fils de Dieu, à son tour destiné à descendre du ciel sur la terre pour sauver le monde, ayant, de toute éternité, choisi Marie pour en faire sa Mère, dut enrichir son âme du privilège le plus convenable à une haute dignité. C'est pour cela que, prenant des sentiments de fils pour cette auguste Vierge, avant même qu'elle existât, pour n'avoir pas à envisager un jour d'un œil irrité celle qui devait le concevoir dans son chaste sein, Il la préserva dès sa Conception du souffle empoisonné du péché. Il ne convenait pas, en effet, que celle qui devait être le sanctuaire où

deva
souil
tel.
Mère
enfan
ché,
mêm
est l
teté
procl
un s

O
merc
vous
me c
pauv
moi
reçu
partie
Conc

devait reposer le Dieu trois fois saint, fût souillée un seul instant par le péché mortel. C'est pour cela que l'ange salue la Mère de Jésus pleine de grâce! Elle devait enfanter le Juste qui devait détruire le péché, elle devait toujours être juste elle-même! La Mère est digne du Fils; le Fils est la sainteté même, la Mère est la sainteté privilégiée! Non, jamais l'enfer ne reprochera au Fils de l'Eternel qu'il a eu un seul instant sa Mère dans ses chaînes.

PRIÈRE

O Marie, lis immaculé de pureté! Je remercie et j'adore la très sainte Trinité qui vous a départi de si sublimes dons, et je me confonds devant vous en me voyant si pauvre et si dépourvu de grâces. Donnez-moi un peu de part à celle que vous avez reçue avec tant d'abondance, et faites-moi participer aux trésors de votre Immaculée Conception.

Trois *Ave Maria* et une prière.

TROISIÈME JOUR.

*Estime de Marie pour sa Conception
Immaculée.*

Marie était Mère de Dieu, Reine des hommes et des anges, Souveraine de l'univers, mais la qualité d'*Immaculée* lui paraissait plus précieuse que toutes les autres, parce que cette qualité la rendait plus agréable à Dieu. Les Saints ne craignent pas d'assurer que si elle eût eu le choix, elle aurait préféré l'avantage d'être affranchie du péché originel, même à la maternité divine. La dignité la plus éminente ne lui aurait pas paru capable de la dédommager du malheur d'avoir été un seul instant dans l'inimitié de Dieu et dans sa disgrâce. Aussi que ne fit-elle pas pour conserver cette grâce première? Quoiqu'elle fût exempte de toute faiblesse et sans inclination au mal, quoiqu'elle eût été conçue avec tous les privilèges de l'innocence, et confirmée en grâce par une providence spéciale, elle craignit cependant le péché qui n'avait rien de dangereux pour elle, elle en a fui les occasions, elle a exercé une vigilance continuelle sur tous ses sens,

elle
pou
com
sain
peti
jam
faib
grâc
alla
per
la f
de
enfa
de l

O
réjo
phe.
la t
un t
la g
du
la s
toug
tion
mon

elle fit tous les jours de nouveaux efforts pour avancer dans la perfection. Aussi ne commit-elle jamais la moindre faute, dit le saint Concile de Trente. Jamais le plus petit mouvement d'impatience, de vanité, jamais la plus petite médisance, le plus faible mensonge; et c'est ainsi que cette grâce première de sa Conception Immaculée alla en elle toujours croissant, depuis le premier instant de son existence jusqu'à la fin de sa vie. Oh! quel immense trésor de grâces! qu'il est doux, qu'il est bon aux enfants de saint François de le contempler, de l'étudier!

PRIÈRE

O Marie, rose mystique de pureté! je me réjouis avec vous de votre glorieux triomphe. Je remercie et loue de tout mon cœur la très sainte Trinité qui vous a accordé un tel privilège. Je vous supplie de m'obtenir la grâce de surmonter toutes les tentations du démon, et de préserver mon âme de la souillure du péché. O Marie, aidez-moi toujours, et faites que, par votre protection, je triomphe toujours des ennemis de mon salut éternel.

Trois *Ave Maria* et une prière.

QUATRIÈME JOUR.

Marie Immaculée se présente à Dieu dans le Temple, et se sépare de tout ce qu'elle a de plus cher au monde.

Confirmée en grâce dès le premier instant de sa Conception Immaculée, Marie pouvait bien demeurer dans la maison de ses parents, sans craindre que les objets extérieurs vissent occuper ou distraire son cœur. Mais Dieu l'appela à se retirer de la maison de ses père et mère pour s'en aller au Temple, afin de le servir plus parfaitement. Marie aime tendrement ses saints parents; mais aussitôt qu'elle connaît la volonté de Dieu, elle s'en sépare, elle court au Temple du Seigneur, pour se consacrer à lui. Qu'il était beau, et combien les anges furent ravis de voir cette angélique enfant devancer, entraîner après elle ses pieux parents qui la conduisaient, et monter avec un saint empressement les degrés du Temple, pour accomplir le bon plaisir du Dieu de miséricorde qui déjà avait parlé à son jeune cœur, et lui avait dit de se séparer de toutes les choses du monde pour être tout entière à Lui! Enfants de

sain
Mar

O
supp
la v
rece
Sain

G

Ma
sacri
elle
âme
avec
gneu
le fit
en l
ce vo
qui
de I
à ce

Ma

saint François, que ce beau dévouement de Marie vous serve d'exemple!

PRIÈRE

O Marie, Mère pleine de bonté, je vous supplie de m'obtenir la grâce de pratiquer la vertu, et de me rendre par là digne de recevoir les dons et la grâce de l'Esprit-Saint.

Trois *Ave Maria* et une prière.

CINQUIÈME JOUR.

Générosité de Marie dans son vœu de virginité.

Marie au Temple ne se contenta pas de sacrifier à Dieu parents, plaisirs, fortune, elle voulut encore s'offrir elle-même, son âme avec toutes ses puissances, son corps avec tous ses sens, et se dévouer au Seigneur sans réserve et sans retour; et elle le fit en Le choisissant pour son époux, et en Lui consacrant sa virginité. Et c'est ce vœu de virginité qu'elle objecta à l'ange qui vint lui proposer de devenir la Mère de Dieu; elle aurait renoncé pour toujours à ce titre de Mère de Dieu si elle avait

dû pour cela sacrifier son titre de Vierge! Et qui donc lui avait enseigné le prix de cette pureté virginale dont elle lève l'étendard, tandis que toutes les filles d'Israël aspiraient à l'honneur de donner le jour au Messie? Ah! c'est que l'Esprit-Saint, qui avait pris possession de son cœur dès le moment de sa Conception Immaculée, lui avait révélé les charmes divins, les amabilités toutes célestes de l'angélique vertu. Contemplez donc, ô Marie, contemplez avec un saint orgueil cette armée de vierges, ces milliers de ferventes religieuses, qui vous ont imitée, en faisant le même vœu que vous, qui marchent en ce monde à votre suite, la palme des vierges à la main, et qui honorent et embellissent la catholicité! O Marie, qui avez été assez puissante pour faire descendre, par votre virginité, un Dieu sur la terre! Mettez dans le cœur des enfants de saint François l'amour de la pureté!

PRIÈRE.

O Marie, astre resplendissant de pureté! Je vous supplie de m'obtenir la grâce de savoir profiter de la passion et de la

—
mor
sang
moi
vie

V
M
garç
sa
dans
le s
Dieu
lenc
heur
tém
de
de
El
mod
elle,
vœu
leur
non
de

mort de votre divin Fils, afin que son sang n'ait pas été répandu inutilement pour moi, mais qu'au contraire je mène une sainte vie et meure dans votre saint amour.

Trois *Ave Maria* et une prière.

SIXIÈME JOUR.

Vie tout intérieure de Marie Immaculée.

Marie, dans le Temple, cachée aux regards des hommes, uniquement occupée de sa perfection, fait chaque jour des progrès dans la vie intérieure, et se prépare, sans le savoir, à la haute dignité de Mère de Dieu. Là, loin du monde et dans le silence de la solitude, que de jours purs et heureux pour elle! Temple du Seigneur, témoin durant des années de ses prières, de ses soupirs, dites-nous quel fut le feu de son amour, l'ardeur de son cœur!

Elle est en cela sans doute surtout le modèle de ces âmes religieuses qui, comme elle, se sont séparées du monde et, par vœu, ont tout dédié à Dieu, leur corps, leur cœur et tout ce qu'elles possèdent, renonçant au luxe et aux richesses par le vœu de pauvreté, aux plaisirs sensuels par le

vœu de chasteté, et à leur volonté propre par le vœu d'obéissance. Mais, enfants de saint François, elle est ici aussi votre modèle. Hélas! sa conduite ne vous condamne-t-elle pas? Elle se plaît dans la solitude, et vous vous plaisez trop encore dans le monde! Elle ne conversait qu'avec Dieu, et vous aimez trop encore à converser avec les pécheurs et les mondains, ce qui apporte le trouble et l'agitation dans votre âme, et ce qui vous empêche de faire, dans la vie intérieure, les progrès que votre séraphique Père a droit d'attendre de vous. O Marie, aidez-moi à connaître le monde et ses dangers, et à m'attacher davantage à la solitude et à la vie d'union avec Dieu!

PRIÈRE.

O Marie, étoile brillante de pureté! je me réjouis avec vous de ce que votre Immaculée Conception a ravi de joie tous les anges dans le ciel. Faites qu'un jour je prenne part à cette joie, et que je puisse, dans la compagnie des anges, vous louer et vous bénir pendant toute l'éternité.

Trois *Ave Maria* et une prière.

SEPTIÈME JOUR.

*La prière ardente et continuelle de
Marie Immaculée.*

Qui a mieux connu que Marie la nécessité et les richesses de la prière? Qui a dû pratiquer aussi parfaitement qu'elle ce grand enseignement de Jésus-Christ: *il faut toujours prier, et ne jamais se lasser de prier?* Dans le Temple du Seigneur, où elle s'était retirée dès son enfance, et pendant toute sa vie, son recueillement fut profond et sa prière ardente. Écoutons saint Bonaventure nous rapportant les paroles de Marie elle-même, dans une révélation à une de ses fidèles servantès: « Je n'ai reçu de Dieu aucun don, aucune grâce, sans une continuelle oraison, un désir ardent, une dévotion profonde, beaucoup de larmes et une longue affliction, disant et pensant toujours ce qui était agréable à Dieu, autant que je le savais et le pouvais. Sachez que nulle grâce ne descend dans l'âme, si ce n'est par l'oraison et la mortification du corps. »

La prière, en effet, c'est la clé qui nous ouvre le ciel, c'est une arme puissante contre

les attaques de l'ennemi. Notre séraphique Père saint François en a fait l'expérience; ce qu'il a obtenu à Notre-Dame-des-Anges en est le fruit, et c'est pourquoi il la recommande vivement à tous ses enfants des trois Ordres. Prions donc, prions volontiers et sans cesse en offrant notre travail à Dieu, en le faisant par amour pour lui. Acquérons, par l'habitude du recueillement intérieur et de la présence de Dieu, la facilité et la ferveur d'une prière continuelle.

PRIÈRE.

O Marie, avocate puissante auprès de votre divin Fils, Vierge Immaculée! obtenez-moi une horreur continuelle du péché, le plus grand de tous les maux, et faites que je meure plutôt que de le commettre jamais.

Trois *Ave Maria* et une prière.

HUITIÈME JOUR.

L'humilité profonde de Marie Immaculée.

L'humilité a été pour Marie la principale cause de son élévation à la dignité de Mère de Dieu, *Virginitate placuit, humilitate concepit*. Elle sait qu'elle a le privi-

lège
tache
ment
luer
orgue
qu'el
toutes
cet e
conn
Mère
la se
son c
tait à
qui v
elle s
elle c
Calva
passe
condu
O l
de M
çon
à être
de la
possil
humil
n'y a

lège unique d'avoir été préservée de la tache originelle, elle ne s'en prévaut nullement. Un ambassadeur céleste vient la saluer de la part de Dieu, bien loin de s'enorgueillir, elle se trouble. Il lui annonce qu'elle est *pleine de grâce, et bénie entre toutes les femmes*; elle conserve, malgré cet éloge, toute son humilité. Il lui fait connaître qu'elle est choisie pour être la Mère du Messie, et elle ne se proclame *que la servante du Seigneur*. Elle porte dans son chaste sein le Verbe de Dieu, elle le tait à tout le monde, même au juste Joseph qui va être l'ange tutélaire du Dieu incarné; elle se soumet à la loi de la Purification, elle qui est la Mère du Saint des saints. Au Calvaire, elle ne craint pas le déshonneur de passer pour la Mère de Celui que l'on condamne à une mort infamante.

O profonde humilité de Marie! ô amour de Marie pour les humiliations! quelle leçon vous donnez à ceux qui demandent à être vos enfants! Hélas! on veut bien de la piété, mais on la veut, et on la croit possible sans l'humilité et sans l'amour des humiliations! Sans l'humilité pratique, il n'y a point de vertu possible; ne nous fai-

sons pas illusion, toutes nos prières sans elle, tous nos actes religieux ne vont pas jusqu'au cœur de Dieu. O méprisable orgueil, que tu fais de mal, jusque dans les âmes réputées les plus justes, les plus saintes! O Marie, que je comprenne à votre exemple que les mépris du monde et les humiliations valent bien plus devant Dieu que les éloges et les honneurs d'ici-bas!

PRIÈRE.

O Marie, soleil sans tache, je me réjouis de ce que, dans votre Conception, Dieu vous a accordé plus de grâces qu'il n'en a fait à tous les anges et à tous les saints. Faites que je corresponde aux grâces de mon Dieu, et que je n'en abuse plus; changez mon cœur, et faites que dès ce moment je commence à pratiquer l'humilité.

Trois *Ave Maria* et une prière.

NEUVIÈME JOUR.

*Charité inépuisable de Marie Immaculée
envers tous et spécialement
envers les enfants de saint François.*

La charité qui est, avant tout, l'amour de Dieu, a sa source en Dieu même qui

est l
proci
a eu
homr
homr
loure
ne ja
de M
Fils.
dre j
la sa
ce q
dans
Ma
tion
occup
Saint
Mari
sans
tion.
Rein
ceau
qu'il
culeu
de l
indul
fut c

est la charité. Elle est aussi l'amour du prochain et le désir de son bonheur. Et qui a eu le cœur plus embrasé de l'amour des hommes que Marie? Par amour pour les hommes, elle a consenti au sacrifice douloureux de son Fils sur la croix, et pour ne jamais l'oublier, elle a accepté le titre de Mère des humains, de la bouche de son Fils. Et l'Eglise, pour nous faire comprendre jusqu'à quel point Marie exerce ce titre, la salue du nom de refuge des pécheurs, ce qui nous dit qu'elle n'excepte personne dans son amour.

Mais elle aime d'un amour de prédilection les enfants du patriarche d'Assise; ils occupent une place spéciale dans son cœur. Saint François n'a-t-il pas été le dévot de Marie par excellence? Il n'entreprenait rien, sans se mettre par avance sous sa protection. C'est l'humble oratoire dédié à la Reine des Anges qu'il choisit comme berceau de son Ordre naissant, et c'est là aussi qu'il fut favorisé de cette apparition miraculeuse de Jésus et de Marie, à l'occasion de laquelle lui fut accordée cette grande indulgence, dite de la Portioncule. Marie fut choisie et proclamée par lui, comme la

première patronne des trois Ordres qu'il a fondés, et par conséquent du Tiers-Ordre. Aussi les enfants de saint François ont-ils toujours vénéré Marie comme leur première patronne, et défendu avec une ardeur et un zèle infatigable ses privilèges, et en particulier la prérogative de son Immaculée Conception, ajoutant aux trois vœux ordinaires celui de confesser, au prix de leur vie, cette vérité qui est devenue aujourd'hui un dogme catholique.

Enfants de saint François, membres du Tiers-Ordre, réjouissez-vous donc; vous avez une place de choix dans le cœur de Marie, votre première patronne et votre Mère. Seulement, honorez-la de votre mieux, honorez surtout son Immaculée Conception, et faites-vous une gloire et un bonheur d'étudier de plus en plus et d'imiter autant que possible sa foi, sa pureté, son humilité et toutes ses autres vertus, mais surtout, dans vos jugements, vos paroles et vos actions, sa charité inépuisable.

PRIÈRE.

O Marie, Mère et Vierge Immaculée, modèle de pureté! allumez dans mon cœur

l'ame
je l'a
Lui
avec
qu'il
vous
soit-i

en
épou
pro

PRIÈRE

Dai
heure
de vo
appel
la trè
de C
le Sa
siècle

l'amour de Dieu; enflammez-le, afin que je l'aime constamment, et que, jouissant de Lui dans l'éternité, je puisse le remercier avec plus d'ardeur des privilèges singuliers qu'il vous a accordés, et me réjouir de vous voir couronnée de tant de gloire. Ainsi soit-il.

Trois *Ave Maria* et une prière.

VII. DÉVOTION A SAINT JOSEPH.

PRIÈRES

en l'honneur du glorieux saint Joseph, époux de la Bienheureuse Vierge Marie, protecteur spécial de l'Ordre séraphique.

PRIÈRE DE SAINT BERNARDIN DE SIENNE.

Daignez vous souvenir de nous, ô bienheureux Joseph, et accordez-nous le secours de votre protection auprès de Celui qui vous appela son père; rendez-nous aussi favorable la très sainte Vierge, votre épouse, Mère de Celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

DÉVOTION

aux sept Douleurs et sept Allégresses
de saint Joseph.

Parmi les pratiques de dévotion en usage pour honorer saint Joseph, il en est une particulièrement agréable à ce saint patriarche et qu'il se plaît à récompenser par de nombreuses grâces. Elle consiste à réciter *sept Pater* et *sept Ave* en l'honneur de ses sept douleurs et de ses sept allégresses, pieuse pratique qui a pris naissance dans l'Ordre de Saint-François. Deux Franciscains naviguaient vers les côtes de Flandre, lorsqu'une furieuse tempête se leva et engloutit dans les abîmes le vaisseau qui les portait avec trois cents autres passagers. Les deux religieux parvinrent à saisir un débris de navire et luttèrent ainsi pendant trois jours entiers contre les vagues menaçantes. Déjà les forces commençaient à les abandonner, et ils n'avaient plus en perspective que la vaste tombe où ils allaient être ensevelis. Cependant ils ne cessaient pas de se recommander à saint Joseph, pour lequel ils avaient une grande dévotion. Tout à coup apparaît à leur regard un jeune homme majestueux et doux qui les salue

par
l'in
plit
et
tou
ver
fin
tile
ton
que
bie
le
por
con
mé
les
réc
sep
pré
pra
ens
raît
plu
V
gre
—
i.
çois,

par un gracieux sourire. La présence de l'inconnu rassure les naufragés, qu'elle remplit à la fois d'une ineffable consolation et d'une vigueur nouvelle. Ce n'est pas tout: l'étranger se fait pilote, guide à travers les flots le frêle débris, et dépose enfin sur la plage nos deux infortunés. Inutile de dire avec quel empressement ils tombent à genoux pour remercier Dieu et quelle reconnaissance ils témoignent à leur bienfaiteur, dont ils demandent le nom pour le bénir à jamais. « Je suis Joseph, répondit leur libérateur; si vous voulez reconnaître ce que je viens de faire pour vous, méditez chaque jour les *sept douleurs* et les *sept allégresses* de ma vie mortelle, en récitant sept fois l'Oraison dominicale et sept autres fois la Salutation angélique. *De précieuses faveurs sont réservées à ceux qui pratiqueront cette dévotion.* » Il leur dévoile ensuite ces joies et ces douleurs et disparaît, laissant les deux Religieux enivrés des plus pures délices (1).

Voici les sept douleurs et les sept allégresses de saint Joseph:

1. *Auréole séraphique ou Vies des Saints de l'Ordre de St-François*, par le T. R. P. Léon, de Clary.

Première douleur: en pensant qu'il devait se séparer de son épouse sans tache; — *première allégresse*: en apprenant d'un ange le mystère de l'Incarnation.

Pater, Ave.

Deuxième douleur: en voyant naître l'Enfant Jésus dans une si grande pauvreté; — *deuxième allégresse*: en entendant le concert des Anges, bénissant le Sauveur du monde.

Pater, Ave.

Troisième douleur: en voyant couler le sang de Jésus, au jour de la Circoncision; — *troisième allégresse*: en imposant à l'Enfant-Dieu le nom de Jésus.

Pater, Ave.

Quatrième douleur: en apprenant du vieillard Siméon ce que Jésus et Marie devaient souffrir; — *quatrième allégresse*: en pensant que ses souffrances devaient racheter le monde.

Pater, Ave.

Cinquième douleur: en fuyant en Égypte pour éviter la colère d'Hérode; — *cinquième*

allé
tien

P

Si

d'E
fant

nan
à N

P

Se

rusa
trou

P

A
suiv

1°

genc

3° ir

che

mois

fait

plén

d'un

dant

dim

allégresse: en voyant les idoles des Egyptiens tomber à l'approche de Jésus.

Pater, Ave.

Sixième douleur: en craignant, au retour d'Egypte, qu'Archélaüs n'en voulût à l'Enfant-Dieu; — *sixième allégresse*: en apprenant d'un Ange qu'il pouvait vivre en paix à Nazareth.

Pater, Ave.

Septième douleur: en perdant Jésus à Jérusalem; — *septième allégresse*: en le retrouvant au Temple, au milieu des docteurs.

Pater, Ave.

A ce pieux exercice sont attachées les indulgences suivantes:

1^o Indulgence de 100 jours, chaque fois; — 2^o indulgence de 300 jours quand on le fait le mercredi; — 3^o indulgence plénière le 19 mars et le troisième dimanche après Pâques; — 4^o indulgence plénière une fois par mois, aux conditions ordinaires, pour ceux qui auront fait l'exercice tous les jours du mois; — 5^o indulgence plénière aux conditions ordinaires, en y ajoutant la visite d'une église pour tous ceux qui font ces exercices pendant sept dimanches consécutifs, à chacun de ces dimanches.

LITANIES DE SAINT JOSEPH (1).

Seigneur, ayez pitié de nous.
 Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
 Seigneur, ayez pitié de nous.
 Jésus, écoutez-nous.
 Jésus, exaucez-nous.
 Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de
 nous.
 Fils de Dieu, Rédempteur du monde qui
 êtes Dieu, ayez pitié de nous.
 Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de
 nous.
 Trinité sainte qui êtes un seul Dieu, ayez
 nous.
 Sainte Marie, priez pour nous.
 Saint Joseph,
 Illustre Fils de David,
 Lumière des Patriarches,
 Epoux de la Mère de Dieu,
 Gardien de la Vierge très chaste,
 Père nourricier du Fils de Dieu,
 Défenseur zélé du Christ,
 Chef de la sainte Famille,
 Joseph, très juste,
 Joseph, très chaste,

priez pour nous.

1. Approuvées par décret du 18 mars 1908. 300 jours.

Josep
 Josep
 Josep
 Josep
 Miro
 Ama
 Exer
 Gloir
 Gard
 Souti
 Cons
 Espo
 Patro
 Terre
 Prote
 Agne
 mo
 Agne
 mo
 Agne
 mo
 V. D
 R. E

Die
avez

Ma

Joseph, très prudent,
 Joseph, très fort,
 Joseph, très obéissant,
 Joseph, très fidèle,
 Miroir de patience,
 Amant de la pauvreté,
 Exemple des travailleurs,
 Gloire de la vie de famille,
 Gardien des Vierges,
 Soutien des familles,
 Consolation des misérables,
 Espoir des malades,
 Patron des mourants,
 Terreur des démons,
 Protecteur de la sainte Eglise,
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du
 monde, pardonnez-nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du
 monde, exaucez-nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du
 monde, ayez pitié de nous, Seigneur.
 V. Dieu l'a constitué Maître de sa maison,
 R. Et Prince de tout son héritage.

priez pour nous.

priez pour nous.

PRIONS

Dieu, qui par une Providence ineffable
 avez daigné choisir le Bienheureux Joseph

comme époux de Votre Sainte Mère: accordez-nous, nous vous en supplions, que ce protecteur que nous vénérons sur terre, nous méritions de l'avoir pour intercesseur au Ciel. Vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PRIÈRE DE LÉON XIII.

O bienheureux Joseph, nous recourons à vous dans notre tribulation, et après avoir imploré le secours de votre très sainte Epouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous unit à la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, regardez avec bonté, nous vous en supplions, l'héritage acquis par Jésus-Christ au prix de son sang, et assistez-nous, dans nos besoins, de votre puissance et de votre secours. Protégez, ô très sage gardien de la divine Famille, la race élue de Jésus-Christ; préservez-nous, ô Père très aimant, des contagieuses atteintes de l'erreur et de la corruption; du haut du ciel, assistez-nous, ô notre puissant protecteur, dans la lutte que nous soutenons contre la puis-

sanc
avez
péril
d'hu
emb
de t
cun
afin
seco
faire
béat

300
1889,
la réc
le moi

VIII.

PRIÈ
A SE

No
gneu

sance des ténèbres. Et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril d'une mort imminente, ainsi aujourd'hui défendez la sainte Eglise contre les embûches de ses ennemis, et préservez-la de toute calamité. Couvrez, de plus, chacun de nous de votre constant patronage, afin que, à votre exemple, et avec votre secours, nous puissions mener une vie sainte, faire une fin pieuse, et parvenir à l'éternelle béatitude dans le ciel. Ainsi soit-il.

300 jours d'indulgence une fois le jour (12 septembre 1889, Léon XIII); — 7 ans et 7 quarantaines quand on la récite publiquement à l'exercice du rosaire pendant le mois d'octobre (15 août 1889, Léon XIII).

VIII. DÉVOTION A NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE SAINT FRANÇOIS.

Prières de Saint François.

PRIÈRE QUE SAINT FRANÇOIS COMMANDE
A SES ENFANTS DE RÉCITER EN ENTRANT
DANS LES ÉGLISES.

Nous vous adorons, ô Très Saint Seigneur Jésus-Christ, ici et dans toutes les

églises qui sont dans le monde entier et nous vous bénissons d'avoir racheté le monde par votre sainte Croix.

PRIÈRE QUE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE
SAINT FRANÇOIS AVAIT COUTUME
DE RÉCITER TOUS LES JOURS.

Mon Dieu et mon Tout! Qui êtes-vous, ô Seigneur Dieu? la douceur même; et que suis-je, moi vermisseau? votre serviteur. O Dieu très saint, je voudrais vous chérir. O mon Dieu, je vous ai donné mon cœur et mon corps, et, si je le pouvais, je désirerais ardemment faire plus pour vous l'amour de mon amour. Ainsi soit-il.

PRIÈRE DE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE
SAINT FRANÇOIS
POUR DEMANDER L'AMOUR DIVIN.

Je vous en conjure, ô Seigneur, que la flamme et la douceur de votre amour absorbent entièrement mon esprit et le rendent indifférent à tout ce qui n'est pas vous! Que je meure pour l'amour de votre amour, ô vous qui avez daigné mourir pour l'amour de mon amour. Ainsi soit-il.

PRIÈRE POUR LE TEMPS DE LA MALADIE.

Je vous rends grâces, ô Seigneur mon Dieu, de toutes les douleurs auxquelles je suis soumis en ce moment, et je vous prie, ô mon Seigneur, de les augmenter cent fois plus, si c'est votre bon plaisir. Il me sera agréable par-dessus tout qu'en me faisant passer par les souffrances, vous ne m'épargniez pas; car l'accomplissement de votre sainte volonté est pour moi la consolation suprême.

EXHORTATION DE SAINT FRANÇOIS
A SES FRÈRES.

O Frères bien-aimés et fils bénis pour l'éternité, écoutez-moi, écoutez la voix de votre Père:

Nous avons promis de grandes choses: mais de plus grandes encore nous sont promises. Observons les unes, soupignons après les autres.

Le plaisir est court, la peine est éternelle.

La souffrance est légère, la gloire est infinie.

Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'é-

lus; tous recevront selon leurs œuvres. Ainsi soit-il.

BÉNÉDICTION DE SAINT FRANÇOIS.

Le Frère Léon était tourmenté par une grave tentation : saint François, ayant connu par inspiration divine qu'il désirait une sentence écrite de sa main pour vaincre l'ennemi, écrivit cette bénédiction que Jésus-Christ lui avait donnée sur l'Alverne comme Dieu l'avait donnée à Moïse dans le désert (*). Le Frère Léon ne l'eut pas plus tôt reçue que la tentation disparut.

Les Tertiaires devraient toujours porter sur eux cette bénédiction; elle les protégera contre la foudre, la mort subite et imprévue, les dangers de toute sorte, dissipera les tentations, écartera les malheurs et attirera sur eux la protection du Seigneur.

QUE LE SEIGNEUR vous bénisse et qu'il vous garde.

Qu'il vous montre sa face et qu'il ait pitié de vous.

Qu'il tourne son visage vers vous et vous donne sa paix.

Frère Léon T, que le Seigneur vous bénisse.

1. Num., VI, 24-26.

O st
Illu
Vou
le c

En p
trar
d'un
un c

Sur
des
s'est
l'Esp

Assi
votr
n'ent
les g

P
Père
Po
dign

O
notre

1. (1
y est
son a
prése

PRIÈRE A SAINT FRANÇOIS (1)

tirée de la liturgie franciscaine

O stupeur, ô joie !
Illuminateur des consciences !
Vous, de notre milice
le char et le conducteur !

En présence des Frères,
transfiguré sous l'apparence
d'un soleil
un char de feu vous emporte.

Sur vous, radieux de l'éclat
des miracles et des prédictions,
s'est deux fois reposé
l'Esprit des Prophètes

Assistez, ô Père saint,
votre chétive postérité,
n'entendez-vous pas monter
les gémissements de vos ouailles ?

Priez pour nous, bienheureux
Père François.

Pour que nous soyons rendus
dignes des promesses du Christ.

PRIONS

O Dieu, qui par les mérites de
notre B. P. S. François, donnez à

O stupor et gaudium !
O judex homo mentium !
Tu, nostrae militiae
Currus et auriga !

Igneae praesentibus
Transfiguratum fratribus,
In solari specie
Vexit te quadriga.

In te, signis radians,
In te, ventura nuntians,
Requievit Spiritus
Duplex Prophetarum.

Tuis, adsta, posteris,
Pater Francisce, miseris ;
Nam increscunt gemitus
Ovium tuarum.

V. Ora pro nobis, Beate
pater noster Francisce.

R. Ut digni efficiamur pro-
missionibus Christi.

OREMUS

Deus qui Ecclesiam tuam
beati Patris nostri Francisci

1. Cette mystique prière contient une double allusion : S. François y est comparé à Elié, emporté sur un char de feu ; fait rapproché de son apparition à ses frères, alors en oraison à Rivo-Torto, à qui sa présence manifesta mutuellement leurs consciences.

meritis foetu novae prolis
amplificas, tribue nobis ex
ejus imitatione terrena des-
picere et cœlestium donorum
semper participatione gau-
pere. Per Christum D. N.
Amen.

votre Église de nouveaux rejetons,
accordez-nous à son exemple de
mépriser les choses terrestres et de
jouir sans fin de la participation des
choses célestes.

TROIS PRIÈRES AUX SAINT STIGMATES.

Tirées de la liturgie franciscaine.

I

Cœlorum candor splenduit
Novum sidus emicuit
Sacer Franciscus claruit
Cui Seraph apparuit ;

Obsignans eum vulnere
In volis, plantis, latere
Dum formam crucis gerere
Vult corde, ore, opere ¹.

II

Crucis apparet hostia,
Tensis in cruce brachiis,
Sex alis tecta variis
Cum vultus elegantia :

Quæ Francisci cor attrahit,
Augens ei charismata ;
Suaque sacra Stigmata
In ejus carnem protrahit.

I

Un éclair traverse les cieux,
Un astre nouveau les embrase ;
Vers François qu'éblouit l'extase,
Vole un Séraphin radieux.

L'ange a marqué d'une blessure
Aux pieds, aux mains, au côté droit,
Celui qui déjà de la Croix
Signait sa vie active et pure.

II

Jésus apparaît sur la Croix,
Les bras distendus par le bois,
Voilé d'ailes : et toutefois
Resplendit son divin visage.

François vers Jésus attiré,
Sent croître en lui l'Amour sacré
Et des Stigmates vénérés,
En sa chair s'imprimer l'image.

¹. Cette prière se récite dans l'Ordre, tous les jours, après Com-
plies.

Ma
O F
Te
Cel

Tu
Le
Ta
Da

Pro
Qui
Ce
Por

Vou
Des

I
qui
ave
feu
dan
les
sion
et
not
frui
et r

III

Martyr au moins de volonté,
O François ! quelle volupté
Te poussait, gémissant, à suivre
Celui qu'en ouvrant le Saint Livre
Tu trouvas mort de bonté ?

Tu contempiais émerveillé
Le Séraphin crucifié :
Ta chair, de blessures rougie,
Du Christ présente l'effigie,
Dans un corps émacié.

Protège, ô François ! ton troupeau
Qui vit, entrant dans son repos,
Ce corps brisé de pénitence
Porter deux fois la ressemblance
De Jésus, Fils du Très-Haut.

Vous avez marqué, Seigneur, votre
serviteur François
Des signes de notre rédemption.

ORAIISON

PRIONS : Seigneur Jésus-Christ,
qui dans la froideur de ce monde
avez voulu enflammer nos cœurs du
feu de votre amour en renouvelant
dans la chair de N. P. S. François
les Stigmates sacrés de votre Pas-
sion, accordez-nous par ses mérites
et ses prières de porter toujours
notre croix en faisant de dignes
fruits de pénitence Vous qui vivez
et régnez aux siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

III

O martyr desiderio,
Francisce ! quanto studio
Compatiens hunc sequeris
Quem passum libro reperis
Quem aperuisti.

Tu contuens in aëre
Seraph in cruce positum,
Ex tunc in palmis, latere
Et pedibus, effigiem
Fers plagarum Christi.

Tu gregi tuo provide,
Qui post felieem transitum,
Diræ prius et lividæ,
Glorificatæ speciem
Carnis prætendisti !

V. Signasti, Domine, ser-
vum tuum Franciscum,
R. Signis redemptionis
nostræ.

ORATIO

OREMUS. Domine Jesu
Christe, qui frigescente mun-
do, ad inflammandum corda
nostra tui amoris igne, in
carne beatissimi Patris nostri
Francisci passionis tuæ sacra
Stigmata renovasti : concede
propitius ut ejus meritis et
precibus crucem jugiter fera-
mus et dignos fructus peni-
tentia faciamus, qui vivis et
regnat in sæcula sæculorum.
Amen.

LITANIES DE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE
SAINT FRANÇOIS

(pour la récitation privée seulement.)

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de
nous :

Fils Rédempteur du monde, qui êtes Dieu,
ayez pitié de nous.

Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de
nous.

Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez
pitié de nous.

Sainte Marie, conçue sans péché, priez pour
nous.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez...

Sainte Marie, patronne de l'Ordre Séraphi-
que, priez pour nous.

Saint François, fondateur de l'Ordre Séra-
phique, priez pour nous.

Saint François, père aimable,

Saint François, père admirable,

Saint François, père bienfaisant,

Saint François, père vénérable,

priez p. n.

Sai
C
Sai
J
Sai
Sai
Sai
Sai
Sai
Sai
Sai
Sai
Sai
vi
Sai
Sai
Sai
Sai
Sai
ve
Sai
Sai
Sai
Sai
pa
Sain

Saint François, porte-étendard de Jésus-Christ,

Saint François, chevalier de la croix de Jésus-Christ,

Saint François, imitateur du Fils de Dieu,

Saint François, séraphin plein d'ardeur,

Saint François, fournaise du saint amour,

Saint François, arche de sainteté,

Saint François, vaisseau de pureté,

Saint François, modèle de perfection,

Saint François, règle de justice,

Saint François, époux de la sainte pauvreté,

Saint François, miroir de chasteté,

Saint François, vrai modèle de pénitence,

Saint François, exemple d'humilité,

Saint François, maître de l'obéissance,

Saint François, ange de douceur,

Saint François, exemple de toutes les vertus,

Saint François, patriarche des pauvres,

Saint François, amateur de la paix,

Saint François, contempteur du monde,

Saint François, extirpateur des vices,

Saint François, lumière éclatante de votre patrie,

Saint François, vainqueur des démons,

priez pour nous.

Saint François, plein de zèle pour le salut
 des âmes,
 Saint François, lumière des aveugles,
 Saint François, médecin des malades,
 Saint François, qui vous êtes dévoué
 au service des lépreux,
 Saint François, héraut du Roi des rois,
 Saint François, flambeau des nations,
 Saint François, martyr par le désir,
 Saint François, amateur de la croix,
 Saint François, apôtre des infidèles,
 Saint François, propagateur de la foi,
 Saint François, colonne de l'Eglise,
 Saint François, Abraham de la nouvelle
 Loi par votre nombreuse postérité,
 Saint François, qui avez porté les stig-
 mates de Jésus-Christ,
 Saint François, secours de tous ceux qui
 vous invoquent,
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés
 du monde, pardonnez nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés
 du monde, exaucez-nous, Seigneur.
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés
 du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.
 Jésus-Christ, écoutez-nous.
 Jésus-Christ, exaucez-nous.

priez pour nous.

ŷ.
pou
des

O
votr
sain
son
gran
tenir
Jésu

LES
STIG

L'E
nore
cord
cinq
ce m
époq
cutifs
ces j
prièr
en l'
fessic

lut
s,
ué
is,
le
a-
qui
chés
chés
chés
eur.

priez pour nous.

¶. Bienheureux Père saint François, priez pour nous. R. Afin que nous soyons dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

O Dieu, qui donnez un nouvel éclat à votre Eglise en multipliant les enfants de saint François, faites-nous la grâce que, à son exemple, nous puissions mépriser les grandeurs et les biens de la terre, et obtenir ceux de la bienheureuse éternité. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

LES CINQ DIMANCHES EN L'HONNEUR DES STIGMATES DE NOTRE PÈRE S. FRANÇOIS.

L'Eglise, pour engager les fidèles à honorer les stigmates de saint François, a accordé une *indulgence plénière* à chacun des cinq dimanches qui précèdent la fête de ce mystère (17 septembre) ou à toute autre époque de l'année, cinq dimanches consécutifs au choix, à la condition de faire ces jours-là de pieuses méditations ou des prières vocales ou d'autres œuvres de piété en l'honneur des sacrés stigmates. La confession, la communion, la visite d'une église

et une prière aux intentions du Souverain Pontife sont aussi requises. (Léon XIII, S. C. des Ind., 21 novembre 1885)⁽¹⁾.

NEUVAINES ET FÊTE DE SAINT FRANÇOIS.

Tous les fidèles peuvent gagner une *indulgence plénière* le jour de la fête de saint François ou un jour quelconque de l'octave, aux conditions ordinaires: confession, communion, visite d'une église et prières aux intentions du Souverain Pontife.

Ils peuvent encore gagner une indulgence de *300 jours*, chaque fois qu'ils assistent à la neuvaine ou aux pieux exercices célébrés en l'honneur de saint François pendant le mois d'octobre. Ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire. (Léon XIII, 11 juin 1883).

1. Voir: *Exercice des cinq Dimanches*, par le T. R. P. Ange-Marie, O. F. M. Maison Ste Elisabeth, Montréal. Prix: 0.5 cts.

EN L'I

(Ext
fait de
neurs

Aut
vaient
était p
comm
Il av
qu'il
sentit
tromp
de lu
quelq
de re
air j
ce q
bonh
chef
gouv

NEUVAIN

EN L'HONNEUR DE NOTRE SÉRAPHIQUE
PÈRE SAINT FRANÇOIS.

*(Extrait de la neuvaine solennelle qui se
fait dans l'église du couvent des Frères-Mi-
neurs à l'Ara-Cæli).*

PREMIER JOUR.

Humilité de saint François.

Autant les mérites de saint François l'élevaient aux yeux des hommes, autant il était petit à ses propres yeux; il se regardait comme le plus grand pécheur du monde. Il avait une si haute idée du sacerdoce, qu'il s'en jugea toujours indigne et ne consentit jamais à en être revêtu. Pour détromper ceux qui avaient bonne opinion de lui, il publiait ses défauts, ou obligeait quelqu'un de ses compagnons à l'accabler de reproches et d'injures; il écoutait d'un air joyeux, et remerciait l'interlocuteur de ce qu'il avait dit la vérité. Il mettait son bonheur à obéir. Bien que fondateur et chef de son Ordre, il en abandonna le gouvernement, et disait qu'il obéirait aussi

verain
XIII,
).

NGOIS.

me in-
e saint
e l'oc-
ession,
prières

ilgence
ssistent
ces cé-
is pen-
es sont
(Léon

l. P. Ange-
: 0.5 cts.

volontiers au plus jeune Novice qu'au plus ancien Religieux. L'Eglise, qui est le meilleur juge des vertus des Saints, lui donne par excellence le titre d'*humble*. C'est en récompense de son humilité qu'il a obtenu, selon une pieuse croyance, dans le Ciel la place la plus éminente parmi celles que les anges rebelles ont perdues en punition de leur orgueil: le trône de Lucifer.

PRIÈRE.

O mon Sauveur, c'est à votre école que saint François se forma à la plus profonde humilité; et moi, couvert de péchés, je ne sais pas dompter l'orgueil de mon cœur; que votre grâce m'aide à me confondre comme je le dois, et que je ne me laisse plus tromper par l'esprit d'orgueil. O glorieux saint François, que votre humilité me serve de modèle! que, comme vous, j'aime à me voir sous les pieds de tout le monde, et que je n'oublie jamais que mon bien consiste non à être honoré du monde, mais à souffrir les humiliations, et à m'en réjouir pour l'amour de Dieu.

Trois *Pater*, *Ave*, *Gloria Patri*. (On les récite chaque jour après la prière).

On
lique
Fran
son p
qu'à
ment
Il l'a
sa re
attenc
les ho
au n
lui ga
raissa
proch
vêtem
ser e
En u
tant l
pour

Ah!
de to

Man

DEUXIÈME JOUR.

Pauvreté de saint François.

On peut dire que la pauvreté évangélique fut la vertu de prédilection de saint François. Son père le pressa de renoncer à son patrimoine; il lui abandonna tout, jusqu'à son dernier vêtement, et dès ce moment il n'eut que la pauvreté en partage. Il l'appelait sa sœur, sa mère, son épouse, sa reine; il n'en parlait qu'avec un profond attendrissement; il se plaignait de ce que les hommes l'avaient abandonnée; il fit tout au monde pour lui concilier l'estime et lui gagner les cœurs. Si quelqu'un lui paraissait plus dénué que lui, il se le reprochait et donnait quelque chose de ses vêtements pour ne pas se laisser surpasser en amour envers sa chère pauvreté. En un mot, jamais personne ne désira autant les richesses qu'il désira être pauvre pour l'amour de Dieu.

PRIÈRE.

Ah! Seigneur, faites que je me dépouille de toute affection désordonnée pour les

choses de la terre, afin de pouvoir dire en toute vérité, comme mon Séraphique Père: Mon Dieu et mon Tout.

O mon saint protecteur, obtenez-moi de chercher, comme vous, le bonheur et la joie dans la pauvreté et le détachement des biens de ce monde.

TROISIÈME JOUR.

Pénitence de saint François.

L'un des bienheureux compagnons de saint François disait que si le saint fondateur avait eu une complexion robuste et forte comme il l'aurait désirée, personne au monde ne l'aurait égalé dans les rigueurs d'une vie mortifiée et pénitente. Dès le commencement de sa conversion, il observait tant de carêmes dans l'année que l'un suivait bientôt l'autre, en sorte que son jeûne était presque continu. Il surmonta la tentation en se jetant dans la neige, dans les épines, dans le feu; il inventait sans cesse de nouvelles manières de macérer sa chair, et il avait tellement habitué son corps à souffrir qu'il le soumit entièrement à l'esprit, au point que, si l'esprit entreprenait quelque nouvel exercice de vertu,

la c
asso

O
rence
et la
il se
tant
ter,
plit
me
m'en
que
offen
O i
vous
l'avo
par
pant
repen
eu tr

Les

la chair, loin d'y répugner, semblait s'y associer d'elle-même.

PRIÈRE.

O mon doux Rédempteur, quelle différence entre la conduite de saint François et la mienne! Il menait une vie pure et il se traitait si durement; et moi, après tant de péchés, je ne cherche qu'à me flatter, et le seul mot de pénitence me remplit de crainte. Mon Dieu, que cet exemple me réveille de ce sommeil dangereux, et m'encourage à souffrir plutôt mille morts que de satisfaire ma sensualité en vous offensant; telle est ma résolution.

O illustre pénitent! à votre dernière heure vous demandâtes pardon à votre corps de l'avoir tant maltraité; ne permettez pas que, par un excès de délicatesse, ne m'occupant point de mortifier le mien, je me repente inutilement, à la mort, d'en avoir eu trop de soin.

QUATRIÈME JOUR.

Patience de saint François.

Les austérités l'ayant rendu pâle et défait,

on s'imagina qu'il avait perdu la raison et on ne lui épargnait ni les moqueries ni les injures ; on alla jusqu'à lui jeter des pierres et de la boue ; mais il avait l'air de ne pas s'en apercevoir ; il supporta avec le même courage les mauvais traitements de son père, des voleurs, des Sarrasins et même des démons ; il fut affligé de maladies et de douleurs aiguës et nombreuses. Dans ses dernières années surtout, il eut tant à souffrir qu'il devint méconnaissable ; on ne lui voyait que la peau et les os ; il était presque aveugle. Cependant, il chérissait ses peines comme autant de présents du ciel.

PRIÈRE.

O mon Sauveur, faites que je supporte avec patience les peines et les épreuves qui m'arrivent ; donnez-moi d'adorer et d'aimer en toutes choses votre sainte volonté, de regarder comme un bonheur de souffrir avec vous et de pouvoir me glorifier dans votre croix.

Que votre patience me soutienne, ô glorieux Père saint François, et qu'elle me persuade bien de cette haute vérité que vous aimiez tant à enseigner, c'est-à-dire

que
de c
sème

Cha

Sain
vin a
lui de
A la
résolu
lui de
fut c
sise,
qui lu
fut c
chez l
sang
d'amo
leste ;
et ses
la rem
deur c
de la

que la joie parfaite et la véritable gloire de ceux qui servent Dieu consistent précisément à souffrir volontiers pour son amour.

CINQUIÈME JOUR.

Charité de saint François, son amour pour Dieu.

Saint François était si enflammé du divin amour qu'il semblait un séraphin; on lui donne, en effet, le nom de Séraphique. A la fleur de l'âge, il forma cette sublime résolution de ne jamais refuser ce qu'on lui demanderait pour l'amour de Dieu. Ce fut cet amour qui, devant l'Evêque d'Assise, le dépouilla de tout ce qu'il avait, et qui lui fit mener une vie toute céleste; ce fut cet amour qui le conduisit trois fois chez les infidèles, où il espérait verser son sang pour la gloire de Dieu. Au seul nom d'amour de Dieu, il brûlait d'un feu céleste; de là venaient souvent ses langueurs et ses extases prodigieuses. Enfin, suivant la remarque de saint François de Sales, l'ardeur de ce feu divin fut la cause glorieuse de la mort de ce saint Patriarche.

PRIÈRE.

Seigneur, accordez-moi une étincelle de ce saint incendie qui consumait votre pieux serviteur, afin qu'à son exemple, je n'aie plus à cœur que de vous plaire et de me consacrer entièrement à la gloire de votre saint nom, dans l'état où vous m'avez placé.

O séraphin d'amour, obtenez-moi de ne plus m'attacher qu'à Dieu, et de n'aimer que lui dans ses créatures.

SIXIÈME JOUR.

Amour de saint François pour le prochain.

Si on avait pu pénétrer dans le cœur de saint François, on y aurait trouvé une composition merveilleuse de douceur et d'amour pour le prochain. Dans sa jeunesse, il se dépouilla de ses habits pour en revêtir un pauvre; en d'autres occasions, il les coupa pour en donner des morceaux aux nécessiteux. Le service des lépreux faisait une de ses plus chères occupations; il voyait dans les misères d'autrui celles que Jésus-Christ souffrit pour nous; à peine apercevait-il un pauvre qu'il était ému de com-

passio
jet pi
conve
cela,
se cor
il trav

O r
de co
chréti
moi-m
enver
repens
je ve
autre

Et
tecte
vôtre,
Dieu

Dévo

Sain
tes pa
taient

passion. Mais le salut des âmes étant l'objet principal de sa charité, il aurait voulu convertir et sanctifier le monde entier ; pour cela, il ne cessait d'agir et de pleurer ; il ne se contentait pas d'y employer ses disciples, il travaillait en personne au salut des âmes.

PRIÈRE.

O mon Jésus, combien je suis éloigné de ces magnifiques exemples de charité chrétienne ! Combien de fois l'amour de moi-même me fait-il oublier mes devoirs envers les autres ! Ah ! Seigneur, je me repens vivement de ma dureté. Désormais, je verrai dans chacun de mes frères un autre moi-même.

Et vous, mon saint et compatissant protecteur, obtenez-moi un cœur semblable au vôtre, afin que j'aime mon prochain pour Dieu avec un entier désintéressement.

SEPTIÈME JOUR.

Dévotion de S. François pour Jésus et pour Marie.

Saint François honorait les principales fêtes par de longs carêmes qui ne consistaient pas seulement dans le jeûne, mais

encore dans de ferventes méditations et autres exercices d'une solide piété. Il était très dévot à la naissance du Sauveur; il la célébra une fois d'une manière si tendre et si expressive que, pour récompenser son serviteur, le Sauveur lui apparut sous la forme d'un enfant dans la crèche qu'il lui avait préparée. Il versait des larmes amères sur la Passion de Jésus-Christ; c'était à la fois son miroir, son livre, et le sujet ordinaire de ses discours. On était pénétré de dévotion en le voyant communier, et les douceurs inexprimables qu'il y éprouvait le ravissaient peu à peu en extase. Il s'occupait beaucoup des grandeurs et des vertus de la sainte Vierge; il avait une grande dévotion à l'Immaculée Conception et aimait à vénérer dans Marie la Reine des Anges.

PRIÈRE.

O mon Jésus! je crois faire beaucoup en vous honorant par quelques pratiques extérieures dont je m'acquitte avec un esprit troublé et distrait. Ah! Seigneur, donnez-moi l'esprit intérieur et la vraie piété.

Et vous, saint François, modèle accompli de dévotion, aidez-moi à louer Dieu,

non
mais
Appr

Les

La
traits
veur
dans
et le
Seign
brilla
bless
beau
fable
dans
vive
pour
impro
exces
sant,
porta
Réde

O

non seulement en paroles, mais de cœur, mais par les œuvres et par tout moi-même. Apprenez-moi à aimer Jésus et Marie.

HUITIÈME JOUR.

Les saints stigmates de saint François.

La vie de saint François eut plusieurs traits de ressemblance avec celle du Sauveur; mais l'impression des plaies de Jésus dans son corps fut comme le complément et le sceau de cette divine conformité. Le Seigneur lui apparut sous la forme d'un brillant séraphin en croix; et, après avoir blessé son cœur d'amour par son éclatante beauté et des paroles d'une douceur ineffable, il blessa son corps en lui imprimant dans les mains, les pieds et le côté, une vive image de ses plaies qu'il avait reçues pour le salut du monde sur la croix. Cette impression fut accompagnée d'une douleur excessive et, par la volonté du Tout-Puissant, le saint Patriarche survécut deux ans, portant en lui ces signes précieux de notre Rédemption.

PRIÈRE.

O mon Sauveur, par les mérites de saint

François, daignez seconder le désir que m'inspirent ses cicatrices, de mourir au monde et à moi-même, afin de vivre uniquement pour vous.

Et vous, mon bienheureux Père, augmentez la joie que me causent vos saintes blessures, afin qu'en les baisant avec un profond respect, je comprenne clairement le langage mystérieux par lequel, comme autant de bouches célestes, elles me disent: « Aimez votre Dieu, qui, par un excès de bonté, a daigné souffrir et mourir pour vous. »

NEUVIÈME JOUR.

Heureuse mort de saint François.

A sa dernière heure, il se rappela le dépouillement du Sauveur sur la croix; il s'étendit lui-même sur la terre nue pour l'imiter. Le supérieur lui présenta un habit, en lui disant qu'il le lui prêtait par charité comme à un pauvre; et François, content d'avoir été jusqu'au bout fidèle à sa chère pauvreté, en rendit grâces à Dieu. Il se fit lire la Passion de Jésus selon saint Jean; il récita ensuite le psaume 141^e, et en prononçant ces paroles du dernier verset: « Sei-

gneu
que
tende
comp
rendi
corps
plus
noirc
des
rond
che
touch

O
est
appr
ves
sa j
tasse
plie
velle
des

gneur, tirez mon âme de sa prison, afin que je célèbre votre nom; les justes m'attendent, afin que vous me donniez la récompense que vous m'avez préparée », il rendit doucement son âme à Dieu. Son corps resta intact, devint blanc et parut plus beau que lorsqu'il était en vie. La noirceur des cinq clous relevait les plaies des pieds et des mains; celle du côté, ronde et vermeille, semblait une rose fraîche et éclatante: les assistants en furent touchés et attendris jusqu'aux larmes.

PRIÈRE.

O mon Jésus! que la mort de vos Saints est précieuse! Quand saint François vit approcher la sienne, il vous en rendit de vives actions de grâces, et dans l'excès de sa joie, il voulait que ses religieux chantassent avec lui vos louanges. Je vous supplie de me faire mener une vie toute nouvelle, afin de mourir un jour de la mort des Saints.

Commémoration de la mort de N. S. P.
Saint François ou Transitus.

Le quatre octobre, au soir, il est d'usage, dans les églises des Trois Ordres, de commémorer solennellement la mort de N. S. Père. Au coucher du soleil, les Religieux chantent le Psaume 141, que lui-même récita au moment de son bienheureux trépas.

ANTIENNE.

O sanctissima ani-
ma, in cujus tránsito
cœli cives occurrunt,
Angelorum chorus ex-
sultat, et gloriosa Tri-
nitas invitat, dicens:
Mane nobiscum in
æternum !

O âme très sainte, au
devant de laquelle les
habitants du ciel accou-
rent, le chœur des Anges
tressaille, et que la glo-
rieuse Trinité accueille
en disant : Demeurez
avec nous pour toujours !

PSAUME 141.

Voce mea ad Dómi-
num clamávi : * voce
mea ad Dóminum
deprecátus sum.

Effúndo in conspé-
ctu ejus oratiónem me-
am, * et tribulatiónem

J'ai élevé ma voix
pour crier vers le Sei-
gneur : j'ai élevé ma voix
pour le prier.

Je répands ma prière
en sa présence, et j'ex-
pose devant lui mon

afflic

Lo
d'exl
souff
ô me
que.

D
marc
du d

Je

droit
n'y a

me

To

m'es

perso

à ma

J'a

Seig

êtes

parta

viva

Pi

prier

lié à

D

qui

leur

cont

affliction.

Lorsque je suis près d'exhaler mon dernier souffle, vous connaissez, ô mon Dieu, les sentiers que j'ai suivis.

Dans le chemin où je marchais, ils m'ont tendu des pièges.

Je regardais à ma droite, et je voyais qu'il n'y avait personne qui me connût.

Tout espoir de fuite m'est ôté, et il n'y a personne qui s'intéresse à ma vie.

J'ai crié vers vous, Seigneur ; j'ai dit : Vous êtes mon espérance, mon partage dans la terre des vivants.

Prêtez l'oreille à ma prière, car je suis humilié à l'excès.

Délivrez-moi de ceux qui me persécutent, car leur puissance a prévalu contre moi.

meam ante ipsum pronúntio.

In deficiendo ex me spíritum meum : * et tu cognovisti sémitas meas.

In via hac qua ambulábam, * abscondérunt láqueum mihi.

Considerábam ad dexteram et vidébam : * et non erat qui cognósceret me.

Périit fuga a me, * et non est qui requírat ánimam meam.

Clamávi ad te, Dómine, * dixi : Tu es spes mea, pórtio mea in terra vivéntium.

Inténde ad deprecaciónem meam : * quia humiliátus sum nimis.

Líbera me a persecúentibus me : * quia confortáti sunt super me.

Educ de custodia
animam meam, ad
confitendum nomini
tuo : * me expectant
justi, donec retribuas
mihi.

Glória Patri, etc.

*On récite ensuite à genoux cinq Pater, Ave et
Gloria Patri ; puis on chante :*

Salve, sancte Pater,
patriæ lux, forma Mi-
norum, virtutis specu-
lum, recti via, régula
morum ; carnis ab ex-
silio duc nos ad regna
polorum.

∇. Franciscus, pau-
per et humilis, cœlum
dives ingreditur. R̄.
Hymnis cœlestibus
honoratur.

ORÉMUS.

Deus, qui hodierna
die animæ beati Patris
nostri Francisci æternæ
beatitudinis præmia
contulisti : concède

Tirez mon âme de sa
prison, afin que je bé-
nisse votre nom ; les
justes sont en attente
du moment où vous
exaucerez ma prière.
Gloire.

Salut, bienheureux
Père, gloire de votre
patrie, modèle des Mi-
neurs, miroir de vertu,
voie de docture, règle
des mœurs ; de cet exil
charnel conduisez-nous
au royaume des cieux.

∇. Le pauvre et hum-
ble François entre riche
dans le ciel. R̄. Il entend
chanter à sa louange les
célestes cantiques.

PRIONS.

O Dieu, qui en ce
jour avez donné à l'âme
de notre bienheureux
Père François la récom-
pense de la béatitude

étern
nos
bran
senti
de so
ritior
seme
pens
béati
Chri
Ains

L'a
Cardi
Ens
reliqu
la clo

IX.

Appre
Min

Seign
Jésus
Seign
Jésus
Jésus
Père
not

éternelle, accordez à nos prières qu'en célébrant par nos pieux sentiments la mémoire de son trépas, nous méritons d'arriver heureusement aussi aux récompenses de la même béatitude. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

propítius, ut qui ejus migrationis memóriam piis affectibus celebrámus, ad ejúsdem beatitúdinis præmia feliciter pervenire mereámur. Per Christum Dóminum nosrum. Amen.

L'antienne *Salve, sancte Pater* est sortie du cœur du Cardinal Thomas de Capoue.

Ensuite le célébrant donne la bénédiction avec la relique de saint François ; et en même temps on sonne la cloche.

IX. DÉVOTION AUX SAINTS DE L'ORDRE.

LITANIES DES SAINTS.

Approuvées par Indult apostolique pour les Frères Mineurs et pour tous ceux qui suivent leur Bréviaire.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Dieu,
 ié de
 ayez

Saint Thaddée,
 Saint Mathias,
 Saint Barnabé,
 Saint Luc,
 Saint Marc,
 Saints Apôtres et Evangélistes,
 Saints Disciples du Seigneur,
 Saints Innocents,
 Saint Etienne,
 Saint Laurent,
 Saint Vincent,
 Saint Fabien et saint Sébastien,
 Saint Jean et saint Paul,
 Saint Côme et saint Damien,
 Saint Gervais et saint Protais,
 Saint Bérard,
 Saint Pierre,
 Saint Accurse,
 Saint Adjut,
 Saint Othon,
 Saint Daniel,
 Saint Ange,
 Saint Samuel,
 Saint Domne,
 Saint Léon,
 Saint Hugolin,
 Saint Nicolas,

u-

priez pour nous.

priez pour nous.

Saint Pierre d'Alcantara,
Saint François Solano,
Saint Pierre Régalat,
Saint Didace,
Saint Pascal,
Saint Benoît,
Saint Pacifique,
Saint Jean-Joseph,
Saint Léonard,
Saint Félix,
Saint Joseph de Léonisse,
Saint Séraphin,
Saint Laurent de Brindes,
Saint Joseph de Cupertino,
Saint Ferdinand,
Saint Louis,
Saint Ives,
Saint Elzéar,
Saint Roch,
Saint Conrad,
Saints Prêtres et Lévites,
Saints Moines et Ermites,
Sainte Marie-Madeleine,
Sainte Agathe,
Sainte Lucie,
Sainte Agnès,
Sainte Cécile,

ons,
nar-

riez pour nous.

riez pour nous.

De la colère, de la haine et de toute
 volonté ennemie,
 De l'esprit de fornication,
 De la foudre et de la tempête,
 Des tremblements de terre,
 De la peste, de la faim et de la guerre,
 De la mort éternelle,
 Par le mystère de votre sainte Incarna-
 tion,
 Par votre avènement,
 Par votre naissance,
 Par votre baptême et votre saint jeûne,
 Par votre Croix et votre Passion,
 Par votre mort et votre sépulture,
 Par votre Résurrection,
 Par votre admirable Ascension,
 Par l'avènement de votre Saint-Esprit
 consolateur,
 Au jour du jugement,
 Pécheurs, nous vous en supplions, écoutez-
 nous.
 Daignez nous pardonner,
 Daignez nous faire miséricorde,
 Daigner nous amener à une véritable pé-
 nitence,
 Daignez gouverner et conserver votre
 sainte Eglise,

riez pour nous.

e Saint-

ez pour

s, Sei-

igneur,

ur.

dél.-n., Seign.

délivrez-nous, Seigneur.

nous vous en suppl.

Daignez conserver à votre sainte religion
 l'autorité apostolique et tous les Or-
 dres de la hiérarchie ecclésiastique,
 Daignez abaisser les ennemis de la sainte
 Eglise,
 Daignez établir une paix et une concorde
 véritable entre les rois et les princes
 chrétiens,
 Daignez accorder à tout le peuple chré-
 tien la paix et l'unité de la foi,
 Daignez nous conserver et nous fortifier
 dans votre service,
 Elevez nos âmes vers les désirs célestes,
 Rendez à tous nos bienfaiteurs les biens
 de l'éternité,
 Délivrez nos âmes, celles de nos frères,
 de nos proches et de nos bienfaiteurs,
 de la damnation éternelle,
 Daignez nous donner et nous conserver
 les fruits de la terre,
 Daignez accorder le repos éternel à tous
 les fidèles défunts,
 Daignez nous exaucer,
 Fils unique de Dieu,
 Agneau de Dieu, qui effacez les péchés
 du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

nous vous en supplions, écoutez-nous.

Agn
 du
 Agn
 du
 Jésus
 Jésus
 Seign
 Jésus
 Seign

Ré
 toute
 la co
 de t
 Père
 logue
 Doct
 seurs
 jouis
 inter

AN
 Vierg
 vase

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés
du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés
du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Oraison.

Répandez, Seigneur, sur notre dévotion
toute l'abondance de votre grâce, afin que
la commémoration pieuse que nous faisons
de tous les enfants de notre Séraphique
Père saint François, placés dans le cata-
logue des Saints, des bienheureux Martyrs,
Docteurs, Pontifes, Missionnaires, Confes-
seurs, Pénitents, Vierges et Veuves, ré-
jouisse nos âmes et nous obtienne, par leur
intercession, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

PRIÈRE A SAINTE CLAIRE

tirée de la Liturgie Franciscaine.

ANTIENNE: Salut, Epouse de Dieu,
Vierge sacrée, plante des Mineurs. — O
vase de pureté, forme exemplaire de tes

Sœurs, — Claire par tes prières, conduis-nous au royaume des Cieux.

Priez pour nous, Sainte Mère Claire.

Pour que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Accordez, Seigneur, à vos serviteurs, qui fêtent l'éternelle naissance de votre bienheureuse Vierge Claire, d'être par son intercession participants des joies célestes et co-héritiers de votre Fils unique, qui vit et règne avec vous aux siècles des siècles. Amen.

DÉVOTION

à saint Antoine de Padoue.

PIEUSE UNION EN L'HONNEUR DE
SAINT ANTOINE DE PADOUE.

*Canoniquement érigée dans l'église du Saint, à Rome
via Merulana, près Saint-Jean de Latran.
(Couvent des Frères-Mineurs.)*

Statuts.

I. — BUT DE CETTE PIEUSE UNION.

Ce but est double:

1^o Remercier Dieu des privilèges singu-

liers
Padou
au cie

2^o
qui r
sités
chent
justic
c'est-

a)
les h
la lu
ou (

b)
toine
le p

péni
e)
Ord

cher
et s
lière

que
que
d

cha

e

liers dont il a enrichi saint Antoine de Padoue et de la gloire qu'il lui accorde au ciel et même sur la terre.

2^o Demander à saint Antoine que ceux qui recourent à lui pour obtenir les nécessités de l'âme et du corps ou qui recherchent avant tout le règne de Dieu et sa justice, soient exaucés par son intercession, c'est-à-dire :

a) Que les païens, les incrédules, les juifs, les hérétiques et les schismatiques trouvent la lumière de la foi qu'ils n'ont jamais eue ou qu'ils ont misérablement perdue.

b) Que les pécheurs si chers à saint Antoine recouvrent la divine grâce perdue par le péché et retournent à Dieu par la vraie pénitence.

c) Que les Frères et les Sœurs des trois Ordres de Saint-François ne cessent de chercher avec la même ardeur que saint Antoine, et selon leurs Règle et Constitutions particulières, le précieux trésor de l'esprit séraphique; qu'ils aient le bonheur de le trouver ou que, l'ayant, ils le gardent avec soin.

d) Que les pauvres trouvent le pain de chaque jour nécessaire à leur subsistance.

e) Que ceux qui ont eu le malheur de

perdre les biens de la fortune ou de la réputation puissent les recouvrer.

II. — OBLIGATIONS.

Pour atteindre le but indiqué, tous les associés doivent :

3^o Réciter, chaque jour, trois fois le *Gloria Patri*, pour remercier la très sainte Trinité de l'admirable pouvoir d'intercession qu'elle a concédé à saint Antoine.

4^o Réciter chaque jour, en l'honneur de saint Antoine, le répons *Si quæris miracula*, ou, s'ils ne le savent pas, un *Pater*, *Ave* et *Gloria*.

5^o Faire une aumône aux pauvres chaque fois qu'ils ont obtenu une grâce par l'intercession de saint Antoine.

6^o Envoyer au Père Directeur de la Pieuse Union le récit des faveurs ou des grâces obtenues par l'intercession du Saint; ces récits qui doivent être contre-signés, autant que possible, par leur confesseur ou quelque personne digne de foi, seront conservés dans les archives du couvent Saint-Antoine.

7^o Se confesser et communier le 13 juin, jour de la fête du Saint, ou un jour pendant l'octave.

8^o
tie c
leurs
et le
Direc
de l'
Via
caux
9^o
cond

10
de l
qui
les
toin
de
11
corc
les
sain
dan
sa

III. — CONDITIONS D'ADMISSION.

8° Tous les fidèles qui désirent faire partie de la Pieuse Union doivent envoyer leurs noms, prénoms, celui de leur patrie et le lieu de leur domicile, soit au Père Directeur nommé par le Ministre Général de l'Ordre, à Rome, collègue Saint-Antoine, Via Merulana, 124, soit aux Supérieurs locaux des Franciscains.

9° Tous doivent observer fidèlement les conditions indiquées plus haut.

IV. — AVANTAGES.

10° Tous les associés, à partir du jour de leur agrégation, ont part à une messe qui se dit chaque mardi pour eux et pour les autres bienfaiteurs de l'église Saint-Antoine, où se célèbrent quotidiennement plus de cinquante messes.

11° En vertu de la communication accordée par le Rme Père Général de l'Ordre, les associés ont part aux prières et aux saintes œuvres qui se font tous les jours dans l'Ordre des Frères Mineurs placé sous sa juridiction.

Indulgences.

*Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences
du 4 Mai 1894.*

I. — INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1° Le jour de l'inscription ou le dimanche qui suit immédiatement.

2° Pour la fête de saint Antoine de Padoue, patron de la Pieuse Union (13 juin).

3° Pour la fête de sa Trans'ation (15 février).

4° Pour chacun des treize mardis continus (consacrés à honorer spécialement saint Antoine), en quelque temps de l'année qu'on les choisisse, aux membres de la Pieuse Union qui font cet exercice de dévotion en l'honneur du saint Thaumaturge, pourvu qu'à chacun de ces mardis, après s'être confessés et avoir communiqué, ils visitent une église ou un oratoire public et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

5° A l'article de la mort, moyennant la confession, la communion, et si on ne le pouvait, en invoquant dévotement le saint Nom de Jésus, de bouche ou du moins de cœur.

II. — INDULGENCES PARTIELLES.

1° 7 ans et 7 quarantaines pour chaque jour de la neuvaine préparatoire à la fête de saint Antoine (13 juin).

2° 100 jours, une fois par jour, en récitant trois *Gloria Patri* en action de grâces à la très sainte Trinité pour les dons merveilleux accordés au saint Thaumaturge.

3° 100 jours, une fois par jour, en récitant une prière aux intentions proposées dans la Pieuse Union.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire et accordées à perpétuité.

De plus, une indulgence plénière a été accordée tous les mardis de l'année aux fidèles qui visitent une église franciscaine pendant l'exposition du Saint-Sacrement, en remplissant les conditions ordinaires.

LES 13 MARDIS OU DIMANCHES
EN L'HONNEUR DE SAINT ANTOINE.

Tous les fidèles, qui *13 mardis ou dimanches consécutifs*, à n'importe quelle époque de l'année, une fois dans l'année, communient et font une prière en l'honneur

de saint Antoine, gagnent une *indulgence plénière* chacun des mardis ou dimanches. Comme pour toutes les autres indulgences, la confession de la 8^{ne} ou 15^{ne} suffit. — Chaque mardi de l'année, les Tertiaires peuvent gagner l'indulgence *plénière* dans leur paroisse à défaut d'une église franciscaine. (*Concessions de SS. Léon XIII.*) Voir plus haut, p. 249.

LES TREIZE PATER DE SAINT ANTOINE
RÉCITÉS EN MÉDITANT
SUR LES TREIZE DEMANDES DU SI QUÆRIS.

En récitant treize Pater, Ave et Gloria en l'honneur de saint Antoine, on gagne une indulgence de 100 jours. — S. Cong. 9 juin 1896. Pour les réciter avec plus de piété, on peut se servir des invocations suivantes tirées de *Si quæris miracula*.

I. — Saint Antoine qui ressuscitez les morts, priez pour les chrétiens qui sont à l'agonie et pour nos chers défunts. — APRÈS CHAQUE DEMANDE, on dit: *Notre Père...*, *Je vous salue, Marie...*, *Gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit, etc...*, ou *Pater, Ave et Gloria*.

II. — Saint Antoine, apôtre zélé de l'Evangile, prémunissez-nous contre les erreurs des ennemis de Dieu et priez pour le Pape, pour l'Eglise et pour notre Patrie.

III. — Saint Antoine, puissant sur le Cœur de Jésus, préservez-nous des calamités qui nous menacent à cause de nos péchés.

IV. — Saint Antoine, qui chassez les démons, faites-nous triompher de leurs embûches.

V. — Saint Antoine, lis de céleste pureté, purifiez-nous des souillures de l'âme et préservez notre corps de tout danger.

VI. — Saint Antoine, guérisseur des malades, guérissez nos malades et conservez-nous la santé.

VII. — Saint Antoine, guide des voyageurs, conduisez au port ceux qui sont exposés à se perdre et calmez les flots agités des passions qui bouleversent nos âmes.

VIII. — Saint Antoine, libérateur des captifs, délivrez-nous de la captivité du mal.

IX. — Saint Antoine, qui rendez aux jeunes gens et aux vieillards l'usage de leurs membres, conservez-nous l'usage parfait des sens du corps et des facultés de l'âme.

X. — Saint Antoine, qui faites retrou-

ver les choses perdues, faites nous retrouver tout ce que nous avons perdu dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel.

XI. — Saint Antoine, protégé par Marie, éloignez les périls qui menacent notre corps et notre âme.

XII. — Saint Antoine, qui secourez tout indigent, secourez-nous dans nos besoins et donnez du pain et du travail à ceux qui en demandent.

XIII. — Saint Antoine, nous proclamons avec reconnaissance votre puissance miraculeuse, et en vous remerciant, nous vous supplions de nous protéger tous les jours de notre vie et à l'heure de notre mort.

PETITE NEUVAINES

DE NEUF JOURS OU DE NEUF MARDIS
EN L'HONNEUR DE S. ANTOINE DE PADOUE.

**Pour demander tous les secours spirituels
et temporels.**

N. B. — *On récite la prière et on la termine en disant : « Bon saint Antoine, obtenez-moi la grâce spéciale (la nommer) que je vous demande aujourd'hui » ; puis on dit*

un Pater et un Ave ou le Si quæris, p. 695, ou quelques autres prières ou invocations à saint Antoine.

1^{er} JOUR ou 1^{er} MARDI. — Grand saint Antoine, vous avez été prévenu des plus abondantes bénédictions du ciel et vous avez si bien correspondu à la grâce que vous êtes devenu le grand ami de Jésus et un puissant défenseur de la Sainte Eglise. Je remercie Dieu de tout ce qu'il a fait d'admirable et de merveilleux en vous et par vous. Puisque vous êtes toujours un semeur de miracles, je vous supplie humblement d'écouter mes pauvres prières et de demander pour moi, à Marie et à Jésus, la force et la grâce de supporter les maux de cette misérable vie avec courage et patience, et de ne pas me laisser abattre par les angoisses qui me pressent : je vous en supplie par la miséricorde que Dieu vous a faite dès votre tendre jeunesse, vous prévenant de la douceur de ses bénédictions, et en vous attirant à Lui pour l'aimer au-dessus de tout ce qui est créé.

II. — Très doux et très aimable protecteur, saint Antoine, pensez à moi, obtenez-moi le vrai repos de l'âme, au milieu

des troubles de ce siècle, et la délivrance de mes peines et des ennuis qui m'accablent, afin que je jouisse de la vraie liberté et que je puisse penser, parler et agir toujours pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de mon âme. Je vous en supplie par ces délicieuses douceurs qui faisaient jouir votre âme des délices du paradis en vous rapprochant du divin Maître.

III. — O saint Antoine, très aimable et très aimant serviteur de Dieu, obtenez que mon cœur soit embrasé de l'amour divin qui m'encouragera à supporter les afflictions qui m'oppressent, et à mourir au monde, à la chair et au péché, pour ne vivre que de Dieu seul en faisant en tout, partout et toujours sa sainte volonté. Je vous en supplie par la très ardente charité qui embrasa votre cœur à la vue des reliques des premiers martyrs de l'Ordre de Saint-François, et qui vous fit embrasser un état plus parfait, afin de combattre sous le même étendard les bons combats du Seigneur, et de chercher, comme eux, à mourir pour le nom de Jésus.

IV. — Saint Antoine, ami de Jésus, envoyé de Dieu pour détruire les vices et

faire
la co
la ré
par
dans
le m
tout
bonn
quitt
je n
quelc
quelc
Prés
dale
tenez
lut c
exerc
arden
trepr
vertin
duire

V.
qui
âmes
car
langu
voitis

faire fleurir les vertus, je vous recommande la conduite de ma vie, je vous supplie de la régler selon la vôtre, et de me conduire par la main, pour que je ne tombe pas dans le péché mortel. Et si jamais j'avais le malheur d'y tomber, faites que j'en sorte tout de suite par un vrai repentir et une bonne confession. Faites aussi que je m'acquiesse dignement de tous mes devoirs, que je n'abandonne jamais les voies de Dieu, quelque pressante tribulation que j'éprouve, quelque violente tentation que je ressente. Préservez-moi du malheur de donner scandale ou sujet de chagrin à personne. Obtenez que je m'efforce de coopérer au salut de tous par mes paroles et mes bons exemples. Je vous en supplie par le zèle ardent du salut des âmes qui vous fit entreprendre de si grands travaux pour convertir les pécheurs à la pénitence et conduire les hommes dans la voie du salut.

V. — Puissant et charitable médecin, vous qui guérissez toutes les maladies, tant des âmes que des corps, prenez pitié de moi; car je suis malade, dépourvu de forces et languissant. L'orgueil, la luxure, la convoitise, la colère, l'impatience et tous les

vices sont mes fièvres. Votre puissance s'étend sur tout cela: intercédez pour moi, afin que, jouissant d'une parfaite santé de corps et d'âme, j'emploie l'un et l'autre à servir Dieu et à faire, de toutes mes forces, les œuvres qui lui sont agréables: je vous en supplie par cette vertu qui sortait de vous et qui vous faisait opérer tant de guérisons miraculeuses.

VI. — Protecteur de ceux qui se confient en vous, saint Antoine, je ne vous demande ni l'abondance ni la pauvreté; car je crains que l'une me porte à la vanité, l'autre à l'impatience, au chagrin ou au désespoir; mais les choses nécessaires à ma vie et à celle de tous les miens. Nous sommes composés d'un corps et d'une âme: le corps a besoin de nourriture et de vêtements; la grâce est nécessaire à l'âme pour vivre chrétiennement et pour servir Dieu. Le corps et l'âme sont exposés à beaucoup de périls et d'afflictions. Père des pauvres, assistez-nous et délivrez-nous de tout ce qui peut nuire à l'un et à l'autre; demandez à Dieu l'accomplissement de nos désirs et l'heureux succès de nos entreprises. Je vous en supplie par le soin charitable

que
et v

VI
chré
vert
l'enf
exer
nous
res
vrior
nous
sédu
mais
la v
à D
obte
vons
atta
créé
mieu
par
le P
en

V
fligé
m'oi
dem

que vous avez de ceux qui vous honorent et vous invoquent.

VII. — Flambeau lumineux du monde chrétien, saint Antoine, vous avez découvert à vos religieux les stratagèmes de l'enfer, qui voulait les détourner du saint exercice de l'oraison; éclairez-nous, afin que nous connaissions bien les vérités nécessaires à notre salut, et que tous, nous découvririons les ruses de Satan et les pièges qu'il nous tend. Ne permettez pas que rien nous séduise et nous soit une occasion de chute, mais obtenez que, marchant toujours dans la voie de la vérité, nous puissions plaire à Dieu et sauver notre âme. Pour cela, obtenez-nous de comprendre que nous devons nous détacher des créatures pour nous attacher à Jésus et ne rechercher les choses créées qu'autant qu'elles sont utiles pour mieux faire notre salut. Je vous en supplie par le don de votre éclatante science que le Père des lumières a si largement répandu en vous.

VIII. — Charitable consolateur des affligés, saint Antoine, voyez les angoisses qui m'oppressent; tirez-moi de ma peine, ou demandez à Dieu qu'il me donne une cons-

tante résignation, afin que je souffre pour l'amour de Celui, qui, étant innocent, a daigné souffrir pour des coupables. Je vous prie de ne jamais m'abandonner dans mes peines, et de m'obtenir, à moi et à tous ceux qui sont malheureux comme moi, les consolations nécessaires. Prenez pitié des pauvres qui souffrent de la faim; prenez pitié des orphelins qui gémissent, des veuves que l'on opprime cruellement, essuyez leurs larmes, suscitez des protecteurs qui défendent leurs causes, des personnes charitables qui pourvoient à leurs besoins, des consolateurs qui les encouragent à la patience et au pardon. Faites que nous soyons fidèles à Dieu dans la peine afin que nous méritions d'être introduits avec vous dans le ciel où il n'y aura plus de souffrance. Je vous en supplie par la grande charité que vous avez toujours eue pour les malheureux.

IX. — O saint Antoine, grand et fidèle serviteur de la Mère de Jésus, soyez mon avocat auprès de Marie, notre bonne Mère, afin qu'Elle me soit favorable auprès de son divin Fils, qu'Elle m'obtienne la rémission de mes péchés, les grâces nécessaires

pour
dans
surtout
demain
qui v
prient
reuser
et me
en sup
plit v
sait e
Marie
recev
dans

Jésus
Pie IX

Si v
miracle
mort,
mités,
sont n
malade

La
chaînes
des cap
me et l

pour plaire à Jésus, un secours efficace dans les afflictions et dans les dangers, surtout au moment de la mort. Je vous demande la même faveur pour tous ceux qui vous aiment, vous honorent et vous prient, afin que nous puissions finir heureusement nos jours dans la grâce de Dieu et mourir dans l'amour de Jésus. Je vous en supplie par la joie inexprimable qui remplit votre âme quand l'Enfant Jésus reposait entre vos bras, quand sa douce Mère Marie vous visita au lit de la mort pour recevoir votre âme bénie et la conduire dans la paix du Seigneur.

Jésus! Marie! (*Indulg. de 300 jours chaque fois. Pie IX.*)

SI QUÆRIS MIRACULA.

Si vous voulez des miracles, écoutez : la mort, l'erreur, les calamités, le démon, la lèpre, sont mis en fuite. Les malades se lèvent guéris.

La mer s'apaise, les chaînes tombent des mains des captifs; le jeune homme et le vieillard deman-

Si quæris miracula,
Mors, error, calamitas,
Dæmon, lepra fúgiunt,
Ægri surgunt sani.

*Cedunt mare, vincula;
Membra resque pérdi-
tas*

*Petunt et accipiunt
Júvenes et cani.*

Péreunt perícula,
Cessat et necessitas,
Narrant hi qui sentiunt,
Dicant Paduáni.

Cedunt mare..., etc.
Glória Patri, et Filio,
et Spiritui Sancto.

Cedunt mare..., etc.
V. Ora pro nobis,
beáte Antóni. R. Ut
digni efficiámur promissionibus Christi.

OREMUS.

Ecclésiám tuam
Deus, beáti Antónii
Confessoris tui commemoratio votiva lætificet, ut spiritalibus semper muniatur auxiliis et gaudiis perfrui

dent l'usage de leurs membres et le recouvrement des choses perdues, et l'obtiennent.

Les dangers disparaissent, la misère n'existe plus: qu'ils le racontent, ceux qui ont éprouvé ses bienfaits, que les habitants de Padoue le redisent.

La mer s'apaise, etc.
Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, etc.

La mer s'apaise, etc.
V. Saint Antoine, priez pour nous. R. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

Oraison.

O mon Dieu, que la puissante intercession du bienheureux Antoine, votre confesseur, réjouisse votre Église en lui obtenant toujours de nouvelles faveurs spiri-

tuelles
des jo
Jésus-
gneur.

100
nière u
25 janv

PRI

Toi qui
Où je m
Et qui r
Te repos

Saint An
Celui qu
Qu'il ex
Le pieur

Par toi
Je veux
Et sout
M'unir

LITA

Seigr
Jésus
Seigr
Jésus

tuelles et la jouissance
des joies éternelles. Par
Jésus-Christ Notre-Sei-
gneur. Ainsi soit-il.

mereatur æternis. Per
Christum Dóminum
nostrum. Amen.

100 jours d'indulgence chaque fois ; indulgence plé-
nière une fois le mois, aux conditions ordinaires. (Pie IX,
25 janvier 1866).

PRIÈRE POUR OBTENIR UNE BONNE MORT.

Tirée de la liturgie franciscaine.

Toi qui par la pénible voie
Où je marche, passas jadis,
Et qui maintenant dans la joie
Te reposes au paradis,

Gaude ! quondam sæculi
Tránsiens viátor,
Summi Tabernáculi
Nunc inhabitátor ;

Saint Antoine, rends-moi propice
Celui qui t'admit au bonheur ;
Qu'il exauce, sous ton auspice,
Le pieux désir de mon cœur :

Nobis fac propítium
A quo recepisti
Cordis desidérium :
Vitam quam petísti.

Par toi guidé dans ma carrière,
Je veux monter vers le Saint Lieu :
Et soutenu par ta prière,
M'unir au ciel à l'Homme Dieu

Duc in montem Dómini,
Ora nos, Antóni,
Junctos Deo hómini
Loco sancto poni.

Ainsi soit-il.

Amen.

LITANIES DE SAINT ANTOINE DE PADOUE

pour la récitation privée.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Saint Antoine, martyr de désir,
 Saint Antoine, fournaise de charité,
 Saint Antoine, zéléteur de la justice,
 Saint Antoine, apôtre zélé de l'Évangile,
 Saint Antoine, lumière éclairant les pé-
 cheurs,

Saint Antoine, effroi des infidèles,
 Saint Antoine, modèle des parfaits,
 Saint Antoine, consolateur des affligés,

Saint Antoine, vengeur du crime,
 Saint Antoine, défenseur de l'innocence,

Saint Antoine, libérateur des captifs,
 Saint Antoine, guide du voyageur,

Saint Antoine, guérisseur des malades,
 Saint Antoine, semeur de miracles,

Saint Antoine, qui rendez la parole aux
 muets,

Saint Antoine, qui donnez l'ouïe aux
 sourds,

Saint Antoine, qui rendez la vue aux
 aveugles,

Saint Antoine, qui redressez les boiteux,

Saint Antoine, qui chassez les démons,

Saint Antoine, qui ressuscitez les morts,

Saint Antoine, qui faites retrouver les
 choses perdues,

riez pour nous.

riez pour nous.

Saint Antoine, qui domptez la fureur des tyrans, priez pour nous.

Des embûches du démon, saint Antoine, délivrez-nous.

De la foudre et de l'orage, saint Antoine, délivrez-nous.

Par votre intercession, saint Antoine, protégez-nous.

Dans tout le cours de notre vie, saint Antoine, protégez-nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

ANTIENNE.

Seigneur, vous avez glorifié votre serviteur; à cause de lui, vous faites de grandes choses; que votre nom, Seigneur, en soit béni.

Ÿ. Saint Antoine, priez pour nous. ☩. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

M
du
réjo
jou
joui
Chr

PRI

C
té,
cial
sec
voti
che
san
de
du
inel
soit

ORAISON.

Mon Dieu, que la puissante intercession du bienheureux Antoine, votre confesseur, réjouisse votre Eglise en lui obtenant toujours de nouvelles faveurs spirituelles et la jouissance des joies éternelles. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

PRIÈRE POUR OBTENIR DE RETROUVER
LES CHOSES PERDUES.

Grand saint Antoine, apôtre plein de bonté, qui avez reçu de Dieu le pouvoir spécial de faire retrouver les choses perdues, secourez-moi en ce moment, afin que, par votre assistance, je retrouve l'objet que je cherche. Obtenez-moi aussi une foi agissante, une parfaite docilité aux inspirations de la grâce, le dégoût des vains plaisirs du monde et un désir ardent des joies ineffables de la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

ir des ty-

Antoine.

Antoine,

ne, pro-

saint An-

chés du

chés du

chés du
neur.

e servi-

e gran-

eur, en

q. Afin

messes

BREF OU LETTRE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE.

ECCE CRU † CEM DOMINI;
 FUGITE, PARTES ADVERS.E.
 VICIT LEO DE TRIBU JUDA,
 RADIX DAVID:
 ALLELUIA!

Bref en français :

VOICI LA CROIX † DU SEICNEUR;
 FUYEZ, ENNEMIS DE NOTRE SALUT.
 LE LION DE LA TRIBU DE JUDA,
 LE REJETON DE DAVID, A VAINCU:
 ALLELUIA!

*Indulgence de 100 jours, une fois le jour, applicable
 aux âmes du purgatoire. (Léon XIII, 21 mai 1892.)*

ANTIENNE DE SAINT BONAVENTURE
 A SAINT ANTOINE.

O langue bienheureuse, qui n'avez cessé
 de bénir le Seigneur et de porter les autres
 à le bénir, cette merveille, (par laquelle il
 vous préserve des atteintes de la corruption)
 nous est une preuve évidente de vos grands
 mérites devant Dieu.

Seig
 Jésus
 Seig
 Jésus
 Jésus
 Père
 n
 Fils
 a
 Esp
 n
 Tri
 p
 Sai
 n
 Sai
 Sai
 Sai
 Sa
 Sa
 Sa
 Sa

SAINT ANTOINE DE PADOUE.
 Saint Louis, roi de France,
Patron des Frères du Tiers-Ordre.

LITANIES DE SAINT LOUIS

pour la récitation privée.

Seigneur, ayez pitié de nous.
 Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
 Seigneur, ayez pitié de nous.
 Jésus-Christ, écoutez-nous.
 Jésus-Christ, exaucez-nous.
 Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de
 nous.
 Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu,
 ayez pitié de nous.
 Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de
 nous.
 Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez
 pitié de nous.
 Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour
 nous.
 Saint Louis, prince admirable, priez...
 Saint Louis, lis de pureté,
 Saint Louis, exemple d'humilité,
 Saint Louis, image de vertu,
 Saint Louis, prodige de pénitence,
 Saint Louis, flamme d'amour et d'oraison,

priez pour nous.

aplicable
 392.)

URE

cessé
 autres
 elle il
 (option)
 grands

Saint Louis, lampe ardente et brillante,
 Saint Louis, vase d'élection,
 Saint Louis, vase insigne de dévotion,
 Saint Louis, vase admirable de sainteté,
 Saint Louis, miroir de la perfection chrétienne,
 Saint Louis, très dévot à notre Père saint François,
 Saint Louis, contempteur du monde et de ses honneurs,
 Saint Louis, plein de zèle pour la maison de Dieu,
 Saint Louis, tendre père des pauvres,
 Saint Louis, baume salulaire des malades,
 Saint Louis, appui de la veuve et de l'orphelin,
 Saint Louis, juge béni du peuple,
 Saint Louis, rédempteur des captifs,
 Saint Louis, prédicateur des infidèles,
 Saint Louis, deux fois victime pour les Lieux saints,
 Saint Louis, terrible dans les combats,
 Saint Louis, puissant dans les fers,
 Saint Louis, gardien de la France,
 Saint Louis, modèle des rois,
 Saint Louis, digne de la couronne des rois sur la terre,

priez pour nous.

Saint
 des
 Saint
 la
 Agne
 mo
 Agne
 mo
 Agne
 mo
 V.
 nous
 gnes

O
 fesse
 tre
 nous
 sion
 rois,

Saint Louis, plus digne de la couronne
des Saints dans le ciel,

Saint Louis, protecteur du Tiers-Ordre de
la Pénitence,

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du
monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du
monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du
monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

Ÿ. Bienheureux saint Louis, priez pour
nous. R. Afin que nous soyons rendus di-
gnes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

O Dieu, qui avez transféré votre con-
fesseur saint Louis, d'un royaume terres-
tre à la gloire du royaume céleste, rendez-
nous, par ses mérites et par son interces-
sion, participants du bonheur du Roi des
rois, Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Sainte Élisabeth,
Patronne des Sœurs du Tiers-Ordre.

LITANIES DE SAINTE ÉLISABETH,
pour la récitation privée.

Seigneur, ayez pitié de nous.
 Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
 Seigneur, ayez pitié de nous.
 Jésus-Christ, écoutez-nous.
 Jésus-Christ, exaucez-nous.
 Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de n.
 Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu.
 ayez pitié de nous.
 Esprit-Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de n.
 Sainte Trinité, qui êtes un seul Dieu, ayez
 pitié de nous.
 Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous.
 Sainte Elisabeth, notre Mère,
 Sainte Elisabeth, qui avez servi Dieu dès
 votre enfance,
 Sainte Elisabeth, très dévote à la sainte
 Vierge,
 Sainte Elisabeth, imitatrice et digne fille
 de saint François,
 Sainte Elisabeth, ornée de dons célestes,
 Sainte Elisabeth, animée de l'esprit de
 force et de constance,

priez pour nous.

Saint
 et
 Saint
 Saint
 de
 Sain
 pa
 Sain
 les
 Sain
 et
 Sain
 im
 Sain
 Agn
 m
 Agr
 m
 Agr
 m
 V
 Afir
 pro
 I
 très
 qu'

Sainte Elisabeth, nourricière des pauvres
et des orphelins,

Sainte Elisabeth, consolatrice des affligés,

Sainte Elisabeth, servante des pauvres et
des malades,

Sainte Elisabeth, cruellement persécutée
par vos parents et vos sujets,

Sainte Elisabeth, toujours constante dans
les adversités,

Sainte Elisabeth, illustre par vos vertus
et par vos miracles,

Sainte Elisabeth, favorable à ceux qui
implorent votre secours,

Sainte Elisabeth, notre douce patronne,
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du
monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du
monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du
monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

Ÿ. Sainte Elisabeth, priez pour nous. R.
Afin que nous soyons rendus dignes des
promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Dieu de miséricorde, nous vous prions
très humblement de nous faire la grâce
qu'à l'exemple de sainte Elisabeth, et fa-

priez pour nous.

Ordre.

ETH,

itié de n.
es Dieu.

itié de n.
eu, ayez

ur nous.

dès

sainte

fille

stes,

de

Priez pour nous.

vorisés de son intercession, nous puissions, comme elle, mépriser les biens périssables de la terre et obtenir ceux de la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

PRIÈRE A SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE.

O sainte Elisabeth, vase d'élection et ornée des plus sublimes vertus, vous montrâtes au monde, par votre exemple si admirable, ce que peuvent sur une âme chrétienne, la charité, la foi et l'humilité.

Vous avez employé toutes les puissances de votre âme à aimer uniquement votre Dieu; vous l'aimiez d'un amour si pur et si ardent, qu'il vous rendit digne de goûter, par anticipation, sur cette terre, ces douceurs, ces délices du paradis, qui se communiquent aux âmes invitées aux noces de l'adorable et divin Agneau.

Eclairée par une lumière surnaturelle et par une foi inébranlable, vous montrant véritable disciple de l'Évangile, vous n'avez considéré dans la personne de votre prochain que celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, objet unique de vos affections, plaçant pour cette raison toutes vos délices à converser avec les pauvres, à les servir,

à essuyer leurs larmes, à les encourager, à les assister charitablement par tous les moyens au milieu de leurs maladies et de tant de misères auxquelles est assujettie notre pauvre humanité.

Vous vous rendîtes pauvre pour secourir la pauvreté de votre prochain, pauvre des biens de la terre, pour vous enrichir des biens du ciel!

Vous fûtes si humble que, non contente d'avoir échangé le trône contre une misérable chaumière, et le manteau royal contre la modeste tunique du séraphique saint François, vous voulûtes encore, quoique innocente, vous assujettir à une vie de privations et de pénitence, et embrasser avec une sainte allégresse la croix du divin Rédempteur, acceptant volontiers, comme lui, les insultes et les persécutions les plus injustes. Vous oubliâtes le monde, vous vous oubliâtes vous-même pour ne vous souvenir que de Dieu.

O très aimable Sainte, ah! daignez, vous qui êtes si aimée de Dieu, daignez être la céleste amie de notre âme, et aidez-la à devenir l'amie de votre Amant, de Jésus. Du haut des cieux, abaissez sur nous un

de ces tendres regards qui, sur la terre, guérissaient les plus cruelles infirmités des hommes.

Nous qui vivons dans un siècle si plein de désordres moraux, si froid et en même temps si indifférent pour ce qui concerne le service de Dieu, nous recourons à vous en toute confiance, afin que vous nous éclairiez de vos lumières, que vous nous réchauffiez du feu de votre sublime amour, et que vous nous obteniez la paix du cœur.

Pendant que nous bénissons le Seigneur d'avoir glorifié son saint Nom dans ce monde par la splendeur de vos héroïques vertus et par la récompense éternelle qu'il leur a accordée, bénissez-nous vous-même, ô bien-aimée sainte Elisabeth, du trône resplendissant que vous occupez près du Saint des saints, protégez-nous dans notre pèlerinage dangereux, obtenez-nous le pardon de nos fautes et ouvrez-nous la voie qui conduit où vous êtes, et que nous puissions avec vous jouir dans le royaume de Dieu. Ainsi soit-il.

Sa Sainteté Pie IX, par un Bref du 7 août 1861, accorda à tous les fidèles qui, contrits de cœur, réciteront dévotement cette prière, une indulgence de 300 jours une fois le jour.

S.
qu'
sem
veu
ler
que
l'ég
elle
F
Eli
de
res
cœ

C
enf
da
l'es

NEUVAINNE DE S^{te} ÉLISABETH

(Fête le 19 novembre.)

PREMIER JOUR.

Sainte Elisabeth dans sa jeunesse.

Sainte Elisabeth avait à peine cinq ans qu'on la voyait déjà se rendre avec empressement à l'église pour y prier avec une ferveur angélique. Elle était ingénieuse à mêler dans ses jeux quelques pieuses pratiques, à attirer ses compagnes du côté de l'église, et lorsqu'elle ne pouvait y entrer, elle en baisait religieusement la porte.

PRATIQUE. — Voilà ce que faisait sainte Elisabeth encore enfant. Avons-nous soin de sanctifier nos actions les plus ordinaires, nos récréations, par une élévation de cœur vers Dieu?

PRIÈRE POUR TOUS LES JOURS.

O sainte Elisabeth, auguste patronne des enfants de saint François, ranimez-nous donc dans notre vocation du Tiers-Ordre et dans l'esprit de notre séraphique Père; obtenez-

la terre,
ités des

si plein
n même
concerne
à vous
is éclai-
échauf-
et que

eigneur
ns ce
roïques
le qu'il
-même,
ne res-
i Saint
e pèle-
pardon
ie qui
issions
Dieu.

t 1861,
iteront
0 jours

nous de céder enfin aux sollicitations intérieures que Dieu nous fait de nous donner tout à lui; ôtez de nos cœurs l'amour-propre et tout sentiment terrestre, afin que toutes nos pensées, tous nos désirs se tournent vers le ciel.

Trois *Pater*, trois *Ave*, trois *Gloria*, et les *Litanies de sainte Elisabeth* (p. 706).

DEUXIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth dans le mariage.

Sainte Elisabeth, mariée au duc de Thuringe, ne diminua rien de ses pieuses habitudes; son époux était même parfois obligé de ralentir son ardeur pour la prière et la mortification. Un jour qu'elle avait la couronne ducal sur la tête, l'image du Sauveur couronné d'épines frappa ses regards; aussitôt, humiliée de se voir ainsi parée, elle dépose sa couronne et tombe évanouie.

PRATIQUE. — Voilà notre modèle. Mais, au lieu d'aimer la vie cachée, combien ne faisons-nous pas d'efforts pour paraître! —

Que de recherches dans nos habillements!
quel soin immodéré de notre personne!

TROISIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth avec les pauvres.

Elle visitait les indigents, veillait les malades, ensevelissait les morts de ses propres mains; pendant une famine elle nourrit journellement neuf cents pauvres; elle fonda plusieurs hospices, dans l'un desquels elle soignait, avec une tendresse maternelle, les enfants abandonnés. Elle lavait les pieds, baisait les ulcères des lépreux, qui, plusieurs fois, se trouvèrent subitement guéris.

PRATIQUE. — A l'exemple de sainte Elisabeth, mettons notre bonheur à consoler les affligés, à secourir les pauvres, à visiter les malades. Partageons-nous avec les pauvres? prions-nous au moins pour eux?

QUATRIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth dans le malheur.

Sainte Elisabeth, après avoir joui de grands biens, fut un jour injustement chas-

sée de son palais et dépouillée par ses beaux-frères. C'était l'hiver; elle descendit le sentier rude et escarpé qui conduisait à la ville, tenant par la main ses quatre petits enfants qui pleuraient. Arrivée au milieu de ses sujets qu'elle avait comblés de biens, elle ne rencontra partout que mauvais traitements et ingratitude. Elle n'a qu'une étable pour elle et ses enfants. Sa douleur était extrême, lorsque tout à coup, vers minuit, entendant sonner l'office au couvent des Franciscains, elle s'y rend et fait chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu des tribulations qu'il daigne lui envoyer.

PRATIQUE. — Telle fut la résignation, la patience de sainte Elisabeth dans ses épreuves; comme saint François, elle faisait consister le bonheur parfait dans le mépris et l'abandon. Et nous, sommes-nous résignés dans la tribulation? savons-nous nous supporter patiemment les contradictions, les petits froissements de l'amour-propre?

Saint

Dè:
dre f
en fa
réalis
toute
vétit

PR
acqui
Ordr
géné
mer
n'av
exer

El
le fa
vie
Tier
trait
Pi

CINQUIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth entre dans le Tiers-Ordre.

Dès qu'Elisabeth connut le Troisième Ordre fondé par saint François, elle voulut en faire partie. Dès lors, elle s'efforça de réaliser, au milieu de la vie du monde, toutes les vertus de l'état religieux et revêtit l'habit extérieur du Tiers-Ordre.

PRATIQUE. — Quelle vertu avons-nous acquise depuis notre entrée dans le Tiers-Ordre? Sommes-nous plus humbles, plus généreux dans les sacrifices? Au lieu d'estimer et de pratiquer avec amour notre Règle, n'avons-nous pas mille prétextes pour nous exempter de ses obligations?

SIXIÈME JOUR.

Sainte Elisabeth dans les richesses.

Elisabeth ne se laissa pas éblouir par le faux éclat des richesses et préféra une vie pauvre et humiliée, le saint habit du Tiers-Ordre, à toutes les toilettes; la retraite, la prière aux amusements.

PRATIQUE. — Notre conduite est bien

différente! Nous voudrions avoir des faveurs spirituelles, mais ne rien quitter. Ne nous faisons pas illusion; donnons à Dieu, et Dieu nous donnera.

SEPTIÈME JOUR.

Détachement de sainte Elisabeth.

Un jour, après avoir prié avec une ferveur extraordinaire, Elisabeth vint toute resplendissante d'une joie céleste vers ses compagnes: *Le Sauveur, dit-elle, a enfin exaucé mes demandes; voici que les richesses et les biens du monde ne sont plus que de la boue à mes yeux. Quant aux calomnies et aux persécutions des hommes, je m'en félicite et j'y trouve mes délices; mes enfants eux-mêmes sont devenus comme étrangers pour moi; je n'aime plus aucune créature, je n'aime que mon Créateur.*

PRATIQUE. — Sans nous en douter, trop souvent notre cœur est rempli d'affections terrestres, aussi Dieu n'y trouve point de place.

HUITIÈME JOUR.

Grâces que reçoit sainte Elisabeth.

Sainte Elisabeth avait donné beaucoup à Dieu, avait beaucoup souffert; elle reçut en retour des faveurs signalées: Jésus daigna la visiter souvent. Marie lui apparut aussi et lui promit de lui servir de guide dans les voies de la perfection. Elle opéra un grand nombre de miracles.

PRATIQUE. — Nous ne savons pas souffrir. Demandons à sainte Elisabeth la science des saints.

NEUVIÈME JOUR.

Mort de sainte Elisabeth.

Une mort sainte et édifiante couronne toujours une vie remplie de vertus. Quelques heures avant sa mort, on entendit de mélodieux concerts de voix célestes, et Elisabeth, toute transportée, chantait: Mon Dieu! mon Dieu! mon Dieu!...

PRATIQUE. — Voilà comment nous voudrions mourir. Mais, sérieusement, que faisons-nous pour obtenir une telle faveur?

— A ce dernier moment, que ne voudrions-nous pas avoir fait?...

Saint Louis d'Anjou,

*Evêque de Toulouse, de l'Ordre des
Frères-Mineurs.*

ANTIENNE.

Rose printanière de charité, lis de virginité, astre resplendissant de lumière, ô saint Louis, abîme de sainteté, priez pour nous le Seigneur. (*Off. lit.*)

✠. Priez pour nous, ô saint Louis. ✠. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de Jésus-Christ.

Oraison.

O Dieu, c'est vous qui avez appris au bienheureux Louis à préférer le royaume du ciel à un royaume terrestre; c'est vous qui avez fait briller en lui une pureté sans tache et une charité héroïque envers les pauvres. Nous sommes vos serviteurs; accordez-nous d'imiter ce Saint que nous honorons, et qu'après avoir pratiqué sur cette

terre
mériti
ciel. /

O
vous,
brillan
cessio
les g
ques :
mes c
Dieu
le Se
faire
chréti
les n
peupl
le tri
Jésus
gouve
implo
pense

Inc
jour (

terre les vertus qu'il a pratiquées, nous méritons de partager sa couronne dans le ciel. Ainsi soit-il.

PRIÈRE.

O bienheureux Louis, nous recourons à vous, rose printanière, lis virginal, étoile brillante, vase de sainteté. Par votre intercession, répandez, nous vous en supplions, les grâces célestes sur les nations catholiques auxquelles vous unissent les liens mêmes de votre royale famille et desquelles Dieu vous a établi le protecteur. Conjurez le Seigneur et la Vierge Immaculée de faire revivre la foi antique dans le peuple chrétien, de raviver la charité, de réformer les mœurs. Obtenez, aux princes et aux peuples, la vraie concorde, à la sainte Eglise, le triomphe de ses ennemis; au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, pleine liberté de gouverner les âmes; et à nous tous qui implorons votre secours, l'éternelle récompense au paradis. Ainsi soit-il.

Indulgence de 100 jours, une fois par jour (S. C. des Indulg., 12 juin 1894).

Sainte Rose de Viterbe,*Vierge, du Tiers-Ordre.*

Que votre âme accepte l'enseignement:
Voyez de vos yeux que j'ai un peu travaillé
et que j'ai trouvé par là un grand repos.

Ÿ. Des fleurs ont apparu sur notre terre.

℞. Et les vignes fleuries ont donné leur
parfum.

ORAISON.

O Dieu, qui avez daigné agréer au col-
lège de vos saintes Vierges la bienheureuse
Rose, accordez-nous par ses mérites et ses
prières, d'être purifiés de tous nos péchés,
et de jouir de l'éternel partage de votre
majesté. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Saint Pascal Baylon,*de l'Ordre des Frères-Mineurs, patron
des congrès et associations eucharistiques.*

ORAISON.

O Dieu, qui avez favorisé le bienheu-
reux Pascal, votre confesseur, d'un amour
extraordinaire envers les mystères sacrés

de votre Corps et de votre Sang, faites, par votre miséricorde, que nous méritions de recevoir la même abondance de grâces qu'il a puisée dans ce divin banquet. Vous qui, étant Dieu, vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

S^{te} Marguerite de Cortone,
la Madeleine de l'Ordre Séraphique.

PRIÈRE.

O très glorieuse Marguerite, vraie perle que Dieu a daigné arracher avec tant d'amour des mains du voleur infernal qui vous possédait, afin de donner à tous les pécheurs, par l'exemple de votre admirable conversion, de votre sainte vie et de votre très précieuse mort, une impulsion efficace pour quitter le péché, pratiquer le bien, fuir le mal et en éviter les occasions prochaines, daignez accorder à vos dévots serviteurs, du haut de ce trône de gloire sur lequel vos larmes et votre pénitence vous ont élevée, la grâce d'une sincère conversion de cœur, d'une vraie douleur de nos péchés, et, après une vie sainte passée comme la

vôtre dans l'amour de Jésus crucifié pour nous, une bonne mort et la couronne de gloire dans le sein de la béatitude éternelle. Ainsi soit-il.

Ajouter un *Pater*, *Ave* et *Gloria*.

100 jours d'indulgence, une fois le jour, applicable aux âmes du purgatoire. (S. C. des Indulg., 12 janvier 1897).

ORAISON DE SAINTE MARGUERITE (1).

O Dieu, qui ne voulez pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie, vous qui avez ramené la bienheureuse Marguerite des sentiers du vice à ceux de la vertu, brisez la chaîne de nos péchés et accordez-nous, par son intercession et son exemple, la grâce de vous servir dans la pureté de notre cœur. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Saint Roch,

Tertiaire de Saint-François.

Salut, bienheureux Roch! né d'une fa-

1. LE LIS REFLEURI, Abrégé de la vie et des révélations de sainte Marguerite de Cortone, pénitente du Tiers-Ordre de saint François, 1247-1297, par le R. P. ANGE-MARIE HIRAL, 1907, in-16 de 178 pages avec gravures. — Prix : \$ 0. 15 l'unité ; \$ 1. 25 la douzaine. A la Maison Ste-Élisabeth.

mille illustre, marqué au côté gauche du signe de la croix.

Saint Roch, dans vos lointains voyages, vous avez merveilleusement guéri par votre toucher salutaire les malades atteints d'une peste mortelle.

Salut, angélique saint Roch, qui, par l'entremise d'un céleste messenger, avez obtenu de Dieu le privilège de préserver de la peste tous ceux qui vous invoquent.

∞. Priez pour nous, saint Roch. ☩. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Seigneur, qui, par le ministère d'un Ange, avez fait remettre au glorieux saint Roch la promesse, gravée sur une tablette, que quiconque invoquerait son nom ne souffrirait point des atteintes de la peste; de grâce, faites que nous, qui révérons sa mémoire, nous soyons, par ses mérites et son intercession, délivrés de toute contagion mortelle dans notre corps et dans notre âme. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. ☩. Ainsi soit-il.

(*Bréviaire Franciscain*).

ANTIENNE ET PRIÈRE CONTRE
LES ÉPIDÉMIES.

(*Tirées des Chroniques des Frères-Mineurs, écrites par le Vénérable P. Gonzague, Ministre Général de l'Ordre, part. 3; de Prov. Portugal. Monast. VIII.*)

ANTIENNE (1).

L'Etoile du ciel, qui a allaité le Seigneur, a extirpé le fléau de la mort implantée par notre premier père. Que cette Etoile daigne elle-même aujourd'hui calmer l'atmosphère dont le trouble cause aux peuples des plaies mortelles. O très miséricordieuse Etoile de la mer ! sauvez-nous de la peste. Reine, écoutez-nous ; car votre Fils, qui ne vous refuse rien, vous honore. Sauvez-nous, ô Jésus ! la Vierge, votre Mère, vous implore pour nous.

✠. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.
✠ Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

1. Voici l'origine de ces prières : « La peste ravageait le Portugal : l'Abbesse des Clarisses de Coïmbre était un jour vivement préoccupée de la santé de sa communauté, lorsqu'un mendiant se présenta à la porte du monastère. Ayant fait appeler la Mère Abbesse, il lui remit un parchemin en lui disant : « Si chaque jour vous faites réciter avec soin l'antienne et l'oraison écrites sur cette feuille, jamais la peste n'entrera dans ce monastère. » — Ces prières sont fort en usage à Rome, en Espagne et en Portugal. (Gonzag., p. 5. *de Prov. Portugal. Mon. VIII.*)

PRIONS

Dieu de miséricorde, Dieu de pardon, Dieu d'indulgence, qui êtes touché de compassion sur l'affliction de votre peuple, et qui avez dit à l'Ange qui le frappait: « Arrête tes coups », pour l'amour de cette glorieuse Etoile, dont le sein, qui vous a tendrement allaité, est pour nous une précieuse ressource contre le poison de nos fautes, donnez-nous le secours de votre grâce, afin que nous soyons délivrés de tout fléau et à l'abri de la mort et que nous soyons miséricordieusement préservés du danger de toute perte. Par vous, Jésus-Christ, Roi de gloire, qui vivez et réglez dans les siècles des siècles .Ainsi soit-il.



CE

écrites par
le l'Ordre,

eigneur,
nplantée
e Etoile
er l'at-
peuples
ordieuse
a peste.
qui ne
ez-nous,
ous im-

le Dieu.
des pro-

le Portugal :
: préoccupée
présenta à la
esse, il lui
faites réciter
s, jamais la
ort en usage
: Prov. Por-



ABRÉGÉ DE LA VIE
DES
SAINTS ET BIENHEUREUX

des trois Ordres de Saint-François

HONORÉS D'UN CULTÉ PUBLIC

Janvier

10. **Bienheureux Egide de Laurenzana**, confesseur, de l'Ordre des Frères Mineurs. Simple. 1508.

Après avoir mené la vie érémitique et avoir souffert de rudes assauts de la part du démon, ce bienheureux ramena à Dieu bien des âmes par ses exhortations et ses exemples.

14
Nom
class
Cet
Nom
Bern
porté
versa
mora
présé
tous
teurs
dévo
taché
et sai
accus
cessic
du sa
blie
toute
cent
tent l
sérico
16.
et **Ac**
des F
deuxi

14. **Fête du Triomphe du très saint Nom de Jésus.** Double de deuxième classe.

Cette fête est appelée Triomphe du saint Nom de Jésus, parce qu'en ce jour, saint Bernardin et saint Jean de Capistran remportèrent une victoire éclatante sur les adversaires de cette dévotion. Une lutte mémorable eut lieu à l'église du Vatican, en présence du Pape Martin V, entouré de tous les Cardinaux. Plus de soixante docteurs s'étaient chargés de démontrer que la dévotion au saint Nom de Jésus était entachée d'idolâtrie. Saint Bernardin de Sienne et saint Jean de Capistran confondirent leurs accusateurs, et le Pape ordonna une procession solennelle dans Rome en l'honneur du saint Nom de Jésus. La fête en fut établie dans l'Ordre, en 1530, et étendue à toute l'Eglise en 1721. Une indulgence de cent jours a été accordée à ceux qui récitent l'oraison jaculatoire: « Mon Jésus, miséricorde! »

16. **SS. Bérard, Pierre, Othon, Adjut et Accurse,** premiers martyrs de l'Ordre des Frères Mineurs, en 1220. Double de deuxième classe.



EUX

ois

renza-
Frères

et avoir
du dé-
eu bien
s exem-

En 1219, Saint François les envoya prêcher l'Évangile aux musulmans du Maroc. Ils partirent comme les Apôtres, sans argent, sans provisions de route, traversèrent l'Espagne, furent arrêtés à Séville par le roi maure et condamnés à mort, puis relâchés et conduits au Maroc, où ils prêchèrent librement la vraie Foi aux sectateurs de Mahomet: deux fois chassés de ce royaume et emmenés de force, ils y retournèrent deux fois, soupirant après la grâce du martyr. Ils eurent la tête tranchée le 16 janvier 1220. « Croix-tu que ces plaisirs que tu nous offres sont capables de nous séduire? disaient-ils à l'empereur. Garde pour toi et pour les tiens ces délices qui te conduiront dans l'enfer, où brûle depuis longtemps ton faux prophète. »

28. **B. Matthieu**, évêque de Girgenti, en Sicile, de l'Ordre des Frères Mineurs. 1451. Double.

Il propagea le culte du très saint Nom de Jésus. Elevé à l'épiscopat malgré son extrême répugnance, il fut en butte aux accusations les plus calomnieuses. Il rentra bientôt dans le cloître. Après la mort du

bienh
son g
qu'on
l'ense
mains

30.
vieng
Doul

Cet
dans
Viter
pèren
ques
corde
la rel
veille
tence
vainc
craig
dont

31.
Tiers

La
les m
une t
tous

bienheureux, un prodige éclatant manifesta son grand amour pour l'Eucharistie. Lorsqu'on transporta son corps à l'église pour l'ensevelir, on le vit se relever, joindre les mains et incliner la tête.

30. **S^{te} Hyacinthe de Mariscotti**, vierge, du Tiers-Ordre régulier, 1530. Double de deuxième classe.

Cette sainte embrassa la vie religieuse dans un couvent du Tiers-Ordre régulier, à Viterbe. Le monde et ses vanités occupèrent cependant son esprit pendant quelques années; mais Dieu, dans sa miséricorde, ayant visité par une grave maladie la religieuse mondaine, un changement merveilleux s'opéra en elle. Dès lors, la pénitence la plus austère fit ses délices. Pour vaincre les répugnances de la nature, elle ne craignit pas de baiser une plaie horrible dont était affligée une des sœurs.

31. **B^{se} Louise Albertoni**, veuve, du Tiers-Ordre, 1533. Double.

La charité de Louise pour les pauvres et les malheureux était si grande que, pendant une famine qui désola l'Italie, elle vendit tous ses biens et se réduisit à l'indigence

pour soulager les infortunés. Elle ne négligea rien pour inspirer à ses filles l'amour de Dieu et pour les former à la plus solide piété, leur faisant elle-même la lecture spirituelle et tous les soirs la prière. « Je préférerais vous voir mourir, leur disait-elle souvent, que de vous savoir coupables d'un seul péché mortel. » Elle avait reçu l'habit de l'Ordre des mains des Frères Mineurs de l'Observance. Son corps repose dans l'église du couvent que ces religieux possèdent à Rome, sur les bords du Tibre, à *San Francesco à Ripa*.

Février

Les Tertiaires ne manqueront pas de passer dans la retraite et la prière les trois jours qui précèdent le Mercredi des Cendres; ils seront les premiers à répondre à la voix de l'Église qui appelle ses enfants aux pieds des saints autels; ils s'efforceront par leurs prières et leurs larmes de réparer les outrages dont le Cœur de Jésus est abreuvé. Ce divin Sauveur fit connaître à sainte Gertrude qu'il réserve une récompense plus précieuse à ceux qui lui témoignent leur fidélité et leur amour au temps où tout le monde l'offense.

Vendredi avant la Septuagésime: Office des Mystères de la voie douloureuse de N.-S. J.-C. Double de deuxième classe.

Le
dévo
avaie
le P.
où s
tous
des
que
naut
ment

1.
l'Or
ble.

Iss
l'Égl
plus
Alex
d'aut
mon
res
prati
il pa
occu
la c
Benc

3.

Le zèle des Franciscains à répandre la dévotion au Chemin de la Croix, qu'ils avaient rapportée de Terre-Sainte, a poussé le Pape Pie X à leur accorder cet office, où sont rappelés dans une seule solennité tous les mystères de souffrances et d'amour des XIV Stations de la Voie douloureuse, que chaque jour, à Jérusalem, la communauté franciscaine parcourt avec recueillement.

1. **B. André**, *des comtes de Segni*, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1302. Double.

Issu d'une ancienne famille qui a donné à l'Eglise quelques-uns de ses Pontifes les plus célèbres (Innocent III, Grégoire IX, Alexandre IV, Boniface VIII, etc.), il n'eut d'autre ambition que de vivre ignoré du monde. Après avoir revêtu l'habit des Frères Mineurs, il se retira dans une grotte pratiquée dans les flancs de l'Apennin, où il passa une partie de sa vie, uniquement occupé aux exercices de la pénitence et à la contemplation des choses célestes. — Benoît XIII le béatifia en 1726.

3. **B. Odoric de Frioul**, de l'Ordre

des Frères Mineurs, missionnaire en Orient, 1331. Double.

Aussi intrépide voyageur qu'infatigable missionnaire, ce bienheureux parcourut la Grande Arménie, la Perse, la Tartarie, semant partout la parole évangélique et la confirmant par des prodiges. Il prit ensuite le chemin des Indes, visita successivement la côte de Malabar, le cap Comorin, les îles de Java et de Ceylan, puis passa en Chine, séjourna trois ans à Pékin, dont le célèbre Franciscain frère Jean de Montcorvin était alors Archevêque; il pénétra aussi dans le Thibet. En dix-sept années de mission, il convertit plus de vingt mille infidèles. Son culte a été approuvé en 1755.

4. **S. Joseph de Léonisse**, de l'Ordre des F. M. Capucins, confesseur. Double majeur. 1612.

Ce missionnaire exerça surtout son zèle en faveur des chrétiens captifs à Constantinople. Miraculeusement arraché au martyre, il revint évangéliser l'Italie, où sa prédication fit de grands fruits. Il fut canonisé par Benoît XIV.

5. **SS. Pierre-Baptiste, François**

Blan
tres ;
Gonz
Sain
Frère
Tiers
Dou

Par
assoc
mier
de d
par l
Thor
cains
fant
qui
parfa
lorsq
Loui
pas
de s
ses p
duis
plice
du
taier
avec

Blanco, Martin de l'Ascension, prêtres; **Philippe de Jésus**, clerc minoré, **Gonzalve Garcia** et **François de Saint-Michel**, frères laïcs de l'Ordre des Frères Mineurs. Dix-sept frères du Tiers-Ordre, martyrs au Japon, 1597. Double de deuxième classe.

Parmi les dix-sept Tertiaires qui furent associés au martyre des six religieux du Premier Ordre, se trouvaient: un jeune homme de dix-neuf ans, appelé Gabriel, admirable par la pureté de sa vie; un enfant du nom de Thomas, qui servait la messe aux Franciscains avec une angélique piété; un autre enfant de douze ans, du nom d'Antoine, en qui on admirait une grande humilité, une parfaite obéissance et une tendre piété lorsqu'il servait à l'autel; enfin, le jeune Louis, âgé de onze ans: ce dernier, n'ayant pas été porté sur la liste des martyrs à cause de son jeune âge, obtint, par ses larmes et ses prières, d'y être inscrit. Lorsqu'on conduisait les saints martyrs au lieu du supplice, les trois plus jeunes enfants, en tête du cortège, le visage tout radieux, chantaient des cantiques et couraient au martyre avec une allégresse extrême, ce qui arrachait

des larmes à tous les spectateurs. Ces saints confesseurs de la foi furent conduits sur une montagne voisine de *Nangasaki*, attachés à des croix et transpercés de lances. Ils ont été solennellement canonisés à Rome, le saint jour de la Pentecôte, 8 juin 1862. L'Ordre des Frères Mineurs fut représenté à cette imposante cérémonie par les Provinciaux venus à Rome de toutes les parties du monde pour assister au Chapitre général.

7. **B. Antoine de Stroncone**, frère lai de l'Ordre des Frères Mineurs, 1471. Double.

A douze ans, il prit l'habit de Saint-François. Il fit la quête l'espace de quarante ans, marchant toujours nu-pieds, à travers les neiges et les glaces. Servir chaque jour plusieurs messes, c'était, disait-il, sa plus délicieuse récréation. Le Saint-Siège a approuvé son culte en 1687.

9. **B. Egide Marie de Saint-Joseph**, frère lai de l'Ordre des Frères Mineurs, 1812. Double.

Il se fit remarquer dans son enfance et sa jeunesse par sa fidélité à Dieu, sa dévotion envers la très sainte Vierge et sa piété

filiale
profé
rins
exac
l'acco
res r
époq
ble s
fond
7 fé

11
Fra
fonc
roya
ble
les

La
dès
sain
fonc
vine
relig
com
basé
bier
de l

Ces saints
duits sur
saki, atta-
lances. Ils
à Rome,
uin 1862.
représenté
es Provin-
es parties
e général.

e, frère
rs, 1471.

uint-Fran-
quarante
à travers
aque jour
sa plus
ge a ap-

Joseph,
res Mi-

nce et sa
dévotion
sa piété

filiale. Suivant l'inspiration d'en haut, il fit profession comme frère lai chez les Alcantarins et s'y fit remarquer par la pratique exacte de toutes les vertus religieuses et l'accomplissement de miracles, extraordinaires même pour un fils de S. François. A une époque de trouble, Dieu employa son humble serviteur à confirmer les bons et à confondre les méchants. Il mourut à Naples le 7 février 1812.

11. **B^{se} Jeanne de Valois**, reine de France, du Tiers-Ordre, 1505; mère et fondatrice des religieuses de l'Ordre royal de l'Annonciade. Double. (Double de première classe avec octave chez les Annonciades.)

La bienheureuse Jeanne, qui avait conçu dès son enfance un amour singulier pour la sainte Vierge, mérita d'être choisie pour fonder un Ordre consacré à honorer cette divine Reine. Le Vénérable P. Gabriel Maria, religieux de l'Observance, son directeur, composa la Règle de l'Annonciade, qui est basée sur les dix vertus évangéliques de la bienheureuse Vierge Marie. L'Ordre royal de l'Annonciade fut placé sous la juridiction

des Frères Mineurs de l'Observance, et rattaché ainsi à la grande famille séraphique. Son culte a été approuvé par Benoît XIII.

12. *S. Grégoire le Grand*, pape et docteur de l'Eglise (1). Double.

13. **B. Roger de la Marche**, prêtre, disciple de saint François, 1236. Simple.

Il reçut l'habit des mains du saint Patriarche et s'appliqua à imiter ses vertus, particulièrement son esprit de pauvreté.

14. **B. Pierre de Treja**, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1304. Double.

Un jour de la Purification, il fut favorisé d'une apparition de la très sainte Vierge, qui déposa le divin Enfant Jésus dans ses bras. Sa particulière dévotion à l'archange saint Michel lui mérita des grâces signalées. Pie VI a approuvé son culte.

Translation de **S. Bonaventure**, Docteur séraphique, cardinal et évêque d'Albano. (14 juillet).

1. Au chapitre général de Narbonne, tenu en 1269, saint Bonaventure établit dans l'Ordre la fête des grands Docteurs, saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise saint Grégoire et saint Bernard.

16. **B. Pierre de Sienne**, du Tiers-Ordre, 1289. Simple.

Il vécut dans l'humble profession de marchand de peignes; la vie cachée et la prière firent ses délices. Grand amateur du silence, Pierre ne parlait jamais si la charité ne l'y obligeait; quatorze années lui furent nécessaires pour se rendre maître de sa langue. Ne pouvant se livrer à de grandes austérités à cause de sa profession, il acceptait en esprit de mortification tous les chagrins et les peines de la journée. Après la mort de son épouse, il entra comme frère convers chez les Frères Mineurs de Sienne. — Pie VII approuva son culte.

18. **B. Salvator d'Orta**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1567. Double.

Il acquit en peu de temps toutes les vertus d'un parfait religieux à un degré héroïque; il jeûnait constamment, portait un rude cilice, et prenait la discipline si cruellement chaque nuit, que son corps, qui se conserve encore aujourd'hui, en porte de profondes cicatrices; on le voyait toujours nu-pieds, sans sandales, en quelque temps que ce fût.

Le nombre de miracles qu'il a opérés pendant sa vie est prodigieux. Les auteurs qui ont fait des recherches à ce sujet, entre autres Daza, dans sa *Chronique*, assurent qu'ils dépassent un million. Une fois, le bienheureux guérit, avec le signe de la croix, deux mille malades rassemblés autour du couvent. On l'invoque contre les fièvres. — Clément XI a approuvé son culte.

19. **Solennelle commémoration du très glorieux Patriarche saint Joseph**, époux de la bienheureuse Vierge Marie, Patron de l'Eglise universelle, Protecteur spécial⁽¹⁾ de l'Ordre Séraphique. Double de première classe.

La fête de saint Joseph, rendue obligatoire dans l'Eglise universelle en 1621, avait été établie dans notre Ordre dès l'an 1399. Les Frères Mineurs de l'Observance, et particulièrement saint Bernardin de Sienne et le bienheureux Bernardin de Feltre, contribuèrent beaucoup à propager en Occident la dévotion envers ce saint et glorieux Patriarche. La pieuse pratique de réciter *sept Pater et sept Ave* en l'honneur des sept

1. Martyrol. Seraph. Ord.

doul
Jose
deux
vés
qu'il
son
avai
tage
mon
cer
man
cisca
dess
l'ate

20
nist
çois

Sa
au
revi
parc
visit
régu
ans
fave
reun

douleurs et des sept allégresses de saint Joseph fut révélée par le saint lui-même à deux religieux Franciscains qu'il avait sauvés d'un naufrage. Sainte Thérèse assure qu'il n'est rien qu'on ne puisse obtenir par son intercession. Cette dévotion, dont elle avait connu par expérience tous les avantages, elle aurait voulu l'inspirer à tout le monde, surtout aux âmes qui désirent avancer dans la vie intérieure et à celles qui manquent de directeur spirituel. Les Franciscains préposés à la garde de Lieux Saints desservent et entretiennent la chapelle de l'atelier de saint Joseph.

20. **B. Jean de Parme**, septième *Ministre Général de l'Ordre de Saint-François*, 1289. Double majeur.

Sa doctrine et ses vertus le firent appeler au gouvernement de l'Ordre. On crut voir revivre en lui le Séraphique Patriarche. Il parcourut à pied toutes les Provinces pour visiter les couvents et y affermir la discipline régulière, gouverna l'Ordre pendant trois ans et se démit ensuite de sa charge en faveur de saint Bonaventure. Le Bienheureux se retira dans la solitude pour y vivre

dans la contemplation des choses célestes. Une sincère humilité, une prudence consommée, une bonté et une douceur continuelle, lui gagnaient tous les cœurs: Jamais une parole oiseuse ne sortit de sa bouche. Sa pureté pour monter au saint autel était telle qu'un jour le clerc ayant oublié de s'y rendre, un ange lui servit la messe. — Il a été béatifié par Pie VI.

21. **St^e Angèle de Mérici**, vierge, du Tiers-Ordre, fondatrice des Ursulines, 1540. Double majeur.

Dès ses plus jeunes années, elle mortifiait son corps et priaît avec une ferveur angélique. Après avoir fait le pèlerinage des Saints Lieux, elle fonda l'Ordre des Ursulines, et ne leur donna pas son nom par humilité. Ces religieuses suivent une Règle imitée de la Règle du Tiers-Ordre, et leurs Constitutions ont été composées par François de Gonzague, Général de l'Observance, et plus tard Archevêque de Mantoue. La sainte a été canonisée en 1807 par Pie VII.

22. **St^e Marguerite de Cortone**, pénitente, du Tiers-Ordre, 1297. Double de deuxième classe.

Cett
exem
finies
était
mort
vint
jugen
vive l
plus
de sa
larme
au so
effray
par
elle
pour
son a
tinait
côté
dele
veur
ressc
amoi
de g
tre

Cette illustre pénitente sera à jamais un exemple bien consolant des miséricordes infinies du Seigneur. Depuis neuf ans, sa vie était scandaleuse, quand, tout à coup, la mort tragique du complice de ses désordres vint réveiller dans son âme la pensée des jugements de Dieu. Elle conçoit dès lors une vive horreur de ses égarements et ne songe plus qu'à les réparer en consacrant le reste de sa vie aux rigueurs de la pénitence. Ses larmes ne cessaient de couler jour et nuit au souvenir de ses excès ; ses austérités sont effrayantes : tous ses péchés lui sont remis par l'intercession de saint François, dont elle avait revêtu les livrées. Le Sauveur, pour récompenser l'admirable générosité de son amour, lui montra la place qu'il lui destinait dans le ciel parmi les Séraphins, à côté de sa chère patronne sainte Marie-Madeleine. « Le ciel, lui dit un jour le Sauveur, t'a établie pour être précisément la ressource des désespérés. — En vérité, par amour pour toi, j'accorderai un don spécial de grâce à qui t'aimera. » Dans une autre circonstance, Notre-Seigneur dit à la

1. *Légende de la vie et des miracles de sainte Marguerite*, chap. IX.

sainte pénitente: « Tu es la troisième lumière accordée à l'Ordre de mon bien-aimé François. Il fut lui-même la première parmi les Frères Mineurs, et dans l'Ordre des Religieuses, la bienheureuse Claire la seconde; sois la troisième dans l'Ordre des Pénitents. » Le corps de cette sainte se conserve sans corruption dans l'église des Frères Mineurs à Cortone. Elle a été canonisée par Benoît XIII. —

25. **B. Sébastien d' « Apparitio »**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1600. Double.

Il entra dans l'Ordre de Saint-François à l'âge de 70 ans, et y exerça pendant près de trente ans la fonction de quêteur. Sa profonde humilité et son obéissance lui méritèrent la visite des anges, qui le guidaient dans ses courses, le nourrissaient miraculeusement, le préservaient de la pluie et de l'intempérie des saisons. Il a été béatifié par Pie VI.

27. **B. Jean de Triora**, martyr, du 1^{er} Ordre. 1816. Double.

C'est en Chine, dont il évangélisa pendant 16 ans les provinces du Hounan

et d
trou
ric e
du 1
gorg
nière
des
tout
vêtu
brill
l'a b

Le
Mes
Sain

Is:
renc
pou
fit r
vers
app

20
des

O
ann
lait
par

et du Chansi, seul prêtre pour un immense troupeau, que ce vaillant imitateur des Odoric et des François Solano, cueillit la palme du martyre. Il mourut sur une croix, la gorge percée d'un coup de lance. Sa dernière pensée fut pour sauvegarder son corps des regards impurs. Il acheta au prix de tout ce qui lui restait, qu'il serait supplicié vêtu. Dès avant son glorieux trépas, il brillait de l'éclat des miracles. Léon XIII l'a béatifié en 1900.

Le même jour **B^{se} Eustochie de Messine**, vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1484. Simple.

Issue d'une noble et ancienne famille, elle renonça aux alliances les plus avantageuses pour revêtir l'habit de Sainte-Claire; elle se fit remarquer par une grande dévotion envers la très sainte Vierge. Son culte a été approuvé par Pie VI.

28. **B. Thomas de Cori**, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1729. Double.

On remarqua en lui dès ses plus tendres années une innocence telle qu'on ne l'appelaient que le *petit saint*. Devenu religieux, il parcourait les villes et les bourgades, con-

solant les pauvres et les affligés, ne se laissant jamais arrêter ni par les pluies ni par les neiges. Thomas employait à entendre les confessions les jours et quelquefois les nuits entières. Les pécheurs les plus endurcis ne pouvaient venir à ses pieds sans sentir leur cœur se briser de douleur et de componction. Bêatifié par Pie VI.

Mars

Les enfants de saint François ont la pieuse habitude de consacrer ce mois à saint Joseph, leur puissant protecteur. Ils lui rendront tous les jours un tribut de prières, ne serait-ce que la récitation de sept *Pater* et sept *Ave* en l'honneur de ses sept douleurs et de ses sept allégresses. Ils lui demanderont l'esprit d'oraison, la grâce d'une bonne mort, et toutes les autres grâces qui leur sont nécessaires, assurés qu'il ne saurait leur rien refuser.

1. **B^{se} Mathie de Nazzarei**, vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1300. Double.

Elle renonça aux grandes espérances que le monde lui offrait pour embrasser une vie pauvre et pénitente dans l'Ordre de Sainte-Claire. La méditation habituelle de la passion de Jésus-Christ lui fit répandre d'abondantes larmes. Clément XIII a approuvé son culte.

2.
l'Or

L'I
aussi
rois,
plus
trer

5.
de
Dou

Il
inno
d'Al
à de
des
fer s
était
de L
de
dév
son
1838

6.
bes
Sai

2. **B^{se} Agnès de Prague**, vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire. Double, 1280.

L'Époux des âmes avait captivé son cœur; aussi renonça-t-elle à un mariage avec des rois, et même avec l'empereur, pour se livrer plus facilement aux bonnes œuvres et entrer chez les Clarisses.

5. **S. Jean-Joseph de la Croix**, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1734. Double de deuxième classe.

Il mena dès son bas âge une vie pure et innocente. Saint François et saint Pierre d'Alcantara étant ses modèles, il se livra à de prodigieuses austérités, portant de rudes cilices et une croix garnie de pointes de fer sur la poitrine. L'amour de la souffrance était devenu sa passion. Il parlait souvent de la nécessité de se conformer à la volonté de Dieu et ne cessait de recommander la dévotion à Marie; il expira en contemplant son image. Grégoire XVI l'a canonisé en 1839.

6. **S^{te} Colette de Corbie**, vierge, abbesse et réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire. Double de deuxième clas-

se; chez les Clarisses Colettines, double de première classe.

C'est à Corbie, dans le diocèse d'Amiens, que naquit cette grande servante de Dieu. Elle fut suscitée par la Providence afin de réformer l'Ordre de Sainte-Claire et lui rendre tout son éclat. On ne saurait dire les immenses travaux qu'elle entreprit et toutes les fatigues qu'elle essuya pour accomplir son œuvre. Elle marchait toujours nu-pieds, sans sandales, portant un habit tout rapiécé, ne parlant que de pauvreté et de croix: « Ce que je crains le plus, disait-elle, c'est de passer un jour sans souffrir. » En relation directe avec les papes, les cardinaux, les prélats, les têtes couronnées et les saints de son époque, elle inspirait la confiance et provoquait l'admiration de tous. Sainte Colette fut une supérieure habile, un apôtre infatigable, un génie vaste et clairvoyant; elle fut martyre par sa patience, thaumaturge par ses prodiges. On rapporte que plus de cent enfants morts sans baptême furent rendus à la vie par ses prières, et qu'elle ressuscita, en présence d'une foule immense, une religieuse du couvent de Poligny. Ce qu'il y a de plus remarquable

dans
nonot
jamai
des v
tères
gny,
près
nisée

7. A
l'Ord
teur

Il f
que l
l'a cl
liques

9.
abbe
1463

Issi
tous
rôler
Son
cher
tère;
lui f
pitée

dans cette illustre réformatrice, c'est que, nonobstant sa vie agitée, elle ne quittait jamais sa retraite intérieure et la pratique des vertus cachées. Elle réforma les monastères du Puy, d'Amiens, d'Orbe, de Poligny, de Béziers, de Castres, de Lézignan près Narbonne, etc. Sainte Colette fut canonisée en 1807 par Pie VII.

7. *S. Thomas d'Aquin*, confesseur, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et docteur de l'Eglise. Double.

Il fut l'ami particulier de notre séraphique Docteur saint Bonaventure. Léon XIII l'a choisi comme patron des écoles catholiques.

9. **S^{te} Catherine de Bologne**, vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1463. Double de deuxième classe.

Issue d'une illustre famille, elle méprisa tous les avantages de la fortune pour s'enrôler sous l'étendard de la sainte pauvreté. Son humilité était si profonde qu'elle recherchait les plus bas emplois du monastère; son zèle ardent pour le salut des âmes lui faisait demander à Dieu d'être précipitée en enfer pour en éteindre les flammes.

La pureté de sa belle âme lui mérita l'insigne faveur de contempler les stigmates de saint François et d'entendre le chœur harmonieux des anges chanter le *trisagion*, tandis que le prêtre récitait la préface de la messe. Son corps se conserve à Bologne sans corruption. Cette sainte eut pendant sa vie une particulière dévotion envers saint Joseph, qui la favorisa de diverses apparitions. Elle a été canonisée par Clément XI.

11. **S^{te} Françoise Romaine**, veuve, du Tiers-Ordre, 1440. Double.

Engagée dans le Tiers-Ordre du vivant de son mari, elle en remplit fidèlement toutes les obligations; ses œuvres de piété et de miséricorde ne nuisaient jamais à ses devoirs d'épouse et de mère. Elle avait coutume de dire qu'une femme devait interrompre ses exercices de dévotion pour remplir les devoirs de son état. Notre sainte vivait dans une intime familiarité avec son ange gardien, qu'elle voyait ordinairement sous la forme d'un jeune enfant. Elle fonda à Rome la communauté des *Oblates*, dont le monastère est situé au pied du Capitole. Paul V l'a canonisée.

13.
du T

Elle
Franç
s'exer
lutta
qui l
tenter
par C

Tr
doue
1263

Sai
l'Ord
rer a
magn
core.
mais
saint
rosar
gran
bénic
bénic
nant
Il co
répo

13. **B^{se} Viridiane de Florence**, vierge, du Tiers-Ordre, 1242.

Elle reçut le saint habit des mains de saint François, et mena la vie solitaire, où elle s'exerça aux plus rigoureuses austérités; elle lutta sans cesse contre les assauts du démon, qui lui apparut sous mille formes pour la tenter. Son office a été accordé à l'Ordre par Clément VII.

Translation de S. Antoine de Padoue, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1263.

Saint Bonaventure, Ministre Général de l'Ordre, ouvrit son tombeau pour transférer avec solennité les saintes reliques dans la magnifique basilique où elles reposent encore. Le corps était réduit en poussière, mais la langue était vive et vermeille. Le saint Docteur la prit entre ses mains, et l'arrosant de ses larmes, il la baisa avec une grande affection en s'écriant: « O langue bénie, qui toujours as loué Dieu et l'as fait bénir par les hommes, nous voyons maintenant combien tu es précieuse devant Dieu. » Il composa en l'honneur du saint le célèbre répons: *Si quæris miracula.*

16. **B^{se} Philippa de Mareria**, vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1236. Double.

Saint François, qui logeait souvent dans la maison du père de la bienheureuse, lui inspira un profond mépris du monde. Dans le cloître, elle ne cessait de prier pour la conversion des pécheurs. Son corps s'est conservé sans corruption.

19. **S. Conrad de Plaisance**, ermite et pénitent, du Tiers-Ordre, 1351. Double majeur.

Revenu à Dieu après quelques années passées dans la dissipation et les plaisirs du monde, il se retira dans la solitude, où son temps fut partagé entre la prière et la pénitence. Etant pressé par les tentations de l'esprit impur, il alla se rouler dans les orties et les épines. En récompense de sa fidélité, ces sortes de tentations disparurent à jamais. La fête de ce saint a été accordée par Paul III.

21. *S. Benoît*, abbé. Double majeur.

N. P. S. François avait une particulière affection pour l'Ordre si illustre de Saint-

Beno
sanct
granc
gea
sacré
triarc

22
1^{er} C
class

Le
venu
scien
d'Osi
par
les h
profe
Mais
digni
un h
dicat
prom
cauti
aux
coup
Il et
de T

Benoît, à qui il était redevable du béni sanctuaire de Sainte-Marie-des-Anges. Cette grande dévotion pour saint Benoît l'engagea à visiter la grotte de Subiaco, consacrée par la pénitence de ce célèbre Patriarche.

22. **S. Bienvenu d'Osimo**, évêque, du 1^{er} Ordre. 1282. Double de deuxième classe.

Le pape Urbain IV avait confié à Bienvenu, déjà célèbre dans cette ville par sa science et ses vertus, le soin de l'église d'Osimo, veuve de son pasteur et déchirée par les factions. Dans le dessein de fuir les honneurs qui le menaçaient, il fit alors profession dans l'Ordre des Frères-Mineurs. Mais le Pape l'éleva quand même à la dignité épiscopale. Il avait trouvé, disait-il, un homme selon son cœur. Synodes, prédication, exemples, il employa tout pour promouvoir le salut de son peuple. La précaution avec laquelle il imposait les mains aux aspirants au sacerdoce contribua beaucoup aussi à la réforme de son clergé. Il eut l'honneur de faire prêtre S. Nicolas de Tolentino.

24. *S. Gabriel*, archange. Double majeur.

Cette fête, établie d'abord dans notre Ordre, fut plus tard étendue à l'Eglise universelle.

25. Annonciation de la bienheureuse Vierge Marie et Incarnation du Verbe divin. Double de première classe.

C'est en l'honneur de ce mystère que saint Bonaventure établit dans notre Ordre la pratique de l'*Angelus*, qui s'est depuis répandue dans l'Eglise universelle. Les Franciscains préposés à la garde des Saints Lieux de la Palestine desservent et entretiennent le sanctuaire de l'Annonciation, où se trouvait autrefois la maison de la sainte Vierge, dans laquelle *le Verbe s'est fait chair*.

26. **B. Rizzier de Mucia**, prêtre, disciple de saint François, 1236. Simple.

Etudiant à l'Université de Bologne, lorsque saint François vint évangéliser cette ville, il fut touché de ses prédications, demanda l'habit de l'Ordre, et travailla depuis avec le plus grand succès au salut des âmes.

Il est
culte

27.
lai, c
Simp

Etud
de Bo
même
Averti
la voi
ardeur
passer
lai. L
Christ
contre
son c

28.
l'Ord
de sa
Doub

Aprè
Pérou
en me
temps
mort c

Man

Il est invoqué contre les fièvres. — Son culte a été approuvé par Grégoire XVI.

27. **B. Pérégrin de Faleroni**, frère lai, disciple de saint François, 1240. Simple.

Etudiant avec distinction dans l'Université de Bologne, il fut admis dans l'Ordre en même temps que le bienheureux Rizzier. Averti par saint François de marcher dans la voie de l'humilité, il s'y appliqua avec ardeur, consentant, malgré sa science, à passer sa vie dans l'humble état de frère lai. La passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ fut son attrait spécial. On l'invoque contre le mal de dents. Pie VII a approuvé son culte.

28. **B. Marc de Monte Gallo**, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jacques de la Marche, 1497. Double.

Après avoir fait de brillantes études à Pérouse et à Bologne, il fut reçu docteur en médecine et exerça pendant quelque temps la profession de médecin. Après la mort de ses parents, du consentement de sa

femme, qui prit l'habit de Sainte-Claire, Marc distribua tous ses biens aux pauvres et entra dans l'Ordre des Franciscains. La sainte Vierge lui ordonna par trois fois d'exercer le ministère apostolique, ce qu'il fit pendant quarante ans, parcourant les villes de l'Italie, embrasant du feu sacré de la charité le cœur de ses auditeurs. — La fête du bienheureux Marc a été accordée par Grégoire XVI.

29. **B^{se} Paule Gambarà-Costa**, veuve, du Tiers-Ordre, 1505. Double.

Entrée dans le Tiers-Ordre, elle se plaça sous la direction d'un saint religieux de l'Observance, le B. Ange de Chivasso, et consacra sa vie aux œuvres de charité et de miséricorde. Son culte a été ratifié par Grégoire XVI.

30. **B^{se} Angèle de Foligno**, veuve et pénitente, du Tiers-Ordre régulier, 1309. Double.

Cette bienheureuse est un nouvel exemple des miséricordes du Seigneur envers les âmes pénitentes. Sa vie d'épouse ne fut qu'un tissu des plus criminels désordres,

et le s
fausse
péchés
sainte
par l'in
la grâc
d'une
Ayant
son ép
le Tier
biens
un mo
gulier.
se livra
cette a
s'aban
Christ,
la plus
habitue
deur e
des ré
res qu
son co
des M
glise c
31.

et le sacrilège s'ajouta à ses fautes. Une fausse honte l'empêchant de découvrir ses péchés, Angèle osa s'approcher de la table sainte avec une conscience souillée. C'est par l'intercession de N. P. S. François que la grâce d'un sincère aveu de ses fautes et d'une entière conversion lui fut accordée. Ayant perdu peu de temps après sa mère, son époux et ses enfants, elle entra dans le Tiers-Ordre, et, après avoir distribué ses biens aux pauvres, elle fonda à Foligno un monastère de Sœurs du Tiers-Ordre régulier. Dès lors, la nouvelle Marguerite se livra aux rigueurs de la pénitence avec cette ardeur qu'elle avait mise autrefois à s'abandonner au vice. La passion de Jésus-Christ, dont le souvenir faisait sur son cœur la plus vive impression, était sa méditation habituelle. Le Seigneur récompensa la grandeur et la générosité de son amour par des révélations et d'autres faveurs singulières que nous lisons dans sa Vie, écrite par son confesseur, Frère Arnaldo, de l'Ordre des Mineurs. Son corps repose dans l'église des Franciscains de Foligno.

31. **B. Marc de Bologne**, prêtre de

l'Ordre des Frères Mineurs, 1409. Simple.

Disciple de saint Bernardin de Sienne, il se consacra, à l'exemple de son maître, au ministère apostolique et maintint avec fermeté la discipline religieuse dans la famille franciscaine de l'Observance, qu'il gouverna comme Vicaire général.

SEMAINE SAINTE

Jeudi Saint. Double de première classe.

Nous conseillons aux pieux enfants de saint François la pratique qui consiste à faire une heure d'oraison sur l'agonie de Notre-Seigneur pendant la nuit du Jeudi au Vendredi Saint. On compatira aux douleurs du divin Sauveur, et on demandera grâce pour les pauvres pécheurs.

Vendredi Saint. Double de première classe.

En mémoire de la dévotion de saint François pour la Passion de Notre-Seigneur, l'Eglise a préposé les Franciscains à la garde de tous les sanctuaires de la Palestine; ces religieux sont chargés de des-

servir
Sépu
Cruci
des
tint c
l'App
à sa
l'aut
conse
tel d
pierre
de N
avant
le m
glise,
tenai
fieme
doulc
tauré
des
grott
jardin
sang.
ces
ces a
res e
Ordre

servir et d'entretenir dans l'église du Saint-Sépulcre: le Saint Sépulcre, la chapelle du Crucifiement, la chapelle de Notre-Dame des Douleurs érigée au lieu où Marie se tint debout près de la Croix; la chapelle de l'Apparition, là où Notre-Seigneur apparut à sa sainte Mère, après sa résurrection; l'autel de la colonne de la Flagellation (on y conserve un tronçon de cette colonne); l'autel de l'Invention de la sainte Croix; la pierre de l'Onction sur laquelle le corps de Notre-Seigneur fut déposé et embaumé avant d'être mis dans le sépulcre. — Sur le mont Calvaire, mais en dehors de l'église, la chapelle élevée à l'endroit où se tenait la sainte Vierge pendant le crucifiement de son divin Fils. — Sur la Voie douloureuse: l'église de la Flagellation, restaurée et embellie en 1858. — Au mont des Oliviers, le jardin de Gethsémani; la grotte de l'Agonie, à un jet de pierre du jardin des Oliviers, où coula la sueur du sang. Tous nos Tertiaires doivent, pendant ces jours, se transporter en esprit dans ces augustes sanctuaires et s'unir aux prières et aux veilles des Religieux de leur Ordre. Ils ne manqueront pas de suivre en

esprit le divin Sauveur dans le chemin douloureux du Calvaire.

Le *Stabat* est généralement attribué à un religieux Franciscain qui vivait en Italie vers la fin du XIII^e siècle, le B. Jacopone, de la noble famille des Benedetti. La liturgie catholique n'a rien de plus beau, rien de plus touchant que cette complainte à la Mère des douleurs.

Avril

3. S. Benoît de S. Philadelphie, dit le Maure, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1589. Double de deuxième classe.

Toujours revêtu de l'habit le plus pauvre, cet humble religieux marchait, même au plus fort de l'hiver, sans sandales. Pendant vingt-sept ans, il exerça l'emploi de cuisinier; ayant prolongé une fois son oraison plus que de coutume, les anges préparèrent à sa place le repas de la communauté. Canonisé par Pie VII, en 1807.

5. S. Vincent Ferrier, célèbre missionnaire de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Double.

Ce s
prêcha
de son
ditoire
Franç
nom, e
duiron
tien. I
avancé
moi le
Ces p
saint J
tard, le
les bo
voix co
voix de
Ferrier
lette,
Claire,
à Polig

B. T
neur,

Il se
de la p
roi des
Généra

Ce saint, le thaumaturge de son siècle, prêchant à Alexandrie, s'arrête au milieu de son discours et annonce que dans l'auditoire se trouve un jeune religieux de saint François qui doit remplir l'Italie de son nom, et dont la parole et les exemples produiront de grands fruits dans le peuple chrétien. Il est jeune, ajouta-t-il, et moi je suis avancé en âge; cependant il recevra avant moi les honneurs de l'Eglise Romaine. Ces paroles prophétiques s'adressaient à saint Bernardin de Sienna: dix ans plus tard, le nom de Bernardin était dans toutes les bouches; les peuples se levaient à sa voix comme on les avait vus se lever à la voix de l'illustre Dominicain. Saint Vincent Ferrier eut deux entrevues avec sainte Collette, réformatrice de l'Ordre de Sainte-Claire, l'une à Besançon en 1410, l'autre à Poligny en 1417.

B. Thomas de Tolentino, Frère Mineur, Martyr. Double.

Il se fit remarquer surtout par son amour de la pauvreté et le zèle des âmes. Ayton, roi des Arméniens, demanda au Ministre Général des Frères Mineurs de lui envoyer

quelques prêtres pour propager et défendre la religion catholique dans son royaume. Thomas y fut envoyé avec quatre de ses frères. Il ramena un grand nombre de schismatiques à l'unité de l'Eglise et convertit beaucoup d'infidèles. Ayton était alors en guerre avec les Tartares. Thomas fut envoyé comme ambassadeur auprès du Pontife romain Nicolas IV et des rois de France et d'Angleterre, pour implorer leur protection. Retenu en Arménie avec douze autres religieux du même Ordre, il passa en Perse, d'où ses frères l'envoyèrent à Rome pour instruire le Pontife romain des progrès que faisait la religion chrétienne dans l'empire des Tartares. Clément V fut si heureux des nouvelles que lui apportait Thomas qu'il créa pour la première fois Jean de Montcorvin son légat dans les nations orientales, et archevêque de Kambalek, aujourd'hui Pékin, et lui donna en outre, comme suffragants, sept autres évêques Franciscains. Après un si heureux résultat, Thomas revint en Orient pour la troisième fois. Il méditait de passer chez les Tartares et dans les Indes, lorsque, se rendant à Cola, une tempête le jeta auprès

de la
lui fir
Frères
culte

6. I
de l'O
Simpl

Il r
Franç
produ
La sp
lui pa
dant c
ser su
célest
rial q

7. I
Tiers

Né
elle c
de sa
vreté
monas
d'un
fraude

de la ville de Tana, où les mahométans lui firent subir le martyre avec trois autres Frères Mineurs. Léon XIII a approuvé le culte immémorial qui lui était rendu.

6. **B. Bentivole de Bonis**, confesseur de l'Ordre des Frères Mineurs, 1232. Simple.

Il reçut l'habit des mains de N. P. S. François et exerça le ministère apostolique, produisant partout des fruits merveilleux. La splendeur des vertus fut rehaussée en lui par l'éclat des prodiges. Un jour, pendant qu'il prêchait, une étoile vint se reposer sur sa tête et l'environna d'une clarté céleste. Pie IX a ratifié le culte immémorial qui lui était rendu.

7. **B^{se} Crescence Høess**, vierge, du Tiers-Ordre régulier. 1750. Double.

Né d'un pauvre ménage de tisserands, elle donna dès son enfance des signes de sa prédestination. Cependant sa pauvreté lui aurait fait fermer les portes du monastère de Kaufbüren, sans les instances d'un luthérien, bienfaiteur du couvent. Les fraudes du démon faillirent plus d'une fois

la faire expulser, mais Dieu la retint dans sa maison comme malgré tout le monde. Longtemps tenue en suspicion pour des raisons semblables, elle finit par voir sa vertu pleinement reconnue. Après avoir rempli avec éclat plusieurs charges importantes, entre autres celle de maîtresse de novices, elle fut élevée par la confiance de ses sœurs à l'office de prieure qu'elle remplit pendant 17 ans. Elle ne fut pas moins admirable à la première place qu'elle ne l'avait été accablée des soupçons de tous. Elle mourut, pleine de mérites et ornée de miracles, au jour qu'elle avait prédit. Léon XIII la béatifia en 1900.

Le même jour, B^{se} Antoinette de Florence, vierge, abbesse, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1432. Simple.

Entrée dans l'Ordre de Sainte-Claire, sur les conseils de saint Jean de Capistran, elle se fit remarquer par son amour pour la pauvreté et son application continuelle à la prière. Son culte a été approuvé par Pie IX.

8. **B. Julien de S. Augustin**, frère

lai, c
1606.

Fils
qui h
reçu,
des F
l'épro
Plus t
lité d
rités a
dant
une c
march
fit; d
bes a
Une
prend
à ger
— Bé

9. J
tre de
Doub

Il s
et se
que a
fut ac

lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1606. Double.

Fils d'un chevalier français de Toulouse, qui habitait alors l'Espagne, ce frère fut reçu, à l'âge de dix-sept ans, au noviciat des Frères Mineurs; mais Dieu permit, pour l'éprouver sans doute, qu'il en fût expulsé. Plus tard, il fut de nouveau admis en qualité de frère lai. Ses jeûnes et ses austérités avaient quelque chose d'effrayant. Pendant vingt-six ans, il porta sur son corps une chaîne de fer pesant vingt livres; il marchait sans sandales, quelque temps qu'il fût; du pain et de l'eau, mélangés d'herbes amères, faisaient toute sa nourriture. Une partie de ses nuits se passait soit à prendre la discipline, soit à faire oraison, à genoux sur des épines ou des ronces. — Béatifié par Léon XII, en 1825.

9. B. Archange de Calataphimi, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1460. Double.

Il s'appliqua d'abord à la vie cachée, et se livra ensuite au ministère apostolique avec les plus grands fruits. — Sa fête fut accordée à l'Ordre par Grégoire XVI.

10. **B. Charles de Sezze**, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1670. Double.

Les travaux des champs élevèrent son âme vers Dieu. La *Vie des Saints* fit le reste. Devenu un excellent religieux, cet humble frère lai était consulté par les Cardinaux et même par le Pape Clément IX. Son amour pour l'Eucharistie fut récompensé dès cette terre. — Léon XIII le béatifia en 1882.

12. **B. Ange de Chivasso**, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1495. Double.

Issu d'une des plus nobles familles du Piémont, Ange parut prévenu de la grâce du ciel dès ses plus tendres années. A une grande science il joignait un zèle beaucoup plus grand encore pour le salut des âmes. — Benoît XIII a approuvé son culte.

16. *Saint Raphaël, archange*. Double de deuxième classe.

La fête de saint Raphaël, établie d'abord chez les Franciscains de l'Observance, par suite d'un décret du Chapitre général de Mantoue, tenu en 1541, a été depuis accor-

dée à
lébrée

C'es

Père :

douze

Innoc

Le

bre,

à Ro

Les

ce fer

afin

la ve

mend

pauvr

chico

comp

nonis

18.

de l'

Doul

La

la sc

zélé

veur

dée à quelques diocèses, où elle est célébrée le 24 octobre.

C'est en ce jour que notre Séraphique Père saint François fit profession, avec ses douze compagnons, entre les mains du Pape Innocent III. (1209).

Le même jour, S. Benoît-Joseph Labre, né à Amettes, diocèse d'Arras, mort à Rome le 10 avril 1783.

Les humiliations faisaient les délices de ce fervent disciple de saint François. C'est afin de pouvoir pratiquer plus facilement la vertu d'humilité qu'il vécut toujours en mendiant, et qu'il choisit en partage la pauvreté volontaire avec son abjection. L'archiconfrérie du Cordon de Saint-François le compte parmi ses membres. Il a été canonisé par Léon XIII, en 1882.

18. **B. André Hybernou**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1602. Double.

La croix fut son seul livre pour apprendre la science sublime des saints. Il était très zélé pour gagner des indulgences en faveur des âmes du purgatoire. Sans lui laisser

perdre de vue la présence de Dieu, sa prière et son travail étaient continuels. S. Pascal Baylon loua ses vertus. — Bêatifié par Pie VI.

19. **B. Conrad d'Ascoli**, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1289. Simple.

Ce serviteur de Dieu brilla par sa science théologique et son zèle pour le salut des âmes. Envoyé en Afrique, il parcourut la Libye et convertit des milliers d'infidèles; à son retour, il enseigna la théologie à Paris. Il avait une singulière dévotion pour les âmes du purgatoire. Pie VI a permis de faire son office.

20. **B. Léopold de Gaiches**, confesseur, franciscain. 1815. Double.

Dans les temps troublés par la Révolution où il vécut, ce zélé missionnaire et fervent religieux fut comme un secours de Dieu à son Eglise désolée. Prédicateur écouté et obéi, fondateur de maisons de récollection pour ses Frères, admirable dans la contemplation et dans l'action, Léon XIII le béatifia en 1893.

23.
sième
1262.

Le
géliqu
une s
de l'a
reçu
qui t
âme.

24.
tyr, c
ble

En
sons,
noml
marty

27
de l
Dou

Pér
pour
la cu
ne c
se b
souff

23. **B. Egide** ou **Gilles d'Assise**, troisième compagnon de saint François, 1262. Double.

Le frère Ægidio mena une vie tout angélique: Saint Bonaventure avait pour lui une si haute estime qu'il remerciait Dieu de l'avoir connu, *assurant que ce frère avait reçu des grâces spéciales en faveur de ceux qui lui recommandent les intérêts de leur âme*. Son culte a été approuvé par Pie VI.

24. **S. Fidèle de Sigmaringen**, martyr, de l'Ordre des F. M. Capucins. Double majeur.

Envoyé par ses supérieurs chez les Grisons, il ramena au sein de l'Eglise un grand nombre de protestants et reçut la palme du martyre.

27. **B. Jacques de Bitetto**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1485. Double.

Pénétré de l'esprit de foi, tout lui servait pour s'élever vers Dieu; le feu matériel de la cuisine lui rappelait le feu de l'enfer. Il ne cessait de pleurer ses péchés, et son cœur se brisait de douleur à la seule pensée des souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le même jour, B^{se} Jeanne-Marie de Maillé, veuve, du Tiers-Ordre, 1414.

Issue d'une des plus anciennes familles de Touraine, la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé fut tour à tour le modèle des vierges, des épouses et des veuves. Dès sa plus tendre enfance, elle montra une compatissante charité pour les pauvres. Après la mort de son époux, le baron de Silly, avec lequel elle vécut en parfaite continence, elle renonça à son riche patrimoine et embrassa la pauvreté volontaire. La bienheureuse passa les vingt-cinq dernières années de sa longue vie dans une pauvre cellule attenante au couvent des Frères Mineurs de Tours. Dans cet humble asile, et sous la sage direction des enfants de saint François, elle s'appliqua à la pratique de toutes les vertus et mourut pleine de mérites, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; son corps fut enseveli dans l'église du couvent, revêtu de l'habit de Sainte-Claire: un grand nombre de miracles s'opérèrent durant sa vie et continuèrent de l'illustrer après sa mort. — Pie IX a approuvé son culte en 1871.

28. **B. Lucius** ou **Luchésio**, premier

memb
majeu

Aprè
nitenc
heureu
œuvre
mendi
lorsqu
pas p
prouve

30.

du T
Doub

Au
tenu à
mémo
demar
célèbr
Sienn
de S
notre

V^e
cace

1. « S
venerabi
sissimi P
(Chron. .

Mar

membre du Tiers-Ordre, 1232. Double majeur.

Après avoir reçu le saint habit de la pénitence des mains de saint François, ce bienheureux consacra le reste de sa vie aux œuvres de pénitence et de miséricorde. Il mendiait pour les pauvres et les malades lorsque ses propres ressources ne suffisaient pas pour les soulager. Son culte a été approuvé par Pie VI.

30. **S^{te} Catherine de Sienne**, vierge, du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Double.

Au Chapitre général des Frères Mineurs tenu à Tolède en 1658, il fut décrété qu'en mémoire de l'union des deux Ordres, on demanderait au Saint-Siège la permission de célébrer la fête de sainte Catherine de Sienne sous le même rit que les religieux de Saint-Dominique célèbrent la fête de notre Mère sainte Claire (1).

V^e Dimanche après Pâques:: **Dédicace de la Basilique Patriarcale de**

1. « Sed B. Catharinam Senensem illius et nostrae religionis venerabile decus, eo saltem ritu celebrare, quo clarissimi et religiosissimi Patres nostram et suam dignati sunt suis fastis adscribere. » (*Chron. hist.*, leg. t. III, p. 1.)

N. S. P. S. François, à Assise. Double de deuxième classe.

Mai

Chacun des jours du mois de mai, les enfants de saint François, qui sont aussi les enfants de Marie, ne manqueront pas de rendre leur tribut d'hommages à leur auguste et aimable Souveraine.

3. Invention de la sainte Croix. Double de deuxième classe.

Les Franciscains sont chargés, en Terre Sainte, d'entretenir et de desservir l'autel de l'Invention de la sainte Croix, dans la chapelle souterraine où fut retrouvée la précieuse relique. Ces religieux ont été les promoteurs et les propagateurs de la pratique du *Chemin de la Croix*, dévotion si justement chère aux enfants de saint François, et qui est pour tous ceux qui la pratiquent une source inépuisable de grâces.

4. B. Christophe de Milan, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1485.

Issu d'une illustre famille, ce fervent religieux s'appliqua dès son enfance à la pratique des vertus chrétiennes; un plus grand désir de perfection lui inspira de s'enrôler

dans
il trav
le peu
pour
Léon

B.
des F

Adm
saint
juger
de la
bien d
encore
établir
merve
milité
formel
la pré
nuelle
mémo

13.
dre d
de de
A d
Franç
ans ap

dans l'Ordre Séraphique. Devenu prêtre, il travailla avec ardeur au salut des âmes; le peuple accourait en foule auprès de lui pour solliciter le secours de ses prières. Léon XIII a approuvé son culte en 1890.

B. Ange de Pise, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1236.

Admis tout jeune encore dans l'Ordre par saint François lui-même, sa sainteté le fit juger capable de gouverner une custodie de la Province de France. Il s'acquitta si bien de cette charge qu'il fut envoyé, n'étant encore que diacre, en Angleterre pour y établir les Frères Mineurs, qu'il propagea merveilleusement dans ce royaume. Son humilité était si profonde qu'il fallut un ordre formel du supérieur pour lui faire accepter la prêtrise. Sa vie fut une oraison continue. Léon XIII a approuvé le culte mémorial rendu à ce bienheureux.

13. **S. Pierre Régalat**, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1458. Double de deuxième classe.

A dix ans, il demanda l'habit de Saint-François, qui ne lui fut accordé que trois ans après. Il parut parmi ses frères comme

une lampe ardente et brillante; il versait des torrents de larmes chaque fois qu'il célébrait le saint sacrifice. Benoît XIV l'a inscrit au catalogue des saints.

14. **B. François de Fabriano**, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1322. Double.

A l'âge de dix ans, il recouvra la santé auprès du tombeau de saint François. Frère Ange, douzième compagnon du saint Patriarche, prédit que cet enfant serait un jour Frère Mineur. Il devint célèbre prédicateur et annonça la parole de Dieu avec le plus grand succès. Un jour que, célébrant la messe pour les défunts, il disait, en finissant: *Requiescant in pace*, on entendit plusieurs voix répondre avec allégresse: *Amen*.

15. **B. Bienvenu de Recanati**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1289. Simple.

N'ambitionnant que les plus humbles emplois du couvent, il s'estimait heureux qu'on lui eût confié le soin de la cuisine. Un jour, absorbé dans l'oraison, il ne prépara pas le repas de la communauté. Les religieux se rendaient au réfectoire lorsque, s'aper-

cevant
mais u
fois l'E
bras: c
simple:
— Pie

17.
l'Ordre
ble d

Emp
frère,
d'Espa
dans
vreté
source
ment
ristie,
du Sa
d'adm
les pr
fea qu
victio
ir,sens
et les
L'obé
dédor

cevant de son oubli, il court à la cuisine, mais un ange avait tout préparé. Plusieurs fois l'Enfant Jésus vint se reposer dans ses bras: c'est surtout avec les humbles et les simples que le Seigneur se plaît à converser. — Pie VII a approuvé son culte.

17. **S. Pascal Baylon**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1592. Double de deuxième classe.

Employé aux fonctions les plus basses, ce frère, une des plus pures gloires de l'Eglise d'Espagne, goûtait d'ineffables douceurs dans la pratique de l'obéissance. La pauvreté de ses parents l'avait privé des ressources de l'instruction; mais il fut amplement dédommagé par le Dieu de l'Eucharistie, qui lui donnait de parler avec effusion du Sacrement de son amour. On était saisi d'admiration en l'entendant raisonner sur les profondeurs de cet auguste mystère.. Le feu qui rayonnait de ses yeux portait la conviction et la chaleur dans les cœurs les plus insensibles; il aurait voulu passer les jours et les nuits auprès du saint Tabernacle. L'obéissance le tenant à son emploi, Dieu dédommageait son serviteur par des appari-

tions qui inondaient son âme des plus pures délices. Après sa mort, il témoignait encore de sa dévotion pour la divine Eucharistie, en ouvrant les yeux aux deux élévations. — Alexandre VIII l'a canonisé. Léon XIII l'a constitué le patron particulier des congrès eucharistiques et de toutes les associations qui ont pour objet la divine Eucharistie.

18. **S. Félix de Cantalice**, frère lai, de l'Ordre des F. M. Capucins, 1597. Double majeur.

Ce saint, admirable par son humilité et sa simplicité, posséda à un très haut degré la sublime sagesse de l'Évangile, que le monde qualifie de folie. — Canonisé par Clément XI.

19. **S. Yves**, curé en Bretagne, du Tiers-Ordre, 1303. Double majeur.

On admira en lui une grande austérité de vie: il mérita d'être surnommé l'*Avocat des Pauvres*, à cause de son zèle pour les défendre contre l'injustice. — Clément VI l'a inscrit au catalogue des saints.

20. **S. Bernardin de Sienne**, apôtre de

l'Italie
1444.

Ce sa
l'Ordre
un pro
sa teno
ges. S
vertu
chait,
cessait
din.»
il se
aposto
ans, to
et, à
les bi
pécher
min c
conter
il ne
champ
se pre
cinq
dévo
lassai
attrib
princi

l'Italie, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1444. Double de deuxième classe.

Ce saint, une des plus grandes lumières de l'Ordre Séraphique, fut, dès son jeune âge, un prodige de piété et d'innocence, fruit de sa tendre dévotion envers la Reine des Vierges. Ses dispositions étaient si connues, sa vertu si respectée, qu'aussitôt qu'il approchait, toute conversation un peu trop libre cessait. « Silence ! disait-on, voici Bernardin. » Entré dans l'Ordre à vingt-deux ans, il se dévoua aux fonctions du ministère apostolique. Pendant l'espace de quarante ans, toutes les villes de l'Italie l'entendirent et, à sa voix, les dissensions s'apaisaient, les biens mal acquis étaient restitués, les pécheurs rentraient par milliers dans le chemin de la vertu. Les églises ne pouvant contenir la foule immense de ses auditeurs, il ne prêchait d'ordinaire que dans les champs et sur les places publiques. On a vu se presser autour de sa chaire jusqu'à vingt-cinq et trente mille auditeurs. Il avait une dévotion si vive envers Marie qu'il ne se lassait jamais d'en publier les grandeurs ; il attribuait au crédit de cette tendre Mère les principales grâces qu'il avait reçues. Un

jour qu'il prêchait à Aquila sur le privilège de l'Immaculée Conception, une étoile brillante parut sur sa tête comme pour rendre témoignage de la vérité de ses paroles.

Prêchant à Padoue, une autre fois, sur les grandeurs de saint Joseph, une croix lumineuse parut sur sa tête au moment où il dit que ce glorieux Patriarche était monté au ciel en corps et en âme. Cette pieuse croyance est aussi enseignée par Gerson, Suarez, et d'autres docteurs. Il a été canonisé par Nicolas V, six ans après sa mort.

22. B. Jean Forest, prêtre, martyr, de l'Ordre des Frères Mineurs.

Homme de grande science et d'une éminente vertu, il avait été choisi comme confesseur par Catherine, femme légitime de Henri VIII, roi d'Angleterre. Avec une invincible fermeté, il s'opposa dans ses écrits et ses prédications au schisme de ce prince. Saisi, jeté en prison; condamné à périr dans les flammes, il demeure inébranlable. En face du bûcher, on l'entend s'écrier: «Quand même un ange descendu du ciel viendrait prêcher une doctrine nouvelle, quand même mes membres seraient mis en

pièces
fut al
tyr m
mets

Le
veuve

Cett
fance
la vo
seize
ans c
épous
une t
de se
tence
donn
avait
et D
de p
sept
cent

25
P. S

Le
triarc
ges,

pièces, je ne déserterais pas la foi.» Le feu fut alors mis au bûcher, et le vaillant martyr mourut en répétant: « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.»

Le même jour, B^{se} Humiliane Cerchi, veuve, du Tiers-Ordre, 1246.

Cette bienheureuse s'appliqua dès son enfance au service de Dieu. Se soumettant à la volonté de ses parents, elle fut mariée à seize ans et eut à supporter pendant cinq ans de durs traitements de la part de son époux. Devenue veuve, elle se retira dans une tour abandonnée, où elle passa le reste de ses jours dans les exercices de la pénitence et embrassa la Règle du Tiers-Ordre, donnant l'exemple de toutes les vertus; elle avait une tendre charité pour les pauvres et Dieu la favorisa du don des miracles et de prophétie. Elle mourut à l'âge de vingt-sept ans; son culte a été approuvé par Innocent XII.

25. Translation du corps de N. S. P. S. François, 1230. Double Majeur.

Le 25 mai 1230, le corps de ce saint Patriarche fut transféré de l'église Saint-Georges, où il reposait depuis sa mort, dans la

nouvelle église que le frère Elie venait de faire construire.

Le même jour, B. Gérard ou Géry de Lunel, du Tiers-Ordre, 1299.

Né à Lunel, au diocèse de Montpellier, et issu d'une famille qui joignait à l'illustration de la noblesse l'illustration plus pure de la vertu, Gérard parut un modèle d'innocence et de piété; à l'âge de neuf ans, il demanda l'habit du Tiers-Ordre et pratiqua dès lors les austérités de la pénitence et les œuvres de miséricorde; à dix-huit ans, il quitta avec son frère la maison paternelle afin de pouvoir, loin du tumulte et dans le secret de la solitude, servir uniquement le Seigneur. Deux ans après, ils résolurent d'aller au tombeau des saints Apôtres et, après avoir passé trois ans à Rome, ils allèrent à Ancône, où ils devaient s'embarquer pour la Terre Sainte; mais le bon Dieu appela à lui le B. Gérard. C'était le 24 mai; il n'avait pas vingt-quatre ans accomplis. Pie IX a permis d'en célébrer la fête dans le diocèse de Montpellier.

29. **B. Jean de Prado**, martyr au

Maroc
1631.

Le p
science
au Ma
qui y
ange c
son et
vif; m
ment é
tifié pa

B. 1

Frères

Cont
il se d
âmes
sion d

30.

Tiers-

Ce

lement

prière

çait d

l'horre

ter en

sainte

Maroc, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1631. Double majeur.

Le pape Urbain VIII, qui connaissait la science et le zèle de ce religieux, l'envoya au Maroc. Il visita d'abord les chrétiens qui y étaient captifs et devint pour eux un ange consolateur. Le roi le fit jeter en prison et le condamna plus tard à être brûlé vif; mais les flammes l'ayant miraculeusement épargné, il fut lapidé. — Il a été béatifié par Benoît XIII.

B. Herculan, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1451.

Contemporain de saint Bernard de Sienne, il se distingua par son zèle pour le salut des âmes et par sa grande dévotion à la Passion de Jésus-Christ.

30. **S. Ferdinand**, roi de Castille, du Tiers-Ordre, 1252. Double majeur.

Ce religieux monarque portait habituellement le cilice, passait souvent la nuit en prières, évangélisait ses soldats et s'efforçait de leur inspirer la crainte de Dieu et l'horreur du péché. Il faisait toujours porter en tête de ses armées une image de la sainte Vierge.

31. **B. Gérard de Villamagna**, tertiaire, 1242. Double.

Né de parents pauvres, il s'engagea d'abord parmi les Frères servants des Chevaliers de Jérusalem. Après plusieurs voyages en Terre-Sainte, où il se signala par sa piété et sa charité, il revint en sa patrie, et reçut l'habit du Tiers-Ordre des mains de S. François lui-même. Il vécut dès lors dans les exercices de la vie érémitique. Son assiduité à la prière était si grande que ses genoux s'étaient comme ossifiés. Il brilla du don des miracles et annonça sa fin prochaine au moine Bénédictin qui entendait ses confessions. Il a été béatifié par Grégoire XVI en 1833.

Juin

Nos Frères et Sœurs du Tiers-Ordre n'oublieront pas que ce mois est consacré au Sacré-Cœur. Ils se renouvelleront dans la dévotion à la sainte Eucharistie et s'appliqueront à faire réparation pour les outrages dont le T. S. Sacrement est l'objet.

1. **B. Jacques de Strépa**, archevêque de Léopol, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1411. Double.

Issu
Polog
tous
brasse
parfai
charit
appro

2.
l'Ord

Pen
de D
pour
lités
victor
l'Ord
pour
corda
pour
le de
sista
des I
à de
la dé
de t
cet é
prièr

Issu d'une noble et ancienne famille de Pologne, ce bienheureux foula aux pieds tous les avantages de la fortune pour embrasser la pauvreté de Jésus-Christ. Il fut parfait religieux, zélé missionnaire, pasteur charitable et vigilant. — Son culte a été approuvé par Pie VI, en 1790.

2. **B^{se} Baptiste Varani**, vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1527. Double.

Pendant sa jeunesse, elle résista à la voix de Dieu, qui l'appelait à la vie religieuse, pour s'attacher aux créatures et aux frivolités du monde. La grâce devint cependant victorieuse dans son âme: elle entra dans l'Ordre de Sainte-Claire, et Jésus-Christ, pour la récompenser de sa fidélité, lui accorda trois faveurs: une grande aversion pour le monde, une humilité profonde et le désir ardent des souffrances. Elle assista le B. Mathieu Baschi dans l'institution des F. M. Capucins. Le Seigneur la soumit à de terribles épreuves, des remords cuisants la dévoraient nuit et jour; elle était assaillie de tentations et enveloppée de ténèbres; cet état dura plusieurs années. Son unique prière était: « Seigneur, venez à mon aide!

Seigneur, hâtez-vous de me secourir! » Heureusement délivrée de la tentation, elle passa en esprit deux mois sur le Calvaire, et, pendant trois mois, elle éprouva toutes les ardeurs de l'amour séraphique. Par obéissance, elle écrivit un traité remarquable sur les douleurs intérieures du Cœur de Jésus. — Grégoire XVI a approuvé son culte.

3. B. André de Spello, prêtre, disciple de saint François. Double.

Il reçut l'habit des mains de saint François et fut l'un des soixante-douze disciples que ce grand saint s'était choisis. Il prêcha en Espagne, opérant de nombreux miracles. Revenu à Assise, il se livra à la contemplation et se fit remarquer par son exacte régularité. On rapporte que, visité par l'Enfant Jésus, il n'hésita pas un instant à le quitter pour se rendre au chœur au premier signal des vêpres; rentré dans sa cellule, il retrouva le divin Enfant, qui loua beaucoup son obéissance. Le même fait est rapporté de plusieurs autres saints de notre Ordre. — Benoît XIV a approuvé son culte.

5. B.
l'Ordre
ble.

Il se
la dire
ramene
confirm

7. B.
mond
des Fr
ble m

Le F
Saint-B
pour r
çois. C
rite, le
la Fra
à Avig
Toulou
avec le
Saint-L
qui, de
rendu
Franci

5. **B. Pacifique de Cerano**, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1402. Double.

Il se rendit célèbre par sa science dans la direction des âmes et par son zèle à ramener les pécheurs. — Son culte a été confirmé par Benoît XIV.

7. **BB. Etienne de Narbonne et Raymond de Carbone**, prêtres, de l'Ordre des Frères Mineurs, martyrs, 1242. Double majeur.

Le B. Etienne était abbé de l'Ordre de Saint-Benoît lorsqu'il renonça à son abbaye pour revêtir le pauvre habit de Saint-François. Grégoire IX, qui connaissait son mérite, le nomma inquisiteur dans le midi de la France; il fut surpris par les Albigeois à Avignonnet, petite ville du diocèse de Toulouse, mis à mort en haine de la Foi avec le B. Raymond et trois religieux de Saint-Dominique. Pie IX a approuvé le culte qui, de temps immémorial, leur avait été rendu à Avignonnet et dans le couvent des Franciscains de Toulouse.

8. **B. Barthélemy Pucci**, confesseur, du Premier Ordre, 1330. Simple.

Avec la permission de son épouse, ce noble gentilhomme quitta ses enfants et le monde pour s'adonner à la pratique des vertus dans le Premier Ordre. Le succès répondit à ses efforts. Ordonné prêtre, il fut par sa charité et ses miracles la providence des pauvres et eut le bonheur de trouver un jour parmi eux la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus. — Léon XIII a approuvé son culte immémorial.

10. **B^{se} Yolande**, veuve, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1298. Double.

Elle était nièce de sainte Elisabeth de Hongrie et épouse de Boleslas V, duc de Pologne, surnommé le Pieux. Contente de peu, ennemie du faste, consacrant sa vie à l'éducation de ses enfants et au soin des pauvres, elle devint veuve et s'enferma avec sa sœur, la bienheureuse Cunégonde, dans le couvent de Sainte Claire, à Sandeck.

12. **B. Guy de Cortone**, prêtre, disciple de saint François, 1250. Double.

Selon
Guy s
vreté
carême
et con
s'acqui
profit
soixant
triarche

13.
et Th
res Mi
classe

La m
de l'Or
Dieu s
dinand
Antoine
Sainte-C
Mineur
palme
autrem
ner une
dérober
talents,
placé d

Selon les instructions de saint François, Guy s'appliqua à la pratique de la pauvreté et de la mortification, faisant sept carêmes chaque année. Etabli prédicateur et confesseur par le saint Patriarche, il s'acquitta de cet emploi avec un grand profit pour les âmes. C'était l'un des soixante-douze disciples que le saint Patriarche s'était choisis.

13. **S. Antoine de Padoue**, Apôtre et Thaumaturge de l'Ordre des Frères Mineurs, 1231. Double de deuxième classe avec octave.

La mort glorieuse des premiers martyrs de l'Ordre Séraphique fut l'occasion dont Dieu se servit pour y attirer le jeune Ferdinand de Bouillon, qui prit le nom de Frère Antoine. Il quitta les chanoines réguliers de Sainte-Croix pour revêtir l'habit des Frères Mineurs, espérant trouver dans cet Ordre la palme du martyre. Dieu en ayant disposé autrement, Antoine ne songea plus qu'à mener une vie obscure et cachée. Désireux de dérober aux yeux des hommes ses rares talents, il demanda comme une faveur d'être placé dans un couvent pour aider à la cui-

sine et au jardin. Il faisait ses délices de cette vie ignorée, de la solitude et de la prière, lorsque Dieu tira cette lumière de dessous le boisseau pour la produire au grand jour. Saint François le désigna pour enseigner à ses frères la sainte théologie à Bologne, à Toulouse, à Montpellier, à Padoue. Plus tard, Antoine se livre au ministère de la prédication et évangélise un grand nombre de villes, en France et en Italie; les églises ne peuvent contenir les auditeurs qui se pressent par milliers autour de sa chaire: c'est sur les places publiques, dans les plaines, sur le penchant des collines, au bord des fleuves, que les populations accourent pour voir l'apôtre franciscain et pour entendre une parole à laquelle Dieu donne une puissance inouïe. Sa mission céleste est confirmée par les plus éclatants prodiges. Non content de réveiller la foi dans le cœur des fidèles, saint Antoine combat sans relâche l'hérésie, et avec un tel succès, qu'il est surnommé le *marteau des hérétiques*. Il fut gardien des couvents de Limoges, du Puy et de Brioude. Il mourut à trente-six ans; en peu de temps, il avait fourni une longue carrière. Saint Bonaven-

ture
ne pu
l'invo
Sa la
Dieu,
thaur
goire

19.

du T

Ses
seigne
Veuv
Ordre
misér
vais t
part
cruau
les cl
jour p
je sui
sérico
qui tie
au cie
suis u
honne
sois j
tente.

ture assure qu'il n'y a pas de grâce qu'on ne puisse obtenir par son intercession. On l'invoque pour retrouver les choses perdues. Sa langue, qui procura tant de gloire à Dieu, se conserve sans corruption. Ce grand thaumaturge a été canonisé par Grégoire IX.

19. **B^{se} Micheline de Pesaro**, veuve, du Tiers-Ordre, 1256. Double.

Ses parents lui firent épouser un puissant seigneur de la noble famille de Malatesta. Veuve à vingt ans, elle entra dans le Tiers-Ordre et consacra sa vie aux œuvres de miséricorde, malgré les railleries et les mauvais traitements qu'elle eut à essayer de la part de ses parents, qui poussèrent la cruauté jusqu'à la traîner dans la boue par les cheveux. Le Seigneur lui apparut un jour pour la consoler et lui dit: « Micheline, je suis ton débiteur pour les œuvres de miséricorde que tu exerces envers les affligés qui tiennent ma place; tu seras récompensée au ciel. » Micheline répondit: « Seigneur, je suis une servante inutile; à vous seul tout honneur et toute gloire; pourvu que je ne sois jamais séparée de vous, je serai contente. » Son culte a été approuvé en 1737.

24. *Nativité de S. Jean-Baptiste*, Précurseur de N.-S. Jésus-Christ. Double de première classe avec octave.

Les Franciscains de Terre Sainte sont chargés de desservir et d'entretenir le sanctuaire de la naissance du saint Précurseur.

27. **B. Bienvenu de Gubbio**, frère lai, disciple de saint François, 1231. Double.

Il quitta la milice séculière pour s'enrôler parmi les disciples de la sainte pauvreté; il se fit surtout remarquer par son obéissance et son amour pour la pauvreté, et Jésus se reposa souvent, sous la forme d'un petit enfant, dans ses bras.

29. *S. Pierre et S. Paul*, Apôtres. Double de première classe avec octave.

Vers l'an 1216, notre Séraphique Père, étant allé à Rome pour visiter le tombeau des Apôtres, se retira dans une chapelle de l'église Saint-Pierre et pria avec larmes les saints Apôtres de l'instruire sur la vertu de pauvreté et sur la vie apostolique. Saint Pierre et saint Paul lui apparurent environnés de lumière et, l'embrassant tendre-

ment,
Seign
dire c
la très
brasso
qui se
tiquée
accor
qui le
comp
mome
cette
saints
fit qu
ration
de so
menç
lébren
Tibér
tre-Se
son I
dans
torio,

ment, ils lui dirent: « Frère François, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous envoie pour vous dire qu'il a exaucé vos prières au sujet de la très sainte pauvreté qu'il a lui-même embrassée avec sa sainte Mère, et que nous, qui sommes ses Apôtres, avons aussi pratiquée à son exemple. *Ce trésor vous est accordé pour vous et pour vos enfants*: ceux qui le conserveront fidèlement auront en récompense le royaume des cieux. » Depuis le moment où notre saint Patriarche eut reçu cette insigne faveur par l'intercession des saints Apôtres, sa dévotion pour eux ne fit que s'accroître: il les choisit par inspiration divine comme protecteurs particuliers de son Ordre. Après la Pentecôte, il commençait un carême pour se disposer à célébrer leur fête. Nos Pères desservent à Tibériade l'église élevée à l'endroit où Notre-Seigneur institua saint Pierre chef de son Eglise. Ils possèdent aussi, à Rome, dans leur couvent de Saint-Pierre *in Montorio*, le lieu où ce saint Apôtre fut crucifié.

Juillet

Consacré à honorer le Précieux Sang de Jésus.

2. **Visitation de la très sainte Vierge.** Double de deuxième classe.

Cette fête, établie d'abord dans notre Ordre par saint Bonaventure, au Chapitre général de Pise, fut plus tard étendue à l'Eglise entière. Les Franciscains sont chargés, en Palestine, d'entretenir et de desservir le sanctuaire de la Visitation, où retentit pour la première fois l'admirable cantique *Magnificat*.

7. **S. Laurent de Brindes,** prêtre de l'Ordre des F. M. Capucins, 1619. Double majeur.

Sa vie fut consacrée à la prédication. Il ramena au giron de l'Eglise un grand nombre d'hérétiques et convertit des milliers de pécheurs. — Canonisé par Léon XIII en 1882.

8. **S^{te} Elisabeth,** reine du Portugal, veuve, du Tiers-Ordre, 1336. Double majeur.

Douée d'une héroïque patience durant la

persée
époux
pas
charit
des
hôpital
mains
dégoû

9.

tres
de l'
tyrs
ble

Ces
lique
rogés
et de
se m
la foi
fut l
Pie I

14.

se, C
et hu
Fran
class

persécution qu'elle eut à essuyer du roi, son époux, qui se convertit enfin, elle ne fut pas moins admirable par son inépuisable charité envers les malheureux. Cette mère des pauvres visitait les malades dans les hôpitaux, se plaisait à les servir de ses mains royales et pansait leurs plaies les plus dégoûtantes. — Urbain VIII l'a canonisée.

9. **SS. Nicolas Pik**, *huit autres prêtres missionnaires, et deux frères lais* de l'Ordre des Frères Mineurs, martyrs à Gorcum, en Hollande, 1572. Double de deuxième classe.

Ces intrépides défenseurs de la foi catholique furent pris par les calvinistes et interrogés sur les dogmes de la présence réelle et de la primauté du Siège Apostolique. Ils se montrèrent toujours inébranlables dans la foi, et la palme d'un long et cruel martyre fut la récompense de leur fermeté. — Pie IX, en 1867, les a canonisés.

14. **S. Bonaventure**, *docteur de l'Eglise, Cardinal-Evêque d'Albano, en Italie, et huitième Général de l'Ordre de Saint-François*, 1274. Double de deuxième classe avec octave.

Le Séraphique Docteur saint Bonaventure, une des plus grandes lumières de l'Eglise et un des saints les plus illustres de notre Ordre, était encore enfant lorsque saint François le guérit d'une maladie dangereuse. Sa pieuse mère, touchée d'une faveur si inespérée, fit vœu de le donner à l'Ordre Séraphique. L'enfant, ayant grandi en sagesse devant Dieu et devant les hommes, embrassa la Règle des Mineurs et vint étudier à Paris sous le célèbre Alexandre de Halès. Admirant la beauté de son génie et la candeur de son âme, son maître avait coutume de dire que frère Bonaventure n'avait point péché en Adam. Son oraison était presque continuelle: le souvenir de la Passion du Sauveur lui faisait verser des larmes et l'enflammait de célestes ardeurs. Ses écrits, qu'on croirait sortis du cœur d'un séraphin, révèlent ce feu sacré, cette divine onction qui remplissait son âme. Saint Bonaventure priait plus encore qu'il n'étudiait. Jésus crucifié fut le grand livre où il puisa toute sa science, ainsi que lui-même l'avoua un jour à l'Angélique Docteur saint Thomas d'Aquin, son illustre ami. Il était insensible aux applaudissements. Lorsqu'il

fut non
nonces
de sa
la vai
dix-sep
à y fa
che, c
second
rang c

15.

ve, p
en It

Dan
Ange
ligno
Tiers-
gle le
ensuit
juridic
vance.

16.

de N.
Fêt
Carm

Le
Domini

fut nommé évêque et cardinal, les deux nonces qui devaient lui remettre les insignes de sa dignité le trouvèrent occupé à laver la vaisselle. Il gouverna l'Ordre pendant dix-sept ans et travailla avec tant de succès à y faire reflourir l'esprit du saint Patriarche, qu'on peut le considérer comme son second fondateur. — Sixte V l'a mis au rang des Docteurs de l'Eglise.

15. **B^{se} Angéline de Marciano**, veuve, promotrice du Tiers-Ordre régulier en Italie, 1455. Double.

Dans un pèlerinage à Notre-Dame-des-Anges, Dieu lui ordonna de fonder à Folligno un monastère pour les personnes du Tiers-Ordre qui voudraient joindre à la Règle les trois vœux de religion. Elle établit ensuite plusieurs autres monastères sous la juridiction des Frères Mineurs de l'Observance. — Léon XIII a approuvé son office.

16. **Anniversaire de la canonisation de N. S. P. saint François.**

Fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Double majeur.

Le jour où les deux patriarches saint Dominique et saint François se rencontrèrent.

rent à Rome, dans l'église Saint-Jean-de-Latran, saint Ange, de l'Ordre des Carmes, qui fut plus tard martyr, prêchait dans la basilique; il déclara du haut de la chaire que parmi ses auditeurs se trouvaient deux colonnes de l'Eglise (saint Dominique et saint François). A la suite du sermon il vint les saluer et les félicita du grand fruit qu'ils devaient produire dans les âmes. Saint Ange prédit à N. P. saint François la miraculeuse impression des stigmates, et celui-ci, à son tour, lui prédit le martyre. En raison de cette liaison des deux saints, le Prieur général des Carmes demanda au Chapitre général de l'Observance, réuni à Victoria en 1694, que des relations plus intimes fussent établies entre les deux Ordres. C'est à cette occasion que l'office de Notre-Dame du Mont-Carmel commença à être célébré dans notre Ordre. D'après Wadding, saint Bonaventure défendit chaleureusement les religieux Carmes en présence du concile de Lyon, contre la malveillance de quelques adversaires. On sait aussi la part que prit saint Pierre d'Alcantara à la réforme de l'Ordre du Carmel; il assista si bien sainte Thérèse de ses conseils et

de sa
d'un a
être a
illum
çois
n. 4.)
ce gr
sous l
sont l
enfant
Franç

18.
logne
Mine
pistra

Apr
au sa
en so
du pe
le cho
des p
du gr

19.
prêtr
discip
1484.

de sa protection que, selon le témoignage d'un annaliste de cet Ordre, il mérita d'en être appelé le Père: *Nostra Reformatio... illum pleno ore nominat Patrem.* (P. François de Sainte-Marie, t. I, l. I, ch. 43, n. 4.) C'est pour ce motif que la fête de ce grand saint se célèbre chez les Carmes sous le rit double de deuxième classe. Tels sont les liens particuliers qui unissent les enfants du Carmel et les disciples de saint François.

18. **B. Simon de Lypnica**, en Pologne, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jean de Capistran, 1482. Double.

Après une vie mortifiée, toute consacrée au salut des âmes, il mourut à Cracovie en soignant les pestiférés. A la demande du peuple polonais, Clément XII confirma le choix du bienheureux Simon comme l'un des principaux patrons de la Pologne et du grand-duché de Lithuanie.

19. **B. Jean de Dukla**, en Pologne, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jean de Capistran, 1484. Double.

Il travailla avec succès à la conversion des Russes et des Arméniens. La sainte Vierge fut son modèle, et toute sa vie fut employée à imiter les vertus, principalement l'humilité, l'obéissance et la pureté de sa Mère du ciel.

22. *St^e Marie-Madeleine*, pénitente.

Les Franciscains en Terre Sainte desservent la chapelle de Sainte-Madeleine, où Notre-Seigneur lui apparut après sa résurrection.

24. **S. François Solano**, *Thaumaturge, Apôtre des Indes Occidentales et Patron du Pérou*, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1610. Double de deuxième classe.

Ce saint est l'un des plus grands missionnaires qu'ait produits l'Observance. D'abord son zèle s'exerce en Espagne; ensuite en Amérique où s'ouvre un vaste champ; il évangélise les immenses régions du Tucuman et du Paraguay, traverse de vastes déserts, pénètre dans des forêts, gravit des montagnes escarpées, des rochers inaccessibles; rien n'arrête son zèle, rien ne lui coûte pour gagner des âmes à Dieu. Sa vie est une suite non interrompue de

prodig
morts
versés
des la
millie
chréti
dèles.
dans
Franc
tremb
noît ?

25.
ble c

Les
tine
pelle
de Na

26.
Vierg
se.

Cett
Frère
dre a
par s
res q

prodiges et de merveilles: malades guéris, morts ressuscités, quelquefois fleuves traversés sur son manteau. Favorisé du don des langues et de prophétie, il ramène des milliers de pécheurs et convertit à la foi chrétienne un nombre incalculable d'infidèles. On peut dire en toute vérité qu'il fut, dans ces vastes contrées, comme un autre François-Xavier. On l'invoque contre les tremblements de terre. — Canonisé par Benoît XIII.

25. *S. Jacques le Majeur*, apôtre. Double de deuxième classe.

Les Franciscains sont chargés en Palestine de desservir et d'entretenir la chapelle de la maison de saint Jacques, près de Nazareth.

26. *St^e Anne, mère de la bienheureuse Vierge Marie*. Double de deuxième classe.

Cette fête, qui doit son institution aux Frères Mineurs, fut établie dans tout l'Ordre au Chapitre général de Pise, présidé par saint Bonaventure. Parmi les sanctuaires que les Franciscains de Terre Sainte

sont chargés de desservir, se trouve l'église de la maison de sainte Anne et de saint Joachim, à Séphoris.

27. **B^{se} Cunégonde**, reine de Pologne, vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1292. Double.

Cette pieuse reine était fille de Béla IV, roi de Hongrie, et nièce, par son père, de sainte Elisabeth. Elle épousa Boleslas le Chaste, roi de Pologne, et vécut quarante ans avec lui en parfaite continence. Après la mort de son époux, elle se retira dans le monastère de Sainte-Claire à Sandeck, où la bienheureuse Yolande, sa sœur, vint bientôt la rejoindre. — Alexandre VIII a approuvé son culte et Clément XI a confirmé le choix de cette bienheureuse comme patronne de la Lithuanie.

B. Névolon, du Tiers-Ordre, 1280.

Ayant vécu pendant un certain temps d'une vie mondaine, il entra dans le Tiers-Ordre après la mort de son épouse, et s'efforça, par une rigoureuse pénitence, d'effacer les péchés de sa vie passée. Pie IX a approuvé son culte.

31.
de la

Apr
saint
le P.
qui h
Monte
le sai
refusa
pagn
Ordre

2.
Basi
pale
la P
de te
neurs
de la
Fran
Chri.
Vier
se so
gner
qu'il

31. **S. Ignace de Loyola**, fondateur de la Compagnie de Jésus. Double.

Après la fondation de son Institut, ce saint eut pour directeur de sa conscience le P. Théodore, religieux de l'Observance, qui habitait le couvent de Saint-Pierre *in Montorio*; c'est par son ordre exprès que le saint accepta la charge de Général, qu'il refusait malgré les instances de ses compagnons. Ce saint faisait partie du Tiers-Ordre.

Août

2. **Dédicace solennelle de l'insigne Basilique Patriarcale et Chapelle Papale de Sainte-Marie-des-Anges ou de la Portioncule**, *déclarée Mère et Chef de tout l'Ordre et dont les Frères Mineurs ont la possession.* — *Indulgence de la Portioncule que N. S. Père saint François obtint de Notre-Seigneur Jésus-Christ par l'entremise de la très sainte Vierge.* En ce jour, tous les fidèles qui se sont confessés et ont communie gagnent autant d'indulgences plénières qu'ils font de visites dans une église

qui a le privilège de la Portioncule, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil du jour de la fête.

4. Notre Père S. Dominique, Patriarche de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Double de première classe avec octave.

Au temps du quatrième concile de Latran, saint Dominique et saint François se trouvèrent à Rome; mais il ne paraît pas que le nom de l'un eût jamais frappé l'oreille de l'autre. Une nuit, Dominique, étant en prière dans l'église Saint-Pierre, vit la sainte Vierge présenter à son Fils, irrité contre le monde, deux hommes qui devaient l'apaiser. Il se reconnut pour l'un d'eux et, le lendemain, en entrant dans une église, il aperçut, sous un froc de mendiant, la figure du second; et courant à ce pauvre, qui n'était autre que saint François d'Assise, il l'embrassa avec effusion en lui disant: « Vous êtes mon compagnon, vous marcherez avec moi, tenons-nous ensemble, et nul ne pourra prévaloir contre nous. » Saint Antonin, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, rapporte que saint Dominique obtint, après de longues instances, la corde

grossi
il s'e
la m
ches
Dans
neurs
1658,
Saint
fête
lennit
un at
Cæli
ancie
et il
rait
dirait
pieux
deux
la fé
4 août
rend
brer
tobre
couv
le su

grossière que portait N. P. saint François; il s'en ceignit et ne la quitta plus jusqu'à la mort. L'union des deux saints Patriarches s'est perpétuée parmi leurs enfants. Dans le Chapitre général des Frères Mineurs de l'Observance tenu à Tolède en 1658, il fut décrété qu'on demanderait au Saint-Siège la permission de célébrer la fête de saint Dominique avec la même solennité que celle de saint François. Dans un autre Chapitre général⁽¹⁾ réuni à l'*Ara-Cæli* en 1688, on rappela la fidélité aux anciennes traditions d'union et de charité, et il fut ordonné que chaque fois qu'il se-rait question de saint Dominique, on dirait toujours : *Notre Père...* D'après un pieux et antique usage, les Généraux des deux Ordres se réunissent pour célébrer la fête des deux saints Patriarches. Le 4 août, le Général des Frères Mineurs se rend au couvent de la *Minerve* pour célébrer la fête de saint Dominique, et le 4 octobre le Général des Dominicains va au couvent de *S. Antonio* pour solenniser avec le successeur de saint François la fête du

1. *Chronol. hist. leg.*, t. III, p. 1.

Patriarche d'Assise. Les deux familles doivent donc s'unir en ce jour pour glorifier leur commun Père et implorer son puissant crédit dans le ciel.

5. B. Ciro de Pesaro, du Tiers-Ordre, 1350.

Encore dans la fleur de l'âge, après avoir distribué tout son patrimoine aux pauvres, il entra dans le Tiers-Ordre et se retira dans la solitude, près d'une chapelle de la très sainte Vierge. Une fois par mois, il allait à la quête; se réservant une faible partie des aumônes qu'on lui faisait, il distribuait tout aux indigents. Dieu fit éclater par le don des miracles cette vie de charité et de pénitence. Son culte immémorial a été approuvé par Pie IX.

6. Fête de la Transfiguration de N.-S. Jésus-Christ. Double majeur.

Les Franciscains en Terre Sainte desservent sur le mont Thabor le sanctuaire de la Transfiguration, et à Cana le sanctuaire où s'accomplit le premier miracle de Notre-Seigneur.

9. **B**
fesseur
ble.

Vie 1
pratique
éloques
firmé

12. 1
sise,
Second
Double

Touc
l'illustr
a appe
chesse
espéran
grosiè
L'Eucl
où s'al
de gra
dans s
pour t
tabern
vait se
tères.
de Sa

9. **B. Jean de l'Alverne**, prêtre, confesseur, du Premier Ordre, 1322. Double.

Vie toute remplie par la méditation, les pratiques de la pénitence et les fruits d'une éloquente prédication. — Léon XIII a confirmé son culte.

12. **Notre Mère sainte Claire d'Assise**, vierge et première abbesse du Second Ordre de Saint-François, 1252. Double de première classe avec octave.

Touchée par l'exemple de saint François, l'illustre vierge d'Assise, qu'un grand pape a appelée *la princesse des pauvres, la duchesse des humbles*, foula aux pieds toutes les espérances du monde pour revêtir la bure grossière de la pénitence et de la pauvreté. L'Eucharistie fut pour elle le foyer divin où s'alimentait tout ce que sa vie présente de grand, de noble, de généreux. Malade dans son lit, elle oubliait ses infirmités pour travailler à l'ornementation des saints tabernacles et confectionner tout ce qui devait servir à la célébration des saints mystères. On possède encore dans le monastère de Saint-Damien, à Assise, occupé aujour-

d'hui par les Frères Mineurs, le ciboire sacré d'où sortit la voix qui disait à Claire: « Je vous conserverai toujours » tandis qu'une effroyable panique terrorisait les troupes barbares des Sarrasins, lorsqu'ils saccageaient la ville et envahissaient déjà le monastère. — Elle fut canonisée par Alexandre IV.

13. **B. Pierre de Molliano**, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple et compagnon de saint Jacques de la Marche, 1490. Double.

Ce saint missionnaire se rendit célèbre par sa science et ses grandes vertus. Ses prédications avaient une telle onction et une si grande force, qu'elles touchaient les cœurs les plus endurcis; ses jours et ses nuits se passaient à entendre les confessions. Il vivait dans une rigoureuse pénitence et ne prêchait que sur la miséricorde divine. — Son culte a été approuvé par Clément XIII.

14. **B. Santès d'Urbino**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1290. Double.

Il avait une dévotion toute particulière pour le saint sacrifice de la messe. Etant

un jour
désir,
de l'égl
temple
place.
ment 2

15.
Vierg
octave

Not
tendre
célébra
tion e

Din
tion,
heure
xième

Cett
tre Or
val er
l'Eglis
Franci
gés de
saint]
ris.

un jour empêché d'y assister, malgré son désir, quatre murailles qui le séparaient de l'église, s'entr'ouvrirent, et il put contempler le prêtre à l'autel sans changer de place. Son culte a été confirmé par Clément XIV.

15. Assomption de la très sainte Vierge. Double de première classe avec octave.

Notre Séraphique Père, qui avait une si tendre piété pour la très sainte Vierge, célébrait cette fête avec une sincère dévotion et s'y préparait par un long carême.

Dimanche dans l'octave de l'Assomption, saint Joachim, père de la bienheureuse Vierge Marie, double de deuxième classe.

Cette fête a été établie d'abord dans notre Ordre, au Chapitre général tenu à Laval en 1505; puis elle a été étendue à l'Eglise universelle. Nous avons dit que les Franciscains de Terre Sainte étaient chargés de desservir l'église de la maison de saint Joachim et de sainte Anne, à Séphoris.

*Le dimanche après l'Octave de l'Assomption: Office des sept allégres-
ses de la très sainte Vierge Marie.*
Double de deuxième classe.

Cet office a été concédé aux Francis-
cains par le Pape Pie X, autorisant une
fois de plus l'antique dévotion de l'Ordre
aux Joies de Marie, dévotion née d'un mi-
racle de la Divine Mère, en faveur d'un
jeune novice. Ce fut Elle qui lui révéla
cette manière de l'honorer.

16. **S. Roch de Montpellier**, du
Tiers-Ordre, 1327. Double majeur.

Remarquable par les éclatantes vertus
qui brillèrent en lui dès son bas âge, saint
Roch, seigneur de la ville de Montpellier
dans le Languedoc, se dépouilla de tous
ses titres honorifiques, vendit tous ses biens
pour en donner le prix aux pauvres et se
faire lui-même pauvre volontaire de Jésus-
Christ dans le Troisième Ordre de Saint-
François. Pendant qu'il accomplissait, en
demandant l'aumône, un pèlerinage au tom-
beau des saints Apôtres, ayant appris que la
peste sévissait avec fureur dans plusieurs
villes d'Italie, il s'y rendit pour soigner les

malades
tous pa
Après
miracles
et dans
du ciel
De ret
connu
qui étai
comme
son pe
la cinq
à l'âge
son cor
*Ceux q
reront i*

*Ce s
ratoire
des Fr*

18. A
Consta

C'est
bois s
vénère
Mineur

malades dans les hôpitaux, et les guérit tous par la vertu du signe de la croix. Après avoir opéré un grand nombre de miracles à Rome, à Césène, à Plaisance et dans d'autres villes, averti par un ordre du ciel, il reprit le chemin de sa patrie. De retour à Montpellier, il demeura inconnu à ses propres parents; son oncle, qui était gouverneur de la ville, le fit arrêter comme espion et le condamna à une prison perpétuelle. Après sa mort, qui arriva la cinquième année de son incarcération, à l'âge de trente-deux ans, on trouva sur son corps un écriteau qui portait ces mots: *Ceux qui seront frappés de la peste et imploreront la faveur de saint Roch seront guéris.*

Ce soir commence la neuvaine préparatoire à la fête de saint Louis, patron des Frères du Tiers-Ordre.

18. *St^e Hélène*, mère de l'empereur Constantin. Double.

C'est par ses soins que fut retrouvé le bois sacré de la Croix. Son corps se vénère à Rome, dans l'église des Frères Mineurs à l'*Ara-Cæli*.

19. **S. Louis d'Anjou et de Sicile**, évêque de Toulouse et de Pamiers, de l'Ordre des Frères Mineurs, *Patron de la Province d'Aquitaine*, 1297. Double de deuxième classe.

Ce saint, Français d'origine et issu du sang royal de saint Louis, était fils de Charles II, duc d'Anjou et roi de Naples et de Sicile, petit-neveu, par son père, du roi saint Louis, et neveu, par sa mère, de sainte Elisabeth de Hongrie. Louis naquit au château de Brignoles en Provence; il était héritier présomptif de la couronne de Naples; mais le Seigneur ne l'avait fait naître sur les degrés du trône que pour offrir au monde le spectacle d'un plus beau sacrifice. La bure de saint François lui parut plus précieuse que le sceptre et la couronne; renonçant donc au diadème royal pour embrasser la vie pauvre et austère des Frères Mineurs, il prit l'habit et fit profession dans l'église de l'*Ara-Cæli*. Il n'avait pas encore vingt-deux ans lorsque le pape le nomma évêque de Toulouse et l'obligea à accepter cette dignité. Le jeune saint ne se départit jamais de cette haute pauvreté qu'il avait vouée en revêtant l'ha-

bit de
pace
on le
de son
courir-
faire la
faisait
sa plus
un jou
de Tou
me ver
cuper
près pl
de ving
mira d
prédile
et une
dit un
fin, un
lui seu
suprêm
roles:
toute a
pour
saint
dans le
heureu

bit de Saint-François. Pendant le court espace de temps que dura son épiscopat, on le vit se consacrer tout entier au bien de son troupeau; prêcher, catéchiser, secourir les pauvres, assister les malades, faire la visite de son vaste diocèse, dont faisait partie celui de Pamiers, telle était sa plus chère occupation. Comme il entra un jour dans le couvent des Franciscains de Toulouse, on l'entendit s'écrier: *Quand me verrai-je délivré de l'épiscopat pour occuper une simple cellule de religieux?* D'après plusieurs historiens, il mourut à l'âge de vingt-trois ans et quelques mois. On admira dans ce jeune prince une singulière prédilection pour la belle vertu de pureté et une si admirable modestie, qu'on eût dit un ange revêtu d'un corps mortel; enfin, un tel amour pour Notre-Seigneur, qu'en lui seul il trouvait son repos, son bonheur suprême. Il répétait souvent ces belles paroles: *Jésus-Christ est toute ma richesse, toute abondance qui n'est pas mon Dieu n'est pour moi que disette.* Après sa mort, un saint religieux vit sa belle âme s'élever dans le ciel, accompagnée de plusieurs bienheureux qui chantaient: *C'est ainsi que se-*

ront traités ceux qui auront servi Dieu avec innocence et pureté. — Saint Louis a été canonisé par Jean XXII.

24. *S. Barthélemy*, apôtre. Double de deuxième classe.

Le corps de ce saint apôtre se vénère à Rome dans l'église du couvent de Saint-Barthélemy, qui appartient aux Franciscains. On y a établi un collège pour les jeunes religieux qui se destinent aux missions étrangères.

25. **S. Louis**, roi de France, du Tiers-Ordre, *Patron spécial des Frères de cet Ordre*, 1270. Double de deuxième classe (pour les Frères du Tiers-Ordre, double de première classe avec octave).

Comme son illustre cousin saint Ferdinand, roi de Castille, il voulut joindre à la gloire du souverain, du guerrier, du héros de la croix, l'immortelle illustration que donnent les livrées du Patriarche des pauvres. Il prit l'habit du Troisième Ordre le même jour que la reine Blanche, sa mère. Une pieuse et touchante tradition veut que saint Louis soit allé à Assise, en habit de pèlerin, pour y vénérer le tom-

beau c
On cro
Pacific
de Fr
saint F
mier P
Bonifa

27.

Monte
res M

Le c
cordé l

Le r
l'Ordre
de l'C

Ce g
plus pu
remplit
vincial,
saire g
la Bse
dont il
qui fur
tre par
tendre
il mou

beau de son glorieux Père saint François. On croit qu'il eut pour précepteur Frère Pacifique, cet ancien troubadour, lauréat de Frédéric II, qui, devenu disciple de saint François, fut choisi pour être le premier Provincial de France. — Canonisé par Boniface VIII.

27. Mémoire du **B. Timothée de Montecchio**, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs. 1504. Double.

Le culte de ce bienheureux a été accordé par Pie IX en 1871.

Le même jour, **B. Gabriel Maria**, de l'Ordre des Frères Mineurs, fondateur de l'Ordre de l'Annonciade, 1530.

Ce grand serviteur de Marie, l'une des plus pures gloires de notre Ordre en France, remplit successivement les charges de Provincial, de Vicaire général et de Commissaire général de l'Ordre. Il fonda, avec la B^{se} Jeanne, l'Ordre de la Vierge Marie, dont il écrivit la règle et les constitutions, qui furent approuvées à Rome. Rendu illustre par ses vertus et surtout par un amour tendre et filial envers la très sainte Vierge, il mourut à l'Annonciade de Rodez, en

se rendant au Chapitre provincial, et des miracles attestèrent sa sainteté. Bien que son culte n'ait point été approuvé par l'Eglise, les Annonciades ont de tout temps honoré en ce jour sa mémoire.

Septembre

1. **B^{se} Isabelle de France**, sœur du roi saint Louis, vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire. 1269. Double.

Cette pieuse princesse fonda, en 1260, sous le titre de *l'Humilité de Notre-Dame*, à Longchamps, près de Paris, un monastère de Clarisses; et, renonçant généreusement aux royales alliances que le monde lui offrait, elle vint s'ensevelir dans cette sainte solitude. Ayant remarqué dans la Règle qui fut donnée par saint François à sainte Claire et à ses filles quelques articles dont l'observation rigoureuse lui paraissait au-dessus des forces de la communauté de Longchamps, elle pria saint Bonaventure et quelques autres docteurs de l'Ordre d'y introduire quelques modifications, et, en 1264, Urbain IV publia la Règle mitigée qui fut suivie dans un grand nombre de

monas-
ses qu
le non

Pou
ve de
Doubi

3. **I**
Pierr
marty
neurs,

Ces
martyr
musul
s'étant
Dieu l
pronor
Cette
tit bien
res Mi
crime,
en fai
firma
martyr

4. **S**
Tiers-
me cl

monastères du Second Ordre; les religieuses qui l'adoptèrent furent désignées sous le nom de Clarisses *Urbanistes*.

Pour les Frères du Tiers-Ordre : **Octave de saint Louis**, roi de France. Double.

3. **BB. Jean de Pérouse**, prêtre, et **Pierre de Sasso Ferrato**, frère lai, martyrs, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1231. Double.

Ces disciples de saint François furent martyrisés à Valence, en Espagne, par les musulmans. Avant de souffrir le martyre, s'étant mis à genoux, ils demandèrent à Dieu la conversion du roi Azot, qui avait prononcé contre eux la sentence de mort. Cette prière fut exaucée; le roi se convertit bientôt après, appela près de lui les Frères Mineurs, leur fit l'humble aveu de son crime, et leur offrit son propre palais pour en faire un couvent. — Clément XI confirma le culte rendu à ces bienheureux martyrs.

4. **St^e Rose de Viterbe**, vierge, du Tiers-Ordre, 1258. Double de deuxième classe.

Sainte Rose fut semblable à cette reine des fleurs qui s'épanouit dès l'aurore. Ses premières paroles furent les Noms sacrés de Jésus et de Marie; à l'âge de trois ans, ayant ressuscité sa tante, elle supplia son père de lui permettre de vivre dans une petite cellule pour s'y livrer au travail et à la prière. Elle était dans sa neuvième année lorsque, par le commandement de la très sainte Vierge, elle revêtit l'habit du Tiers-Ordre, le 24 juin 1249, et parcourut les rues de Viterbe pour prêcher la pénitence; elle disputa publiquement contre les hérétiques manichéens, les confondit, et pour confirmer la vérité de ses paroles, elle resta trois heures au milieu d'un grand brasier sans en être atteinte. Son zèle à défendre la cause de l'Eglise lui mérita d'être exilée par Frédéric II, qui persécutait alors le Vicaire de Jésus-Christ. Elle n'avait pas dix-huit ans, lorsque sa belle âme s'envola au ciel. Après six siècles, son corps se conserve encore à Viterbe sans corruption. Sainte Rose fut un prodige de pénitence.

5. **B. Gentil de Mathelica**, martyr, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1340. Double.

Après
infidèle
Perse,
en hain
prouvé

6. **B**
l'Ordre
ple.

Ami
lices se
humble
joie les
plicité
culte r

8. **N**
ge.

Dim
vité. I
de Ma

Les
la dév
n'en s
Marie.
Antoin
mes lè

Après avoir converti plus de quinze mille infidèles en évangélisant l'Égypte et la Perse, il fut massacré par les Sarrazins, en haine de la foi. — Son culte a été approuvé par Pie VI.

6. B. Vincent d'Aquila, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1604. Simple.

Ami de la retraite et du silence, ses délices se trouvaient dans les emplois les plus humbles du monastère. Il supportait avec joie les injures et les railleries que sa simplicité lui attirait. — Pie VI a confirmé le culte rendu à ce bienheureux.

8. Nativité de la très sainte Vierge.

Dimanche dans l'Octave de la Nativité. Fête du très saint et doux Nom de Marie. Double majeur.

Les Saints de notre Ordre, en propageant la dévotion au très saint Nom de Jésus, n'en séparaient jamais le doux Nom de Marie. « Le Nom de Marie, répétait saint Antoine de Padoue, est comme un miel sur mes lèvres, comme une douce harmonie

pour mon oreille, comme une vive allégresse pour mon cœur. »

Troisième Dimanche de septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs. Double majeur (chez les Annonciades, double de deuxième classe).

Parmi les sanctuaires qu'entretiennent et desservent en Palestine les Frères Mineurs, se trouve la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, élevée à l'endroit où Marie se tenait debout au pied de la Croix.

9. **B^{se} Séraphine Sforza**, veuve, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1478. Double.

Elle supporta avec une héroïque résignation les persécutions et les mauvais traitements dont le comte Sforza, son époux, l'abreuva. Devenue veuve, elle revêtit l'habit de sainte Claire par l'ordre de la sainte Vierge, et vécut dix-huit ans en religion dans la pratique de toutes les vertus. Son corps est demeuré jusqu'à ce jour sans corruption. — Benoît XIV a approuvé son culte.

11. **B. Bonaventure, de Barcelone**, Frère lai franciscain. 1478. Double.

Marié
heureux
ver avec
mariage
veuf, il
comme
ciscain.
d'En-Ha
il devai
d'une v
frère la
lonté du
années à
et mêm
par le n
grand c
nombre
des Bier

12. **B**
quatre
du Pre
1630. I

Dix-h
l'Ordre
ce; les
linaire

Marié sur l'ordre de son père, ce Bienheureux donna ce rare exemple de conserver avec son épouse la virginité dans le mariage. Après moins de deux ans, devenu veuf, il suivit son premier attrait et entra comme frère convers dans l'Ordre franciscain. Au cours d'un pèlerinage, une voix d'En-Haut l'appela à Rome, où en effet il devait donner un autre exemple: celui d'une vie toute céleste. Bien que simple frère lai, le choix de ses frères et la volonté du Pape l'élevèrent pendant plusieurs années à la tête du couvent qu'il avait fondé et même de sa Custodie. Il brilla surtout par le mépris de soi. Enterré au milieu d'un grand concours de peuple, signalé par de nombreux miracles, Pie X l'a mis au rang des Bienheureux.

12. **BB. Apollinaire** et ses quarante-quatre compagnons, martyrs au Japon, du Premier et du Troisième Ordre, 1630. Double.

Dix-huit de ces martyrs appartenaient à l'Ordre des Frères Mineurs de l'Observance; les plus célèbres d'entre eux sont Apollinaire Franco, Commissaire général de

l'Ordre au Japon, Pierre de l'Assomption, Richard de Sainte-Anne, Pierre d'Avila, Louis Sotelo, évêque nommé du Japon, etc. Vingt-sept appartenaient au Tiers-Ordre, et parmi eux se trouvaient trois sœurs et des enfants dans l'âge le plus tendre. — Ces quarante-cinq martyrs ont été béatifiés par Pie IX, en 1867.

13. **S^{te} Véronique de Giuliani**, vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1727. Double majeur.

Elle mérita l'insigne faveur de recevoir sur son corps la marque des plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Grégoire XVI l'a canonisée.

14. *Exaltation de la sainte Croix*. Double majeur.

D'après une pieuse tradition, N. S. P. saint François reçut en ce jour l'impression des sacrés stigmates; on en célèbre la mémoire trois jours plus tard. Cette singulière faveur fut la récompense de sa grande dévotion envers la sainte Passion de Jésus-Christ. Cette dévotion est devenue pour ses enfants comme un héritage de famille qui s'est conservé parmi eux.

17.
la mi
Stigm
S. Fra
classe.

Si ne
des stig
moins
retracen
pauvre
bonne
divin M
dans la
les dou
jours d
y exho
Christ:
pore ne

18. S
de l'Or
Double

Ce sa
chez les
ventuels
dans un
nonisé p

17. **Commémoration solennelle de la miraculeuse impression des sacrés Stigmates de notre Séraphique Père S. François**, 1224. Double de deuxième classe.

Si nous n'avons pas le glorieux privilège des stigmates de N. S. Père, nous avons du moins comme lui la sublime vocation de retracer plus spécialement la vie de Jésus pauvre et crucifié; d'être en tous lieux la bonne odeur de Jésus-Christ; de servir ce divin Maître dans les veilles, dans le froid, dans la nudité, dans la privation de toutes les douceurs de la vie et de porter toujours dans nos corps, comme l'Apôtre nous y exhorte, la mort et la croix de Jésus-Christ: *Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes* (Cor., VI).

18. **S. Joseph de Copertino**, prêtre, de l'Ordre des F. M. Conventuels, 1666. Double majeur.

Ce saint prit d'abord l'habit de l'Ordre chez les Capucins et entra chez les Conventuels. Sa vie se passa en quelque sorte dans une continuelle extase. Il a été canonisé par Clément XIII.

23. Invention du Corps de notre Mère Ste Claire d'Assise, 1850. Double.

Le corps de sainte Claire, déposé dans l'église de Saint-Georges, qui avait possédé quelque temps celui de saint François, fut solennellement transporté dans la nouvelle église construite en son honneur. Enfermé avec soin, à cause des guerres dont l'Italie fut le théâtre au treizième siècle, ce dépôt sacré, resté caché pendant plus de cinq siècles, a été retrouvé le 30 août 1850. Le 23 septembre 1872, le corps de la sainte a été solennellement transféré dans la crypte construite en son honneur.

24. S. Pacifique de S. Severino, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1721. Double de deuxième classe.

Modèle accompli de toutes les vertus, il chérissait surtout celles d'humilité et d'obéissance et parvint à un très haut degré de perfection, en se contentant de remplir avec fidélité les devoirs de la vie commune. Une de ses dévotions spéciales était le *Chemin de la Croix*. — Canonisé par Grégoire XVI.

On
prépa
Franç

26.
Tiers-

Elle
Ordre
milité,
son, p
rent s
Dieu c
toujour
cie s'a
chacun
étaient
prouvé

27. l
riane,
jeur.

Ce r
Sabran
ques h
né, sa
et l'off
de ce
que d

On peut commencer ce soir la neuvaine préparatoire à la fête de N. S. P. saint François.

26. **B^{se} Lucie de Salerne**, vierge, du Tiers-Ordre régulier, 1400. Double.

Elle entra dans un monastère du Tiers-Ordre régulier, à Salerne. L'obéissance, l'humilité, la mortification, le silence et l'oraison, portés à un degré héroïque, remplirent sa vie entière. Elle ne voyait que Dieu dans ses supérieurs; et, pour se tenir toujours au-dessous de ses compagnes, Lucie s'appliquait à admirer et à imiter dans chacune d'elles les bonnes qualités qui leur étaient propres. — Son culte a été approuvé par Léon X.

27. **S. Elzéar de Sabran**, *comte d'Ariane*, du Tiers-Ordre, 1323. Double majeur.

Ce noble rejeton de l'illustre maison de Sabran naquit en Provence (suivant quelques historiens, à Narbonne). Dès qu'il fut né, sa pieuse mère le prit dans ses bras et l'offrit à Dieu, le conjurant de le retirer de ce monde après son baptême, plutôt que de permettre qu'il souillât jamais la

pureté de son âme par un péché mortel. Ces vœux, si dignes d'une mère chrétienne, furent exaucés. L'enfant grandit en sagesse et en âge, il se fit remarquer surtout par une tendre compassion pour les malheureux. Le noble comte épousa la bienheureuse Delphine de Glandève, avec laquelle il vécut en parfaite continence et dans la pratique de toutes les vertus. — Urbain V l'a canonisé.

28. **B. Bernardin de Feltre**, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jacques de la Marche, 1494. Double.

Issu d'une noble et ancienne famille, il suivait les cours de droit à Padoue, lorsque, pendant les prédications de saint Jacques de la Marche, la vanité et le néant des choses du monde le portèrent à embrasser l'Ordre des Franciscains de l'Observance. Plus tard, dans les chaires chrétiennes, il renouvela les œuvres et les prodiges de saint Bernardin de Sienne. Les peuples affirmaient n'avoir jamais entendu un pareil orateur. La sainteté de sa vie et l'éclat de ses miracles ne contribuèrent pas peu au succès vraiment inouï de ses prédications. — Son office a été accordé par Pie VII.

29.
Mich
Ange

Not
de dé
norèr
culière
Marie
tendre
ardent
une d
chang
est de
piété
la gro
archar
un ca

30.
l'Egli

Les
nir et
de Sa

29. *Commémoration solennelle de saint Michel, Archange, et de tous les saints Anges.* Double de deuxième classe.

Notre Père saint François avait une grande dévotion pour les saints Anges, qui l'honorèrent de fréquentes apparitions, particulièrement dans le sanctuaire de Sainte-Marie-des-Anges, où il eut le bonheur d'entendre leurs mélodieux concerts. Son zèle ardent pour le salut des âmes lui inspira une dévotion plus particulière encore à l'archange saint Michel, parce que son emploi est de les présenter au trône de Dieu. Sa piété le porta à visiter au mont Gargan la grotte consacrée par l'apparition de cet archange. Il se préparait à cette fête par un carême entier.

30. *S. Jérôme, prêtre et docteur de l'Eglise.* Double.

Les Franciscains sont chargés d'entretenir et de desservir, à Bethléem, l'oratoire de Saint-Jérôme.

Octobre

Le dernier dimanche d'octobre: Com-mémoraison des Saints dont les corps ou les reliques reposent dans les églises des trois Ordres de Saint-François. Double majeur.

1. **B^{se} Louise de Savoie**, veuve, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1503. Double.

Elle était fille du bienheureux Amédée, duc de Savoie. Après avoir été dans le monde la mère des pauvres, elle devint dans le cloître, au monastère d'Orbe, le modèle de toutes les vertus. — Grégoire XVI a approuvé son culte.

Vigile de N. S. P. saint François. Jeûne de la Règle. — Translation de notre Mère sainte Claire d'Assise, 1260.

Les filles de sainte Claire quittèrent le monastère de Saint-Damien pour se fixer auprès de l'église Saint-Georges, où elles transportèrent le corps de leur Mère. La modeste chapelle étant trop étroite pour contenir la foule des pèlerins qui affluaient auprès du saint tombeau, on projeta la

constr
che tr
Camp
tingué
les, co
vé en
de sai
fut co

4. J
triar
Ordre
avec

Not
de Co
plendi
Séraph
reux l
aujour
espace
religie
exemp
mini, C
un jou
gloire:
roles:
mais i
ciel. »

construction d'un monument digne d'un si riche trésor. Un Franciscain, frère Philippe de Campello, l'un des architectes les plus distingués de l'époque, fut chargé de diriger les constructions. L'édifice ayant été achevé en 1260, la translation solennelle du corps de sainte Claire se fit le 3 octobre; l'église fut consacrée en 1265.

4. **N. S. P. S. François**, *diacre, Patriarche et glorieux Fondateur des trois Ordres*, 1226. Double de première classe avec octave.

Notre-Seigneur dit à sainte Marguerite de Cortone, ravie en extase: « Le trône resplendissant que tu as vu dans l'Ordre des Séraphins fut celui de Lucifer; ton bienheureux Père, mon élu François, y est assis aujourd'hui tout éclatant de gloire. Le vaste espace qui l'environne sera rempli par les religieux de son Ordre imitateurs de ses exemples. » La bienheureuse Hélène Enselmini, Clarisse, eut le bonheur de contempler un jour notre Père saint François dans la gloire: elle entendit en même temps ces paroles: « François fut puissant sur la terre, mais il est beaucoup plus puissant dans le ciel. »

5. **B. Jean de Penna**, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1271. Double.

Après être entré dans l'Ordre en Italie, il fut envoyé au couvent de Narbonne, où il vécut pendant vingt-cinq ans, ne cessant d'exercer son zèle apostolique et se faisant admirer par sa douceur et sa charité. Avant sa mort, ses frères d'Italie obtinrent du Général son retour parmi eux. — Pie VII a permis de célébrer sa fête.

6. **St^e Marie-Françoise des Cinq Plaies de N.-S. Jésus-Christ**, vierge, du Tiers-Ordre, 1791. Double de deuxième classe.

Elle fut admise dans le Tiers-Ordre, à Naples, par les Frères Mineurs déchaussés de l'Observance; et ayant fait le vœu de chasteté à seize ans, elle porta extérieurement l'habit de l'Ordre. Les veilles, les jeûnes, les cilices faisaient ses délices. Notre-Seigneur, la très sainte Vierge, l'ange Raphaël et son ange gardien la favorisèrent de communications intimes. Marie-Françoise eut même le bonheur de recevoir la communion du calice de la main de l'ange Raphaël. — Canonisée par Pie IX en 1867.

8. S
veuve

Sa
veur f
vélatio
glise.
Portio
surnati
gence.
des Cl
na. —

10.
pagnie

Sa n
momer
vrée h
don de
fut cau
fant le
il nour
ticulier
sise. L
le Gér
Calvi,
l'Ordre
dre Sé

8. **S^{te} Brigitte**, *princesse de Néricie*, veuve, du Tiers-Ordre, 1373. Double.

Sa dévotion envers la Passion du Sauveur fut récompensée par de touchantes révélations qui ont été approuvées par l'Eglise. Dans un pèlerinage qu'elle fit à la Portioncule, il plut au Seigneur de dissiper surnaturellement ses doutes sur cette indulgence. Elle mourut à Rome, au monastère des Clarisses de Saint-Laurent *in Paneperna*. — Elle fut canonisée par Boniface VIII.

10. *S. François de Borgia*, de la Compagnie de Jésus. Semi-double.

Sa mère ayant couru un grave danger au moment de la naissance du saint, fut délivrée heureusement après avoir ceint le Cordon de notre Père saint François; ce qui fut cause qu'au baptême on donna à l'enfant le nom de François. En grandissant, il nourrit dans son cœur une dévotion particulière envers le saint Patriarche d'Assise. Lorsqu'il était encore dans le monde, le Général des Frères Mineurs, Jean de Calvi, lui expédia des lettres d'affiliation à l'Ordre. Il avait songé à entrer dans l'Ordre Séraphique; plus tard, le P. Jean Tes-

seda, Franciscain espagnol, qu'une étroite amitié avait déjà lié à saint Ignace de Loyola, lui conseilla d'entrer dans la Compagnie de Jésus. (Wadd., t. XVIII.)

11. **Octave N. P. S. François**, Double.

12. **S. Séraphin**, de Montegranano, frère lai, de l'Ordre des F. M. Capucins, 1604. Double majeur.

Sa vie fut pauvre, humble et austère; son obéissance admirable.

13. **SS. Daniel, Léon, Ange, Samuel, Donule, Hugolin, Nicolas**, martyrs, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1221. Double de deuxième classe.

Envoyés à Ceuta, en Mauritanie, et faits prisonniers pour la cause de Jésus-Christ, ils furent inébranlables au milieu des plus affreuses tortures, disant qu'il était bien doux de mourir pour Jésus-Christ. Avant que d'aller au supplice, ils se jetèrent aux pieds du P. Daniel, leur supérieur, et lui dirent en versant des larmes de joie: « Nous rendons grâces à Dieu et à vous, mon Père, de nous avoir procuré la faveur du martyre.

Nos âmes
et mou
trancha
de mar
au ciel.

15.
matrice

Sa de
lut imit
à S. Pi
enfants
que T

19. S
l'Ordre
ble de

Né à
disciple
prit l'ha
de l'Ob
lors au
les plus
et la fo
protège
de l'hiv
na pend
dication

Nos âmes suivront la vôtre: bénissez-nous et mourons pour Jésus-Christ. » On leur trancha la tête; c'était la seconde phalange de martyrs que l'Ordre Séraphique envoyait au ciel.

15. **Sainte Thérèse**, vierge, Réformatrice du Carmel, 1582. Double.

Sa dévotion à sainte Claire, dont elle voulut imiter la pauvreté, et l'amitié qui l'unit à S. Pierre d'Alcantara, rendent chère aux enfants du séraphique François la séraphique Thérèse.

19. **S. Pierre d'Alcantara**, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1562. Double de deuxième classe.

Né à Alcantara, en Espagne, ce glorieux disciple de la pauvreté et de la pénitence prit l'habit des Frères Mineurs déchaussés de l'Observance à seize ans, et se livra dès lors aux plus effrayantes austérités. Dans les plus grands froids, il laissait la porte et la fenêtre de sa cellule ouvertes et ne protégeait jamais sa tête contre les rigueurs de l'hiver et les ardeurs du soleil. Il s'adonna pendant seize ans au ministère de la prédication, recueillant partout des fruits abon-

dants de salut. Un jour, en célébrant la messe, saint François et saint Antoine de Padoue l'assistèrent. Sainte Thérèse, qui rapporte ce fait comme témoin oculaire, assure qu'une autre fois Jésus-Christ vint le servir à table. Directeur de cette illustre réformatrice du Carmel, il la seconda très efficacement dans son œuvre. Après sa mort, notre saint apparut tout rayonnant de gloire à la sainte et s'écria: *Heureuse pénitence, qui m'a obtenu une si grande gloire!* D'après le témoignage de son illustre disciple, la vierge séraphique du Carmel, Jésus-Christ a formellement promis *de ne rien refuser de ce qu'on lui demandera au nom de saint Pierre d'Alcantara.* — Clément IX l'inscrivit au catalogue des Saints.

22. **B. Ladislas de Gielnow**, en Pologne, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jean de Capistran, 1505. Double.

Il imita le zèle de saint Jean de Capistran et partagea ses travaux apostoliques en Pologne, sa patrie. Sa dévotion envers Marie Immaculée l'a rendu puissant. — Son culte a été approuvé par Benoît XIV.

23. **S.**
des Frères
Bernard
deuxième

Saint
défenseur
infatigable
la voie
vase d'él
parmi le
pied l'It
che, tou
la Bohême
lésie, la
vinces d
partout
me, con
verains l
fares de
tour nor
et inqui
dèles, de
pêcheurs
saurait
Bohême
à Dieu

23. **S. Jean de Capistran**, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Bernardin de Sienne, 1456. Double de deuxième classe.

Saint Jean de Capistran, cet intrépide défenseur des droits de l'Eglise, ce héros infatigable des combats du Seigneur, sembla avoir été choisi de Dieu comme un vase d'élection pour porter le nom de Jésus parmi les nations. On l'a vu parcourir à pied l'Italie, le Tyrol, la Bavière, l'Autriche, toutes les principautés de l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Moravie, la Silésie, la Bosnie, la Pologne, plusieurs provinces de France et de Russie, réprimant partout le vice, détruisant partout le schisme, confondant les hérésies. Quatre Souverains Pontifes l'ont employé pour des affaires de la plus haute importance, tour à tour nonce, légat, commissaire apostolique et inquisiteur général. Le nombre d'infidèles, de schismatiques, d'hérétiques et de pécheurs qui lui durent leur conversion ne saurait se compter. Prêchant un jour en Bohême sur le jugement dernier, il ramena à Dieu une multitude de jeunes gens dont

soixante s'enrôlèrent aussitôt dans son Ordre. Plus tard, il en convertit cent trente, et cent d'entre eux prirent l'habit de saint François. Jean fonda à Vienne, capitale de l'Autriche, un couvent de son Ordre, et plus de deux cents jeunes gens que ses prédications avaient dégoûtés du monde y reçurent l'habit de ses mains. Ses paroles étaient autorisées par les miracles les plus éclatants, qu'il opérait le plus souvent en prononçant le saint Nom de Jésus. Ce n'était pas seulement les peuples qui venaient le consulter, mais les princes, les évêques, les cardinaux, les empereurs et les papes. Grâce à ses prières et à ses vives exhortations, dans le fameux siège de Belgrade, l'armée des croisés triompha des ennemis du nom chrétien. Le thaumaturge justifia, devant la cour de Rome, la dévotion au saint Nom de Jésus, et vengea son Ordre et celui des Tertiaires des injustes attaques dirigées contre eux. Mais hâtons-nous de dire que s'il parvint à une si haute perfection, s'il opéra de si grands prodiges, c'est qu'il était profondément humble. Avant de prendre l'habit des Franciscains, il voulut accomplir un acte héroïque d'humilité dans la

ville de
pli les
trature
monté
mitre
graves
un ins
les ign
nisé p
étendu

25.
tre 'de
1507.

Ce f
tout re
et son
âmes.
filial. C

29. 1
d'Ars,

Com
apparte

Le
toue,
Sainte-

Manue

ville de Pérouse, là même où il avait rempli les plus hautes fonctions de la magistrature. Il parcourut les rues de cette ville, monté sur un âne, portant sur sa tête une mitre de papier où il avait écrit les plus graves péchés de sa vie, passant ainsi pour un insensé, mais embrassant avec courage les ignominies de la croix. — Il a été canonisé par Alexandre VIII. Son culte a été étendu par Léon XIII à l'Eglise universelle.

25. **B. François de Calderola**, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1507. Double.

Ce fervent serviteur de Dieu se fit surtout remarquer par sa profonde humilité et son zèle infatigable pour le salut des âmes. Il professait pour Marie un culte filial. Grégoire XVI a approuvé son culte.

29. **B. Jean-Baptiste Vianney**, curé d'Ars, 1859.

Comme S. Yves, ce modèle des pasteurs appartenait au Tiers-Ordre.

Le même jour, **B^{se} Paule de Mantoue**, vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1514. Simple.

Cette bienheureuse fut ornée des plus éclatantes vertus, et elle se considéra toujours comme la dernière parmi ses sœurs. — Son culte a été confirmé par Pie IX, en 1866.

30. **B. Théophile de Corte**, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, 1740. Double.

Quoique entré très jeune dans l'Ordre Séraphique, il se montra dès son noviciat un modèle de perfection; l'obéissance et la pauvreté brillèrent en lui d'un éclat particulier; grand ami de la solitude, il sollicita de ses supérieurs la faveur de vivre dans les couvents de récollection, où son application à la prière l'enflamma du zèle des âmes; il se dévoua pour les malades et les moribonds. — Léon XIII l'a béatifié.

Le même jour, **B. Libérat de Laure**, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1260.

Sa vie se passa dans la solitude, la pénitence et la contemplation des choses célestes. — Son culte a été approuvé par Pie IX.

31. J
de l'C
ple de
Simple

La j
dans d
de la g
ciscains
sance t
tran, s
prendre
dents,
fut null
prouvé

Consac
du Purga

2. C
défunt

La p
que l'e
Thoma
le disci
tard le
triarche

31. **B. Thomas de Florence**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jean de Capistran, 1447. Simple.

La jeunesse de Thomas s'était écoulée dans de coupables excès, lorsque, touché de la grâce, il entra dans l'Ordre des Franciscains pour y faire pénitence. Son obéissance fut admirable. Saint Jean de Capistran, son supérieur, lui ayant ordonné de prendre dans ses mains des charbons ardents, Thomas le fit sans hésiter et n'en fut nullement brûlé. — Son culte a été approuvé par Clément XIV.

Novembre

Consacré à la mémoire et au soulagement des âmes du Purgatoire.

2. *Commémoration de tous les fidèles défunts.*

La prose *Dies iræ* a été composée, à ce que l'on croit, par un Franciscain, frère Thomas de Célano, qui avait été l'ami et le disciple de saint François, et qui fut plus tard le premier historiographe du saint Patriarche.

4. **S. Charles Borromée**, cardinal, archevêque de Milan. Double.

Ce prince de l'Eglise fut pendant longtemps Cardinal Protecteur de l'Ordre Séraphique.

5. **B. Raynier**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1304. Double.

Il s'appliqua à la vie cachée et s'exerça à la plus parfaite obéissance. Son corps s'est maintenu dans un état de parfaite conservation.

B^{se} Hélène Enselmini, vierge du Deuxième Ordre.

Fidèle aux leçons de saint Antoine de Padoue, son directeur dans la vie spirituelle, elle puisa dans la méditation de la Passion de Jésus-Christ une patience extraordinaire dans la maladie.

6. **B^{se} Félicie Méda**, vierge du Deuxième Ordre, 1444. Simple.

Mortifiée, charitable, prudente dans sa charge d'Abbesse. — Pie VII a accordé son office.

7. **B. Bernardin de Fossa**, prêtre, de

l'Ordre
saint J
ble.

Un a
de Sien
des mir
serviteu
on ren
rouse,
cultivé.
sirent
ciel et
des ch
quitta
Jacques
l'Ordre
Fossa
lie, pro
leux da
partie
frances
yeux, t
saient
été app

On
vaine

l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Jacques de la Marche, 1503. Double.

Un an après la mort de saint Bernardin de Sienne, toute l'Italie retentissait du bruit des miracles opérés au tombeau de ce grand serviteur de Dieu. Parmi les admirateurs, on remarquait un jeune étudiant de Pérouse, doué d'un cœur pur et d'un esprit cultivé. Les prodiges du saint le conduisirent à mettre en parallèle la gloire du ciel et celle de la terre; il comprit le néant des choses humaines et, sans hésiter, il quitta le monde et se présenta à saint Jacques de la Marche pour entrer dans l'Ordre Séraphique. Le P. Bernardin de Fossa évangélisa toutes les villes de l'Italie, produisant partout des fruits merveilleux dans les âmes. Il passait une grande partie des nuits à méditer sur les souffrances de Jésus-Christ; dans sa cellule, ses yeux, toujours fixés sur le crucifix, versaient d'abondantes larmes. — Son culte a été approuvé par Léon XII.

On peut commencer ce soir la neuvaine préparatoire à la fête de sainte

Elisabeth de Hongrie, patronne des Sœurs du Tiers-Ordre.

12. **S. Didace**, frère lai, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1463. Double de deuxième classe.

La méditation de l'amour de Jésus pour les hommes lui communiqua une science toute céleste. Il obtint d'aller évangéliser les idolâtres des îles Canaries. Ses trois grandes dévotions furent la Passion de Jésus-Christ, la sainte Eucharistie et la très sainte Vierge. Sa charité fut remarquable. Sixte V l'a canonisé.

Le même jour, **B. Jean de la Paix**, du Tiers-Ordre, 1433.

Modèle de recueillement et de pénitence après sa conversion, il se flagellait avec une chaîne de fer, et ne rougissait pas de demander l'aumône pour les pauvres; il institua la Société dite des Flagellants. Pie IX approuva son culte.

14. **B. Gabriel Ferreti**, de l'Ordre des Frères Mineurs, prêtre, disciple de saint Jacques de la Marche, 1456. Double.

Ce fer
une tend
Vierge, d
ges dans
tre quelq
auguste
François.
citation d
— Benoît

16. **S**
de saint
son Ord

Cette
sortes d
voulut qu
vre sa s
dans le c
et mérita
de l'Enfa

17. **B**
vierge,
Claire, :

Issue
riée à C

Ce fervent religieux se fit remarquer par une tendre dévotion envers la très sainte Vierge, dont il proclamait souvent les louanges dans ses sermons; aussi mérita-t-il d'être quelquefois favorisé des visites de cette auguste protectrice des enfants de saint François. Il recommandait beaucoup la récitation de la couronne des sept allégresses. — Benoît XIV a approuvé son culte.

16. **S^{te} Agnès d'Assise**, vierge, sœur de sainte Claire et seconde religieuse de son Ordre, 1253. Double majeur.

Cette jeune vierge eut à essuyer toutes sortes de mauvais traitements lorsqu'elle voulut quitter les vanités du monde et suivre sa sœur dans la solitude. Elle parut dans le cloître comme un ange d'innocence, et mérita de jouir de la présence sensible de l'Enfant Jésus.

17. **B^{se} Salomé, reine de Gallicie**, vierge, abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire, 1263. Double.

Issue du sang des rois de Pologne, mariée à Coloman, prince de Hongrie, qui,

plus tard devint roi de Gallicie, elle conserva la virginité dans le mariage et, après la mort de son époux, prit l'habit de sainte Claire. — Son culte a été approuvé par Clément X.

19. **S^{te} Elisabeth de Hongrie**, *duchesse de Thuringe, du Tiers-Ordre, Patronne des Sœurs de cet Ordre*, 1232. Double de deuxième classe (pour les Sœurs de l'Ordre, double de première classe).

La vigilance sur les sens, la garde sévère de son cœur, furent les moyens qu'Elisabeth employa pour conserver la pureté de son innocence et la ferveur dans la prière. Sa plus douce jouissance était de visiter le lieu saint, et si elle le trouvait fermé, elle en baisait la porte et la serrure par amour pour Jésus-Christ qui y résidait. « Mon Père, dit-elle un jour à son confesseur, si Dieu m'aimait, il ne permettrait pas que je fusse séparée de lui, il me visiterait souvent par des peines et des maladies. » Le Seigneur entendit la plainte de sa chère servante. A l'âge de vingt ans, elle perdit son époux, fut dépouillée de ses biens et chassée de son palais; elle fut

enfin privé
à mendie
milieu de
conserva
calme et
canonisée

B^{se} ELI
Ordre. 1

Elle de
lence de
deur, sa
le fruit d
la Passio
de resse

26. **S.**
l'Ordre
ble de

Cet inf
rante an
laborieux
en Corse
d'Italie.
propager
Il avait
son jactu

enfin privée de ses chers enfants et réduite à mendier et à travailler pour vivre. Au milieu de ses cruelles épreuves, Elisabeth conserva toujours au fond de son âme le calme et la résignation. Grégoire IX l'a canonisée.

B^{se} Elisabeth Bonne, vierge du Tiers-Ordre. 1420.

Elle doit ce surnom de Bonne à l'excellence de ses vertus; sa simplicité, sa candeur, sa patience et son humilité étaient le fruit de ses continuelles méditations sur la Passion de Jésus-Christ, dont elle mérita de ressentir les douleurs.

26. S. Léonard de Port-Maurice, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1751. Double de deuxième classe.

Cet infatigable missionnaire consacra quarante années de sa vie aux exercices d'un laborieux apostolat, avec un succès inouï, en Corse et dans presque toutes les villes d'Italie. Il déploya le plus grand zèle pour propager la dévotion au Chemin de la Croix. Il avait souvent sur les lèvres cette oraison jaculatoire : *Mon Jésus, miséricorde!*

à laquelle Pie IX a attaché une indulgence de *cent jours*. — Canonisé par Pie IX, en 1867.

27. **B^{se} Delphine de Glandève**, épouse de saint Elzéar de Sabran, vierge, du Tiers-Ordre, 1360. Double majeur.

Cette bienheureuse se rendit célèbre par ses vertus, ses miracles et par la gloire de la virginité qu'elle conserva dans son mariage avec saint Elzéar. Après la mort de son époux, elle distribua tous ses biens aux pauvres, prit un vêtement grossier, et, après avoir fait vœu de pauvreté, vécut dans la retraite et la prière, se nourrissant du fruit de son travail et des aumônes que cette noble comtesse allait demander humblement de porte en porte, malgré les railleries, les insultes et les avanies.

B. Raymond Lulle, martyr, du Tiers-Ordre, 1315. Simple.

Il rougit dans le sang de l'Agneau l'habit de saint François, qu'il avait déjà illustré par la fécondité de son génie, par ses travaux apostoliques et plus encore par ses éminentes vertus. Défenseur de l'Im-

macul
ges r
Son c

28.
dre d
Bern
deux

Sai
grand
Ponti
toliq
infidè
l'Egli
qui, à
C'est
pied
Saxe
la Ru
nom
surre
ont é
quan
bre
cent
à ré
pour

maculée Conception dans plusieurs ouvrages remplis d'une science toute divine. — Son office a été accordé par Pie IX.

28. **S. Jacques de la Marche**, de l'Ordre des Frères Mineurs, disciple de saint Bernardin de Sienne, 1476. Double de deuxième classe.

Saint Jacques de la Marche brilla d'un grand éclat dans l'Eglise. Sept Souverains Pontifes le nommèrent Commissaire apostolique pour travailler à la conversion des infidèles et pour ramener dans le giron de l'Eglise les schismatiques et les hérétiques qui, à cette époque, infestaient l'Allemagne. C'est en cette qualité qu'il parcourut à pied l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la Saxe, le Danemark, la Norwège, la Prusse, la Russie, opérant partout des prodiges sans nombre, parmi lesquels on compte sept résurrections de morts. Les historiens qui ont écrit sa vie assurent qu'il convertit cinquante mille hérétiques, et que le nombre d'infidèles qu'il baptisa dépasse deux cent mille. Ce saint passa des nuits entières à répandre des larmes, criant miséricorde pour tous les pécheurs, joignant ainsi à

l'apostolat de la parole l'apostolat plus puissant et plus efficace de la prière. A ses derniers moments, il disait à ses frères : « Lorsque je ne pourrai plus parler, approchez-vous souvent de mon oreille, et prononcez-moi les très beaux Noms de Jésus et de Marie. » — Benoît XIII l'a canonisé en 1727.

29. Fête de tous les Saints des III Ordres de saint François. Double de seconde classe.

Cette solennité a été accordée à tout l'Ordre Séraphique, afin que les innombrables cohortes de martyrs, d'apôtres, de confesseurs, de vierges, de veuves, de justes, recrutés dans toutes les positions sociales, au sein de la famille franciscaine, aient leur jour de triomphe sur la terre. L'exemple de nos devanciers ne peut d'ailleurs que nous soutenir, nous encourager, nous éclairer et nous diriger dans les saintes voies où nous sommes entrés : leur intercession ne peut être que très puissante en faveur de ceux de leurs frères qui militent encore ici-bas. C'est en ce même jour que N. P. S. François obtint d'Ho-

norit
Frèr

1.
des
de
puc
brée

3.
gnie

A
tre
de
l'hal
expe
il fu

5.
seu
163

Il
des
un
souf
gloi

plus
A
frè-
ler,
, et
Jé-
ca-

des
ble

out
om-
de
jus-
so-
ine,
rre.
ail-
ger,
uin-
in-
nte
mi-
me
Ho-

norius III la confirmation de la Règle des Frères Mineurs.

Décembre

1. **Commémoration des Frères et des Sœurs défunts des Trois Ordres de Saint-François.** (Chez les F. M. Capucins cette commémoration est célébrée le 5 octobre.)

3. *S. François-Xavier*, de la Compagnie de Jésus. Double.

Au rapport de Wadding, ce grand apôtre fut assisté à sa mort par deux religieux de Saint-François, et son corps, revêtu de l'habit franciscain, fut rapporté à Goa et exposé dans l'église des Franciscains, où il fut enseveli. (*Annales Min.*, t. XVIII.)

5. **B. Humble de Bisignano**, confesseur, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1637. Double.

Il fut pieusement élevé dans les travaux des champs. Devenu frère convers, c'était un miroir de toutes les vertus. De grandes souffrances le préparèrent à une grande gloire. Léon XIII l'a béatifié en 1882.

8. Solennité de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge, Patronne Principale de tout l'Ordre Séraphique. Double de première classe avec octave.

9. B. Jeanne de Signa, vierge, du Tiers-Ordre, 1348. Simple.

Jeanne, occupée dès sa plus tendre enfance à la garde des troupeaux, recherchait déjà les lieux retirés pour vaquer à la contemplation, réunissait les bergers de son âge pour leur parler de Dieu. Souvent elle préserva leurs troupeaux de la foudre, tant était grand son crédit auprès de Dieu. Plus tard, elle prit l'habit du Tiers-Ordre, et vécut en recluse auprès d'un couvent des Frères Mineurs.

12. Invention du Corps de N. S. P. S. François, 1820. Double majeur.

Après un travail de 52 nuits entrepris par permission du Pape Pie VII, ce précieux trésor fut enfin retrouvé. Six siècles et demi d'une mystérieuse disparition s'étaient écoulés depuis sa Translation.

O
vain

L
part
de
vou
piét
sus
che
vret
étal
vir
che
des
rois
vin
cry
tel
Inn
alla
res
ciat
de
a é
sair
tion

On peut commencer ce soir la neuvaine préparatoire à la fête de Noël.

La solennité de Noël se célèbre avec une particulière dévotion dans tous les couvents de Saint-François. Le saint Patriarche a voulu inspirer à ses disciples une tendre pitié envers le touchant mystère de Jésus-Enfant : c'est surtout auprès de la crèche qu'ils doivent apprendre l'esprit de pauvreté et d'humilité. Les Franciscains sont établis à Bethléem et chargés de desservir et d'entretenir le saint lieu de la Crèche où fut placé l'Enfant Jésus; l'autel des Mages, à l'endroit de la grotte où les rois Mages se prosternèrent devant le divin Enfant pour offrir leurs présents; les cryptes dans lesquelles se trouvent l'autel de saint Joseph, le tombeau des saints Innocents; la grotte où la sainte Vierge allaita l'enfant Jésus. A Nazareth, nos Pères desservent le sanctuaire de l'Annonciation, où se trouvait autrefois la maison de la sainte Vierge, dans laquelle le *Verbe a été fait chair*, la chapelle de l'atelier de saint Joseph. Quel grand sujet de consolation pour nos Tertiaires de penser que les

Frères Mineurs, auxquels ils sont intimement unis, prient plus particulièrement pour eux dans ces augustes sanctuaires!

17. **B^{se} Marguerite Colonna**, vierge, de l'Ordre de Sainte-Claire, 1284. Double.

Cette vierge, issue de la noble famille des Colonna, partageait sa vie entre la prière et les œuvres de miséricorde. Elle fonda la communauté des Clarisses, qui occupent à Rome le monastère de Saint-Sylvestre *in Capite*; là repose le corps de la bienheureuse. — Pie IX a approuvé son culte.

19. **B. Conrad d'Offida**, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1306. Simple.

Il entra dans l'Ordre à quinze ans. Ce saint jeune homme fit ses études avec distinction et fut ensuite élevé à la prêtrise. Son amour pour la pauvreté était si grand qu'il porta cinquante ans le même habit. Les compagnons de saint François, qui vivaient encore, assuraient qu'il était une image parfaite du saint Patriarche. Il eut le

bon
qu'
mo
sain
fan
été

2
du

I
dist
ses
solit
la p
atta
lait
et I

23
prêt
1583

Se
nir c
com
de I
enve
fin. -

Ma

bonheur d'avoir pour ange gardien celui qu'avait eu saint François pendant sa vie mortelle. Un jour de la Purification, la sainte Vierge lui apparut et déposa l'Enfant Jésus dans ses bras. — Son culte a été approuvé par Pie VII.

22. **B. Hugolin**, ermite, confesseur, du Tiers-Ordre, 1373. Simple.

Issu d'une famille illustre, ce bienheureux distribua après la mort de son père tous ses biens aux pauvres et se retira dans la solitude, où il mena la vie érémitique dans la pratique de toutes les vertus, malgré les attaques incessantes du démon qui l'en voulait détourner. Pie IX a approuvé son culte et Léon XIII a permis d'en faire l'office.

23. **B. Nicolas Factor, de Valence**, prêtre, de l'Ordre des Frères Mineurs, 1583. Double.

Ses larmes coulaient sans cesse au souvenir de la Passion de Notre-Seigneur. Il recommandait beaucoup le culte de la Mère de Dieu, car, disait-il, celui qui est dévot envers Marie ne peut faire une mauvaise fin. — Béatifié par Pie VII.

25. **Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** Double de 1^{re} classe avec octave privilégiée.

Les Enfants de saint François n'oublieront pas que la première des *crèches* qui décorent aujourd'hui les églises catholiques fut une invention de la piété de leur séraphique Père à l'égard du Verbe fait chair et humilié pour nous. C'est à Greccio qu'a pris naissance cette forme du culte de la Sainte Enfance. Les Tertiaires s'efforceront d'avoir pour Jésus-Enfant les sentiments d'une dévotion tendre, compatissante et confiante.



☉

==

AV

INT
O.

PRE
tu
Te

LES
Léon
Pie 2

DEU
stit
Te

EXP
INTR
CHAI
pro
CHAI
CHAI
elle

APPE



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
AVERTISSEMENT.	5
PREMIÈRE PARTIE: LE TIERS-ORDRE ET SA RÈGLE.	
INTRODUCTION: Origine et nature du Tiers- Ordre.	9
PREMIÈRE RÈGLE DU TIERS-ORDRE: Consti- tution du pape Nicolas IV. Règle du Tiers-Ordre: Texte de S. François.	27
LES PAPES ET LE TIERS-ORDRE.	45
Léon XIII et le Tiers-Ordre.	45
Pie X et le Tiers-Ordre.	51
DEUXIÈME RÈGLE DU TIERS-ORDRE: Con- stitution du Pape Léon XIII. Règle du Tiers-Ordre: Texte de Léon XIII.	55
EXPLICATION DE LA RÈGLE.	
INTRODUCTION.	67
CHAPITRE I. De l'admission, du noviciat et de la profession.	74
CHAPITRE II. De la manière de vivre.	88
CHAPITRE III. Des offices, de la visite, et de la Règle elle-même.	115
APPENDICE: De la Fraternité.	121
» Des Tertiaires isolés.	139

CÉRÉMONIAL DU TIERS-ORDRE.	
ART. I. — Prières pour les réunions de la Fraternité.	141
» II. — Prières pour les réunions du Discrétoire.	151
» III. — Cérémonie de la prise d'habit.	155
» IV. — Cérémonie de la Profession.	170
APPENDICE : Vêture et profession simultanées.	
ART. V. — Cérémonies de la Visite.	184
» VI. — Des élections.	202
» VII. — Érection d'une nouvelle Fraternité. ...	205
» VIII. — Manière de donner aux Tertiaires la Bénédictio papale.	213
» IX. — Absolution générale.	214
» X. — Absolution à l'article de la mort.	218
BÉNÉDICTION ET IMPOSITION DU CORDON DE SAINT FRANÇOIS.	
	222
RÉNOVATION DE LA PROFESSION.	
	224
CÉRÉMONIE POUR LE JUBILÉ DE 25 ANS. ...	
» » » » » 50 » ...	238
	239
INDULGENCES DU TIERS-ORDRE.	
	247
ART. I. Aperçu sur les Indulgences.	247
» II. Calendrier des Indulgences.	256

DEUXIÈME PARTIE : LA VIE FRANCISCAINE.

RÈGLEMENT DE VIE ET PRIÈRES QUOTI- DIENNES.

Modèle d'un Règlement de vie.	273
Prière du matin.	296
Prière du soir.	299
Méthode d'oraison.	303
Pratique de la confession : prières et examen de conscience.	321
Pratique de la communion : prières et actes.	324
De la communion spirituelle.	327

141	Retraite du mois : prière pour demander la grâce	
	d'une bonne mort.	336
151	Recommandation de l'âme.	345

LA SAINTE MESSE.

184	I. — Méthode de Saint Léonard pour assister avec	
	fruit au S. Sacrifice de la Messe.	357
198	La Sainte Messe en méditant la Passion.	367
202	II. — Ordinaire de la Messe.	370

LE SAINT OFFICE.

213	I. — L'OFFICE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.	
214	Origine et méthode.	417
218	Office de la T. S. V. Marie.	424

II. — L'OFFICE DES *PATER*.

222	Méthode pour le réciter avec fruit.	561
-----	--	-----

DÉVOTIONS FRANCISCAINES.

224	I. Archiconfrérie du Saint Cordon : origine et indul-	
	gences.	565
238	II. La Couronne franciscaine.	568
239	III. Le Chemin de la Croix : Indulgences et conditions.	574
	2. Chemin de Croix perpétuel .	575
247	3. Chemin de Croix vivant. ...	577
247	4. Crucifix indulgencié.	579
256	5. Méthode du Chemin de Croix.	581
	6. Prières de Sainte Claire.	588
	IV. Dévotion au Saint Nom de Jésus.	593
	Litanies du S. Nom de Jésus ...	594
	V. Dévotion au Sacré-Cœur.	598
	Prières et Consécration.	599
	Litanies du Sacré-Cœur.	603
	VI. Dévotion à la T. S. V. Marie.	606
	Prières et Consécration.	611
	L'Imm. Conception, Neuvaine.	618
	VII. Dévotion à Saint Joseph.	635
	Les VII Douleurs et les VII	
	Allégresses.	636
273	Litanies.	640
296	Prière de Léon XIII.	642
299		
303		
321		
324		
327		

NE.

VIII. Dévotion à N. S. P. S. François.	643
Prières de S. François.	643
Prières à N. P. S. François.	644
Litanies.	650
Les V Dimanches.	653
Neuvaine.	655
<i>Transitus</i> ou Commémoration de sa mort.	668
IX. Dévotion aux Saints des Trois Ordres.	671
Litanies des Saints.	671
Sainte Claire : Prière.	679
S. Antoine de Padoue : Prière.	680
Pieuse Union.	680
XIII Mardis.	685
Petite Neuvaine.	688
Si quæris.	695
Prière pour la Bonne mort.	697
Litanies.	697
Saint Louis Roi. Litanies.	703
Sainte Elisabeth. Litanies.	706
Prière.	708
Neuvaine.	711
Saint Louis Evêque : Prière.	718
Sainte Rose de Viterbe : Prière.	720
Saint Pascal Baylon : Prières...	720
Ste Marg. de Cortone : Prières.	721
Saint Roch : Prière.	722
Antique prière franciscaine contre les épidémies.	724
ABRÉGÉ DE LA VIE DES SAINTS DES TROIS	
ORDRES.	726
Table des Matières.	851

